791-918
CA1 Z1
-63B22

SUBMISSION OF A BRIEF TO THE ROYAL COMMISSION OF BILINGUALISM AND BICULTURALISM

Mrs. Robert Creighton,
P.O. Box 313,
NANAIMO, B. C.

1. Taking the definition of Bilingualism and Biculturalism as the promotion of Canadian language and culture in and for Canada, it would therefore define the commission's investigations toward language and history.

2. The British North America Act does not allow a Department of Education at the Federal level. And until it is possible to establish such a department, there will be no unity in Canada. For it is the young we must educate.

3. In a democratic form of government it is sometimes necessary to be autocratic in rule, in order that people can defend freedom. Autocracy is what is needed in the teaching of the young.

4. Autocracy is decipline.

LANGUAGE:

5. There has been much criticism from the ethnic groups of immigrant Canadians, that this should be a multi-study. In the face of establishing Canada as an identity of its own, one must look at the world picture. With modern transportation, travel, communications and transfers, it is necessary for each person to know at least two languages. What two?

6. The Federal Department of Education should offer to each province opportunity to teach a third language, Spanish, German and Italian in grades seven to high school graduation. They should offer to University Teachers Schools enough incentive to allow courses in the languages.

7. French should be compulsory in grades one to high school graduation as should English be compulsory in the Province of Quebec, in the same grades.

8. The success of teaching French to young students has been proven in many private schools in British Columbia.

9. Naturally a generation will have to pass before the "near ideal" state could be accomplished, but it could be started if the second phase of

the Commission's work, were taught side by side.

CULTURE:

10. History of Canada. A text book, or books, compiled by Canadian historians, from Quebec, Maritimes, and Western Provinces, under the supervision of the Federal Department of Education, should be used in all junior and senior schools in Canada. Unity in the teaching of Canadian history is absolutely vital in Canada today. Religion, fine arts culture, development and growth of Canada, Native Indian contributions to our explorers and later settlement of the Native Indian with the community, should comprise the substance of the written word.

11. In the senior years a study of the political growth of Canada should be presented in a history book, rather than by the individual teacher in classrooms. Too diversified an expression of a "half truth" is allowed today, in this particular subject.

12. Quebec has a tremendous history in fine arts culture, which is lost in British Columbia or Nova Scotia, through the sometimes bigotry of the teacher.

GENERAL:

13. Side by side with the teaching of languages and culture, (history) the various departments within the federal government should co-operate with supplementary help.

14. The centennial plan for exchange students, which will go into its second year this summer, is one excellent way for Canadians at a youthful age to exchange fellowship and cultures.

15. The Federal Department of Education could carry this further by inviting students from other countries to visit.

16. Exchange on an international level benefits two ways. One, it enables the senior student to further study the languages taught in school, and secondly, gives the Canadian student an idea of comparison between countries and cultures. If Canada can stand comparison then it is a strong country.

17. The Canadian radio and television communications can continue to present cultural programs in French-English language with more emphasis

on the contribution of other Ethnic groups of peoples.

18. Many of the Universities in Canada today, present an excellent summer school program. For example, the University of Alberta's "Banff School of Fine Arts". In Banff there is a "French Chalet", where students interested in furthering their knowledge of the language convene together at Banff School. They live in this chalet, and speak only French the whole summer. But the students are in contact with Canadian culture, which is taught there to other students. More of this should be encouraged by the federal government at various other parts of the country, or at least government grants for this should be made available for scholarships to students 15 years and up.

19. Any new plan suggested by the Commission will in the end cost the people some money. But if that tax will benefit the young Canadian tomorrow, then the expenditure will be justified.

CONCLUSION:

20. If parliament can devise some presentation of forming a Department of Education, then the second phase would be a meeting of Canadian University representatives to establish some unified course for student-teachers. From there the Provincial Departments of Education should be represented at Federal-Provincial meetings. With the backing of the Universities the Federal Department of Education could express the necessity of unity in languages and culture.

CA1 Z1
-63B22

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 790-918
Mrs. Robert Creighton Nanaimo
VANCOUVER

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

p. 1
para. 2 "And until it is possible to establish such a department (Federal Department of Education), there will be no unity in Canada". Why?

p. 1
para. 3&4 "Autocracy is what is needed in the teaching of the young. Autocracy is decipline (sic).

p. 2
para 10 What about Ontario? Could you explain what you mean by "Unity in the teaching of Canadian history ... "?

para. 11 Examples of "half truths"?

general Principle of equal partnership. Any opinions?

22-4-65


Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761114701360

CA1Z1
-63B22

740-298

MÉMOIRE

de la

Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec

à la

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

MAI 1965



ACCOPRESS
GENUINE PRESSBOARD BINDER
CAT. NO. BG 2507 EMB

ACCO CANADIAN COMPANY LTD.
TORONTO
OGDENSBURG, N.Y., CHICAGO, LONDON

Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques
du Québec

éduquer - instruire

MEMOIRE

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE
BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Mai 1965

S O M M A I R E

PRESENTATION ..... p. 1

CHAPITRE I: Ce qu'est la C.I.C. ..... p. 3

CHAPITRE II: Avertissement ..... p. 5

CHAPITRE III: Pourquoi parler de nation? ..... p. 13

CHAPITRE IV: Qu'est-ce que la nation? ..... p. 17

CHAPITRE V: Relation Nation-Etat ..... p. 29

CHAPITRE VI: Confédération et relation Nation-Etat ..... p. 35

CHAPITRE VII: Nouvelle dimension de la relation Nation-Etat ... p. 41

CHAPITRE VIII: Le bilinguisme ..... p. 47

CHAPITRE IX: La culture ..... p. 67

CHAPITRE X: Culture et Education ..... p. 83

CHAPITRE XI: Les instruments de la culture et de l'éducation .. p. 99

CHAPITRE XII: L'immigration ..... p. 117

CHAPITRE XIII: Les besoins financiers du Québec ..... p. 127

CHAPITRE XIV: Le rapatriement de la Constitution ..... p. 131

CHAPITRE XV: Les relations internationales ..... p. 137

CHAPITRE XVI: Conclusions ..... p. 141

CHAPITRE XVII: Recommandations ..... p. 145

CHAPITRE XVIII: Cuvrages consultés ..... p. 153

-.-.-.

P R E S E N T A T I O N

Madame, et

Messieurs les Commissaires,

La Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec est heureuse de soumettre le présent mémoire à l'attention des distingués membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Si les travaux de cette Commission sont d'une importance capitale pour les Canadiens en général, ils suscitent un intérêt particulier chez les instituteurs canadiens-français. A la fois éducateurs et citoyens, les membres de la C.I.C. ne peuvent se désintéresser des problèmes constitutionnels de leur pays.

Nous espérons donc que cette contribution de notre organisme vous aidera, Madame et Messieurs les Commissaires, à trouver des solutions adéquates au délicat et complexe problème du bilinguisme et du biculturalisme.

POUR LA CORPORATION DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES CATHOLIQUES DU QUEBEC,

Le Président,

Léopold Garant

LEOPOLD GARANT

C H A P I T R E I

CE QU'EST LA C.I.C.

La Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec (C.I.C.) a été constituée en avril 1946 par la Loi 10, George VI, chapitre 87. Elle groupe actuellement 40,000 membres enseignant dans les diverses institutions publiques et privées de langue française et de langue anglaise, à l'exception des enseignants du secteur protestant.

Au plan local, les membres sont groupés en associations dont le nombre atteint aujourd'hui 200. Ces associations locales se regroupent elles-mêmes en 19 fédérations diocésaines. S'ajoutent à cette structure 4 sections provinciales groupant respectivement les retraités, les principaux d'écoles, les directeurs généraux des écoles et les professeurs laïques des écoles normales.

Lors de la fondation, on avait fixé comme but de l'organisme "de favoriser les intérêts professionnels des instituteurs et d'assurer le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline de ses membres". Au cours des années, ses activités et ses préoccupations se sont élargies de manière à atteindre les objectifs suivants:

a) Contribuer au progrès de l'éducation;

b) Favoriser, protéger et défendre les intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres;

c) Assurer le maintien de l'honneur et de la dignité de la profession;

d) Eveiller et développer l'intérêt public vis-à-vis l'éducation;

e) Coopérer avec les autres organisations ayant des buts similaires.

Les préoccupations de la C.I.C. dépassent donc le domaine syndical et le domaine académique. Elles s'étendent aux problèmes de la société en général dans la mesure où ils ont des implications sur l'éducation. Cette ligne de pensée inspire les divers services que la C.I.C. s'est donnés pour réaliser ses objectifs.

La Corporation joue de plus un rôle sur le plan provincial, national et même international par ses affiliations et ses représentations. Elle pratique une politique de présence dans tous les milieux où on discute de questions relatives à l'éducation et aux éducateurs.

Ainsi a-t-elle soumis plusieurs mémoires à l'adresse du Conseil Exécutif de la Province de Québec, du Comité catholique de l'Instruction publique, de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (du Québec), de la Commission Fowler, de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement et de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité provinciale, municipale et scolaire.

La Corporation joue un rôle de premier plan dans l'organisation de la Semaine de l'Education. De plus, des membres de la Corporation siègent à bon nombre de comités du gouvernement du Québec.

C H A P I T R E II

AVERTISSEMENT

Le mémoire que nous présentons à la Commission Laurendeau-Dunton, au nom de la Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec, n'a pas la prétention d'apporter une réponse claire et définitive aux problèmes multiples, complexes et aigus que pose la coexistence au Canada de deux groupes ethniques dont l'un, le groupe francophone, peut revendiquer le titre de premier découvreur et fondateur du Canada; et dont l'autre, le groupe anglophone, est historiquement devenu, par le sort des armes, l'associé permanent.

Considérant d'autre part les instruments de référence, à savoir: le document du Conseil Privé, C.P., 1963-1106, du 19 juillet 1963, qui crée la commission d'enquête, nous désirons faire remarquer tout de suite que la mandat confié aux commissaires est très vaste, qu'il les oblige, comme le disait M. André Laurendeau, dans sa déclaration inaugurale du 7 novembre 1963, à "réunir une masse énorme de faits, qui appartiennent à la vie économique et sociale aussi bien qu'à la vie politique et culturelle", et, comme le précise un document de travail de la Commission, à faire des recherches "sur tous les aspects de la vie en société au Canada, en particulier sur:

1o le secteur public, à tous les échelons (fédéral, provincial, municipal et scolaire) et dans ses diverses manifestations (l'équilibre fédératif, les administrations, le personnel politique, etc);

2o la vie économique et sociale;

3o l'éducation, la vie culturelle et la communication."

Cette latitude laissée aux commissaires ne laisse pas d'inquiéter, car le champ de l'enquête fédérale couvre là domaine de l'éducation qui ressortit exclusivement à la compétence législative des provinces. Certes, le document du Conseil Privé reconnaît que "la compétence constitutionnelle en matière d'éducation est conférée aux provinces"; mais, l'expérience de la Commission Massey-Lévesque aidant, nous savons qu'au moyen de certains artifices de mots et de définitions, on peut disposer des termes formels de la constitution qui stipule, à l'article 93, que: "Dans chaque province et pour chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer sur l'éducation".

C'est pourquoi nous nous permettons de tenir pour suspecte, à certains égards, la constitutionnalité du mandat de la Commission. Sans intention de chercher querelle à qui que ce soit, nous prions madame et messieurs les Commissaires de prendre acte de notre volonté de les voir s'en tenir, dans leurs recommandations et suggestions, aux limites de la compétence constitutionnelle du gouvernement central. Ce qui ne signifie pas que nous nous refusons à les voir reprendre l'examen de certains problèmes constitutionnels, si cette étude devait les amener à proposer des recommandations visant à améliorer le sort des minorités françaises des autres provinces, à expliciter et à élargir le sens des termes de l'article 133 de la Constitution et à rappeler que, en vertu de l'article 93, le gouvernement central a des obligations dont il ne s'est guère acquitté dans le passé et des droits dont il

n'a pas pris la peine de se prévaloir. Nous nous réservons, du reste, le droit de dénoncer ou de désavouer les initiatives qui iraient au-delà de la capacité juridique du gouvernement fédéral. Et même si les gouvernements provinciaux ont approuvé le geste de ceux qui ont créé la Commission et ont délimité les frontières de son enquête, nous croyons qu'en vertu du principe, des droits et privilèges de la démocratie, les citoyens ne se trouvent pas liés par les actes de gouvernants qui excéderaient les attributions que leur reconnaissent la constitution et les lois.

En acceptant de témoigner devant cette commission d'enquête, nous posons un geste de collaboration. Il nous paraît utile, sinon nécessaire, de participer à cette étude du problème des relations entre les deux peuples qui ont, chacun en son temps et à sa manière, fondé le Canada. Nous nous joignons à bien d'autres dans cet effort de contribution au règlement du problème historique de la coexistence difficile de deux langues et de deux cultures au Canada.

Nous ne nous abusons cependant pas sur les résultats pratiques de l'enquête menée par la Commission Laurendeau-Dunton. S'il nous plaît d'affirmer notre confiance en ses membres, nous n'en redoutons pas moins l'organisme en soi; car celui-ci, après des mois ou des années de recherches et de travail, devra faire le point, choisir parmi toutes les suggestions et les recommandations qui lui seront soumises, trier, élaguer et s'efforcer de ne retenir que celles susceptibles d'agréer à la majorité du pays. Le principe du "Majority rules" vaudra-t-il au sein de la commission elle-même? Si cela devait être, il y a lieu de supposer que beaucoup

de propositions valables seront écartées ou simplement traduites en formules vagues; c'est ce qui s'est produit dans le cas des commissions Rowell-Sirois, Massey-Lévesque et Glassco. Car il importe de souligner que la province de Québec, en l'occurence, joue toujours à neuf contre un, ce qui atténue singulièrement le caractère impérieux de ses revendications. Or, nous basant sur les raisons qui ont justifié la création de la Commission Laurendeau-Dunton, nous nous croyons en droit de réclamer que les revendications du Québec soient entendues comme nous voudrions qu'elles le soient. Nous pensons donc que les Commissaires ne se résigneront pas facilement à la formule des concessions et des compromis, dussent certains d'entre eux se désolidariser de la Commission si celle-ci devait, au terme de ses recherches, résoudre les problèmes qui font l'objet de l'enquête selon un commun dénominateur conforme à l'équation historique et traditionnelle: minorité -vs- majorité.

Ces propos, messieurs, vous paraîtront sans doute pessimistes ou défaitistes, mais l'expérience de la Confédération les confirment et les authentifient. Il nous reste l'espoir de votre bonne volonté, et le ferme désir qui vous anime et vous incite à refuser d'emblée les solutions de compromis qui décevraient notre foi et nous forceraient à inventer d'autres moyens plus radicaux d'obtenir justice.

Nous devons, en effet, vous le dire, nous avons hésité avant de présenter ce mémoire. Forts de l'exemple de certaines associations, nous aurions pu nous contenter d'exprimer nos griefs

et nos revendications sans comparaître devant vous, lancer en quelque sorte un ultimatum au gouvernement central. Nous avons choisi la méthode du dialogue; elle nous semble plus efficace, et plus apte à affirmer notre désir de collaboration.

Notre mémoire est, croyons-nous, clair et bref. Il résume les idées et les positions de notre association. Plutôt que de nous égarer en des considérations abstraites, nous avons voulu lui donner une tournure positive et, résumant nos positions doctrinales, nous soumettons une série de suggestions et de recommandations pratiques.

Avant de conclure, nous voudrions attirer l'attention des Commissaires sur une initiative qui dépasse en priorité et en importance l'institution de la Commission Laurendeau-Dunton: c'est la création, par le Gouvernement de Québec, d'un comité parlementaire sur la Constitution. Ce Comité doit s'employer à étudier le problème fondamental qui se pose, aujourd'hui plus que jamais, à la conscience québécoise:

> Le Québec doit-il rester intégré dans la Confédération, ou doit-il se dissocier des autres provinces du Canada?

Dans la première hypothèse, il est clair qu'il voudra redéfinir son statut constitutionnel et réclamera des amendements à la constitution qui lui permettent de préciser ses droits et de disposer des tracasseries dont il a, depuis 1867, été victime; dans la seconde, si le Québec devait se séparer, il lui faudra indiquer de quelle façon il entend le faire, c'est-à-dire

s'il veut recouvrer sa souveraineté politique ou s'il recherchera un nouveau mode d'association avec les autres provinces du pays.

Comme, par ailleurs, la Commission Laurendeau-Dunton a, dans un document de travail, déclaré: "Nous ne sommes même pas limités par les termes actuels de la constitution canadienne: il serait donc légitime de proposer des recommandations qui peuvent entraîner des amendements" et que, d'autre part, M. Davidson Dunton, dans une déclaration de la Commission du 7 novembre 1963, a dit qu'il faut "que la Confédération soit repensée", nous pouvons croire qu'elle proposera des amendements à l' - A.A.B.N.

Nous les étudierons avec intérêt, sous toute réserve des dispositions que voudra bien prendre le Gouvernement de Québec lorsqu'il soumettra le rapport de son comité parlementaire sur la constitution. Nous réaffirmons donc, qu'en cette matière, le Gouvernement de la Province a priorité. C'est du reste pour répondre aux voeux du Québec que le Gouvernement fédéral a institué la Commission Laurendeau-Dunton. Celle-ci, faisant suite à une requête de M. André Laurendeau qui demandait, dans Le Devoir du 20 janvier 1962, une enquête sur le bilinguisme, devait s'occuper du fonctionnement du bilinguisme dans les services administratifs du Gouvernement fédéral. Que ce dernier ait élargi le champ de l'enquête au point où les Commissaires, dans un document de travail parlent de "vague" et de "prudence", ne nous

empêche pas de penser, par devers nous, que le Gouvernement fédéral a pris l'initiative dans un domaine où il était plus que temps que le Gouvernement de Québec, qui représente les premiers intéressés, nous devrions dire les premiers lésés, prît les devants.

Ces précautions prises, nous soumettons respectueusement le mémoire qui suit.

C H A P I T R E III

POURQUOI PARLER DE NATION ?

En guise d'introduction, nous désirons soumettre à l'attention de Madame et de Messieurs les Commissaires, quelques réflexions sur l'idée de nation. Elles n'ont pas le mérite d'être originales; nous nous sommes inspirés d'auteurs connus qui ont traité le sujet et nous avons tenté de résumer un vaste corps de doctrine pour ne retenir que ce qu'il nous semble nécessaire de réaffirmer afin que notre attitude vis-à-vis ce problème soit nette et définie.

Il nous paraît essentiel d'insister, au départ, là-dessus, parce que la notion de nation est en quelque sorte le point d'impact, le centre de convergence d'une série de considérations qui doivent aboutir à la formulation de certaines données essentielles à l'étude du problème du bilinguisme et du biculturalisme.

Il importe de ne point oublier que le travail de la Commission porte d'abord sur la culture. Son objet spécifique est justement d'en préciser la notion et de définir, en même temps que les diverses cultures du pays, le caractère des relations qui doivent exister entre celles qui constituent les deux cultures de base du Canada, et cela pour en arriver à découvrir le moyen, la formule ou le système qui leur permette non seulement de coexister, mais de s'épanouir, de se répandre, de s'enrichir mutuellement, sans que le progrès de l'une entrave l'expansion de l'autre.

Si l'on se reporte à ce document qui institue la Commission, l'on voit qu'il est question d'une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce dernier terme est un néologisme, un de ces mots-clefs qu'il "serait utile de définir au préalable", dit la Commission elle-même dans son document no, 4 (page 3). Nous le trouverions fort équivoque et dangereux et nous aurions dès l'abord exigé des explications au sujet de son contenu si la Commission n'avait pris le soin de nous prévenir que "le biculturalisme n'est pas une macédoine obtenue par le mélange de deux cultures" (Document no. 4, p. 5).

Toutefois, nous ne sommes pas entièrement rassurés car, dans une note rédigée par M. Pierre Daviault, on trouve une définition du biculturalisme dont le sens et l'extension ne laissent pas d'inquiéter.

Selon l'auteur cité, "le biculturalisme, tout en se fondant jusqu'à un certain point sur la biculture, l'érige en système ou en doctrine. En réalité, on devrait plutôt dire que le biculturalisme préexiste à la culture et lui donne naissance. " Cette formule comporte des implications assez graves, d'autant plus que M. Daviault ajoute que "seule cette biculture (ou culture) anglo-française se rattache à un système ethnique ou politique sur lequel nous n'avons pas à nous étendre ici. Retenons seulement qu'il tient à des causes historiques et, en particulier, à l'évolution constitutionnelle de notre pays." Et l'auteur conclut:

"Mais du simple point de vue linguistique (le seul qui nous intéresse ici), mettons que le biculturalisme pourrait désigner une doctrine d'après laquelle le Canada n'aura de caractère propre que si se répand vraiment chez lui la biculture anglo-française parce que le biculturalisme particularise son entité nationale; ou bien que le biculturalisme doit imprégner toutes les couches de sa société ou ses diverses régions pour procurer le liant qui maintiendra ses parties en un tout; ou encore que le biculturalisme est consacré au Canada, en partie par les lois organiques, en partie aussi par l'accord tacite qui a présidé à la fédération de ses divers éléments".

Du fait qu'on admet qu'au Canada "le biculturalisme particularise son entité nationale", on sous-entend une définition particulière du mot nation. C'est pourquoi il est important d'apporter quelques précisions de doctrine sur l'idée de nation. Selon qu'on définit le mot aux termes du Droit public ou aux termes de la sociologie, on en arrive à des conclusions fort différentes, contradictoires même. Il n'est donc pas vain de s'attacher à la considération du mot nation, car la définition qu'on en donne éclaire, quant à nous, tout le problème du biculturalisme et sous-tend en quelque sorte les propositions que nous désirons soumettre à l'examen des Commissaires.

Ceux-ci verront, dans les pages qui suivent, que notre conception de la nation intègre la notion de culture, d'une culture particulière qui constitue l'un des traits caractéristiques, l'une des notes individuantes de notre groupe ethnique, et que c'est, du reste, à cause de cette relation nécessaire entre la

nation et la culture que nous refusons l'équation nation-Etat et rejetons l'idée d'un canadiannisme sans trait d'union.

Nous reviendrons plus loin, au chapitre de la culture, sur l'affirmation de M. Daviault, à savoir: "que le biculturalisme préexiste à la culture et lui donne naissance" ce qui impliquerait qu'il existe chez nous une culture pan-canadienne dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ressemblerait étrangement à "cette macédoine obtenue par le mélange de deux cultures" que la Commission se refuse d'emblée à considérer.

C'est afin de déblayer le terrain que nous avons voulu poser au départ le problème de la nation. Il commande, à notre avis, toute la démarche de ceux qui cherchent à inventer la formule susceptible d'apporter une solution équitable au problème connexe et historique de la coexistence pacifique des cultures française et anglaise au Canada. Les autres questions, biculturalisme, culture, bilinguisme, etc. le présupposent et l'on ne peut les analyser qu'à la lumière des définitions et des principes que nous exprimons maintenant.

C H A P I T R E IV

QU'EST-CE QUE LA NATION ?

Nous venons d'indiquer les raisons qui nous incitent à poser le problème de la nation. Nous désirons en faire la clef de voûte de toute discussion sur le problème des deux cultures au Canada. En effet, si l'une et l'autre de ces cultures revendiquent le droit de s'épanouir librement, c'est qu'elles constituent, dans l'ordre naturel et humain, les assises d'une réalité vitale qui dépasse largement le cadre politique. Cette réalité, c'est celle de la nation.

Ainsi ne peut-on restreindre les données du problème au seul fait de la coexistence de la culture française et de la culture anglaise. Il ne s'agit pas simplement de monter un mécanisme qui, bien graissé, facilite le fonctionnement du bilinguisme et favorise le développement des deux cultures à l'intérieur d'une institution constitutionnelle éprouvée qu'il ne saurait être question de remettre en cause parce que la permanence en serait d'ores et déjà admise et assurée.

Le document du Conseil Privé (C.P. 1963-1106) qui parle d'une enquête et d'un rapport "sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada" pourrait laisser croire que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'aller au-delà des frontières de la constitution actuelle et d'inciter les citoyens à s'interroger sur l'avenir de la Confédération.

Toutefois, la Commission -- nous l'avons souligné -- déclare qu'il "serait légitime de proposer des recommandations qui peuvent entraîner des amendements" (Document no. 4, p. 2). Elle dit bien: "des amendements", ce qui exclurait l'idée d'une refonte de la constitution et davantage celle

de l'aménagement d'un nouveau plan d'association de la province de Québec avec les autres provinces du Canada.

La Commission est gênée par les termes de son mandat. L'enquête vise à "favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures". Les Commissaires en ont conscience, qui admettent les limites constitutionnelles de la tâche qui leur est dévolue. Parlant du "principe d'égalité entre les deux peuples", ils confessent que leur mandat "se limite au domaine où l'Etat fédéral est chez lui" ("assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale") (Document no. 4, p. 4), et que, pour le reste, "le mandat utilise des termes plus modestes" (id.). Ce qui ne les empêche pas, comme nous l'avons dit auparavant, de se sentir obligés d'enquêter "sur tous les aspects de la vie en société au Canada" (id., p..2).

A ce propos, ils déclarent qu'il "serait utile de définir au préalable quelques mots-clefs utilisés dans le mandat (culture, bilinguisme, biculturalisme), ainsi que d'autres que nous rencontrerons nécessairement (comme nation, peuple, groupe ethnique, etc.)", (id., p.3).

"Nation, peuple, groupe ethnique"; voilà, à notre avis, les "mots-clefs", ceux qui élargissent le débat et lui confèrent sa véritable dimension. Voilà les termes qu'il importe de définir avec exactitude parce que le sens qu'on leur donnera orientera le travail de tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, participeront à l'enquête, apportera l'éclairage susceptible de faire découvrir les véritables problèmes et tracera les avenues sur lesquelles doivent s'engager les citoyens intéressés à cerner cette réalité mystérieuse, fluide, délicate, explosive que recouvre le

néologisme ambigu de "biculturalisme".

NATION:

Le terme de nation est équivoque. Deux disciplines spécifiques le définissent différemment. Droit public et sociologie en restreignent ou en élargissent le contenu. Nous voulons donc examiner le cas qu'en font l'une et l'autre.

a) LE DROIT PUBLIC:

Le Droit public ne retient guère de la notion de nation que ce qu'elle peut avoir de parenté avec celle d'Etat. Assimilant deux réalités distinctes, il définit l'Etat: "La nation politiquement organisée". C'est identifier la nation à la "substance humaine de l'Etat", à la collectivité humaine qui le constitue, que celui-ci contient et qu'il représente. La nation, ainsi entendue, serait un groupe humain défini, qui se gouverne lui-même et jouit de l'indépendance politique.

Or, ce groupe humain défini qui se gouverne lui-même et jouit de l'indépendance politique existe au Canada; prise dans son entier, il y a une collectivité canadienne,elle est politiquement organisée et, mise à part sa dépendance économique, on peut dire qu'elle se gouverne elle-même et jouit de l'indépendance politique. Ainsi, laréalité de la nation canadienne coïnciderait avec celle de l'Etat canadien puisque ce dernier contiendrait, représenterait et personnifierait cette substance humaine dont nous avons parlé plus haut. Ainsi réduite à sa seule signification politique, la notion de nation acquiert un sens univoque et désigne l'entier de la collectivité humaine que groupe l'Etat canadien. Partant de là, on pourrait reprendre le mot de Laurier qui, parlant de la souveraineté du Canada, affirmait, au début du siècle: "Canada is a Nation".

La définition que donne de la nation le Droit public réfère également à l'idée de nationalité qui, dans le cas de l'individu, désigne, selon le P. Richard Arès, "le lien qui rattache un citoyen à l'Etat auquel il appartient". Lien politique, il va sans dire, qui autorise à parler de nationalité canadienne et que le Droit international sanctionne en disant d'un citoyen qu'il est de nationalité canadienne. A cet égard, il est intéressant de noter que les passeports émis par le gouvernement du Canada portent la mention suivante: "Les citoyens canadiens sont sujets britanniques". Ce qui permet de conclure que "le lien qui rattache un citoyen à l'Etat auquel il appartient" n'est pas, dans notre cas, bien clair et bien défini, puisque, politiquement et juridiquement parlant, ce lien dont nous venons de parler semble nous rattacher à la fois à l'Etat canadien et à tous ceux qui gravitent encore dans l'orbite de l'Empire britannique.

Cela nous permet d'en tirer argument contre une définition de la nation qui a ce défaut de ne pas distinguer l'individu canadien de la collectivité canadienne et de ne pas tenir compte de la disparité essentielle qui caractérise les divers groupes humains que réunit la réalité politique de la constitution et de l'Etat canadiens. Car s'il est vrai que l'Etat canadien englobe l'ensemble des individus qui vivent sous le régime de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, il ne faut pas oublier que ces individus constituent, à l'intérieur de ce cadre juridique, des entités ethniques différentes dont les deux principales, la française et l'anglaise, résistent à une définition de la nation qui ne tiendrait pas compte de leurs caractères distinctifs.

b) LA SOCIOLOGIE:

Il nous faut donc appeler à la rescousse du Droit public la discipline de la sociologie. Celle-ci est, dans une certaine mesure, indifférente aux structures et aux institutions; elle ne s'intéresse pas d'abord aux arrangements et aux dispositions artificielles; elle les analyse et les respecte en autant qu'ils mettent en cause des phénomènes humains et touchent à ce qui est fondamentalement à la base de l'organisation de la société. C'est pour cette raison que la Sociologie définit la nation, non par rapport à l'Etat, mais en elle-même et pour elle-même. Comme l'écrivait autrefois le P. Arès, la sociologie considère la nation "comme un groupement, que ce soit la race, le peuple ou l'Etat".

Ici interviennent deux termes nouveaux dont il est nécessaire de préciser tout de suite le sens:

1) RACE

La nation n'est pas la race, car il y a dans le concept de race, l'idée de communauté d'origine et d'espèce et d'un ensemble de caractères physiques identiques qui se transmettent avec le sang. Le terme de race réfère davantage à certaines réalités biologiques, animales, indépendantes de l'intelligence et de la volonté de l'homme qui sont des facteurs primordiaux dans l'organisation de la société et, de ce fait, conditionnent la réalité dynamique de la nation. Certes, il peut arriver que race et nation s'identifient: on peut le croire dans le cas de certaines nations africaines, par exemple. Mais la race en soi ne spécifie pas la nation.

2) PEUPLE:

La nation n'est pas non plus le peuple, puisque peut-être appelé ainsi tout groupe important d'humains qui vivent sur un même territoire

et obéissent aux mêmes lois. Ce mot de peuple désigne l'ensemble des citoyens d'un pays ou d'un Etat, sans référence à leur culture ou à leur civilisation particulière. Il n'implique pas nécessairement homogénéité, même si ce caractère peut se retrouver chez certains peuples; il sous-entend plutôt que l'unité interne, l'unité externe, territoriale et juridique.

Or, dans la définition de la ration, c'est l'aspect d'unité interne que retient surtout la sociologie. C'est ce que le P. Arès appelle "la part de la nature et la part de l'homme", l'élément "naturel" et l'élément "humain", ce qu'on pourrait qualifier autrement en parlant de raisons intrinsèques et de raisons extrinsèques. Car si la nature incline les hommes à se grouper, ceux-ci ne le font pas au hasard; ils obéissent à des instincts, à des motifs et à des raisons qui s'enracinent dans leur essence, dans leur existence et dans un certain nombre de circonstances qu'impose l'intégration de l'homme dans le monde spatio-temporel.

C'est pour cela que la nation groupe d'abord des hommes qui ont entre eux des qualités similaires; celles-ci proviennent du fait que des individus ont vécu dans un même milieu, qu'ils en ont reçu l'empreinte et qu'ils ont été formés de la même façon. Ils sont le produit soit, à l'origine, d'une même race, plus tard d'un même peuple, d'un même pays, d'une même histoire, voire d'une même religion, d'une même civilisation ou de tous ces facteurs à la fois. Ce qui suppose que, soumis à ces facteurs communs, ils ont, petit à petit, acquis des qualités semblables, des habitudes sociales communes, des façons de vivre, de penser et d'agir semblables qui confèrent à un type humain des notes originales qui le distinguent des autres individus de son entourage -- éloigné ou immédiat -- et avec lesquels il peut être appelé à vivre.

Il est temps d'évoquer ici le terme de culture, parce que les caractères distinctifs dont nous venons de parler, donnent à un individu une tournure d'esprit, un style de vie, une mentalité, une philosophie, des aspirations, un génie propre qui répondent au terme général de culture. Culture entendue au sens dynamique et opérationnel, et non pas au seul sens statique de patrimoine intellectuel, littéraire et artistique qu'un groupement humain caractérisé hérite des générations antérieures. A ce stade de notre étude, nous désignons par le terme de culture, l'ensemble des caractères distinctifs, les comportements sociaux, les manières de penser, de vivre, de travailler, de s'amuser, façonnés par le passé et qui se traduisent dans ces us et coutumes, ces moeurs, ces habitudes intellectuelles, littéraires et artistiques, ces traditions et ces institutions qui durent, se renouvellent et forment peu à peu le fonds national qu'on appelle patrimoine, Nous retenons pour l'instant ces éléments de la culture parce qu'ils étaient notre définition de la nation. Nous prions cependant Madame et Messieurs les Commissaires de noter que nous traiterons plus au long de la culture dans un chapitre ultérieur sur le sujet crucial du biculturalisme.

Revenant à la notion de nation, nous croyons nécessaire d'insister sur l'aspect d'unité interne qui en constitue la base. Et cette unité interne embrasse les divers éléments que contient le terme de culture. C'est là l'apport de la nature auquel s'ajoute l'apport de la volonté de l'homme exprimée dans la conscience de l'appartenance à un groupe humain caractérisé, dans la connaissance de ses caractères distinctifs, dans l'amour de la communauté, dans le désir impérieux de conserver ces caractères et ces valeurs, dans la recherche de tout ce qui peut contribuer

à leur accroissement et à leur promotion. De sorte que si l'on établit avec justesse et dans toute sa rigueur la relation qui existe dans la nation entre son élément naturel et son élément humain, son aspect interne et son aspect externe, il y a lieu d'ajouter aux critères qui ont servi à définir la nation, celui de la solidarité, d'une solidarité puissante entre les membres qui composent la nation et, qu'on le veuille ou non, celui de l'aspiration à une souveraineté politique qui consacre la permanence de la culture et en assure la sécurité. Ne serait-ce pas là le "vouloir vivre collectif" dont parlent les sociologues qui tentent de résumer en une expression les diverses manifestations de cet effort de volonté humaine que nous avons décrit et démontré afin d'en faire mieux voir les éléments constitutifs?

NATION CANADIENNE

A la lumière de ce que nous venons de dire, nous posons maintenant la question: Y a-t-il une nation canadienne?

Si l'on devait retenir la définition de la nation telle que la formule le Droit public, il faudrait répondre oui. Car, ainsi que nous l'avons expliqué auparavant, il y a au Canada un groupe humain "politiquement organisé". La nation dont il serait question en l'occurrence serait tout simplement l'Etat canadien, l'entité politique qu'a créée l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Mais cette entité politique ne réalise pas la condition de l'unité interne sur laquelle s'appuie la sociologie lorsqu'elle définit la nation, elle ne correspond pas non plus aux deux réalités qui s'affrontent au Canada, à ces deux volontés, celle des anglophones et celle des francophones qui poursuivent un but différent, suivent des voies divergentes et recherchent souvent l'un contre l'autre

la réalisation d'aspirations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont pas similaires ni communes.

S'il existe au Canada une certaine unité, il faut admettre qu'elle fut historiquement artificielle et qu'elle le demeure, qu'elle unit des éléments humains différents, même disparates aujourd'hui; s'il y a ici un certain "vouloir vivre collectif", il est extrinsèque et se réduit à une collaboration intéressée, sporadique et intermittente, à un désir de réussite économique et à une mise en commun de certaines énergies pour la poursuite d'objectifs matériels. Les deux principaux groupes ethniques suivent des voies parallèles parce qu'ils sentent qu'ils ont un destin original et qu'aucun des deux n'a éprouvé le besoin de sacrifier son idéal à celui de l'autre, de sorte qu'on ne conçoit pas qu'ils s'efforcent réellement de s'unir ni même de se rencontrer.

Ces faits, indéniables, nous autorisent à conclure qu'il n'y a pas de nation canadienne, sinon celle que définit le Droit public. Il ne pourrait y avoir que deux nations: une nation canadienne-anglaise et une nation canadienne-française.

NATION CANADIENNE-ANGLAISE

Personne ne niera que le groupe anglophone ne réunisse tous les caractères qui définissent la nation aux termes de la sociologie. Groupe humain caractérisé, dans une large mesure origine et histoire communes, habitudes de vie, de penser, langue, moeurs, traditions, institutions, aspirations communes, etc. Rien n'y fait défaut, l'élément interne, naturel s'y retrouve et l'on ne saurait trop insister sur la volonté ferme qui a jusqu'à présent soutenu les anglophones dans leur désir de se perpétuer

et de s'épanouir comme groupe ethnique distinct. Il suffit de constater qu'ils se sont rapidement assimilé les éléments étrangers apportés par l'immigration et qu'ils ont largement entamé la résistance des minorités françaises elles-mêmes dispersées à travers le Canada.

Quelle est-elle exactement cette nation canadienne-anglaise? On ne saurait le dire, et il n'entre pas dans notre propos de le déterminer. Mais qu'elle soit, à plus ou moins brève échéance, menacée par le danger de l'assimilation américaine ou par la résurgence des nationalismes que dissimule la mention prudente de "l'apport subséquent des autres cultures", le fait demeure: il y a un bloc anglophone, il possède son unité et son dynamisme internes, et son action positive entrave le progrès du groupe canadien-français de telle sorte qu'il est permis d'interpréter cette action comme une tendance, pas toujours avouée ni évidente (peut-être pas même toujours consciente) à décourager chez les francophones le dessein de survivre, de se perpétuer et de progresser comme une communauté culturelle distincte.

NATION CANADIENNE-FRANCAISE

Tout ce qu'on peut affirmer du groupe anglophone se retrouve dans le groupe francophone, c'est-à-dire tous les éléments qui composent les communautés culturelles, pour tout dire les communautés nationales distinctes et fortement caractérisées: langue commune, religion commune caractères similaires, moeurs, traditions, coutumes, philosophies communes, mode de vie, comportement social communs, aspirations et volonté de vivre communes. En somme, ce "vouloir vivre collectif" qui traduit, selon l'expression du P. Delos, "la communauté de conscience qui se transforme en conscience de la communauté". Il n'y manque même pas ce profond instinct

de conservation qui incite notre groupe ethnique à s'organiser lui-même en Etat afin de devenir une communauté politique souveraine.

Dans son ouvrage intitulé Notre Question Nationale, le P. Richard Arès posait cette question: "Y a-t-il une nation canadienne-française?" -- Il examinait à ce propos deux conditions selon lui essentielles:
La première: "Y a-t-il communauté de culture et de conscience?"

Le groupe francophone satisfait facilement à cette première exigence car, outre son origine et son histoire communes, il manifeste des caractères, des tendances et des aspirations qui décèlent un fonds de traditions, de coutumes, d'institutions et de culture communes. C'est là la communauté de culture. Quant à la question de savoir si notre groupe ethnique en a la conscience, il suffit pour y répondre de rappeler les luttes qu'ont menées nos devanciers pour que soit préservée et maintenue cette culture. Dans cette perspective, on peut affirmer que ces gestes mesurent et authentifient la conscience qu'ont les Canadiens-français de leur communauté de culture.

La seconde: "Y a-t-il conscience et volonté de la communauté?" ne pose pas de difficultés. Les faits sont là qui attestent que, depuis 1760, les Canadiens-français ont résisté farouchement à l'assimilation, qu'ils ont, malgré les vicissitudes de l'histoire et les avatars de la politique, repoussé les assauts de 1763, de 1774, de 1791 et de 1840; qu'ils n'ont jamais perdu de vue l'objectif final qu'ils s'étaient fixé: la survivance et la propagation de la langue et de la culture françaises. Quand on songe d'autre part aux diverses prises de conscience qui ont ravivé, de décade en décade, la ferveur nationaliste, on découvre qu'il y a, fortement chevillée au coeur du groupe francophone, une connaissance de sa situation de communauté culturelle et nationale distincte et un désir im-

périeux de conservation, de maintien, d'épanouissement et d'expansion qui culmine, chez un bon nombre -- aujourd'hui plus que jamais -- dans la volonté de constituer un jour une communauté politique indépendante.

L'AVENIR DE LA NATION CANADIENNE-FRANCAISE

Toutes ces considérations nous amènent à conclure à l'équivocité du terme de nation. Retenant l'enseignement du Droit public et de la sociologie, nous croyons devoir déclarer qu'il y a deux nations au Canada. Bien d'autres avant nous l'ont affirmé. Mais nous jugeons bon de reprendre la proposition parce qu'elle éclaire le problème qui fait l'objet de l'enquête de la Commission Laurendeau-Dunton. Ainsi nous insurgeons-nous contre ceux qui propagent l'idée d'une grande nation canadienne composée de deux cultures distinctes. Cette idée vient d'une identification abusive des notions de nation et d'Etat.

Nous le répétons, identifier nation et Etat, c'est évacuer le contenu vital du terme de nation qui implique l'idée de culture et, partant, celle du "vouloir vivre collectif". Et ce "vouloir vivre collectif" ne saurait se traduire dans notre cas par la volonté commune aux anglophones et aux francophones de constituer une grande nation canadienne dont les membres deviendraient des Canadiens sans trait d'union.

Quant la Commission précise que "l'idée-force du mandat", et par conséquent de la Commission, c'est celle de"l'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne" (Document no. 4, p. 1), elle pose elle-même le problème capital de l'avenir de la nation canadienne-française. Elle nous invite à rouvrir un dossier fermé en 1867 et à ranimer un débat axé sur des thèmes brûlants.

Nous venons d'énoncer des prémisses. C'est d'elles que procèderont nos conclusions sur les problèmes des relations entre la nation et l'Etat, de la culture, du bilinguisme et du biculturalisme.

C H A P I T R E V

RELATION NATION-ETAT

Nous avons tenté de définir la notion de nation. Notre but était d'établir, qu'au Canada, ce terme est équivoque et qu'il ne saurait s'identifier à la réalité politique de l'Etat. Notre intention, en insistant sur le fait qu'il existe deux nations canadiennes, est de mettre en relief le problème des cultures spécifiques que pose l'existence de deux nations dont l'une et l'autre se réclament d'une culture distincte et, comme telle, appelée à survivre et à se développer.

Ce qui nous amène à parler maintenant de la relation Nation-Etat. A ce sujet, on trouve dans le Rapport Tremblay des considérations que nous croyons devoir faire nôtres:

"L'Etat et la nation, réalités de nature différente, ont pour objet commun l'homme lui-même. D'où le problème de leurs relations réciproques, embrouillé, encore de nos jours, par une confusion en somme séculaire des idées touchant leurs natures et leurs fins respectives.

"L'Etat est le gardien du bien commun dans le domaine politique. Il ne se substitue ni aux individus ni aux communautés naturelles, mais les aide à réaliser leurs fins respectives. La Nation, communauté de culture, est objet de bien commun et, ainsi, soumise à l'autorité de l'Etat. Mais comme tous les autres groupes naturels, elle a sa propre fin, son bien commun particulier et le droit corrélatif au concours de l'Etat." (Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, vol. II, pp. 19-20)

Ce sont là des propositions indiscutables. Elles impliquent deux définitions: 1- L'Etat est une communauté politique; 2- La nation est une communauté de culture. La première vient de la volonté des hommes, et la seconde vient de la nature. Elles mettent en cause toutes deux le bien commun: un bien commun général et un bien commun particulier. Bien commun dont l'Etat a, au premier chef la garde, mais dont il n'assume pas comme il doit la responsabilité si, ce faisant, il compromet le bien commun particulier propre à l'une ou l'autre des nations qui le composent.

Telle nous paraît être la situation au Canada alors que le gouvernement central, gardien du bien commun de l'Etat, est sans cesse tenté de poser des gestes qui ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité du complexe politique canadien. Gestes qui compromettent le bien commun particulier de la nation canadienne-française et nous incitent à nous demander si l'Etat canadien, dans sa constitution actuelle, peut aider la communauté naturelle canadienne-française à réaliser ses fins respectives.

Il nous semble au contraire que le gouvernement central est sollicité par le désir d'unifier la communauté canadienne tout court et voudrait faire coïncider le bien commun de l'Etat avec le bien commun particulier des diverses communautés culturelles qui le constituent. Il y est du reste invité par des impératifs d'ordre administratif, ce qui explique qu'il veuille de plus en plus se charger de responsabilités économiques et d'obligations éducationnelles et culturelles qui appartiennent en propre aux provinces responsables, elles, du bien commun particulier dont parle le Rapport Tremblay à propos des communautés naturelles et surtout des communautés de culture.

A cet égard, l'on sait que la constitution du pays leur a reconnu, en matière de taxation, des droits qui leur permettent de tirer les sources

de revenu dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations. Or, à la suite des guerres internationales de 1914-1918 et de 1939-1945, le gouvernement central a pris prétexte d'une situation d'urgence pour ravir aux provinces ces sources essentielles de revenu. A telle enseigne qu'elles ont dû mener contre le gouvernement fédéral une lutte âpre afin de recouvrer les droits qui leur avaient été garantis à l'origine de la Confédération.

On se trouve ainsi en face d'une situation délicate, difficile et, faut-il le dire? d'un problème insoluble qui, en tout cas, ne peut être résolu selon l'équation traditionnelle qui a, jusqu'à présent, traduit la réalité de cette relation nation-Etat au Canada.

Car, on l'admettra, les avatars de la politique canadienne ont forcé la province de Québec en particulier, l'Etat français par excellence, à s'interroger sur ses devoirs de gardienne de la culture et de la langue françaises et à envisager dans une autre optique toute la question de son intégration dans le tout canadien. Elle se demande, à juste titre, référant à l'expérience du passé, s'il lui sera possible de poursuivre conformément à ses aspirations ethniques son destin de communauté naturelle et culturelle distincte à l'intérieur du cadre de la Confédération actuelle.

Cela parce qu'elle entretient des doutes sérieux au sujet de la bonne volonté de l'Etat canadien et de sa capacité à assurer la protection du bien commun particulier que représente la culture française. L'Etat canadien est-il, du reste, intéressé à la survivance et à la permanence de cette culture française? Est-il désireux de voir se perpétuer ce signe de contradiction qui l'oblige à des compromis et à des concessions et lui impose de traiter avec la province de Québec autrement qu'il ne le fait avec les autres? Il lui plaît d'insister sur la nécessité de l'unité canadienne

et il n'évoque pas sans frayeur l'éventualité d'un retrait de la province de Québec de la Confédération.

Conscient de la gravité du problème de la coexistence des deux principales nations du Canada, il s'est rabattu sur cette idée d'une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en espérant que l'analyse sérieuse, sincère et lucide des problèmes de la dualité culturelle fournira l'occasion d'un inventaire des causes qui ont jusqu'ici troublé, sinon empêché l'unité canadienne et compromis le bien commun général et les biens communs particuliers des deux nations canadiennes.

Qu'en peut-il résulter? Il est difficile de le dire. Mais les réunions de consultation qu'a tenues la Commission Laurendeau-Dunton à travers le pays nous laissent bien peu d'espoir d'aboutir à un compromis équitable. Il y a durcissement de part et d'autre et la province de Québec pour une, sans refuser de collaborer, oppose quelque résistance à l'idée d'un Etat national bi-culturel qui rééditerait la formule ancienne de la Confédération.

Il est question d'amendements à la constitution. Qu'à cela ne tienne, pourvu que ces amendements comportent des stipulations précises et consacrent la souveraineté politique du Québec, selon une formule de "maîtres chez-nous" qui la débarrasse des tracasseries administratives et lui accorde le droit de veiller comme elle l'entend au bien commun de la communauté canadienne-française!

Le Rapport Tremblay n'a pas manqué, il y a déjà des années, d'évoquer la réalité de l'Etat bi-culturel; il insistait sur l'idée de collaboration qui fonde les relations de deux groupes ethniques distincts appelés à vivre dans un même contexte politique. Il précisait à cet égard les devoirs de l'Etat bi-culturel ou multi-culturel: Il "doit, à la fois sti-

muler le progrès des cultures particulières, et se plaçant au-dessus d'elles, les coordonner; quant aux groupements nationaux, ils ont le devoir, sans rien abandonner de leurs prérogatives, de concourir de toutes leurs forces aux fins de la société politique."

Cette conception et cet idéal nous paraissent dépassés; ils ne font en somme que reprendre l'idée maîtresse de la Confédération, celle-ci devant en effet maintenir la dualité culturelle du Canada, lui donner une consécration officielle et mettre l'Etat canadien sur la voie d'une collaboration entre anglophones et francophones que nous cherchons encore.

Force nous est de dire que la Confédération est une faillite. D'abord parce qu'elle associait des éléments trop dissemblables et qu'elle a dû, en raison de l'inégalité numérique de ses parties, faire plus large la part à la majorité et glisser lentement vers une unification économique et administrative du pays préjudiciable aux intérêts de la communauté culturelle canadienne-française.

Il faut donc chercher ailleurs le moyen d'endiguer le flot qui menace de noyer la communauté canadienne-française. A toutes fins pratiques, redéfinir la relation nation-Etat qui régit les rapports entre la majorité anglophone et la minorité francophone du Canada. C'est le rôle de la Commission Laurendeau-Dunton. Mais quant à nous, ces rapports nous semblent devoir être bien différents de ceux qui ont existé jusqu'à présent.

Dans les chapitres qui suivront, nous entendons vous proposer des recommandations qui s'inspireront d'une notion transcendante de cette idée de bien commun particulier que recherche la communauté culturelle canadienne-française, car nous ne croyons pas qu'il soit de salut dans une réforme qui ne reprendrait pas l'entier du problème et ne déboucherait pas sur une avenue nouvelle appelée à modifier radicalement l'histoire constitutionnelle de la province de Québec.

C H A P I T R E VI

CONFEDERATION ET RELATION NATION-ETAT

Nous venons d'affirmer que la Confédération est une faillite. Le mot est gros, et l'on a d'ordinaire peur de le prononcer. Nous voulons bien en atténuer la résonance péjorative en disant que la Confédération n'a pas été ce qu'elle devait être: le trait d'union efficace entre les deux principaux groupes ethniques du pays et le meilleur moyen de créer ici une unité politique respectueuse des biens communs particuliers et en même temps favorable à l'épanouissement du bien commun général. Il suffit, pour s'en convaincre de considérer les disputes incessantes, les querelles acerbes et l'atmosphère générale des relations qui, depuis 1867, existent entre Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française.

Les juristes se disputent sur la question de savoir si la Confédération a été d'abord une loi ou si elle fut à l'origine un pacte entre anglophones et francophones sanctionné plus tard par un acte législatif. Nous serions plutôt portés à nous ranger du côté des partisans de cette dernière thèse. Mais cela est-il si important de le savoir aujourd'hui? Et ne faut-il pas laisser aux spécialistes des arguties juridiques le soin de trancher le débat? Un débat qui ne règlera rien au fond et qui ne fera pas disparaître le vice fondamental de la Confédération actuelle, c'est-à-dire son impuissance à disposer des tracasseries que cause notre situation de minorité culturelle.

Au moment où, de l'avis même du gouvernement central qui nous invite par le truchement de votre commission à tout remettre en cause, les faits nous imposent une nouvelle tâche, il serait vain de ranimer des débats

théoriques sur des questions brûlantes qui appellent des réponses nouvelles à des problèmes que des solutions anciennes n'ont pu résoudre à la satisfaction du groupe canadien-français.

Retenons, pour les fins de cette étude, que la Confédération n'a pas défini exactement la relation nation-Etat et que c'est à cause de cela qu'elle est imparfaite. Dans l'abstrait, elle établissait l'égalité de droits entre les deux parties qui la fondèrent. Elle instituait des gouvernements provinciaux autonomes et un gouvernement central appelé à devenir l'organisme régulateur et le lien entre les provinces autonomes. Elle avait dévolu aux divers gouvernements une somme de droits et de privilèges et chargé tout spécialement le gouvernement central de voir à ce que chaque gouvernement provincial respecte les droits et privilèges des minorités.

Car il faut noter que cette idée de minorité est constamment présente dans les discussions qui préparèrent la Confédération et qu'elle fait l'objet de stipulations précises aux articles 93 et 133 de l'A.A.B.N. Nous pouvons en conclure qu'elle est, en quelque sorte, la pierre d'angle de la Confédération et l'assise des deux principes qui soutiennent le statut constitutionnel canadien.

La Confédération canadienne s'appuie sur deux principes en effet: le principe de participation et le principe d'autonomie; ce qui implique d'un côté une collaboration étroite entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, et de l'autre le respect par le gouvernement fédéral de l'autonomie reconnue aux gouvernements provinciaux. Mais on ne saurait dire que ce respect ait été maintenu.

Le gouvernement central s'est développé; il a pris de la taille et du poids, il a assumé des responsabilités en matière de sécurité sociale, de commerce, de travail, de culture, d'éducation qui l'ont poussé, petit à petit dans des champs de compétence législative réservés à l'origine aux provinces. Il a dû accroître ses moyens financiers; cela s'est produit aux dépens des provinces, si bien que les plus pauvres d'entre elles n'ont pas hésité à s'en remettre à lui de leurs obligations.

Il faut reconnaître que les provinces anglophones n'avaient pas les mêmes raisons que la province de Québec de se méfier de l'ingérence fédérale et qu'à toutes fins pratiques, les ententes qu'elles signent avec Ottawa ne comportent pas, du point de vue culturel et linguistique, les risques que le Québec y trouve.

Notre province, elle, ne peut s'en accommoder aisément. Elle est gardienne d'un bien commun particulier: la langue et la culture françaises; chez elle d'abord; mais elle ne peut d'autre part rester indifférente à la situation des minorités françaises répandues à travers le Canada et ainsi mal défendues, sinon gravement menacées par l'inertie et la complicité des gouvernements provinciaux qui laissent le gouvernement fédéral se substituer à l'autorité constitutionnelle légitime.

C'est ce qui l'incite, aujourd'hui plus que jamais, à s'interroger sur sa situation dans la Confédération et à s'attacher à la recherche d'un nouveau statut constitutionnel qui pourrait, à défaut d'en faire un Etat souverain, culturellement et linguistiquement homogène, lui conférer des droits particuliers et lui laisser la liberté de sauvegarder et de développer ce que le Rapport Tremblay appelle timidement un bien commun particulier mais qui est en fait pour ses ressortissants le bien commun général qu'il faut protéger et promouvoir à tout prix.

Ceux qui tiennent encore à la Confédération ont coutume de dire que l'on n'a pas exploité suffisamment les deux principes qui se trouvent à sa base, les principes de participation et d'autonomie et qu'ainsi l'on n'a pas épuisé toutes les ressources de la Confédération. L'argument est sérieux en apparence. Il a le défaut de ne pas tenir compte de l'histoire et de négliger le problème du fonctionnement de la Confédération.

Le principe de participation suppose une égalité de droits et de privilèges qui s'appuierait sur la force égale des deux parties admises à participer. Or, s'il arrive que l'une soit plus faible que l'autre, l'équilibre du partage est rompu et le principe de participation est faussé. C'est ce qui est arrivé dans la Confédération canadienne. Car, outre le fait que le texte de l'A.A.B.N. ne consacre pas de façon explicite l'égalité de droits et de privilèges (cf. le cas de la langue française, art. 133), la force des deux principaux groupes ethniques en présence étant inégale, il s'ensuit des tiraillements qui aboutissent fatalement à des injustices graves et à une appropriation trop grande des droits et privilèges par le groupe numériquement plus fort.

Il est difficile d'imaginer un système qui fasse, à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel, disparaître l'inégalité numérique qui force toujours la partie la plus faible à consentir à des compromis et à des concessions qu'elle paie de ses droits et privilèges. Au Canada, il y a participation à neuf contre un. Toute formule de collaboration, en quelque domaine que ce soit, s'établit selon cette base numérique. D'où impossibilité de trouver un commun dénominateur qui corresponde à quelque chose de réel dans les faits. Cour suprême, fonction publique, armée, services publics, etc., tout est soumis à ce déséquilibre numérique qui abolit en pratique le principe de participation.

Vu que le principe de participation est ici compromis par le déséquilibre numérique, il est normal que le groupe ethnique le plus faible se rabatte sur le principe d'autonomie et qu'il ait tendance à l'exploiter jusqu'à ses extrêmes limites. Ce principe est vital. Il tient à l'essence même de la communauté canadienne-française et à son existence. Il commande sa démarche constante et les efforts qu'elle fait pour conserver sa vie, sa philosophie, ses traditions,ses us et coutumes, ses lois, ses aspirations et l'ensemble de ses traits distinctifs.

Si l'on considère maintenant que l'un et l'autre des deux principaux groupes ethniques du Canada défendent pour les mêmes raisons le principe d'autonomie, on comprendra qu'il y a là un potentiel d'opposition incessante et que les deux factions intéressées jouent l'une contre l'autre du principe d'autonomie. Car le principe en question comporte la nécessité d'une action dynamique qui dépasse infiniment les simples réflexes de protection et de défense.

Le principe devient de ce fait un facteur d'action, ce qui ne peut que provoquer des luttes dans lesquelles s'opposent deux communautés ethniques qui ont une même volonté de survivance et d'expansion. D'ailleurs, le durcissement de la province de Québec dans la défense du principe d'autonomie s'explique aussi par le fait que ce principe est lui-même menacé par l'abus de la part du groupe majoritaire, du principe de participation.

Le problème n'est donc plus, dans l'état actuel des choses, de savoir si l'on a épuisé les ressources de la Confédération,mais de savoir si la Confédération qui fonctionne selon les principes dont nous venons de parler, offrait ces ressources dont la province de Québec n'aurait pas tiré parti.

Il faut plutôt repenser l'entier du problème à la lumière de l'expérience historique et montrer que l'application des principes de participation et d'autonomie a été faussée au départ par le déséquilibre numérique; déséquilibre maintenu et accru par une politique d'immigration défavorable à l'une des parties à la Confédération canadienne.

Dans cette perspective, le problème de la Confédération et de la relation nation-Etat acquiert une dimension particulière que n'évoque pas le Rapport Tremblay qui, insistant sur l'idée de collaboration entre le groupe canadien-français et le groupe canadien-anglais, n'accorde pas assez d'attention à la situation juridique des deux parties appelées à constituer la Confédération, vu que l'une d'elles n'est pas en mesure de profiter à fond d'un système appuyé sur des principes qui exigent une égalité de droits et de privilèges fondée sur une puissance numérique égale.

Tous les autres problèmes, en particulier celui du bilinguisme, viennent de là, et l'on ne saurait entreprendre de rebâtir ou de refaire la constitution canadienne sans redéfinir la relation nation-Etat dans l'optique d'une nouvelle répartition des droits qui tienne compte de l'entité morale que représente la nation canadienne-française et non pas seulement de la fraction numérique qu'elle est dans l'esprit des tenants d'une unité canadienne artificielle et d'un Canada "coast to coast".

C H A P I T R E VII

NOUVELLE DIMENSION DE LA RELATION NATION-ETAT

Quelle pourrait être cette nouvelle définition de la relation nation-Etat au Canada? - Nous nous permettons d'insister d'abord sur ce qu'elle ne doit pas être:

1°- Une relation fondée sur l'idée d'une participation selon les forces numériques actuellement en présence;

2°- Elle ne peut s'appuyer davantage sur les exigences d'une collaboration de la nature de celle qu'on a pratiquée dans le cadre actuel de la Confédération, vu que les parties en présence inégales en nombre et en force imposent fatalement à la partie la plus faible des compromis qui mettent en cause sa survivance, son expansion et ce bien commun particulier dont nous avons parlé plus haut;

3°- Il importe de rejeter à tout prix l'idée de la fusion des deux principaux groupes ethniques sous le prétexte de l'unité nationale et de la paix intérieure. Cette forme d'intégration signifierait, bien entendu, l'absorption du groupe le plus faible par le plus fort et, partant, la disparition progressive de l'une des deux communautés culturelles.

C'est dire que le fait d'évoquer des amendements mineurs à la Constitution ne suffit pas; qu'il faut entreprendre une revision ou une refonte complète de l'A.A.B.N. et s'attacher à modifier la constitution de telle sorte qu'elle intègre une définition de la relation nation-Etat conforme aux réalités suivantes:

1°- Il y a deux nations au Canada: la nation canadienne-anglaise et la nation canadienne-française;

2°- Ces deux nations sont, chacune dans leur ordre et conformément à leur histoire et à leurs aspirations, gardiennes d'un bien commun particulier qui ne coïncide pas nécessairement avec le bien commun de l'Etat canadien;

3°- Que l'Etat canadien ne saurait être gardien du bien commun général s'il est incapable de préserver le bien commun particulier des deux principaux groupes ethniques qui le composent;

4°- Que l'expérience de l'histoire a prouvé que l'Etat canadien n'a pu assumer son rôle de gardien du bien commun général sans négliger, sinon mettre en péril, le bien commun de la nation canadienne-française;

5°- Que la somme des pouvoirs qui lui ont été impartis de même que les droits qu'il s'est appropriés par la suite sont à la fois trop vastes et trop imprécis pour qu'il ait pu résister à la tentation de substituer sa puissance à celle des Etats provinciaux de manière à infléchir la Confédération vers une forme d'union législative qu'avaient rejetée les Pères de la Confédération.

Dans cette optique, nous croyons devoir proposer une définition de la relation Nation-Etat qui reconnaîtrait:

1°- Que la nation canadienne-française représente une entité distincte, qu'elle n'est pas une simple fraction numérique du tout qu'englobe la réalité politique de l'Etat canadien;

2°- Que cette nation a des droits stricts à veiller elle-même à la conservation de ses caractères distinctifs et à défendre, développer et propager sa langue et sa culture propres;

3°- Qu'elle doit avoir les moyens juridiques, politiques et économiques d'assumer ses responsabilités de gardienne d'une communauté naturelle et culturelle distincte;

4°- Qu'elle doit pouvoir prendre à cet égard toutes les initiatives qui lui paraissent nécessaires sans avoir à en demander la permission à l'Etat fédéral;

5°- Qu'elle ne peut être obligée de participer à des plans ou à des programmes qui n'offrent pas d'avantages pour ses ressortissants ou lui imposent des charges susceptibles de nuire à son épanouissement dans un domaine ou dans l'autre;

6°- Qu'elle revendique le droit d'exiger que les représentants de la langue et de la culture françaises disséminés à travers le Canada soient traités avec justice et n'aient pas à subir de vexations en raison de leur langue, de leur culture ou de leur religion;

7°- Qu'elle a le pouvoir de se donner une constitution originale et de la modifier selon ses besoins;

8°- Que la nation canadienne-française étant contenue surtout dans la province de Québec, cette dernière a le droit de réclamer l'intégrité du territoire, de rapatrier juridiquement tous les habitants de ce territoire et d'obtenir que le Labrador soit de nouveau partie intégrante du Québec.

Tout cela implique que les négociations éventuelles destinées à amener une refonte ou une revision de la Constitution ne sauraient être engagées entre les gouvernements des dix provinces du Canada et le gouvernement fédéral comme le sont celles qui sont menées à l'occasion des conférences fédérales-provinciales.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager les négociations auxquelles nous venons de faire allusion à propos de la modification de la constitution. La province de Québec, parce qu'elle représente une communauté linguistique et culturelle distincte ne peut, sans risque, accepter

de jouer à dix contre un; elle est le porte-parole d'un groupe humain caractérisé désireux d'engager le dialogue avec l'autre groupe ethnique. C'est du reste pour lui fournir l'occasion de parler à ce titre qu'a été instituée la Commission Laurendeau-Dunton. C'est la province de Québec qui, par la voix de votre co-président, M. André Laurendeau appuyé ensuite par bon nombre de citoyens, a réclamé cette enquête afin de vider une querelle ou de régler un problème qui a toujours été la pierre d'achoppement de la Confédération.

Ainsi, c'est au nom de la communauté canadienne-française, au nom de la nation canadienne-française que la province de Québec doit parler à la table des délibérations en face de l'autre groupe ethnique afin de définir les relations qui devront exister dans l'avenir entre les deux parties qui, historiquement, ont fondé la Confédération. Une discussion qui s'engagerait entre les onze gouvernements du Canada défavoriserait la province de Québec et ne pourrait qu'en faire une voix discordante qu'on apaiserait au prix de nouvelles concessions et de nouveaux compromis.

L'Etat du Québec doit parler au nom des Canadiens français; c'est à lui qu'incombe le devoir de revendiquer au nom de la communauté canadienne-française et de promouvoir, au-dessus d'un bien commun canadien difficile à préciser, le bien commun d'une communauté nationale depuis des années menacé et compromis.

C'est afin de mettre en relief cet important et urgent problème que nous avons insisté sur l'idée de nation, sur la relation nation-Etat et sur la dimension nouvelle qu'elle acquiert à la lumière de l'histoire et dans la conjoncture actuelle.

RECOMMANDATIONS

1°- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse l'existence de deux nations au Canada; la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise;

2°- Que la nation canadienne-française soit habilitée à traiter avec la nation canadienne-anglaise sur la base d'une stricte égalité de droits et de privilèges;

3°- Que la règle de la majorité soit écartée dans tous les cas où cette règle met en cause les droits culturels et linguistiques de la nation canadienne-française et dans tous autres cas relatifs aux droits de la nation canadienne-française de posséder les instruments politiques et économiques nécessaires à sa protection et à son épanouissement;

4°- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, intègre une charte des droits de l'homme visant à protéger les libertés fondamentales de tous les citoyens du Canada et que les prescriptions de cette charte puissent être invoquées devant les tribunaux;

5°- Que des amendements subséquents à la constitution, amendée ou refondue, ne puissent être apportés sans le consentement de la nation canadienne-française si tels amendements portent sur des matières relatives aux droits et privilèges garantis à elle par la constitution et la charte des droits de l'homme;

6°- Que la constitution, amendée ou refondue, reconnaisse aux provinces le droit de changer, d'amender ou de refondre leur constitution de leur propre autorité, sous toute réserve des droits linguistiques et culturels reconnus aux minorités par la constitution du pays et la charte des droits de l'homme, et des droits relatifs au bien commun définis dans la constitution du pays;

7°- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse à la province de Québec un statut particulier et lui garantisse les moyens juridiques et économiques dont elle a besoin pour assumer ses responsabilités de gardienne d'une communauté culturelle et linguistique distincte;

8°- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse à la province de Québec le droit de rapatrier juridiquement tous les habitants de son territoire et de réclamer l'intégration du Labrador audit territoire.

C H A P I T R E VIII

LE BILINGUISME

Les prémisses que nous avons posées dans les chapitres précédents nous permettent d'aborder maintenant le problème, ou les deux problèmes fondamentaux qui font l'objet de l'enquête de votre Commission:

"... faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport..." (C.P. 1963-1106, 19 juillet 1963).

Nous désirons pour l'instant examiner d'abord le problème du bilinguisme en général, de façon théorique, avant de l'étudier dans une perspective qui rejoigne les préoccupations pratiques et concrètes de son application au Canada.

QU'EST-CE QUE LE BILINGUISME?

Le dictionnaire Robert le définit: "Usage simultané de deux langues"; Larousse dit: "Coexistence de deux langues"; in concreto, Littré, qui n'a pas inscrit dans son dictionnaire le dérivé "bilinguisme", se sert du mot bilingue comme d'un adjectif pour désigner une personne "qui a deux langues", "qui se sert de deux idiomes différents".

En fait, le bilinguisme, c'est la capacité qu'a une personne de s'exprimer en deux langues différentes.

Cette capacité comporte évidemment des degrés, selon qu'on est capable de passer sans difficulté de l'une à l'autre langue ou qu'on est

tout au moins capable de se servir d'une langue autre que sa langue maternelle ou d'usage courant de manière à être entendu ou compris.

On peut dire d'un individu qu'il est vraiment bilingue s'il possède la maîtrise parfaite de deux langues de sorte qu'il puisse indifféremment faire usage de l'une ou de l'autre selon le génie propre à chacune d'elles. Ce phénomène est rare; il est d'ordinaire le fruit d'une éducation particulière reçue dans des conditions spéciales.

Il y a toutefois à travers le monde, et chez nous particulièrement, des cas assez nombreux de bilingues parfaits ou de polyglottes accomplis. Il y a lieu cependant de considérer ces cas comme des exceptions qui se rencontrent chez des gens de culture supérieure ou qui se sont adonnés pendant des années à l'étude ou à la pratique des langues dans le but de remplir des fonctions spécifiques de traducteurs ou d'interprètes.

La catégorie la plus commune des "bilingues" est celle de ceux qui, instruits et éduqués dans une langue particulière, ont acquis une maîtrise suffisante d'une autre langue qui leur permet d'en faire un usage facile, courant et généralement correct. Ce qui n'empêche pas les linguistes de déceler des fautes qui se traduisent d'ordinaire par une confusion des règles de la syntaxe propre à l'une et à l'autre langue, une imprécision du vocabulaire, l'acception fautive de certains vocables et des tournures qui dénoncent l'effort de la traduction et la difficulté de rendre exactement le sens des expressions idiomatiques qu'en français, par exemple, on appelle les gallicismes.

QUELLE SORTE DE BILINGUISME LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON CHERCHE-T-ELLE A PROMOUVOIR?

Cette question s'impose d'elle-même vu qu'il existe des degrés dans le bilinguisme.

Il importe d'abord de préciser qu'il faut maintenir la distinction entre langue maternelle et langue seconde:

1- La langue maternelle est la langue naturelle, celle qu'apprend l'enfant dans son milieu naturel et qui lui vient de la communauté culturelle dans laquelle il se trouve intégré. S'il est possible, en certains cas particuliers, qu'un enfant s'initie simultanément au maniement de deux langues, ce fait n'est ni commun ni généralisé; il tient à des conditions spéciales. Du reste, en dépit de l'avis de certains psychologues, il n'est pas sûr, et, dans l'état actuel des recherches en ce domaine, difficilement prouvable que cette situation favorise la connaissance égale et parfaite des deux langues utilisées et surtout l'acquisition du génie propre à l'une et l'autre langue.

Quoi qu'il en soit, la plupart des enfants acquièrent d'abord la connaissance d'une langue; cette langue est celle de leur milieu naturel, de leur groupe culturel; elle est la langue maternelle au sens strict du terme.

2- La langue seconde est la langue auxiliaire, celle qui s'apprend à l'école; certains facteurs géographiques, politiques, économiques, sociologiques ou culturels en déterminent le choix. Elle est dite langue seconde parce qu'elle n'est pas au premier chef nécessaire et que la nécessité de son étude et de sa connaissance est conditionnée par diverses réalités variables et quelquefois temporaires. Notons ici en passant que le francophone obligé de vivre dans le milieu Nord-américain n'a guère le choix d'une langue seconde. Il doit, pour des raisons de culture et de travail, apprendre la langue anglaise, et les options qu'offrent certains cours et programmes: espagnol, russe, allemand, etc., n'ont à notre avis qu'une signification culturelle.

Ainsi, chez nous, le bilinguisme, c'est d'abord la connaissance de l'anglais et du français. Mais de quelle sorte de bilinguisme faut-il parler? Bilinguisme de culture, bilinguisme de travail ou bilinguisme officiel et administratif?

1- LE BILINGUISME DE CULTURE

Cette forme de bilinguisme est nécessaire à toute personne qui veut s'instruire et s'approprier les richesses de l'une et de l'autre cultures prédominantes au Canada. Ce bilinguisme peut consister simplement dans la capacité de lire dans l'une ou l'autre langue les ouvrages, les publications et tout ce qui peut servir à meubler l'esprit et à élargir les horizons intellectuels. Ce bilinguisme peut être poussé plus loin et aboutir à la connaissance suffisante des deux langues couramment parlées au Canada en vue d'échanges oraux ou écrits. Il est difficile d'imaginer, par exemple, que des universitaires puissent se passer de ce bilinguisme nécessaire à l'accomplissement de leur tâche spécifique et au rayonnement de leur enseignement ou de leurs recherches. On ne peut toutefois pas exiger que la masse de la population atteigne ce niveau, encore que ce soit là un idéal qu'il ne faut pas rejeter à priori.

2- LE BILINGUISME DE TRAVAIL

Celui-ci suppose une connaissance suffisante de l'autre langue, de la langue seconde, essentielle à l'exécution d'un travail qui exige des contacts continuels avec des personnes qui ne parlent pas le français ou l'anglais ou qui sont incapables de le lire ou de l'écrire. C'est la forme de bilinguisme que pratiquent tous les Canadiens français obligés de travailler en dehors du Québec ou dans des industries québécoises dirigées par des patrons anglophones unilingues.

Il convient d'insister sur la nature et l'étendue de cette forme de bilinguisme. Il peut se pratiquer à sens unique comme il arrive lorsqu'un Canadien français est obligé de connaître la langue anglaise dans le but de communiquer avec la personne avec laquelle il doit prendre contact afin de recevoir des ordres ou de rendre des comptes ce qui implique d'ordinaire que l'interlocuteur anglophone est impuissant à comprendre le français ou à s'exprimer dans cette langue; mais il pourrait se faire que les deux interlocuteurs puissent s'exprimer chacun dans sa langue et se comprendre mutuellement parce que l'un et l'autre connaîtraient suffisamment les deux langues pour ne pas avoir à imposer l'unilinguisme.

Est-il besoin de préciser que le bilinguisme de travail pratiqué au Canada est unilatéral et constitue l'une des vexations constantes dont les Canadiens français sont victimes? Le bilinguisme de travail est dans notre pays, et même dans notre province, l'obligation qu'ont les Canadiens français de parler l'anglais afin de traiter avec des employeurs unilingues qui semblent ignorer l'existence de la langue française et les droits qu'ont les francophones d'être considérés comme des citoyens à part entière.

3- BILINGUISME OFFICIEL ET ADMINISTRATIF

Cet aspect du problème est peut-être de tous le plus important parce qu'il met en cause la constitution elle-même et réfère à des stipulations précises de l'A.A.B.N. C'est du reste pour étudier plus spécifiquement cette question que votre Commission a été créée.

Dans un éditorial dont nous avons déjà parlé, M. André Laurendeau écrivait dans Le Devoir du 20 janvier 1962: "... après un siècle ou presque de Confédération, personne ne sait exactement ce que pourrait signifier dans les faits, un Etat tout à fait bilingue. Les premiers ministres se succèdent,

emploient les mêmes formules sans presque rien changer à la réalité,et personne ne se fait une idée claire de ce que devrait et pourrait être le bilinguisme de l'Etat." Et il ajoutait, après avoir réclamé une enquête royale, que cette enquête aurait entre autres comme fin de "connaître, toujours de très près, la situation qui est faite aux deux langues dans tous les services fédéraux." Précisant sa pensée, le 7 novembre 1963, M. Laurendeau demandait: "Que signifie, concrètement, l'égalité des deux langues et des deux cultures, et dans quelles conditions peut-elle être réalisée?"

C'est pour répondre à cette question que nous tenterons d'expliquer ce que nous entendons par bilinguisme officiel et administratif.

Le bilinguisme officiel c'est, à notre sens, la reconnaissance de droit et de fait des langues anglaise et française au Canada; droit qui appartient aux citoyens de l'une ou l'autre communauté culturelle de s'exprimer librement dans la langue anglaise ou française sans avoir à en subir aucun préjudice. Ce qui implique qu'il lui soit possible non seulement de la parler mais de trouver les facilités publiques et institutionnelles de l'apprendre dans les écoles qui sont ouvertes et entretenues par les Etats provinciaux.

La constitution canadienne n'est pas, au chapitre de l'emploi des langues française et anglaise, précise ni très généreuse. Elle déclare simplement, à l'article 133 que: "Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux

du Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces langues.

Les lois du Parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues."

Cet article est équivoque et restrictif. Si, d'une part, il reconnaît aux représentants le droit de s'exprimer en français ou en anglais dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, il ne reconnaît pas aux représentés le droit d'en user de même à travers le pays. Par ailleurs, l'article 133 autorise l'usage du français ou de l'anglais devant les tribunaux du Canada et ceux du Québec, mais il n'indique pas que ce droit soit reconnu devant les tribunaux institués par les autres provinces du pays. Encore convient-il de noter dans les deux cas que l'usage du français ou de l'anglais n'est que facultatif.

On ne peut donc conclure que la constitution consacre le principe du bilinguisme officiel. On sait également qu'en pratique, dans les chambres du Parlement du Canada, jusqu'à l'établissement, en ces dernières années, d'un système de traduction simultanée, il n'était pas possible aux représentants de langue française de se faire entendre des représentants de langue anglaise. Ceux qui s'exprimaient dans cette langue s'adressaient à des sourds ou à des banquettes vides. Cette situation existe encore dans les comités parlementaires; il est nécessaire d'y parler anglais ou de requérir les services d'un interprète ce qui embarrasse les participants et prolonge les discussions.

Sur ce sujet du bilinguisme officiel, il est important de noter que l'article 93 de la Constitution ne comporte aucune réserve, quant aux prérogatives des provinces en matière de législation sur l'éducation, relative aux

droits linguistiques des minorités. On lit, au paragraphe I: "Rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la Loi, lors de l'Union, à quelque classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles confessionnelles."

La réserve ne porte que sur les droits religieux et non sur les droits linguistiques; et l'histoire des écoles séparées en dehors du Québec nous a appris que même les droits religieux reconnus aux minorités n'avaient pas été respectés par les législatures des provinces.

Cette lacune de l'article 93 rend plus précaire encore la position de ceux qui soutiennent que le Canada est un pays officiellement bilingue. Il l'est si peu en droit qu'un premier ministre du Canada pouvait dire, il y a quelques années, substantiellement ceci: que rien dans la Constitution ne garantit le caractère bilingue de notre pays. C'est pourquoi M. Laurendeau avait raison d'écrire que "personne ne se fait une idée claire de ce que devrait et pourrait être le bilinguisme de l'Etat."

La constitution ne l'établit pas de façon précise et impérative et la pratique courante restreint la portée des stipulations qui peuvent être interprétées comme un commencement de reconnaissance officielle du caractère bilingue du Canada.

Au niveau administratif, la situation du bilinguisme est encore plus tragique. Notons d'abord, comme le fait remarquer M. Elmer A. Driedger dans sa Codification des Actes de l'Amérique du Nord Britannique (Ottawa, 1957, p. IV) que "les Statuts du Royaume-Uni sont édictés en anglais seulement. Il n'a donc été voté aucune version française d'Actes de l'Amérique du Nord Britannique émanés du Royaume-Uni." Les versions françaises que nous utilisons sont des traductions de la loi de 1867.

Et cette loi est muette sur le sujet du bilinguisme administratif sauf dans le cas de l'article 133 où il est question de "la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs" des"chambres du Canada" de même que des "lois du Parlement du Canada et de la Législature de Québec": on emploie à propos de ces documents les expressions "l'usage de ces deux langues sera obligatoire" et "devront être imprimées et publiées dans ces deux langues". Par contre, relativement à "toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux de Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre langue". Ainsi, dans les documents émanant du Parlement du Canada et de la Législature de Québec, l'usage des deux langues est obligatoire, tandis que dans ceux qui émaneront des tribunaux fédéraux ou des tribunaux de la province de Québec, cet usage est simplement facultatif. La stipulation ne comporte pas de caractère obligatoire. Elle laisse une latitude qu'on pourrait interpréter comme une précaution, sinon une volonté de la constitution, de ne pas imposer à la majorité la langue de la minorité tout en laissant à cette dernière la faculté d'user de sa langue en certaines circonstances et à des conditions restrictives.

Pourtant, le bilinguisme administratif est une nécessité en raison des relations continues que les ressortissants canadiens doivent entretenir avec le gouvernement central et les divers services qu'il met à la disposition des citoyens. Et nous lions ce problème à celui du bilinguisme officiel parce qu'il ne peut exister de bilinguisme officiel que si le gouvernement fédéral établit, favorise et maintient dans tous ses actes le bilinguisme administratif.

En quoi consiste exactement le bilinguisme administratif? Il est dans l'usage complet, facile, naturel et constant des langues anglaise et française dans tous les actes du Parlement, dans ses documents officiels, dans les actes et documents des sociétés de la Couronne, dans les services publics, dans la fonction publique, dans l'Armée, la Marine et l'Aviation, bref, dans tous les domaines où le gouvernement central a affaire, directement ou indirectement, et dans tous les documents qui sont publiés sous son autorité directe ou sous sa surveillance. Ce qui comporte naturellement pour tous les fonctionnaires l'obligation d'être bilingues ou tout au moins la capacité de lire et de comprendre l'une et l'autre des deux langues prédominantes du pays.

Reconnaître en droit et en fait le bilinguisme officiel, c'est institutionnaliser la pratique du bilinguisme administratif d'abord; et seuls des amendements aux articles de la constitution que nous avons cités peuvent consacrer en droit le bilinguisme officiel du gouvernement du Canada.

Il reste ensuite à résoudre le problème de l'application rigoureuse du principe du bilinguisme officiel. C'est là une question délicate, difficile; un problème qui exige des solutions complexes et qu'il n'est pas aisé de résoudre dans son entier. Il nous oblige, en tout cas, à faire ici d'autres considérations d'ordre général afin d'éclairer et d'étayer les recommandations que nous voulons proposer.

Les considérations que nous venons de faire sur le sens, la nature et la portée du bilinguisme de même que sur sa signification dans l'optique du bilinguisme officiel du Canada nous amènent à poser deux questions:

1°- Le bilinguisme intégral est-il désirable?

2°- Le bilinguisme intégral est-il possible?

Voyons d'abord comment on pourrait répondre à la première:

Il est évident que le bilinguisme intégral est désirable en principe, dans la mesure où il est considéré comme un bilinguisme de culture et selon que le parfait bilingue est capable de connaître, d'apprendre simultanément les deux langues ou d'élargir ses connaissances linguistiques de façon à pouvoir manier aisément les deux langues conformément au génie propre de l'une et de l'autre. Mais, comme nous l'avons fait remarquer auparavant, les véritables bilingues sont rares; il est beaucoup plus commun de rencontrer des gens qui manient les deux langues avec une certaine aisance sans toutefois parvenir à s'exprimer correctement dans l'une et l'autre. Ce phénomène est fréquent chez les jeunes qu'on éduque dans l'une et l'autre langue; on note qu'en raison de certaines circonstances, de certaines aptitudes naturelles, l'habileté à manier l'une des deux langues l'emporte au détriment de l'autre. On constate alors qu'une des deux langues y perd en qualité et en correction.

Quant au bilinguisme de travail, il est désirable et dans une large mesure nécessaire, mais aux conditions que nous évoquions plus haut; c'est-à-dire qu'il ne se pratique pas dans un sens unilatéral, et qu'il ne réside pas dans la seule capacité que possède un individu de communiquer avec une personne qui demeure ou tient à demeurer unilingue.

Le bilinguisme officiel et administratif, lui, est non seulement désirable et nécessaire. Il devrait être essentiel et obligatoire parce que c'est cette forme de bilinguisme qui, en définitive, fonde le caractère constitutionnellement bilingue d'un pays. Il y va du droit des citoyens et des prérogatives que leur garantissent ou que devraient leur assurer la constitution et les lois.

Mais le bilinguisme intégral est-il possible, et s'il l'est, dans quelle mesure peut-on l'établir et le pratiquer? Voilà la seconde question à laquelle il nous faut répondre et qui demande beaucoup de nuances et appelle, dans le cas concret du Canada, des réserves qui ne sont pas faciles à exprimer.

Au niveau du bilinguisme de culture, le problème se pose en termes d'aptitudes naturelles, d'intérêts, de goût, de besoins imposés par le travail professionnel ou spécialisé. Il met en cause des facteurs psychologiques, sociaux et culturels. Et, à supposer qu'on veuille le proposer comme un idéal à atteindre, il est alors nécessaire de faire appel à la famille, aux institutions et associations éducationnelles et à l'Etat, car il s'agit, basiquement, d'un problème d'éducation familiale et publique. Dans ce domaine, on se trouve en présence de thèses opposées, sinon contradictoires: certains soutenant qu'il est possible à l'enfant d'apprendre simultanément deux langues, de s'en approprier les richesses et de parvenir à les manier avec aisance et correction selon le génie propre à l'une et à l'autre; d'autres, au contraire, prétendent qu'il est impossible d'atteindre cet objectif et qu'il vaut mieux pour l'enfant s'initier d'abord à une langue maternelle, quitte plus tard à étudier une langue seconde. Et même dans ce dernier cas, les spécialistes de la psychologie, de la pédagogie et de l'éducation en général ne parviennent pas à s'entendre sur le moment où l'étude de la langue seconde devient nécessaire, ni à quel âge un enfant peut l'entreprendre de façon efficace et sans qu'elle compromette l'assimilation des lois propres à l'usage de la langue maternelle. Il reste toutefois que le bilinguisme de culture est possible, qu'un grand nombre d'individus sont capables de le pratiquer, à des degrés divers, bien entendu.

La preuve en est faite depuis des siècles: les polyglottes et les bilingues qui ont, dès l'antiquité jusqu'à nos jours, facilité les échanges et transmis les connaissances d'un peuple à l'autre en attestent de façon péremptoire.

Ce bilinguisme est possible au Canada. Mais nous ne croyons pas qu'il puisse exister de façon intégrale. Il a été partout et demeure le fait d'une classe supérieure, d'une catégorie de gens mieux éduqués, plus instruits et ouverts aux problèmes de la culture et de l'humanisme. Il n'est pas un phénomène de masse, même dans les pays qu'on dit officiellement bilingues comme la Belgique ou la Suisse, par exemple. Et dans un pays comme le nôtre où cohabitent une forte majorité et une faible minorité, le mouvement va plutôt dans le sens contraire en raison de la force d'inertie qui empêche la majorité de concevoir l'utilité de la connaissance d'une langue parlée par une partie minoritaire de la population groupée surtout dans une province qui est aux yeux d'un bon nombre une "réserve" historique et vraisemblablement appelée à se fondre un jour ou l'autre dans le milieu pan-canadien.

Pour les mêmes raisons le bilinguisme de travail est difficilement réalisable sous la forme d'un bilinguisme intégral. Les positions démographiques des deux principaux groupes ethniques sont mathématiquement inégales. Et comme "la raison du plus fort est toujours la meilleure", on conçoit mal que les anglophones des provinces anglaises éprouvent le besoin d'apprendre le français aux seules fins de communiquer avec les quelques centaines de milliers de Canadiens français qui travaillent en groupes plus ou moins importants dans diverses régions anglophones du Canada.

Ce qui ne veut pas dire que ce bilinguisme soit en principe impossible; sa réalisation nous paraît hypothétique, sauf naturellement dans la province de Québec, et dans ces enclaves françaises du Nord Ontario (peut-être?) et du Nouveau-Brunswick où, à longue portée et par le truchement d'un enseignement intensif et soutenu de la langue française aux enfants et aux adultes, dans les écoles publiques et privées, l'on peut espérer que les anglophones parviennent progressivement à maîtriser la langue seconde de façon à faire disparaître la barrière linguistique qui les empêche de communiquer avec les francophones autrement que par le moyen de la langue anglaise.

La question de ce que nous avons appelé le bilinguisme officiel et administratif est un problème de grande envergure et plus difficile encore, parce qu'il se situe au niveau juridique et politique. Il touche à l'une des questions qui semble préoccuper davantage votre Commission: celle de "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne" (document de travail no. 4, p. I) dont on dit qu'elle est "l'idée-force du mandat" (id.).

Dans sa déclaration inaugurale (document no. 3, p. I), M. Davidson Dunton affirme qu'il est "clair que le concept d'égalité ne peut être simple", et comme il y a plus de Canadiens anglophones que francophones, "qu'une rigoureuse égalité ne peut exister au point de vue numérique". Pour sa part, M. Laurendeau se demande (document no. 2, p. 4):

> "Qu'est-ce qu'un Etat bilingue et biculturel?
> Que signifie, concrètement, l'égalité des deux langues et des deux cultures, et dans quelles conditions peut-elle être réalisée?"

C'est là le noeud gordien qu'il faut trancher!

En posant le problème en ces termes, M. Laurendeau retrouve les préoccupations qui l'avaient incité, en 1962, à réclamer une enquête sur le fonctionnement du bilinguisme à l'intérieur des cadres et dans la limite des attributions du gouvernement central. Que le mandat de la Commission ait été élargi par la suite et ait forcé les commissaires à s'occuper de questions qui ne relèvent pas de la compétence du fédéral, nous obligeant à mettre en doute, à certains égards, la constitutionnalité de la tâche bien vaste qui leur est confiée, ne nous impose pas de les suivre sur des chemins hasardeux et de négliger le problème du bilinguisme officiel et administratif dont la solution dépend entièrement du gouvernement fédéral. C'est à lui, en effet, que revient la responsabilité d'instaurer au Canada le bilinguisme officiel et administratif, sans lequel ne saurait exister cette " égalité entre les deux peuples" qui, comme le déclarent les Commissaires (document de travail no. 4; p. I) "ne reçoit aucune frontière géographique".

Précision embarrassante et qui ne laisse pas au fédéral le loisir de satisfaire à une exigence aussi impérieuse de façon quelconque. Nous partageons les vues de M. Dunton lorsqu'il dit: "Il est évident que la langue anglaise prédominera dans plusieurs régions du pays et la langue française dans d'autres. En somme, nous n'imaginons pas que le bilinguisme au Canada en vienne à signifier que tous les Canadiens devront parler les deux langues principales; pas plus que nous ne pouvons imaginer que tous les Canadiens anglophones devront parler français ou que tous les Canadiens francophones devront parler anglais." (Document no. 3, pp. 1-2). Les observations que nous venons de faire sur le sens, la nature et la portée du bilinguisme rejoignent, en l'explicitant, l'opinion de M. Dunton.

Mais l'idée-force du mandat de la Commission, cet "equal partnership between the two founding races" quelle est-elle au juste, et, pour reprendre la pensée de M. Laurendeau, "que signifie, concrètement, l'égalité des deux langues"? Egalité qu'il n'est pas possible de réaliser au niveau du bilinguisme de culture non plus qu'à celui du bilinguisme de travail. Il faut bien qu'elle existe quelque part, et où, sinon dans ce bilinguisme officiel et administratif que nous avons précédemment décrit? Si elle n'est pas plus réalisable là qu'ailleurs, il est vain d'en parler et utopique de chercher à changer quelque chose dans le malaise que la Commission Laurendeau-Dunton est chargée d'atténuer, sinon de faire disparaître.

Exigeons donc du gouvernement fédéral qu'il consacre, en droit et en fait le bilinguisme intégral dans tous ses services, dans la fonction publique, dans l'Armée, la Marine, l'Aviation, dans les deux chambres du Parlement et qu'il oblige tous ses fonctionnaires, dans tous les domaines qui ressortissent à sa compétence à utiliser les langues anglaise et française comme langues de travail, non seulement dans les documents mais dans leurs relations avec les citoyens du Canada.

MAIS CELA EST-IL POSSIBLE? ET DANS QUELLE MESURE?

On peut, à la rigueur établir le bilinguisme officiel et administratif dans les publications émanant du gouvernement fédéral, y compris celles des diverses sociétés de la Couronne, en tenant compte toutefois du facteur coût que représenterait la publication entièrement et simultanément bilingue des publications. Les publications du gouvernement central sont multiples et s'adressent à des citoyens dont à peu près un tiers seulement est de langue française. Cette disproportion numérique signifierait dans les faits une augmentation considérable du coût des publications et influerait

sur le bien commun général au sens où la participation financière des contribuables et le principe de la justice distributive sont concernés.

Il nous semble plus raisonnable d'insister sur la pratique courante chez les fonctionnaires d'un bilinguisme de travail petit à petit intégral. Mais là encore se pose le problème de la position démographique des deux principaux groupes ethniques du pays et de leur distribution dans les dix provinces du Canada. Peut-on censément exiger d'un fonctionnaire anglophone appelé à travailler toute sa vie dans une région rigoureusement anglophone qu'il manie la langue française au cas où quelques fois par année, un francophone qui forcément d'ailleurs parlera anglais ait à s'adresser à lui?

On peut certes l'exiger de tous ceux qui travaillent à Ottawa, dans la capitale du pays; on doit l'exiger de tous ceux qui travaillent dans le Québec et dans les régions où se trouvent des groupes francophones importants. Pour le reste du pays, cela est pour l'instant illusoire. On peut souhaiter que, d'ici quelques générations, grâce à une formation intensive et suivie, les fonctionnaires canadiens, d'un océan à l'autre, en viennent à pouvoir manier le français comme langue de travail dans tous et chacun des services du gouvernement fédéral. Mais dans l'état actuel des choses, il importe d'insister sur le bilinguisme obligatoire des fonctionnaires appelés à travailler dans la province de Québec, dans le Nouveau-Brunswick, dans les milieux où vivent des groupes importants de Canadiens français, dans la capitale fédérale et dans les pays où le Canada a des maisons et entretient des relations commerciales et diplomatiques. De ce bilinguisme de fait devraient dépendre les traitements et les promotions. C'est dans cette optique et à ces conditions qu'il faudrait envisager le bilinguisme dans les industries et les entreprises commerciales établies

dans la province de Québec afin que les Canadiens français n'aient plus à traiter en anglais avec des employeurs unilingues et ne se voient pas fermer des postes et refuser de l'avancement sous prétexte qu'ils ne connaissent pas la langue des dirigeants anglophones de ces entreprises et industries. Il en devrait être de même dans les services de la Défense nationale. Ottawa devrait exiger des officiers qu'ils soient bilingues; le gouvernement devrait en faire, là aussi, une question de traitement et de promotion.

De tout ce que nous venons de dire sur le sujet du bilinguisme et de ses implications pratiques se dégage une conclusion générale: c'est qu'il est difficile en ce domaine de cerner le problème, de le traduire en des termes concrets et satisfaisants et de définir cette réalité de "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne". Force nous est d'admettre que cette "égalité" ne peut être absolue, qu'elle n'a qu'un sens très relatif et que les conditions de sa réalisation restent hypothétiques et appellent des solutions qui garderont, c'est le moins qu'on puisse dire, l'apparence de concessions et de compromis.

Nous avons analysé la question dans l'optique de la Confédération actuelle. Il nous faudra, dans nos recommandations aller au-delà de ce cadre juridique et suggérer des changements qui le dépasseront forcément, car il nous apparaît impossible de reconstruire sur ces bases. Pour tout dire, nous ne croyons pas que la Confédération actuelle favorise l'égalité dont vous parlez et que recherchent les Canadiens qui s'intéressent à l'évolution de notre statut constitutionnel.

Au terme de cette étude sur le bilinguisme, nous nous retrouvons au point de départ; et nous n'avons pas encore abordé les questions de biculturalisme et d'éducation qui sont encore plus délicates, du fait qu'elles font partie du champ de compétence législative réservé aux provinces et touchent à des réalités essentielles aux deux communautés ethniques qui, depuis 1760, ont essayé divers systèmes de coexistence.

RECOMMANDATIONS

A- Bilinguisme

1- Que le bilinguisme soit officiellement et pratiquement reconnu dans tous les services, actes et documents du gouvernement fédéral, y compris les corporations de la Couronne;

2- Qu'un programme intensif soit organisé afin de donner à tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral et aux employés des corporations de la Couronne une formation qui les mette en mesure d'assurer la pratique du bilinguisme à travers le pays;

3- Que le système de promotion et l'échelle de traitement des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des employés des corporations de la Couronne soient établis en fonction des exigences du bilinguisme.

B- Langue

1- Que l'article 93 de la Constitution actuelle soit l'objet d'une attention particulière et que toute modification dudit article relatif à la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation porte non seulement sur les droits religieux des minorités mais également sur les droits linguistiques;

2- Que l'article 133 de la Constitution actuelle soit amendé de façon à rendre officiel l'usage de la langue française dans les débats, actes et documents des législatures et des tribunaux provinciaux.

C H A P I T R E IX

LA CULTURE — (P 76)

Dans le chapitre précédent qui traite du bilinguisme, nous avons déclaré que, dans le cadre de la Confédération actuelle, l'égalité que préconise votre Commission dans les relations entre les deux principaux groupes ethniques du Canada, nous paraît purement hypothétique. De toute façon, cette égalité ne saurait être que relative, et cette relativité même, en un domaine aussi capital que celui de la langue, concerne au premier chef l'avenir de la communauté canadienne-française qui devra continuer d'apprendre et de parler les deux langues et accepter de voir la majorité anglophone pratiquer comme auparavant l'unilinguisme généralisé dont elle a toujours fait preuve. Qu'on dise, à ce sujet, ici et là, que l'éducation des anglophones se fait peu à peu ne nous rassure pas et ne pourrait en tout cas nous garantir ni même nous faire espérer que le phénomène du bilinguisme des anglophones se généralise ou se généralisera à plus ou moins brève échéance.

S'il reste possible, dans une certaine mesure et aux conditions que nous avons évoquées plus haut, d'établir la pratique du bilinguisme officiel et administratif, cela ne règle pas le problème général de la diffusion des deux langues et celui, plus important pour nous, de la reconnaissance, de la diffusion et de la préservation de la langue française à travers le Canada.

Or, dans les observations que nous avons faites sur la nation en général, sur l'existence de deux nations au pays et sur la nécessité de sauvegarder et d'accroître le bien commun qui appartient à chacune de ces deux nations, nous avons insisté sur le lien qui existe entre l'idée de nation et

l'idée de culture. C'est d'ailleurs sur ce rapport que nous avons appuyé notre distinction entre nation et Etat, en mettant en relief l'unité interne qui constitue la base de la notion de nation et embrasse les divers éléments que contient le terme de culture. Celle-ci implique le fait de la langue. A ce propos, le professeur Jacques-Yvan Morin de l'université de Montréal faisait récemment remarquer que "la solidarité nationale résulte également du cadre géographique, de l'histoire et de la religion, mais elle repose avant tout sur l'idiome..." (Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, Cours de Formation nationale, Trois-Rivières, 3 octobre 1964).

C'est pourquoi nous croyons nécessaire, afin de faire suite à notre étude du bilinguisme, d'analyser le problème de la culture et de ses diverses implications en regard des objectifs de votre Commission.

I- QU'EST-CE QUE LA CULTURE?

Nous avons déjà répondu partiellement à cette question en disant que les caractères distinctifs qui font les communautés nationales correspondent à "une tournure d'esprit, un style de vie, une mentalité, une philosophie, des aspirations, un génie propre qui répond au terme général de culture". Nous ajoutions: "Culture entendue au sens dynamique et opérationnel, et non pas au seul sens statique de patrimoine intellectuel, littéraire et artistique qu'un groupement humain caractérisé hérite des générations antérieures... Nous désignons par le terme de culture, l'ensemble des caractères distinctifs, les comportements sociaux, les manières de penser, de vivre, de travailler, de s'amuser façonnés par le passé et qui se traduisent dans ces us et coutumes, ces moeurs, ces habitudes intellectuelles, littéraires et artistiques, ces traditions et ces institutions qui durent, se renouvellent et forment peu à peu le fonds national qu'on appelle patrimoine."

C'est reprendre, en somme, la définition d'E.B. Tylor qui définit la culture comme "un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société". Et cette définition rejoint celle de Clyde Kluckhohn qui écrit: "la culture est une façon de penser, de sentir, de croire. C'est le savoir d'un groupe emmagasiné -- en vue d'un usage futur -- dans les souvenirs des hommes, dans les livres et les objets." Précisant sa pensée, l'auteur continue: "Une culture est acquise par des individus du fait qu'ils appartiennent à un groupe donné; elle constitue cette partie du comportement acquis que l'on partage avec d'autres. Elle est notre héritage social, opposée à notre hérédité organique." (Kluckhohn, (C.), Initiation à l'anthropologie, Coll. Psychologie et Sciences Humaines, Charles Dessart, Editeur, Bruxelles, pp. 32 et 36).

Ces définitions de Tylor et de Kluckhohn ne diffèrent pas de celle qu'on trouve dans le rapport de la Commission Tremblay: "La culture propre à un groupement donné, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs spirituelles et rationnelles qui en sont à la fois le lien de communion et le principe différenciateur." (t. 2, p. 11). Il s'agit là de la culture propre à un groupement donné, comme le spécifient les Commissaires et qu'ils distinguent de la "culture générale, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances et des valeurs qui, libres de toute affinité nationale sont proposées à l'homme en tant qu'homme (Sciences, arts, philosophie), et que les cultures nationales développent elles-mêmes du fait de leur propension à l'universel, ou dont elles s'enrichissent par mode d'assimilation." (op. cit, pp. 11-12).

C'est de cette culture nationale ou "propre à un groupement donné" dont nous parlons ici. Et cette culture repose avant tout sur la langue qui

en est le véhicule nécessaire et naturel. Ce qui ne signifie pas que nous écartons le problème de la culture générale ou que nous l'ignorons; mais nous croyons qu'il n'entre pas dans notre propos d'en parler puisque nous situons notre analyse au niveau de la nation et que nous considérons la langue comme un élément essentiel de cette culture nationale.

C'est, du reste, parce que nous estimons que la langue française est menacée au Canada que nous pensons que la culture française est elle-même compromise et qu'il est urgent de déterminer lequel des deux Etats, fédéral ou provincial, doit en avoir la garde et la responsabilité.

II- RELATION LANGUE-CULTURE

Ce que nous venons de dire devrait nous dispenser de revenir sur la relation langue et culture. Rappelons toutefois que langue et culture sont intimement liées si l'on considère la culture dans la perspective d'un bien propre à un groupe donné. La culture correspond alors à un génie propre qui se traduit et se concrétise dans le phénomène du langage particulier à une communauté différenciée. Ainsi, toucher à la langue, c'est s'attaquer à un génie particulier, c'est altérer une forme spécifique de culture et c'est en modifier petit à petit les caractères; c'est en définitive s'appliquer à émousser la pointe de ces arêtes, arrondir ces lignes saillantes qui font qu'une culture émerge parmi ou au-dessus des autres et se signale dans l'ensemble des cultures nationales.

Ainsi, la désintégration ou la dégénérescence linguistique s'accompagne d'une hybridation de la culture qui aboutit fatalement à un métissage. Dans ce cas, selon les lois de la biologie, le sujet le plus fort finit par l'emporter sur le plus faible. Le croisement produit un monstre, ou tout au

moins un être nouveau qui, pour conserver encore confondus les traits de ses composantes, n'en est pas moins étrange et différent.

Cette analogie, si imparfaite soit-elle, traduit la réalité du croisement des langues et de ses conséquences sur la culture du Canada français et du Canada anglais. Nous en tirons la conclusion qu'il n'est pas possible de conserver intacte la culture française sans garder l'intégrité de la langue française et inversement.

Il ne nous appartient pas de déterminer dans quelle mesure s'accomplit, au contact de la langue américaine, la désintégration de la langue parlée par les anglophones du Canada. Mais nous constatons qu'au contact de la langue anglaise, notre culture se modifie, qu'elle s'altère dans le sens de l'hybridation. Nous n'entendons pas dire par là que notre culture ne trouve aucun enrichissement dans les échanges entre anglophones et francophones. Mais la nature des relations qui existent entre les deux principaux groupes ethniques et la situation officielle qui est faite à la langue française au Canada sont telles que notre culture y perd plus qu'elle n'y gagne.

Dans cette optique particulière, nous croyons que la culture française est, par rapport à la culture anglaise, dans une situation défavorable et cela tient au fait que la langue française n'est pas traitée chez-nous selon le principe d'égalité qu'évoque la Commission Laurendeau-Dunton. Mis à part le cas de la province de Québec, il est impossible d'imaginer que la culture française puisse s'épanouir normalement dans des régions où les groupes minoritaires français sont incapables de faire un usage courant de leur langue maternelle. Il s'ensuit, ce que nous décrivions plus haut, un phénomène d'hybridation qui laisse entrevoir, dans un avenir plus ou moins rap-

proché, la survivance en certaines régions de la culture française sous une forme folklorique, ou, peut-être, sa disparition complète.

Nous constatons de même que dans la province de Québec, la pratique générale du bilinguisme unilatéral, l'envahissement du droit français par le droit anglais, l'application des lois statutaires d'inspiration anglaise, les modes de vie importés des Etats-Unis, les périodiques, les media d'information, le sport, l'annonce commerciale, etc., tout contribue à façonner sournoisement une nouvelle culture, dont la corruption du langage français est le syndrome général et inquiétant. Qu'un phénomène analogue se produise du côté anglophone en raison de l'influence prépondérante de la culture américaine sur la culture canadienne-anglaise, ne doit pas nous faire perdre de vue que la culture du Canada français représente en milieu Nord-américain quelque chose d'original, qu'elle constitue une richesse particulière qu'il importe à tout prix de conserver. Trois siècles de luttes persévérantes menées dans le but de sauvegarder cet apport précieux de la civilisation française devraient nous inciter à prendre tous les moyens utiles au maintien et à la propagation de cette culture nationale que nous revendiquons comme un bien propre et inaliénable.

Nos positions sur le rôle de l'Etat du Québec dans la défense, la garde et la diffusion de la culture nationale des Canadiens français s'inspirent de cette volonté de sauver à tout pris l'héritage national, ce patrimoine que la Confédération actuelle est impuissante à protéger.

III- CULTURE ET BICULTURE

Nous trouvons dans les notes de M. Pierre Daviault la définition suivante de la biculture: "La biculture désignerait l'apport intellectuel

et spirituel de deux cultures, c'est-à-dire une situation de fait qui ne se rattacherait à aucune doctrine ni système préconçu".

Cette conception met en lumière l'interaction naturelle des cultures qui s'opère dans l'assimilation par un individu qui se réclame d'une culture particulière, des richesses d'une autre culture. A cet égard, on peut dire, en tant que la culture générale est concernée, qu'il y a, dans une certaine mesure et à des degrés divers, biculture chez tous les individus qu'une éducation supérieure rend capables de s'approprier les richesses d'une autre culture.

L'interprétation de M. Daviault peut s'entendre aussi de l'existence, dans un milieu donné, de deux cultures qui se développent selon leur dynamisme propre et, au niveau supérieur, s'influencent l'une et l'autre sans que l'une d'elles menace l'autre et la domine progressivement.

Toutefois, M. Daviault pousse plus loin son analyse - qu'il situe dans une perspective purement linguistique - en disant que biculture et biculturalisme ne s'identifient pas; ce qui nous oblige à examiner la définition qu'il donne de ce dernier mot.

IV- BICULTURALISME

Qu'est-ce au juste, toujours selon M. Daviault, que le biculturalisme? -- "Au contraire, le biculturalisme, tout en se fondant jusqu'à un certain point sur la biculture, l'érige en système ou en doctrine. En réalité, on devrait plutôt dire que le biculturalisme préexiste à la culture et lui donne naissance. Selon la région ou les groupes, l'un et l'autre cas se présentent au Canada."

Nous devons ici nous inscrire en faux. Au Québec, le biculturalisme, selon l'acception que lui donne M. Daviault, ne préexiste pas à la culture et ne saurait nullement lui donner naissance. Il y a une réalité qui s'appelle la culture française et une autre qui s'appelle la culture anglaise. Elles sont demeurées jusqu'à présent sur des voies parallèles. Même en tenant compte de l'interaction de ces deux cultures, on ne peut affirmer qu'il y a un phénomène de biculturalisme généralisé. L'une et l'autre des deux cultures se défendent et veulent conserver leurs caractéristiques propres.

Ce serait une erreur grave que de croire que le biculturalisme est ici institutionnalisé, qu'il est devenu une réalité canadienne "at large". Tout ce que nous avons dit précédemment sur la nation et les précautions que nous avons prises afin de revaloriser le concept de nation en le distinguant de celui d'Etat établit le contraire et réfute les prétentions de M. Daviault qui faisant une projection qui ne tient pas compte de l'histoire, affirme: "... que biculturalisme pourrait désigner une doctrine d'après laquelle le Canada n'aura de caractère propre que si se répand vraiment la biculture anglo-française parce que le biculturalisme particularise son entité nationale".

Or, c'est précisément parce que nous tenons à distinguer nation et Etat que nous ne pouvons admettre que le biculturalisme "particularise" notre entité nationale. Il y a, avons-nous dit avec insistance, deux nations au Canada: la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise, chacune se réclamant d'une culture originale. Biculturalisme deviendrait synonyme de fusion, d'assimilation, d'intégration des deux cultures si l'on veut en arriver à ce que le biculturalisme "particularise" notre entité

nationale; le terme ainsi employé permet de sous-entendre que M. Daviault confond nation et Etat, ce qui nous amène bien loin des prémisses que nous avons posées.

Pour nous, le néologisme de biculturalisme n'apporte rien de neuf. Il désigne la réalité actuelle de l'existence de deux cultures au Canada. Nous nous refusons à un élargissement de cette expression au point où elle recouvrirait une réalité nouvelle identifiable à la fusion de deux cultures qui deviendrait en fait cette "macédoine obtenue par le mélange de deux cultures" que rejette votre Commission (document no 4, p. 5).

Nous nous inquiétons donc de cette volonté de la Commission d'imposer ce terme de biculturalisme. Les explications de M. Daviault nous suggèrent la prudence... et nous préférons garder l'expression double culture qui a l'avantage de respecter les faits et l'histoire et de tenir compte de certaines précisions de doctrine relatives au concept de nation. Cela nous met plus à l'aise pour revendiquer un traitement équitable de la langue française au Canada qui est le véhicule de la culture française et son "principe différenciateur".

Votre Commission nous invite d'ailleurs à la même prudence. "Biculturalisme" signifie deux cultures particulières, l'anglaise et la française", dit le document de travail que nous venons de citer (id.). Quelle différence les Commissaires voient-ils entre double culture et biculturalisme? Ils ne le disent pas. Nous présumons donc qu'ils ne tendent pas, par le truchement du néologisme en question, à institutionnaliser une conception nouvelle des rapports entre les deux cultures qui irait dans le sens d'une fusion préjudiciable à la culture française.

Nous désirons apporter maintenant quelques précisions additionnelles sur l'idée de culture afin d'établir les rapports qui existent entre la culture nationale et la culture générale, et analyser les facteurs qui déterminent la différenciation des cultures en même temps que les véhicules qui les transmettent.

CULTURE GENERALE

Nous avons accepté comme définition de la culture générale celle que donne le Rapport de la Commission Tremblay: "...ensemble des connaissances et des valeurs qui, libres de toute affinité nationale, sont proposées à l'homme en tant qu'homme (sciences, arts, philosophie), et que les cultures nationales développent elles-mêmes du fait de leur propension à l'universel, ou dont elles s'enrichissent par mode d'assimilation".

Nous touchons ici au problème de la formation de l'homme et de son perfectionnement. Cette formation s'accomplit d'abord de façon inconsciente, puis elle se détermine et se différencie à mesure que l'homme prend conscience de lui-même et de la nécessité du développement de sa personnalité propre. Cette détermination et cette différenciation vont mettre en cause certains facteurs circonstanciels et procéder d'une philosophie de la vie et d'un humanisme particuliers à une collectivité. L'homme appréhende un certain nombre de réalités, il conçoit des notions, établit des ordres de valeurs dont la hiérarchisation dépend, dans une large mesure, du milieu et des normes qui ont cours dans ce milieu dans lequel il se trouve, par la force des choses, intégré.

Ces valeurs qui traduisent la somme des connaissances acquises sur l'homme, sur la vie, sur le monde sont classées selon certains critères d'ap-

préciation et aboutissent à une tentative de saisie de la réalité ambiante et du monde. Elles posent, en définitive, les questions essentielles que les hommes de tous les temps et de tous les milieux n'ont cessé de se poser: Quelle est l'origine, la nature et la fin de l'homme?

Les réponses varient selon les époques et selon les milieux, mais elles révèlent toutes l'inquiétude fondamentale que les multiples et diverses formules d'humanisme ont cherché à dissiper.

La culture générale se situe à ce niveau. Elle implique, dans son objet, la connaissance de l'homme, la mise en valeur de ses facultés et l'orientation de sa destinée en vue de son complet épanouissement, et, dans son contenu, une somme de connaissances, un ensemble de valeurs hiérarchisées et des moyens d'expression. Elle suppose, au plan dynamique, l'acquisition et la maîtrise du savoir et la formation de l'esprit en vue d'une utilisation efficace des facultés.

Elle débouche forcément sur l'universel, car le savoir n'a pas en soi de frontières. L'univers de la recherche est illimité et seule la condition du sujet de la culture, c'est-à-dire l'homme, peut en rétrécir l'horizon et restreindre le champ de connaissances.

Ainsi, dans cette sphère de l'abstrait, le problème de la culture prend une dimension immense qui pourrait nous inciter en quelque sorte à rejeter l'idée des cultures particulières et à nous intéresser au seul problème de la culture générale.

Mais si la culture générale naît de l'effort personnel de l'homme et de l'application de ses facultés au travail de son accomplissement et de son perfectionnement, ce travail s'accomplit dans un milieu donné. Il est la résultante d'un échange entre les membres d'une collectivité et le produit

d'une mise en commun des diverses richesses accumulées au cours des siècles par des générations d'humains, y compris l'appropriation de celles qui appartiennent à des collectivités de nature, de langue et de culture différentes.

Or, il arrive que ces échanges soient soumis à des conditions qui constituent les assises des cultures particulières.

CULTURE PARTICULIERE

Sans nous attarder à définir la culture particulière, disons qu'elle est une conception de l'homme, de la vie et du monde, inventée par un groupe d'humains qui s'en inspirent dans leur activité intellectuelle, politique, sociale, morale et religieuse. Cette conception oriente leur effort d'accomplissement et de perfectionnement individuel et collectif. Il s'agit, en fait, d'une formule d'humanisme appuyée sur une philosophie de la vie, sur un ordre de valeurs, sur des normes et des critères qui spécifient une activité et caractérisent un comportement; elle est, comme toutes les formules d'humanisme, une tentative d'explication de l'univers et du destin de l'homme. Elle est - pour reprendre les termes du Rapport Tremblay - "la culture propre à un groupement donné, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs spirituelles et rationnelles qui en sont à la fois le lien de communion et le principe différenciateur".

Mais qu'est-ce qui crée ce "lien de communion" et ce "principe différenciateur"? C'est, toujours selon le Rapport Tremblay, "l'interprétation selon un génie particulier (français, anglais ou allemand, etc.) d'une philosophie générale de la vie (chrétienne, matérialiste ou païenne). C'est la culture "vécue" ou culture nationale, "mode naturel d'accès de l'homme à l'humain".

Il est donc temps de rappeler ici les facteurs qui engendrent la culture nationale.

CULTURE NATIONALE

La culture nationale naît dans un milieu. Elle vient aux membres d'un groupement humain donné par le truchement des institutions, des modes de vie, des lois, des traditions, des coutumes et de tous les instruments du savoir: écoles de tous niveaux, enseignement para et post-scolaire, livres, journaux, publications, media d'information, etc.; ce sont là les véhicules et les instruments de la culture. D'une culture qui s'élabore et se développe dans un cadre particulier, depuis la cellule familiale jusqu'à la cellule nationale, en passant par les diverses cellules sociales qui constituent les couches ou les stratifications d'une communauté humaine différenciée.

Cette culture commune à un groupement particularise, c'est le cas de le dire ici, ce groupement et lui insuffle l'esprit qui l'informe et le distingue. Le contenu d'une culture: les "valeurs rationnelles et spirituelles", les modes de vie, les moeurs, les traditions, les coutumes, les lois, les institutions, la langue et souvent aussi la religion, procède d'un esprit qui répond au nom de génie national et fonde la différence entre les cultures en ce sens que le génie national inspiré par une philosophie particulière de la vie confère au patrimoine collectif sa forme spécifique et en fait une entité nettement différenciée.

A cet égard, le milieu géographique, l'histoire, l'évolution politique et sociale, la langue et certains autres facteurs jouent un rôle de premier plan; et la culture nationale est d'ordinaire le résultat de leur

interaction. D'où la nécessité d'examiner les véhicules de la culture et plus particulièrement celui de la langue qui est par excellence le moyen d'expression de la culture.

LES VEHICULES DE LA CULTURE

Modes de vie, institutions, lois, traditions, coutumes, langues, etc. sont les véhicules de la culture, avons-nous dit.

Point n'est besoin d'insister là-dessus. Il est en effet indéniable que les réalités que nous venons d'énumérer - et qui jouent par rapport à la culture le rôle de cause matérielle - portent la marque du génie particulier qui les a façonnées et qui en a été la cause formelle. Chacune d'elles est le reflet d'un esprit, d'une mentalité qui traduit une conception de la vie formulée par le moyen d'un idiome.

LA LANGUE

La langue devient donc l'instrument par excellence de l'expression d'une culture. C'est elle qui lui donne sa forme définitive et l'exprime à la fois dans ce qu'elle a d'essentiel et dans ses particularismes. Ainsi, la communauté nationale qui peut se réclamer d'une langue propre se trouve munie d'un moyen de défense qui fixe sa culture, la protège et la préserve des changements radicaux et de l'évolution brusquée. Il existe des cas où la culture n'est pas nécessairement exprimée dans une langue commune: la culture juive, par exemple; c'est là un cas d'exception. Du reste l'examen attentif de ce type de culture nous met en présence de phénomènes originaux d'une nature particulière. D'une part, il peut s'agir d'une culture commune traduite par deux ou plusieurs idiomes qui parviennent à survivre dans des

conditions d'opposition comme cela se voit en Belgique, en Suisse, en Irlande ou dans certains Etats de l'Europe centrale; d'autre part, de la simple survivance d'un certain nombre de caractères à résonance folklorique et qui n'expriment pas forcément une philosophie déterminée, sauf lorsqu'un facteur déterminant (v.g. la religion des Juifs de stricte orthodoxie) soutient et prolonge la durée d'une culture.

Votre Commission qui reconnaît l'existence de deux cultures au Canada, "l'anglaise et la française", consacre la nécessité de maintenir les deux véhicules qui les transmettent: la langue anglaise et la langue française. Elle assigne à l'un et à l'autre une fonction nécessaire dans leur ordre. D'ailleurs, l'insistance que la Commission met à poser le problème du bilinguisme nous dit assez l'intérêt qu'elle porte aux moyens de transmission des deux cultures du Canada.

C H A P I T R E X

CULTURE ET EDUCATION

Pour situer nos positions quant aux responsabilités constitutionnelles de l'Etat en matière de culture, nous établirons maintenant les relations qui existent entre la culture et l'éducation.

Ce sujet comporte des aspects litigieux. Il a fait l'objet d'une étude sommaire et d'une distinction spécieuse qu'on trouve dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada (1949-1951). On lit dans ce document, appelé communément Rapport Massey, que "l'éducation est le développement progressif de l'individu dans toutes ses facultés, physiques, intellectuelles, esthétiques et morales" (p. 7), et que "la culture est la partie intellectuelle et artistique de l'éducation", "le perfectionnement de l'esprit par les arts, les lettres et les sciences".

Distinction spécieuse, avons-nous dit, parce qu'elle dissocie les parties intégrantes d'une réalité qui est une et s'appuie sur des facteurs qui jouent, à l'égard de la culture, le rôle de fin et de moyens, mais se compénètrent et aboutissent à un produit fini qui répond au terme général de culture; celui-ci diversement informé ou caractérisé selon les groupes donnés et constituant une forme particulière de civilisation.

LA CIVILISATION

La civilisation est un état de culture. Elle implique que des hommes ont pris conscience de leur nature d'homme et qu'ils ont mis en action

les facultés et les moyens qui leur ont permis de dépasser le stade du primitivisme et de la sauvagerie, de se libérer physiquement et intellectuellement et de concevoir, en même temps que la notion d'universel, celle de la solidarité et de la fraternité humaines.

Ce qui révèle un état de civilisation, ce sont les oeuvres des hommes cultivés, celles d'une culture en fait, ces manifestations ou ces incarnations des "valeurs spirituelles et rationnelles", la matérialisation d'une pensée et d'une philosophie que traduisent l'ordre social et politique, les institutions de toute nature, les oeuvres de la technique et de l'esprit.

Cette expression de la civilisation n'échappe pas aux lois qui président à la naissance d'une civilisation et font que celle-ci représente la forme de culture dont elle émane. Car la civilisation est l'incarnation d'une somme de valeurs, celle-ci reproduisant les caractères, les arêtes, les pointes et les différences qui distinguent les cultures les unes des autres. Comme le dit le Rapport Tremblay, "les mêmes forces différenciatrices qui font de la culture humaine, telles ou telles cultures particulières font aussi de la civilisation, telles ou telles civilisations particulières" (op. cit., p. 18). La culture générale est incarnée, ne l'oublions pas, et cette incarnation est soumise aux facteurs qui conditionnent la nature particulière des cultures. Ainsi en va-t-il des civilisations.

On parle des civilisations anciennes: perse, grecque, latine, etc.; on parle de la civilisation occidentale en référant à un humanisme, à une forme de pensée, à une philosophie que partagent les nations ou les peuples occidentaux; mais il reste que cet humanisme, cette forme de pensée et cette philosophie, pour garder des valeurs communes, ne se sont pas moins donné des expressions particulières qui correspondent aux cultures française,

anglaise, italienne, espagnole, etc. Cela provient du fait que la culture générale n'existe pas à l'état pur et qu'elle épouse les formes que prend la culture ou la civilisation dans un milieu donné. Ce milieu détermine l'expression de la culture et ses modes d'accès.

LES MODES D'ACCES A LA CULTURE

Les modes d'accès à la culture sont multiples et diversifiés. Il y a les livres, les journaux, la radio et la télévision, en somme, l'ensemble des media d'information; il y a encore les théâtres, les musées, les associations de toutes sortes destinées à promouvoir l'éducation populaire; il y a, au premier chef, l'éducation familiale et l'éducation académique qui s'intègrent dans les institutions et se proposent de dispenser un enseignement qui reflète les tendances, la mentalité et la philosophie d'un milieu donné ou d'un groupe humain organisé. Il y a enfin les échanges de toutes sortes qui s'opèrent d'une culture à l'autre et élargissent l'éventail des connaissances qui sont à la base de la culture. Il est important de noter, en conclusion, que ces divers modes d'accès à la culture empruntent un moyen particulier d'expression, à savoir: une langue qui est le canal naturel par lequel la culture vient à l'homme et lui permet d'assimiler la culture et de s'en approprier les richesses.

L'EDUCATION

De tous ces modes d'accès, le premier en importance est l'éducation. Elle existe à divers degrés selon les individus et mesure ce qu'on appelle la culture commune et la culture de l'élite.

A- Culture commune:

C'est celle de la multitude; elle est, selon le Rapport Tremblay, "faite de connaissances, de moyens d'expression et de valeurs fondus en une tradition de vie".

B- Culture de l'élite:

L'étendue et la nature de cette culture dépendent du nombre des connaissances que certains individus peuvent acquérir et qui élargissent les frontières de leur savoir jusqu'aux limites de l'universel. C'est la culture des savants, des érudits, des spécialistes, de tous ceux qui, en raison de leur assimilation des valeurs universelles, sont appelés à exercer une influence prépondérante sur la masse et à jouer un rôle de meneur ou de chef dans un domaine ou dans l'autre. Cette culture n'est pas différente de la culture commune; elle est plus étendue, plus vaste, plus ouverte; elle doit déboucher sur l'universel et féconder les rapports nécessaires entre les cultures particulières. Elle doit rester enracinée et ainsi favoriser au niveau supérieur la communication avec les hommes de tous les milieux afin d'enrichir la culture nationale. Elle a, comme la culture commune, sa source dans le patrimoine collectif, dans le fonds traditionnel de "valeurs spirituelles et rationnelles" qu'elle transcende et dont elle favorise l'épanouissement et permet le dépassement.

Mais elle procède de l'éducation. Elle en est le produit plus achevé, plus fini puisqu'elle ne se limite pas au simple "développement progressif de l'individu dans toutes ses facultés physiques, intellectuelles, esthétiques et morales", mais se continue dans un "perfectionnement" plus poussé de l'esprit grâce à une assimilation plus complète de ces moyens d'éducation que sont "les arts, les lettres et les sciences".

Nous nous devons de revenir ici à ce que nous disions plus haut concernant la distinction spécieuse que fait le Rapport Massey entre culture et éducation. A son terme - si l'on peut parler de terme - l'éducation achevée s'identifie à la culture. On ne peut donc admettre que "la culture est la partie intellectuelle et artistique de l'éducation". Elle en est le complément, l'achèvement.

Toute éducation qui mérite ce nom utilise les arts, les lettres et les sciences, à des degrés divers, certes; mais ces moyens sont les instruments mêmes de l'éducation. Les ignorer, c'est priver les sujets de l'éducation de ce qui est essentiel au "développement progressif de l'individu dans toutes ses facultés physiques, esthétiques, intellectuelles et morales". Pour peu qu'on en ait une notion exacte, les arts, les lettres et les sciences concourent au développement harmonieux des facultés physiques, intellectuelles et morales, pourvu qu'on les situe dans leur ordre de valeur et qu'on les considère comme l'expression d'une recherche intellectuelle et d'un humanisme qui traduisent les inventions de l'esprit humain et ses réalisations. Les formules d'éducation s'élaborent à partir de l'acquis des générations antérieures et qui peut mieux en rendre compte que les arts, les lettres et les sciences?

Nous croyons que la distinction faite par les auteurs du Rapport Massey s'inspire d'une notion incomplète, sinon inexacte de l'éducation. Elle nous paraît dissocier fin et moyens et ne pas tenir compte de l'unité organique de l'éducation; il nous semble que les commissaires concernés n'ont pas suffisamment marqué la relation nécessaire qui existe entre les trois notions d'instruction, de formation et d'éducation impliquées dans la réalité générale de l'enseignement et qu'ils en ont déterminé la fin indépendamment

des moyens, alors que ces moyens se trouvent être les mêmes qu'on parle d'instruction, de formation, d'éducation ou de culture.

A- Instruction:

L'instruction réfère aux leçons et aux préceptes qui servent à la diffusion des connaissances et à l'information de l'esprit.

B- Formation:

Celle-ci fournit les critères, les règles morales et intellectuelles qui permettent d'établir l'ordre des connaissances et la hiérarchie des valeurs; elle doit apprendre à agir et à penser.

C- L'éducation:

L'éducation est un résultat. Elle marque l'étape de ce perfectionnement où l'homme, parvenu à sa stature adulte, en pleine possession de ses facultés, est capable d'agir et de penser, de se conduire comme un être raisonnable conscient de son origine, de sa nature et de sa fin.

Comment réaliser cet objectif final sans faire appel aux arts, aux sciences et aux lettres qui recèlent les connaissances, fournissent les normes et les critères d'appréciation et infléchissent la démarche de l'homme, sa pensée et son agir selon une formule particulière d'humanisme?

Les Arts, les Lettres et les Sciences constituent les instruments de l'éducation, les modes d'accès à la culture; ils sont ce patrimoine collectif que se transmettent les générations et les agents de l'instruction, de la formation et de l'éducation de l'homme qui, au niveau supérieur, culmine dans la culture dont ils sont à la fois les facteurs dynamiques et les articulations majeures.

Dans cette perspective, la distinction entre culture et éducation ne peut tenir. L'art n'est pas simplement dans les oeuvres littéraires, mu-

sicales ou plastiques; les sciences ne résident pas dans la seule application des règles de telle ou telle discipline des sciences appliquées; les lettres ne sont pas uniquement dans les ouvrages qu'on appelle littéraires. Arts, lettres et sciences sont tout cela, mais ils sont en plus un humanisme formulé par des disciplines spécifiques toujours en progrès et qui expriment la conception que l'homme se fait de l'univers et de lui-même.

RELATION ENTRE CULTURE ET EDUCATION

La relation entre culture et éducation est si étroite qu'il est difficile, sinon impossible, de dissocier l'une des réalités de l'autre sans toucher à leur intégrité respective. Cette relation est d'abord de l'ordre de moyen à fin, car la culture suppose l'éducation, sous une forme ou l'autre et à des degrés divers, de même qu'un système d'éducation fait appel à ce qu'il est convenu d'appeler les instruments de la culture.

Le processus d'élaboration de l'éducation s'accomplit par étapes. Dégagée du primitivisme, l'éducation invente ses moyens, précise ses objectifs et se donne des institutions qui deviennent ses organes spécifiques. Elle est alors en mesure de former et d'informer des êtres humains selon une formule d'humanisme qui se définit, se précise et se perfectionne progressivement. L'humanisme se concrétise ensuite dans des réalisations qu'on appelle les arts, les lettres et les sciences. Les arts, les lettres et les sciences constituent alors une sorte de synthèse et se situent à ce stade où l'éducation s'élargit, devient dynamique, créatrice et se diffuse dans les sujets de l'éducation. L'éduqué perfectionne et multiplie les moyens d'éducation en perfectionnant les manifestations que sont les arts, les lettres et les sciences. C'est à ce moment que le procédé semble s'inverser et que

la culture, que le Rapport Massey voudrait identifier aux arts, aux lettres et aux sciences, paraît prendre une distance vis-à-vis l'éducation quand elle n'en est en fait que le produit plus achevé et plus fini.

LA DISTINCTION DE LA COMMISSION MASSEY

Gêné par l'article 93 de la Constitution qui réserve aux provinces le droit exclusif de légiférer en matière d'éducation, le Rapport Massey a posé au départ les prémisses de la distinction entre culture et éducation afin de justifier le gouvernement central d'envahir un domaine interdit. Les commissaires ont pris des précautions en dissociant les éléments de base de la culture et en projetant - de leur propre aveu - au-delà du champ même de l'enquête, les considérations qu'ils ont faites dans le but de recommander au pouvoir fédéral d'user du truchement des subventions aux universités pour intervenir dans le domaine de l'éducation; celle-ci, à leur avis, ne pouvant être assumée complètement par les provinces à partir du moment où l'éducation devient culture, c'est-à-dire à ce stade où "la partie intellectuelle et artistique de l'éducation" devient "le perfectionnement de l'esprit par les arts, les sciences et les lettres".

Cette raison est controuvée. Elle s'appuie surtout sur des impératifs d'ordre fiscal dont nous parlerons plus loin, sur des contingences passagères liées à des facteurs économiques à caractère mouvant et qui n'ont plus l'importance qu'ils avaient en 1951, eu égard aux changements survenus depuis et à l'orientation nouvelle des relations fédérales-provinciales surtout à partir de 1954.

Ainsi, dans la conjoncture actuelle, la distinction faite par la Commission Massey ne peut être retenue. Elle ne tient, dans une certaine

mesure, que si l'on distingue l'éducation académique de l'éducation populaire, l'éducation des jeunes et celle des adultes.

EDUCATION ACADEMIQUE

Que faut-il entendre par là? Il s'agit de l'éducation officielle, institutionnalisée et donnée à l'école, aux divers niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur, y compris l'enseignement technique et spécialisé. C'est l'éducation organisée et publique, dispensée par les institutions "ad hoc". Cette éducation relève des provinces et leur compétence en ce domaine englobe la réalité générale de l'école, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. A ce propos, nous croyons bon de faire allusion à l'argument qu'utilisait, il y a quelques années, un député à la Chambre des communes d'Ottawa qui prétendait que les Pères de la Confédération n'avaient pas eu l'intention de réserver aux provinces l'enseignement universitaire, vu qu'il n'existait pas, à l'époque de la Confédération, prétendait-il, d'universités... Il oubliait que l'université Laval, pour une, a été fondée en 1852.

EDUCATION POPULAIRE

C'est l'éducation qui est donnée au peuple, à la masse, par les organismes privés et les institutions d'Etat, les media d'information, les cours spécialisés, les cours libres, les conférences, les spectacles, les théâtres, le cinéma, les musées, etc. Forme d'éducation en principe libre, mais qui s'est organisée chez nous comme ailleurs au point où il est permis à ceux qui en ont le loisir et veulent recevoir une formation ou parfaire celle qu'ils ont reçue trouvent les moyens et les institutions qui dispensent cette éducation: cours du soir, séances d'étude, éducation au sein des associations spécialisées (syndicats, entreprises industrielles et commerciales) etc.

Cette forme d'éducation peut également être considérée en dehors de tout cadre en ce sens où le public de toute catégorie trouve dans la société les moyens d'enrichir ses connaissances, d'atteindre à un niveau relativement élevé de culture en utilisant simplement les media que l'organisation de la société lui offre. A cet égard, la culture populaire est une affaire individuelle; il suffit qu'un individu puisse trouver dans son milieu des instruments de culture et qu'il s'en serve à son gré selon qu'il lui est loisible de le faire.

Mais qui est responsable de cette éducation? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de reprendre le problème dans une optique plus pratique et de le poser en termes d'éducation des jeunes et d'éducation des adultes.

EDUCATION DES JEUNES

Celle-ci provient d'abord de la famille, puis de l'école; l'école peut être publique ou privée. Elle suppose des cadres et des institutions; ces cadres et ces institutions mettent en cause l'Etat. Il faudrait faire ici un développement concernant le rôle de l'Etat en éducation. Comme il n'entre pas dans notre propos de définir le rôle précis de l'Etat en ce domaine et la nature des fonctions qu'il est appelé à remplir, bornons-nous à évoquer les relations nécessaires de l'Etat avec la famille, l'école, les institutions et les corps intermédiaires, relations qui se définissent selon qu'on accorde à l'Etat un rôle primordial ou subsidiaire. Ce rôle que l'Etat doit remplir, à un titre ou à l'autre, appartient à l'Etat provincial comme le stipule la constitution canadienne. Ainsi, le curriculum des études, depuis le primaire jusqu'au supérieur, relève de l'autorité provinciale qui

accomplit une fonction régulatrice, coordonne et surveille les études de tous ceux qui, suivant les voies ordinaires, entreprennent des études échelonnées depuis le degré primaire jusqu'à la spécialisation.

EDUCATION DES ADULTES

De la même façon, lorsqu'on parle aujourd'hui d'éducation des adultes, on suppose une organisation des cadres et des institutions; en tout cas un ensemble de moyens mis à la disposition des adultes qui veulent parfaire leur instruction ou leur formation et, le cas échéant, obtenir des diplômes. Cette forme d'éducation, nous le répétons, est toutefois plus libre, en ce sens que les adultes n'y sont pas contraints, mais qu'ils ont l'avantage de se donner une éducation supérieure dans une société qui leur fournit des moyens diversifiés qui n'existaient pas auparavant.

RESPONSABILITE DE L'ETAT

Tous ces cadres, institutions, moyens participent à la raison d'éducation au sens large ou au sens strict; mais ils demeurent des formules d'éducation et restent ainsi dans le cadre de compétence que la constitution canadienne a reconnue aux provinces. C'est faire peu de cas des droits constitutionnels que de distinguer artificiellement éducation académique et éducation populaire, éducation des jeunes et éducation des adultes. Ce sont là les facettes d'une réalité unifiée, les parties d'un tout, les aspects divers d'une réalité nouvelle en démocratie moderne mais qui ne reste pas moins l'apanage des provinces.

En distinguant ces divers aspects d'une entité organique, en dissociant les éléments constitutifs d'une même chose, l'Etat central a pu déclarer

qu'il se croyait obligé de veiller à la culture commune et assumer des obligations qui appartiennent en propre aux provinces. Son aide à cet égard ne saurait être que subsidiaire et indirecte et ne porter que sur certaines matières qui concernent l'intérêt public, pour des raisons de complémentarité et d'unité. Ce serait, par exemple, le cas de la recherche dont nous traiterons plus bas.

Nous reconnaîtrions à l'Etat fédéral un certain droit de complémentarité si, par ailleurs, il était possible d'affirmer que sa politique fiscale n'a pas été justement la cause de l'incapacité des provinces à assumer pleinement et entièrement leurs responsabilités en matière d'éducation, de culture et de recherches.

D'autre part, le principe d'unité de la culture ne peut être invoqué par le pouvoir central dans un pays où existent deux nations, deux cultures distinctes, et où les provinces sont chargées d'en promouvoir la conservation et l'épanouissement. Il est possible d'évoquer l'intervention du gouvernement fédéral, et cela de façon purement juridique, au cas où dans certaines provinces la culture de l'un ou de l'autre des deux principaux groupes ethniques est menacée par les actes des parlements provinciaux et que les représentants d'une culture particulière s'en trouvent défavorisés. Il revient alors au gouvernement central de voir - aux termes de la Constitution actuelle - à ce que les groupes minoritaires soient traités avec justice et équité selon que le prescrit l'article 93, para. 1, en ce qui a trait aux droits en matière confessionnelle, et selon que devrait le prescrire le même article amendé aux fins d'y inclure les droits culturels des minorités. Mais, en aucun temps, et d'aucune manière, le gouvernement fédéral ne peut s'autoriser à prendre des initiatives éducationnelles qui sont du ressort exclusif des provinces.

Le rôle du gouvernement central ne saurait être qu'un rôle de surveillance en ce domaine vital; il n'a pas le droit de juxtaposer ou de superposer aux structures éducationnelles et culturelles des provinces des structures qui feraient double emploi et l'obligeraient à encourir des dépenses qui l'empêcheraient de s'acquitter de ses propres obligations et le justifieraient de prélever un supplément de revenu susceptible de diminuer celui des provinces et de les priver de leurs sources normales de taxation.

LE CAS DES MINORITES

On a souligné la nature spéciale du problème que, dans cette perspective, pose le cas des minorités. Point n'est besoin de rappeler qu'elles se trouvent dans une situation délicate et difficile. Les gouvernements provinciaux hésitent à leur accorder, en matière de langue et de culture, tous les droits qu'ils reconnaissent à la majorité anglophone. Plusieurs personnes ont exprimé l'avis que les minorités ont été mieux traitées par le gouvernement central que par les gouvernements provinciaux.

Faut-il pour cela réclamer, comme on l'a fait en certains milieux, l'instauration d'un ministère fédéral de l'Education spécialement chargé de voir à ce que les droits culturels et linguistiques des minorités francophones soient respectés? Nous hésitons beaucoup à nous rallier à cette opinion. Nous préférerions que les gouvernements provinciaux revisent leur attitude générale à l'endroit des minorités et fassent droit à leurs revendications. L'action du gouvernement fédéral pourrait alors se limiter à la création d'un tribunal constitutionnel dont la responsabilité serait de surveiller les actes des gouvernements des provinces et de régler les conflits éventuels. On éviterait ainsi d'inciter le gouvernement central à s'arroger

des droits en matière d'éducation et d'intervenir de sa propre initiative dans un domaine réservé.

L'ARGUMENT DE LA COMMISSION MASSEY

Il est temps d'examiner ici l'argument qui a incité la Commission Massey à établir la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de culture et d'éducation. On trouve, à la page 168 du Rapport Massey, la constatation suivante:

"Nos universités, qui sont, nous l'avons vu, un élément essentiel dans notre vie nationale, font face à une crise financière d'une telle gravité que les services que l'on en attend menacent d'être considérablement diminués et affaiblis à l'avenir."

C'est là un postulat qui pouvait être démontré en 1949 vu les conditions fiscales que le gouvernement fédéral imposait aux provinces. Ce postulat est devenu aujourd'hui une pétition de principe parce que, à la suite de la reconquête des droits fiscaux amorcée à partir de 1944, les provinces ont récupéré une large part de leurs droits de taxation ou reçoivent, tout au moins, plus d'argent du gouvernement central en vertu du système de péréquation et de l'occupation par le gouvernement du Québec en particulier de certains champs de taxation que le Fédéral s'était appropriés. Au surplus, des ententes survenues à partir de 1958 dans le domaine des plans conjoints ont fait rentrer dans les coffres du trésor provincial des centaines de millions supplémentaires. Il est permis d'autre part d'espérer que les négociations entreprises en 1954 à la suite de l'initiative de la province de Québec d'imposer le revenu des particuliers aboutiront à un retrait complet du gouvernement fédéral des champs de taxation que consti-

tuent l'impôt sur les successions et sur le revenu des corporations. La situation financière des provinces en sera améliorée d'autant et l'on ne pourra plus arguer de la pauvreté des provinces, de leur incapacité financière pour motiver l'intervention du Fédéral dans le domaine de la culture et de l'éducation comme on pouvait le faire quand les provinces se voyaient attribuer 13% seulement du revenu total du Canada.

Dans le même ordre d'idée, la Commission Massey justifiait ses recommandations en disant:

"La Constitution du Canada n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen à poursuivre les études qu'il veut. Et, dans la vie courante, ce n'est pas parce qu'une personne ou une association aide financièrement un citoyen à suivre un cours d'études qu'on ira prétendre que cette personne ou cette association intervient arbitrairement dans le système d'enseignement, la nature des programmes scolaires ou l'indépendance des maisons d'éducation. Un raisonnement analogue s'applique, à notre avis, à l'aide financière que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à fournir à un groupe de Canadiens qui désirent participer aux avantages d'une éducation régulière et spécialisée." (p. 172)

Rappelons d'abord que le gouvernement fédéral n'est ni un individu, ni un particulier ou une association quelconque. Il est, au sens juridique et constitutionnel du terme, une institution dont les droits et privilèges sont définis dans un document légal. Or, ce texte interdit au pouvoir fédéral de s'immiscer dans le domaine de l'éducation. D'autre part, la pratique du droit et l'interprétation des lois a consacré le principe que "nul ne peut faire indirectement ce qu'il ne lui est pas permis de faire directement".

Cela implique que les subventions aux universités, les prêts pour la construction d'édifices destinés à l'éducation, les prêts aux étudiants et même le régime généralisé des bourses vont à l'encontre des prescriptions constitutionnelles et que toute action du gouvernement central en ces domaines est "de jure" inconstitutionnelle.

CONCLUSIONS

De tout ce que nous avons dit, il ressort que l'impératif le plus pressant est de restaurer l'autonomie éducationnelle des provinces. Nous nous refusons d'abord à toute action du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Nous insistons également sur le fait que les initiatives culturelles et éducationnelles du gouvernement central s'inspirent souvent d'un esprit qui ne peut être que défavorable à la culture française, du fait qu'elles ont leur source dans une pensée qui n'est pas française, vu que les organismes fédéraux, Radio-Canada, l'Office National du Film, le Conseil national de la recherche, par exemple, groupent d'ordinaire plus de représentants de langue anglaise que de représentants de langue française et que les sièges-sociaux de ces organismes se trouvent, sauf exception, situés dans la capitale fédérale.

Nous croyons devoir recommander des changements importants dans les domaines de la radio, de la télévision, du cinéma, de la recherche, des agences de presse, de la distribution des périodiques, etc.

C H A P I T R E XI

LES INSTRUMENTS DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION

Dans le chapitre qui précède, nous avons affirmé que "l'impératif le plus pressant est de restaurer l'autonomie éducationnelle des provinces". Cette restauration ne saurait être complète ni efficace que si les provinces sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités en l'espèce et possèdent les moyens d'utiliser au maximum les instruments aujourd'hui indispensables de l'éducation et de la culture.

Ces instruments, nous les avons mentionnés; il s'agit de la radio, de la télévision, du cinéma, des agences de presse, des périodiques, des musées, des bibliothèques, des bourses, des subventions et des organismes de recherche.

1- Radio et télévision

Nous ne voulons pas ranimer le débat relatif à la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral en cette matière. Nous rappelons simplement que, depuis le moment où les télécommunications ont été organisées au Canada, celles-ci ont évolué de telle façon qu'il n'est plus possible de considérer la radio comme un moyen de transmettre les messages et les nouvelles; la radio est devenue un instrument de culture et d'éducation; sa fonction à cet égard est devenue plus importante que celle qu'elle remplissait à l'origine.

Quoique plus récente, la télédiffusion joue le même rôle. Ainsi, radio et télévision constituent deux puissants instruments d'éducation et de culture. Il est donc difficile de refuser dorénavant aux provinces le droit de s'en occuper. Nous ne voulons pas mettre ici en cause les principes, les raisons et les motifs qui, à la suite de la présentation du rapport de la Commission Aird en 1929, décidèrent les membres du comité judiciaire du Conseil privé à statuer que le Parlement du Canada avait compétence exclusive en matière de radiocommunications.

Nous insistons sur l'évolution des radio et télécommunications pour déclarer que les lois fédérales de 1932, 1936, 1938 et les suivantes ne correspondent plus à la situation de fait et qu'il est devenu nécessaire de reconsidérer le problème général de la diffusion en fonction des facteurs nouveaux qui en conditionnent l'organisation.

2- Cinéma

La question du cinéma est vaste et présente deux aspects principaux: le film d'importation et le film canadien. Le premier aspect ne relève pas, nous semble-t-il, madame et messieurs les Commissaires, de votre compétence. Les provinces possèdent leurs propres agences de distribution et leurs bureaux de censure. Nous ne croyons pas que votre mandat vous oblige à examiner spécifiquement ce problème de la distribution des films. Votre responsabilité à cet égard consiste à étudier la situation de la distribution des films au Canada afin de voir s'il est possible au gouvernement fédéral de faciliter, en ce qui nous concerne, l'entrée des films français et leur diffusion à travers les provinces du Canada, particulièrement dans les régions où vivent des groupes importants de citoyens de langue française. Il appartient toutefois davantage aux gouvernements provinciaux concernés de veiller à promouvoir cette diffusion du film d'expression française qui constitue un excellent moyen de connaissance de la langue et de la culture françaises, et d'apprécier la qualité et le nombre des versions françaises des films anglais, américains ou étrangers mis à la disposition des groupes francophones.

Le second aspect du problème du cinéma est plus complexe et, peut-être, plus litigieux. Nous voulons parler du film canadien, de sa production et de sa distribution.

En 1939, une loi du Parlement du Canada créait l'Office National du Film. Cet organisme s'employa d'abord à réaliser des films de propagande en vue d'expliquer et de stimuler l'effort de guerre du

Canada et, comme le dit le Rapport Massey, "maintenir le moral ou simplement renseigner"... Puis, on produisit des films documentaires destinés à faire connaître le Canada aux Canadiens et aux étrangers. Depuis lors, l'Office National du Film a élargi ses objectifs. Ses réalisations se classent généralement dans la catégorie des courts métrages de caractère documentaire, mais comprennent également bon nombre de pellicules qui servent ou peuvent servir à l'enseignement.

En 1950, une loi du Parlement qui relève les ministres de la Couronne de toute participation aux délibérations de l'Office National du Film consacre son statut de corporation de la Couronne au même titre que la Société Radio-Canada.

L'Office qui comprend une section française et une section anglaise à direction unifiée, s'emploie maintenant à créer des films susceptibles de servir les deux grandes communautés culturelles du Canada et à promouvoir leur compréhension mutuelle. Cet objectif, bien louable en soi, ne pose pas de problème particulier. Mais il reste que les productions de l'Office National du Film proviennent d'Ottawa, que la haute direction de l'organisme est de compétence fédérale et que son bureau de direction composé de membres en majorité anglophones nous force à nous interroger sur l'esprit qui l'inspire. Sans mettre en doute la compétence des directeurs, non plus que celle des producteurs, nous constatons que le nombre des films de langue anglaise est forcément plus élevé que celui des films en langue française, même si l'on pratique le système du "doublage" des films. Comme ce facteur a des incidences financières, nous demandons à votre Commission d'examiner cet aspect particulier du problème. Car il nous paraît nécessaire, en vue de stimuler la production au Québec de films d'inspiration française, de développer la Cinémathèque provinciale et d'en faire une organisation puissante, autonome, capable de produire tous les films destinés à l'enseignement et de s'occuper de leur distribution et des échanges.

Compte tenu de l'importance qu'a prise le cinéma dans le domaine de l'enseignement et particulièrement des techniques audio-visuelles, nous ne pensons pas qu'il soit bon de maintenir, dans sa forme actuelle, l'Office National du Film. Sans porter de jugement de valeur sur l'expérience du passé et sans nier la nécessité pour le gouvernement fédéral de maintenir l'organisme en vue de la production de films susceptibles de renseigner les Canadiens sur les initiatives du gouvernement central et le travail de ses divers ministères, nous pensons que la production des films culturels, éducationnels ou d'enseignement, en langue française ou anglaise, devrait être réservée à l'initiative des gouvernements provinciaux.

Ce qui impliquerait une transformation de l'Office National du Film qui pourrait se concevoir de la façon suivante:

1- L'Office comporterait une direction française et une direction anglaise, chacune responsable dans son secteur particulier, la coordination et les relations nécessaires entre les deux secteurs étant assurées par des représentants de l'un et de l'autre;

2- Le budget de production de l'Office serait réduit, et la production limitée aux documentaires destinés à faire connaître le Canada et les divers aspects de ses provinces. Ces documentaires pourraient mettre en relief les particularités géographiques, économiques, sociales, industrielles des différentes parties de notre pays, ainsi que la beauté, le pittoresque et la grandeur de ses sites et de ses paysages. Il serait, dans ce cas, facile de "doubler" les films et d'établir des échanges entre les secteurs français et anglais de l'Office;

3- L'Office National du Film deviendrait surtout une agence de distribution de toutes les productions susceptibles de renseigner les citoyens sur leur pays, de les aider à se mieux connaître et à se mieux comprendre.

Cette réorganisation permettrait des économies substantielles dont pourraient profiter les provinces désireuses d'accroître leur

production de films culturels et éducationnels. La province de Québec, pour sa part, s'efforce de mettre sur pied une industrie du cinéma. En raison du coût énorme qu'exige pareille industrie, l'Etat et l'initiative privée doivent y collaborer. Il est donc essentiel que l'Etat provincial dispose à cet effet, et le plus tôt possible, des moyens financiers qui lui font encore défaut. Les structures actuelles de l'Office National du Film nous paraissent défavoriser la minorité française; l'organisme absorbe une part importante des deniers publics; l'imprécision de ses attributions ont fait qu'il s'est lancé dans des expériences coûteuses, que ses productions de documentaires sur les pays étrangers font souvent double emploi et que le champ immense qu'il occupe ne laisse guère de place à une production provinciale et, dans le cas du Québec, authentiquement française et conforme à ses besoins et à ses aspirations.

Notons, au terme de ce bref exposé, que rien dans la constitution du Canada ne définit la responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux à cet égard. Il est cependant utile de souligner que les implications culturelles et éducationnelles du cinéma et son utilisation dans les techniques modernes de l'enseignement nous incitent à recommander la transformation de l'Office National du Film dans le sens que nous avons indiqué.

3- Agences de presse

Nous n'avons pas l'intention d'analyser en détail tous les aspects de ce problème des agences de presse. Nous nous bornerons à constater que les nouvelles nationales ou internationales nous proviennent — sauf le cas des nouvelles strictement locales — par le truchement d'agences de langue anglaise: United Press International et Canadian Press, lesquelles s'alimentent à même des organismes comme la BBC de Londres ou l'American Broadcast News notamment. Reporters et journalistes de la presse écrite ou parlée sont souvent obligés de retraduire en français des nouvelles transmises à l'origine en français, mais traduites ensuite en anglais avant d'être communiquées aux agences

que nous avons mentionnées. Il est à propos de rappeler le fait d'un discours du Général de Gaulle prononcé en français, traduit en anglais et transmis dans cette langue par les agences de presse canadiennes et américaines, et finalement retraduit en français par les journalistes de langue française.

On comprendra facilement que la langue française est fatalement appelée à souffrir de ces métamorphoses successives et que la langue des nouvelles publiées dans les journaux de langue française y perd en correction et en exactitude.

Comme votre Commission est chargée d'étudier la situation du bilinguisme et du biculturalisme, nous la prions d'étudier ce problème et de consulter les responsables des agences d'information et des journaux afin de considérer la possibilité de créer, avec le concours des provinces, celle de Québec en particulier, des agences de presse françaises et de demander au gouvernement fédéral de faciliter les échanges afin que des ententes à cet effet soient conclues avec les pays de langue française.

Il y va de la qualité de la langue de la presse écrite et parlée, et de l'éducation de l'ouïe et de l'oreille des lecteurs et auditeurs de langue française: on n'écorche pas impunément la langue sans que les conséquences s'en fassent progressivement sentir dans la masse incapable de découvrir les anglicismes de mots et de tournures des nouvelles.

Peut-être pourrions-nous ici ouvrir une parenthèse et donner un exemple qui illustrerait ce que nous concevons quand nous parlons de l'éducation de l'ouïe et de l'oeil. Notre exemple réfère à la réclame commerciale de la télévision de Radio-Canada. Il arrive assez souvent qu'on annonce en français un produit qui porte un nom anglais et qu'on nous montre à l'écran la boîte, la bouteille ou le contenant de ce produit. La plupart du temps, le film ou la diapositive qu'on utilise

présente la marchandise annoncée avec une étiquette anglaise et un texte anglais. La voix qui déclame est française, mais le texte de l'image est anglais. C'est là une façon pernicieuse d'habituer le public à un bilinguisme de mauvais aloi.

4- Périodiques

Il a été très souvent question au Canada depuis quelques années du problème des périodiques. Une commission du gouvernement fédéral a même été chargée de l'étudier et de proposer des recommandations qui améliorent la situation des périodiques canadiens victimes de la concurrence des magazines en provenance des Etats-Unis. Aucune disposition pratique efficace n'a encore été prise à cet égard, même si les associations canadiennes de publication ont mis en relief les préjudices que leur causent, dans le domaine de l'annonce commerciale et de la distribution, les conditions favorables faites aux cartels américains de publication.

Il n'entre pas dans notre propos d'analyser cet aspect du problème qui relève de la compétence fédérale en matière de douanes et de barrières tarifaires. Nous voudrions voir la Commission Laurendeau-Dunton examiner la question des publications en provenance des pays de langue française afin de suggérer, s'il y a lieu, au gouvernement fédéral, d'uniformiser les tarifs postaux, de sorte que les périodiques de langue française exportés au Canada jouissent des privilèges accordés aux périodiques anglais et américains.

Grâce à l'amélioration des services de transport aérien il est maintenant possible de recevoir, sans décalage important de temps, les journaux et revues publiés en France. Il nous semble quand même que les prix assez élevés que doivent payer les lecteurs qui les achètent sont en fonction des frais d'expédition et de transport encourus par les éditeurs.

Attendu que la lecture des périodiques de langue française venant de l'étranger est nécessaire au maintien et au développement de la langue et de la culture françaises, nous croyons devoir réclamer une revision complète de la politique du gouvernement central à cet égard, de sorte qu'aucun obstacle n'empêche ou ne rende plus difficile l'entrée au Canada des publications utiles aux citoyens de langue française dans les dix provinces de notre pays.

5- Musées

Il est acquis que, mis à part la Galerie nationale, certaines collections particulières et privées, quelques musées dispersés ici ou là et de diverse nature, il n'existe pas de grands musées au Canada. Evidemment notre pays est jeune et ne peut prétendre détenir les trésors qui ont enrichi, au cours des siècles, les grandes collections et les musées de l'Europe et des Etats-Unis.

La Galerie nationale, fondée en 1880 et constituée en corporation en 1931 renferme des richesses appréciables. Sa fonction est d'accroître les collections nationales, de veiller à leur entretien et d'exposer, dans les différentes parties du pays, les plus représentatives de ses pièces.

Nous ne contesterons pas au gouvernement fédéral le droit de maintenir et d'enrichir cette galerie. Il s'agit là d'un patrimoine culturel commun, certes, mais dont les exemplaires ne pouvant être multipliés doivent se trouver quelque part. La Galerie nationale est située dans la capitale du pays. Il est donc loisible à quiconque de s'y rendre et d'y admirer les exhibits.

Nous souhaiterions que des relations plus étroites existent entre les organismes fédéral et provinciaux chargés de s'occuper des musées. Nous estimons qu'un système de prêts plus faciles et plus fréquents soit mis sur pied et que, là où se trouvent des édifices à l'épreuve du feu et où travaille un personnel compétent, il devienne possible de tenir des expositions afin que les citoyens et les étudiants

en particulier aient l'avantage de voir des tableaux, des objets historiques et des documents d'archives.

Les récentes modifications des structures de l'enseignement dans la province de Québec qui font ou feront suite au rapport Parent rendent plus urgente la mise en oeuvre d'un tel système de prêts et de roulement des richesses de la Galerie nationale qui sont une partie du patrimoine culturel de notre pays et de fait appartiennent à l'ensemble des contribuables qui ont permis la fondation, le maintien et le développement de la Galerie.

Faudrait-il évoquer l'idée de la décentralisation en ce domaine? Ce serait l'idéal, encore que la rareté des pièces de grande valeur, leur petit nombre et la difficulté d'en acquérir de nouvelles rendent difficile la réalisation de cet objectif.

Les mêmes remarques valent pour les musées de l'homme, d'histoire naturelle, militaires, du costume, de la monnaie, etc. Nous savons que la Galerie nationale dispose d'un budget relativement modeste. Il ne faudrait pas pour cela oublier que les provinces désireuses de constituer des musées à des fins éducatives et culturelles ont, elles aussi, besoin d'argent et que le gouvernement fédéral ne peut leur refuser la part de subsides qui leur revient dans ce domaine.

Ces observations s'appliquent également aux archives publiques. Nous suggérons que des recherches soient faites par des spécialistes en la matière afin de voir s'il est possible, par le moyen d'un système d'échanges, de rapatrier dans la province de Québec les documents relatifs au régime français et de faciliter ainsi aux chercheurs des travaux qui les obligent à se rendre et à séjourner dans la capitale fédérale. L'utilisation du micro-film apporte, en bien des cas, un commencement de solution. Mais il faut pour cela de l'argent, ce qui nous force à rappeler encore une fois les responsabilités du gouvernement central en l'espèce et à réclamer une part plus importante des fonds publics.

6- Bibliothèques

Que dire des bibliothèques, sinon qu'elles sont des instruments indispensables à l'éducation et à la culture. Les nouvelles méthodes d'enseignement supposent l'organisation d'un vaste réseau de bibliothèques. Cela entraînera des dépenses d'investissement considérable en vue de la multiplication des locaux et de l'achat de livres. Les budgets consacrés à l'éducation dans chaque province s'en trouveront accrus d'autant, et la province de Québec, pour une, devra trouver les fonds nécessaires à cet excédent de ses dépenses ordinaires au titre de l'éducation.

Le problème n'en est pas un de compétence constitutionnelle à notre avis; il s'agit d'un problème financier d'abord. Dans cette perspective, il est inutile d'insister sur la collaboration du gouvernement central, et cette collaboration n'est possible qu'au niveau de la fiscalité.

Les bibliothèques doivent être conçues et aménagées en fonction des services qu'elles doivent rendre à une population donnée. Les techniques modernes de l'imprimerie rendent aujourd'hui très facile la multiplication des exemplaires d'ouvrages anciens et nouveaux. Il suffit de constituer les bibliothèques en tenant compte des facteurs culturels et linguistiques et de la population appelée à les fréquenter.

En 1951, le Rapport Massey déplorait le fait que le Canada n'eût pas de Bibliothèque nationale. Certains mémoires parlaient de cette carence comme d'une "honte nationale". Nous osons dire que cette constatation ne nous émeut pas plus qu'il ne faut. Ottawa possède, en plus de la Galerie nationale et des Archives, la bibliothèque du Parlement qui, tout en servant les parlementaires, joue le rôle de bibliothèque municipale. Si nous considérons le fait que la situation géographique d'Ottawa n'est pas idéale et que sa population n'est pas très grande, eu égard d'autre part à la nécessité de la décentralisation, nous ne croyons pas nécessaire d'affecter des sommes considérables à la

constitution d'une Bibliothèque nationale qui ne pourrait vraiment remplir un rôle efficace, vu que l'ensemble des citoyens du Canada n'en pourraient guère profiter. Nous estimons qu'il est pour l'instant préférable, quant à nous, de concentrer nos efforts sur la province de Québec en vue de doter ses principales villes de grandes bibliothèques, de créer des centres de lecture dans les villes et les villages à population plus restreinte et de multiplier les bibliothèques scolaires. Les sommes d'argent qu'exigeront ces tâches nous interdisent le luxe d'une contribution plus généreuse à l'enrichissement de la capitale nationale, fut-ce même par le moyen séduisant d'une vaste et riche Bibliothèque nationale.

7- Bourses

Dans le chapitre précédent, à propos de la distinction de la Commission Massey entre culture et éducation, nous avons déjà abordé ce problème. Nous ne reviendrons donc pas sur son aspect constitutionnel. Compte tenu de l'article 93 de la constitution, il est évident que le gouvernement fédéral n'a pas compétence en matière d'éducation. Comme, de plus, selon l'interprétation légale, il ne peut faire indirectement ce qu'il lui est interdit de faire directement, il ne fait pas de doute que l'attribution des bourses ne relève pas de sa compétence.

En 1951, les commissaires de la Commission Massey se demandaient comment le "gouvernement canadien pourrait, de la façon la plus appropriée, apporter son appui financier à un grand nombre de jeunes Canadiens, qui, bien que possédant les aptitudes voulues, se verraient, sans cette aide, dans l'impossibilité d'acquérir l'instruction qui est de leur avantage et du pays qu'ils acquièrent".

On se posait cette question en 1951... Depuis lors, la situation a changé. Le gouvernement provincial du Québec a mis en oeuvre son programme de gratuité de l'enseignement qu'il se propose d'étendre jusqu'au niveau universitaire. La démocratisation de l'enseignement et

l'accessibilité de tous les citoyens doués aux études est en voie de réalisation. Le gouvernement d'Ottawa n'a donc plus, en principe, à se soucier des "jeunes Canadiens" qui pourraient être empêchés de mener à terme des études supérieures ou spécialisées. Il lui incombe simplement de faire en sorte que les provinces ne soient pas privées des ressources financières nécessaires à ces "jeunes Canadiens". La solution de ce faux problème qui existait au moment où le gouvernement fédéral n'avait pas encore admis en pratique le principe de l'autonomie provinciale et consenti à remettre à qui de droit les privilèges qu'il s'était appropriés à la faveur de la guerre, réside dans un nouveau partage des ressources fiscales. Nous ne pensons pas errer en disant que toutes les fois que le gouvernement central se déclare prêt financièrement à assumer des responsabilités qui ne sont pas de son ressort, c'est qu'il a perçu en trop des deniers qui privent les provinces des moyens dont elles doivent jouir pour s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles et qu'il n'est que justice que ces moyens leur soient rendus.

En créant le Conseil des Arts provincial, le gouvernement du Québec a posé les bases d'une réorientation de sa politique éducationnelle et culturelle; il a en même temps, croyons-nous, exprimé par ce geste son intention de veiller lui-même à assurer aux étudiants, aux artistes de toute catégorie et aux chercheurs l'aide dont ils ont besoin pour se perfectionner ou pour poursuivre des travaux d'une envergure, d'une nature et d'une qualité spéciales. Cela devrait inciter le gouvernement fédéral à repenser et à restructurer le Conseil des Arts du Canada qui a joué un rôle utile certes, mais dont l'importance est appelée à diminuer de plus en plus.

Pourquoi le gouvernement fédéral s'obstinerait-il à octroyer des bourses aux étudiants des diverses provinces si celles-ci sont financièrement capables de le faire? Dans l'avenir, le gouvernement central pourrait se contenter d'attribuer des prix à des chercheurs et à des artistes reconnus afin d'authentifier ainsi par un honneur spécial leur mérite et leur contribution à la culture, à l'art et à la recherche dans notre pays. Toute initiative qui irait au-delà de ces limites, consacrerait le principe que l'Etat fédéral est habilité à s'occuper de la culture et de l'éducation.

Au cours des derniers mois, nous avons vu le gouvernement d'Ottawa, malgré l'opposition du Québec, passer une loi en vue d'aider, par le truchement de prêts, les étudiants canadiens. Cette forme de bourse déguisée met en cause le principe de l'autonomie des provinces et prouve une fois de plus que le pouvoir central dispose de fonds superflus puisqu'il est capable d'affecter d'importantes sommes à des initiatives qui ne relèvent pas de sa compétence.

7- Subventions

Les mêmes observations et les mêmes principes s'appliquent au régime des subventions aux universités, aux organismes d'éducation et au système de prêts pour la construction d'édifices destinés à l'enseignement à tous les niveaux. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement fédéral userait de ce moyen détourné pour entrer dans un champ qui lui est fermé par la constitution. Avant que ne soit réglé à la satisfaction de la province de Québec le partage des droits fiscaux, l'argent que distribue ainsi le gouvernement fédéral devrait être remis, sans condition, aux provinces, par le moyen du mécanisme de la péréquation.

8- Recherches

Le rapport Massey fait grand état de la recherche. Nous nous excusons, en passant, de référer encore une fois à ce document; mais son importance et l'influence que ses recommandations ont eue sur l'orientation de la politique éducationnelle et culturelle du Canada pendant plusieurs années, nous obligent à revoir ses principes et à remettre en cause les mesures qu'il a suscitées de la part du gouvernement fédéral.

Le Rapport Massey voit dans la recherche un moyen d'enrichir le patrimoine national, d'assurer la projection du Canada en dehors de ses frontières et son rayonnement dans le domaine des humanités, des arts, des lettres et des sciences. Cette exigence fondamentale ne change

pourtant rien aux impératifs constitutionnels. La recherche s'accomplit d'abord dans les maisons de haut savoir, dans les instituts spécialisés et dans les grands organismes industriels et techniques. Les provinces qui ont mission de veiller à l'éducation doivent en être au premier chef responsables, car la recherche n'est que la forme plus achevée et spécialisée du savoir.

Sont-elles capables, seules, de perfectionner, d'élargir et de diffuser les fruits de la recherche? Il est possible d'imaginer que dans le domaine des humanités, des arts, des sciences et des lettres, les provinces sont en mesure de le faire. Il existe des associations canadiennes interuniversitaires, des organismes canadiens d'éducation, la Canadian Education Association (ACE), l'ACELF, par exemple; artistes et scientifiques peuvent de même s'unir et échanger, en collaboration avec les ministères provinciaux d'éducation les fruits de leurs travaux et de leurs découvertes. Dans le domaine des échanges de cette nature avec les pays étrangers, nous ne voyons pas comment la province de Québec se verrait refuser par le gouvernement central le droit de négocier avec les universités, les associations éducationnelles et culturelles et les grands organismes de recherche des autres pays du monde. L'initiative en a jusqu'à présent été laissée au gouvernement d'Ottawa; mais la fondation de Maisons du Québec à l'étranger et les récents développements survenus dans le domaine des échanges de professeurs et d'étudiants avec la France nous permettent de croire que notre province a l'intention de se prévaloir des droits que lui reconnaît la constitution, à l'article 95.

Nous admettrons cependant qu'en ce qui concerne l'utilisation et la diffusion des fruits de la recherche dans le domaine des sciences appliquées, des recherches techniques et industrielles, le gouvernement d'Ottawa peut être appelé à collaborer. L'ère technologique dans laquelle nous sommes entrés ne permet plus d'établir des frontières rigides d'un pays à l'autre et davantage d'une province à l'autre. Le bien commun, la protection et l'amélioration des conditions de vie des citoyens sont ici impliqués de façon particulière. Il suffit de penser

aux recherches spatiales, à l'utilisation de l'énergie atomique, aux nouvelles techniques de production industrielle, etc.; à cet égard, le Conseil national des recherches du Canada joue et doit jouer un rôle important. Il sert d'agent de liaison entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement central, sous la réserve toutefois que les attributions des gouvernements provinciaux et de leurs ministères dans le domaine de l'industrie, du commerce et du développement des ressources naturelles n'en soient pas diminuées.

Les déclarations du ministre provincial du Revenu sur l'inutilité de certains ministères fédéraux, celui des Forêts et des Mines, par exemple, nous incitent à poser différemment aujourd'hui le problème de la latitude qui a été laissée au gouvernement fédéral dans le secteur de la recherche technique, et à plus forte raison dans celui de la culture, des arts, des lettres et des sciences. Du reste, le rapport Parent (tome 2, chap. II, VI, pp. 61 sq.) nous fournit des indications assez précises sur ce que pourra être l'attitude du ministère de l'Education à cet égard, de même qu'au tome 3, chap. XXIII, pp. 173 sq., il nous paraît réaffirmer les droits du gouvernement provincial en matière de formation technique et professionnelle.

Les observations que nous venons de faire vous sembleront peut-être dures et rigoureuses. Mais, comme nous l'avons dit précédemment, si nous voulons restaurer l'autonomie éducationnelle des provinces, il est de toute première importance que celles-ci puissent disposer des instruments de culture dont nous avons parlé.

RECOMMANDATIONS

1- Que le gouvernement fédéral abandonne toute initiative d'aide aux provinces en matière de culture et d'éducation;

2- Que par un nouveau mode de partage des sources de revenu , les provinces soient rendues capables de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités culturelles et éducationnelles, responsabilités qui sont de leur compétence exclusive;

3- Que le gouvernement fédéral abandonne la pratique des subventions aux universités, des prêts aux étudiants et aux institutions d'enseignement pour fins de construction ou d'agrandissement d'édifices;

4- Que soient abolies toutes ententes actuelles entre Ottawa et les provinces à cet effet afin qu'il soit possible d'envisager un nouveau partage des sources de revenus;

5- Qu'à cet égard, dans toutes les provinces où se trouvent des groupes minoritaires, le gouvernement fédéral veille à ce que les gouvernements provinciaux fassent respecter les droits et besoins desdits groupes conformément aux prescriptions de la constitution amendée ou refondue;

6- Que les provinces obtiennent le droit d'organiser, si elles le désirent, leur propre réseau de radio et de télévision;

7- Que la radio et la télévision scolaires soient de la compétence des provinces;

8- Que la Société Radio-Canada soit réorganisée afin de permettre aux provinces de disposer des sommes d'argent nécessaires à l'établissement de réseaux provinciaux de radio et de télévision;

9- Que les programmes culturels et éducationnels de la Société Radio-Canada soient réalisés en collaboration avec les représentants des ministères provinciaux de l'éducation et qu'un système d'échanges soit organisé afin de faire profiter les groupes francophones des programmes éducationnels et culturels;

10- Que partout où se trouvent des groupes francophones, la Société Radio-Canada étende les services de son réseau français et qu'elle soit obligée de requérir à cette fin la collaboration des gouvernements provinciaux pour la réalisation et la diffusion de tels programmes éducationnels et culturels;

11- Qu'en ce qui concerne la province de Québec, le Conseil des Arts du Canada abandonne la pratique de la distribution de bourses et de subventions aux individus, aux institutions culturelles et éducationnelles ainsi qu'aux organismes et associations de même nature;

12- Que, dans cette perspective, soit réorganisé le mécanisme de financement du Conseil des Arts du Canada afin de permettre à la province de

Québec de récupérer l'argent dont elle a besoin pour développer son Conseil des Arts provincial, étant entendu que les autres provinces pourront, le cas échéant, se prévaloir des mêmes droits;

13- Que le Conseil national de la Recherche soit réorganisé afin de promouvoir, de diffuser et d'utiliser les découvertes de la recherche en matière technique et industrielle, et que toute liberté soit laissée aux provinces de mettre sur pied leurs propres organismes de recherche;

14- Que l'initiative de l'aide à la recherche universitaire soit laissée aux provinces et que la redistribution des sources de revenu leur donne les moyens de s'acquitter de cette responsabilité;

15- Que la redistribution des sources de revenu donne de même aux provinces les moyens de créer des musées et des bibliothèques et de développer ceux qui existent déjà;

16- Que l'Office national du Film soit réorganisé; qu'il comporte une section française et une section anglaise à régie autonome;

17- Que l'Office restreigne sa production aux documentaires destinés à faire connaître le Canada, les divers secteurs de son activité industrielle, technique et commerciale de même que ses coutumes et ses traditions à l'étranger;

18- Que le mécanisme de financement de l'Office soit revisé afin de permettre aux provinces d'obtenir des revenus qui les aident à créer, si elles le désirent, leur propre industrie cinématographique.

CHAPITRE XII

L'IMMIGRATION

Nous avons cru nécessaire de consacrer un chapitre de notre mémoire au problème de l'immigration; l'immigration entendue au sens strict du terme, c'est-à-dire la venue et l'établissement en notre pays de ressortissants des pays étrangers. Comme l'immigration a des répercussions profondes sur l'évolution démographique du Canada et sur ses composantes linguistiques et culturelles, nous désirons soumettre à l'examen de votre commission certaines données statistiques qui nous éclairent sur un danger qui menace les groupes francophones du Canada non seulement obligés de vivre dans un environnement anglo-saxon, mais encore forcés de contenir la poussée massive d'une immigration en grande majorité anglophone.

a) Aspect constitutionnel

Notons d'abord que c'est le gouvernement fédéral qui assume seul, à l'heure actuelle, la responsabilité de l'immigration. Le paragraphe 25 de l'article 91 de la constitution lui en donne le droit. Il est toutefois nécessaire de faire remarquer que l'article 95 de l'AABN permet aux provinces de légiférer en cette matière pourvu que les dispositions qu'elles prennent ne soient pas incompatibles avec "l'une quelconque des lois du Parlement du Canada". Par ailleurs, comme l'on sait, les provinces ne se sont pas prévalues de ce droit

Elles ont abandonné la prérogative de faire des lois en matière d'immigration au gouvernement fédéral. Ainsi donc, c'est le pouvoir central qui a pris l'initiative en ce domaine, et nos juristes et nos hommes politiques comme nos sociologues et politicologues n'ont pas cru bon de rappeler ce droit accordé aux provinces. Ils se sont contentés d'exprimer des griefs, d'analyser des statistiques sans jamais envisager la possibilité de revaloriser dans cette sphère, comme ils l'ont fait en matière de fiscalité, le principe, sinon de l'autonomie, du moins du pouvoir correspondant, ou la théorie du partage des pouvoirs.

b) Aspect institutionnel

C'est donc le Ministère fédéral de la citoyenneté et de l'Immigration qui assume à lui seul la responsabilité de l'immigration et fixe les conditions auxquelles doivent être soumis les aspirants-immigrants, en même temps qu'il détermine leur nombre, leur choix et leur répartition à travers le Canada.

Le nombre et la situation des bureaux fédéraux habilités à donner les visas nous fournissent des indications précieuses ou tout au moins des indices révélateurs sur la politique d'immigration pratiquée par le gouvernement d'Ottawa.

Celui-ci a, à l'étranger, 28 bureaux autorisés à accorder des visas, plus 4 bureaux aux Etats-Unis qui "fournissent des renseignements et des conseils mais n'émettent pas de visas". Nous reparlerons de ces derniers plus loin.

La situation de ces bureaux est la suivante:

Les Iles Britanniques et l'Irlande en comptent 7; à Londres, Liverpool, Leeds, Bristol, Glasgow, Belfast et Dublin; les pays du Commonwealth en comptent 2; soit: à New-Delhi et Hong-Kong; dans les pays où les immigrants sont davantage susceptibles de s'intégrer dans le milieu anglophone canadien, en raison des affinités de langue et de culture, le gouvernement maintient quatorze bureaux: à La Haye, Copenhague, Cologne, Berlin, Hambourg, Munich, Stuttgart, Vienne, Oslo, Stockholm, Helsinki, Berne, Tel-Aviv et Le Caire; il y a aux Etats-Unis 4 bureaux: New-York, Chicago, San Franscisco et Denver. Et même si ces bureaux n'émettent pas de visas, ils servent à mettre les immigrants américains en contact avec les autorités du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; dans les pays latins qui pourraient fournir des contingents d'immigrants plus facilement assimilables aux francophones, le Canada a 3 bureaux: Rome, Lisbonne et Athènes; il faut souligner que dans le cas d'Athènes, rien n'indique de façon sûre que les candidats soient tous, ou même en nombre important, des gens de type latin; dans les pays de langue française, on compte un (1) bureau à Paris; 1 à Bruxelles et 1 à Berne. Mais, vu l'hétérogénéité ethnique de la Belgique et de la Suisse, il n'est pas possible de dire que les bureaux de Bruxelles et de Berne soient des sources d'immigration entièrement française; le Canada reçoit chaque année un certain nombre d'immigrants du Mexique, des pays d'Amérique latine, de l'Amérique du Sud; mais il n'est pas fait mention, dans les documents du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de bureaux dans ces pays.

Les visas sont sans doute accordés par les ambassades ou, à leur défaut, par les consulats; de l'Asie nous viennent également des immigrants, mais si l'on excepte les bureaux situés dans les pays du Commonwealth, comme celui de New-Delhi, par exemple, il n'existe pas, à notre connaissance, de bureaux. D'autre part, les bureaux du Caire, de Tel-Aviv et de Hong-Kong servent sans doute surtout aux Anglais désireux de quitter les pays que l'Angleterre a dû abandonner à la suite des difficultés et des révolutions politiques.

En résumé, voici la situation:

Dans les Iles Britanniques, le Canada maintient 6/32 bureaux; 3/32 pour les pays du Commonwealth; ce qui fait 9/32 pour les pays de langue anglaise; et si l'on y joint les 4 bureaux américains, cela fait 13/32 bureaux pour l'immigration anglophone; ajoutant à cela les 14 bureaux situés dans des pays où les immigrants éventuels sont susceptibles de joindre le groupe anglophone de notre pays, on a 27/32 destinés à drainer une population appelée à grossir la population de langue anglaise;

pour l'immigration latine, le Canada possède 6/32 bureaux; et encore faut-il faire de sérieuses réserves en ce qui concerne les bureaux d'Athènes, de Bruxelles et de Berne;

en tenant compte des mêmes réserves relatives à Bruxelles et à Berne on a 3/32 bureaux réservés à l'immigration française;

en fait, avec Paris, le Canada a à l'étranger un bureau d'immigration spécifiquement française sur 32.

Il n'est donc pas nécessaire de s'interroger sur la provenance ou l'assimilation des immigrants et sur le petit nombre de Français qui viennent chez-nous.

c) Aspect démographique

L'annuaire du Canada (éd. 1963-1964) établit à 2, 151, 505, le nombre de personnes admises au Canada à titre d'immigrants de 1946 à 1962 inclusivement. 28.3% des ces immigrants venaient des Iles Britanniques. Il s'agit donc, dans ce cas d'une immigration de caractère nettement anglophone. Mais ce pourcentage ne comprend pas les immigrants que leur pays d'origine, leur langue, leur culture, leur type ethnique disposaient spécialement à s'associer, ou à se fondre dans le groupe anglophone de notre pays. C'est pourquoi il est utile d'analyser en détail la provenance des étrangers installés au Canada. On peut, référant aux statistiques officielles, remarquer les pourcentages suivants: 11.4% d'Allemagne, 7.0% des Pays-Bas, 7.8% des Etats-Unis, et 4.4% de la Pologne. Ce qui fait un total de 58.9% représentant cette partie des immigrants que l'on peut considérer comme naturellement assimilables au bloc anglophone; par ailleurs, les statistiques sont muettes sur le cas des Hongrois, des Tchèques, des Yougoslaves, des Asiatiques ou orientaux. Pour contrebalancer, 13.4% du total des immigrants seraient venus d'Italie pendant la même période. Ce qui ne nous prouve pas que ces Italiens aient été fusionnés avec le groupe français du Canada ou aient adopté notre langue.

Les chiffres des années 1960, 1961, et 1962 nous montrent mieux la répartition ethnique des immigrants. Au cours de ces trois dernières années, les contingents d'immigrants se répartissent comme suit entre les divers pays:

1. des pays du Commonwealth et de l'Irlande: 64,349 personnes;
2. des Etats-Unis: 34,406;
3. de l'Allemagne: 22,553;
4. de l'Autriche: 3,947;
5. de la Finlande: 1,610;
6. de la Hongrie: 1,244;
7. des Pays-Bas: 8,771;
8. des Pays Scandinaves: 3,636;
9. de la Pologne: 6,660;
10. de la Yougoslavie: 2,595;
11. de l'Egypte: 1,411;
12. d'Israël: 2,742;
13. du Liban: 879;
14. d'autres pays: 879.

Cette énumération fastidieuse démontre que la majorité des immigrants passés au Canada depuis trois ans provient de pays anglophones ou de pays dont la langue, la culture, le caractère ethnique, etc., rendent plus assimilables aux anglophones de notre pays les ressortissants qui en sont partis.

Quelle a été, par comparaison l'immigration de type latin? Pendant la même période, le Canada a accueilli:

1. de l'Amérique du Sud: 3,440 personnes;
2. du Mexique: 358;
3. de l'Espagne: 1,364;
4. de l'Italie: 48, 483;
5. du Portugal: 10,713;
6. de la Belgique: 3,001;
7. de la France: 7,948.

Si l'on ajoute maintenant à ce total de 64,358 personnes provenant de pays latins, les immigrants venus de Grèce et de Suisse 12,363 dans le premier cas et 2,655 dans le second, en tenant compte des réserves que nous avons faites plus haut concernant les Belges, les Suisses et les Grecs qui ne sont pas nécessairement de langue française ou de type latin, on obtient les chiffres suivants:
Latins, sans la France, ni la Grèce, ni la Belgique, ni la Suisse: 64,358 immigrants;
Latins, plus la France, la Belgique, la Suisse et la Grèce: 90,325 immigrants.

En pourcentage, cela signifie que 36.0% des immigrants des trois années mentionnées étaient d'origine latine; les 7,948 Français représentent 3.2% du total des immigrants.

Ces statistiques ont-elles de quoi nous réjouir ou nous rassurer? Voyons: sur les 250,386 personnes établies au Canada de 1960 à 1962 inclusivement, on compte donc un pourcentage de 64%

d'immigrants anglophones ou disposés, pour les raisons dont nous avons déjà parlé, à le devenir. Et qu'en est-il, en fait, du 36% des autres, Latins ou Français? Pour le savoir, il faut examiner la répartition des immigrants à travers les dix provinces du Canada. Toujours selon les statistiques fédérales, 59,826 immigrants projetaient de s'installler dans la province de Québec. Donc, 23.9% de l'immigration totale nous était destinée. Mais de ces 59,826 personnes combien ont en fait pris racine chez-nous et combien étaient de langue française ou provenaient de pays dont la culture, la langue et le type ethnique les destinaient à s'assimiler au groupe français? Aucun chiffre officiel ne nous est fourni à ce sujet. Il n'est donc pas possible d'établir l'apport de ces immigrants aux francophones du Québec, pas plus qu'il n'est possible de dire dans quelle proportion les minorités françaises des autres provinces se sont enrichies à même le résidu des immigrants dispersés à travers le pays.

Nous en sommes réduits à des conjectures. Il nous est tout au plus permis de croire qu'un bon nombre de Britanniques sont restés au Québec et que les autres -- peut-être le plus grand nombre -- ont essayé de tirer parti de leur situation d'immigrants en acceptant la solution de facilité. C'est-à-dire, l'étude de la langue anglaise et l'installation en milieu angalis de vie et de travail. l'exemple des Grecs, des Chinois, des Israelites et, en très grande partie des Italiens, nous autorise à le penser. Nous ne nous risquerons pas à reprendre à notre compte la conclusion récente d'un

nationaliste qui prétendait que, depuis la dernière guerre, 98% des immigrants étaient devenus des anglophones; cette conclusion nous paraît toutefois plausible et se trouve en partie démontrée par les chiffres que nous avons cités.

Egalement, certaines réalités qu'a révélées le recensement de 1961 viennent, sinon confirmer, du moins donner crédit à ces constatations. D'abord, en dépit du taux élevé de natalité des Canadiens français, ils ne représentent depuis 1941 qu'un peu plus de 30% de la population totale du pays; le pourcentage de l'élément anglais diminue toutefois; mais l'immigration des groupes européens contribue à maintenir à peu près toujours au même niveau l'élément français. Il est acquis que les Canadiens français doublent leurs effectifs tous les quarante ans environ. Par ailleurs, le groupe britannique accuse une baisse importante de son taux d'augmentation. Il aurait dû normalement se produire petit à petit inversement des effectifs ethniques anglophone et francophone si la politique d'immigration pratiquée par le gouvernement d'Ottawa n'avait réussi à retenir systématiquement la poussée démographique des nôtres. Et cela en termes numériques absolus. Mais on est obligé de constater que, malgré les phénomènes que nous venons d'évoquer, en dépit de l'augmentation de la population française du Nouveau-Brunswick, le pourcentage canadien-français de la population totale ne varie guère et ne parvient pas à dépasser 30%. Ce débalancement démographique est encore démontré par le recul de la langue française dans l'ensemble du Canada. De 1931 à 1961, l'écart entre l'origine

française et la langue française passe de 96.7% à 92.5%; ce qui veut dire que pendant cette période, des Canadiens français ont perdu leur langue dans une proportion qui correspond au pourcentage que nous venons d'indiquer. Le R.P. Arès signale que, "même au pays du Québec, les gains de l'anglais l'emportent sur ceux du français".

Sans attribuer à la seule immigration les phénomènes d'anglicisation, nous ne pensons pas moins que le sens selon lequel a été infléchie la politique d'immigration fédérale a eu des conséquences directes sur la situation démographique, culturelle et linguistique des Canadiens français.

Il n'en faut pas plus pour conclure que la politique d'immigration a besoin d'être revisée et que les provinces ont le devoir de prendre en cette matière leurs responsabilités et de s'autoriser de la constitution pour organiser un système d'immigration qui, dans le cas du Québec,pourrait constituer un préservatif contre les effets de l'immigration sur l'épanouissement et la croissance du groupe francophone.

RECOMMANDATIONS

1- Que la province de Québec ait le droit d'organiser sa propre politique d'immigration non pas en tant qu'associée du gouvernement fédéral mais à titre d'État responsable de sa croissance démographique;

2- Que conséquemment la province de Québec ait le droit d'établir les conditions d'admission dans la province des ressortissants étrangers entrés au Canada par la volonté du gouvernement fédéral.

C H A P I T R E XIII

LES BESOINS FINANCIERS DU QUEBEC

Les observations que nous avons faites auront, souhaitons-le, suffisamment mis en relief l'inquiétude que nous éprouvons au sujet de l'évolution et de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises dans le cadre de la Confédération de 1867.

Les prémisses que nous avons posées nous obligent, en conclusion, non seulement à mettre l'accent sur la régénération du concept de l'autonomie provinciale, à sa reconnaissance et à son respect par le gouvernement central, mais à donner à ce principe une nouvelle dimension.

Car il n'est plus possible d'envisager l'autonomie provinciale seulement comme une somme de droits particuliers et exclusifs en certains domaines, mais il faut la considérer comme un ensemble de moyens politiques et économiques qui permettent à la nation canadienne-française de vivre et de grandir conformément à ses droits et à ses aspirations ethniques.

Quand nous avons dit plus haut que l'impératif le plus pressant était de restaurer l'autonomie éducationnelle des provinces, nous avons souligné la nécessité de leur donner les moyens d'utiliser au maximum les instruments aujourd'hui indispensables de l'éducation et de la culture. Ce problème a des implications juridiques et financières. Nous avons parlé des premiers en évoquant l'urgence d'une nouvelle définition des compétences législatives.

Quant aux seconds, ils comportent l'obligation de remettre en cause la question cruciale du partage des pouvoirs fiscaux. L'importance et l'ampleur des tâches éducationnelles que la province de Québec doit

assumer au cours des vingt-cinq prochaines années ne lui laissent plus le loisir d'attendre; elle ne peut davantage se satisfaire de solutions de compromis, de demi-mesures et d'ententes temporaires et renouvelables.

Les exigences d'une planification à long terme supposent qu'elle sache le plus tôt possible quels seront ses revenus éventuels. Dans un document émanant du Service d'information du ministère de l'Education du Québec, le Bureau de la planification de l'enseignement expose les besoins financiers de l'éducation au Québec pour les années 1964-1967. Les experts estiment que le coût global de l'enseignement passera de 823 millions (1963-1964) à 1 milliard 203 millions (1966-1967). (Etudes & documents, no. 1, Les besoins financiers de l'éducation au Québec 1964-1967, 2e édition, mai 1964, p. 12).

Après avoir considéré diverses possibilités susceptibles d'accroître le budget de l'éducation au Québec, les planificateurs reconnaissent que le gouvernement sera probablement "forcé de puiser davantage aux sources de revenus auxquelles la constitution lui donne accès".

Cela nous paraît à la fois inévitable et essentiel. Ainsi retrouvons-nous, dans toute son acuité, le problème de la redistribution des sources de taxation. Cette incidence pratique, concrète n'est pas étrangère aux préoccupations relatives au bilinguisme et au biculturalisme. Si, comme nous l'avons affirmé, la province de Québec a des responsabilités graves à l'égard de la langue et de la culture françaises au Canada, il importe qu'elle ait également les moyens de s'en acquitter.

Une fois les principes reconnus, il faut bien examiner les moyens de les appliquer; ceux-ci sont d'ordre pécuniaire. Il serait irréaliste de l'ignorer.

Votre Commission a reconnu qu'elle devrait "faire des recherches sur tous les aspects de la vie en société au Canada", notamment sur la "vie économique et sociale". La question fiscale est un aspect de la "vie économique"; nous présumons donc que vous vous appliquerez à l'étudier.

Nous avons déterminé l'ordre des fins: droits du Québec de veiller à la protection et à l'épanouissement de la langue et de la culture de la nation canadienne-française. Est-il nécessaire de rappeler que l'ordre des moyens inclut tous les instruments politiques et économiques indispensables à la jouissance et à la pratique de ces droits?

RECOMMANDATIONS

1- Qu'un nouveau partage des pouvoirs fiscaux permette à la province de Québec d'obtenir les moyens économiques nécessaires à son épanouissement;

2- Que la province de Québec se retire entièrement des programmes conjoints et détermine elle-même de quelle façon elle entend collaborer aux initiatives fédérales qui ont des répercussions sur sa vie sociale et économique.

C H A P I T R E XIV

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

Au moment où votre commission s'emploie à trouver les moyens d'améliorer les relations entre les deux principaux groupes ethniques de notre pays et à analyser, dans cette perspective, les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme, voilà qu'on pose la question du rapatriement de la constitution canadienne.

Désireux d'éviter les options politiques, nous n'entendons pas nous prononcer sur la nécessité de rapatrier le texte constitutionnel non plus que de porter un jugement de valeur sur la formule que devront étudier les législateurs du Parlement fédéral et des Législatures provinciales.

Nous nous contenterons de souligner que le projet de rapatriement peut avoir sur les recommandations que proposera votre commission des incidences importantes. Le fond du problème est le suivant:

1- Rapatrier le texte de l'A.A.B.N. qui est demeuré jusqu'à présent un document du Parlement de Londres;

2- Faire disparaître l'obligation dans laquelle se trouve le gouvernement canadien de recourir au Parlement de Westminster pour amender sa constitution;

3- Déterminer pour l'avenir les moyens juridiques d'amender la constitution rapatriée.

De quelle façon? -- Les diverses opinions exprimées depuis quelque temps par des hommes politiques, des experts, des juristes et des citoyens de toute catégorie nous donnent une idée de la complexité du problème. Les divergences de points de vue qui se manifestent d'un côté

comme de l'autre nous permettent de conclure qu'il n'y a pas unanimité et que le projet retenu, à savoir: la formule Fulton-Favreau prête à toutes sortes d'interprétations. Si, de façon générale, on s'entend pour revendiquer le droit des gouvernements du Canada d'amender la constitution canadienne, les avis sont partagés sur la question de savoir comment ces gouvernements pourront, dans l'avenir, amender la constitution "naturalisée".

La formule Fulton-Favreau prévoit trois modalités: le veto d'une ou de plusieurs provinces dans certains cas, la règle de la majorité des 2/3 des provinces représentant 50% de la population totale du pays, en d'autres cas, et, finalement, pour des raisons et dans des circonstances particulières, le mécanisme de la délégation de pouvoirs.

Il n'est toutefois pas établi de façon claire et précise dans quels cas et à quels articles de la constitution s'appliqueront les règles ci-haut énumérées.

Cette ambiguïté est dangereuse et peut compromettre, sinon paralyser les efforts de votre commission en vue de suggérer des amendements visant à élargir les pouvoirs des provinces et à assurer à la nation canadienne-française les moyens juridiques et économiques dont elle a besoin pour promouvoir sa langue et sa culture. Sans entrer dans le détail, demandons-nous si la règle du veto d'une ou de plusieurs provinces, ou encore celle des 2/3, vaut pour les articles 91 et 92 de l'A.A.B.N. qui définissent les pouvoirs respectifs du Parlement fédéral et des Législatures provinciales; s'il en est de même pour les articles 93 et 133 qui réfèrent aux droits linguistiques et religieux et à la compétence en matière d'éducation. D'autre part, dans le projet intitulé "Loi prévcyant

la modification au Canada de la constitution du Canada" soumis par le gouvernement fédéral et repris par la plupart des provinces, il est stipulé ceci, à l'article 11 de la 1ère partie:

"Dans la présente partie, l'expression "constitution du Canada" comprend, sans que sa portée en soit restreinte, les dispositions législatives suivantes et tout arrêté en conseil, toute règle ou tout règlement établi sous leur régime, savoir:

a) les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964);

b) l'Acte du Manitoba, 1870;

c) l'Acte du Parlement du Canada, 1875;

d) l'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant), 1895, 2e session;

e) l'Acte de l'Alberta;

f) l'Acte de la Saskatchewan;

g) le Statut de Westminster, 1931, dans la mesure où il fait partie des lois du Canada; et

h) la présente loi".

Ce qui pourrait signifier qu'une fois la formule Fulton-Favreau adoptée, elle fait partie de la "constitution du Canada" et que tout amendement à cette nouvelle loi est soumise aux règles d'amendement qu'elle est appelée à déterminer.

Par ailleurs, s'il arrivait que votre commission dût recommander l'adoption de certains amendements relatifs à des questions d'importance vitale pour l'avenir et l'évolution de la nation canadienne-française, de la province de Québec ou des minorités francophones, lesdits amendements

seraient soumis aux mécanismes prévus par la formule Fulton-Favreau; et s'il arrivait que ces amendements dussent porter sur des sujets ou des matières auxquels s'appliquerait la règle du veto ou celle des 2/3, l'efficacité de votre travail pourrait être gravement compromise, sinon annulée.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous désintéresser de cette question et demandons: que toute loi ou mesure relative au rapatriement de la constitution et aux mécanismes d'amendements de la constitution "rapatriée" tienne compte des exigences de la communauté canadienne-française et des droits à elle acquis, et qu'aucune disposition à cet égard n'empêche la province de Québec et les minorités de réclamer des modifications susceptibles d'accroître leurs droits et, qu'en l'espèce, la règle de la majorité et le droit de veto ne puissent être utilisés pour paralyser l'émancipation politique et économique du Québec et l'amélioration du sort des minorités.

Dans les circonstances, nous estimons qu'on semble vouloir procéder trop vite à faire accepter une formule de rapatriement. On se trouve devancer ainsi les conclusions de votre commission et cette promptitude est de nature à stériliser votre travail.

Nous soumettons donc que l'adoption définitive d'une formule de rapatriement soit retardée jusqu'à ce que la Commission Laurendeau-Dunton ait présenté ses recommandations.

RECOMMANDATION

Nous recommandons que toute loi ou mesure à cet effet tienne compte des exigences de la communauté canadienne-française et des droits à elle acquis, et qu'aucune disposition à cet égard n'empêche la province de Québec et les minorités de réclamer des modifications susceptibles d'accroître leurs droits, et qu'en l'espèce, la règle de la majorité (ou le droit de veto) ne puisse être utilisée pour paralyser l'émancipation politique et économique du Québec et l'amélioration du sort des minorités.

C H A P I T R E XV

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Nous ne voulons pas terminer ce mémoire sans évoquer le problème des relations internationales. Il a pris une importance particulière du fait des initiatives du gouvernement du Québec qui semble désireux d'élargir sa politique d'établissement de "maisons du Québec" à l'étranger et d'échanges avec les autres pays.

La constitution du Canada ne restreint pas au seul gouvernement fédéral la compétence en matière internationale. L'A.A.B.N. est quasi muet à ce sujet. Il y a, certes, la tradition maintenue depuis 1867 et le paragraphe 2 de l'article 91 de la constitution relatif à la "règlementation des échanges et du commerce".

Mais ce paragraphe de l'article 91 ne précise pas de quels échanges il s'agit. D'autre part, l'usage d'une prérogative exercée depuis longtemps par le gouvernement central n'exclut pas le droit que peuvent avoir les provinces de conclure, lorsqu'elles le jugent nécessaire, des échanges de toute nature et même des ententes commerciales avec d'autres pays en des domaines et des matières qui concernent les champs de compétence qui leur sont assignés. Elles ont dû, jusqu'à maintenant, requérir pour ce faire le consentement d'Ottawa.

Il apparaît aujourd'hui essentiel que cette tutelle soit remplacée par un mécanisme plus souple qui laisse aux provinces l'initiative de négocier des échanges et des traités susceptibles de promouvoir leur développement économique et leur culture et ne les oblige pas à accepter

toutes les conséquences des ententes, échanges ou traités conclus par le gouvernement fédéral.

Il est évident que, dans le cadre actuel de la Confédération, les provinces ne peuvent user de procédés qui iraient à l'encontre de l'ordre, de la sécurité et de l'équilibre économique du pays, responsabilités que la constitution a confiées au pouvoir central. Toutefois, les limites de ces responsabilités restent vagues; elles devront être revues et précisées, car la province de Québec a exprimé son intention de revendiquer le droit de conclure librement en matière de commerce et de culture toutes ententes et tous échanges avec des pays étrangers quand lesdits échanges ou lesdites ententes constituent des instruments d'émancipation économique et culturelle. Il ressort de certains événements récents (affaire de l'avion Caravelle, usines Peugeot, échanges de professeurs et d'étudiants) que le gouvernement fédéral n'a pas concouru de bon gré aux initiatives prises par le gouvernement du Québec.

Au surplus, si la revision ou la refonte de la constitution, devait consacrer le statut particulier du Québec, il deviendrait inévitable de reposer tout le problème des relations internationales et de la liberté des provinces en ce domaine.

RECOMMANDATIONS

C'est pourquoi nous soumettons les recommandations suivantes:

1- Que la province de Québec, en tant que représentante officielle de la nation canadienne-française, ait le droit de négocier avec tous pays des traités, des échanges et des ententes afin que soit consacré son statut particulier et qu'elle puisse ainsi affirmer la réalité de son entité politique, culturelle et linguistique distincte;

2- Qu'elle soit appelée, à titre particulier, à instrumenter avec le gouvernement fédéral lorsque celui-ci signe, négocie ou conclut des traités, des ententes ou des échanges d'ordre économique, culturel, diplomatique ou militaire;

3- Que soit reconnu au Québec le droit d'établir, dans les pays où elle le jugera utile, des maisons qui jouissent du titre et du statut ordinaire des maisons diplomatiques et que ses représentants aient tous les privilèges y attachés.

C H A P I T R E XVI

CONCLUSIONS

Au terme de ces considérations sur le bilinguisme et le biculturalisme, nous croyons devoir insister sur le fait que les relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays en sont au point critique. Le Canada traverse une crise grave et se trouve à un carrefour de son évolution constitutionnelle. La prise de conscience de ces réalités apparaît dans les discussions animées qui, depuis plusieurs années, divisent les esprits et accroissent un malaise dont personne ne songe plus à nier l'existence.

Deux conclusions semblent s'imposer:

1- L'impossibilité de maintenir le statu quo constitutionnel;

2- La difficulté de concilier les exigences et les points de vue différents des deux protagonistes sans envisager la nécessité d'une revision complète de la constitution.

Par ailleurs, si cette revision doit être radicale et consacrer le statut particulier du Québec à l'intérieur de la Confédération, peut-être vaudrait-il mieux substituer au terme de revision celui de refonte, et dans ce cas, il faudra bien se décider à appeler la chose par son nom et proposer qu'on rédige une nouvelle constitution.

Il n'est plus temps de jouer sur les mots et de s'interdire de déplacer des bornes qui rétrécissent le champ d'une essentielle reconstruction juridique. On aurait tort d'entretenir à l'en-

droit de la constitution actuelle un respect fétichiste. Au fait, ce n'est pas tant le contenant qui importe que le contenu.

Nous avons voulu éviter de prendre une option politique. Nous nous contentons d'affirmer des principes et de faire des recommandations qui traduisent notre volonté de voir la nation canadienne-française jouir des droits indispensables à sa mission et à sa responsabilité de gardienne de la langue et de la culture françaises; nous réclamons en même temps pour elle la possession des instruments qui lui font défaut pour s'acquitter de sa tâche. Nous laissons aux experts en droit constitutionnel le soin d'inventer les moyens juridiques et les mécanismes institutionnels.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention. Nous avons voulu apporter notre modeste contribution à votre travail. Comme tous les représentants du groupe francophone et de la nation canadienne-française, nous avons fait ressortir les implications que comportent les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme pour la province de Québec en particulier, ce qui ne signifie pas que nous ignorons le groupe anglophone et les autres groupes ethniques. Il ne nous appartenait pas de revendiquer en leur nom. Ils sauront, usant du privilège dont nous nous sommes prévalus, vous faire connaître leurs opinions et exprimer leurs désirs.

Nous n'avons pas oublié le fait majeur: que la Commission dont vous êtes membres a été créée à la suggestion de votre

président conjoint, M. André Laurendeau, aux fins de répondre aux exigences d'une province, la nôtre, et d'une nation, la nation canadienne-française, mécontentes du traitement qu'elles ont reçu du gouvernement d'Ottawa et insatisfaites des conditions de vie qui leur sont imposées par la Confédération.

Devant ce tribunal "ad hoc", nous avons plaidé la cause des Canadiens français. Son jugement nous instruira sur la volonté de collaboration de l'autre partie et nous indiquera dans quelle mesure il deviendra nécessaire aux Canadiens français de réorienter leur démarche afin d'obtenir les libertés essentielles à la conduite de leur vie et à la réalisation de leur destin de communauté nationale distincte.

C H A P I T R E XVII

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons:

1- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse l'existence de deux nations au Canada: la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise;

2- Que la nation canadienne-française soit habilitée à traiter avec la nation canadienne-anglaise sur la base d'une stricte égalité de droits et de privilèges;

3- Que la règle de la majorité soit écartée dans tous les cas où cette règle met en cause les droits culturels et linguistiques de la nation canadienne-française et dans tous autres cas relatifs aux droits de la nation canadienne-française de posséder les instruments politiques et économiques nécessaires à sa protection et à son épanouissement;

4- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, intègre une charte des droits de l'homme visant à protéger les libertés fondamentales de tous les citoyens du Canada et que les prescriptions de cette charte puissent être invoquées devant les tribunaux;

5- Que des amendements subséquents à la constitution, amendée ou refondue, ne puissent être apportés sans le consentement de la nation canadienne-française si tels amendements portent sur des matières relatives aux droits et privilèges garantis à elle par la constitution et la charte des droits de l'homme;

6- Que la constitution, amendée ou refondue, reconnaisse aux provinces le droit de changer, d'amender ou de refondre leur constitution de leur propre autorité, sous toute réserve des droits linguistiques et culturels reconnus aux minorités par la constitution du pays et la charte des droits de l'homme, et des droits relatifs au bien commun définis dans la constitution du pays;

7- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse à la province de Québec un statut particulier et lui garantisse les moyens juridiques et économiques dont elle a besoin pour assumer ses responsabilités de gardienne d'une communauté culturelle et linguistique distincte;

8- Que la constitution canadienne, amendée ou refondue, reconnaisse à la province de Québec le droit de rapatrier juridiquement tous les habitants de son territoire et de réclamer l'intégration du Labrador audit territoire.

BILINGUISME

1- Que le bilinguisme soit officiellement et pratiquement reconnu dans tous les services, actes et documents du gouvernement fédéral, y compris les corporations de la Couronne;

2- Qu'un programme intensif soit organisé afin de donner à tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral et aux employés des corporations de la Couronne une formation qui les mette en mesure d'assurer la pratique du bilinguisme à travers le pays;

3- Que le système de promotion et l'échelle de traitement des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des employés des corporations de la Couronne soient établis en fonction des exigences du bilinguisme.

RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

Nous recommandons que toute loi ou mesure à cet effet tienne compte des exigences de la communauté canadienne-française et des droits à elle acquis, et qu'aucune disposition à cet égard n'empêche la province de Québec et les minorités de réclamer des modifications susceptibles d'accroître leurs droits, et qu'en l'espèce, la règle de la majorité (ou le droit de veto) ne puisse être utilisée pour paralyser l'émancipation politique et économique du Québec et l'amélioration du sort des minorités.

POUVOIRS FISCAUX

1- Qu'un nouveau partage des pouvoirs fiscaux permette à la province de Québec d'obtenir les moyens économiques nécessaires à son épanouissement;

2- Que la province de Québec se retire entièrement des programmes conjoints et détermine elle-même de quelle façon elle entend collaborer aux initiatives fédérales qui ont des répercussions sur sa vie sociale et économique.

EDUCATION ET CULTURE

1- Que le gouvernement fédéral abandonne toute initiative d'aide aux provinces en matière de culture et d'éducation;

2- Que par un nouveau mode de partage des sources de revenu , les provinces soient rendues capables de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités culturelles et éducationnelles, responsabilités qui sont de leur compétence exclusive.

3- Que le gouvernement fédéral abandonne la pratique des subventions aux universités, des prêts aux étudiants et aux institutions d'enseignement pour fins de construction ou d'agrandissement d'édifices;

4- Que soient abolies toutes ententes actuelles entre Ottawa et les provinces à cet effet afin qu'il soit possible d'envisager un nouveau partage des sources de revenus;

5- Qu'à cet égard, dans toutes les provinces où se trouvent des groupes minoritaires, le gouvernement fédéral veille à ce que les gouvernements provinciaux fassent respecter les droits et besoins desdits groupes conformément aux prescriptions de la constitution amendée ou refondue;

6- Que les provinces obtiennent le droit d'organiser, si elles le désirent, leur propre réseau de radio et de télévision;

7- Que la radio et la télévision scolaires soient de la compétence des provinces;

8- Que la Société Radio-Canada soit réorganisée afin de permettre aux provinces de disposer des sommes d'argent nécessaires à l'établissement de réseaux provinciaux de radio et de télévision;

9- Que les programmes culturels et éducationnels de la Société Radio-Canada soient réalisés en collaboration avec les représentants des ministères provinciaux de l'éducation et qu'un système d'échanges soit organisé afin de faire profiter les groupes francophones des programmes éducationnels et culturels;

10- Que partout où se trouvent des groupes francophones, la Société Radio-Canada étende les services de son réscau français et qu'elle soit obligée de requérir à cette fin la collaboration des gouvernements provinciaux pour la réalisation et la diffusion de tels programmes éducationnels et culturels;

11- Qu'en ce qui concerne la province de Québec, le Conseil des Arts du Canada abandonne la pratique de la distribution de bourses et de subventions aux individus, aux institutions culturelles et éducationnelles ainsi qu'aux organismes et associations de même nature;

12- Que, dans cette perspective, soit réorganisé le mécanisme de financement du Conseil des Arts du Canada afin de permettre à la province de Québec de récupérer l'argent dont elle a besoin pour développer son Conseil des Arts provincial, étant entendu que les autres provinces pourront, le cas échéant, se prévaloir des mêmes droits;

13- Que le Conseil national de la Recherche soit réorganisé afin de promouvoir, de diffuser et d'utiliser les découvertes de la recherche en matière technique et industrielle, et que toute liberté soit laissée aux provinces de mettre sur pied leurs propres organismes de recherche;

14- Que l'initiative de l'aide à la recherche universitaire soit laissée aux provinces et que la redistribution des sources de revenu leur donne les moyens de s'acquitter de cette responsabilité;

15- Que la redistribution des sources de revenu donne de même aux provinces les moyens de créer des musées et des bibliothèques et de développer ceux qui existent déjà;

16- Que l'Office national du Film soit réorganisé; qu'il comporte une section française et une section anglaise à régie autonome;

17- Que l'Office restreigne sa production aux documentaires destinés à faire connaître le Canada, les divers secteurs de son activité industrielle, technique et commerciale de même que ses coutumes et ses traditions à l'étranger;

18- Que le mécanisme de financement de l'Office soit revisé afin de permettre aux provinces d'obtenir des revenus qui les aident à créer, si elles le désirent, leur propre industrie cinématographique.

IMMIGRATION

1- Que la province de Québec ait le droit d'organiser sa propre politique d'immigration, non pas en tant qu'associée du gouvernement fédéral, mais à titre d'Etat responsable de sa croissance démographique;

2- Que, conséquemment, la province de Québec ait le droit d'établir les conditions d'admission dans la province des ressortissants étrangers entrés au Canada par la volonté du gouvernement fédéral.

RELATIONS INTERNATIONALES

1- Que la province de Québec, en tant que représentante officielle de la nation canadienne-française, ait le droit de négocier avec tous pays des traités, des échanges et des ententes afin que soit consacré son statut particulier et qu'elle puisse ainsi affirmer la réalité de son entité politique, culturelle et linguistique distincte;

2- Qu'elle soit appelée, à titre particulier, à instrumenter avec le gouvernement fédéral lorsque celui-ci signe, négocie ou conclut des traités, des ententes ou des échanges d'ordre économique, culturel, diplomatique ou militaire;

3- Que soit reconnu au Québec le droit d'établir, dans les pays où elle le jugera utile, des maisons qui jouissent du titre et du statut ordinaire des maisons diplomatiques et que ses représentants aient tous les privilèges y attachés.

LANGUE

1- Nous recommandons que l'article 93 de la constitution actuelle soit l'objet d'une attention particulière et que toute modification dudit article relatif à la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation porte non seulement sur les droits religieux des minorités, mais également sur les droits linguistiques;

2- Que l'article 133 de la constitution actuelle soit amendé de façon à rendre officiel l'usage de la langue française dans les débats, actes et documents des législatures et des tribunaux provinciaux.

C H A P I T R E XVIII

OUVRAGES CONSULTES

Nous donnons ici la liste des principaux ouvrages consultés. Cette liste est forcément incomplète. Nous ne mentionnons pas la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, certains grands traités de droit, le répertoire des lois du Canada et de la province de Québec, les procès-verbaux de l'Assemblée législative, les débats du Sénat et de la Chambre des communes d'Ottawa ainsi que les nombreux articles de journaux et de périodiques canadiens et étrangers.

Administration du personnel dans le service public, L'Imprimeur de la Reine, 1958;

Arès, Richard, S.J., Notre question nationale, L'Action Nationale, Montréal, 1944;

Bilinguisme et biculturalisme au Canada, Conseil de la Vie française, Québec, 1964;

Burdeau, G., Traité de science politique, 7 vol., 1949-1957;

Bissonnette, Bernard, Essai sur la constitution du Canada, Montréal, 1963;

Canada français aujourd'hui et demain (Le), Coll. Recherches et Débats, no. 34, Arthème Fayard, Paris, 1961;

Carré de Malberg, R., Contribution à la théorie générale de l'Etat, 1920-22;

Capitant, R., La réforme du parlementarisme, 1934;

Cathelin, J. et Gray, C., Révolution au Canada, les Presses du Mail, Paris 1963;

Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, Ottawa, 1957;

Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, Ottawa, 1962-63;

Creighton, D.G., L'Amérique Britannique du Nord à l'époque de la Confédération, 1939;

Dabin, J., Doctrine générale de l'Etat, Bruxelles, 1929;

L'Etat et le politique: essai de définition, 1957;

Delos, J.-T., O.P., La société internationale et les principes du Droit public, Paris, 1929;

La Nation, 1949;

Driedger, Elmer A., Codification des Actes de l'Amérique du Nord Britannique, Ottawa, 1964;

Duguit, L., Traité de droit constitutionnel, 5 vol., 1921-25, 1927-28;

Duverger, M., Institutions politiques et Droit constitutionnel, P.U.F., 1963;

Favreau, Guy, Modification de la constitution du Canada, Ottawa, 1965;

Friedrich, C.J., Constitutional government and democracy, Boston, 1950;

Frégault, Guy, La civilisation de la Nouvelle-France, 1944;

Garigue, Philippe, L'option politique du Canada français, Editions du Lévrier, Montréal, 1963;

Groulx, Lionel, Histoire du Canada français depuis la découverte, L'Action Nationale, Montréal, 1952;

Nos luttes constitutionnelles, Montréal, 1915-1916;

Vers l'Emancipation, Montréal, 1921;

La Confédération canadienne, ses origines, Montréal, 1918;

L'Indépendance du Canada, Montréal, 1949;

Chemins de l'avenir, Fides, Montréal, 1964;

Hamel, M.-P., Le Rapport de Durham, Editions du Québec, 1948;

Herskovits, M. J., Les bases de l'anthropologie culturelle, Payot, Paris, 1952;

Kluckhohn, Clyde, Initiation à l'anthropologie, Dessart, Bruxelles, s.d.;

Laferrière, J., Manuel de droit constitutionnel, 2e éd., 1947;

Lamontagne, Maurice, P.U.L., Québec, 1954;

Leclercq, J., Leçons de droit naturel, 4 vol., Namur, 1927-1936;

Lévesque, Albert, La dualité culturelle au Canada, 1960;

Lowell Field, G., Governments in modern society, New-York, 1950;

Maritain, Jacques, L'Humanisme intégral, Paris, s.d.;

Morin, Wilfrid, L'Indépendance du Québec, L'Alliance Laurentienne, Montréal, 1960;

Ollivier, Maurice, Actes de l'Amérique du Nord Britannique et statuts connexes (1867-1962), 1962;

Plante, Albert, S.J., Les écoles séparées d'Ontario, coll. Relations, no. 3, Montréal, 1952;

Padover, Saul K., The living U.S. Constitution, New American Library, 1953;

Rapport de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, 1956;

Rapport de la commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences, Ottawa, 1951;

Siegfried, André, Le Canada puissance internationale, Armand Collin, Paris, s.d.;

Strong, O.F., Modern political constitutions, Londres, 1950;

Wade, Mason, Les Canadiens français de 1760 à nos jours, tome I, (1760-1914).

-.-.-.



ACCOPRESS
GENUINE PRESSBOARD BINDER
CAT. NO. BG 2507 EMB
ACCO CANADIAN COMPANY LTD
TORONTO
OGDENSBURG, N.Y., CHICAGO, LONDON

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire # 740-298

La Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. MEMBRES

Date de fondation: 1946.

40,000 membres enseignant dans diverses institutions publiques et privées de langue française et de langue anglaise, à l'exception des enseignants du secteur protestant. Les membres sont groupés en 200 associations. Ces associations locales se regroupent en 19 fédérations diocésaines. 4 sections provinciales groupant respectivement les retraités, les principaux d'écoles, les directeurs généraux des écoles et les professeurs laiques des écoles normales.

2. BUTS

"favoriser les intérêts professionnels des instituteurs et assurer le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline de ses membres"

Activités:

(a) contribuer au progrès de l'éducation;

(b) favoriser, protéger et défendre les intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres;

(c) assurer le maintien de l'honneur et de la dignité de la profession;

(d) éveiller et développer l'intérêt public vis-à-vis l'éducation;

(e) coopérer avec les autres organisations ayant des buts similaires.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

Non mentionnée.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

Questions sur le résumé du mémoire

pp. 17-29
chapitre IV

Q. 1 Suivant leur raisonnement, il ne fait aucun doute qu'il existe une nation canadienne prise au sens du Droit public. Il est également vrai qu'il existe deux nations si l'on s'arrête à l'aspect sociologique de la nation. Chacune de ces deux disciplines n'exclut pas l'autre, comme semblerait le laisser croire le mémoire, puisque leurs prémisses sont différentes: la sociologie définie la nation à partir de l'élément humain de la société tandis que le Droit public s'arrête à l'aspect institutionnalisé de cette même société. En poussant un peu les choses, on pourrait dire que la société humaine préexiste la société institutionnalisée, mais loin de s'exclure, elles se complètent.
Pourquoi ne pourrait-il pas y avoir au Canada une nation institutionnalisée (la nation canadienne du Droit public) et deux nations humaines (définition sociologique)?

p. 26

Q. 2 Diraient-ils que cette "tendance, pas toujours avouée ni évidente (peut-être pas même toujours consciente) à décourager chez les francophones le dessein de survivre..." est une caractéristique importante de la nation canadienne-anglaise, et si oui, est-elle en progression ou en régression?

p. 26

Q. 3 Selon eux, les éléments institutifs d'une nation sont-ils aussi développés chez les Canadiens anglais et chez les Canadiens français?

p. 33

Q. 4 "Il faut donc chercher ailleurs le moyen d'endiguer le flot qui menace de noyer la communauté canadienne-française."

Croient-ils que l'existence de la communauté canadienne-française est plus menacée aujourd'hui qu'elle l'a déjà été, ou qu'elle ne l'a jamais été?

p. 40

Q. 5 re L'Immigration
Selon l'article 95 de l'AANB, le Québec avait, et a toujours, le pouvoir de légiférer en matière d'immigration.
On a l'impression que la faute réside toute entière d'un seul côté, qui n'est pas celui du Québec. En est-il vraiment ainsi?

p. 43 Q. 6 "Que la nation canadienne-française étant contenue surtout dans la province de Québec..."

Les minorités françaises en font donc partie?

p. 46 7o Q. 7 Le Québec n'a-t-il pas déjà sous certains aspects un statut particulier? Quels seraient les éléments nouveaux de ce statut?

p. 65 2- Q. 8 Ont-ils des idées précises sur le genre de programme intensif qu'il faudrait organiser auprès des fonctionnaires fédéraux et employés des sociétés de la Couronne pour assurer la pratique du bilinguisme à travers le pays?

p. 65 3- Q. 9 N'y aurait-il pas danger que dans certains cas la compétence requise soit sacrifiée au profit du bilinguisme?

p. 95 Q.10 Le cas des minorités

Pourquoi jugent-ils que l'instauration d'un ministère fédéral de l'Education dont la tâche spécifique serait de voir au respect des droits culturels et linguistiques des minorités francophones (et sans doute de la minorité anglophone du Québec) est un acte dangereux? Croient-ils qu'il y ait lieu d'espérer en une action positive des gouvernements provinciaux dans ce domaine?

p. 97 Q.11 re Retrait du fédéral des champs de taxation que constituent l'impôt sur les successions et sur le revenu des corporations. D'où "la situation financière des provinces en sera améliorée d'autant et l'on ne pourra plus arguer de la pauvreté des provinces... pour motiver l'intervention du Fédéral dans le domaine de la culture et de l'éducation..."

Si ceci peut être vrai pour les provinces riches, qu'en est-il des provinces pauvres?

p. 99 Q.12 re Radio et télévision

"...la radio est devenue un instrument de culture et d'éducation..."
Comment jugeraient-ils Radio-Canada à la lumière de ces faits?

p. 102 Q.13 re L'Office national du film
Le mémoire demande l'abolition de l'organisme dans son état actuel et recommande qu'il ne s'occupe que de films publicitaires et documentaires. "Cette réorganisation" poursuivent-ils, "permettrait des économies substantielles dont pourraient profiter les provinces désireuses d'accroître leurs productions de films culturels et éducationnels."

Qu'adviendra-t-il des provinces dont les ressources financières ne sont pas suffisantes? Ont-ils une idée de la valeur que pourraient représenter ces économies?

p. 103 Q.14 re L'Office national du film
"...le champ immense qu'il occupe (ONF) ne laisse guère de place à une production provinciale et, dans le cas du Québec, authentiquement française et conforme à ses besoins et à ses aspirations."

Veulent-ils insinuer que l'ONF a failli à la tâche en ce qui concerne le fait français? Peuvent-ils nous donner des exemples?

p. 114 Q.15 re Radio-Canada
8- 9- Peuvent-ils clarifier le sens de la recommandation 8?
La recommandation 9 demande que les programmes culturels et éducationnels de Radio-Canada soient réalisés en collaboration avec les représentants des ministères provinciaux de l'éducation.
La présentation d'un opéra à la radio ou à la télévision est sûrement un exemple de programme culturel et, pourtant, il est difficile de voir ce que l'avis d'un ministère provincial de l'éducation pourrait venir faire là-dedans?

p. 129 Q.16 re Un nouveau partage des pouvoirs
1- fiscaux. Comment entrevoient-ils, eux, ce nouveau partage?

le 1 novembre 1965

740-272

MEMOIRE

de

LA CORPORATION DES AGRONOMES

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE

BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Après avoir soumis à votre commission son intention de présenter un mémoire sur les problèmes de bilinguisme et de biculturalisme dans leurs rapports avec le monde agricole, la Corporation des Agronomes de la Province de Québec a sollicité la participation de ses membres à l'étude de la question. Nous sommes heureux de vous transmettre ici les quelques idées maîtresses qui se dégagent des points de vue exprimés par les agronomes de la province de Québec.

1. Afin de permettre aux agronomes du Québec de mieux exercer leur profession et de tirer davantage parti du travail des services officiels canadiens, nous recommandons que devienne obligatoire et courante la traduction en français de tous les textes et ouvrages émanant du gouvernement fédéral et qui sont de nature à intéresser le corps agronomique.

2. La Corporation des Agronomes de la Province de Québec est d'opinion que tout diplômé en agriculture devrait être capable de parler une langue seconde afin de jouer pleinement son rôle auprès des agriculteurs anglophones et francophones dans les diverses régions du pays.

3. Compte tenu du surcroît de rendement des fonctionnaires qui peuvent lire une langue seconde, La Corporation des Agronomes recommande qu'un boni de 5% soit accordé à ceux qui manifestent une telle aptitude.

4. Se fondant encore sur le principe que la maîtrise d'une langue seconde permet aux fonctionnaires de mieux jouer leur rôle auprès des agriculteurs et de prendre part davantage au travail des services officiels, La Corporation des Agronomes de la Province de Québec propose qu'un supplément de salaire de 10% soit attribué aux fonctionnaires capables de parler convenablement une langue seconde.

5. Comme les diverses assemblées sont d'autant plus fructueuses que chaque participant peut s'y exprimer dans la langue qui véhicule le plus naturellement sa pensée, nous recommandons qu'on assure l'interprétation simultanée des délibérations à toutes les assemblées tenues au niveau national. Ainsi, peu importe laquelle des deux langues officielles est sa langue maternelle, chacun des participants pourra concourir pleinement au succès des assises, dans l'intérêt général.

Notre groupement professionnel estime que l'application de ces cinq recommandations serait de nature à permettre aux francophones comme aux anglophones d'agir plus efficacement au service de l'agriculture canadienne.

Respectueusement soumis,

Le conseil administratif de
La Corporation des Agronomes
de la province de Québec

Théodore Mongeon, agronome,
secrétaire général.

8440, boulevard St-Laurent,
Chambre 303,
Montréal 11, P.Q.

Ce 11 décembre 1964.

790-919

BRIEF TO

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

Hereinunder are the details of a brief that I wish to submit to the Royal Commission in Bilingualism and Biculturalism with regard to the study now being carried on by the members and staff of the Commission.

1. This brief being submitted by an individual, I feel that it is of paramount importance that I should first establish my right to submit a brief.

2. I have had a very wide experience since I came to Canada in 1893. I immediately became interested in the system of government of the country and, as the member for the riding lived in my home town in Manitoba, Carberry, I had very good opportunity to immediately start to learn the system. I have personally known and conversed with every Prime Minister of Canada since 1900 except two, Mr. Diefenbaker and Mr. St. Laurent, and have lived in many places in Canada or worked there if I did not live there.

3. The first Federal Government Labour Concilliator was appointed in June 1910 at my suggestion to settle the strike in the Crows Nest Pass of the coal miners. It, was Mr. W. L. MacKenzie King. He had the men back to work two hours after he opened the hearings in connection with the strike. I was living in Lethbridge and was the Cashier for the Alberta Railway and Irrigation Company who were operating the Galt Coal Mines there. Also I was the person who introduced into Canada the Post Office Advertising Cancellation equipment, now used all over Canada.

4. I went to Montreal in September 1906 to work in the new Sovereign Bank of Canada. I was in the Main Branch on St. James Street. I have before me the Christmas Card issued by that branch for Christmas 1906. There were 40 on the staff but only two were French. The five senior positions were all held by English. The 1907 Christmas Card has 34 names on it, only 2 were French. This was in Montreal, the most French city in Canada.

5. I went to Lethbridge in July 1907 as Cashier of the Alberta Railway and Irrigation Company where I handled about one hundred thousand dollars a month. They operated a railway, water canal distribution system and had about half a million acres of land for sale. It was while there in 1910 that the strike of the coal miners took place that I mention in the 1st paragraph. I have mentioned that they operated the coal mines

at Lethbridge.

6. On January 1st 1912 I went to Calgary to organize the Business Men's Association, a credit reporting organization and as such held meetings in many of the larger places in Alberta and in June 1912 led a delegation to see the Premier about better legislation for handling Small Debts Courts. As the spokesman for the delegation I outlined what later became the law in the Small Debts actions.

7. Sickness in my wife's family made it necessary for me to move to Toronto that fall. I obtained work the day after I landed. In October 1914 I joined the staff of Mr. G. T. Clarkson, Receiver and Manager. He was also the senior member of the firm of Clarkson, Gordon and Dilworth. Mr. Gordon was the Father of the present Minister of Finance. I was on the staff of Mr. Clarkson for the next twenty years and if it was tough and sometimes dangerous Receivership I was always the one chosen for the job. I was sent to Ottawa in June 1918 to take charge of the largest departmental store there although I had not had an hour's experience in any retailing business. I got the store in good enough shape so that it was sold to Mr. H. J. Daly in December of that year. I stayed on with Mr. Daly for a short time then returned to Mr. Clarkson's staff. In September 1921 I was sent to Smooth Rock Falls in Northern Ontario to take charge of the then largest sulphite pulp mill in Canada, which had gone into Receivership. I did not even know what sulphite pulp was. To make a long story short, the mill had normal capacity of 150 tons a day but was making only about 100. When I left in January 1927 the mill was producing 130 tons a day of unbleached sulphite and fifty tons a day of bleached. We had built a bleaching plant out of the profits made after I went there. We had the best mill crew in Canada. That is what various travellers who came to sell us supplies said anyway.

8. In Ottawa we had a staff of 420 in the store. About 75 were French. I had a choir lined up on the main stairway every morning when the store opened , during the war days, singing various choruses. I asked the Window Dresser who was purebred Frenchman and had a good voice to sing the solo part of La Marseilles and asked all of those who could sing in French to join in the chorus. At Smooth Rock Falls about half the crew were French, our crew including the woods department crew and those who cut on contract for us would number as high as 2,000 during the busy season. We never had any trouble, everybody got humane treatment and the question of Language never entered the life of the place. We were all created by the same God and all entitled to a square deal,

and they always got it too while I was there.

9. I can not speak any language other than English but I never had any trouble in all my travels for forty years because I could not speak French or Chinese, etc. My Father could speak and write fluently TWELVE languages so I can not be accused of being in any way opposed to anyone learning as many languages as they like, provided they do not saddle me with part of the cost. It is not good business, logic or common sense to expect other people to help bear the cost of educating your own children in another language.

10. I was the person who got the Federal Government interested in allowing a part of Medical Expenses as a deduction in Income Tax Returns. That benefits many millions in Canada.

11. As regards the best source of information regarding what the people of Canada want in printed daily papers, I draw your attention to page 16 of the "Report Concerning the Production and Supply of Newspapers in the City of Vancouver and elsewhere in the Province of British Columbia." There the figures show that in the daily papers published all the way across Canada 3,321,411 are published in English and only 681,093 in French, or in percentages, 83% English and 17% French. I had those figures brought up to date by one of the Members of Parliament and at the present date he said it was 80% English and 20% French. I also point out that of the daily papers published in Quebec 620,337 are printed in French and 323,241 in English so just over one-third are printed in English. Why do the French buy papers printed in English then make such a fuss if one of them happens to come to, say Roberts Creek, and feels hurt if nobody or maybe I should say everybody, can not talk French? It is just nonsense. The proper way to have the facts is for the Federal Cabinet to draw up a questionnaire and give each member of parliament a copy of it and during recess he must get all the answers and when parliament again meets a committee could easily be formed of all parties to comb over all the questionnaires and work out the answer. The members of parliament are paid all the year round, not just while parliament is in session and even then about half of them do not attend. Any member who does not turn in his questionnaire fully filled in should have his indemnity cheque held until it is turned in.

12. I have a copy of your Preliminary Report and on page 13 you say, "We simply record the existence of a crisis which we believe to be very serious." That I do not believe, and even if you are right I

remember the words I heard at Port Hope when attending a summer school there in June 1914. The speaker was talking about the same subject and he said, "There never was a crisis in the history of the world that God did not provide a man to deal with it and conquer it." He was right. What about the great Churchill who just passed on? He is proof of that statement. There is no crisis in Canada today at all; it is imiginary, pure mist. This crisis will not be conquered by spending millions for nothing.

13. It must be remembered that at the time of Confederation only FOUR provinces joined together. Today we have ~~TWELVE~~ TEN and the nationalities are nowhere near the same as at 1867. On July 25, 1962, the Vancouver Sun published a short report under the caption, "We Speak French Here--A Little." The reading matter that followed said: "Ottawa (CP) Canada may be regarded as a bilingual country but only 12.2 per cent of the population speaks both English and French the 1961 census revealed." "The proportion speaking only English was 67.4 per cent and only French was 19.1 per cent. Another 1.3 per cent spoke neither English nor French." The figures given by the Royal Commission on Biculturalism and Bilingualism on December 23 showed English 58%, French 28%, others 14%, so out of the 100% only 28% are French according to the figures supplied by the B & B Commission. Yet the cry is for EQUAL STATUS. Government of the people by the people for the people is democracy, allowing 28% of the population EQUAL STATUS or the same rights as the other 72% can not by any stretch of the imagination be real DEMOCRACY.

B. L. Cope

B. L. Cope, Roberts Creek, B. C.
Auditor, Accountant, Notary Public,
Retired Stipendiary Magistrate.

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 790-919
Mr. B.L. Cope Roberts Creek, B.C.
VANCOUVER

A. INFORMATION ON INDIVIDUAL

The brief is 4 pages long, and in the first three pages, the author tells us about his life from about 1906-1927. He is a retired stipendiary magistrate. The brief rambles, and its key point seems to be a rejection of the equal status that French Canada is apparently claiming.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

p. 4 "Yet the cry is for EQUAL STATUS". What is your basis for concluding this?

p. 4 "There is no crisis in Canada today at all; it is imaginary, pure mist. This crisis will not be conquered by spending millions for nothing". Do you or do you not think there is a crisis?

22-4-65

MEMOIRE SOUMIS A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Ville de LeMoyne,
99, rue St-Louis,
Ville de LeMoyne, Qué.
le 15 décembre 1963.

Sujet Traité: Le Biculturalisme et le Bilinguisme.

Introduction

1) On a tendance, d'une façon générale, à considérer le bilinguisme uniquement comme cette faculté que possède un individu de s'exprimer dans deux langues distinctes. Ce bilinguisme, qu'on pourrait qualifier d'individuel, pour excellent qu'il soit, ne sera toujours le fait que d'une certaine élite. Le bilinguisme de masse n'est ni possible, ni désirable. Il ne sert à rien de ramer à contre-courant. La généralisation du bilinguisme individuel, en admettant qu'elle fut possible, ne pourrait à la longue que favoriser l'assimilation de la minorité par la majorité.

2) Votre commission ne doit donc pas s'attacher à promouvoir la généralisation du bilinguisme individuel mais plutôt à favoriser cette forme de bilinguisme que nous qualifierons--pour les besoins de notre propos--d'institutionnel.

Le bilinguisme institutionnel

Son fondement

3) Nous prenons pour acquit que le Canada se compose essentiellement de deux communautés linguistiques: la communauté française, établie au Canada depuis 1608 et dont les explorateurs ont ouvert à la colonisation près des trois quarts de l'Amérique du nord; d'autre part, la communauté anglophone qui s'est installée, avec la conquête en 1763 et à qui l'on doit pour une bonne part l'essor du Canada actuel.

4) Les circonstances historiques ont voulu que ces deux groupes subsistent et se développent. Les deux communautés ont acquis un droit à l'existence.

5) Il est du devoir des institutions qui régissent ces communautés -- à savoir les gouvernements -- de reconnaître ce droit dans les faits. C'est pourquoi le bilinguisme institutionnel nous semble l'objectif vers lequel doit s'orienter le Canada d'aujourd'hui.

6) Comment autrement prétendre à l'égalité des groupes ethniques devant la loi? Un citoyen qui ne peut utiliser sa langue maternelle dans ses rapports soit avec les tribunaux, soit avec les divers échelons de gouvernement, est désavantagé au départ et condamné de ce fait à faire un Canadien de seconde zone.

Définition

7) Dans cette optique, le bilinguisme institutionnel nous apparaît donc comme "le droit accordé aux membres des deux communautés linguistiques qui forment le Canada, de traiter dans leur propre langue avec les institutions gouvernementales qui les régissent aux trois niveaux: municipal, provincial, fédéral".

8) De cette définition, il ressort que le bilinguisme doit d'abord exister dans les institutions de gouvernement. L'unilinguisme des gouvernements, c'est l'arrêt de mort de la communauté lésée et c'est aussi une façon détournée d'appliquer un processus infaillible d'assimilation.

L'unilinguisme institutionnel

Généralités

9) Le fait le plus bouleversant de la Confédération canadienne est justement qu'après cent ans, si on excepte les gouvernements municipaux et provincial du Québec, l'unilinguisme institutionnel a été la règle générale. Une ville comme Eastview (Ont.), avec une population aux trois quarts francophones, n'a toujours connu que

l'unilinguisme anglais. Faut-il alors s'étonner que ce bilinguisme à sens unique ait fini par susciter du mécontentement?

Conséquences de l'unilinguisme institutionnel

a) Pour l'individu

10) L'individu dont les institutions gouvernementales ne reconnaissent pas la langue est placé dans le dilemme suivant: ou il s'entête à garder sa langue et accepte par le fait même les préjudices graves que cette option lui impose (infériorité économique, isolation inégalité devant la loi, etc.) -- c'est une situation que le Canadien français hors du Québec connaît bien -- ou il renonce à son entité ethnique et cherche à s'assimiler. Après deux ou trois générations de lutte, on rend généralement les armes. C'est par là que l'unilinguisme institutionnel devient un instrument puissant d'assimilation dont se sont servie abondamment jusqu'ici les provinces anglaises, même celles où les communautés françaises atteignaient des proportions importantes: l'Ontario avec 400,000 francophones, le Nouveau-Brunswick composé pour 40% de Canadiens français et le Manitoba qui en compte près de 10%.

b) Pour les communautés linguistiques

11) Pour ces communautés, le sort est encore plus tragique. L'unilinguisme institutionnel les condamne à une perpétuelle lutte de survivance. On sait pour l'avoir éprouver que survivre n'est pas vivre. Une collectivité dont le plus clair des energies est drainé par les luttes de survivance ne peut être productive ni matériellement, ni culturellement. Il ne sert donc à rien de proclamer l'égalité des groupes ethniques si les institutions gouvernementales ne respectent pas cette égalité.

Conditions du bilinguisme institutionnel

12) Pour que le bilinguisme institutionnel se justifie, il faut que la communauté minoritaire ait une certaine importance. La communauté anglophone du Québec a suffisamment d'importance pour avoir droit au bilinguisme du gouvernement provincial et des

municipalités où elle compte pour une proportion raisonnable de la population. (minimum de 10% environ)

13) Ce qui est vrai pour la minorité anglophone du Québec doit l'être aussi pour les minorités francophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba. Dans ces provinces où il existe des communautés françaises importantes, le français est tout au plus toléré dans un système d'enseignement financièrement très onéreux pour la minorité. Rien dans ces trois provinces ne traduit la forme la plus élémentaire d'un bilinguisme institutionnel. Ces communautés sont dans une lutte de survivance continuelle au sein d'un système qui les maintient dans une infériorité permanente.

14) Le bilinguisme institutionnel dépend dans une certaine mesure de la possibilité, pour une certaine élite, d'accéder à la possession de la langue seconde. La langue seconde est à peu près partout mal enseignée par des maîtres incompétents. Il semble bien qu'un SOLIDE enseignement de la langue seconde au niveau secondaire pourrait répondre aux besoins du bilinguisme institutionnel. Le bilinguisme du cours primaire est une mesure dangereuse dans laquelle il conviendrait -- de part et d'autres -- de ne pas s'engager sans en avoir pesé scientifiquement les avantages et les inconvénients.

15) Il faut une troisième condition, c'est la volonté des gouvernants, à tous les niveaux, de rendre justice aux communautés minoritaires -- anglaises ou françaises -- qui sont sous leur juridiction. Cette volonté -- parfois poussée à l'excès chez les dirigeants du Québec -- a toujours fait défaut dans les autres provinces. Cette constatation n'est pas le meilleur ciment dont on puisse rêver pour boucher les lézardes de la Confédération.

Un exemple de bilinguisme institutionnel: Ville Lemoyne

16) Ville Lemoyne est une petite banlieue ouvrière de la ville de Montréal. Elle compte 8,200 habitants dont environ

19 p. 100 sont de langue anglaise. Le budget courant de la municipalité est de $175,000.

17) Dans ce contexte, Ville Lemoyne assure à ses citoyens de langue anglaise:

Un fonctionnarisme municipal à 80 p. 100 bilingue. En effet, des 17 employés municipaux, 14 sont bilingues. Les citoyens de Ville Lemoyne, anglais ou français, sont assurés de pouvoir traiter dans leur langue avec les fonctionnaires municipaux.

18) Bilinguisme intégral des documents municipaux: avis d'évaluation, d'imposition, états de compte, communications, etc. Font exception à cette règle, les textes des règlements d'emprunt, qui sont publiés en français seulement. Toutefois, tout citoyen de langue anglaise peut, sur demande, obtenir une version anglaise.

19) Ce service bilingue coûte à la municipalité une majoration de 10 p. 100 de ses frais de publication. Le bilinguisme des fonctionnaires municipaux ne fait l'object d'aucune prime ou indemnité particulière.

20) Sans avoir à s'imposer un fardeau excessif, Ville Lemoyne rend justice à sa communauté anglophone et témoigne à son égard du respect dû à un partenaire à part entière.

21) Ce libéralisme contraste mal avec ce qui se passe à Ottawa, par exemple, où dans une ville au tiers francophone le fait de poser quelques affiches bilingues dans un quartier français a soulevé une tempête de protestation.

Conclusion

22) Il est impossible à une communauté ethnique de s'épanouir en tant que telle si ses droits ne sont pas reconnus par les gouvernements qui la régissent.

23) Il est possible, moyennant une certaine largeur de vue et une certaine ouverture d'esprit, pour les divers gouvernements de reconnaître en principe et en fait, l'existence des deux communautés

ethniques là où elles se trouvent en présence. A l'échelle municipale, Ville Lemoyne donne un exemple de ce qui peut facilement se faire sans léser qui que ce soit.

24) Le bilinguisme institutionnel ne doit exister que dans les endroits où les communautés en présence ont suffisamment d'importance, en nombre et en vitalité, pour justifier cette mesure. A cette fin, il nous semble que la norme de 10 p. 100 soit un minimum acceptable, sous réserve, toutefois des circonstances particulières qui peuvent exister dans un endroit ou l'autre.[1]

25) Il ne nous semble pas opportun pour le moment de reconnaitre officiellement l'existence de groupes linguistiques autres que les groupes francophones et anglophones.

---

(1) A ce titre, les seules provinces qu'on devrait tenir au bilinguisme seraient: le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. La Nouvelle-Ecosse et l'ile du Prince-Edouard comptent une assez bonne proportion de Canadiens d'origine française, mais l'anglicisation de ces groupes est peut-être trop avancée pour y mettre un frein.

Annexes: Formules et avis bilingues en usage à Ville Lemoyne.

TITRE:

AUTEUR: Ville de LeMoyne

CA1 Z1 -89P22

Mémoire de 6 pages; aucune recommandation

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Les auteur[illegible] considèrent [illegible] toutefois l'instauration [illegible] définissent comme "le [illegible] linguistiques de travail [illegible] [illegible] d'une proportion de 10% de l'élément minoritaire. Ils proposent Ville LeMoyne comme exemple d'une municipalité qui pratique rigoureusement ce bilinguisme.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Statistiques sur le bilinguisme institutionnel à Ville LeMoyne p.s. 5.

TABLE DES MATIERES:

PAGES

RECOMMANDATIONS:

MEMOIRE:

Introduction..... 1
Le bilinguisme institutionnel:
son fondement..... 1
[illegible] 2

L'unilinguisme institutionnel: généralités..... 2

Conséquences de l'unilinguisme institutionnel. [illegible]

Conditions du bilinguisme institutionnel.....

Un exemple de bilinguisme institutionnel: Ville LeMoyne. [illegible]

Conclusion..... 5

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 740-211
Conseil de Ville LeMoyne
MONTREAL

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. POPULATION AND LOCATION

a) LeMoyne is a suburb of Montreal situated on the South Shore of the St.Lawrence River in Chambly County.

b) The population is 8,500.

2. COUNCIL

a) Mayor - M. Jean Baribeau

b) Aldermen - R. Faille
A. Brire
C. Lamaire
A. La Brest
P. Raymond
A. Rundjius

3. PREPARATION OF BRIEF

a) A committee of one alderman and four citizens was formed to write the Brief.

b) The City Council approved the Brief.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAM AND LIAISON SECTION

p.2 parag.7
p.4 parag.12 (1) Dans la question de traiter dans sa langue avec les trois niveaux de gouvernement, à condition que 10% de la population soit d'une langue, cette condition implique-t-elle que d'autres langues que le français ou l'anglais puisse obtenir droit de cité?

p.4 parag.14 (2) Votre engagement à condamner le "bilinguisme au cours primaire" se base-t-il sur un élément scientifique, si oui, lequel?

p.4 parag.14 (3) "Il semble bien qu'un SOLIDE enseignement de la langue seconde au niveau secondaire pourrait répondre aux besoins du bilinguisme institutionnel. Le bilinguisme du cours primaire est une mesure dangereuse dans laquelle il conviendrait - de part et d'autres - de ne pas s'engager sans en avoir pesé scientifiquement les avantages et les inconvénients."
Sur quelles données scientifiques est basée cette affirmation?

p.5 parag.18 (4) Les frais majorés de 10% pour les services du bilinguisme dans les publications seraient-ils justifiés ailleurs au Canada?

NOTE: le dossier comprend une copie des formules administratives bilingues

p.6 parag.24 (5) re La norme de 10% comme minimum acceptable pour reconnaître le bilinguisme institutionnel.
Ce chiffre est-il fictif ou tire-t-il son existence de la réalité, soit au Canada, soit dans quelque pays bilingue du monde.

p.6 (6) Pourquoi restreindre l'application du "bilinguisme institutionnel"?

p.6 parag.25 (7) "Il ne nous semble pas opportun pour le moment de reconnaître officiellement l'existence de groupes linguistiques autres que les groupes francophones et anglophones."
La porte reste ouverte à une reconnaissance possible d'autres groupes linguistiques dans un avenir indéterminé. Est-ce le cas?

C. RESEARCH SECTION

1. QUESTION FROM PROGRAM AND LIAISON SECTION

#9 p.2
#21 (a) What authority for statement on Eastview? Ottawa?

b) (Answer - Research Section)
Eastview is: 61.0% French by mother tongue
63.3% French by ethnic origin
(Source: Tables constructed from Census data).

Numerous newspaper articles have indicated that Eastview is thoroughly bilingual in its municipal government and administration (eg. Le Droit, Dec. 11, 1963, January 30, 1964, January 8, 1964). I Have not as yet checked this at first hand.

2-3-65

750 - 557

CA1 Z1
-63 B22

MEMOIRE

à la

Commission Royale d'Enquête
sur le Bilinguisme et le
Biculturalisme

présenté conjointement par

Le Conseil Canadien de la
Coopération
et
The Co-operative Union
of Canada

Septembre
1965

BRIEF

to the

Royal Commission
on Bilingualism and
Biculturalism

presented jointly by

Le Conseil Canadien de la
Coopération
and
The Co-operative Union
of Canada

September
1965

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
Chapitre 1	Introduction	
	A. Autorité du Mémoire	1
	B. Raisons de la présentation	2
	C. Ampleur des problèmes	3
	D. Faits qui ont amorcé ces ralations	4
	E. Nous représentans cinq millions de personnes	5
Chapitre II	Les premières étapes de la collaboration	
	A. Remonter aux origines	6
	B. Première caisse fondée à Lévis 1900	7
	C. Première conférence internationale à Lévis en 1945	8
	D. Les coopératives de l'ouest canadien et leur influence	9
	E. Les coopératives de consommation	10
	F. Les coopératives de pêcheurs	11
	G. Les relations se concrétisent en 1945	12
Chapitre III	Structuration de la collaboration intercoopérative	
	A. La crise économique et son influence	13
	B. La Commission Royale d'enquête sur les coopératives	14
	C. Relations officielles entre coopérateurs des deux langues	15
	D. La fondation du Conseil Canadien de la Coopération	16
	E. Les congrès des deux organismes favorisent la collaboration	17
	F. Premier congrès conjoint des deux organismes	18
	G. Les deux organismes membres de l'A.C.I.	19
Chapitre IV	Les raisons d'une fructueuse collaboration	
	A. Collaboration franche et efficace	20
	B. La nature de la coopération tend vers la collaboration	21
	C. Ordre économique	22
	D. L'esprit de défense aide à cimenter les relations	23
	E. La qualité des chefs du mouvement coopératif	24
	F. Etat actuel des relations	25
	G. Notre but: rendre plus intimes ces relations	26
	H. En parfaite harmonie avec le véritable esprit canadien	27
	I. Notre désir: faire connaître les possibilités de collaboration	28

MEMOIRE

de la

CO-OPERATIVE UNION OF CANADA

et du

CONSEIL CANADIEN DE LA COOPERATION

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

UNE EXPERIENCE CANADIENNE

Quelques aspects de la collaboration entre les canadiens de langue française et de langue anglaise intéressés au mouvement coopératif.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

A. Autorité du mémoire

1. Ce mémoire est présenté conjointement par la Co-operative Union of Canada (C.U.C.), qui a son siège social à Ottawa, et le Conseil Canadien de la Coopération (C.C.C.), qui a son siège social à Québec. Ensemble, ces deux organismes représentent la grande majorité des coopératives canadiennes. Il n'existe aucun lien organique entre la C.U.C. et le C.C.C.: chacun d'eux est autonome et possède son propre conseil d'administration. Cependant, l'une et l'autre travaillent en étroite collaboration dans les domaines qui leur sont d'intérêt commun. La C.U.C. et le C.C.C. sont essentiellement des fédérations de conseils provinciaux de coopération: la première groupe et sert les coopératives des milieux de langue anglaise, tandis que le second joue un rôle identique auprès des coopératives des milieux de langue française. Ces deux organismes nationaux comptent ensemble quelque 1,600 coopératives affiliées réunissant elles-mêmes environ un million et demi de sociétai-

res. (Ces chiffres ne tiennent pas compte des Credit Unions, des caisses populaires ni des sociétés coopératives d'assurance). Les buts de la C.U.C. et du C.C.C. sont similaires. D'une manière générale, en effet, ces deux organismes ont été constitués aux fins suivantes: fournir aux coopérateurs un point de rencontre pour l'échange de leurs expériences et de leurs idées; consolider les liens du mouvement coopératif sur le plan national et international; concourir à la diffusion des principes de la coopération par la mise en oeuvre de programmes éducatifs ou par diverses autres initiatives; enfin, exprimer les vues du mouvement coopératif sur les questions d'intérêt public.

B. Raisons de la présentation

2. Il y a quelques mois, lors d'une réunion conjointe de l'exécutif de la Cooperative Union of Canada et du Conseil Canadien de la Coopération, fut prise la décision de préparer à l'adresse de votre commission un mémoire conjoint qui relaterait l'expérience qu'ont acquise à date les coopérateurs de langue française et de langue anglaise du Canada dans l'organisation de leur collaboration. Parmi les raisons qui nous ont incités à faire ce nouvel effort conjoint, il y eut d'abord le fait qu'à deux ou trois reprises au cours des vingt dernières années, le Premier Ministre du Canada a souligné la valeur de l'exemple que constituent les procédés employés par les canadiens des deux principaux groupes ethniques du Canada intéressés au mouvement coopératif, dans l'organisation de leur collaboration et la poursuite en commun d'objectifs précis sur le plan national.

C. Ampleur des problèmes

3. Nous avons aussi été impressionnés par l'ampleur

des problèmes abordés par votre commission, de même que par la complexité des situations dans lesquelles se trouvent les différents groupes de canadiens des deux langues dans les différentes provinces de l'Est et de l'Ouest du Canada, rendant ainsi le travail de votre commission difficile et très délicat. Nous avons reconnu dans cette circonstance que, et sans exagérer la valeur de notre action, vous rapporter le témoignage de canadiens, très différents par l'origine, par la situation géographique, par leur langue, par leur religion et leurs problèmes économiques qui, au cours des années, ont graduellement établi sur des bases que nous croyons solides, des relations étroites à plusieurs niveaux et pour des fins très variées qui ont subi l'épreuve du temps et qui, au moins jusqu'à date, ont donné satisfaction à l'ensemble des intéressés, que notre geste aurait une certaine valeur.

D. Faits qui ont amorcé ces relations

4. Nous avons pensé qu'il serait peut-être intéressant et utile de relater d'abord les faits premiers qui ont amorcé l'organisation de relations suivies entre les différents groupes de canadiens-français et de canadiens-anglais. Puis nous retracerons comment s'est structurée cette collaboration, comment elle s'est concrétisée dans des institutions spécialisées à partir de 1945, enfin nous essaierons d'exprimer les raisons qui selon nous, expliquent les succès réels, bien que modestes, que nous avons ensemble acquis à date dans les relations de l'unité de pensée, d'objectifs et d'action du mouvement coopératif canadien.

E. Nous représentons cinq millions de personnes

5. Comme vous le savez sans doute, le mouvement coopératif canadien est le fait d'environ cinq millions de per-

sonnes, associés dans environ quatre mille associations coopératives, travaillant dans au moins vingt secteurs particuliers de l'économie canadienne.

CHAPITRE II

Les premières étapes de la collaboration des canadiens le langue française et de langue anglaise

A. Remonter aux origines

6. Sans faire ici l'histoire du mouvement coopératif du Canada, il faut remonter jusqu'à ses origines pour voir les premiers contacts entre les coopérateurs de langue française et de langue anglaise.

B. Première caisse fondée à Lévis en 1900

7. L'histoire nous apprend en effet que dans le domaine des caisses, dont la première fut fondée à Lévis en 1900, à ce moment les relations du milieu français du Québec avec le milieu anglais étaient presque nulles. Ce n'est que vers 1930 alors que débutait le mouvement coopératif dans les Maritimes, sous l'influence de l'Université d'Antigonish, et dont l'influence se fit sentir également dans les provinces de l'Ouest à partir surtout de 1935, que débutèrent véritablement quelques relations éparses entre coopérateurs de langue anglaise et de langue française.

C. Première conférence internationale à Lévis en 1945

8. Il est intéressant de noter que dès 1945, il y eut à Lévis, Québec, une première conférence internationale des Caisses d'épargne et de crédit, dont l'objectif était de jeter les fondements de relations plus suivies entre tous les mouvements de caisses d'épargne et de crédit, non seulement des canadiens-français et des canadiens-anglais, mais également des américains.

D. Les coopératives de l'Ouest canadien et leur influence

9. Dans le domaine de la coopération agricole, les coopératives de l'Ouest canadien eurent une influence certaine sur le développement de la coopération dans le Québec et les provinces maritimes. Il n'est donc pas surprenant que dès 1938, les fédérations coopératives de chaque province, ainsi que les grandes organisations s'unirent pour former "Interprovincial cooperatives". Cette fédération nationale fut une des pionnières de l'organisation de services économiques à l'adresse des canadiens de langue anglaise et de langue française du Canada.

E. Les coopératives de consommation

10. Dans le domaine des coopératives de consommation, la tradition fut apportée au Canada d'abord par les immigrants de l'Angleterre qui s'installèrent à la fin du siècle dernier en Nouvelle-Ecosse. D'autre part, les fermiers de l'Ouest entrèrent dans ce domaine très tôt, comme complément de leur activité coopérative dans le domaine agricole. C'est sous l'influence du mouvement d'Antigonish que les coopératives de consommation s'établirent dans l'Est du Canada, plus particulièrement dans les Maritimes et dans l'Est du Québec. Graduellement les fédérations provinciales de ces coopératives devinrent également membres de "Interprovincial Cooperatives", créant de nouveaux liens entre canadiens des deux langues.

F. Les coopératives de pêcheurs

11. Les coopératives de pêcheurs, après l'échec d'un premier mouvement né en 1922, et dont il n'a survécu qu'une coopérative, s'inspirèrent en 1939 des méthodes développées par le mouvement d'Antigonish chez les pêcheurs de la Nou-

velle-Ecosse. Ces méthodes influencèrent également les pêcheurs de la côte du Pacifique. Mais les fédérations régionales et les organisations centrales de ces coopératives demeurèrent isolées au départ, de sorte que l'expérience des différents groupes fut assez imperméable jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale.

G. Les relations se concrétisent en 1945

12. On peut résumer le caractère des relations établies avant 1945 entre les canadiens de langue anglaise et de langue française du Canada en disant qu'elles furent parcellaires et assez sporadiques. Il faut noter qu'à cette époque, les problèmes économiques majeurs affectant les groupes de la population canadienne dépassèrent rarement le niveau régional, et que l'ensemble des relations des canadiens-français et des canadiens-anglais se traduisaient surtout par une ignorance assez complète les uns des autres, sans que des nécessités vitales obligent l'un ou l'autre groupe dans l'ensemble à faire des efforts pour dépasser ce stage embryonnaire. Ajoutons que dans les minorités françaises de l'Ontario, du Manitoba, du Saskstchewan et de l'Alberta, l'idée coopérative a commencé de pénétrer surtout sous l'influence du Québec et que des groupes de caisses populaires ont été organisées, qui aspirèrent à la plus grande mesure d'autonomie possible. Quant aux provinces maritimes, ce fut surtout sous l'inspiration du Mouvement d'Antigonish que les canadiens-français fondèrent leurs premières institutions coopératives.

CHAPITRE III

Structuration de la collaboration inter-coopérative chez les canadiens de langue française et de langue anglaise du Canada

A. La crise économique et son influence

13. Le mouvement coopératif canadien a connu un développement marqué au cours de la dernière crise économique. En 1939, sous l'inspiration de l'Université Laval, le mouvement coopératif du Québec décida de compléter sa structure par l'organisation d'un conseil provincial de la coopération. C'était un phénomène nouveau. La Cooperative Union of Canada existait sans doute depuis 1905, et déjà elle groupait en 1940 des institutions coopératives de plusieurs provinces du Canada. Mais il s'agissait surtout d'une association générale dont le rôle essentiel était la publication d'une revue coopérative.

B. La Commission Royale d'enquête sur les coopératives

14. En 1944, le mouvement coopératif canadien fut subitement plongé dans un état d'urgence, lorsque le gouvernement fédéral nomma une commission royale d'enquête sur les coopératives. La crainte d'être assimilé par le fisc à des entreprises de rendement, fut l'étincelle qui brisa toutes les réticences passées à l'égard d'une collaboration plus vaste que le plan régional et montra la nécessité d'une collaboration effective au niveau national. Dans l'espace de quelques mois, la Cooperative Union of Canada devint la fédération nationale des unions coopératives provinciales dans les provinces où les coopératives canadiennes anglaises étaient en majorité.

C. Relations officielles entre coopérateurs des deux langues

15. Dès lors se posa dans toute son ampleur le problème des relations officielles entre les canadiens de langue française

et anglaise du Canada. Pressés par les circonstances, certains coopérateurs voulaient tout simplement que l'organisation provinciale du Québec devienne membre de la Cooperative Union of Canada, qui deviendrait bilingue et représentative de tout le mouvement coopératif canadien . Par ailleurs, les minorités françaises de plusieurs provinces du Canada, en particulier celles du Manitoba, du Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, qui avaient regardé depuis 1939 le Conseil de la Coopération du Québec comme leur organisation nationale, à qui ils demandaient de la littérature coopérative en langue française, et dans plusieurs cas des conseils techniques, demandèrent au Conseil de la Coopération du Québec de faire une étude plus poussée de l'ensemble des problèmes des canadiens-français du Canada. Une réunion de tous les représentants du Canada français tenue à Québec en 1946, se termina par la décision de fonder, dans chaque province où les canadiens-français formaient une minorité, un consei l provincial de coopération qui, avec celui de Québec, devait former un organisme national de langue française, dont le Conseil de la coopération du Québec serait le pilier et à qui il donna les buts suivants:

1o) Réunir les canadiens-français du Canada engagés dans le mouvement coopératif, par l'intermédiaire de conseils provinciaux de coopération de langue française;

2o) De collaborer avec la Cooperative Union of Canada et les coopérateurs de langue anglaise du pays.

D. La fondation du Conseil Canadien de la Cooperation fut un geste hardi

16. Il faut aussi souligner qu'il s'agissait à cette époque

d'un geste assez hardi posé par les coopérateurs canadiens-français du Canada. Ce geste fut d'abord interprété di versement dans les milieux coopératifs de langue anglaise. Une attitude sympathique dès le départ fut la généralité, mais beaucoup de doutes furent exprimés à l'époque sur la viabilité d'une telle entreprise. Par ailleurs, il faut ajouter qu'au niveau des dirigeants de la Cooperative Union of Canada, aucun geste ne fut posé de nature à rendre plus difficile la naissance des conseils provinciaux de coopération. Au contraire, dès le départ les représentants de la Cooperative Union of Canada et du Conseil Canadien de la Coopération s'entendirent de façon complète sur les différentes formes de collaboration qui pourraient le mieux favoriser, en même temps que le développement maximum des coopératives chez tous les groupes de citoyens du Canada tant de langue anglaise que de langue française, la collaboration la plus efficace dans les relations du mouvement coopératif avec les institutions nationales, et particulièrement avec le gouvernement du Canada. Les nombreuses conférences conjointes d'étude des problèmes relatifs à la taxation des coopératives, les nombreux mémoires préparés à l'adresse de la Commission royale d'enquête, de même qu'au gouvernement fédéral après la présentation du rapport de la Commission au gouvernement du Canada stimulèrent la compréhension des représentants des deux groupes et augmentèrent leur volonté de collaboration.

E. Les congrès des deux organismes favorisent la collaboration

17. Au cours des années qui suivirent, les congrès annuels de la Cooperative Union of Canada et du Conseil Canadien de la Coopération furent de nouvelles occasions,

dans l'une ou l'autre des provinces, de raviver l'esprit coopératif et la volonté de collaboration des deux groupes.

F. Premier congrès conjoint des deux organismes

18. En 1958, les dirigeants des deux organismes s'entendirent pour organiser à Québec un congrès conjoint des deux organisations nationales. Ce congrès donna lieu à des échanges plus précis d'opinions, qui conduisirent à la décision de rencontres plus fréquentes au niveau national. Depuis cette date, plusieurs comités conjoints entreprirent l'étude de problèmes de groupes particuliers de coopératives. Signalons les comités des coopératives d'assurance, des coopératives de pêcheurs, des coopératives d'habitation. Chacune des conférences organisées sous les auspices conjointes de la Cooperative Union of Canada et du Conseil Canadien de la Coopération a été en fait des plus fructueuses et a contribué entre autre à rapprocher les différents groupes, en même temps qu'elle fournissait de nouvelles occasions de solutionner de façon satisfaisante certains problèmes du mouvement coopératif du Canada.

G. Les deux organismes membres de l'A.C.I.

19. Enfin, pour concrétiser au niveau international l'entente cordiale et réaliste sur un pied d'égalité des deux groupements nationaux, la Cooperative Union of Canada encouragea le Conseil Canadien de la Coopération à devenir lui aussi membre de l'Alliance Coopérative Internationale.

CHAPITRE IV

Les raisons d'une fructueuse collaboration au niveau national

A. Collaboration franche et efficace

20. La collaboration des canadiens de langue anglaise et de langue française du Canada dans le mouvement co-

opératif, dont nous venons d'esquisser l'histoire et les principales caractéristiques, on peut dire qu'elle n'est pas seulement le fait des dirigeants des grandes organisations, soit au niveau provincial, soit au niveau canadien. A plusieurs reprises les dirigeants ont été à même de se rendre compte que le même esprit prévaut chez l'ensemble, ou mieux, chez la majorité des coopératives canadiennes. Aussi il nous semble intéressant de tenter une brève analyse de ce qui nous semble être les raisons qui ont rendu possible cette compréhension mutuelle qui s'est traduite à la longue par une collaboration sure et efficace au niveau canadien. Ces raisons nous semblent être de trois ordres.

B. La nature même de la coopération tend vers de meilleurs relations humaines

21. Il y a d'abord, à n'en pas douter, le fait que l'institution coopérative influence de façon décisive le comportement de ses membres. Des personnes qui s'associent dans une coopérative pour la satisfaction d'un ou de plusieurs besoins économiques, s'unissent sur la base démocratique. Elles sont multiples les institutions canadiennes qui s'inspirent de la démocratie; mais la coopération a cet avantage marqué, c'est qu'elle introduit l'idée démocratique dans des nouveaux domaines, c'est-à-dire dans l'un ou l'autre des aspects de l'activité économique. Les problèmes économiques sont pour chacun des problèmes de tous les jours. De sorte que les contacts que les membres ont avec leur coopérative sont fréquents et reliés directement à des problèmes qui font l'objet de leur préoccupation constante dans la vie de chacun. Aussi n'est-il pas surprenant que l'action transformante d'activités coopératives soit plus profonde que celle de plusieurs

autres associations. On a même dit, et avec raison, que la coopération avait été chez-nous, pour de nombreux groupes de la population canadienne-française, une véritable initiation à la démocratie. Il est vrai de dire que chaque institution coopérative est un centre qui stimule ses membres à respecter la liberté, le sens des responsabilités de ses concitoyens associés avec lui à la poursuite des mêmes fins économiques. Chaque institution coopérative est aussi un foyer où se développe le respect mutuel, le désir du dialogue entre égaux, et où se développe également l'esprit communautaire. Les coopérateurs apprennent vite que pour régler ensemble leurs problèmes de façon satisfaisante, ils doivent s'entendre non seulement sur les objectifs à atteindre mais sur les moyens pratiques de les résoudre. Leur coopérative est à leur service, de même que les administrateurs qu'ils se nomment. A la longue, la coopérative tend à replacer l'autorité dans le domaine des décisions économiques là où sont les besoins. Lorsque, pour atteindre à une efficacité plus grande, les coopérateurs à leur tour forment des fédérations, le même esprit de service, le même souci de respecter la volonté des plus faibles se manifestent. De sorte que, à quelque échelon que nous observions les réalités, que ce soit au niveau de la coopérative de base, ou au niveau national, nous trouvons toujours le même respect des opinions des autres, le même esprit de collaboration et de service, et en particulier la volonté, non pas d'abuser de l'autorité, de la puissance dont il est investi, mais de la faire servir au mieux des intérêts de ceux qu'il représente. C'est un phénomène courant dans le mouvement coopératif canadien, que l'expérience a démontré depuis le début, de

voir que ceux qui obtiennent graduellement les postes les plus importants se sont distingués non seulement par leurs qualités administratives, mais par leur aptitude à se mettre vraiment au service de leurs concitoyens. De sorte qu'il s'établit tout au long de l'échelon coopératif une confiance mutuelle unique. Ceux qui sont les membres des coopératives, donc les propriétaires, et ceux pour qui le mouvement à tous les échelons travaille en définitive, savent que leurs représentants sont vraiment à leur service; ils sont plus disposés à accepter leurs suggestions et à travailler dans le sens indiqué. Ils peuvent d'ailleurs vérifier rapidement la qualité des suggestions qui leur sont faites et rectifier l'orientation de leur groupement.

C. Ordre économique

22. Par ailleurs, la coopérative a comme rôle de régler des problèmes économiques. Dans l'économie canadienne plusieurs problèmes ont une incidence qui dépasse les cadres d'une région. Et même les frontières du pays. C'est une tradition dans le mouvement coopératif que les faiblesses locales sont compensées par la collaboration démocratique sur un plan plus vaste des institutions de même catégorie. Aussi, n'est-il pas surprenant de voir que les structures coopératives ont tendance à être plus précises et plus parfaites que celles des autres formes d'associations, et qu'elles se traduisent par l'organisation d'un mouvement international puissant, sous la direction de l'Alliance Coopérative Internationale. Ces perspectives influencent grandement le comportement des coopérateurs. Aussi n'est-il pas surprenant de les voir collaborer sur le plan régional ou sur le plan national dès qu'ils entrevoient des possibilités d'améliorer les

conditions dans lesquelles se poursuivent leurs activités.

D. L'esprit de défense aida à cimenter les relations

23. En tentant d'expliquer le succès des relations des coopérateurs canadiens-français et canadiens-anglais du Canada, il nous faut, croyons-nous, tenir compte d'un autre facteur. Il est certain que les circonstances ont aidé à l'organisation de structures de collaboration sur le plan national. De même, la collaboration qui, comme on l'a vu plus haut, avait été assez sporadique et de faible envergure avant la dernière guerre, a véritablement pris un caractère premanent à l'occasion de la bataille entreprise par les ennemis du mouvement coopératif canadien dans le but de le voir taxer sur la base des entreprises de rapport. Cette circonstance à elle seule n'aurait pas été suffisante pour provoquer l'organisation des conseils provinciaux de coopération et des conseils nationaux mais, le besoin existant depuis déjà plusieurs années, l'occasion fut saisie spontanément et on assista à un nouveau départ.

E. La qualité des chefs du mouvement coopératif

24. Enfin il nous faut ajouter une autre raison d'un caractère particulier cette fois, celle de la qualité des hommes qui ont entrepris la structuration des relations entre les canadiens de langue française et de langue anglaise du pays. Les personnages qui, tant chez les canadiens de langue française que chez les canadiens de langue anglaise, furent les promoteurs et les premiers organisateurs des relations permanentes, étaient des hommes d'une envergure et d'une inspiration sociale exceptionnelles. Ils ont su trouver à exprimer les raisons profondes qu'avaient les canadiens de langue française et de langue anglaise, de s'associer et de

travailler ensemble. Ils ont même rendu cette nécessité tellement évidente que leurs voix ont eu des répercussions dans les coins les plus isolés du pays. Mais en même temps qu'ils prêchaient la collaboration la plus étroite possible, ils prêchaient le maximum de décentralisation possible des structures de collaboration. C'est, croyons-nous, ce qui a incité le plus les coopérateurs canadiens à accorder aux structures naissantes le maximum de support. Les successeurs de ces pionniers n'ont eu qu'à continuer dans la voie, qui du premier coup avait été tracée d'une façon réaliste et efficace, en consolidant l'expérience et les structures de collaboration, et en les adaptant aux circonstances nouvelles, tout en gardant intact le merveilleux esprit de collaboration qui les avait inspirés.

F. Etat actuel des relations

25. L'état actuel des relations des canadiens de langue française et des canadiens de langue anglaise dans le mouvement coopératif ne saurait être meilleur. Les gestes multiples et constants de collaboration qui se posent au niveau local, provincial et au niveau fédéral, sont dès lors à la taille de la bonne volonté de chacun, mais en regard avec les possibilités matérielles et humaines de chacun des groupes.

G. Notre but: rendre plus intimes les relations entre les deux groupes

26. Modestement, mais avec beaucoup de conviction, les dirigeants des deux organismes principaux du mouvement coopératif canadien sont en mesure de dire que leur ambition, conformément à leur expérience est de rendre encore plus intime leur association. Pour cela, ils ont d'excellen-

tes raisons, dont la première est que de plus en plus les relations économiques entre les différentes parties du pays, et entre les différents groupes de sa population, sont de plus en plus constantes et opportunes, et qu'il faut dès lors trouver de nouveaux mécanismes pour assurer que ces relations seront adéquates et toujours en conformité avec l'esprit de la coopération.

H. En parfaite harmonie avec le véritable esprit canadien

27. En second lieu, ils sont encouragés par le fait que les gestes qu'ils posent régulièrement dans le respect des autonomies légitimes et en parfait accord avec l'esprit coopératif, sont également des gestes constituant le véritable esprit canadien.

I. Notre désir: faire connaître les possibilités de collaboration

28. En présentant ce mémoire, nous n'avons guère l'intention de formuler quelque recommandation que ce soit, notre seul désir c'est de faire connaître au Canada tout entier qu'il est possible pour des canadiens anglais et des canadiens-français de travailler dans une parfaite harmonie à condition de se respecter mutuellement selon les normes de la justice et d'un véritable amour du prochain.

B R I E F

of

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPERATION

and

THE CO-OPERATIVE UNION OF CANADA

to the

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

A CANADIAN EXPERIENCE

Some aspects of collaboration between
French-speaking and English-speaking
Canadians in the co-operative movement

CHAPTER I

INTRODUCTION

A. Authority for the brief

1. This brief is presented jointly by the Co-operative Union of Canada (CUC), which has its head office in Ottawa, and Le Conseil Canadien de la Cooperation (CCC), which has its head office in Quebec. Together these two bodies represent the great majority of Canadian co-operatives. There is no organic link between the CUC and the CCC; each is autonomous and has its own board of directors. However, the two work in close collaboration in fields which are of common concern to them. The CUC and the CCC are essentially federations of provincial co-operative councils (unions). The first federates and serves the co-operatives of English-language areas, while the second fills the same role for co-operatives of French-language areas. These two national bodies together have about 1,600 affiliated co-operatives, which in turn have about a million and a half people in membership. (These figures do not include credit unions, caisses populaires or co-operative insurance societies.) The objectives of the CUC and CCC are similar. Generally speaking, these two organizations have been built for the following ends: to provide co-operators with a meeting-place for exchange of experiences and ideas; to strengthen

the links of the co-operative movement at the national and international level; to work for the spread of co-operative principles by undertaking educational programs or by various other means; and finally, to express the views of the co-operative movement on questions of public interest.

B. Reasons for the presentation

2. Some months ago at a joint meeting of the executive officers of the Co-operative Union of Canada and Le Conseil Canadien de la Cooperation, the decision was made to prepare a joint brief to be submitted to your Commission in order to relate the experience which French and English co-operators of Canada have acquired to date through working in close collaboration. Among the reasons which have moved us to make this joint effort is, first of all, the fact that two or three times in the course of the last twenty years the Prime Minister of Canada has emphasized the importance of the example resulting from the means used by Canadians of the two principal ethnic groups of Canada involved in the co-operative movement, in the manner in which they work together for the pursuit of clear objectives on a national scale.

C. The extent of the problems

3. We have also been impressed by the extent of the problems faced by your Commission, and likewise by the complexity of the situations of the different groups of Canadians speaking the two languages in the different provinces, both east and west in Canada, thus making the work of your Commission difficult and very thorny. Consequently, without exaggerating the significance of our achievement, we have wanted to tell you about Canadians — very different in origin, in geographic location, in language, in religion and in economic problems — who over the years have gradually built, on foundations which we believe solid, close relationships at several levels and for a variety of ends which have stood the test of time and which, at least up to the present, have been on the whole satisfactory to those involved.

D. The background of this relationship

4. We have thought that it would perhaps be interesting and useful to relate first the basic facts which have led up to the development of relationships existing between the different groups of French Canadians and English Canadians. Then we shall recount how this relationship is structured, how it has taken shape in certain institutions since 1945, and finally we shall try to explain the reasons which we believe explain the real success, however modest, which we have together achieved to date in our relationship in regard to unity of thought, of objectives and of action in the Canadian co-operative movement.

E. We represent five million persons

5. As you no doubt know, the Canadian co-operative movement represents the achievement of about five million persons associated in some four thousand* co-operative associations, operating in at least twenty different sectors of the Canadian economy.

CHAPTER II

The first stages of collaboration between French-speaking and English-speaking Canadians

A. Going back to the beginning

6. Without recounting the history of the co-operative movement in Canada, it is necessary to go back to examine the first contacts between co-operators of the French and English language.

B. The first caisse founded at Levis in 1900

7. The record tells us that in the field of co-operative savings and loan associations, the first of which was founded at Levis in 1900, there were almost no contacts between the French regions of Quebec and English parts for about thirty years. It was only towards 1930 when the co-operative movement in the Maritimes began to appear, under the influence of the University at Antigonish, which influence was also felt in the western provinces, especially after 1935, that

*These figures are for all types of co-operative organizations in Canada.

casual relations actually started between French and English-language co-operators.

C. The first international conference at Levis in 1945

8. It is worth noting that in 1945 there took place at Levis, Quebec, the first international conference of co-operative savings and credit associations, the object of which was to build more regular relationships for all sections of co-operative savings and credit associations, not only of French Canadians and English Canadians but also of Americans.

D. The co-operatives of Western Canada and their influence

9. In the field of agricultural co-operation, the co-operatives of Western Canada had a strong influence on the development of co-operation in Quebec and the Maritime provinces. So it is not surprising that about 1938 the co-operative federations of each province, that is the central organizations, began to form Inter-provincial Co-operatives Limited. This national federation was one of the pioneers in the organization of economic services for the benefit of English-speaking and French-speaking people of Canada.

E. Consumer co-operatives

10. In the field of consumer co-operatives, the pattern of organization was brought to Canada by immigrants from England who settled in Nova Scotia at the end of the last century. And very soon the farmers of Western Canada entered this field, as a complement to their co-operative activity in the agricultural field. It was under the influence of the Antigonish Movement that consumer co-operatives were established in Eastern Canada, more particularly in the Maritimes and eastern Quebec. Gradually the provincial federations of these co-operatives became members of Interprovincial Co-operatives Limited, creating new links between Canadians of the two languages.

F. Fishermen's co-operatives

11. The fishermen's co-operatives — after the failure of the first movement in 1922, of which there survived only one co-operative —

came to life in 1939 as a result of methods developed by the Antigonish Movement among the fishermen of Nova Scotia. These methods also influenced the fishermen of the Pacific coast. But the regional federations and central organizations of these co-operatives remained separate from the beginning, with the result that the experience of the different groups was quite isolated until the end of the last World War.

G. Relationships are formed in 1945

12. We can describe relations existing before 1945 between English-speaking and French-speaking people of Canada by saying that they were fragmentary and quite sporadic. It should be noted that the major economic problems affecting sections of the Canadian population at that time rarely went beyond regional boundaries and that on the whole relations between French Canadians and English Canadians were marked by almost complete ignorance of each another, except when urgent matters obliged one group or the other to make some effort to go beyond this primary stage. We should note too that among the French minorities of Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta the co-operative idea began to take root, mainly under the influence of Quebec, and that groups of caisses populaires were being organized, which tended to gain as much autonomy as possible. As for the Maritime provinces, it was especially under the influence of the Antigonish Movement that French Canadians founded the first co-operative institutions.

CHAPTER III

The structural set-up of inter-cooperative relations among French-speaking and English-speaking Canadians

A. Economic crisis and its influence

13. The Canadian co-operative movement experienced a marked development in the course of the last economic crisis. In 1939,

under the leadership of Laval University, the co-operative movement of Quebec took steps to complete its structure with the organization of a provincial co-operative council. This was something quite new. Of course the Co-operative Union of Canada had been in existence since 1909, and by 1940 it included co-operative institutions from several provinces of Canada. It was in the main a general type of association, its principal function being the publication of a co-operative review.

B. The Royal Commission on Co-operatives

14. In 1944 the Canadian co-operative movement was suddenly plunged into a state of emergency when the federal government named a Royal Commission on Co-operatives. The fear of being changed over by action of the Department of Finance into profit-making enterprises was the spark which broke down all former barriers with respect to collaboration wider than the regional level and showed the necessity for effective collaboration at the national level. In just a few months the Co-operative Union of Canada became the national federation of provincial co-operative unions set up in the provinces where English-language co-operatives were in the majority.

C. Official relations between co-operators of the two languages

15. Right away there arose in all its ramifications the problems of official relations between French-speaking and English-speaking Canadians. Under the pressure of circumstances, certain co-operators wished simply that the provincial organization of Quebec would become a member of the Co-operative Union of Canada, which would become bilingual and representative of all the Canadian co-operative movement. Incidentally, the French minorities of several provinces of Canada, in particular those of Manitoba, Saskatchewan, Ontario and New Brunswick, who since 1939 had regarded Le Conseil de la Cooperation du Quebec as a national organization, from which they obtained co-operative literature in the French language, and in several cases technical advice, asked the CCC to make a deeper study of the whole problem of French Canadians in Canada. A

conference of all the representatives of French Canada, held in Quebec in 1946, reached the decision to establish in each province, where the French Canadians formed a minority, a provincial co-operative council which with the one in Quebec would form a national organization of the French language of which Le Conseil de la Cooperation du Quebec would be the main pillar and to which it assigned the following objectives:

(1) To unite the French Canadians of Canada involved in the co-operative movement though the medium of provincial councils of co-operation of the French language;

(2) To collaborate with the Co-operative Union of Canada and the English-language co-operators of the country.

D. The founding of the CCC was a courageous act

16. It should be emphasized that, at that time, it was quite a daring venture put forward by the French Canadian co-operators in Canada. At first this move was interpreted in different ways in English-language co-operative circles. From the beginning a sympathic attitude was generally seen, but many doubts were expressed at the time over the viability of such an undertaking. Incidentally, it should be mentioned that amongst the directors of the Co-operative Union of Canada nothing was done to make difficult the founding of provincial councils of co-operation. On the contrary, from the beginning the spokesmen for the Co-operative Union of Canada and Le Conseil Canadien de la Cooperation were in complete agreement on the different forms of collaboration which could at the same time best encourage the maximum development of co-operatives among all groups of Canadian citizens, whether English or French, and the most effective collaboration in relations of the co-operative movement with national institutions and particularly with the Government of Canada. The many joint conferences to study problems relating to the taxation of co-operatives, the numerous briefs prepared for the

Royal Commission and likewise for the federal government after the presentation of the report of the Commission to the Government of Canada, increased understanding between representatives of the two groups and strengthened their willingness to work together.

E. The congresses of the two bodies favour collaboration

17. In the course of the years since then, the annual congresses of the Co-operative Union of Canada and Le Conseil Canadien de la Cooperation provided regular occasions, in one or other of the provinces, to reaffirm this co-operative spirit and the willingness of the two groups to work together.

F. The first joint congress of the two bodies

18. In 1958 the directors of the two bodies agreed to hold a joint congress of the two national organizations in Quebec. This congress made way for a more detailed exchange of views, which led to the decision for more frequent meetings at the national level. Since then several joint committees have undertaken to study the problems of particular groups of co-operatives. We may mention the committees of co-operative insurance, of fishermen's co-operatives and of housing co-operatives. Each of the conferences organized under the joint auspices of the CUC and CCC has proved more and more fruitful and moreover has contributed to better understanding between the different groups, while at the same time providing further opportunity to find satisfactory solutions to certain problems of the co-operative movement in Canada.

G. The two organizations are members of the ICA

19. Finally, to give proof, at the international level, of the friendly and realistic relationship on an equal footing between the two national groups, the Co-operative Union of Canada encouraged the CCC to become a member of the International Cooperative Alliance in its own right.

CHAPTER IV

The reasons for fruitful collaboration at the national level

A. Frank and effective collaboration

20. With regard to the close relations between English-language and French-language Canadians in the co-operative movement, of which we have just sketched the history and principal characteristics, one can say that it is not only the achievement of the directors of top-level organizations, whether at the provincial level or the Canadian level. Time and time again leaders have been in a position to report that the same spirit prevails throughout, or rather within the majority of Canadian co-operatives. So it seems pertinent to attempt a brief analysis of what appears to us to be the reasons for this mutual understanding, which is brought about in the long run by clear and effective collaboration at the Canadian level. These reasons seem to us to be of three kinds.

B. The very nature of co-operation tends towards better human relations

21. First, without doubt, is the fact that the co-operative institution influences the conduct of its members in a decisive way. Those who join together in a co-operative for the fulfilment of one or more economic needs are united on a democratic foundation. There are many Canadian institutions which encourage democracy, but co-operation has this marked advantage, that it introduces the democratic idea into new fields, that is, into one or other aspect of economic activity. Economic problems are everyday problems for each of us. The contacts that the members have with their co-operative are the kind that are frequent and related directly to problems which are a constant preoccupation in everybody's life. So it is not surprising that action resulting from co-operative activities is more profound than that of many other associations. We can even say, and with truth, that co-operation has been for us, among many groups of French Canadian people, the very beginning of democracy. It is true to say that every co-operative institution is a centre

which motivates its members to respect liberty, with a feeling of responsibility for fellow citizens associated with one in the pursuit of the same economic ends. Every co-operative institution is moreover an environment in which mutual respect is fostered, where there is a desire for dialogue between equals, and in which community spirit is also developed. Co-operators quickly learn that to solve problems together in a satisfactory way they must agree not only on objectives to be reached but also on the practical means of resolving them. Their co-operative is at their service, and so also the administrative officers whom they select. In the long view the co-operative tends to replace authoritative power in the fields that call for economic decisions based on need. And when, to secure the greatest effectiveness, co-operators go on to form federations, the same spirit of service and the same desire to respect the wish of the weakest members are manifested. So, at whatever level we observe conditions as they actually are, whether at the level of the local co-operative or at the national level, we always find the same respect for the opinions of others, the same spirit of working together and of service, and particularly the disposition not to take advantage of authority or power with which one is invested, but rather to serve better the interests of those whom one represents. It is characteristic throughout the Canadian co-operative movement, in evidence from the beginning, to find that those who succeed to the most important posts have distinguished themselves not only by their administrative abilities but also by the aptitude of putting themselves truly at the service of their fellow citizens. So, throughout the co-operative structure a unique mutual confidence has been established. Those who are the members of co-operatives and therefore the owners, and those for whom the movement at all levels actually works, know that their representatives are really at their service; they are more disposed to accept their suggestions and to act in the way indicated. Besides, they can very quickly verify the value of the suggestions given to them and

adjust the orientation of their group accordingly.

C. The economic order

22. Furthermore, the co-operative has the role of resolving economic problems. In the Canadian economy many problems are so widespread that they go beyond the limits of a region — even the boundaries of the country. It is a recognized principle of the co-operative movement that local weaknesses are compensated by democratic action on a large scale on the part of institutions of the same kind. And so it is not surprising to find that co-operative structures tend to be more formalized and more highly developed than those of other types of organization, and that they carry through to the organization of a powerful international movement, under the direction of the International Cooperative Alliance. This perspective has a strong influence on the behaviour of co-operators. And so, it is not surprising to find them working together at a regional level or at the national level as soon as they see the possibilities of improving the conditions in which their activities are carried on.

D. The spirit of defence helped to cement relations

23. In trying to explain the successful relations of French-speaking and English-speaking co-operators we must, of course, take into account another factor. Circumstances have certainly helped to build the structure of close collaboration in a national way. For relationships which, as we saw above, had been rather sporadic and of limited scope before the last war, have certainly taken on a permanent nature as a result of the fight brought on by the enemies of the Canadian co-operative movement for the purpose of trying to tax them on the basis of profit enterprise.. This circumstance of itself would not have been sufficient to bring on the organization of provincial councils of co-operation or of national councils; but with the need already existing for many years, the opportunity was quickly seized when the chance came.

E. The calibre of leaders of the co-operative movement

24. Finally we should add one other reason — this one of a particular kind — that is, the calibre of the men who brought about the structure of relationships between French-language Canadians and English-language Canadians of this country. The leading figures, French Canadians as well as English Canadians, who were the founders and first organizers of permanent relationships, were men of vision and of exceptional social leadership. They knew how to give expression to the deep reasons which French Canadians and English Canadians had for associating and for working together. They made this necessity so obvious that their views were carried to the most remote corners of the country. But while they advocated the closest possible relationships, at the same time they advocated the greatest possible measure of decentralization within this structure of collaboration. That is surely what has moved Canadian co-operators to accord the maximum support to this basic structure. Those who followed these pioneers merely had to carry on in the way which from the beginning had been marked out in a workable and effective way, building up experience and the structure of collaboration, adapting them to new circumstances, all the while keeping alive the excellent spirit of collaboration which guided them.

F. The actual state of relations

25. The present state of relations between French-speaking and English-speaking Canadians in the co-operative movement could hardly be better. The many and long-standing forms of collaboration found at the local, provincial and federal level are from beginning to end dependent on the goodwill of each, but with the well-being and the human possibilities of each of the groups in mind.

G. Our goal: to develop closer relations between the two groups

26. In all modesty, but with a great deal of conviction, the officers of the two apex bodies of the Canadian co-operative movement are in position to say that, based on past experience, they hope to make their association still closer. Their hopes are well founded because to an

increasing degree economic relations between different parts of the country and between different groups of the population are more and more firmly established and advantageous, and because it is necessary to find new techniques to assure that these relations will be adequate and always in conformity with the spirit of co-operation.

H. In perfect harmony with true Canadian spirit

27. In the second place, they are encouraged by the fact that the example which they steadily set by maintaining their rightful autonomy, in perfect accord with the co-operative spirit, is also in accord with the true Canadian outlook.

I. Our desire: to make known the possibilities of working together

28. In presenting this brief, we cannot hope to spell out every conceivable recommendation. Our only desire is to make known to all Canada that it is possible for English Canadians and French Canadians to work along in complete harmony, provided there is mutual respect according to the norms of justice and true love of one's neighbour.

- - - - O - - - -

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPER

Brief #: 750-551

Le Conseil Canadien de la Coopération and The Cooperative Union of Canada

OTTAWA

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERSHIP

The Cooperative Union of Canada, with head office in Ottawa, and Le Conseil Canadien de la Coopération, with head office in Quebec together represent the great majority of Canadian co-operatives. Each organization is autonomous. The CUC and CCC are essentially federations of provincial co-operative councils. The first federates serve the co-operatives of English-language areas, while the second fills the same role for co-operatives of French-language areas. These two national bodies together have about 1,600 affiliated co-operatives, which in turn have about 1,500,000 members.

2. AIMS

The objectives of the two organizations are similar:-

1) to provide co-operation with a meeting place for exchange of experiences and ideas;

2) to strengthen the links of the co-operative movement at the national and international level;

3) to work for the spread of co-operative principles by undertaking educational programs or by other means;

4) to express the views of the cooperative movement on questions of public interest.

3. HOW BRIEF WAS PREPARED

At a joint meeting of the executive officers of the CUC and CCC it was decided to prepare a joint brief to relate the experience which French and English co-operators of Canada have acquired to date through working in close cooperation. The Quebec sector wrote the major part of the brief.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

PROGRAMME AND LIAISON SECTION

question générale	Q. 1	Le mémoire est présenté conjointement par les deux organismes. Pourrait-on leur demander comment il a été préparé?
question générale	Q. 2	Croient-ils que leur exemple devrait être suivi par tous les organismes pan-canadiens, à savoir la division de chaque organisme en deux associations distinctes basées sur la langue, avec collaboration dans les domaines d'intérêt commun? (Comparer leur apparente réussite avec d'autres organismes pan-canadiens moins fructueux (parce que non bi-ethniques en pratique) tels l'Union canadienne des Etudiants et le Canada Jaycees).
page 1 para. 1	Q. 3	"... the two (CUC and CCC) work in close collaboration in fields which are of common concern to them..." For example? And what fields do you consider as "have no common concern" to both organizations?
page 1 para. 1	Q. 4	"... these two national bodies together have about 1,600 affiliated co-operatives, which in turn have about a million and a half people in membership..." Could you tell us how many English and how many French co-operatives? And members?
page 2 para. 2	Q. 5	"Some months ago at a joint meeting of the executive officers of the CUC and CCC..." How often do the two organizations have joint meetings? Only on the executive level?
page 3 para. 7	Q. 6	"...in the field of co-operative savings and loan associations, the first of which was founded at Levis in 1900, there were almost no contacts between the French regions of Quebec and English parts for about thirty years. It was only towards 1930 when the co-operative movement in the Maritimes began to appear under the influence of the University of Antigonish..." Were there saving and loan associations or other co-operatives in English Canada between 1900 and 1930?

September 30, 1965.

page 4
para. 9

Q. 7 "In the field of agricultural co-operation, the co-operatives of Western Canada had a strong influence on the development of co-operation in Quebec and the Maritime provinces.."
Elaborate please.

page 5
para. 12

Q. 8 "...among the French minorities of Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta, the co-operative idea began to take root, mainly under the influence of Quebec..."
On the previous page you said that "the co-operatives of Western Canada had a strong influence on the development of co-operation in Quebec", now you say that Quebec had strong influence on the development of cooperation among the French minorities in the West. Could you give us some explanation to this?

page 6
para. 12

Q. 9 Cette "ignorance assez complète les uns des autres" qui caractérisa les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais avant 1945 s'est-elle amoindrie à leur avis, de nos jours?
Quelles sont ces "nécessités vitales qui auraient obligé l'un et l'autre groupe à faire des efforts pour dépasser ce stade embryonnaire"?

page 9
para. 16

Q. 10 Pourquoi doutait-on, en 1946, de la viabilité d'un mouvement coopératif canadien-français autonome?

Q. 11 I would like to ask you a question about the provincial relation betweer the two organizations. In Saskatchewan for example, the French speaking members of the co-operatives are members of the CCC. But as Saskatchewan farmers they seemingly have more in common with other farmers of this province or with the prairie provinces in which the majority is member of the CUC than with their own organization, which understandingly, has strong Eastern Canadian orientation. How do you cope with this problem?

question générale

Q. 12 Pourraient-ils nous fournir des exemples de réussites obtenues grâce à la collaboration des deux organismes?

question générale

Q. 13 Sur le plan du bilinguisme et du biculturalisme, comment fonctionnent les deux organismes?
Le mouvement coopératif s'est-il donné également pour tâche l'éducation sociale, politique et patriotique de tous ses membres?

No. 1 File 740-209

Bilinguisme et biculturalisme au Canada

CA1 Z1
-63 B22

LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE
LES EDITIONS FERLAND
75, rue D'Auteuil, Québec 4

Royce Frith

CANADA

BOARD OF BROADCAST GOVERNORS

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

48, rue Rideau
Ottawa, Ontario

le 3 juillet 1964

Monsieur Royce Frith,
Président, Poste CKWW,
176 University Avenue,
Windsor, Ontario.

Cher Monsieur Frith,

Je vous remercie de votre lettre du 23 juin. Grâce à notre ami Fred Holmes et à votre bienveillante intervention les difficultés ont été aplanies.

Je serai très heureux de votre visite en juillet et nous pourrons déjeuner ensemble et causer un peu de nos problèmes mutuels.

Votre tout dévoué,

Bernard Goulet
Membre permanent

MANDAT

de la Commission Royale d'enquête
sur le bilinguisme et le biculturalisme
(extrait de l'arrêté-en-Conseil 1963-1106

approuvé par
Son Excellence le Gouverneur général
le 19 juillet 1963)

. . . pour faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'on fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport; en particulier,

1. faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale — y compris les sociétés de la Couronne — ainsi que leurs contacts avec le public, et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale;

2. faire rapport sur le rôle dévolu aux institutions, tant publiques que privées, y compris les grands organes de communication, en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures; présenter des recommandations en vue d'intensifier ce rôle; et

3. discuter avec les gouvernements provinciaux, compte tenu de ce que la compétence constitutionnelle en matière d'éducation est conférée aux provinces, les occasions qui sont données aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais et présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues.

LES RECOMMANDATIONS

Le Conseil de la vie française recommande

I

QUE le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux veillent à la conservation des langues et des civilisations indiennes et esquimaudes tout en s'efforçant de faire profiter ces premiers habitants de notre pays des progrès de la vie moderne. (23) *

II

QUE le gouvernement canadien ajoute à la charte canadienne des droits de l'homme un paragraphe proclamant le droit de tout citoyen canadien à parler la langue qu'il voudra, sans être brimé ni molesté d'aucune façon, pourvu que cette liberté n'aille pas à l'encontre des exigences du bien commun. (28)

III

QUE le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux encouragent la connaissance des langues en général, prennent les mesures nécessaires pour que tous les citoyens parlent couramment l'une des deux langues officielles et aient de l'autre langue officielle une connaissance proportionnée à leur situation dans le pays et à leur culture personnelle, compte tenu des droits particuliers des Canadiens de langue anglaise et de langue française. (32)

IV

QUE le Gouverneur général du Canada, les ministres fédéraux, les sénateurs et les députés, les juges des cours ayant juridiction dans tout le Canada ou sur des groupements comprenant des Canadiens anglais et français puissent comprendre et même parler les deux langues officielles. (84)

* Le numéro entre parenthèses réfère au paragraphe du mémoire d'où ce voeu a été tiré.

V

QUE le gouvernement canadien accorde aux deux langues officielles un statut égal au sein de la Gendarmerie royale et de l'armée canadienne, en ce qui concerne l'administration intérieure, les relations avec le public et les promotions. (92)

VI

QUE le Gouvernement canadien veille avec soin à ce que les indications à l'extérieur et à l'intérieur des ses édifices publics, tant au pays qu'à l'étranger, sur ses navires de guerre et autres, sur ses avions militaires et civils, sur les chemins de fer canadiens, sur les autres véhicules possédés par l'armée ou l'administration civile du pays, sur les boîtes postales et autres instruments de travail soient rédigées dans les deux langues officielles. (94)

VII

QUE le français, comme l'anglais, soit proclamé langue officielle dans le Yukon et les territoires du Nord Ouest et que le Gouvernement canadien prenne les mesures requises pour que cette reconnaissance devienne effective. (106)

VIII

QUE le territoire placé actuellement sous la juridiction au point de vue urbanisme de la Commission du district fédéral soit érigé en district fédéral et que le Gouvernement canadien voie à ce que le décret d'érection sauvegarde les droits des deux langues officielles. (112)

IX

QUE les gouvernements provinciaux reconnaissent les titres particuliers des deux langues officielles en ce pays et leur accordent dans les domaines législatif, judiciaire, administratif et scolaire la reconnaissance qui convient. (124)

X

QUE le dossier de chaque fonctionnaire fédéral comporte la mention de son origine ethnique, de sa langue maternelle et des autres langues qu'il connaît, que les questions sur ces points figurent dans le questionnaire du système IBM que le Gouvernement canadien est en train d'adopter pour la classification de ses employés. (130)

XI

QUE le Gouvernement du Canada prenne les dispositions nécessaires pour qu'à plus ou moins longue échéance ses fonctionnaires connaissent et parlent les deux langues officielles de façon à ce que ces deux langues soient employées simultanément dans les documents et les actes officiels et puissent l'être facultativement dans les relations privées avec les citoyens canadiens ou étrangers. (158)

XII

QUE le Gouvernement canadien voie à ce que tous les documents officiels: textes de lois, traités et autres soient rédigés, pas simplement traduits, dans les deux langues officielles. (159)

XIII

QUE le Parlement canadien confère un caractère officiel au texte français de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et donne à ce texte français la même valeur juridique qu'au texte anglais de la constitution canadienne. (159)

XIV

QUE la connaissance des deux langue officielles soit exigée le plus rapidement possible de tous les hauts fonctionnaires: sous-ministres, chefs de service, directeurs des entreprises de la Couronne. (159)

XV

QUE les deux langues officielles jouissent d'un même statut et d'une égale considération dans les sphères gouvernementales et adminis-

tratives, en particulier que tout fonctionnaire, employé des sociétés de la Couronne, membre des forces armées puisse utiliser la langue française ou anglaise dans ses relations personnelles avec ses supérieurs, que le français ne soit plus considéré simplement comme une langue de traduction ou de relation avec le public mais devienne une langue de travail, d'administration au même titre que la langue anglaise. (163)

XVI

QUE la nation canadienne-française soit représentée d'une façon équitable à tous les échelons de l'administration fédérale, des services armés, des entreprises de la Couronne. (168)

XVII

QUE toute l'administration du Canada soit repensée en fonction des deux nations qui constituent l'Etat canadien, pas uniquement selon des normes anglo-canadiennes et même britanniques. (171)

XVIII

QU'EN particulier le Gouvernement canadien et la Commission du service civil du Canada revisent les normes d'admission, de travail et de promotion des fonctionnaires fédéraux de façon à ce que tous soient placés sur un pied d'égalité, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise. (173)

XIX

QUE la loi du Service civil soit revisée de manière à assurer aux citoyens canadiens les premiers droits en matière d'emploi public, sans distinction de langue ou de culture, sauf celle exigée par le bilinguisme officiel, aussi la possibilité d'être servis dans une des deux langues officielles, selon leur choix. (180)

XX

QUE la présentation du Canada à l'étranger mette bien en relief le caractère bi-ethnique et bi-culturel du Canada, que les services d'immigration et d'accueil dans tout le pays soient strictement bilingues. (185)

XXI

QUE le Canada, à l'exemple des autres pays, exige le plus tôt possible de tous ses représentants à l'étranger: ambassadeurs, consuls, délégués commerciaux et autres, la connaissance des deux langues officielles et d'une langue étrangère, que cette exigence devienne immédiatement une condition d'admission dans le Service. (190)

XXII

QUE le Gouvernement canadien centralise de plus en plus à Montréal ses services culturels français et prenne les mesures requises pour qu'ils soient à la disposition de tous les parlants français du Canada. (222-226)

XXIII

QUE le Gouvernement canadien assure à tous les groupes francophones du Canada les services de la radio et de la télévision françaises. (231)

XXIV

QUE le Gouvernement canadien suscite, dès que les circonstances le permettront, la naissance d'une industrie cinématographique vraiment canadienne dont les productions enrichiront et favoriseront la culture anglo-canadienne et canadienne-française. (232)

XXV

QUE le Gouvernement canadien étudie la possibilité d'intéresser à ses organismes culturels et à ses services de recherches un plus grand nombre de penseurs, de savants, d'artistes canadiens-français. (235)

XXVI

QUE le Gouvernement canadien tienne compte du caractère bilingue et de l'existence de deux cultures proprement canadiennes dans ses échanges culturels avec les autres pays et dans ses délégations auprès d'organismes culturels internationaux. (237)

XXVII

QUE le choix des membres de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada soit fait de façon plus judicieuse, qu'on requière des membres une solide connaissance de l'histoire tant française qu'anglaise de leur région et du Canada en général, que la représentation des Canadiens français dans cet organisme soit portée de un membre à trois, que le bilinguisme soit à l'honneur dans les publications de la Commission et sur les monuments érigés par ses soins. (238)

XXVIII

QUE le Gouvernement canadien invite respectueusement mais fermement les gouvernements des diverses provinces du Canada à accorder à leurs ressortissants canadiens-français les privilèges et les avantages au point de vue instruction que le Québec a toujours reconnus à ses citoyens de langue anglaise. (271)

XXIX

QUE la constitution du Canada soit amendée de façon à protéger les droits scolaires des deux nations qui forment l'Etat Canadien, non seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue linguistique;

QUE le Parlement canadien institue un tribunal, composé de représentants, à nombre égal, des deux nations, représentants choisis en dehors du Parlement et du Sénat, qui aurait pour mission d'entendre les groupements de ces deux nations qui s'estimeraient lésés au point de vue scolaire et de faire à qui de droit les recommandations qui s'imposent;

QUE ce tribunal ait à sa disposition un service d'éducation auquel il pourrait enjoindre, le cas échéant, de dispenser à l'un ou l'autre groupement l'instruction à laquelle il a droit. (272-274)

XXX

QUE les enfants des militaires et des fonctionnaires fédéraux canadiens-français jouissent, partout au Canada, d'un statut scolaire égal à celui des enfants québécois. (276)

LE MÉMOIRE

Le préambule

LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE

1 Le Conseil de la vie française a été établi le premier juillet 1937 par une résolution du deuxième Congrès de la langue française, tenu dans la ville de Québec et qui groupait des représentants de toutes les communautés françaises du Canada et des Etats-Unis. Il a été constitué en corporation et corps politique sans capital-actions à Ottawa, le huit juillet 1940. Son siège social est à 75, rue d'Auteuil, à Québec.

2 Il est composé de cinquante membres au maximum. Le nombre de ces membres est actuellement de trente-neuf. Ils viennent des diverses provinces du Canada, des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane. La plupart d'entre eux sont délégués par des associations canadiennes-françaises, acadiennes ou franco-américaines et représentent l'élément francophone de leur région. La liste de ces membres figure en appendice au présent mémoire comme document numéro I.

3 Le Conseil de la vie française a reçu pour mission : *le soutien et la défense des intérêts nationaux des populations de langue française et le maintien des traditions de l'esprit français en Amérique du Nord.* Depuis sa fondation, il a porté une attention particulière aux groupes français hors du Québec, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Il s'est intéressé à leur situation culturelle, particulièrement dans le domaine scolaire, aussi à leur avancement politique, économique et social. Il vient de publier sur ces groupes un volume qui figure comme document numéro 2 en appendice au présent mémoire.

4 Le Conseil de la vie française s'est aussi préoccupé des intérêts généraux de la population de langue française au Canada, particulièrement des relations de cette population avec le gouvernement central du Canada. Un point qui a retenu son attention et qui a sollicité ses énergies est celui qui fait l'objet de la présente enquête : le bilinguisme au sein de l'administration fédérale canadienne et l'avenir des deux cultures les plus importantes en notre pays, le biculturalisme selon le titre qui désigne la présente commission.

5 Nous avons inséré en appendice une liste partielle, comme document bibliographique, des mémoires que nous avons fait tenir au Gouvernement canadien sur la question. Après un quart de siècle d'étude et de revendications dans ce domaine, nous sommes contraints d'avouer que nos représentations ont été à peu près complètement inutiles. Ce sort a été d'ailleurs celui de presque tous les mémoires et recommandations adressés au gouvernement canadien sur ce point, par des groupements et des individus, y compris le rapport dissident de Me Eugène F. Therrien portant pour titre *La question du bilinguisme dans l'administration fédérale,* un des plus récents.

6 Le gouvernement canadien est abondamment renseigné sur le sujet, si l'on ajoute aux mémoires officiels les innombrables articles de journaux et de revues publiés depuis le début du siècle. Le bulletin du Conseil de la vie française, pour sa part, a traité la question à maintes reprises. Ce ne sont pas les lumières qui font défaut, mais le manque de compréhension d'une large fraction de la population du Canada, du gouvernement et de l'administration de ce pays.

7 Considérant ces faits, le Conseil de la vie française a rédigé ces pages avec un certain pessimisme. Nous considérons cependant comme un pas dans la bonne direction l'institution de la Commission sur le bilinguisme. Nous nous réjouissons du choix des membres de la commission. Nous regrettons cependant que les huit cent mille Ca-

nadiens français de l'Ontario et de l'Ouest canadien ne soient pas représentés spécifiquement au sein de la Commission. Nous espérons que l'immense travail d'enquête qu'elle poursuit ne se résoudra pas en quelques vagues corrections de détail d'une situation malheureuse, mesures destinées à endormir le sentiment national canadien-français et non à lui rendre justice, comme ce fut toujours le cas dans le passé. Ce sentiment national est plus éveillé et plus vif que jamais. Le Gouvernement du Canada devra prêter à ses légitimes revendications une oreille attentive et leur faire droit dans un avenir rapproché s'il veut maintenir l'unité morale et peut-être même politique de l'Etat canadien.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME

8 Le mandat confié à la Commission porte sur deux sujets principaux : le bilinguisme et le biculturalisme. Il prend pour acquit que la Confédération canadienne repose sur l'égalité des deux nations qui l'ont fondée, que deux langues ont un statut officiel en notre pays, la langue anglaise et la langue française, que les deux cultures, dont ces langues sont les expressions, ont une primauté au Canada sans que cette situation privilégiée implique la méconnaissance, encore moins la proscription d'autres cultures.

9 Ces vues sont aussi celles du Conseil de la vie française. Elles serviront de bases à toutes les considérations du présent volume. Elles auront cependant à être préalablement précisées et nuancées. Leur saine compréhension exige tout d'abord des notations brèves sur les éléments qu'elles impliquent : Etat, nation, culture, bilinguisme biculturalisme.

10 Les définitions abondent et se contredisent même. Les mots peuvent avoir des sens différents d'une langue à l'autre. Ce semble être le cas du terme nation, en français et en anglais. De façon très générale, l'Etat est une réalité politique, la nation, une donnée sociologique. La libre volonté des hommes peut donner naissance à un Etat et aussi le faire disparaître. La nation est le résultat d'une lente élaboration des siècles, de longues années de vie en commun pour un groupement humain. Il peut arriver que l'Etat et la nation coïncident. Ce n'est pas le cas au Canada. Il existe telle réalité politique qui s'appelle l'Etat canadien, mais il n'existe pas de nation canadienne au sens sociologique où nous l'entendons ici.

11 La nation est le fruit de la culture, dont l'un des éléments est la langue. Elle peut comporter, dans ses composantes, la patrie, la race, l'histoire, la langue, la culture, la religion, les institutions, etc. A ce point de vue, nous croyons légitime d'affirmer que l'Etat canadien est formé de deux nations : la nation canadienne-anglaise et la nation canadienne-française. Les deux ont en commun la patrie, une partie au moins de l'histoire de ce pays, des idéaux d'ordre général. Chacune de ces nations a une culture et une langue propres. Elles se distinguent aussi de façon générale sous le double aspect ethnique et religieux.

12 La nation canadienne-française groupe tous les francophones de ce pays. Par conséquent leur situation dans une province en particulier ne doit pas être jugée uniquement en regard de leur nombre dans cette province, mais de l'ensemble du groupe francophone au Canada. Qu'il y ait plus de Slaves ou d'Allemands que de Canadiens français dans telle ou telle province de l'Ouest est à considérer, mais sans oublier qu'il n'y a pas de nation slave ou allemande au Canada alors qu'il y a une nation canadienne-française et, que dans l'ensemble, les deux groupes importants numériquement demeurent le groupe anglo et le groupe franco-canadiens.

13 La culture, dont la nation est la résultante, peut se définir comme « un ensemble organique de connaissances, de moyens d'expression et de valeurs ». Les connaissances embrassent tout le champ du savoir humain, depuis les premières expériences de l'enfant en face de la vie jusqu'aux recherches des savants en laboratoire et aux créations des écrivains et des artistes. Les moyens d'expression ou les instruments de culture sont d'abord la langue, aussi les techniques. Enfin, les valeurs sont fonction de l'idée que l'homme se fait de lui-même, de sa place dans l'univers, de ses rapports avec son Créateur.

14 La culture en soi est quelque chose d'universel, de fondamentalement humain. Elle est une élévation de l'homme au-dessus du niveau de la matière. Concrètement, la culture devient particularisée et nous sommes en présence alors de ce que l'on appelle les cultures nationales, qui engendrent elles-mêmes les nations. L'homme, sujet et agent de la culture, est fils d'un milieu géographique, économique, sociologique, idéologique déterminé. Il a une langue propre, des techniques adaptées au milieu dans lequel il vit et aux difficultés auxquelles il doit faire face. Tout naturellement, sans cesser d'être ouvert à l'universel, il tend vers ces formes particulières de la culture que sont les cultures nationales.

15 Plusieurs penseurs ont décrit avec bonheur la culture canadienne-française. Ils lui assignent généralement les caractéristiques suivantes : inspiration chrétienne soucieuse du respect de l'individu et de son intégration à des réalités qui le dépassent, génie français fait de mesure, de clarté, de nuance, épris de logique, conception spiritualiste, personnaliste, communautaire de la vie, sens de l'ordre, de la liberté et du progrès. Elle paraît irréductible à la culture anglo-canadienne, que nous n'avons pas à décrire ici.[1]

[1] *Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1956, volume II, pages 30-35.

16 Le problème est posé cependant des relations entre les deux cultures. Certains penseurs rêvent d'une culture canadienne. L'idéal peut être acceptable si l'on songe à des ressemblances fondées sur les éléments communs aux deux cultures, notamment le pays, l'histoire, le statut politique, les problèmes et les idéaux d'ordre proprement canadiens. Nous nous refusons à un nivellement qui aboutirait à la disparition de l'une et de l'autre de ces deux cultures. En d'autres termes, nous estimons que ces cultures doivent demeurer distinctes tout en ayant des points communs. Par conséquent l'Etat, protecteur des cultures comme de toutes les autres valeurs spirituelles, se doit de favoriser les deux cultures qui constituent fondamentalement l'héritage spirituel de ce pays.

Le bilinguisme

17 La Commission royale a été instituée pour « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada . . . » Dans cette première partie de notre étude, nous nous attacherons au problème du bilinguisme, fondement d'ailleurs, en bien des sens, de celui du biculturalisme. Dans son introduction générale, nous exposerons nos vues sur le bilinguisme. Nous établirons ensuite les droits de la langue française au Canada. Enfin nous en viendrons à une étude partielle de la situation de fait sous le rapport du bilinguisme dans notre pays et nous formulerons les recommandations que cette situation nous inspire.

LE BILINGUISME AU CANADA

18 Le mandat instituant la présente Commission lui assigne le bilinguisme comme premier sujet d'enquête, mais sans préciser de quelles langues il s'agit. Nous trouvons une référence aux deux nations qui ont fondé le Canada, dans le premier paragraphe de ce mandat. C'est au quatrième paragraphe seulement, troisième recommandation, que les langues française et anglaise sont mentionnées expressément.

19 Si l'on considère qu'un grand nombre de langues sont plus ou moins parlées au Canada, le bilinguisme dont il est question dans ce mandat est avant tout d'ordre juridique. Dans ce domaine, il n'était pas nécessaire de préciser que le terme couvrait le français et l'anglais. Les partisans les plus résolus du multilinguisme ne peuvent nier et n'ont jamais nié à notre connaissance les droits particuliers de ces deux langues dans le présent contexte constitutionnel.

20 Hors de ce domaine officiel et public, le mot bilinguisme peut revêtir un autre sens. Récemment un honorable membre du sénat canadien requérait les services d'une secrétaire bilingue. Nous aurions pu penser qu'il s'agissait d'une personne connaissant les deux langues officielles. En fait il désirait une auxiliaire sachant l'anglais et l'ukrainien. Pour cet honorable sénateur et pour un nombre croissant de Néo-canadiens, bilinguisme signifie connaissance de sa langue maternelle et de l'anglais ou du français.

21 Nous ne croyons donc pas inutile de préciser qu'à notre avis le mandat de la Commission porte avant tout sur les deux langues officielles au Canada, à savoir le français et l'anglais. Ce qui n'exclut pas, loin de là, une étude de la situation des autres langues parlées en ce pays. Nous entendons même commencer par là nos considérations sur le bilinguisme.

22 Lors d'une réunion préliminaire de la Commission à Ottawa, les sept et huit novembre 1963, la présidente du Conseil national indien du Canada, madame Ethel Brant Monture, a revendiqué les droits des Indiens et des Esquimaux à la conservation de leur langue, de leur culture et de leur civilisation. Nous sommes d'avis que les premiers habitants et possesseurs de ce pays ont des droits prioritaires à ce point de vue. Le Conseil de la vie française a exprimé son opinion sur le sujet à quelques reprises, notamment à propos de l'anglicisation des Indiens du Québec et des Esquimaux du Nouveau-Québec.

23 Les Indiens qui vivent dans des réserves, qui ont préféré garder leur citoyenneté indienne relèvent directement de l'Etat fédéral. Nous estimons que celui-ci n'a pas fait les efforts nécessaires pour sauvegarder les langues parlées par les Indiens et les Esquimaux. Pas plus qu'il n'a été équitable dans la présentation du Canada à ces Indiens et à ces Esquimaux. Depuis quelques années, ses fonctionnaires ont poursuivi une intense campagne pour angliciser

ces gens en tentant de les persuader que le Canada est, à toutes fins pratiques, un pays de langue anglaise et que leur intérêt leur commande de renoncer à leurs dialectes et de se mettre à l'étude de l'anglais. Nous espérons que les amis sincères des Indiens et des Esquimaux sauront se faire entendre devant la Commission. Nous tenons à leur marquer notre sympathie et à les assurer de notre appui. (Annexe 3)

24 Nous avons fait allusion au multilinguisme du Canada dans l'ordre pratique. C'est un fait qu'il faut reconnaître, mais dont il ne faut pas non plus exagérer la portée. Qu'il se publie par exemple des journaux dans une centaine de langues au Canada ne signifie pas que le français et l'anglais ont perdu leur primauté dans la vie courante. En fait le rayonnement de cette presse en diverses langues est excessivement limité et ne peut se comparer en aucune façon à celui des journaux anglais ou français.

25 Les partisans du multilinguisme présentent la situation d'une façon globale. Il y a, au Canada, selon eux, huit millions de Canadiens d'ascendance britannique, six millions d'ascendance française, cinq millions de Canadiens qui possèdent une langue et une culture différentes. Ces cinq millions de Canadiens représentent 25% de la population du pays et ce coefficient leur donne droit à une reconnaissance officielle de leur langue.

26 Les partisans du multilinguisme doivent tout de même admettre que les cinq millions de Canadiens en question ne parlent pas une même langue maternelle. Si l'on veut faire une comparaison avec le bloc linguistique anglais ou français, il faut l'établir à partir de groupes linguistiques homogènes. Alors le cinq millions de citoyens s'émiette en vingt et trente groupes linguistiques allant d'un million d'individus pour les Allemands et d'un demi million respectivement pour les Ukrainiens, les Italiens et les Néerlandais à quelques centaines de personnes pour d'autres

groupements ethniques.[2] Ces groupements sont malheureusement rongés par l'anglicisation et le nombre des personnes parlant l'allemand ou l'ukrainien en Ontario ou en Saskatchewan décroît avec une rapidité effarante d'une génération à l'autre. En fait, toujours selon le recensement de 1961, le nombre d'Allemands parlant leur langue maternelle n'est plus que de 563,713 (3% de la population du Canada) ; celui des Ukrainiens, 361,496 (2%) ; celui des Italiens, 339,626 (2%) ; celui des Hollandais, 170,177 (1%). Le professeur George W. Simpson, de Saskatoon, l'admettait récemment à Winnipeg et déclarait : « J'ai peur qu'il soit bien fini le temps où il était possible de trouver une communauté ukrainienne ».

27 L'arrivée de contingents considérables de personnes de diverses langues et cultures au Canada depuis le début du siècle présent constitue un phénomène culturel et social dont il faut reconnaître et l'existence et l'importance. Cette importance est-elle devenue telle qu'il faille changer le statut juridique des langues officielles au Canada, nous ne le croyons pas. Avant de le faire d'ailleurs, il faudrait s'assurer que nous sommes en présence d'une altération non pas transitoire mais permanente du caractère culturel du Canada.

28 De toute façon, nous tenons à marquer notre position sur le problème. Tout d'abord il nous paraît de droit naturel que chacun puisse parler la langue qu'il veut sans être brimé pour cela. Il nous semble également de droit naturel que les groupements nationaux s'efforcent de conserver privément leur langue et leur culture propres. Cette conservation est une source d'enrichissement pour la communauté tout entière.

29 Cependant l'exercice de ces droits primordiaux est quand même limitée par les exigences du bien commun de l'Etat. En venant s'établir parmi nous, les nouveaux

[2] Recensement du Canada, 1961.

citoyens canadiens ont accepté ces exigences, notamment celle qui les oblige à apprendre l'une des langues officielles en ce pays afin de pouvoir communiquer avec l'ensemble de la population canadienne. Ils ont accepté également que les relations officielles entre gouvernants et gouvernés se fassent dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Cette intégration à la vie publique canadienne des nouveaux citoyens doit s'accomplir avec tout le respect dû aux autres langues et aux autres cultures, mais elle doit se faire si nous voulons éviter que le Canada devienne une tour de Babel. Cela n'empêche pas ces concitoyens de travailler privément à la conservation de leur langue et de leur culture. Nous devons même envisager comme une possibilité un changement au statut juridique des langues au Canada si jamais un groupe linguistique approchait en importance le groupe anglais ou le groupe français. Mais nous devons ajouter immédiatement que cette éventualité nous paraît extrêmement éloignée.

30 Ces précisions apportées, nous en venons au sujet qui nous préoccupe fondamentalement : le bilinguisme officiel et de fait au Canada : le bilinguisme anglo-français. En quoi doit-il consister ? Nous énoncerons ici certaines vues générales. Nous en développerons quelques-unes par la suite et nous laisserons à des organismes spécialisés le soin d'étudier à fond par exemple les aspects pédagogiques du bilinguisme.

31 Tout d'abord nous croyons qu'un bilingue parfait est un être chimérique. La langue est l'expression d'une mentalité, d'un état d'âme, d'un ensemble de conceptions de la vie. A ce point de vue profond, nul homme ne saurait être bilingue car il serait à la fois lui-même et autre. Il peut exister et il existe des hommes cultivés qui possèdent la maîtrise de deux ou trois langues au point même de s'assimiler, dans une large mesure, le génie de ces langues. Ces hommes constituent une infime minorité dans un pays. On appelle généralement bilingues, et c'est le sens que nous donnerons désormais à ce terme, des personnes qui

ont une connaissance courante de plusieurs langues, connaissance qui les met en mesure de communiquer avec leurs semblables dans ces langues pour les nécessités ordinaires de la vie et pour une appréciation au moins sommaire des valeurs intellectuelles et proprement culturelles. Enfin on peut concevoir un bilinguisme moins poussé qui consisterait dans la maîtrise d'une langue et dans la possession de quelques notions d'une autre langue, possession permettant des échanges élémentaires au niveau de la vie pratique.

32 Ces définitions établies, nous sommes d'avis que le bilinguisme parfait est une utopie, que sa recherche pourrait même constituer un danger pour une langue ou une culture. Le bilinguisme proprement culturel restera toujours le partage d'une élite dans un pays. Le bilinguisme pratique devrait être le fait de tout citoyen canadien qui est appelé à jouer un rôle dans la vie publique. Enfin il nous apparaît raisonnable que tous les citoyens canadiens possèdent couramment une des deux langues officielles au Canada et des rudiments de l'autre.

LA SITUATION JURIDIQUE DU FRANÇAIS AU CANADA

33 L'aspect du bilinguisme qui intéresse le Conseil de la vie française est évidemment le français. Nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de refaire, au moins sommairement, la thèse des droits juridiques et historiques de cette langue en notre pays. Nous partons d'un fait historique : c'est que cette langue a été la seule langue officielle dans la Nouvelle-France pendant un siècle et demi et nous en venons sans plus au traité de Paris qui a préludé à un ordre nouveau dans ce domaine au Canada.

34 Tout d'abord nous tenons à rappeler, avec un éminent juriste canadien et avec beaucoup d'historiens, que la

Nouvelle-France a été finalement non pas défaite ni conquise mais cédée.[3] La nuance peut paraître subtile. Elle a son importance si on se réfère à la notion de reddition sans condition qui était acceptée à l'époque et qui l'est encore malheureusement de nos jours. Elle explique aussi en partie que les nouveaux maîtres aient fait preuve d'un respect étonnant pour la religion, la langue, les moeurs, les biens de leurs sujets canadiens, respect étonnant dans le contexte militaire et diplomatique de l'époque.

35 En fait le traité de Paris, qui, après celui d'Utrecht un demi siècle auparavant, a scellé le sort du Canada, le traité de Paris comportait une vingtaine de stipulations couvrant l'ensemble des hostilités entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique ainsi que les territoires et les populations engagés dans ces hostilités. Nous sommes donc en présence d'une négociation où les parties traitent d'égale à égale et se consentent des concessions, compte tenu de la tournure des événements militaires.

36 Partant de ce fait que l'hégémonie britannique s'établissait au Canada à la faveur d'une cession et partant de cet autre fait, dont nous parlerons plus longuement, que le pays cédé était déjà la patrie d'une nation socialement constituée, les nouveaux maîtres respectèrent, de 1759 à 1774, la langue, la religion, les institutions et les coutumes de leurs sujets canadiens. Voici ce que Sir Thomas Chapais écrit au sujet de la langue française : « Après la conquête comme auparavant, nous avions naturellement continué à parler français. On nous avait parlé en français pour être compris de nous, qui ne savions pas l'anglais. Les proclamations d'Amherst, de Murray, de Burton, de Gage, de Haldimand, avaient été rédigées en français. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'entre eux ces officiels britanniques se servaient de la langue française pour leur correspondance. Sous le règne militaire, devant les chambres de

[3] Bernard BISSONNETTE, juge à la Cour d'appel du Québec, *Essai sur la constitution du Canada*, 1963, page 23.

justice, tout se faisait en français. Subséquemment, après l'inauguration du gouvernement civil, les ordonnances du conseil et les documents officiels furent publiés dans les deux langues ».[4]

37 Les capitulations de Québec et de Montréal ainsi que le traité de Paris avaient garanti l'exercice de la religion catholique, « en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ». Ces documents ne contiennent aucune allusion à la langue. Il n'y a pas trop lieu de s'en étonner. Les droits à la langue ne revêtaient pas aux yeux des contemporains l'importance que nous leur reconnaissons aujourd'hui. C'est que l'unité linguistique de la plupart des pays d'Europe était loin d'être achevée. L'Angleterre elle-même avait, à peine un siècle auparavant, substitué à ses souverains légitimes parlant sa langue, une dynastie de foi protestante mais de langue étrangère : la dynastie de Hanovre. Le facteur primordial était le facteur religieux !

38 Le pragmatisme était alors la principale règle de conduite en matière de langue ainsi que nous venons de le voir. Le régime militaire, qui dirigea les destinées de la nouvelle colonie depuis la capitulation de Montréal jusqu'au traité de Paris, s'en inspira et conforma sa politique aux circonstances de lieux et de personnes. Amherst et Murray maintinrent les coutumes en vigueur ainsi que le droit civil français. Au témoignage du chanoine Lionel Groulx, « à l'exception de quelques cas où les deux ou l'une des parties se sont trouvées de langue anglaise, jugements et arrêts des tribunaux du Régime provisoire sont rendus en français ».[5]

39 La proclamation royale du sept octobre 1763 vise à supprimer en grande partie ce régime de tolérance et tente d'instaurer au Canada le protestantisme, la langue et les lois anglaises. Notons qu'elle était l'oeuvre propre

[4] Sir Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Québec 1921, volume 2, page 55.

[5] Lionel Groulx, *Histoire du Canada français*, volume III, page 21.

du Secrétaire d'Etat britannique, Lord Egremont, non du Parlement. Fort heureusement les gouverneurs Murray et Carleton ont une vue plus réaliste de la situation et ils atténuent, dans la mesure du possible, les effets néfastes de cette proclamation pour les nouveaux sujets. Les grondements de la révolution américaine préparent les voies à l'Acte de Québec qui, le 22 juin 1774, va rétablir les lois civiles françaises, rendre au Canada une partie de ses anciennes frontières, assurer l'avenir du catholicisme en terre canadienne. Il n'est pas question de la langue française, pas plus que celle-ci ne sera mentionnée dans l'Acte constitutionnel de 1791. C'est l'état de fait qui continue de prévaloir et le premier texte adopté par les Communes anglaises qui ira contre lui se trouve dans l'Acte d'Union de 1840.

40 Voici comment le chanoine Groulx décrit cet état de fait, qui va régler au Canada le statut de la langue française de 1774 à 1840 : « Accordons encore à cette génération qu'elle se révéla d'une vitalité française assez vigoureuse pour établir pratiquement le bilinguisme officiel dans la vie politique ou officielle de son temps. Au Conseil d'après 1774, le procès-verbal est généralement rédigé en anglais ; mais tout discours, témoignage ou pétitions présentés en français, y apparaissent en français. Les délibérations se font dans les deux langues, de même que sont imprimés dans les deux langues, les projets de loi ou d'ordonnances ; au cours de la discussion, l'on se fait une règle de lire chaque article de ces projets tour à tour en anglais et en français. On peut même lire, dans les procès-verbaux de 1786, une version française du discours du lieutenant-gouverneur d'alors et la version française de « l'adresse du Conseil en réponse à ce discours ».[5]

41 L'instauration du régime parlementaire au Canada, en 1791, pose la question du statut officiel de la langue fran-

[5] Lionel GROULX, *Histoire du Canada français*, volume III, page 129.

çaise. Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Jean Bruchési : « L'usage courant de la langue française était de règle au Canada depuis la Cession. Les gouverneurs l'avaient employée dans leurs proclamations au même titre que l'anglais et le français, comme l'anglais, était admis dans les cours de justice. ... Mais, avec l'introduction du régime parlementaire, il s'agissait d'établir un principe : quelle serait la langue officielle des débats et des rapports ? ».[7] Dès l'ouverture de la Chambre, en décembre 1792, l'élection de l'orateur souleva le problème linguistique. Le débat majeur sur le sujet eut lieu au début de 1793. M. de Lotbinière prononça un discours remarquable en faveur du français. Des députés anglais lui donnèrent la réplique. La discussion fut vive. Finalement les deux langues furent reconnues également par la Chambre.

42 L'Acte d'Union de 1840 va mettre fin brutalement à cette reconnaissance de la langue française. L'article 41e de cette constitution est assez connu pour que nous nous dispensions de le citer ici. En résumé, il faisait de l'anglais la seule langue officielle dans le nouveau Parlement. Toute valeur légale était déniée au français. Ainsi que le note Sir Thomas Chapais, dans son Cours d'Histoire du Canada, « c'était la première fois que le parlement britannique attentait au droit de notre langue »,[8] cela près d'un siècle après la prise de possession du pays par l'Angleterre.

43 Cette clause et toutes celles qui visaient à faire disparaître les Canadiens français comme nation suscitèrent parmi eux une vive émotion. Aussitôt la résistance s'organisa sur le terrain parlementaire. Elle devait aboutir à l'institution de deux gouvernements, un pour le Haut et un pour le Bas-Canada. Elle s'acheva par une autre victoire : la reconnaissance officielle de la langue française au Parlement-Uni du Canada lequel avait juridiction, il peut être

[7] Jean BRUCHÉSI, *Histoire du Canada pour tous*, 1935, tome 2, page 63.

[8] Sir Thomas CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada*, volume IV, page 301.

bon de le noter, et sur l'Ontario et sur le Québec. Les droits juridiques du français en Ontario remontent au moins à 1848. Les déclarations courageuses de sir Louis-Hippolyte Lafontaine contre l'ostracisation de la langue française sont bien connues. En 1848, le Parlement impérial abrogeait la clause de l'Acte d'Union qui restreignait l'usage de la langue française et, le 18 janvier 1849, le gouverneur général, Lord Elgin, donnait lecture du discours du trône en français comme en anglais, aux vifs applaudissements des députés canadiens-français.

44 En résumé, pendant le premier siècle de régime anglais, la langue française s'est maintenue au Canada. Les nouveaux maîtres l'ont reconnue, sinon toujours en droit, du moins en fait. Qu'ils aient souhaité sa disparition, bien des documents privés et publics nous l'attestent, depuis la proclamation royale de 1763 jusqu'au célèbre Rapport de Lord Durham, en 1840. Que ce désir se soit heurté à une impossibilité physique au début, au péril de l'invasion américaine en 1774, plus tard à la volonté d'émancipation politique d'éléments anglo-canadiens fixés au pays et en passe de devenir eux aussi des Canadiens comme les « nouveaux sujets » ne change pas grand chose à la thèse que nous soutenons ici. Ce qui importe à cette démonstration, c'est la permanence de la langue française sous les régimes politiques successifs, non les raisons qui peuvent expliquer cette permanence.

45 Avec 1864, l'évolution des droits juridiques de la langue française entre dans sa dernière phase constitutionnelle, celle qui va aboutir à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce document commence par ces mots, en vieux français : La Reyne le veult. Au-dessous, les armoiries royales avec les deux devises officielles, aussi en français : Dieu et mon droit, Honni soit qui mal y pense. Les deux langues ont été associées en Angleterre avant de l'être ici.[9]

[9] Maurice OLLIVIER, *Actes de l'Amérique du Nord britannique et statuts connexes*, page 64.

46 Les articles concernant la langue française sont la clause 133 consacrant le caractère officiel de cette langue au Parlement du Canada et dans celui de Québec ainsi que devant les tribunaux et la clause 93, au moins par dérivation. Cette dernière porte sur le statut religieux des écoles dans le Québec et l'Ontario. Nous reviendrons sur l'extension qu'il convient, selon nous, de donner à ces dispositions constitutionnelles. Citons immédiatement la déclaration par laquelle Sir John Macdonald soulignait l'importance et la portée de l'article 133 : « Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait fondée la Confédération et que son usage, tel qu'il existe aujourd'hui, fût garanti par l'Acte impérial ». Ajoutons cette autre déclaration de Lord Carnarvon que « le Bas-Canada n'a consenti à entrer dans la Confédération qu'avec le sentiment et la condition que ses institutions nationales seraient respectées partout et toujours ».[10]

47 Il faut regretter que la langue française, officielle jusque là dans le Haut comme dans le Bas-Canada, ne le soit plus désormais que dans le Québec, au point de vue provincial. Les regrets doivent être plus vifs encore en ce qui concerne les Acadiens des quatre provinces maritimes actuelles : Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve. Les deux premières étaient au nombre des provinces pionnières de la Confédération avec le Canada. Les Acadiens avaient fait des établissements considérables dans les quatre provinces maritimes bien avant leur rattachement à la Couronne d'Angleterre. Ils y étaient nombreux en 1867. Malheureusement leur existence n'était guère connue des Pères canadiens-français et les représentants de leurs propres provinces les oublièrent totalement. Il faut noter que le réveil acadien et ses premières manifestations publiques datent pratiquement du premier congrès acadien à Memramcook, en

[10] Jean BRUCHÉSI, *Histoire du Canada pour tous*, 1935, tome 2, pages 247 et 249.

1881.[11] Le Québec y était représenté par un ministre et par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, notamment, mais la Confédération était faite depuis quatorze ans et elle s'était faite sans les Acadiens.

48 En un sens cependant, la constitution continue de se « faire » car elle régit un Etat encore en évolution et elle doit constamment être adaptée à des situations nouvelles. Cette adaptation se réalise par des lois, des usages, des coutumes, des précédents, le texte écrit demeurant fondamentalement le même. C'est ce que souligne excellement M. E. Russell Hopkins, conseiller parlementaire du sénat canadien, dans une publication du gouvernement canadien intitulée *Comment fonctionne le Parlement.* Voici ce qu'il écrit : « En conséquence, même si on peut dire que la constitution canadienne est écrite » en ce sens que certains de ses fondements furent posés dans la loi constituante, la majeure partie n'en est « pas écrite ». En particulier, des conventions et traditions constitutionnelles établies en Grande-Bretagne, au cours des siècles (et que les premières provinces partageaient dans une large mesure avant la Confédération) furent incorporées au patrimoine canadien dans une formule compréhensive du préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique suivant laquelle le Canada devait avoir « une constitution analogue en principe à celle du Royaume-Uni ».[12] Les Anglo-Canadiens qui prétendent s'en tenir au seul article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en matière de bilinguisme ne comprennent rien au parlementarisme britannique, institution en perpétuelle évolution avec la vie sous l'apparente permanence de la loi écrite.

49 Dans son récent *Essai sur la constitution du Canada,* l'honorable juge Bernard Bissonnette fait observer de son côté que « les lois constitutionnelles subissent forcément

[11] Emery LEBLANC, *Les Acadiens,* Montréal, 1963, page 28.
[12] E. Russell HOPKINS, *Comment fonctionne le Parlement,* Ottawa, 1957, page 9.

l'action d'usages qui, eux-mêmes, s'expriment par des conventions ou coutumes ayant une influence marquée sur l'action de la constitution . . .[13] Il ajoute que les conventions ont deux sources : les précédents et les ententes formelles. Appliquant cette théorie à la constitution canadienne, il conclut que la loi de 1867 n'est qu'un fragment de cette Constitution. Pour interpréter équitablement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il faut tenir compte non seulement du texte même de l'Acte mais des usages constitutionnels et des conventions.

50 Sous ce chapitre des usages et des conventions, nous pourrions ranger bien des manifestations du bilinguisme qui n'étaient pas prévues expressément par l'Acte de 1867. Nous y reviendrons dans un instant. Nous nous contentons de signaler, pour le moment, la monnaie bilingue, les timbres-poste bilingues, les chèques bilingues, l'habitude de plus en plus répandue des chefs de partis politiques de s'adresser à la nation dans les deux langues, même en dehors du Parlement, la radio et la télévision bilingues, le bilinguisme des innombrables publications de l'imprimeur de la Reine et celui des films produits par l'Office national du film. Rien de tout cela n'est prévu explicitement par le texte de 1867 et tout cela a acquis par la pratique une valeur telle au point de vue juridique qu'on peut considérer ces usages et conventions comme incorporés désormais à l'Acte de 1867.

51 Mais nous avons hâte d'en venir à ce qui, à nos yeux, constitue le titre premier des droits de la langue française en ce pays et selon la loi naturelle et en regard des stipulations du droit positif, ce qui, aussi, nous autorise à interpréter le droit positif en un sens très large pour ce qui est de cette langue. Ce titre premier, c'est que le gouvernement anglais, en prenant possession de la Nouvelle-France, y a trouvé non pas une pluralité d'individus sans liens organiques, mais une nation véritablement constituée, au

[13] Bernard BISSONNETTE, *Essai sur la constitution canadienne*, page 103.

sens plein du mot, c'est qu'il a reconnu le fait dès le début et qu'il y a subordonné sa politique à l'endroit de ses nouveaux sujets.

52 Aux paragraphes 9 et 10 de ce mémoire, nous avons rencontré une première fois les termes d'Etat, de nation. Le moment est venu de les préciser et, tout d'abord, de distinguer au moins sommairement ces notions et celles connexes de peuple, de patrie et de race. Le Larousse du XXe siècle définit l'Etat « Une étendue de pays soumise à un même statut politique ». Il le distingue de la nation, qui est « une réunion de personnes, unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments ». Il ajoute que l'Etat comporte deux éléments essentiels : « la personnification juridique du groupe humain habitant le territoire et l'existence d'une autorité souveraine capable d'assurer l'exécution de ses décisions ».

53 A l'Etat se relient les notions de patrie et de peuple. La patrie émane formellement de la volonté de vivre dans la même communauté politique. De même le mot peuple désigne les citoyens considérés plus spécialement au point de vue politique. Ces rapprochements deviennent plus frappants si l'on songe que l'Etat moderne est le continuateur de la « polis » grecque, de la Cité ancienne, d'où dérivent les notions de politique et de citoyens. Signalons enfin qu'un peuple et une patrie peuvent englober plusieurs nations.

54 La nation, comme la race, se rattache à l'origine du groupement humain par voie de génération et d'hérédité. Le mot nation lui-même vient du verbe naître. Alors que la nation nous réfère aux éléments spirituels communs au groupement, la race nous incline vers la partie charnelle du composé humain, vers ce que les philosophes appellent l'animalité, sans aucune intention péjorative d'ailleurs. En passant, il serait puéril de ramener la nation à la seule notion d'intellectualité, comme les journaux l'ont fait dire

à un éminent homme public canadien, il n'y a pas longtemps. Si la nation était simplement « un groupement intellectuel », nous aurions beaucoup de nations au Canada !

55 A la lumière de ces distinctions, nous pourrons conclure qu'il existe un Etat Canadien, une patrie canadienne, même un peuple canadien. Nous ne croyons pas exact de parler de nation canadienne. Au contraire, selon nous, les contingences historiques, les lois de l'hérédité et de l'attachement au sol, les transformations des tempéraments saxons et français ont donné naissance, en notre pays, à deux nations gouvernées par un seul Etat : la nation anglo-canadienne et la nation canadienne-française. Nous allons nous appliquer maintenant à la considération de cette dernière en particulier.

56 Le mot nation, qui nous intéresse spécialement, a revêtu bien des significations depuis son apparition dans le langage. Il a suivi les fluctuations de la politique et de l'histoire. Au temps des monarques absolus, on parlait beaucoup plus de l'Etat que de la nation. C'est même la révolution française qui a dressé la nation contre la monarchie. Après la guerre de 1914, les vainqueurs ont entrepris de refaire l'Europe en s'inspirant du nationalisme de 1830 et de 1848 qui tendait à assimiler nation, peuple à Etat, à libérer chaque nation du joug étatique étranger. Et nous avons eu la « Société des nations », qui aurait dû être normalement une « Société des Etats », et qui a eu pour fille « Les Nations unies ». Fait intéressant à noter : en réaction contre le racisme et le national-socialisme d'Adolf Hitler, fruits empoisonnés, tant dans l'ordre idéologique que dans l'ordre politique, du traité de Versailles et du dépeçage de l'Europe centrale sous le signe du nationalisme exagéré, le maréchal Philippe Pétain a proclamé *l'Etat français,* tentant de revenir, par cette idée et par d'autres institutions, à la conception monarchique de l'Etat en France.

57 Dans certains milieux, le mot nation a pris un sens politique, qui n'est pas le sien strictement, du moins en français. La langue anglaise, en effet, assimile assez volontiers la nation à l'Etat. Un penseur, homme d'Etat canadien, a proposé récemment de parler de nation politique et de nation culturelle pour dissiper l'équivoque et réconcilier la langue française et la langue anglaise.[14] Nous croyons que cela ne peut que l'augmenter et qu'il vaut mieux parler français en français et anglais en anglais.

58 Nous avons déclaré, au début de ce mémoire, que la nation nous apparaissait comme une réalité sociologique et non politique. Elle est moins le fruit d'un acte de volonté que la résultante d'une longue évolution d'un groupement humain. A ce point de vue, elle constitue une société quasi naturelle en ce sens que bien des facteurs naturels lui donnent naissance et que l'intelligence elle-même de l'homme s'applique à cette oeuvre sans en avoir nécessairement une conscience très nette. Elle est une espèce de génération d'une communauté humaine dont le processus s'apparente de près à celui de l'être humain lui-même. Comme le note excellement M. Marcel Chaput, dans son volume *Pourquoi je suis séparatiste :* « La nation canadienne-française est une famille naturelle, dont les liens sont ceux de la chair et de l'esprit ».[15]

59 Dans son volume sur *La Nation,* le R. P. J.-T. Delos, O.P., note que deux conceptions sur la nation se sont fait jour au siècle dernier. La première, sur laquelle nous venons d'insister, « fait une place essentielle au devenir et à l'histoire, à la terre, au sang et à leur déterminisme ».[16] L'autre conçoit la nation comme « une âme, un principe spirituel . . . une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est dis-

[14] L'honorable Maurice LAMONTAGNE, *Le Devoir,* 6 décembre 1963.

[15] Marcel CHAPUT, *Pourquoi je suis séparatiste,* 1961, page 22.

[16] R. P. J.-T. DELOS, O.P., *La Nation,* 1944, volume I, pages 97 et 99.

posé à faire encore ». Le R. P. Delos conclut que la vérité réside dans l'union de ces deux conceptions et il ajoute que la formation de la nation comporte deux étapes : une communauté de conscience suivie d'une conscience de communauté. Mais quelles que soient les opinions sur le sujet, tous les auteurs s'accordent à distinguer nettement la nation, réalité sociologique de la race, produit biologique, et de l'Etat, formation politique.

60 Le R. P. Delos fait une autre observation, qui a son importance pour la thèse que nous voulons formuler. Il distingue entre communauté et société. La communauté naturelle est le fruit de la conscience collective et trouve son point de départ dans un fait : la nature, le milieu, l'état social. C'est la conscience individuelle au contraire qui donne naissance à la société et celle-ci s'enracine dans une idée, un dessein préconçu. « La nation, conclut le R. P. Delos, est une communauté. Elle est l'une des plus importantes, et peut-être la plus achevée des communautés que fait naître la civilisation ».[17]

61 Après avoir vu comment « origine » une nation, nous pouvons nous demander de quoi elle est faite, de quels éléments elle est constituée. Il ne semble pas y avoir de lois absolues à ce sujet en ce sens que plusieurs éléments sont requis, mais qu'aucun peut-être ne l'est absolument pris à part. Il faut évidemment le nombre. Autrement la nation ne se distinguerait pas d'une communauté naturelle comme la famille ou la tribu.

62 Dans *Enquête sur le Nationalisme,* Ravier du Magny énumère les éléments suivants : « Race, langue, religion, sol, et plus que toute autre chose, histoire et littérature communes, même civilisation plus encore que même économie voilà les cinq ou six éléments irréductibles qui font la nation ».[18] Mgr Julien, évêque d'Arras, parle dans le même sens : « Tout cela, religion, histoire, géographie, lan-

[17] R. P. J.-T. Delos, O.P., *La Nation,* volume I, pages 167-69.
[18] Enquête sur le Nationalisme, page 86.

gue, race, c'est le corps et l'âme de la nation ».[19] Le R. P. Vermeersch, S.J., définit la nation comme étant « toute multitude que la communauté de religion, d'origine, de langue ou d'intérêt constitue ou tend à constituer en unité politique ».

63 L'application au groupe canadien en Nouvelle-France en 1760 est relativement facile. Ce groupement compte un peu plus de soixante mille âmes. Il est remarquablement unifié au double point de vue religieux et linguistique, même ethnique. Il s'est taillé une patrie à son image sur les rives du Saint-Laurent. Il a ébauché une civilisation, s'est donné des institutions sociales (régime des paroisses et des seigneuries) et accède timidement à la culture proprement dite. Les deux premières générations de ce groupement étaient restées françaises de coeur et d'aspiration. Mais l'enracinement s'est fait. Une conscience collective a donné naissance à un type social, le Canadien, le Français de France fixé à jamais au Canada. Les contemporains ne s'y trompent pas. Montcalm et les autres chefs militaires font naturellement la distinction entre les troupes françaises et les milices canadiennes.

64 Dans le dernier chapitre de son volume *La naissance d'une race,* M. le chanoine Lionel Groulx a buriné de main de maître les traits de la nation nouvelle. Il a repris ce tableau dans son *Histoire du Canada français.* Nous ne pouvons résister à la tentation de citer cette page : « Ce peuple naissant, homogène par la foi et l'origine ethnique, possède les institutions religieuses, politiques, juridiques, sociales, intellectuelles, des nations adultes. Quelques-unes de ses institutions, son type de famille, de paroisse, fortement imprégnées d'esprit chrétien, lui ont forgé une armature d'une belle solidité. Sa composition sociale, dûment hiérarchisée, est surtout faite de ce fonds riche et durable que sont les classes terriennes. Son catholicisme vivant, jailli des meilleures sources, sa culture originelle, celle de

[19] Enquête sur le Nationalisme, page 12.

la France de son temps, convenablement assimilée, assurent à cette race d'hommes un robuste équilibre intérieur, lui promettent d'admirables lignes de force. Bref, les 65,000 possédaient un milieu sociologique d'une rare hygiène morale où leur descendance trouverait à se développer selon toutes les exigences humaines. Depuis longtemps déjà, sa géographie, son histoire ont marqué ce peuple colonial d'une forte originalité, lui ont donné une conscience collective, l'ont attaché à son pays comme à une patrie ».[20]

65 Les Nouveaux Maîtres reconnurent le fait de la nation canadienne-française et y conformèrent leur politique. Au cours des tractations qui devaient donner naissance à l'Acte de Québec, le gouverneur Guy Carleton et le juge William Hey déclaraient : « Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour se rendre compte de l'impossibilité d'abroger en bloc les lois d'un pays bien cultivé et colonisé depuis nombre d'années ». Les juristes Grey et York ajoutaient : « Il est essentiel d'en agir ainsi à l'égard du Canada parce que c'est une ancienne et grande colonie depuis longtemps peuplée et cultivée ».[21]

66 Auparavant, le gouverneur James Murray avait rendu hommage à plusieurs reprises à ses administrés. Dans son remarquable rapport au ministère sur l'état de la province, il parle d'eux comme d'un « peuple brave et vigoureux ». Dans une lettre à Lord Eglinton, datée du 27 octobre 1764, il déclare que les Canadiens français sont peut-être la race la plus noble et la plus brave de tout le globe.[22] Un auteur anglo-canadien a résumé ce sentiment, dans son volume *Colony to Nation,* dans les termes suivants : « Le problème ne se réduisait pas à 60,000 nouveaux sujets ; mais le peu-

[20] Lionel GROULX, *Histoire du Canada français,* volume II, page 273.

[21] Lionel GROULX, *Histoire du Canada français,* volume III, page 77.

[22] Thomas CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada,* volume I, page 92.

ple conquis formait une puissante société, dans un habitat géographique d'une importance cruciale ».

67 Après James Murray, sir Guy Carleton déclarera, en 1767, « qu'à moins d'une catastrophe regrettable, la race canadienne, dont les racines sont déjà si vigoureuses et fécondes, finira par peupler ce pays à tel point que tout élément nouveau qu'on transplanterait au Canada s'y trouverait entièrement débordé et effacé, sauf dans les villes de Québec et de Montréal ».[23] Un adversaire des Canadiens français, le juge Sewell, déplorera, un quart de siècle plus tard, « la prédilection pour tout ce qui est français chez la grande partie des habitants ». Son maître, James Craig commentera cette déclaration de la façon suivante : « Les habitants de cette province se considèrent eux-mêmes français ; ils sont attachés à la nation française par l'identité de religion, de langue, de lois et de coutumes. Ce sentiment est général et se manifeste au sein de toutes les classes ; les exceptions sont, je le crois, peu nombreuses ».[24]

68 Lors de la tentative d'union des deux Canadas, en 1822, les habitants anglais des Cantons de l'est qui étaient en faveur de l'union se plaignirent amèrement des démagogues qui encourageaient les Canadiens d'extraction française à demeurer « un peuple distinct en leur disant qu'ils ont droit à être regardés comme une nation». Terminons par un passage assez peu connu du fameux rapport Durham, lors de l'autre Union, celle de 1840 : « Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple ; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même état ; je trouvai une lutte, non de principes, mais de races ».[25] « Deux nations au sein d'un même état » : on ne saurait en si peu de mots définir plus exactement le Canada de 1840, celui de 1867 et de 1963.

[23] Denis VAUGEOIS, *L'Union des deux Canadas*, 1962, page 5.
[24] Denis VAUGEOIS, *L'Union des deux Canadas*, 1962, page 39.
[25] Denis VAUGEOIS, *L'Union des deux Canadas*, 1962, pages 71 et 170.

69 Il n'entre pas dans les cadres de ce volume de montrer que le groupe canadien-français a toujours été considéré comme une nation dans les tractations qui ont donné naissance aux divers régimes constitutionnels que le Canada a reçus en deux siècles d'histoire. Nous en venons sans plus tarder à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. A la suite du R. P. Richard Arès,[26] nous considérons cet Acte comme étant à la fois une loi du Parlement impérial de Londres et comme un pacte entre deux nations.

70 C'est ce dernier aspect qui nous intéresse ici. Nous ne voulons pas entrer dans les discussions légales sur le sujet. Nous préférons nous en tenir à des témoignages non équivoques à notre humble avis, ceux des auteurs même de l'Acte. Les Pères de la Confédération parlent de traité, de contrat, d'entente. Et ce contrat, il est conclu entre des provinces, mais aussi entre des nations, entre deux nations plus précisément, représentées par leurs chefs politiques : John A. MacDonald, Brown, Galt, Tupper et autres d'une part, Georges-Etienne Cartier, Etienne-Pascal Taché, Hector Langevin, Jean-Charles Chapais d'autre part.

71 Huit ans après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un des Pères de la Confédération, l'honorable Alexander MacKenzie, déclara ce qui suit : « . . . the Confederation took place under the compact then entered upon ». Aucune voix alors ne s'éleva contre cette affirmation qu'un pacte était à la base de l'Acte. Un auteur anglo-canadien bien connu, Stanley B. Ryerson, a écrit ce qui suit : « The Confederation compact was the outcome of an agreement not merely between separate colonies, but between the ruling classes of two nationalities ».[27] C'est M. Ryerson qui parle du pacte fédératif conclu entre les dirigeants de deux nations. M. Jean Bruchési a résumé ainsi la question : « Sinon du point de vue strictement légal, du moins de celui des faits et de l'équité, et dans l'esprit de

[26] R. P. Richard ARÈS, S.J., *Pacte ou Loi*, Montréal.
[27] Stanley B. REYRSON, *French Canada*, 1943, page 71.

ses auteurs, la constitution de 1867 est le résultat d'un pacte d'honneur entre les vainqueurs et les vaincus de 1760. Mais, alors, il n'est plus question de vainqueurs ni de vaincus, encore moins de supérieurs et d'inférieurs. MacDonald lui-même l'a proclamé : il n'y a que des égaux. Les Canadiens français, pour leur part, n'acceptaient le régime fédératif qu'à la condition expresse que leurs droits les plus chers en matière de religion, de langue, d'écoles et de lois seraient respectés ».[28]

72 M. le juge Bernard Bissonnette, dans le volume déjà mentionné, expose ce point de vue et il conclut : « Sous l'aspect purement historique, on peut donc affirmer avec certitude que l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était l'homologation et l'entérinement d'un accord entre les deux nationalités. Si cette loi devait avoir un autre caractère ou être d'une autre nature, elle serait essentiellement différente ».[29]

73 Avant de tirer les conclusions qui nous intéressent ici, nous croyons utile de résumer la description que nous venons de faire de la naissance et de l'évolution de la nation canadienne-française. Celle-ci se forme sous le régime français. C'est l'étape de la « communauté de conscience » dont parle le R. P. Delos dans *La Nation.* La cession du Canada va mettre le groupe canadien-français en face de ses nouveaux maîtres, mais aussi en face de lui-même. Il acquiert alors la « conscience de sa communauté ». C'est à cette deuxième phase de son évolution qu'il se révèle à ses gouvernants anglais et c'est sous cet aspect que ceux-ci le voient.

74 Le R. P. Delos fait observer qu'une communauté nationale peut avoir des élites mais non des chefs au sens strict du terme, puisqu'elle n'est pas une société organique.[30] Ces

[28] Jean BRUCHÉSI, *Histoire du Canada pour tous*, 1935, volume II, page 247.

[29] Bernard BISSONNETTE, *Essai sur la constitution du Canada*, page 46.

[30] R. P. J.-T. DELOS, O.P., *La Nation*, volume I, page 171.

chefs, la communauté canadienne-française va les chercher et les trouver dans l'ordre politique. L'institution du régime parlementaire, en 1791, donnera au groupe des dirigeants ayant un mandat officiel pour parler en son nom, ailleurs que dans le domaine religieux. Depuis Chartier de Lotbinière jusqu'à Georges-Etienne Cartier en passant par Louis-Hippolyte Lafontaine, ces chefs seront à la hauteur de la confiance que le peuple met en eux.

75 Lorsque le grand débat s'amorcera, en 1864, Cartier et ses collègues canadiens-français parleront et agiront en tant que gouvernants du Bas-Canada et en tant que porte-parole de la nation canadienne-française. Nul ne s'y méprendra, ni les chefs politiques anglo-canadiens ni le Parlement britannique. S'il n'y avait eu à sauvegarder que les droits de la langue et de la religion, on aurait pu protéger ces valeurs par des textes de loi dans un Canada uni. Si nous avons eu une union fédérale au lieu d'une union législative, c'est qu'il y avait une autre richesse à protéger : la nation canadienne-française comme nation.

76 Dans cette optique, et c'est à cela que nous voulons en venir, nous sommes loin du bilinguisme étroit qu'entendent pratiquer les tenants d'une interprétation littérale de l'article 133 de la Confédération canadienne. Une nation a besoin, pour vivre et se développer selon ses innéités, d'une nourriture plus substantielle qu'un peu de français sur du papier-monnaie et des timbres-poste, qu'une traduction littérale de textes légaux pensés dans une langue étrangère. Que si elle est associée à une autre nation dans un Etat politique, il lui faut être traitée en égale, selon le mot même de sir John A. MacDonald. Cela signifie en termes précis que l'Etat en question doit être bilingue selon une extension qu'il nous reste à préciser et qu'il doit respecter les deux cultures qui forment une grande partie de sa richesse spirituelle, pratiquer ce que le mandat instituant la Commission qualifie d'un terme que nous essaierons de définir à notre point de vue : le biculturalisme.

77 Une dernière conclusion avant de passer de la doctrine à la pratique. La nation canadienne-française a reçu un double achèvement dans l'ordre politique : Ottawa et Québec. Ce dualisme est en train de devenir un drame pour elle. Nous verrons peut-être, au cours de la présente enquête, des représentants de cette communauté nationale envisager des solutions bien différentes à des problèmes communs selon qu'ils sont du Québec ou d'une autre province canadienne. La représentation politique de la nation canadienne-française est partagée entre Québec et Ottawa dans le domaine des idées. Cette pénible situation a pour cause d'une part le refus des provinces dites anglaises d'accepter le dualisme national et d'autre part la tendance constante d'Ottawa à saper l'autonomie provinciale.

78 La situation sera sans issue tant que les provinces continueront à régler les questions de langues et de cultures selon des normes strictement provinciales et, par conséquent, à confiner la nation canadienne-française dans le Québec alors que c'est tout le Canada qui est devenu sa patrie en 1867 comme il est la patrie de la nation canadienne-anglaise. Elle sera également sans issue tant que le gouvernement central de son côté persistera à transformer l'union fédérative en union législative et à mesurer au compte-gouttes sa protection et ses encouragements à l'une des deux langues et à l'une des deux cultures officielles.

79 Une communauté nationale qui compte six millions de membres et qui est en possession d'un territoire considérable, qui est de surcroît parvenue à l'état adulte, qui a pris conscience de sa valeur et de sa force tend fatalement à s'achever dans un Etat politique. Si l'Etat auquel elle devrait donner normalement son allégeance persiste à la traiter en vassale et à mettre en péril sa vitalité spirituelle, elle s'en détournera et elle demandera à une autre formule politique le complément organique dont elle a besoin. Il est des lois de l'Histoire qu'on ne saurait enfreindre et des exigences de la vie communautaire qu'on ne peut laisser

sans satisfaction. La marche de l'humanité est irréversible. La route qui conduit un groupement humain de la cellule familiale à la forme étatique peut être longue, pénible, semée de défaites et de victoires, mais elle doit aboutir à son terme normal, qui est le plein épanouissement des individus dans l'ordre temporel de la Cité.

LA SITUATION DE FAIT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Observations générales

80 Nous passons de l'ordre des principes à celui des faits. Il s'agit d'affronter la réalité quotidienne et de voir dans quelle mesure le Canada est bilingue, ce qui nous permettra de suggérer des réformes à effectuer pour que la pratique rejoigne la théorie. Mais avant d'en venir à un examen détaillé de quelques secteurs de la vie canadienne au point de vue bilinguisme, nous sentons le besoin de faire certaines considérations d'ordre général, qui seront d'ailleurs déjà des précisions aux principes que nous avons formulés en matière de bilinguisme.

81 Nous avons fait porter notre enquête et nos observations sur le bilinguisme officiel, celui des gouvernants et des exécutants ou des fonctionnaires. Nous n'ignorons pas qu'il existe d'autres aspects très importants de la question, mais nous croyons sage d'en laisser l'examen à des organismes mieux informés que nous sur ces points.

82 Le bilinguisme officiel se situe tout d'abord au niveau des gouvernants. Nous songeons ici à la division classique du pouvoir dans nos démocraties : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judicatif ou judiciaire. Le pouvoir législatif, au Canada, est entre les mains des représentants du peuple, élus ou nommés, députés ou sénateurs.

Ces mandataires ont la responsabilité de façonner dans une large mesure, par des législations, la physionomie du peuple canadien et d'orienter son avenir. Il nous paraît qu'ils ne peuvent s'acquitter de cette tâche parfaitement que s'ils ont une connaissance au moins pratique des deux langues officielles. Les services de traduction des documents et la traduction simultanée en Chambre peuvent pallier dans une certaine mesure à cette carence, mais dans une mesure restreinte.

83 Pour mieux faire saisir notre pensée, nous supposons qu'un représentant du peuple arrive à Ottawa sans connaître ni la langue anglaise ni la langue française. Si cette hypothèse se vérifiait, chacun s'interrogerait sérieusement sur le rôle que cet homme peut jouer au Parlement canadien. Et pourtant nous sommes en présence d'un nombre considérable de législateurs qui ignorent à peu près tout d'une des deux nations et du tiers de la population au sujet de laquelle ils sont appelés à légiférer. Le Québec ne compte que dix pour cent de sa population qui soit d'origine britannique. Cependant tous les députés qui siègent au Parlement ont une connaissance au moins rudimentaire de la langue anglaise. Pour en revenir à Ottawa, comment par ailleurs les législateurs pourront-ils en bonne conscience statuer sur le bilinguisme, l'imposer, comme cela est souhaitable, à un grand nombre de leurs fonctionnaires si eux-mêmes ne donnent pas l'exemple ?

84 Cette nécessité nous paraît encore plus pressante au niveau du pouvoir exécutif ou du cabinet. Plus encore qu'un député ou un sénateur, un ministre fédéral est investi d'un mandat qui l'engage envers le peuple canadien tout entier, pas seulement auprès de ses électeurs immédiats. Sur ce point, nous nous permettons d'invoquer le témoignage de nul autre que l'actuel Premier Ministre de notre pays. Dans un appel à l'unité nationale lors du congrès des jeunesses libérales du Canada en novembre dernier, M. Pearson a déclaré ce qui suit : « A l'avenir les chefs libéraux devront parler le français aussi bien que l'an-

glais ... comme je souhaiterais être capable de le faire.[31] M. Pearson, comme beaucoup d'autres de ses distingués collègues des deux côtés de la Chambre, se rend compte que les chefs de l'Etat canadien ne peuvent administrer décemment ce pays et le représenter convenablement à l'étranger s'ils ignorent l'une des deux langues officielles.

85 Il est difficile de faire passer cette norme du bilinguisme dans la pratique lorsqu'il s'agit des élus du peuple. Il y a tout un climat à créer. Cependant la question devrait se discuter sérieusement au niveau des partis politiques et l'on devrait en saisir les congrès qui font le choix des candidats. La difficulté n'existe pas, du moins pas sous cet angle, dans le cas des sénateurs et des ministres puisque ceux-ci sont le choix personnel du chef de l'Etat.

86 Dans une brochure éditée par l'Imprimeur de la Reine et intitulée *La constitution canadienne*, le brigadier W. J. Lawson, C.D., C.R., déclare que le sénat canadien a deux fonctions principales : « Agir comme reviseur et comme frein ; protéger les intérêts des provinces et des minorités au point de vue race, religion et langue ».[32] La deuxième fonction signalée par le juge-avocat général des forces canadiennes est admise depuis toujours par les interprètes de la constitution canadienne et elle découle de la façon même dont le sénat est constitué. Les membres en sont nommés par le Premier Ministre, gardien du bien commun par excellence. Leur nombre est fixe pour chaque province afin d'assurer à chacune une représentation convenable au Parlement. Enfin, dans le Québec, pour protéger davantage la minorité anglo-protestante, il a été stipulé que chaque sénateur devait « résider ou posséder les biens-fonds requis dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée ».[33] Ce rôle dévolu au sénat canadien

[31] *Le Devoir*, 19 novembre 1963.

[32] W. J. LAWSON, *La Constitution canadienne*, Ottawa, page 25.

[33] *Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique* (1867 à 1952) préparée par Elmer A. DRIEDGER, C.R., B. ès A., B. en Dr., sous-ministre adjoint et conseiller parlementaire au ministère de la Justice, Ottawa 1962, page 7.

fait, selon nous, une obligation plus spéciale aux honorables sénateurs de s'intéresser aux problèmes du bilinguisme et du biculturalisme et de posséder les deux langues officielles au pays. En passant, nous signalons publiquement, pour la dixième fois peut-être, que le Gouvernement canadien ne reconnaît pas la minorité acadienne de l'île du Prince-Edouard. Celle-ci constitue un sixième de la population de la Province. Elle ne compte depuis un demi-siècle aucun délégué à Ottawa, ni à la Chambre ni au Sénat. Ses huit représentants actuels ignorent tous la langue française. De même il serait temps que l'on étende à la Colombie canadienne la coutume assurant un porte-parole au sénat aux groupes canadiens-français de chacune des provinces de l'Ouest.

87 Le Gouvernement fédéral a une juridiction très étendue dans le domaine judiciaire. Un juriste, à tendance centralisatrice, il est vrai, a même écrit ce qui suit : « Il y a au Canada une différence marquée entre le système judiciaire et celui qui caractérise les autres éléments du gouvernement. Dans le domaine judiciaire, le principe fédératif est méconnu presque entièrement ».[34] Cette observation donne à réfléchir quand on songe à l'influence du pouvoir judiciaire sur la législation dans le domaine de l'application. Le Fédéral a sous son autorité immédiate la Cour suprême du Canada, la Cour de l'Echiquier du Canada, les cours d'Amirauté, le Tribunal d'Appel des Cours martiales, les Cours territoriales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il exerce également un pouvoir judiciaire dans les Commissions du Tarif, d'Appel de l'Impôt sur le revenu et des Transports du Canada.

88 Le bilinguisme est assuré à la Cour suprême du Canada, à celle de l'Echiquier, à celle du Tribunal d'Appel des Cours militaires, par la présence de juges et de hauts fonctionnaires canadiens-français. Nous ignorons si les honorables juges d'origine anglo-canadienne connaissent le

[34] W. J. LAWSON, *La constitution canadienne*, Ottawa, page 22.

français. Des treize juges des Cours d'Amirauté, un seul est canadien-français et les Canadiens français ne comptent que trois hauts fonctionnaires sur quatorze. Tous les juges et tous les fonctionnaires des cours territoriales du Yukon et des Territoires sont anglo-canadiens.

89 Relève également du Gouvernement fédéral la nomination des juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté, sauf quelques rares exceptions. Ces nominations rencontrent généralement les exigences les plus pressantes du bilinguisme. En principe, la connaissance des deux langues officielles devrait, ainsi que pour les promotions au sénat ou au cabinet, être considérée sinon comme une condition sine qua non, du moins comme un élément de compétence.

90 La Commission du Tarif compte deux membres canadiens-français sur sept, un haut fonctionnaire sur trois, celle d'Appel de l'impôt deux membres sur six et un haut fonctionnaire sur trois, enfin celle des Transports du Canada un membre canadien-français sur six et un seul haut fonctionnaire sur douze. Le principe du bilinguisme est au moins posé dans ces commissions que la brochure sur l'Administration fédérale du Canada rattache au pouvoir judiciaire.

91 La Gendarmerie royale du Canada est l'un des principaux services du pouvoir judiciaire fédéral. Elle veille à l'observation de quelque cinquante-deux lois fédérales à travers le Canada. Elle assure la sécurité des membres du Gouvernement fédéral et la protection des édifices et des biens de ce Gouvernement. Elle constitue aussi le seul corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest canadien et au Yukon ainsi que dans l'extrême nord de certaines provinces. Dans toutes ces régions, elle est chargée de l'administration civile ainsi que de la surveillance des Esquimaux et des Indiens.

92 Le bilinguisme ne paraît pas l'avoir jamais préoccupée outre-mesure. Les Canadiens français ne comptent que

trois des leurs parmi les treize chefs de services de la Gendarmerie royale. La langue anglaise est la langue de communication à l'intérieur du service. C'est la seule que l'on utilise auprès des Indiens et des Esquimaux. Enfin, à notre connaissance, jamais un Canadien français n'a pu accéder à la direction de ce corps de police.

Le bilinguisme territorial

93 Le titre donné à ce chapitre n'est peut-être pas très heureux. Il veut signifier que nous envisageons le problème du bilinguisme en fonction des lieux ou des territoires, qu'il s'agisse d'édifices gouvernementaux ou de portions du pays sous juridiction fédérale ou des provinces elles-mêmes dans la mesure où le gouvernement fédéral peut les inviter à respecter dans leurs limites géographiques le caractère bilingue du Canada.

Les édifices gouvernementaux

94 Le gouvernement canadien occupe un grand nombre d'édifices tant à Ottawa, la capitale, que dans les autres centres du pays. Ces édifices logent les services administratifs. Il faut y ajouter les casernes de l'armée de terre, de mer et des airs, les vaisseaux, les avions militaires, les camps militaires, les propriétés des Sociétés de la Couronne : Air Canada, Canadien National, Radio-Canada, Office national du film, les installations portuaires et de la défense nationale. Nous entrons dans un domaine immense qui va de la boîte à lettres omniprésente à travers le pays jusqu'aux luxueux hôtels du Canadien National et aux avions qui survolent une large partie de l'univers. A l'étranger, le Canada possède des ambassades dans une cinquantaine de pays, des bureaux commerciaux et autres.

95 La langue française est traitée en parente pauvre dans les indications apposées sur les murs à l'extérieur et à l'intérieur de ces édifices, sauf dans le Québec et à Ottawa

même et encore ! Le Conseil de la vie française a fait enquête, en 1960, sur le bilinguisme des édifices du Gouvernement à Ottawa. La situation ne s'est pas tellement améliorée si l'on en juge par cette enquête dont le résumé constitue l'annexe 4 au présent mémoire.

96 Si l'on passe du bilinguisme des édifices de l'administration canadienne à celui, infiniment varié, des services de l'armée en y incluant les navires, avions, les autres véhicules de toute nature, et celui, encore plus étendu, des compagnies de la couronne, on se trouve en présence des situations les plus diverses. Alors que l'administration privée de l'Hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, a réussi à en faire une entreprise à peu près complètement bilingue, ce que le Gouvernement canadien n'a jamais même tenté en cent ans de Confédération, les wagons du Canadien National affichaient encore tout récemment un mépris complet du français dans leur apparence extérieure. Ce seul secteur du bilinguisme demanderait des mois d'enquête et pourrait faire l'objet de multiples recommandations si l'on entend entrer dans le détail du problème.

97 Nous croyons devoir faire quelques réflexions sur les transports en commun, services d'Etat pour une bonne partie au Canada, services publics dans tous les cas. Le plus ancien mode de transport est probablement le navire. Les compagnies les plus importantes ayant un caractère quelque peu canadien sont Cunard et Canadian Pacific. Il est plus difficile d'obtenir du français sur les navires de ces compagnies que sur les navires hollandais et italiens par exemple, qui fréquentent le port de Montréal. Quant au sort fait à la langue française dans le port de Montréal, qu'il s'agisse de l'accueil aux touristes ou de celui des immigrants, mieux vaut ne pas en parler. A Saint-Jean, Halifax, Vancouver, Victoria, la langue française est quasi aussi inconnue que le patagon.

98 Les deux grandes compagnies de chemin de fer, dont une est régie d'Etat, observent consciencieusement le

principe de la réserve québecoise. L'application en est très simple. Tout doit être bilingue dans le Québec, uniquement anglais dès que vous avez mis un pied hors du territoire québécois. Cette règle s'applique à tous les cas, qu'il s'agisse des indications le long de la voie ferrée, des menus dans le wagon-restaurant, des invitations au sommeil dans les wagons-lits. La compagnie est obligée de tolérer du français à bord des convois qui quittent le Québec et qui entrent en Ontario ou au Nouveau-Brunswick. Autrement le service serait trop compliqué. Il en est de même pour les hôtels administrés par ces entreprises. Quant au personnel, que ce soit celui des chemins de fer, des hôtels, des communications télégraphiques, des navires, la direction l'oblige à se limiter à la langue anglaise comme langue de travail. Le seul département où l'on parle français est celui de la publicité et encore le moins possible.

99 Air-Canada n'a pas échappé à cette contagion. Hors du Québec, cette entreprise d'Etat, qui couvre aujourd'hui une partie de l'Europe et de l'Amérique centrale en passant par les Etats-Unis, s'appelle improprement et unilinguement Trans Canada Airlines. Le 3 mars 1964, les Communes canadiennes ont décidé de substituer le nom d'Air-Canada à celui de Trans-Canada Airlines. Le moment de la mise à exécution de cette décision a été laissé au cabinet fédéral. Espérons qu'il ne tardera pas indûment. Il y a un an, le président d'Air-Canada avait déclaré que le changement de nom risquait de provoquer des accidents. Il n'avait pas mentionné alors que TCA avait les mêmes initiales que Trans-Caribbean Airlines et que cette similitude de sigles pouvait engendrer, elle aussi, de la confusion et causer des catastrophes aériennes ! [85]

100 Devant le même comité, M. McGregor a admis que sa compagnie n'acceptait pas un candidat qui ne savait pas

[85] *Le Devoir*, 4 décembre 1963.

l'anglais. Par ailleurs, huit mille employés sur 10,844 ignorent le français. Plus loin, il a précisé que la direction était « intéressée à donner un caractère bilingue à la société », mais que la compétence l'intéressait davantage. On ne saurait dire plus clairement que la connaissance de la langue française n'est pas considérée comme un signe de compétence à Air-Canada. La haute direction est d'ailleurs anglo-canadienne.

101 Le dossier d'Air-Canada, au point de vue bilinguisme, n'est ni plus ni moins décevant que ceux de ses rivaux ou des autres compagnies dites « d'utilité publique ». Nous l'avons entr'ouvert simplement comme cas type. Quelques Canadiens français viennent d'accéder à des postes supérieurs dans le domaine du transport après des années d'attente. Les compagnies consentent à mettre un peu de français dans leurs dépliants publicitaires, mais c'est tout un esprit et un climat qu'il faudrait changer. Le projet récent de rendre bilingue l'aéroport de Montréal a été loué comme une contribution majeure à la cause du bilinguisme. On aurait pu comprendre cet enthousiasme s'il s'était agi de l'aéroport de Toronto ou de celui de Vancouver. Cette réaction des milieux anglophones, comme la campagne contre le poste français de Radio-Canada à Toronto, nous permet de mesurer la longueur de la route qui reste à parcourir dans ce domaine du bilinguisme.

102 Le mot route évoque une entreprise fédérale-provinciale d'envergure : la route trans-Canada. Le gouvernement canadien avait une belle occasion d'exiger l'application intégrale du bilinguisme dans les indications routières. Il était partie à l'affaire. Il payait avec l'argent des contribuables de langue française comme avec celui des autres contribuables. Cette voie était à l'usage du voyageur canadien-français comme du voyageur canadien-anglais. Il n'a même pas eu la pensée de le faire, tant l'habitude est ancrée de limiter le bilinguisme au Québec, en l'imposant dans cette province au point de traduire des noms bien français de villes ou de villages !

103 Un autre dossier que nous ne faisons qu'entr'ouvrir est celui de la marine canadienne, qu'il s'agisse des navires de guerre ou des vaisseaux chargés de l'entretien des voies maritimes sur le Saint-Laurent ou le long des côtes canadiennes. En mai 1960, le Conseil de la vie française a fait parvenir à l'honorable Léon Balcer, alors ministre des Transports dans le cabinet Diefenbaker, un mémoire sur « la situation du français au ministère des Transports dans le Québec ». Le résumé en est facile : la langue française n'existe pas officiellement à bord des navires de ce ministère en service dans le Québec avec des équipages à cent pour cent français. Il n'a été donné suite à aucune des recommandations que nous faisions alors. Ce mémoire constitue l'annexe 5 du présent document.

104 Pour clore ce chapitre, un mot non du Québec mais du Canada d'outre-frontières. A l'étranger, notre pays est représenté géographiquement par les édifices des ambassades, des consulats, les bureaux des missions commerciales et autres. Au témoignage d'un de nos membres, qui a beaucoup voyagé, qui se rend en Europe plus particulièrement chaque année et qui est en relation avec le personnel diplomatique canadien, la langue française n'est guère à l'honneur dans ces divers endroits. La plupart des indications sont en anglais seulement. Il est difficile de se procurer des journaux, des revues, des livres en français sur le Canada ou des publications du Canada français. Nous aborderons la question de la langue parlée par le personnel diplomatique canadien dans une autre partie de ce mémoire.

105 Nous voulons éviter, dans une matière aussi délicate et un climat si tendu, les appels au sentiment. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'absence de français sur les monuments des soldats canadiens-français tombés au champ d'honneur pour la sauvegarde des libertés fondamentales de l'humanité. Les cimetières canadiens en Europe sont un lamentable témoignage de notre peu de respect pour ces valeurs essentielles.

Le Yukon et les territoires du Nord-Ouest

106 Le gouvernement canadien a une juridiction absolue sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Selon une publication de l'Imprimeur de la Reine, *Voici le Canada*, ces immenses régions nordiques mesurent respectivement 205,000 milles carrés et un million et demi de milles carrés. Elles représentent quarante pour cent de la superficie totale de notre pays.

107 D'après les données du recensement canadien de 1961, la population du Yukon est de 14,628 personnes, dont 991, soit 7%, sont d'ascendance française. Dans les territoires du Nord-Ouest vivent 22,998 personnes. Les Esquimaux sont au nombre de 8,300, les Indiens, de 4,800, ce qui fait un total de 13,000. La population blanche serait donc de 10,000. De ces 10,000, 2403 sont d'origine française, ce qui représente le quart de la population blanche et onze pour cent de la population totale.

108 Actuellement la seule langue officielle et la seule langue employée dans ces territoires par le gouvernement canadien est la langue anglaise. Indiens et Esquimaux n'ont accès qu'à la langue anglaise et ignorent à peu près totalement que le Canada, leur pays, a deux langues officielles. Le gouvernement canadien cependant a nommé un Canadien français, Me Louis Desrochers d'Edmonton, au Conseil de sept membres qui administrent les Territoires du Nord-Ouest.

109 Le bilinguisme a pourtant été à l'honneur dans les Territoires du Nord-Ouest canadien avant la Confédération. Dans deux documents notamment, un de 1813 et un autre de 1836 émanant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il est prescrit de dispenser l'enseignement aux enfants dans leur langue maternelle « whether English or French ». Lors des négociations avec Ottawa, en 1870, les délégués du gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge discutèrent l'annexion de tous les territoires du Nord-Ouest au Canada.

Ils firent accepter alors par le gouvernement canadien le principe des écoles séparées et celui du bilinguisme, ce dans toute l'étendue de ces territoires.[36] (Annexe 12)

110 Nous suggérons que le gouvernement canadien proclame, à nouveau, la langue française officielle, au même titre que l'anglais, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qu'il en informe les Indiens et les Esquimaux et qu'il les mette en mesure de participer à la vie culturelle canadienne selon sa double modalité officielle. Nous estimons que le pourcentage de population blanche d'ascendance française motive cette mesure. Elle constituerait un exemple pour les gouvernements des provinces canadiennes. Enfin, elle poserait la base d'une législation équitable advenant l'érection de ces territoires en provinces.

111 Pour en arriver là, il faudra évidemment modifier la composition du personnel administratif de ces régions. L'édition de juillet 1963 de *L'administration fédérale du Canada* nous donne les noms des membres élus et des membres désignés du Conseil des territoires du Nord-Ouest : un seul Canadien français sur neuf. Les cinq hauts fonctionnaires sont tous d'ascendance anglaise. On peut douter qu'un seul de ces messieurs soit bilingue, à l'exception évidemment de M. Desrochers. La situation reste encore plus lamentable au Yukon où les sept membres élus du Conseil et les sept hauts fonctionnaires sont des Canadiens de langue anglaise.

Un district fédéral bilingue

112 Au cours de la première audience publique de la Commission à Ottawa, le sept novembre 1963, l'un des distingués présidents, M. Davidson Dunton, suggérait la question suivante aux personnes ou aux groupes qui se proposaient de comparaître devant la Commission :

[36] Albert LÉVESQUE, *La dualité culturelle au Canada*, 1959, pages 144-45.

Croyez-vous que la capitale du Canada devrait être un district fédéral autonome où les deux cultures s'exprimeraient et où les deux langues officielles seraient employées de façon équitable ?

Nous avions déjà inscrit une recommandation en ce sens dans le plan détaillé du présent mémoire. Nous y revenons avec une assurance qui s'appuie sur la suggestion même d'un membre de cette honorable Commission.

113 Le projet d'un district fédéral analogue à celui de Washington, aux Etats-Unis, n'est pas nouveau chez nous. Le gouvernement canadien instituait, dès 1899, une Commission d'embellissement d'Ottawa. Celle-ci devint, en 1927, la Commission du district fédéral. En août, le gouvernement canadien délimita le futur district de la capitale nationale. En 1959, l'organisme reçut le nom de Commission de la capitale nationale. Il a juridiction sur un territoire de 1,800 milles carrés dans le Québec et l'Ontario, territoire englobant Ottawa et Hull ainsi que soixante autres municipalités et habité par une population d'un demi million de personnes. Le travail de la Commission se limite actuellement à l'embellissement de la Capitale et des environs d'après un plan d'ensemble préparé par l'urbaniste français, Jacques Gréber, et à l'aménagement d'un parc national dans la Gatineau.

114 L'érection de ce territoire en district fédéral pose des problèmes et suscitera certainement des oppositions dans le Québec et l'Ontario. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier la question sous tous ses aspects ! Au point de vue qui nous occupe présentement, cette érection nous semblerait une excellente chose puisque le gouvernment canadien aurait sous son entier contrôle et sous ses yeux un territoire où il pourrait donner au reste du pays un exemple de parfait bilinguisme et de reconnaissance totale des droits civils, scolaires et autres des citoyens. L'honorable Lionel Chevrier, alors ministre de la Justice dans le pré-

sent cabinet fédéral, en faisait la suggestion dans les termes suivants : « Qu'on fasse d'Ottawa-Hull un district fédéral dans lequel Canadiens anglais et Canadiens français auront également droit de cité ».[87] Pour cela, il faudrait évidemment assurer à l'élément canadien-français une part convenable dans l'administration du district fédéral. Selon l'édition de juillet 1963 de *L'administration fédérale du Canada*, la Commission de la capitale nationale ne compte que trois Canadiens français sur vingt membres. Nous n'avons pu consulter la liste du comité consultatif des bâtiments et des lieux historiques, non plus que celle du personnel des bureaux.

115 La création d'un district fédéral autonome peut s'avérer une entreprise à longue échéance. En attendant, il faudrait que la Capitale d'un pays bilingue comme le Canada donne l'exemple du bilinguisme dans son administration, dans ses relations avec le public, en particulier avec les visiteurs et les délégations permanentes des divers pays du monde, enfin dans l'affichage des règlements de circulation et autres. A ces raisons de prestige auprès des ambassades et légations étrangères et d'exemple au reste du pays s'ajoute une considération importante : c'est que le quart au moins de la population de la Capitale est d'origine et de langue françaises. Ce coefficient s'élève encore si on tient compte des banlieues de la ville. L'autre capitale du Canada, lieu de résidence, elle aussi, du gouverneur général, Québec, pratique un bilinguisme infiniment plus poussé qu'Ottawa, bien que la population anglophone n'y dépasse pas cinq pour cent.

116 La question a été soulevée lors de la séance inaugurale des travaux de la Commission à Ottawa, le sept novembre 1963. Un Canadien français bien connu a déploré le visage unilingue de la Capitale et un éminent citoyen de langue anglaise d'Ottawa même a signalé l'importance

[87] *Le Devoir*, 30 décembre 1963.

« de créer dans la capitale un climat favorable à l'épanouissement des cultures française et anglaise ». Cette dernière suggestion déborde largement le cadre linguistique et nous la partageons entièrement. Nous réclamons même la mise en tutelle, sous juridiction fédérale, de la ville d'Ottawa, si l'administration municipale continue à faire preuve de l'étroitesse d'esprit qu'elle manifeste dans le domaine du bilinguisme et dans celui de la culture. Le Conseil de ville d'Ottawa avait adopté, le 20 août 1956, une résolution recommandant que les panneaux de signalisation routière aux diverses routes d'accès à la ville soient rédigés en français et en anglais. Même cette modeste proposition est restée lettre morte après avoir suscité de l'opposition dans certains milieux. De nombreux citoyens anglophones de la Capitale déplorent eux aussi cet ostracisme pratiqué envers une des langues officielles du Canada.

Le bilinguisme des provinces canadiennes

117 Nous entrons dans un domaine qui n'est pas du ressort de l'administration fédérale et qui déborde strictement le mandat de la Commission. Nous y pénétrons cependant parce que le sujet est d'importance, qu'on ne saurait l'écarter dans une étude de cette envergure et que le gouvernement canadien peut, tout au moins, faire des suggestions et même des recommandations aux provinces dans ce domaine. Nous songeons aussi à une éventuelle revision de la constitution canadienne, revision où l'Etat canadien pourrait et devrait aborder une question de ce genre en traitant avec les provinces.

118 Aux termes stricts de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la langue française n'est obligatoire que dans le domaine fédéral et au Parlement de la province de Québec. Nous avons dit, dans une première partie de ce mémoire, ce que nous pensons de cette interprétation littérale des accords de 1867. Nous sommes d'avis qu'elle ne répond ni à l'esprit du pacte de 1867 ni à l'état actuel des choses. S'il fallait accepter le mot à mot du texte

constitutionnel, nous consacrerions une flagrante injustice.

119 La Constitution canadienne oblige le gouvernement du Québec à pratiquer le bilinguisme. En faveur de qui ? En faveur d'une minorité que nous respectons, que nous estimons, que les Pères de 1867 ont entourée de prévenances au point de lui constituer dans la nouvelle province un fief intangible de treize comtés. Cette minorité n'a cessé de décroître proportionnellement dans la province de Québec Les Britanniques étaient 20.4% de la population du Québec en 1871, quatre ans après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En 1961, ils ne représentent plus que 10.78% de cette population. Ils ont un peu plus que doublé leurs effectifs alors que la population française a quadruplé les siens.

120 Le gouvernement du Québec, les citoyens du Québec continuent à accorder à cette minorité décroissante la pleine reconnaissance de sa langue. Ils n'ont pas, que nous sachions, l'intention de changer d'attitude. Mais ces mêmes citoyens d'origine française, cette majorité québécoise se demandent en vertu de quel principe leur langue est proscrite au Nouveau-Brunswick où leurs compatriotes constituent 38.81% de la population de la province, dans l'île du Prince-Edouard où ils sont 16.64%, en Nouvelle-Ecosse où ils sont 12%, en Ontario où les 647,941 Franco-Ontariens, contre 567,057 Britanniques dans le Québec, représentent 10.39% de la population de l'ancien Haut-Canada.

121 L'on pourrait ajouter d'autres arguments à celui que constitue cette situation de fait. Avant la cession des colonies françaises à l'Angleterre, qu'il s'agisse du traité d'Utrecht en 1713 ou du traité de Paris en 1763, les colons français s'étaient implantés, non seulement dans le Québec, mais en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, dans l'Ile du Prince-Edouard et à Terre-Neuve. Ils avaient aussi fait de solides établissements en Ontario et poussé

jusqu'aux contreforts des Montagnes Rocheuses. Leur langue française avait acquis droit de cité en tous ces lieux de notre pays et elle fut seule à y propager la civilisation pendant un siècle et demi.

122 Ce fait historique était tellement admis que les conquérants anglais en Nouvelle-Ecosse respectèrent la langue de leurs nouveaux sujets. Lorsque le Manitoba fut érigé en province, la langue française y fut reconnue officiellement. Nous avons abordé ce sujet dans une autre partie de ce mémoire et nous n'avons pas l'intention d'y revenir plus longuement.

123 Nous souhaitons que nos compatriotes anglo-canadiens comprennent enfin qu'il ne saurait y avoir en ce pays deux règles de justice : une pour la minorité anglophone du Québec et une pour les minorités francophones des autres provinces, des Territoires et du Yukon. Récemment le parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a inscrit à son agenda la question de la reconnaissance légale de la langue française dans les cours de justice, le service civil, l'instruction publique, l'assemblée législative de cette province.[38]

124 Nous applaudissons à cette initiative. Nous formons le voeu que les diverses provinces du Canada prennent exemple sur le Québec et témoignent aux deux langues officielles en ce pays la considération qui leur est due. Nous espérons que la Commission recommandera aux législatures provinciales une étude attentive, sympathique des titres de la langue française à une existence légale partout en ce pays. En vertu de l'article 92-1 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chaque province a le pouvoir de reconnaître au français cette existence légale.

Le bilinguisme administratif interne

125 Ce chapitre est consacré à la situation faite à la langue française au sein du fonctionnarisme fédéral. Il couvre

[38] *L'Evangéline*, 12 novembre 1963.

également le vaste domaine des sociétés de la Couronne dont les plus connues sont probablement le Canadien National, Air Canada et Radio Canada. Les faits décrits et les recommandations qu'ils comportent s'appliquent, mutatis mutandis, aux grandes entreprises d'utilité publique à direction privée comme le Pacifique Canadien, la Compagnie de téléphone Bell, etc...

126 Le problème du bilinguisme, qui est au fond celui de la langue française ainsi que l'a rappelé le R. P. Richard Arès, S.J., lors des séances préliminaires de la Commission à Ottawa, les sept et huit novembre 1963[39], ce problème du bilinguisme peut être envisagé à deux points de vue. On peut se demander quelle place occupe la langue française dans l'administration du Canada. On peut aussi s'interroger sur le climat linguistique dans lequel doit vivre le Canadien français qui devient fonctionnaire fédéral. Sur bien des points par ailleurs, les constatations et les recommandations vont coïncider. Aussi parlerons-nous brièvement de la place qu'occupe le français et traiterons-nous longuement de l'autre aspect de la question.

127 En dépit de toutes les déclarations de nos chefs politiques à Ottawa, qu'ils soient d'un parti ou de l'autre, Canadiens français ou Canadiens anglais, la langue française est une langue de seconde zone à toute fin pratique. Elle est à peine tolérée et nous aurons l'occasion d'épiloguer longuement sur ce régime de tolérance en décrivant la vie du fonctionnaire canadien-français à Ottawa. On peut résumer en deux propositions l'utilisation de la langue française dans l'administration du pays : la langue de travail à l'intérieur des ministères, des entreprises de la Couronne, au sein de l'armée, de la marine, de l'aviation canadienne est uniquement la langue anglaise. Le français est accepté comme moyen de communication avec le public et seulement lorsqu'il est impossible de se servir de l'anglais.

[39] *Le Devoir*, 8 novembre 1963.

128 Lorsqu'on songe que le français est langue officielle au Canada au même titre que l'anglais, lorsque l'on songe que c'est la langue de près du tiers de la population du pays, lorsqu'on examine ce qui se passe dans d'autres pays bilingues, on peut s'étonner que pareille situation ait duré pendant près d'un siècle de régime fédératif. On peut s'inquiéter qu'elle paraisse normale à la majeure partie des habitants de ce pays. On peut se demander enfin jusqu'à quel point sont sincères les hommes publics qui se croisent pour la sauvegarde des libertés essentielles dans l'univers et qui pratiquent dans leur propre pays la ségrégation linguistique, culturelle et raciale !

129 Nous formulerons des recommandations précises, à la fin de ce chapitre, pour corriger cette situation. Nous tenons à déclarer immédiatement que la langue française doit être considérée dans la pratique, au sein du fonctionnarisme fédéral, comme une des deux langues officielles au Canada. Cela signifie que les fonctionnaires canadiens-français devraient pouvoir travailler dans leur langue propre, que le public canadien-français, où qu'il soit au Canada, devrait pouvoir traiter avec Ottawa dans sa langue. Une enquête que nous venons de mener à travers le pays démontre qu'il y a d'énormes progrès à accomplir dans ce domaine (annexe 6). Cela signifie enfin que l'élaboration des politiques au sein des divers ministères devrait se faire en fonction des deux langues, des deux cultures et des deux groupes nationaux authentiques. Nous reviendrons sur le sujet dans la partie de ce mémoire consacrée à la culture. Et nous passons au bilinguisme considéré non plus dans des textes, dans des publications, dans des émissions radiodiffusées ou télévisées, dans des discours politiques, mais incarné dans des individus en chair et en os, les fonctionnaires du gouvernement canadien.

130 Le gouvernement canadien semble s'être toujours appliqué à recouvrir d'un voile pudique l'origine ethnique et

les aptitudes linguistiques de ses employés.[40] Il n'existe à notre connaissance aucune source de documentation sur le sujet. Les dossiers des fonctionnaires ne comportent aucune mention à ce sujet, sauf ceux des fonctionnaires canadiens-français qui, eux, sont obligatoirement bilingues. Nous avons demandé il y a quelques mois au gouvernement canadien d'insérer une question sur l'origine ethnique et sur la ou les langues parlées par les fonctionnaires canadiens, dans les fiches destinées au système IBM, qui sera bientôt mis en vigueur à Ottawa.[41] Nous n'avons même pas eu un accusé de réception à notre lettre. On invoque le fallacieux prétexte de la discrimination raciale ou linguistique pour demeurer dans l'ignorance à Ottawa sur ces points et pour continuer à pratiquer en fait cette discrimination.

131 Nous sommes réduits à des conjectures, sauf en de très rares domaines. Ainsi tout récemment les présidents d'Air Canada et du Canadien National ont fourni des précisions sur ces points lors de leur comparution devant des comités parlementaires. Nous pouvons affirmer tout de même, sans aucun risque d'erreur, que l'immense majorité des fonctionnaires fédéraux ignorent le français. Nous nous appuyons pour cela sur deux données. La première est une série d'enquêtes que nous avons menées depuis vingt ans sur le sujet et dont on trouvera des compilations en annexe au présent mémoire. Ces enquêtes établissent hors de tout doute que la proportion des fonctionnaires canadiens-français à Ottawa ne dépasse pas dix-sept pour cent. La seconde est tirée à la fois du recensement du Canada et d'une déclaration de l'honorable Balcer. Selon les données statistiques du recensement de 1961, cinq pour cent seulement des Canadiens anglais connaissent le français. M. Balcer, qui vit à Ottawa depuis des années, qui

[40] F. Eugène THERRIEN, C.R., *La question du bilinguisme dans l'administration fédérale, Vie française*, décembre 1962, page 99.

[41] Lettre en date du premier novembre 1963 au président du Conseil privé du Canada.

y a dirigé un ministère sous l'administration du T. H. Diefenbaker, qui connaît par conséquent le milieu du fonctionnarisme fédéral, déclarait, le 24 novembre dernier à Régina, que 10% seulement des fonctionnaires supérieurs à Ottawa parlent le français.[42]

132 Ce dix pour cent inclut évidemment des fonctionnaires canadiens-français. Nous verrons un peu plus loin quel est le nombre de ces fonctionnaires. Si nous concédons au départ que dix-sept pour cent des fonctionnaires fédéraux sont canadiens-français, donc bilingues, si nous ajoutons un grand maximum de huit pour cent de fonctionnaires bilingues chez nos compatriotes anglo-canadiens, nous arrivons à 25 pour cent. Ce qui veut dire en saine logique ou en bonne mathématiques que les trois quarts des fonctionnaires fédéraux ignorent l'une des deux langues officielles du pays qu'ils servent et des cultures qu'ils ont mission de promouvoir. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, du sort pitoyable fait à la langue française dans l'administration du Canada ?

133 Et nous en venons au point le plus crucial de la question : la place assignée aux Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral. Le problème n'est pas nouveau. Il a surgi dès que la fonction publique a pris de l'ampleur dans notre pays. La Ligue d'Action française en dissertait, il y a près d'un demi siècle, et commençait à Ottawa des représentations qui devaient être accueillies avec une politesse sereine et une indifférence à peu près totale. Plus près de nous, le mémoire de la Chambre de Commerce de Montréal, au tout début de l'administration Saint-Laurent, provoqua la nomination d'une poignée de hauts fonctionnaires canadiens-français. Le geste fut malheureusement sans lendemain car il n'avait pas l'ampleur qui aurait pu en faire un remède vraiment efficace à une situation devenue permanente et acceptée comme normale

[42] *Le Devoir*, 25 novembre 1963.

par les gouvernements et une bonne partie de la population de ce pays.

134 Notre propre Conseil de la vie française procédait à une première enquête sur le sujet, il y a plus de quinze ans. Il publiait alors une brochure de 66 pages dans laquelle était décrite la situation et où l'on suggérait des remèdes à cette situation. Le point de départ de cette enquête avait été la création, le 15 avril 1946, d'une Commission royale d'enquête sur le Service civil fédéral. Deux jours plus tard, la Chambre de Commerce de Montréal soumettait le mémoire auquel nous venons de faire allusion. Le Conseil de la vie française entrait dans le débat en août 1947. Nous ne croyons pas inutile de reprendre ici quelques passages de ce mémoire. Ce rappel montrera que la situation n'a guère changé, qu'elle s'est plutôt aggravée, et que les causes dénoncées, il y a quinze ans, demeurent en dépit de toutes les protestations.

135 Un tableau, dans ce Mémoire, prenait comme base l'année 1918, année qui « précéda l'établissement de la Commission du service civil sous sa forme actuelle ». En 1918, le nombre des fonctionnaires fédéraux était de 16,184. De ce nombre, 3,493 étaient Canadiens français, soit 21.58%. En 1945, le Canada employait 115,000 fonctionnaires. Il nous a été impossible de retracer dans cet ensemble les fonctionnaires canadiens-français. Cependant nous avons pu établir des proportions à certains échelons supérieurs de l'administration. Voici ce tableau pour les années limites touchées par le mémoire :

Catégorie		1918	1938-39	1946
Sous-ministres :	C.-F.	14.28%		0.0 %
Rang de Sous-ministres :	C.-F.	16.22%		13.65%
$8,000 et plus :	C.-F.	50.00%		12.3 %
$6,000 et plus :	C.-F.	25.00%		8.1 %
$4,000 et plus :	C.-F.	19.08%		9.52%
$3,000 et plus :	C.-F.	15.47%	11.39%	
Générale :	C.-F.	21.58%	12.25%	

136 Le mémoire du Conseil essayait ensuite de déterminer les causes d'une pareille dégringolade. A la suite de la Chambre de Commerce de Montréal, il dénonçait tout d'abord l'influence de « groupes puissants au sein même du fonctionnarisme fédéral », qui s'exerce de façon constante en faveur de l'élément anglo-canadien par intérêt personnel, par esprit de famille ou de clocher (universitaire et autres), en vertu de cette conviction innée que tout candidat canadien-anglais est compétent à priori et tout candidat canadien-français est incompétent a priori.

137 Il signalait également les accrocs à l'article 32A des règlements du Service civil et à la loi Lacroix. Comme on le sait, ces deux règlementations visent à promouvoir le bilinguisme dans les relations des différents services fédéraux avec le public. Il abordait aussi la question des équivalences universitaires et suggérait la reconnaissance officielle du principe du bilinguisme dans la classification de base des fonctionnaires fédéraux. Enfin il rappelait le vote unanime du Parlement de Québec, le 25 avril 1947, réclamant le respect du bilinguisme dans le fonctionnarisme fédéral et protestant contre les injustices dont sont victimes les Canadiens français employés par Ottawa.

138 Treize ans plus tard, le Conseil de la vie française entreprenait un nouvel examen d'ensemble de la question. En 1960 plus exactement, il faisait tenir au Premier Ministre du Canada, alors le T. H. John Diefenbaker, un mémoire qui figure comme annexe 7 du présent document. Dans la lettre de présentation de ce mémoire, le président du Conseil du temps, Me Paul Gouin, écrivait ce qui suit :

> « Comme 90% des bilingues employés dans les services fédéraux sont canadiens-français, comme d'autre part la représentation des Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral n'est que la moitié de ce qu'elle devrait être, il s'ensuit que le bilinguisme est inexistant dans de

larges secteurs de l'administration publique, à tel point que la langue de communication à l'intérieur des services est l'anglais et que le contribuable canadien-français a souvent peine à être servi dans sa langue.

« Nous n'ignorons pas que l'usage du français au même titre que l'anglais à l'intérieur des services fédéraux constituerait un changement radical. Nous sommes d'avis cependant que c'est l'une des conditions essentielles à l'instauration d'un véritable bilinguisme dans le service civil. Par ailleurs, les migrations de groupes anglais et français à travers le Canada et notre participation de plus en plus grande à la vie internationale posent avec acuité ce problème du bilinguisme. »

139 Le mémoire lui-même portait sur les fonctionnaires fédéraux gagnant $5,000.00 et plus en 1951 et en 1958. Il couvrait 24 ministères, commissions et organismes fédéraux. En bref, la proportion des Canadiens français dans cette catégorie du moyen et du haut fonctionnarisme avait diminué encore de 1.1% en sept ans et n'était plus que de 10.5% alors que les citoyens canadiens-français payeurs de taxes représentaient près de 30% de la population du Canada.

140 Une deuxième partie de ce mémoire analysait, au point de vue canadien-français, une brochure gouvernementale intitulée *L'administration fédérale du Canada*, octobre 1963. Voici le paragraphe qui résume cette partie :

« Nous avons inclu ici les juges, les membres de diverses Commissions gouvernementales ainsi que les hauts fonctionnaires.

« Nous arrivons à un total de 1,069 personnes. Les Canadiens français sont au nombre de 166, soit 16%. Fait remarquable : ils sont à peu près absents de toutes les commissions et départe-

ments d'ordre financier, industriel et commercial. On ne les rencontre à peu près pas dans les sociétés de la Couronne, comme les chemins de fer nationaux, les transports aériens, la Banque du Canada, les Arsenaux, la Banque d'Expansion industrielle, l'Atomic energy of Canada, le Département des Assurances. Ils sont inexistants au ministère du Commerce et à celui des Finances. »

141 Par acquit de conscience, nous avons repris la même publication à la date du mois de juillet 1963. La situation s'est encore détériorée au point de vue canadien-français. Nous avons recensé 1477 juges et hauts fonctionnaires. De ce nombre, 216 seulement étaient canadiens-français, soit 14.7%. Ainsi en 1918, 26.7% des employés du Gouvernement canadien étaient canadiens-français. En 1946, le pourcentage des nôtres dans le haut fonctionnarisme était au plus bas : 8.72%. Nous n'avions plus alors un seul sous-ministre. Une vigoureuse campagne d'opinion publique et probablement l'intervention d'un homme politique de premier plan corrigèrent la situation dans une faible mesure. Nous en étions à 16% de hauts fonctionnaires en 1960. Ce chiffre était descendu à 14.7% en juillet 1963. Une seule fiche de consolation : Ottawa tolère maintenant la présence d'un, parfois de deux Canadiens français sur dix, vingt, trente ou quarante hauts fonctionnaires dans les ministères, commissions et autres organismes financiers. Nous y sommes acceptés, au moins pour le principe.

142 La proportion des fonctionnaires bilingues est évidemment plus élevée que celle des fonctionnaires canadiens-français, pas tellement cependant. Nous avons établi très généreusement le pourcentage de ces bilingues à 25%, au paragraphe 132 du présent mémoire. C'est une situation qui est loin d'être satisfaisante. Le Gouvernement canadien et la Fédération du service civil du Canada devraient conjuguer leurs efforts pour l'améliorer.

143 L'institution de la Commission est une preuve du bon vouloir du Gouvernement. Les dispositions de la Fédération du service civil nous paraissent pour le moins suspectes. Lors d'une rencontre avec la Commission, au début de décembre 1963, le vice-président de cet organisme déclarait ce qui suit : « Il ne faudrait pas que vos recommandations au sujet du bilinguisme chez les fonctionnaires soient telles qu'elles nuisent à la poursuite de la carrière des employés actuels du gouvernement ». Auparavant cet officier avait fait une mise en garde « contre une attitude de discrimination envers les fonctionnaires canadiens unilingues ».[43]

144 En présence de tels propos, nous nous demandons si les dirigeants de cette association ont conscience de la discrimination qui est pratiquée envers les fonctionnaires canadiens-français depuis des années ? Se rendent-ils compte que le Canadien français qui veut faire une carrière dans l'administration fédérale, qui désire servir son pays dans les forces armées, qui ambitionne d'entrer à l'emploi d'une des grandes compagnies de la Couronne, qui tente de gagner son pain et celui de sa famille dans les entreprises dites d'utilité publique doit renoncer à y utiliser sa langue maternelle, essayer de faire oublier ses origines et tenter de s'intégrer à un milieu qui lui est étranger et qui ne fait à peu près aucun effort pour se mettre à son niveau ?

145 Cette description peut sembler outrée. Voici ce qu'écrit un Canadien français après quelques années à l'emploi du Gouvernement canadien :

> « ... Il faut travailler en anglais et exclusivement en anglais. Ainsi le veut et le commande l'impératif de l'efficacité administrative. Ce système d'intimidation et d'assimilation forcée est si rigoureux, si précis, si méthodiquement conçu et

[43] *La Survivance*, 11 décembre 1963.

appliqué, que le fait d'utiliser le français n'est plus une chose normale, découlant d'un droit officiel, mais devient une provocation, un délit, une manifestation de mauvais esprit. »[44]

146 En face de l'ostracisme qui frappe l'une des deux langues officielles au Canada, il conclut avec justesse :

« Nous sommes donc devant une situation qui confine à l'absurde. A tel point qu'au Brésil, en Grèce, en Hollande, en Turquie et en Italie, il y a actuellement plus de fonctionnaires sachant le français qu'à Ottawa. Pour bien concevoir l'odieux, le ridicule et l'invraisemblance d'une pareille situation : pourrait-on imaginer un seul instant qu'à Berne ou à Bruxelles, capitales respectives d'un pays trilingue et d'un pays bilingue il n'y aurait qu'une poignée de fonctionnaires qui oserait utiliser sa langue, l'italien, le français, l'allemand ou le flamand, selon le cas, et qu'encore ces fonctionnaires seraient ostracisés pour s'être prévalus de ce droit.

« Et, c'est pourtant très exactement ce qui se passe à Ottawa. »[45]

147 Il signale deux mécanismes employés pour bloquer la promotion du fonctionnaire canadien-français qui veut s'afficher tel ou qui a tout simplement le tort de l'être : le rapport d'efficacité et l'appréciation linguistique. Voici comment il décrit ces procédés dont l'emploi explique bien des choses, notamment le petit nombre de Canadiens français qui parviennent à des postes supérieurs :

148 « Il est bon de s'arrêter plus longuement sur les rapports d'efficacité annuels qui constituent l'arme à la fois

[44] Michel Brochu, *La réalité du bilinguisme au Canada*, 1962, page 33.

[45] Michel Brochu, *La réalité du bilinguisme au Canada*, 1962, page 35.

la plus discrète et la plus efficace contre le fonctionnarisme canadien-français. Quand on sait, d'une part, que tous les fonctionnaires, de la dactylo aux cadres les plus élevés, sont l'objet chaque année, d'un rapport d'efficacité et quand on sait, d'autre part, que l'immense majorité des directeurs et des chefs de service sont anglais, l'on comprendra facilement à quel arbitraire peuvent être soumis les fonctionnaires de langue française ; il suffit de quelques notes « bien placées » pour écarter, avec toute la discrétion possible, certains candidats de langue française de certains postes.

149 « Une autre injustice flagrante à laquelle donnent lieu les rapports d'efficacité, c'est l'appréciation linguistique, mais celle-ci ne s'applique qu'aux Canadiens français qui peuvent se voir affecter une note très basse pour leur connaissance de l'anglais, cependant que les fonctionnaires anglo-saxons se verront affecter la mention (NA) non applicable, car, ceux-ci ne sont pas censés savoir le français. Ainsi, le fonctionnaire de langue française qui sait moyennement l'anglais pourra avoir sur son rapport d'efficacité des notes qui bloqueront indéfiniment son avancement, alors que le fonctionnaire de langue anglaise totalement ignorant du français s'en tirera avec la note NA. »[46]

150 En toute honnêteté, nous devons reconnaître, et nous le faisons avec plaisir, que la situation s'améliore depuis quelques mois au point de vue canadien-français. Dans son « exposé divergent » publié à l'automne 1962, l'un des membres de la Commission Glassco, Me Eugène F. Therrien, de Montréal, déclarait que « le nombre de fonctionnaires de langue française est très restreint ». Selon une compilation qu'il avait faite lui-même, seulement 600 Canadiens français recevaient un traitement annuel de $8,000.00 et plus sur un total de 5,000 fonctionnaires fédéraux. De même, dans onze ministères fédéraux, il n'avait pu recen-

[46] Michel Brochu, *La réalité du bilinguisme au Canada*, 1962, pages 35 et 36.

ser que six Canadiens français sur 163 employés du Gouvernement dont le traitement dépassait $14,000.00.[47] Ces données ne seraient probablement plus exactes aujourd'hui. En effet, le journal Le Droit, du quatre janvier 1964, donnait une liste de 26 fonctionnaires de langue française dont le traitement était supérieur à $14,000.00.

151 En novembre 1962, la Société centrale d'hypothèques et de logements admettait deux Canadiens français au sein de son bureau de direction. C'était un précédent car les employés de langue française n'avaient jamais pu accéder à des postes supérieurs dans cet organisme gouvernemental. De leur côté, le Canadien National et la Société Air-Canada annonçaient des promotions majeures pour leur personnel canadien-français. Au mois de septembre 1963, le ministère du Nord canadien avait encouragé de façon concrète plus de cent de ses employés à suivre des cours de français. Le quatre janvier 1964 également, mais dans le journal Le Devoir cette fois, on pouvait lire que le Gouvernement canadien ouvrait une école à Hull pour l'enseignement des deux langues officielles à ses employés. Le Droit d'Ottawa précisait que c'était une initiative de la Commission du service civil et que c'était la première expérience de ce genre. Dans le même temps le Premier Ministre du Canada lançait un appel à l'unité nationale. Il déclarait notamment que « le biculturalisme et le bilinguisme ne doivent pas être considérés comme une nécessité regrettable, mais plutôt comme un élément qui accroît la puissance et la personnalité de notre pays.» [48]

152 Lorsqu'on suit l'évolution du bilinguisme au sein du fonctionnarisme fédéral depuis un demi siècle, on se trouve en présence des courbes suivantes : une situation à peu près satisfaisante en 1919, qui devient catastrophique en 1946. Remontée à cette date suivie d'une rechute entre 1958 et 1962 et d'une amélioration de la situation depuis

[47] *Vie française*, livraison de décembre 1962, page 100.
[48] *Le Devoir*, 19 novembre 1963.

quelques mois. Ces oscillations démontrent clairement une chose : c'est que le Gouvernement canadien n'a jamais eu de politique précise dans ce domaine. Ainsi que le note Me Eugène Therrien dans son rapport, « La situation du bilinguisme dans l'administration fédérale est demeurée floue ; le problème n'a jamais été abordé de front. On s'est contenté parfois et depuis toujours de demi-mesures résultant d'un effort de sympathie ; on ne dirige pas les événements, on les suit ».[49] L'auteur de ces lignes parlait en connaissance de cause puisqu'il venait de collaborer à une enquête sur le fonctionnarisme fédéral comme membre de la Commission Glassco.

153 D'autres pays que le Canada ont connu ce problème et lui ont apporté des solutions. On pourra en trouver une description dans l'appendice 8, au présent mémoire. Après deux siècles de vie en commun, Canadiens français et Canadiens anglais en sont encore à un régime d'improvisation. Quoi qu'en pense l'Association du Service civil, il est urgent que nous en arrivions à quelque chose de définitif dans ce domaine. Nous estimons que ce doit être un des principaux sujets d'étude de la Commission et nous espérons qu'elle pourra proposer au Gouvernement du Canada une politique à la fois précise et souple en cette matière.

154 Une politique fondée sur des principes et sur les faits, en matière de bilinguisme dans le fonctionnarisme canadien, s'impose de toute urgence. Quels sont ces principes et ces faits de base ? Au départ, le législateur devra se mettre bien en face du caractère de l'Etat canadien, Etat issu et composé en fait de deux nations. Ce dualisme ethnique et culturel constitue le fait fondamental dans l'ordre historique et juridique.

155 Dans une lettre au président de l'Association du Service civil du Canada, M. C. Best, le T. H. M. Pearson a

[49] *Vie française*, livraison de décembre 1962, page 101.

énoncé ce qui pourrait être la ligne de pensée dans ce domaine. Il a déclaré en substance « que le bilinguisme ne saurait constituer un facteur prioritaire d'avancement au sein de la fonction publique, mais qu'il constituera certainement un facteur important ».[50] La consécration officielle du bilinguisme dans le service fédéral, et non sa tolérance comme à l'heure actuelle, répond aux strictes exigences de la justice et de l'efficacité dans un pays historiquement et juridiquement bi-ethnique et bi-culturel.

156 Nous avons disserté longuement, dans la première partie de ce mémoire, sur les droits des citoyens canadiens de langue française. Nous tenons à insister sur l'aspect utilitaire du bilinguisme. Cet aspect échappe à bon nombre d'Anglo-Canadiens qui ne voient dans le bilinguisme qu'une satisfaction accordée à un partenaire plus ou moins grincheux. Deux faits pourtant devraient les inciter à une meilleure compréhension de la question. Le premier est l'existence, au Canada, de cinq millions de citoyens de langue française. Le second est la multiplication de nos contacts avec les autres pays, dont plusieurs ont comme langue propre ou comme langue de relations internationales le français. Dans cette perspective, le bilinguisme chez les fonctionnaires fédéraux est non seulement une nécessité de droit mais une condition d'efficacité.

157 Ce problème du bilinguisme revêt par ailleurs deux aspects. Le premier concerne l'ensemble des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement canadien. Il s'agit de savoir dans quelle mesure ces fonctionnaires, quelles que soient leurs origines ethniques, doivent être bilingues. Le second consiste à assurer à la nation canadienne-française une représentation équitable et effective à tous les paliers de l'administration fédérale.

158 Les deux problèmes doivent être envisagés distinctement, mais nous estimons que leur solution comporte, au

[50] *Le Droit*, 9 janvier 1964.

départ, deux principes communs. Le premier est celui de l'égalité juridique des deux langues officielles au pays. Le second est celui de l'efficacité et se trouve fonction des personnes ou des pays avec lesquels les fonctionnaires ont à transiger. La solution idéale serait évidemment que la connaissance des deux langues officielles soit une condition d'admission aux emplois publics et que les deux langues soient employées simultanément dans tous les actes officiels et facultativement dans toute démarche privée, que ce soit avec les citoyens canadiens ou avec des étrangers. Mais nous devons nous placer devant certaines réalités, notamment le fait que cinq pour cent seulement des citoyens anglophones de ce pays connaissent le français, et tendre vers des solutions intermédiaires applicables à brève échéance.

159 Le principe de l'égalité juridique demande que tous les documents officiels de l'Etat canadien soient rédigés dans les deux langues. En passant, il serait bon que, pour 1967, nous ayons un texte officiel français de la Constitution de ce pays. De l'avis de plusieurs spécialistes, il n'existe aucun texte faisant foi de loi à l'égal du texte anglais, même si les publications officielles, notamment la traduction adoptée par la Commission de la revision des Statuts, nous donnent l'Acte dans les deux langues officielles.[51] Ce bilinguisme juridique n'est possible en pratique que si tous les hauts fonctionnaires connaissent les deux langues officielles. Pour être bien précis, nous appelons ici hauts fonctionnaires tous les employés du Canada que leurs fonctions mettent en contact avec des gens de langue française et de langue anglaise. Il faut ranger dans cette catégorie les sous-ministres, les représentants du Canada à l'étranger, les directeurs des entreprises de la Couronne, les chefs de personnel. D'une façon concrète, tout le personnel énuméré dans les publications du Gouvernement

[51] Elmer A. Driedger, *Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique*, 1957, page IV.

Représentants du Canada à l'extérieur et *l'Administration fédérale du Canada* devrait connaître les deux langues officielles.

160 Cette demande va sembler exorbitante à bien des gens. Elle ne constitue pourtant qu'un minimum en matière de bilinguisme administratif. Si l'on se réfère au rapport dissident de Me Eugène Therrien[52] ou à un article de M. Michel Brochu sur le bilinguisme comparé, que nous reproduisons en appendice 8 au présent mémoire, on constate que des pays comme la Belgique, la Suisse, l'Afrique du Sud vont très loin dans cette pratique du bilinguisme. Dans tous les pays quelque peu évolués, l'accession aux fonctions importantes commande automatiquement la connaissance de deux et même de trois langues. * Nous ne sommes plus à l'époque où chaque peuple vivait replié sur lui-même. Le Canada ferait bien de s'en rendre compte et devrait se réjouir de compter un nombre considérable de citoyens qui parlent les deux langues les plus employées dans les relations internationales.

161 Si l'on descend des sommets de l'administration centrale du Canada au niveau du fonctionnarisme régional, le principe de l'égalité juridique se compose avec l'autre

[52] Eugène THERRIEN, *La question du bilinguisme dans l'administration fédérale, Vie française*, volume 17, numéros 3-4, pages 97-111.

* Lors de son arrivée à Ottawa comme ambassadeur de la Finlande, S. Exc. M. Karl Torsten Tikanvaara exposait aux journalistes la façon dont se pratique le bilinguisme dans son pays :

« En Finlande, bien que huit pour cent seulement de la population soit suédoise, et que le reste des quatre millions et demi d'habitants soient des Finlandais, tous les documents du gouvernement et des sociétés d'affaires sont bilingues et tous apprennent les deux langues dans les écoles. Les deux langues sont officielles partout et les deux groupes ethniques ont les mêmes droits et privilèges ». Le Droit d'Ottawa, 12 février 1964.

Le nouvel ambassadeur parle, outre les deux langues officielles de son pays, le français, l'espagnol et l'allemand. Il se propose d'apprendre l'anglais à Ottawa. Que peut-il penser de nos hommes publics et hauts fonctionnaires qui ignorent même l'une des deux langues officielles au Canada !

principe que nous avons signalé : celui des exigences pratiques et de l'efficacité. On ne saurait décemment exiger la connaissance du français pour un emploi fédéral dans une région totalement anglaise, pas plus qu'on ne devrait exiger celle de l'anglais dans un centre de la province de Québec où les citoyens anglophones se comptent sur les doigts de la main. La connaissance des deux langues ne devrait être nécessaire alors que pour des raisons d'avancement, de promotion à des postes supérieurs comportant des responsabilités à l'endroit d'un public qui est à la fois de langue anglaise et de langue française.

162 Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le détail du problème et de ses solutions. Nous publions, en appendice au présent document, une liste de mémoires que le Conseil de la vie française a présentés au Gouvernement canadien et dans lesquels il a formulé des recommandations très précises en matière de bilinguisme administratif. Nous aurions pu ajouter à cette liste celle non moins imposante de diverses sociétés patriotiques acadiennes et canadiennes-françaises, signaler d'autres documents. Nous nous permettons de souligner les nombreuses suggestions de Me Eugène Therrien, dans le rapport que nous avons cité plus haut.

163 Ce qui importe immédiatement, c'est la promotion du bilinguisme au sein de l'administration du Canada selon les normes générales que nous venons d'esquisser. La première mesure à prendre est d'ordre théorique. Elle consiste à décréter que les deux langues officielles jouissent du même statut et d'une égale considération dans les sphères gouvernementales et administratives. Les autres mesures sont d'ordre pratique et doivent tenir compte des employés déjà en fonction et des conditions d'engagement des futurs fonctionnaires. Pour ce qui est des premiers, préférence devrait être donnée aux bilingues, à égalité d'aptitudes par ailleurs, pour les promotions. A condition cependant que les normes du bilinguisme soient strictement les mêmes, qu'il s'agisse de la connaissance du fran-

çais chez un anglophone ou de l'anglais chez un francophone. Considérant le petit nombre de fonctionnaires bilingues chez les anglophones à l'heure actuelle, le gouvernement canadien devra continuer et amplifier les cours de langues pour ses employés.

164 Cette solution cependant a un caractère quelque peu anormal. L'Etat ne devrait pas être obligé de payer ses employés pour apprendre l'une des langues officielles. Les exigences linguistiques devraient être définies clairement à l'avenir, en matière d'engagement et de promotion. Il faudrait exiger la connaissance des deux langues de tous les candidats à des postes comportant l'usage de ces deux langues. Ce serait le cas notamment pour tout le secteur de la représentation à l'étranger. De plus les citoyens désireux d'entrer dans le service civil devraient être prévenus que le bilinguisme est une condition de promotion à des postes supérieurs.

165 Nous en venons à l'autre partie de la question : celle de la représentation de la nation canadienne-française dans le fonctionnarisme fédéral. Sous l'Union des deux Canadas, le gouvernement était bipartite. Il y avait, par exemple, un ministère de l'Agriculture pour le Haut-Canada et un pour le Bas-Canada. Cette solution aux problèmes posés par la coexistence de deux nations dans un même Etat était alors possible parce que les ressortissants des deux nationalités étaient assez bien répartis selon les divisions géographiques : Haut et Bas-Canada. Elle est probablement impraticable maintenant avec dix gouvernements provinciaux et des groupes minoritaires plus ou moins considérables dans chacune des provinces du Canada.

166 La représentation des deux nations doit se faire au sein même d'une seule et unique administration fédérale. Nous avons tenté d'esquisser une solution dans le domaine proprement gouvernemental et nous avons souligné que cette solution est difficile parce qu'elle dépend en bonne

partie de l'électorat. Elle est assez bien respectée actuellement avec une participation satisfaisante des Canadiens français à l'administration du pays dans la Chambre des Communes et au Sénat, avec l'alternance des présidences de ces deux organismes gouvernementaux et celle de fonctionnaires comme les greffiers des Communes et du Sénat, avec la coutume de confier aux représentants de la nation canadienne-française un nombre de ministères convenable et avec cette autre coutume d'associer au chef du gouvernement, s'il est anglo-canadien, un second Canadien français.

167 Le problème se pose, dans cette partie de notre mémoire, au niveau du fonctionnarisme. Si le principe des deux nations associées, que nous avons tenté de défendre au début de cette étude, si ce principe est admis, cela signifie que la nation canadienne-française doit avoir, dans le fonctionnarisme fédéral et à tous les échelons, une représentation adéquate. Nous tenons à souligner que cette exigence n'est pas uniquement ni même principalement d'ordre individuel. Il ne s'agit pas simplement d'assurer des emplois et des traitements à un certain nombre de citoyens, mais de faire en sorte que l'influence sans cesse grandissante du fonctionnarisme sur la vie de l'Etat ne s'exerce pas en faveur d'une nation au détriment de l'autre et du pays tout entier.

168 Théoriquement la proportion des fonctionnaires canadiens-français dans l'administration fédérale devrait égaler celle des Canadiens français eux-mêmes par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Nous sommes loin de ce coefficient à en juger par les précisions que nous avons données un peu plus haut et par les documents 7 et 9 que nous annexons au présent mémoire. Une étude complète des facteurs qui expliquent cette disproportion s'impose et nous espérons que la Commission la fera ou la recommandera comme une tâche urgente au Gouvernement du Canada.

169 Deux de ces facteurs sont connus depuis longtemps. Le premier est celui des examens d'admission au Service civil. Nous ne sommes plus à l'époque pas tellement lointaine où les offres d'emplois, surtout à des postes supérieurs, étaient rédigées avec une telle précision qu'un seul candidat, ordinairement anglophone, possédait les caractéristiques énumérées. Nous avons à peu près vécu, faute d'anciens combattants de 1914, ce temps un peu plus lointain où un vétéran des armées impériales,[53] fût-il antillais ou cingalais, avait la priorité sur les citoyens de ce pays.[54] Le jeu de la double nationalité, anglaise et canadienne, se pratique encore et il nous paraît désirable qu'on abolisse cette loi voulant que tout citoyen canadien soit automatiquement considéré comme citoyen britannique au point de vue international. Nous aurions tort d'être opposés en principe au recrutement de spécialistes étrangers. Cela peut être une nécessité. Mais nous constatons avec regret que les étrangers auxquels le gouvernement canadien juge nécessaire de faire appel sont à peu près toujours des anglophones et plus précisément des Britanniques. La France, pour nommer un pays qui nous intéresse directement, compte pourtant des spécialistes et des techniciens remarquables.

170 Le grand reproche que l'on fait aux examens d'admission du Service civil est d'être conçus en fonction des candidats de langue anglaise, selon des normes qui sont celles des institutions d'enseignement anglo-canadiennes. Cette pratique a une cause profonde et c'est l'organisation du travail dans les divers ministères fédéraux selon des critères exclusivement anglais. Une autre cause réside dans le fait que la masse des fonctionnaires est anglo-canadienne, en particulier au niveau des chefs de services. Ces derniers songent naturellement à leurs provinces d'origine, aux maisons d'enseignement où ils ont étudié, aux

[53] *Administration du personnel dans le service public, Rapport de la Commission du service civil du Canada*, 1958, page 61.
[54] *Loi concernant le service civil du Canada*, article 41, 1962.

amis qu'ils connaissent bien, avec qui ils sont certains de s'entendre parfaitement. Le candidat canadien-français leur est a priori étranger, donc plus ou moins agréable et agréé. Nous sommes ainsi pris dans un cercle vicieux et il faudra des mesures énergiques pour briser ce cercle.

171 Si l'on veut opérer une réforme définitive, on devra repenser toute l'administration de ce pays en fonction des deux nations qui composent l'Etat canadien et non pas uniquement selon des normes anglaises, parfois même purement britanniques. C'est une tâche énorme, qui demandera sans doute plusieurs années de recherche et d'essai avant d'être menée à terme. Elle doit être entreprise si l'on veut que les déclarations sur le bilinguisme et la biculture aient un sens concret et si l'on veut sincèrement que ces deux langues et ces deux cultures subsistent. L'Etat moderne a une emprise de plus en plus profonde sur la vie publique et privée des citoyens. On ne peut gouverner indéfiniment une nation contre les exigences de son génie propre sans risquer de tuer ce génie et cette nation ou de disloquer l'Etat lui-même. Le Canada et les Canadiens français ont atteint un tel degré de développement qu'on ne peut se contenter de demi mesures. Il faut jouer le grand jeu ou cesser de jouer. *

172 La Commission Glassco a présenté un rapport révélateur des déficiences de l'administration fédérale. Cependant les commissaires ont étudié surtout les aspects techniques et économiques du problème. Ils n'ont fait qu'effleurer ses aspects linguistiques et culturels. Même le rapport dissident de Me F. Eugène Therrien n'a considéré que sommairement la situation de la langue française et des fonctionnaires canadiens-français. Le problème de la réforme de l'administration fédérale est beaucoup plus vaste

* Nous venions de rédiger ces lignes lorsque les journaux (18 janvier 1964) ont annoncé qu'à la suite du voyage de l'honorable M. Pearson en France, le gouvernement canadien avait entrepris des démarches pour l'admission de stagiaires canadiens à l'Ecole nationale d'administration, en France. C'est un pas dans la bonne voie.

puisqu'il met en cause une civilisation et une culture. Dans ce domaine, comme dans tous les autres d'ailleurs, la question de fond est de savoir si le citoyen canadien-français a un rôle de premier plan à jouer ou si le Canada doit continuer à se faire à côté de lui, sans lui et même contre lui.

173 On pourrait commencer par réétudier les exigences du fonctionnarisme canadien et les normes d'admission, en tenant compte des deux groupes ethniques. A notre connaissance, jamais une telle étude n'a été entreprise. Le Service civil au Canada a grandi selon un empirisme qui a son mérite mais qui ne répond pas exactement aux exigences de la situation dans son ensemble. Une commission composée de parlementaires, de fonctionnaires, de représentants des milieux universitaires de tout le pays devrait s'attaquer à cette entreprise qui n'a été jusqu'ici que la responsabilité, très fragmentaire d'ailleurs, des ministres, sous-ministres et chefs de service.

174 Un autre problème majeur est celui du climat de vie et de travail du fonctionnaire canadien-français à Ottawa et, nous pourrions ajouter, du soldat canadien-français dans les différents services de nos forces armées. Ce climat, tel qu'il existe actuellement, est nettement déprimant pour cette catégorie d'employés et de serviteurs du pays. Le sentiment d'être considérés comme appartenant à une race inférieure, les maigres et très aléatoires possibilités de promotion, l'obligation de travailler dans une langue et selon un esprit qui ne sont pas les leurs, en constituent les principaux éléments.

175 Les correctifs qui s'imposent sautent aux yeux. Signalons seulement que tout employé du Gouvernement canadien, n'importe où au Canada ou ailleurs, devrait pouvoir transiger dans sa langue maternelle avec ses chefs pour toute démarche de caractère personnel. Il faudra en arriver le plus rapidement possible à ce que les deux langues puissent être employées librement comme langues de

travail dans tous les ministères. La connaissance des langues, principalement des deux langues officielles, doit devenir un facteur de compétence et de promotion. Les attitudes discriminatoires devraient être sévèrement réprimées et nous estimons vraiment discriminatoire l'habitude de nombreux fonctionnaires anglo-canadiens de penser, de travailler, d'apprécier en fonction du seul groupe ethnique auquel ils appartiennent. Pour parler brutalement, un Canadien ne devrait pas être considéré comme étranger au Canada parce qu'il est d'ascendance française, qu'il parle le français, qu'il désire conserver et promouvoir sa culture française.

176 A ceux qui pourraient juger ce langage sévère, nous conseillons la lecture d'un article reproduit dans Le Devoir du vingt décembre 1963, sous le titre *La fonction publique fédérale n'attire guère les Canadiens français.* L'article lui-même avait paru d'abord dans le bulletin de la Chambre de commerce de Montréal, un organisme qu'on ne saurait suspecter de nationalisme exagéré. Après avoir noté les efforts très louables du ministre de l'Industrie à Ottawa, l'honorable M. C. M. Drury, pour attirer des Canadiens français dans son ministère, l'auteur déplorait l'insuccès partiel de ces efforts. Il en énumérait les causes. Il écrivait textuellement ce qui suit :

> « Mais malgré des traitements souvent alléchants, les Canadiens de langue française refusent les offres d'Ottawa.
>
> « A quoi cela tient-il ? C'est là un sujet sur lequel la commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme devra sans doute se pencher longuement si elle veut remplir la première partie de son mandat qui touche justement les moyens à prendre pour rendre bilingue la fonction publique fédérale.
>
> « Au cours de l'intervention qu'elle a faite lors des audiences publiques préliminaires de cette

commission, il y a quelques semaines à Ottawa, votre Chambre a justement attiré l'attention sur cet état de fait : les Canadiens de langue française ne se sentent pas chez eux à Ottawa et ils refusent d'y aller travailler. »

177 L'auteur de l'article formulait deux recommandations. La première était que « tous les sous-ministres soient bilingues ». La deuxième se lisait comme suit : « Que dans tous les ministères, le français et l'anglais soient considérés comme officiels en théorie comme en pratique, à tous les paliers et dans tous les services administratifs du pays ». Ces demandes coïncident avec celles que nous avons formulées. Nous pourrions les résumer en une phrase : le français doit cesser d'être une langue de traduction pour devenir une langue d'administration au même titre que l'anglais.

178 Ce n'est pas précisément le point de vue de la loi sur le service civil. Nous avons parcouru attentivement cette législation. En préliminaire, nous y avons noté deux choses. Premièrement l'application de cette législation relève en grande partie de la Commission du service civil du Canada. Deuxièmement les pouvoirs de cette Commission sont très étendus puisqu'ils comprennent, au moins à titre consultatif, l'organisation des ministères.[55]

179 Un des textes que nous avons parcourus en marge de cette législation est le Rapport de la Commission du service civil du Canada, daté de décembre 1958. L'appendice E indique la « méthode suivie dans la préparation de la présente étude ». Au paragraphe 9, nous y lisons ce qui suit : « Nous avions, dès le début, décidé d'obtenir des renseignements plus détaillés sur la manière dont d'autres autorités ont résolu des problèmes analogues concernant l'administration du personnel du service public. Nous avons donc étudié les dispositions prises dans les diverses

[55] *Loi concernant le service civil du Canada*, article 6, b, 1962.

provinces du Canada, dans d'autres pays du Commonwealth, ainsi qu'aux Etats-Unis. » Personne n'a eu l'idée d'aller se renseigner en France, un pays qui a des liens spirituels avec le Canada et qui possède une expérience remarquable de la fonction publique. Cette attitude confirme ce que nous avons écrit un peu plus haut au sujet des réformes de base à opérer dans l'administration fédérale.

180 Pour en revenir à la législation sur le service civil, nous n'y avons trouvé que trois mentions des langues officielles au pays. La première concerne les concours d'admission aux emplois publics. L'avis de ces concours peut être donné en français ou en anglais ou dans les deux langues. L'examen peut avoir lieu en français ou en anglais, au gré du candidat. Encore faut-il qu'il y ait sur place des examinateurs connaissant les deux langues ! Enfin une disposition vise à assurer à tout groupe anglophone ou francophone un peu considérable les services d'un personnel de sa langue. Cependant, la détermination de cette exigence n'obéit à aucune règle fixe et relève de l'arbitraire de la Commission du service civil.[56]

181 En résumé, la langue française apparaît au moment de l'entrée du candidat dans le service civil. Les malins diraient qu'il faut alors appâter le poisson afin qu'il morde. Elle réapparaît timidement lorsqu'il s'agit de satisfaire le citoyen payeur de taxes et elle s'évanouit complètement dans le fonctionnement de cet immense rouage qu'est le fonctionnarisme fédéral au Canada. Le malheureux Canadien français qui a songé à servir son pays dans le fonctionnarisme se rend compte alors qu'il est condamné désormais à travailler en anglais et même à régler ses problèmes personnels avec ses employeurs dans une autre langue que la sienne.

182 Nous pourrions écrire des dizaines de pages sur la question. Elles n'ajouteraient substantiellement rien à ce

[56] *Loi concernant le service civil du Canada*, articles 36, 38(2), 47, 1962.

que nous avons dit. Nous ne pouvons que recommander respectueusement aux intéressés la lecture attentive de la législation sur le service civil et nous espérons que le Gouvernement du Canada proposera une modification radicale des stipulations de cette loi en matière de langues.

La projection du Canada à l'étranger

183 Les ambassadeurs du Canada dans les autres pays peuvent être officieux ou officiels. Nous ne faisons que mentionner les premiers bien qu'ils jouent un rôle très important à plusieurs points de vue, notamment dans la présentation de notre peuple aux diverses nations du globe. Nous nous demandons seulement si l'Etat canadien est bien au courant de l'oeuvre accomplie par ses ressortissants à l'étranger, qu'il s'agisse de labeur apostolique, d'activités commerciales et financières, de rayonnement culturel, et s'il en informe les compatriotes demeurés au pays.

184 Le domaine officiel peut se diviser en deux secteurs : accueil aux étrangers visitant notre pays ou venant s'y installer, représentation auprès des pays étrangers et des organismes internationaux. L'accueil évoque les services de douane et d'immigration. Ces services sont généralement bilingues lorsque l'entrée se fait par le Québec. C'est rarement le cas ailleurs. Les Canadiens français eux-mêmes sont souvent obligés de traiter avec des douaniers qui ignorent le français, qu'ils voyagent par automobile, par train, par bateau ou par avion. La Société Air-Canada vient d'annoncer que ses services seraient désormais bilingues à l'aéroport de Montréal. Ce bilinguisme devrait exister un peu partout dans le pays de la part des compagnies de transport et surtout dans les services officiels d'accueil du gouvernement canadien.

185 La présentation de notre pays aux personnes qui désirent y immigrer semble passablement faussée, aux témoignages de plusieurs Canadiens français et d'Européens qui

sont entrés en contact avec nos services d'immigration en Europe et d'accueil au Canada. Dans les entretiens, dans les publications, le Canada est présenté le plus souvent comme un pays anglais, avec le résultat que le candidat de culture française n'y vient pas ou arrive ici avec la détermination de s'angliciser le plus tôt possible afin de réussir économiquement.

186 Nous n'avons pu nous livrer à une étude approfondie de la représentation canadienne auprès des organismes internationaux, principalement des organismes culturels. La publication du Gouvernement canadien intitulée *L'Administration fédérale du Canada,* édition de juillet 1963, énumère, dans un dernier chapitre, bon nombre d'organismes internationaux, dont le Canada fait partie. On peut constater que le Commonwealth à lui seul compte treize commissions ou conseils et l'on sait que les pays membres du Commonwealth sont des pays où l'influence britannique est prépondérante. Par contre le Canada ne semble guère s'orienter vers des groupements internationaux où les pays latins et plus spécialement de culture française jouent un rôle important.

187 En ce qui concerne la représentation même de notre pays au sein de ces organismes internationaux, la livraison de février 1963 de *Représentants du Canada à l'extérieur,* nous donne les noms des délégués permanents du Canada auprès des Communautés européennes, du Conseil de l'Atlantique nord, des Nations-Unies (New-York, Genève et Paris), enfin de l'Organisme pour la coopération et le développement économique. Ces délégations comptent des membres parlant les deux langues, sauf peut-être la dernière. Nous estimons que, dans tous les cas, le Canada devrait paraître ce qu'il est : un pays bilingue, ce dans la composition du personnel des délégations, dans les communications et autres documents officiels.

188 Le Conseil de la vie française a fait, en 1961, un relevé des traités signés par le Canada de 1940 à 1956. Le mé-

moire que nous avions préparé et soumis à l'attention du Gouvernement canadien constitue l'annexe 10 du présent document. Nous rappelons ici la conclusion de ce relevé. La langue française a été complètement exclue de 75% de ces traités. En terminant, nous recommandions au Gouvernement du Canada de faire en sorte que tous les traités qu'il signera présentent obligatoirement des textes officiels français et anglais qui fassent loi. Personne à Ottawa n'a contesté les faits allégués et pour cause. Personne non plus ne semble s'être soucié d'y donner suite. Le Département des Affaires extérieures ignore probablement que le Canada est un pays bilingue et que la langue française demeure l'une des langues de la diplomatie comme en fait foi un tableau que nous avions dressé de 35 traités rédigés en français et conclus, entre 1945 et 1955, entre des pays dont le français n'est pas la langue officielle.

189 L'année précédente, nous avions procédé à un examen minutieux des langues parlées par les fonctionnaires du Ministère des Affaires extérieures du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. Ce document constitue l'annexe 11 du présent mémoire. Nous avons comparé les chiffres de ce mémoire avec la publication de février 1963 de l'Imprimeur de la Reine intitulée *Représentants du Canada à l'extérieur*. Depuis 1959, notre personnel diplomatique a presque doublé à l'étranger : 713 en 1962 contre 387 en 1959. La proportion des diplomates canadiens-français est demeurée à peu près la même puisque ceux-ci sont passés de 62, en 1959, à 131, en 1963. Nous avons maintenant 72 ambassades contre 33, il y a quatre ans. Vingt-six postes d'ambassadeurs sont détenus par des Canadiens français contre 14 en 1959. Enfin les Hauts Commissariats sont montés de 9 à 15. Il semble que les Canadiens français en soient systématiquement écartés. Une innovation vient de se produire avec la nomination de l'honorable Lionel Chevrier à Londres.

190 Après comparaison des chiffres et des noms, nous estimons encore valables les conclusions de notre mémoire de 1960. Les voici en résumé au point de vue de la connaissance des langues officielles au Canada. Tous les diplomates canadiens-français sont bilingues. A peine 5% des diplomates anglo-canadiens parlent le français. Comparant la situation du Canada avec celle des autres pays, nous avons constaté qu'elle est loin de nous faire honneur. La plupart des pays en effet exigent la connaissance d'au moins deux, sinon trois langues vivantes. En 1961, le regretté président Kennedy déclarait ceci : « Tout envoyé d'Etat doit parler la langue nationale du pays où il nous représente ».[57]

191 Nous avions formulé des recommandations en 1960. Nous nous voyons obligés de les répéter ici. La principale était la suivante : « Le Gouvernement canadien devrait, dans un assez court délai, exiger de tous ses représentants à l'étranger la connaissance des deux langues officielles du pays. A cette science linguistique de base, chaque diplomate devrait ajouter la connaissance d'au moins une langue vivante. »

192 Pour en arriver là, nous suggérions des changements dans le mode de recrutement des candidats, l'addition d'une épreuve écrite à l'épreuve orale pour l'examen des langues. Nous déclarions, en terminant, que la connaissance des langues devrait être considérée comme un facteur de première importance dans les assignations de postes et les promotions au sein de notre service diplomatique. Nous demeurons d'avis que les mesures suggérées alors s'imposent plus que jamais pour le prestige même et l'efficacité de notre service diplomatique.

[57] L'Action, 29 novembre 1963, page 5.

Le biculturalisme

193 Le problème du bilinguisme au Canada aurait pu constituer à lui seul un sujet d'enquête très étendu pour la Commission. Elle a voulu y ajouter celui du biculturalisme, dont les contours sont beaucoup moins précis et dont les implications politiques prêtent très facilement à controverse lorsqu'il s'agit de départager les juridictions fédérale et provinciales. Pour nous conformer, au moins substantiellement, au mandat de la commission, nous ferons connaître nos vues sur certains aspects de la culture au Canada.

194 Nous essaierons de préciser les notions de civilisation et de culture, de voir leurs relations avec la langue, avec la nation et l'Etat. Nous nous arrêterons au problème de la biculture ou de la multiculture. Nous examinerons certaines contributions de l'Etat canadien à la culture canadienne-française, objet formel, avec la langue française, de la présente étude. Nous nous pencherons, pour terminer, sur un des foyers de la culture : l'école à tous ses degrés.

L'ÉTAT ET LA CULTURE

195 Auparavant, nous sentons le besoin de revenir sur le mandat confié à la Commission et sur les suites pratiques de ce mandat. Cette Commission n'est pas un organisme de recherche pure. Elle a été instituée pour étudier une situation bien concrète. Elle doit aboutir, du moins c'est ce que nous espérons, à des recommandations précises et réalisables dans un laps de temps raisonnable. A ce point de vue, nous ne nous cachons pas que l'ampleur des questions qu'elle a l'ambition de couvrir nous inspire

de fortes inquiétudes, particulièrement dans ce domaine si impondérable de la culture. Plus précisément, nous ne voyons pas comment la Commission pourrait s'engager dans des recherches aussi techniques que celles qui portent sur l'enseignement des langues.

196 On peut assigner raisonnablement trois fonctions aux mots. Ils ont fondamentalement un rôle de signification. Ils sont avant tout le signe d'une pensée. Ils sont étroitement liés à elle et au point de vue de leur origine et au point de vue de leur structure. Ils ont ensuite un rôle de libération des limites imposées par la matière. L'esprit en soi est immortel et superspatial. C'est la matière qui le rend captif du temps et de l'espace. Mais cette même matière peut le libérer des tyrannies qu'elle lui impose et l'esprit incarné en elle peut demeurer dans le temps et atteindre les dimensions de l'univers. La parole écrite nous conserve les chefs d'oeuvre de l'antiquité. La radio et la télévision prêtent à la parole verbale une résonance aux dimensions de notre monde.

197 La langue a une troisième fonction qui est éminemment sociale. Elle permet à l'homme de communiquer avec ses semblables et de lui manifester non seulement ses sentiments, comme les brutes peuvent le faire par des sons inarticulés, mais aussi ses pensées les plus intimes et les plus complexes. C'est elle qui rend possible la vie en société, qui établit sur un fondement rationnel les rapports des citoyens entre eux ainsi qu'avec les chefs de la Cité.

198 L'Etat n'a évidemment aucun rôle direct à jouer dans l'origine, l'élaboration et même l'ordonnance des mots. Au point de vue communautaire, c'est plutôt au sein de la nation que la langue se forme, se développe, s'enrichit et se structure. L'Etat peut aider les membres de la nation à épurer et à systématiser le langage. On voit bien la République française subventionnant l'Académie française pour la rédaction d'un dictionnaire ou d'une grammaire.

On ne conçoit pas qu'une commission parlementaire entreprenne elle-même semblable travail.

199 La langue, signe sensible de la pensée, est à la fois esprit et matière. Elle est esprit par son contenu, matière par ses éléments propres : écriture et sons. Elle apparaît aux sens dans des textes, dans des affiches, sur des édifices. dans des entretiens publics et privés. Sous cet aspect, elle devient objet de législation, de règlementation par les pouvoirs publics. L'Etat est alors pleinement dans son rôle lorsqu'il protège la liberté des citoyens d'utiliser privément la langue qu'ils désirent pour exprimer leurs pensées. Il est également dans son rôle lorsqu'il détermine telle langue pour la vie publique des citoyens. C'est à ce point de vue que nous nous sommes placés dans la première partie de ce mémoire pour réclamer en faveur de la langue française au Canada la place qui lui est due.

200 Les distinctions entre ce qui est du domaine de la vie individuelle, de la nation et de l'Etat deviennent plus subtiles lorsqu'il s'agit de la culture. La notion même de culture est encore assez mal définie. Nous n'avons aucunement la prétention de trancher le débat qui oppose, par exemple, culture et civilisation ou qui prétend les identifier. Nous rappellerons très brièvement les deux thèses. Pour les fins de notre étude qui est essentiellement tournée vers la pratique, nous nous identifierons à l'une de ces thèses, sans pour cela prendre parti de façon absolue contre l'autre. Nous croyons pouvoir le faire sans infirmer les conclusions auxquelles nous arriverons.

201 Un premier point de vue, qui est plutôt germanique, distingue nettement civilisation et culture en leur assignant une origine et des éléments différents. La civilisation serait une résultante des besoins matériels de l'homme : nourriture, vêtements, demeure, protection contre les éléments, contre les bêtes et contre ses semblables. Elle ressortirait au domaine de l'utile. La culture serait un fruit de son esprit. Elle aurait pour empire la langue, les arts,

les lettres et les sciences. Cette distinction est attrayante par sa netteté. Si on l'examine attentivement, on constate qu'elle n'est pas aussi tranchée qu'il apparaît de prime abord. En fait, elle participe à la distinction métaphysique et ténue de l'animal et du raisonnable dans le composé humain beaucoup plus qu'à la distinction physique entre le corps et l'âme.

202 M. Jacques Maritain et, à sa suite, le R. P. Delos ainsi que bon nombre de philosophes et de sociologues français tendent à distinguer culture et civilisation de façon formelle plutôt que matérielle. Ils assignent à toutes deux les mêmes constituantes : au départ l'homme et son habitat, la terre, l'homme modelé par le milieu physique et le façonnant à son tour, la nourriture, le vêtement, progressivement, les institutions familiales, religieuses, politiques, les techniques, les arts de l'utile et du beau, les sciences et les lettres. Ces valeurs considérées au stade du jaillissement et de l'épanouissement porteraient le nom de culture. Au degré de l'organisation, elles s'appelleraient civilisation. Dans *Culture et civilisation,* édition de 1960, messieurs Laloup et Nélis décrivent la culture comme un effort de l'homme pour se libérer de l'intérieur, la civilisation comme un essai d'affranchissement de ce qui, à l'extérieur, s'oppose à son progrès. Ils rattachent « à la culture les conceptions, les théories, les connaissances qui forment la contexture des religions, des sciences, des arts, des techniques ; à la civilisation, les projections concrètes ou les réalisations de ces divers acquis de la culture ». En ce sens, le R. P. Delos a pu écrire la phrase suivante : « Culture et civilisation doivent également leur existence à l'Esprit, mais l'une est personnelle, l'autre institutionnelle ».[58]

203 La culture devient ainsi l'aliment de la civilisation. Celle-ci en est l'expression ordonnée. La culture sans la civilisation est à la merci de l'anarchie, matérielle et intel-

[58] R. P. J.-T. Delos, *La Nation,* volume I, page 33.

lectuelle. La civilisation sans la culture se dessèche, se momifie, n'est plus qu'un corps sans âme, une façade qui s'écroule bientôt sous le choc d'une autre civilisation. C'est une des grandes leçons de l'Histoire. Elle peut se concrétiser dans la chute de la Rome antique sous les coups des Barbares ou de Byzance devant les assauts des Mahométans. Civilisation politique dans le premier cas, religieuse dans le second, toutes deux coupées de leurs sources, sclérosées, survivant tant bien que mal à un passé révolu non pas nécessairement en soi, mais en elles.

204 En tout ce débat, il importe donc souverainement de déterminer ce qui est principe et aliment de la culture et donc de civilisation. Dans l'ordre communautaire, qui est celui qui nous intéresse présentement, nous sommes en présence de la nation et de l'Etat. Le mandat confié à la Commission spécifie que le Canada est un pays bilingue et biculturel, fondé sur deux peuples (founding races dans le texte anglais). Nous croyons qu'il faut parler de nations plutôt que de peuples ou de « races ».

205 L'expression Etat biculturel ne se rencontre pas littéralement dans le mandat. Toutefois elle a été employée largement depuis le début des réunions publiques de la Commission. Nous n'y avons pas une objection absolue, même si l'expression pays biculturel nous paraît plus exacte. Encore faudrait-il préciser. Un Etat peut être bilingue légalement et effectivement. La loi vient sanctionner alors une situation qui ressort à son domaine et se doit de la protéger. Un Etat ne saurait être biculturel légalement à notre avis parce que la culture ne se rattache directement à l'Etat sous aucun aspect. La culture jaillit de l'individu, elle s'épanouit dans la nation. Elle se relie à l'Etat lorsqu'elle devient civilisation, en raison des institutions dans lesquelles elle se concrétise et s'ordonne.

206 Notons en passant que ce rattachement à l'Etat est de plus en plus vigoureux à mesure que la culture en ses

sommets cesse d'être le privilège d'une élite pour devenir le bien de la masse des citoyens. Cette extension de la culture a été rendue possible par le progrès des moyens de transmission de la pensée : perfectionnement des techniques d'impression, surtout invention de ces média d'éducation des masses que sont le cinéma, la radio et la télévision. Tout en restant nationales par leurs origines premières et leur communion constante à l'âme populaire, les cultures accèdent, comme la politique et l'économique au plan international. Nous serions même tentés d'écrire qu'à l'instar de la religion, elles se situent de plus en plus dans une sphère supranationale.

207 Ces notations essaient de préciser le rôle de l'Etat dans le domaine de la culture. Ce rôle est d'autant plus délicat à délimiter chez nous qu'au point de vue constitutionnel, il y a partage des pouvoirs et des devoirs entre l'Etat central et les gouvernements provinciaux. Il se trouve aussi que la culture touche à l'intime de l'homme et que ce domaine est beaucoup plus de juridiction provinciale que fédérale au Canada. Nous tentons ici de dégager l'esprit du pacte fédératif au lieu de nous attacher à sa lettre.

208 Une autre observation d'ordre général avant d'en venir aux applications qui nous intéressent. Le cycle des cultures participe à la pérennité de l'Esprit. Il faut donc, lorsqu'on tente d'aménager l'avenir des cultures dans un Etat, penser en termes de siècles, non d'années, essayer d'élaguer les facteurs contingents et tenter de prévoir l'évolution de ce qui semble avoir des promesses de durée.

209 Dernière observation et non la moindre ; culture et civilisation se rattachent à un groupement humain organisé. Ainsi que le note le R. P. Delos, la culture évoque le développement personnel de l'homme, la civilisation (dérivée de cité) un ordre social temporel et des institutions juridiques qui enveloppent, protègent et favorisent cette culture en même temps qu'ils s'en imprègnent et s'en

inspirent.[59] En conséquence, la culture doit être très près du groupe humain dont elle provient et dans la sphère d'influence de la formation politique qui en favorise les institutions. L'histoire d'ailleurs rattache les grandes cultures à des cités, à des groupements humains organisés et parvenus à un degré assez élevé de puissance matérielle et d'ordonnance politique.

210 Le problème de la culture au Canada est complexe. Tout d'abord il se pose en termes de devenir beaucoup plus qu'en termes d'être, dans un univers qui est lui-même le théâtre de profondes transformations matérielles et spirituelles. Surtout il implique des éléments nombreux, différents, parfois même opposés. L'institution de la Commission a popularisé un vocable : celui de biculturalisme. Selon M. Pierre Daviault, dans le Devoir du 12 novembre 1963, le mot biculturalisme désignerait un système ou une doctrine voulant que la co-existence des cultures anglo-canadienne et canadienne-française ait un caractère officiel au Canada et constitue même une des caractéristiques du pays. Au point de départ de ce mot se trouve un fait historique : l'existence des deux peuples qui ont fondé la Confédération (mandat instituant la Commission) et celle de cultures propres à ces deux peuples. Il est aussi question dans ce mandat du « caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale », du « caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures ». Le paragraphe d'où sont tirées ces deux dernières citations porte sur le rôle dévolu aux institutions tant publiques que privées dans le développement de la culture.

211 En lisant et en méditant ce texte du mandat, bien des questions nous sont venues à l'esprit. Nous avons écarté délibérément toutes celles qui concernent les institutions privées pour considérer les relations entre les insti-

[59] R.P. J.-T. Delos, O.P., *La Nation*, volume I, page 35.

tutions publiques fédérales et la culture au Canada. Ce champ d'investigation est déjà très étendu et nous paraît relié directement à une commission gouvernementale comme la Commission sur le bilinguisme.

212 Celle-ci fait état de deux cultures fondamentales et de cultures subséquentes, ce qui semble placer ces cultures dans une optique purement ou principalement chronologique. Cette distinction assez superficielle a fait naître immédiatement une expression : celle du multiculturalisme. Sautant, sans plus de réflexion, des prémisses aux conclusions, des porte-parole de certains groupes ethniques ont aussitôt réclamé la reconnaissance officielle de plusieurs cultures en notre pays.

213 Nous avons précisé un peu plus haut qu'il n'entre pas dans les attributions de l'Etat de proclamer officielles des cultures et d'en exclure d'autres. L'Etat, à notre avis, doit se borner à constater l'existence des cultures sur son territoire et à veiller, comme le dit, le texte du mandat, à ce que ses institutions servent les cultures en question. Encore faut-il s'entendre sur la portée du mot culture et sur la place que les cultures tiennent dans la vie d'un pays.

214 Les partisans du multiculturalisme font état de la présence de milliers de citoyens au Canada qui se rattachent, par leurs origines, à d'autres cultures que celles de la France et de l'Angleterre. A ce compte là, les Etats-Unis d'Amérique, qui comptent des millions de citoyens d'ascendance germanique, italienne, espagnole, portugaise et française devraient pratiquer un multiculturalisme encore plus poussé que celui dans lequel certains groupements veulent engager le Canada. Personne, à notre connaissance, n'a encore émis semblable proposition. En fait il existe une culture américaine faite d'apports très diversifiés, qui est une et originale, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit nécessairement unitaire.

215 Nous estimons qu'il faut distinguer tout d'abord entre la présence d'individus de cultures différentes et l'exis-

tence de cultures différentes dans un pays. Dans l'article cité au paragraphe 210, M. Daviault parle de bicultures pour les Néo-Canadiens et de biculturalisme pour le groupe anglo-français au Canada. La nuance peut sembler subtile, mais elle pose tout le problème de l'enracinement, de l'adaptation et des chances de survie d'une culture dans un milieu humain organisé. Pour en revenir à des distinctions que nous avons essayé de formuler au début de cette seconde partie de notre mémoire, la culture doit « s'institutionnaliser », devenir une civilisation pour se maintenir et progresser. Et c'est précisément sous cet aspect institutionnel qu'elle intéresse directement l'Etat.

216 Dans cette ligne de pensée, nous ne voyons que deux cultures, au sens fort du mot, dans notre pays : la culture anglo-canadienne et la culture canadienne-française. Nous tenons à marquer à nouveau notre estime pour les civilisations indiennes et esquimaudes. Nous sommes heureux de la présence au Canada de milliers de concitoyens dont les ascendances culturelles diffèrent des nôtres et constituent pour nous un enrichissement. Nous estimons cependant qu'il existe en ce pays une culture anglo-canadienne et une culture canadienne-française, distinctes de celles de la France et de l'Angleterre, mais nous ne croyons pas qu'on puisse soutenir qu'il y a chez nous une culture germano ou italo-canadienne, canado-ukrainienne ou israélienne, pour ne citer que quelques exemples.

217 La naissance de telles cultures nous paraît problématique dans les circonstances présentes, parce qu'elle serait le fait de groupes extrêmement minoritaires et passablement dispersés dans un pays qui possède déjà une tradition culturelle forte et agissante. La culture canadienne-française a pu s'ébaucher en toute quiétude pendant un siècle et demi. La culture anglo-canadienne a bénéficié dès le début de conditions économiques et politiques absolument à part et elle a maintenant pour elle le nombre. Dans cette optique, le professeur H. Blair Neatby, de Vancouver, déclarait, le 23 février 1964, à Régina,

qu'il n'existait au Canada que deux groupes culturels stables : l'anglais et le français. Le problème de la culture au Canada n'est pas, à notre avis, un problème de multiculture, mais un problème de biculture, de coexistence de deux cultures authentiquement canadiennes et fortement enracinées dans les institutions des deux nations qui constituent l'Etat canadien. C'est exactement cela qui donne au Canada sa raison d'être spécifique, son originalité et sa viabilité.

218 Nous n'avons pas à établir les titres de la culture anglo-canadienne. Qu'il nous suffise de déclarer que nous lui sommes attachés comme à une des richesses et des forces vives de notre patrie. En établissant l'authenticité de la nation canadienne-française, nous avons montré la genèse et le développement de l'une de ses composantes : la civilisation canadienne-française.

219 C'est le titre même qu'un historien distingué contemporain a donné à une de ses oeuvres : *La civilisation de la Nouvelle-France.* M. Guy Frégault l'a étudiée, cette civilisation, entre 1713 et 1744, c'est-à-dire « au seul moment de son histoire où elle peut vraiment s'épanouir ». Voici ce qu'il écrit, en introduction :

> « Pour cerner ce phénomène extrêmement complexe qu'est une civilisation et, puisqu'il s'agit d'histoire, une civilisation en devenir, notre méthode d'approche sera la suivante. Cette réalité ne s'est pas affirmée n'importe où ni n'importe quand. Elle s'est incarnée dans un milieu précis, à une époque déterminée. C'est pourquoi il nous faudra d'abord dégager les perspectives historiques de la période que nous devons explorer. Ensuite, nous serons en mesure d'en reconstituer le caractère économique, étude de base, parce qu'il importe au plus haut point de savoir de quoi vit une société pour apprendre comment elle vit. Puis, nous étudierons les institutions et les tendances politiques de la Nouvelle-France du XVIIIe siècle

parce que les unes comme les autres reflètent toujours une certaine conception de l'homme. Avec le régime politique, nous aurons déjà abordé la vie sociale : nous tâcherons ensuite d'en découvrir les manifestations les plus significatives. Il ne nous restera plus qu'à mettre en faisceau les énergies spirituelles du pays pour en souligner l'originalité et en déterminer la valeur.

« Nous aurons alors compris de quelle manière les Canadiens du XVIII[e] siècle nous ont conquis une place parmi les nations. »[60]

220 Voici la conclusions de cette étude historique :

« A cette époque, on est au lendemain de la guerre de la Succession d'Autriche et à la veille de la guerre de Sept Ans. Bientôt le sort de la Nouvelle-France sera en jeu. Le pays se couvrira de ruines. Le peuple sera affreusement battu. Mais la civilisation qu'il représente est appelée à survivre parce qu'elle est le produit d'une lente et sûre élaboration historique, parce que, dans les trente ans de paix qui lui ont été accordés entre 1713 et 1744, le Canada s'est réalisé. Il est devenu une entité morale, un être complet, une nation nouvelle, appuyée sur un passé dont la puissance irréductible le projette vers l'avenir ».[61]

221 Ne retenons de ces textes et de ces pages que deux idées. La première est celle de cette civilisation qui s'épanouit sur les bords du Saint-Laurent et qui, déjà sous le régime français, devient culture au sens où le profane l'entend ordinairement, i. e. culture artistique et littéraire. L'autre est que cette civilisation n'a pu se développer vraiment qu'entre 1713 et 1744. Auparavant la menace iroquoise et les soucis primitifs de la vie pesaient sur elle

[60] Guy FREGAULT, *La Civilisation de la Nouvelle-France*, 1944, pages 22 et 23.

[61] Guy FREGAULT, *La Civilisation de la Nouvelle-France*, 1944, pages 279-80.

de tout leur poids. Après, ce sera la guerre, la cession à une puissance étrangère, l'instauration au pays d'un autre régime politique ainsi que l'apparition très tôt d'une deuxième forme de civilisation et de culture.

222 Le problème des cultures au Canada est fondamentalement celui de l'orientation du pays dans le sens du biculturalisme dont nous venons d'énoncer les composantes. Cette orientation n'implique pas la méconnaissance, encore moins la proscription, de groupes culturels différents. Elle est seulement la reconnaissance d'un fait historique et celle de certaines exigences dans l'ordre institutionnel Pour être plus clair, nous estimons que l'appui de l'Etat en particulier doit aller avant tout aux institutions qui servent la culture anglo-canadienne et la culture canadienne-française, que les organismes culturels mis sur pied par l'Etat lui-même doivent être conçus et employés d'abord et principalement pour l'enrichissement et la diffusion de ces cultures authentiquement canadiennes. Il y va de l'intérêt même du Canada en tant que pays et en tant qu'Etat.

223 Nous en venons à une suggestion d'une portée très générale et strictement pratique : celle de trois capitales pour le Canada. Premièrement, une capitale politique, qui est actuellement Ottawa, et qui sera demain, nous l'espérons, un district fédéral. Deuxièmement une capitale culturelle pour le Canada anglais, qui pourrait être Toronto. Enfin une capitale culturelle pour le Canada français, qui pourrait être Montréal.

224 La proposition peut sembler fantaisiste. Elle doit s'envisager en fonction de l'avenir beaucoup plus que du présent. La population du Canada était de 5,371,315 âmes au début du siècle présent, en 1901 plus précisément. Elle approche les vingt millions présentement. A ce rythme d'accroissement, elle devrait être de cinquante millions vers l'an deux mille, et toucher sinon dépasser cent millions dans un siècle. Celle du Québec a plus que triplé en soixante ans. Elle sera probablement de quinze millions

dans un demi siècle. L'étendue du pays et le chiffre de la population justifieront ces trois capitales.

225 Nous avons noté l'apport de la nation et celui de l'Etat aux civilisations et aux cultures. Pour que cet apport soit efficace, il faut que l'Etat contribue, dans son domaine, à l'institutionnalisation des cultures, mais il faut surtout que ces institutions communient à l'âme des nations d'où elles jaillissent. Cette communion, malgré tous les progrès des communications, exige encore et exigera probablement toujours un contact physique avec un milieu humain, avec un climat de pensée et de vie.

226 Nous avons de cette dissociation entre les hauts lieux de la politique et ceux de la culture des exemples illustres. Les Nations Unies, organisme politique, ont leur siège à New York, aux Etats-Unis, dans un pays qui joue un rôle de premier plan dans ce domaine. Par contre l'Unesco, organisation culturelle s'est installée à Paris, dans cette vieille Europe, qui demeure la gardienne par excellence des valeurs proprement spirituelles. Plus près de nous, Washington, capitale politique des Etats-Unis, vient bien loin derrière New York, Chicago et Boston au point de vue culturel.

227 Par ailleurs, rappelons qu'il s'agit en ce domaine de se conformer à des données humaines beaucoup plus que de vouloir ranger les hommes et les choses selon des règles fixes. En pratique, le Gouvernement canadien s'est déjà engagé dans cette voie en centralisant à Montréal les services du secteur français de Radio-Canada et, tout récemment, en y transférant une partie de son département de traduction. Il s'est rendu sagement à certaines exigences : celles d'un milieu capable d'alimenter une culture en producteurs et en consommateurs, pour parler un langage commercial. Il s'agirait de repenser, selon des vues d'ensemble et d'avenir, ce qui a été ébauché sous l'impératif du moment, de coordonner et de planifier des services, des institutions afin qu'ils deviennent un lien vivant entre les nations et l'Etat. Nous tenons à préciser

que nous n'ignorons pas ce qui est du ressort des gouvernements provinciaux, mais que nous ne croyons pas opportun de développer ici ce point de vue.

228 Cette décentralisation, axée sur des réalités nationales, aurait probablement un autre avantage : celui de permettre aux Canadiens français de jouer dans l'administration du Canada un rôle personnel au lieu d'être les perpétuels exécutants de politiques, au sens élevé du mot, élaborées au-dessus et en-dehors d'eux. On n'a peut-être pas assez noté que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays sous le régime fédératif, un organisme fédéral a permis aux nôtres de donner leur mesure comme groupe distinct dans le développement, dans l'orientation du pays, et ça été Radio-Canada en son secteur français.

229 Aux services français de Radio-Canada, on pourrait joindre éventuellement le département de l'enseignement français dont il est question au paragraphe 274, les échanges culturels avec les communautés françaises de l'univers. L'Office national du Film est déjà installé à Montréal. En élargissant la formule, on en viendra peut-être à doubler certains ministères, notamment ceux qui touchent de près à la vie sociale, comme cela s'était pratiqué à la fin du régime d'Union. Nous aurions un gouvernement central qui maintiendrait l'unité du pays dans la diversité commandée par l'histoire et la géographie.

230 L'apport de l'Etat canadien à la double vie culturelle du pays se traduit, nous venons de le rappeler, dans les services de Radio-Canada, dans ceux de l'Office national du film, des Archives publiques, de la Bibliothèque nationale, de l'Imprimeur de la Reine, du Conseil des Arts, par la Commission des Lieux et monuments historiques du Canada, par le Conseil national des recherches, par la contribution du Canada aux organismes culturels internationaux, notamment ceux de l'Unesco.

231 A la fin de l'année 1963, nous avons mené une enquête à travers le pays sur plusieurs de ces services culturels.

Nous en avons rédigé une synthèse qui constitue l'annexe 6 du présent mémoire. A la suite des enquêteurs, nous notons avec une vive satisfaction l'apport de Radio Canada et de l'Office national du film à la vie culturelle tant française qu'anglaise au Canada. Nous rappelons cependant que plusieurs centaines de milliers de citoyens sont privés de télévision française et des milliers, de radio française. Nous signalons le cas de la Colombie et celui de Terre-Neuve. Ces deux provinces n'ont aucun poste français de radio ni de télévision. Pourtant les Canadiens français sont plus de 60,000 en Colombie et 17,000 à Terre-Neuve, particulièrement dans la région de Baie Saint-Georges. Nous espérons que ces groupes seront desservis aussitôt que les progrès de la technique et des possibilités accrues d'investissement le permettront.

232 Le service de distribution de l'Office national du film paraît bien organisé. Dans la section de la production, il semble que les normes de conception et de montage des films ne répondent pas toujours aux exigences de la culture française. La concurrence voisine et gigantesque du cinéma américain a toujours empêché la naissance d'une industrie cinématographique canadienne. Des pays qui ne comptent que le tiers ou même le quart de la population du Canada produisent des films remarquables. C'est une situation à laquelle il faudra remédier avant longtemps, en notre pays. A cause de l'influence considérable du film sur la vie des nations, il faudra que le Gouvernement canadien finisse par mettre sur pied ou aide l'entreprise privée à nous donner une industrie du cinéma qui réponde aux besoins des citoyens de langue française comme de langue anglaise.

233 Nous n'avons pu, faute de temps, étudier l'organisation des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale. Nous n'avons pas entendu de critiques à l'endroit du Conseil des Arts du Canada. Bien au contraire ! Les Canadiens français y comptent cinq membres sur dix-huit. On vient d'y nommer un Acadien de l'île du Prince-Edouard. C'est

la première fois, croyons-nous, que les groupes français hors du Québec ont un représentant au sein de cet organisme. Un service connexe au Conseil des Arts est la Galerie nationale du Canada. En juillet 1963, il n'y avait qu'un Canadien français parmi les quinze hauts fonctionnaires responsables de l'administration de la Galerie. En passant, signalons l'absence totale de français à l'Observatoire du Canada, rue Carling, à Ottawa, selon le Droit du 28 juin 1963.

234 Le département des impressions et de la papeterie publique est considérable. Les hauts fonctionnaires canadiens-français dans ce service sont au nombre de cinq sur neuf. Dans l'annexe 6 du présent mémoire, nous formions le voeu que la distribution des publications gouvernementales soit décentralisée. L'imprimeur de la Reine vient d'annoncer des mesures en ce sens. Nous n'avons pu nous livrer à des recherches systématiques sur la contribution des écrivains et savants canadiens-français aux publications de ce département. Les quelques constatations que nous avons faites nous indiquent que cette contribution est loin d'être satisfaisante. Par exemple *l'annuaire du Canada 1962* nous donne, aux pages 1261-67, la liste des « articles » spéciaux parus dans cette publication gouvernementale depuis 1938. Nous n'y avons relevé que quatre textes rédigés par des Canadiens français sur un total de 185. Cette publication provient en fait du bureau fédéral de la statistique où nous sommes pauvrement représentés : trois Canadiens français sur vingt-sept hauts fonctionnaires. (Annexe 13)

235 Ceci nous amène à une autre constatation. Le Gouvernement canadien a, à son emploi, de nombreux savants dans divers départements : agriculture, forêts, pêcheries. conseil national des recherches, etc... Dans ces ministères et départements, les Canadiens français sont une infime minorité : 2 hauts fonctionnaires sur 45 à l'Agriculture. 5 sur 28 aux Forêts, 2 sur 19 aux Pêcheries, 2 sur 16 au Conseil national des recherches, pour ne citer que quel-

ques cas. Cette inégalité se reflète évidemment dans les communications scientifiques, dans les articles, brochures et volumes des hommes de lettres ou de sciences à l'emploi du Gouvernement. Les chercheurs, les économistes, les intellectuels étrangers qui consultent nos publications gouvernementales apprécient la vitalité de la culture canadienne-française selon ce critère et en tirent fatalement la conclusion que la nation canadienne-française joue un rôle bien modeste dans la vie canadienne.

236 Les causes de cette situation anormale sont multiples. Nous en avons indiqué quelques-unes en parlant du recrutement des fonctionnaires canadiens-français en général. Il faut y ajouter l'influence considérable des universités anglo-canadiennes et américaines en ce qui regarde la conception de la science, les méthodes de recherche et les centres d'intérêt. Aussi le fait que les échanges officiels dans le domaine scientifique se sont effectués d'abord et continuent de se faire principalement avec les pays anglophones : Angleterre, Etats-Unis, membres du Commonwealth. Les relations culturelles avec la France s'intensifieront peut-être à la suite de la récente visite de M. Pearson à Paris. Ce serait à l'avantage du Canada tout entier.

237 Cette observation vaut d'ailleurs pour tous nos échanges culturels avec les autres peuples. Tout récemment encore il a fallu une vigoureuse intervention pour que la contribution du Canada au développement universitaire de l'Afrique ne soit pas limitée aux anciennes colonies anglaises. Qu'il s'agisse de délégations à des organismes ou à des congrès internationaux, d'échanges de professeurs, de bourses d'étude, de contributions en argent, en volumes. en appareils scientifiques, d'accueils à des écrivains ou à des savants étrangers, de missions comme celle qu'a organisée et financée le Canada dans l'Extrême Nord lors de l'année géophysique internationale, la nation canadienne-française doit constamment rappeler son existence aux organismes gouvernementaux et réclamer la place qui lui

revient. C'est une situation proprement intolérable. Il faudra lui apporter un remède radical et ce remède pourrait être un organisme central comprenant une section anglaise et une section française. Cet organisme ferait le lien entre les éléments culturels, principalement les universités, et l'Etat canadien. Il pourrait planifier la contribution des deux nations en regard des besoins de l'Etat canadien et de son rayonnement dans le domaine international.

238 Une dernière observation concerne le passé historique de notre pays. Depuis 1919, le Canada possède une Commission des lieux et monuments historiques, dont le siège est à Ottawa. Le Canada français n'a lieu d'être satisfait ni de la composition ni du travail de cette Commission. En juillet 1963, elle ne comprenait qu'un membre canadien-français sur quatorze et un seul haut fonctionnaire, le secrétaire, un anglophone. L'enquête dont nous donnons la synthèse à l'annexe 6 nous a révélé que les membres de cette Commission n'ont pas tous les connaissances historiques requises avec le résultat que, dans certaines provinces, le passé français est complètement omis. Nous répétons également ce que nous disons dans ce document : la Commission étant un organisme fédéral, toutes les inscriptions sur les monuments érigés par ses soins devraient être rédigées dans les deux langues.

239 Nous n'avons pu qu'effleurer le problème culturel dans ses implications avec l'Etat fédéral. Pour aller au fond de ce problème, nous aurions eu besoin des services de plusieurs chercheurs et penseurs pendant peut-être une année. Nous espérons que nos observations seront tout de même de quelque utilité. Nous espérons surtout que la Commission se penchera avec attention sur ces relations entre l'Etat canadien et les deux cultures nationales afin de déterminer avec précision ce qu: doit et ce qui ne doit pas être fait, afin aussi de rendre plus cohérent et mieux organisé leur apport à la vie canadienne.

240 La civilisation et la culture constituent le bien par excellence du citoyen dans l'ordre naturel. Elles sont la

raison la plus élevée de la vie en cité. Plénitude physique, prospérité économique, sécurité et concorde dans l'ordre social sont ordonnées au développement intellectuel de l'homme, animal raisonnable, roi de la création par la vigueur de son intelligence et la force de sa volonté. C'est dans ce développement qu'il trouve les satisfactions propres à sa nature spirituelle.

241 L'Etat, gardien de ces valeurs, tend à s'identifier avec elles. Nous avons vu que ces valeurs émanent du groupement humain comme nation. Dès lors l'Etat sera incliné à jouer un rôle culturel, à devenir national, pas seulement politique. Dans un pays comme le Canada, formé de deux nations et de dix provinces auxquelles ressortissent d'abord les cultures, ce rôle est délicat.

242 Au temps de la Commission Rowell-Sirois, nous avons assisté à une offensive économique de l'Etat fédéral contre les provinces. Les bouleversements qu'elle a causés continuent d'envenimer les relations entre Ottawa et les provinces, non seulement dans le domaine économique, mais encore dans le domaine social. Et voici qu'une nouvelle offensive d'Ottawa se dessine à l'horizon, cette fois dans le domaine culturel, à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur les Arts, les Lettres et les Sciences. Nous espérons que la Commission sur le bilinguisme ne lui donnera pas une vigueur nouvelle, mais qu'au contraire elle s'appliquera à définir le rôle culturel de l'Etat fédéral dans ce contexte précis des deux nations et des dix provinces. Ainsi délimité, ce rôle nous apparaît légitime et nous croyons qu'il peut être extrêmement bienfaisant pour la communauté canadienne-française, surtout hors du Québec, et pour une vie supérieure authentiquement canadienne.

243 La délimitation de ce rôle implique un dialogue avec les provinces, notamment avec le Québec. Ce dernier aspire de plus en plus à devenir le centre culturel du Canada français tout entier. Nous estimons que ce désir corres-

pond à une potentialité et nous nous demandons s'il est inconciliable avec un fédéralisme rénové, à la mesure du pays réel. Dans un volume remarquable, le professeur Philippe Garigue, doyen de la faculté des Sciences sociales à l'université de Montréal, a écrit ce qui suit :

> « Il devient dangereux de croire que des problèmes d'ordre structurel peuvent être résolus par des appels à la bonne volonté... Toute l'histoire du Canada français a été influencée par la situation de dépendance. Nous en arrivons à la conclusion que cette situation de dépendance est inhérente à la présence du fédéralisme canadien et illustre son incapacité à résoudre les tensions entre les deux groupes. Le fédéralisme canadien actuel, malgré la recherche d'accommodations respectueuses des différences culturelles, ne peut résoudre que des problèmes d'ordre secondaire. »

244 Nous souhaitons ardemment que la Commission et à la suite de son rapport, le Gouvernement canadien, en coopération avec les provinces, aient le courage d'aller au fond des questions et de mettre en application des solutions permanentes à un malaise permanent. Autrement nous entrerons dans ce cycle d'instabilité politique et de tension morale qui a caractérisé l'Union des deux Canadas et qui aboutit à sa dislocation.

L'ÉTAT ET L'ÉCOLE

245 L'école est l'une des institutions maîtresses d'une civilisation et l'un des grands foyers de la culture. Celle-ci s'y conserve, s'y affine, s'y discipline, s'y transmet. Nous n'avons pas l'intention de ressusciter le vieux débat qui oppose l'académisme à l'art et à la culture en général. Nous notons seulement que l'école n'engendre pas de soi une culture. Nous devons lui demander de former des hommes cultivés, en somme de faire participer, selon des

méthodes pédagogiques éprouvées, des individus à une culture dont les facteurs sont plus profonds et plus étendus que le seul milieu scolaire, même au niveau universitaire. Cette réserve faite, il reste que la culture ne peut se passer de l'école et que, par ailleurs, l'école n'aurait guère de raison d'être sans la culture.

245 Le problème scolaire au Canada a toujours été envisagé principalement, pour ne pas dire uniquement, au point de vue religieux et linguistique. La religion est au-dessus de la culture, mais elle exerce une influence sur elle par ses institutions temporelles. Les sociologues accordent une importance de plus en plus grande à la langue comme signe sensible, aussi comme partie intégrante d'une culture. Il este que la civilisation et la culture, telles que nous les avons définies, comportent d'autres éléments. Pour l'avoir oublié, l'Etat chez nous s'est enfermé souvent dans une conception mesquine de l'éducation. Les gouvernements, dans plusieurs cas, ont estimé avoir rempli leur devoir envers les exigences de l'Esprit en accordant quelques minutes par jour à l'enseignement de la religion et de la langue française, pour être bien précis. Ainsi coupées de l'ensemble de la formation, de la civilisation, de la culture, de la vie, langue et religion ont mené une vie misérable sous la férule de l'Etat.

247 Cette situation déplorable était à prévoir du moment que les chefs politiques à Ottawa et dans les provinces interprèteraient de façon strictement littérale l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce document a été élaboré par des légistes qui ne se sont guère préoccupés de l'aspect culturel dans les textes relatifs à l'école. Un souci a dominé le débat en la matière : celui d'une minorité à protéger au point de vue de sa foi et de sa langue : la minorité anglo-protestante dans le Bas -Canada, le futur Québec de la Confédération.

248 Les Canadiens français et les catholiques en général se sont fait reprocher amèrement de s'isoler de l'ensemble

de la communauté canadienne lorsqu'ils réclamaient des écoles à eux, des écoles respectueuses des exigences de leur langue et de leur foi. Pourtant, c'est un fait historique qu'on ne saurait trop rappeler, ce sont les anglo-protestants qui ont voulu, les premiers et le plus fortement, assurer à leur minorité bas-canadienne une entière protection. Si, aujourd'hui, le Québec n'est pas une province comme les autres, nos amis anglo-canadiens peuvent se frapper la poitrine. Ce sont eux qui ont voulu un Québec bilingue et bi-national, qui se sont taillé à même l'étoffe provinciale un sous-Etat québécois anglo-protestant. Il n'y a qu'à lire les délibérations qui ont abouti à l'adoption du pacte fédératif par le Parlement de Londres pour s'en rendre compte. D'ailleurs le texte même de l'Acte est d'une singulière éloquence sur ce point.

249 A l'article 22, de l'Acte, les sénateurs de la province de Québec à Ottawa étaient l'objet d'une loi d'exception destinée évidemment à assurer une représentation anglo-protestante de cette province au Sénat canadien. Il y était spécifié que les sénateurs seraient « nommés par l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans l'annexe « A » du chapitre premier des Statuts codifiés du Canada » Inutile de préciser que ces collèges électoraux avaient été découpés en conséquence. Pour éviter, au surplus, qu'un Canadien français catholique représente un des collèges électoraux anglais, il était précisé, à l'article 23, paragraphe 6, toujours pour Québec seulement ; « En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié, ou posséder les biens-fonds requis, dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée ». Dans le domaine provincial, Québec se voyait doté, pour le même motif, d'un Conseil législatif alors que l'Ontario résumait sa Législature à « une seule chambre appelée l'assemblée législative d'Ontario ». De plus, les anglo-protestants du Québec se réservaient au départ treize comtés du Québec où ils étaient alors la majorité

en stipulant que les limites de ces comtés ne pouvaient être modifiées sans le consentement des intéressés (article 80 et annexe 2).

250 Le fameux article 133, si souvent invoqué en matière de bilinguisme et considéré avec raison comme fondant en loi l'existence de deux langues au Canada, était surtout favorable à la langue anglaise. Celle-ci était officielle dans le domaine fédéral et dans toutes les provinces du Canada, nommément dans le Québec. La plus minuscule municipalité du Québec, même si elle ne comptait aucun résident de langue anglaise, devait rédiger ses documents officiels dans les deux langues et ne pouvait s'affranchir de cette obligation qu'en adressant une demande en bonne et due forme à la législature. Par contre, l'Acte ne reconnaissait aucun droit à la langue française dans les autres provinces. Encore ici Québec devenait une province pas comme les autres : une province bilingue associée à des provinces unilingues, cela toujours à la demande des Anglo-Canadiens et pour protéger la minorité anglophone du Québec.

251 Cette solution de compromis a empoisonné la vie canadienne depuis 1867 et c'est à cause d'elle que la Commission se voit dans l'obligation d'enquêter sur le bilinguisme dans notre pays. Pour être équitable, la Constitution aurait dû soit se limiter à reconnaître deux langues dans le domaine fédéral ou bien faire accepter le principe de la dualité linguistique pour toutes les provinces. A cause de cette position équivoque, le Québec français n'a jamais pu vivre pleinement sa vie culturelle et les groupes français hors du Québec se sont trouvés à l'entière discrétion d'une majorité.

252 Ainsi protégée complètement au point de vue linguistique, la minorité protestante du Québec a voulu se prémunir dans l'ordre religieux. Ce fut l'origine du célèbre article 93 relatif à la seule confessionnalité dans le domaine scolaire. Cet article, encore une fois, a été voulu

d'abord par la minorité anglo-protestante du Québec. Nous pourrions apporter sur ce point maints témoignages d'hommes politiques et d'historiens anglo-canadiens. Nous n'en citerons qu'un à cause de sa particulière netteté. Il se trouve dans un discours prononcé le 2 mars 1892 par un député à la Législature du Manitoba, M. James Fisher.

Voici ce texte :

> « From the beginning to the end of it (le débat qui s'était alors engagé sur la Confédération), there was hardly a question raised about the rights that were to be protected by these educational clauses, *except for the Protestants of Lower Canada* ».

253 Et voici le commentaire de l'éminent juriste J. S. Ewart en marge de cette déclaration :

> « Hardly one word (. . .) The House will now see how utterly far from the truth is the oft-repeated and generally accepted statement that the educational clauses of the Confederation Act, protecting the rights of the minority in respect to education, was a concession to Roman Catholic demands ». [62]

254 Cette protection, accordée à un groupe majoritaire dans l'ensemble du pays, était superflue. Les anglo-protestants du Québec pouvaient compter sur l'appui entier de leurs compatriotes des autres provinces du Canada et sur celui du Parlement impérial et de l'Angleterre. Dans le Québec même, ils étaient une minorité au point de vue numérique seulement. Ils dominaient la vie économique et, par elle, la vie politique elle-même. Le résultat le plus net fut l'obtention d'un statut de majorité pour la minorité dans le domaine de l'éducation. Lorsqu'on étudie l'histoire de l'éducation dans cette province ainsi que la législation scolaire qui vient d'y être votée, on cons-

[62] J. S. EWART, *The Manitoba School Question*, page 211.

tate que protestants et catholiques sont sur un pied de stricte égalité dans l'ordre administratif et que les protestants ont toujours bénéficié d'un traitement de faveur au point de vue financier, qu'il s'agisse des subventions publiques aux écoles gouvernementales ou de l'appui aux institutions privées, dans le domaine universitaire nommément. [63]

255 Le groupe anglo-protestant du Québec a pu organiser son enseignement dans sa langue, selon ses besoins, dans des institutions à sa mesure. Il s'est même, dans certains cas, payé le luxe, à même les deniers publics, de mettre au rancart l'enseignement de la langue française. Il s'est toujours refusé à constituer pour les protestants de langue française un secteur français alors que les Canadiens français catholiques accordaient à leurs coreligionnaires anglophones la latitude et les moyens de s'instruire dans leur langue et même d'angliciser des groupements catholiques canadiens-français et néo-canadiens, à Montréal principalement. [64] En passant, les nationalistes canadiens-français qui reprochent à leurs compatriotes l'anglicisation des protestants de langue française n'ont rien compris à la constitution du Canada. Leur accusation est à la fois injuste et stupide.

256 Nous touchons du doigt le résultat de ce traitement de faveur dans l'ordre pédagogique. Le groupe anglo-protestant du Québec a non seulement conservé sa langue, mais 66.3% de ses membres ne savent pas le français et il a attiré à lui 60% des Néo-Canadiens établis au Québec. [65] Enfin il a pu donner à sa culture une vigoureuse impulsion, telle que Montréal est un foyer culturel anglais qui peut rivaliser avec Toronto, Winnipeg et Vancouver.

[63] Michel BRUNET, *Le Financement de l'enseignement universitaire au Québec*, 1963.

[64] Mémoire de l'Académie canadienne-française sur l'anglicisation des Néo-Canadiens dans les écoles catholiques de Montréal.

[65] Richard ARES, S. J., *Relations*, numéro 278, pages 47 et 48, février 1964.

Traduit en langage mathématique, cela signifie que les Britanniques sont passés de vingt à dix pour cent de la population de la province de Québec depuis la Confédération, mais qu'ils ont réussi ou à peu près à maintenir leur coefficient au point de vue linguistique.

257 Pendant ce temps les groupes français hors du Québec se voyaient réduits à la portion congrue et au point de vue pédagogique et au point de vue administratif et au point de vue financier. Les ministères de l'Instruction publique leur concédaient, au maximum, le droit d'étudier leur langue et leur religion pendant quelques heures par semaine mais ils les contraignaient, au mépris des données les plus élémentaires de la pédagogie, à s'intégrer dans un système d'enseignement étranger à leur esprit et à leurs aspirations. Dans ce système, les éléments les plus fondamentaux de leur culture propre étaient méconnus ou a peu près et la langue, qui en est le signe sensible, complètement bannie ou à peine tolérée.

258 Ils devaient se saigner à blanc pour ériger et maintenir des institutions culturelles françaises, qu'il s'agisse d'écoles ou de postes de radio. Ils sont actuellement un million deux cent mille contre cinq cent mille Anglo-Canadiens dans le Québec. Il y a un an à peine, le Conseil de la vie française a chargé un spécialiste de l'enseignement du français d'une enquête sur la situation de cette langue dans le milieu franco-manitobain. Voici la conclusion de son rapport :

259 « L'impression générale et brutale qui se dégage de mon enquête est que la situation du français au Manitoba est extrêmement grave. Cette minorité francophone est déjà engagée dans un processus avancé d'anglicisation rapide et massive et, si la situation scolaire ne change pas rapidement et radicalement, le français disparaîtra totalement dans un avenir rapproché.

260 « Mais ils (les jeunes Franco-Manitobains) n'étudient le français qu'une heure par jour. Dans bien des cas, au témoignage des élèves eux-mêmes, souvent corroboré par celui des enseignants, cette heure se réduit à 45 minutes quand ce n'est pas à 30 minutes. Ajoutons à cela l'enseignement du catéchisme en français.

261 « Dans ces conditions, dès la première année d'étude, le français, dans l'esprit de l'enfant, est psychologiquement déclassé, n'est qu'une langue seconde, l'anglais obtenant la part du lion.

262 « Dès cette première année d'école, l'esprit de l'enfant commence à être anglicisé systématiquement, progressivement, d'une façon accélérée, chaque nouvelle matière continuant à anémier et à détruire ce que l'esprit de l'enfant peut comporter d'esprit français.

263 « Les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie, tout est en anglais. L'esprit de l'enfant s'enrichit continuellement de concepts, de modes de pensée, de mots et d'expressions anglais, de termes techniques (au sens le plus large du mot) anglais.

264 « Que l'enfant ait à parler de quoi que ce soit autre que de la religion, le seul vocabulaire qu'il connaisse étant anglais, il sera porté, inconsciemment, à parler de cela en anglais ».

265 Faut-il s'étonner que la moitié des Canadiens français de la diaspora soient sur la voie de l'anglicisation ? Y a-t-il lieu de s'en réjouir ? De décréter, comme le fait un article paru récemment dans un bulletin de la Gendarmerie royale du Canada, que la bataille pour la culture française est perdue au Canada ?[66] — En passant, la

[66] *Le Devoir*, 5 février 1964.

Gendarmerie Royale du Canada n'a pas fait grand chose pour sauvegarder la civilisation canadienne-française, même chez ses membres, et pour endiguer la pénétration de la civilisation américaine. En effet l'auteur de l'article attribue « l'érosion de la culture canadienne-française d'abord aux Etats-Unis, ensuite au Québec ». Il ne voit pas en quoi les Anglo-Canadiens peuvent en être tenus responsables.

266 Passons sur ce dernier point. L'influence qu'exerce autour d'elle une grande civilisation comme la civilisation américaine nous intéresse davantage. Ce dont l'auteur de l'article en question ainsi que la plupart de ses compatriotes ne se rendent pas compte, c'est que le rayonnement massif de cette civilisation menace le Canada anglais tout autant que le Canada français. Le problème premier n'est pas de savoir si la civilisation américaine est bonne ou mauvaise, mais bien de déterminer si le Canada peut subsister indéfiniment comme pays indépendant dans l'orbite économique, politique et culturelle de cette civilisation. Nous posons la question à nos amis anglo-canadiens: leurs pères et nos pères ont-ils peiné et oeuvré pendant des années sur ce continent pour que notre patrie, la seule que nous ayons, nous Canadiens français depuis deux siècles au moins, devienne un quelconque Etat de la République américaine, une étoile de plus à son glorieux drapeau ?

267 Nous croyons fermement que la survivance du Canada comme entité distincte est liée à la survivance de la nation canadienne-française et s'il est vrai que celle-ci a perdu la bataille, il est également vrai que notre pays tout entier est sur le bord de la défaite. Mais nous ne sommes pas prêts à nous avouer vaincus. Nous avons toujours foi dans l'avenir d'un Canada libre, original et indépendant à condition que nos compatriotes d'autres langues partagent cette foi et reconnaissent enfin que le premier rempart de la vie canadienne dans toute l'étendue de notre patrie est la culture canadienne-française elle-même.

Nous sommes fiers de la culture anglo-canadienne, nous désirons qu'elle se fortifie sans cesse mais nous estimons que nos compatriotes anglo-canadiens devraient avoir la même fierté et entretenir les mêmes espérances pour la culture canadienne-française, élément d'un patrimoine commun.

268 Par suite de la désagrégation lente de la vie familiale et paroissiale, l'école devient, de plus en plus avec les grands media de communication que sont la radio, la télévision,le cinéma, la gardienne de la culture. Nous avons décrit très sommairement la situation de l'école canadienne-française hors du Québec. Comme nous l'avons fait dans l'ensemble de ce mémoire, nous nous bornons à l'envisager dans l'ordre juridique et du point de vue de l'Etat fédéral avant tout.

269 L'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui crée une situation de droit bien peu satisfaisante. Il se borne à entériner les pouvoirs et privilèges acquis lors de l'entrée d'une province dans la Confédération et cela au seul point de vue religieux. Il confie l'enseignement aux provinces et il accorde à l'Etat fédéral un vague pouvoir d'intervention en cas de violation de ces pouvoirs et privilèges par les provinces. Ce que vaut ce pouvoir d'intervention, nos compatriotes du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Ontario l'ont appris à leur dépens.

270 Un réaménagement des dispositions de cet Acte en matière scolaire s'impose. Nous estimons qu'il faut conserver l'esprit de la Constitution, esprit qui se dégage tout autant des délibérations qui ont préparé la Confédération que du texte lui-même, mais nous sommes d'avis qu'il faut procéder à une revision des dispositions de la loi. D'ailleurs, lorsqu'on considère attentivement une codification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on constate que cet Acte a été amendé à plusieurs reprises. Il n'a jamais eu cette intangibilité qu'une certaine imagerie

patriotique lui attribue. Voici ce qu'écrit M. Elmer A. Driedger dans l'Avant-propos à sa Codification des Actes: [67]

> « La législation incorporée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) a subi plusieurs modifications indirectes, non seulement de la part du Parlement du Royaume-Uni, mais aussi de la part du Parlement canadien et des législatures provinciales, lorsque des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique étaient expressément susceptibles de modification par le Parlement ou les législatures, suivant le cas. En codifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique avec les seules dispositions législatives subséquentes qui aient directement changé le texte de l'Acte fondamental, on ne donnerait donc pas un énoncé fidèle de la Loi ».

271 Notons tout d'abord qu'il serait facile de procéder autrement, théoriquement du moins. Il suffirait que les provinces, qui sont l'autorité première dans le domaine de l'éducation, accordent aux groupes canadiens-français le traitement que le Québec a toujours assuré à ses citoyens anglo-protestants. Les nôtres n'ont jamais réclamé autre chose. Mais ce qui semble le bon sens même se heurte souvent à de singuliers obstacles. Nonobstant les difficultés qu'une pareille proposition peut susciter et les déceptions éprouvées par les Canadiens français depuis 1867, nous réitérons cette demande d'un statut égal, d'un traitement identique pour le million deux cent mille Canadiens français hors du Québec et pour le demi million d'Anglo-Canadiens du Québec. Encore une fois, nous formulons cette requête de stricte équité au nom de l'avenir et de l'indépendance même du Canada.

272 Nous nous tournons maintenant vers l'Etat fédéral. Nous déclarons, au principe, que la question scolaire au

[67] Elmer A. DRIEDGER, *Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique* (1867 à 1952), L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1962.

Canada doit être posée en termes à la fois de nations, de provinces et de gouvernement central. Si l'attitude des provinces demeure ce qu'elle est présentement, nous estimons qu'un réaménagement de la constitution s'impose. Nous sommes d'avis que les nouvelles dispositions devront porter non seulement sur la religion, mais sur les langues et les cultures. Nous avons appris à nos dépens que la religion respecte les langues mais qu'elle n'a pas pour mission spécifique de les conserver et de promouvoir les cultures.

273 La constitution fait de l'Etat fédéral l'arbitre suprême en cas de litige entre un groupe culturel et un gouvernement provincial. Ce rôle d'arbitre devrait demeurer à condition d'être rendu efficace. Pour être efficace, il devrait être soustrait aux influences politiques, remis entre les mains d'un organisme fédéral composé de représentants des deux nations et muni de pouvoirs à la fois judiciaires et exécutifs en matière scolaire. Il reviendrait à cet organisme d'étudier les griefs qui seraient portés à son attention, de rendre un jugement et de faire des recommandations aux provinces intéressées.

274 Au cas où ces recommandations seraient rejetées le groupe ainsi lésé pourrait se réclamer de la juridiction de cet organisme fédéral. Celui-ci devrait alors prendre des mesures pour assurer au groupe en question l'instruction à laquelle il a droit au point de vue religieux et au point de vue culturel. Ces mesures pourraient aller jusqu'à l'ouverture d'écoles conformes aux besoins de ce groupe, écoles soustraites au contrôle provincial. Cet organisme devrait avoir un budget voté par le Parlement et contrôlé par lui de la même façon que le budget de l'Office national du film, de Radio Canada ou de tout autre organisme culturel.

275 On peut envisager au problème bien d'autres solutions. Nous nous y rallions à l'avance du moment que

ces solutions seront équitables et véritablement efficaces. Leur application serait bien facilitée si certaines provinces, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, qui comptent des groupes français considérables, s'engageaient résolument dans la voie de la justice complète en matière scolaire. Ces deux provinces ont fait beaucoup déjà dans ce domaine. Elles sont des provinces pionnières de la Confédération. Il leur revient de donner l'exemple au reste du pays et de démontrer que l'équité peut se pratiquer ailleurs que dans le Québec.

276 En raison de la situation très spéciale qui leur est faite, nous devons signaler le cas des enfants des militaires canadiens-français. De par la loi, ces enfants sont obligés de se conformer aux règlements scolaires des provinces canadiennes où leurs parents sont cantonnés par l'armée. Les enfants d'un militaire québécois se voient ainsi frustrés de leurs droits à une éducation catholique et française si leur père est envoyé dans telle province du Canada. Ils sont punis parce qu'il a voulu devenir un défenseur de la patrie canadienne et des libertés humaines dans l'univers. Un témoin très autorisé vient de porter à notre connaissance, pour ne citer qu'un exemple, le cas des aviateurs canadiens-français cantonnés à Upland, en banlieue de la capitale fédérale. Ils constituent trente pour cent du personnel de la base. Cependant ils ne peuvent envoyer leurs enfants à une école française et l'aumônier catholique, de surcroît, ignore le français. Nous savons que le problème est complexe. L'honorable Pierre Sévigny avait laissé entendre qu'il lui avait trouvé une solution. Des élections sont survenues et son successeur au Ministère n'a apparemment rien découvert à ce sujet dans les archives.

277 Nous sommes au terme de nos considérations. Nous avons tenté de les faire sans aigreur, sans parti pris, de ne soulever ni les préjugés de races ni les antagonismes de religions. Nous avons eu en vue non seulement la survivance et l'épanouissement de la culture française en ce

pays, mais l'avenir du Canada lui-même comme entité distincte en Amérique du nord. Pour relier ces propos à la conclusion de cette étude, nous ne croyons mieux faire que de citer des extraits d'une conférence prononcée par l'actuel ministre de la Justice du Canada, l'honorable Guy Favreau, à la fin de janvier 1964. Il avait pris la parole à l'assemblée annuelle de l'Association libérale d'York-Scarborough. Voici ce qu'il déclarait à ses auditeurs, anglo-canadiens pour la plupart :

278 « Il faut que les Canadiens français sachent et sentent plus profondément qu'ils sont chez eux au Canada, qu'Ottawa est réellement leur capitale, qu'ils participent à part entière à la destinée politique et économique du Canada, qu'ils n'aient plus à croire que leur sort dépend de forces extérieures, que le reste du Canada donne aux gens du Québec raison de croire qu'ils sont des partenaires égaux à leurs compatriotes de langue anglaise dans les domaines économique, social, culturel et politique.

279 « Nous devons retourner aux sources de la Confédération, aux motifs que nous avions d'établir l'unité et de maintenir la dualité culturelle. Nous devons nous rencontrer pour converser ensemble sans préjugé, sans crainte et sans rabâcher des réponses toutes faites. Nous devons nous transmettre, sans passion, le fond de notre pensée.

280 « La crise de la Confédération a une signification plus profonde et est plus inquiétante que toutes les précédentes. Les causes de l'agitation actuelle ne peuvent être définies avec la clarté d'un texte légal ni classées avec la précision d'un dessin ». Elles peuvent être ramenées à trois :

281 1. « Quels qu'en aient été ou quels qu'en soient les responsables, le Canada français cons-

tate qu'il n'a pas obtenu, après 97 années de régime confédératif, la place, l'influence, la reconnaissance et les avantages que son statut de partenaire à part entière aurait dû lui procurer.

282 2. « La province de Québec estime que les clauses contractuelles intervenues entre elle et le reste du Canada en 1867, garantissant le statut officiel du français dans divers secteurs, sont trop souvent restées lettre morte.

283 3. « La province de Québec se trouve presque dans un état de subordination économique par rapport à la majorité de langue anglaise du Canada, sa population sait que le temps est venu — et, en réalité, c'est son devoir — d'effectuer une libération économique et d'obtenir ainsi l'égalité sociale en résultant.

284 « Personne, parmi les gens honnêtes et réalistes du Canada français, ne croit que cet état de choses malheureux soit le résultat d'une conspiration délibérée de la part de leurs partenaires de langue anglaise dans la Confédération. La population du Québec n'accuse pas les Canadiens de langue anglaise d'essayer de leur enlever leurs droits et de les assujettir : les raisons de la situation objectivement injuste du Québec sont plus complexes.

285 « Cependant il ne faut pas s'étonner que, dans ces circonstances, le Canada français ait résolu de prendre ses affaires en main ».[68]

[68] *La Liberté et le Patriote*, 31 janvier, 1964.

La conclusion

286 Les relations humaines, qu'elles se situent au niveau des individus ou à celui des groupes, deviennent de plus en plus complexes et délicates. Cela tient à divers facteurs. L'un des plus importants est le fait que l'homme moderne, après des siècles de stabilité géographique, retourne au nomadisme de ses lointains ancêtres. Il se déplace, se déracine avec une facilité et à un rythme sans cesse accrus. Un autre facteur est la concentration de la population du globe dans des centres urbains qui deviennent autant de microcosmes. Un troisième est la facilité de communications, dans l'ordre à la fois économique, intellectuel et moral. Il en résulte un gigantesque brassage de populations, une interpénétration des civilisations et des cultures qui excitent les nationalismes en les menaçant et qui rendent singulièrement redoutable la tâche d'orienter les Etats vers leur avenir Cette tâche consiste de plus en plus à intégrer l'univers dans les frontières d'un Etat, à maintenir ou à créer une certaine unité dans une mosaïque de races, de langues, de cultures et, en même temps, à intégrer cet Etat dans un univers sans cesse plus présent à lui.

287 Le Canada n'échappe pas à cette loi de l'évolution. Pays d'une totale unité sous le régime français, il vit sous le signe du dualisme depuis 1763. Le début du siècle a vu une multiplication et une diversification de sa population, qui n'ont pas changé substantiellement le problème de son unité politique mais qui ne laissent pas de le compliquer. La guerre de 1939 a bouleversé son économie. L'industrie, en particulier, jadis centralisée dans certaines provinces, envahit toutes les régions du pays, aspirant à elle les populations sans égard à leurs origines, à leurs langues et à leurs mentalités. En élaborant la constitution

canadienne, les Pères de la Confédération travaillaient sur un Haut-Canada qu'ils pouvaient à la rigueur considérer comme anglais, sur un Bas-Canada qui était fortement français, sur deux autres provinces dont ils ont semblé ignorer qu'elles posaient un problème linguistique. Le Canada de 1967 compte dix provinces. Aucune d'elles ne peut être totalement anglaise ni totalement française. Chacune d'elles renferme des groupes qui ne sont ni anglais ni français. A partir de ces données doit s'élaborer un Etat politique qui ne saurait être unitaire mais qui ne doit pas non plus sombrer dans l'anarchie.

288 Nous avons eu ces préoccupations en méditant et en rédigeant toutes les lignes de ce livre. Nous l'avons pensé, vécu dans un esprit d'amitié pour tous nos compatriotes, de fraternité pour ceux d'entre eux qui nous tiennent de plus près par la chair, par le sang et par l'esprit. Nous avons tenté de concilier les exigences légitimes des individus et des groupes avec celles de l'Etat. Dans cette perspective, nous avons essayé de décrire non pas totalement ce qui devrait être mais pratiquement ce qui pourrait être. Nous estimons que le rêve le plus merveilleux a moins de valeur s'il est impossible que la plus modeste réalisation.

289 Nous nous sommes demandé à plusieurs reprises si notre attachement à la nation canadienne-française ne nous faisait pas oublier nos responsabilités envers l'Etat canadien, si les exigences que nous formulions au nom de cette nation étaient du domaine non pas simplement de l'honnête mais du possible, compte tenu de la composition de notre pays et de l'état d'esprit de nos compatriotes. Voici qu'au moment de mettre un terme à ces réflexions, nous lisons dans le journal Le Devoir du 28 février 1964, le résumé d'un discours prononcé la veille, à la Chambre des Communes du Canada par nul autre que le chef de l'Etat canadien, le T. H. Pearson. Voici ce qu'il a déclaré, selon le journal :

290 « Ce que le biculturalisme doit signifier dans notre pays, c'est que nous avons un double patrimoine, l'un français, l'autre que je qualifierai d'anglais faute d'un mot plus juste, et qui est à la base de notre société nationale. Ni l'un ni l'autre ne doit chercher par quelque pression à absorber l'autre; ils doivent évoluer l'un à côté de l'autre, l'un influençant l'autre et s'enrichissant au contact des autres groupes ethniques.

291 « Il en est de même du bilinguisme. Le gouvernement fédéral a, dans ce domaine linguistique, l'obligation de veiller à ce que les droits de la langue française, garantis par notre constitution soient sauvegardés et puissent être exercés, et de voir à ce que tout Canadien parlant français dans un bureau fédéral à propos d'une activité ou de services fédéraux, ne soit pas découragé ni traité en étranger, surtout dans sa propre capitale, par d'autres Canadiens qui refuseraient de lui reconnaître le droit d'employer la langue française. En fin de compte, j'estime qu'il sera normal et accepté dans tous les services fédéraux, de se servir de l'une ou l'autre des deux langues, partout où résident et travaillent des Canadiens qui parlent ces deux langues.

292 « J'espère aussi qu'en fin de compte, les méthodes d'enseignement des provinces dans les regions et les collectivités où se parlent les deux langues seront en mesure d'offrir à tous les enfants la possibilité de parler couramment l'une ou l'autre. Il faudrait, certainement, considérer cet état de choses comme un privilège, comme un atout, plutôt que comme un fardeau. Nous avons beaucoup de chance, au Canada, car nos deux langues officielles comptent parmi les langues universelles les plus importantes du monde, l'anglais

et le français. Nous devrions être fiers de profiter de cet avantage dans toute la mesure du possible.

293 « L'efficacité et l'expérience doivent être les critères primordiaux d'avancement au sein des services fédéraux. Mais il conviendrait d'adopter des méthodes qui feront qu'à l'avenir un troisième critère, le bilinguisme, soit chose normale car le fait de ne parler qu'une langue deviendra l'exception plutôt que la règle.

294 « Il est une dernière chose que j'aimerais dire à ce sujet. Nous reconnaissons deux langues officielles et nous devons faire de cette reconnaissance une réalité partout où la chose est nécessaire et désirable, mais il ne s'ensuit pas que la même reconnaissance officielle doive s'étendre à toutes les autres langues. Ces langues peuvent, et je crois qu'elles doivent, être utilisées, étudiées et conservées vivantes sur le plan culturel. Mais nous avons, pour le Canada dans son ensemble, seulement deux langues officielles exigeant la sanction officielle. »

295 Nous ne croyons pas avoir demandé autre chose dans ce livre. Nous n'avons pas demandé autre chose parce que nous nous sommes adressés aux gouvernants du Canada et des dix provinces canadiennes. Mais nous voulons, en terminant, lancer un appel à nos compatriotes anglo-canadiens très spécialement. Nous avons décrit une situation. Nous n'avons pas touché à la cause profonde de cette situation. Cette cause déborde largement les cadres politiques. Elle tient à tout l'ordre économique de notre pays. La nation canadienne-française se débat contre une dictature qui est souvent inconsciente parce qu'elle n'atteint les hommes qu'indirectement, par l'intermédiaire des objets qu'elle fabrique ou dont elle fait commerce, qui est brutale dans ses procédés parce qu'elle est elle-même sous le joug de la matière, qui en vient à prostituer

totalement les valeurs en assimilant les intelligences et les coeurs, les individus et les nations à un quelconque minerai ou à une vulgaire cotonnade dont on trafique au gré de ses appétits. Nous avons nommé la dictature économique.

296 Un historien anglo-canadien, M. A. R. M. Lower, a écrit, à propos de 1760, une phrase qui résume la situation de la nation canadienne-française : « La conquête est une forme d'esclavage ». Le mot fait image. Encore faut-il en préciser le sens. L'esclavage ne fut ni politique ni même intellectuel. Les nouveaux sujets de Sa Majesté britannique ne furent pas dépouillés brutalement de tous leurs droits et ils réussirent même à s'émanciper politiquement de la Métropole au cours d'une longue et tenace lutte parlementaire qui va de l'Acte de 1791 au Statut de Westminster. En dépit d'une certaine légende, la vérité est qu'ils ne furent jamais coupés intellectuellement de la France. Les contacts, interrompus par la Guerre, reprirent très tôt. Les publications, les idées venues de l'ancienne Mère Patrie ne cessèrent à peu près jamais de circuler au Canada.

297 Le grand drame de la Conquête, celui qui continue de peser de tout son poids sur le destin du peuple canadien-français, est d'ordre économique. La guerre accumule les ruines et favorise le pillage. Les désastres engendrés par les batailles se peuvent réparer avec les années. Mais lorsque la guerre est suivie de la domination étrangère et de l'installation du vainqueur sur le territoire même du vaincu, alors le sort de ce dernier risque de devenir pitoyable. Il n'est plus que serviteur dans la demeure de ses Pères. Il connaît cette forme subtile d'esclavage qui s'appelle la servitude économique.

298 Des historiens, des sociologues, des économistes ont prétendu que la nation canadienne-française n'avait aucune aptitude dans l'ordre pratique, qu'elle n'était ouverte qu'aux choses de l'esprit. Pourtant c'est cette même na-

tion qui, sous le régime français, alors qu'elle était maîtresse de ses destinées et qu'elle pouvait déployer les ailes de son génie propre, a découvert, exploré et colonisé une grande partie du continent nord-américain. Une poignée d'hommes a, pendant un siècle et demi, disputé l'empire des fourrures à des milliers de trafiquants anglo-américains, jeté les bases d'une industrie et d'un commerce dont l'ampleur nous étonne. L'intendant Talon pouvait écrire, un demi-siècle après la fondation de Québec, qu'il avait trouvé au pays de quoi se vêtir des pieds à la tête. Au moment de la Conquête, Français et Canadiens commerçaient avec les Indiens de l'Extrême nord, de l'Ouest et du Sud, avec la France et les lointaines Antilles, même avec les colonies anglaises en temps de paix. Ils avaient entrepris l'exploitation des forêts, de la pêche, celle des mines des fer et de charbon de l'Ile Royale, aujourd'hui Cap Breton, des ressources minières de la Mauricie, du cuivre du Lac Supérieur.

299 Comment se fait-il que ces hardis explorateurs, ces habiles et audacieux négociants, ces artisans et industriels entreprenants se soient mués, au lendemain de 1760, en paisibles cultivateurs, en modestes ouvriers et serviteurs ? C'est que toutes les avenues économiques leur ont été fermées brutalement par le rétrécissement géographique de la colonie avant l'Acte de Québec, par la main mise des nouveaux venus sur les richesses du pays et sur ses relations commerciales avec le reste de l'univers.

300 Au lendemain du traité de paix de 1763, une poignée d'hommes a pris la maîtrise complète de l'administration financière du pays, de ses ressources naturelles, de son industrie, de son commerce. Les Canadiens français ont été cantonnés dans les seigneuries échelonnées le long du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu ; les Acadiens ont été réduits à se tailler de nouveaux domaines dans les forêts vierges du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse. Cette situation les a obligés à vivre selon un régime économique strictement fermé qui a assuré la con-

servation de leur héritage culturel, mais qui les a empêchés de prendre au développement du Canada la part à laquelle ils avaient droit. Conséquence plus grave, elle les a atteints dans leur développement démographique lui-même. Lorsque les terres disponibles ont été mises en culture, la jeunesse n'a eu d'autre alternative que de s'exiler pour gagner son pain et ce fut l'exode, autrement plus considérable que la Dispersion acadienne, vers les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Nous ne saurons jamais ce que cette saignée a signifié pour le groupe français et pour le Canada tout entier. Le désastre a été d'autant plus grand qu'il s'est opéré au profit d'un pays voisin en plein développement et qu'il a contribué à augmenter la pression de ce pays sur l'économie et l'ensemble de la civilisation canadienne en renforcissant sa population quantitativement et qualitativement.

301 Le régime de l'économie fermé est clos définitivement. Chacun dépend de son voisin et du voisin de son voisin pour sa subsistance. Le Canadien français s'est trouvé projeté dans une économie ouverte, qui s'est édifiée sans lui et souvent contre lui. L'industriel, les commerçants anglo-canadiens ont pris des années à voir en lui un consommateur différent du consommateur anglo-canadien. Il a fallu revenir dix et cent fois à la charge pour qu'ils adaptent leurs produits à la langue, au goût, aux besoins d'une communauté qui groupe aujourd'hui cinq millions d'individus. Il faut avouer, à leur décharge, que la production massive de l'économie américaine et la planification qui en est une des conditions de succès ne les ont guère aidés à adapter leurs produits, leur publicité à un marché très diversifié.

302 Ce problème du Canadien français consommateur de produits venant de Canadiens anglais ou d'Américains, qu'il s'agisse de l'administration canadienne ou de l'industrie privée, commence à peine d'être résolu que se pose celui du Canadien français obligé de devenir à son tour producteur ou de disparaître. La mécanisation l'empêche de tirer sa subsistance de la terre comme ses ancêtres. Il doit gagner la ville et attendre de l'employeur un salaire

à moins qu'il ne réussisse à force d'énergie et s'il est doué intellectuellement à faire sa trouée et à devenir patron.

303 Le plus grand employeur au Canada est probablement le gouvernement lui-même. En 1962, 343,831 personnes étaient à l'emploi du service fédéral, selon le rapport de la Commission du service civil du Canada, rapport que nous résumons d'ailleurs dans l'annexe 9. Si on ajoute à ce nombre celui des employés provinciaux dans les dix provinces du Canada, on atteint un chiffre qui dépasse le demi-million. Les économistes calculent que chaque emploi assure la subsistance de quatre personnes en moyenne. Cela veut dire que dix pour cent de la population canadienne attend de l'Etat le salaire qui lui permet de vivre.

304 Nous avons décrit l'attitude de cet employeur à l'endroit de ses employés canadiens-français. Sauf dans le Québec évidemment, cette attitude est encore moins satisfaisante au niveau provincial, aussi dans les secteurs de la haute finance, de l'industrie et du commerce. Dans le Québec même, dans une province où ils sont la majorité absolue, dont ils ont théoriquement du moins la maîtrise politique mais dont ils n'ont pas pratiquement la maîtrise économique, les Canadiens français, doivent souvent gagner leur vie dans une autre langue que leur langue maternelle. On a vu encore récemment des entreprises anglophones refuser de négocier en français avec leurs employés canadiens-français.[69] Dans certains cas, même les instructions et les avis concernant la sécurité au travail sont rédigés uniquement en anglais. Il a fallu l'étatisation du secteur de l'électricité par le gouvernement du Québec pour que les Canadiens français obtiennent non pas seulement des mais les postes de commande et pour que des employés anglophones se mettent à l'étude du français dans une province française. Cela donne à penser !

[69] Le Devoir, 16 février 1964.

305 La conclusion de ces considérations générales et de tout ce mémoire tient dans un dilemme : Le Canadien français, déjà anglicisé à dix pour cent de ses effectifs, devra-t-il sacrifier son âme pour gagner son pain et celui de ses enfants ? Nous avons formulé le dilemme, mais ce sont les faits qui le posent. Nous ne voulons pas soulever le cri de race. Nous tentons de décrire une situation tragique qui tient encore plus à un ensemble de contingences historiques qu'à la mauvaise volonté des artisans de l'histoire canadienne depuis deux siècles.

306 Une explication historique ou sociologique ou économique n'est cependant pas une autorisation à persister dans les mêmes erreurs. Une volonté de justice et de coopération à base de compréhension peut, dans une large mesure, redresser le cours des événements lorsqu'il s'est infléchi dans une funeste direction. Nous souhaitons ardemment que nos compatriotes et amis anglo-canadiens le comprennent et préviennent une rupture qui serait un déchirement pour la nation canadienne-française et pour le Canada tout entier.

LES ANNEXES

I

Liste des membres du Conseil de la vie française 1963-64

Président: R. P. Thomas-Marie Landry, O.P.,
Maison Montmorency,
2490, avenue Royale,
Courville, Qué.

1er vice-président: Mtre Paul Gouin, avocat,
360, rue McGill,
Montréal, Qué.

2e vice-président: M. l'abbé Adrien Verrette,
Presbytère St-Georges,
517, rue Pine,
Manchester, N. H.

Secrétaire général: Mgr Paul-Émile Gosselin, P.D.,
75, rue D'Auteuil,
Québec, Qué.

Trésorier: M. le juge Yves Bernier, C.S.,
Palais de Justice,
Québec, Qué.

Directeurs:

Madame Reine Malouin,
597, 6e Rue,
Québec 3, Qué.

M. J.-Alphonse Comeau, I. E.,
Meteghan River,
(Digby), N. E.

M. Ernest Desormeaux,
272, Ouest, rue Somerset, Apt. 1,
Ottawa, Ont.

M. Armand Godin,
10600, Grande Allée,
Montréal, Qué.

Mgr Maurice O'Bready, P.D.,
vice-recteur de l'Université de
Sherbrooke, Qué.

M. Jean-Jacques Tremblay,
1345, rue Leblanc,
Sillery, Qué.

Autres membres du Conseil

M. Thomas Arceneaux,
The University of Southwestern
Louisiana,
Lafayette, Louisiane.

M. l'abbé Gérard Benoit,
Petit Séminaire de Québec,
Québec, Qué.

M. J.-Henri Blanchard,
114, rue Upper Prince,
Charlottetown, I. P. E.

M. J.-Émile Boucher,
605, rue Rockland,
Outremont, Montréal, Qué.

M. Trefflé Boulanger,
Commission des Écoles Catholiques,
3737, Est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

M. Florian Carrière,
325, rue Dalhousie,
Ottawa, Ont.

M. Rémi Chiasson,
Relations Extérieures,
Université St-François-Xavier,
Antigonish, N. E.

M. Raymond Denis,
152, Est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.

M. Omer-Jules Desaulniers,
Département de l'Instruction Publique,
Hôtel du Gouvernement.
Québec, Qué.

M. le juge Fernand Despins,
215, rue Lisbon,
Lewiston, Me.

Honorable Georges Dumont,
Case postale 246,
Campbelton, N. B.

M. Henri Goguen,
1, rue Social,
Woonsocket, R. I.

M. Paul-Henri Guimont,
1220, rue Wolfesfield,
Sillery, Qué.

Docteur Paul-Émile Laflèche,
707, rue Sherbrooke,
Winnipeg, Man.

M. Rodolphe Laplante,
2364, rue Régent, N. D. G.,
Montréal, Qué.

M. le juge Émile Lemelin,
52, rue Concord,
Manchester, N. H.

M. Lauré-B. Lussier,
841, Old River Road.
Manville, R. I.

M. Raymond Marcotte,
Poste CFNS,
1902, avenue Broadway,
Saskatoon, Sask.

Le Docteur Alcide Martel,
2207, rue Fullum,
Montréal, Qué.

M. le Juge A. Miville-Déchène,
13803, 90e avenue,
Edmonton, Alta.

M. Gérald Moreau,
1329, rue Bond,
Victoria, C. B.

R. P. Albert Plante, S.J.,
8100, Boulevard St-Laurent,
Montréal, Qué.

M. le juge J.-A.-S. Plouffe,
Judge's Chambers,
Court House,
North Bay, Ont.

M. Adrien Pouliot,
142, Ouest, Grande Allée,
Québec, Qué.

Le Docteur Léon Richard,
98, rue Chapman,
Moncton, N. B.

M. Alfred Rouleau,
Assurance-Vie Desjardins,
Rue des Commandeurs,
Cité des Jardins,
Lévis, Qué.

M. Gérard Tremblay,
Case postale 53,
Chicoutimi, Qué.

Mtre Anatole Vanier, C.R.,
57, Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.

II

L'empire français d'Amérique

La présente annexe est un volume de 144 pages publié par le Conseil de la vie française, il y a quelques mois. Ce volume comporte une étude au point de vue historique, démographique, juridique, religieux, culturel et économique de chacun des groupes français dans les dix provinces canadiennes ainsi qu'en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane.

Le recensement de 1961 à dénombré 5,540,346 citoyens d'origine française au Canada sur une population totale de 18,238,247. Les Canadiens français de la province de Québec sont au nombre de 4,241,354. Près de 1,300,000 Canadiens français sont donc établis dans les neuf autres provinces du Canada.

Ils sont assez fortement groupés et organisés dans ces provinces, sauf Terre Neuve. Au point de vue scolaire, leur situation n'est totalement satisfaisante nulle part hors du Québec. Les législations scolaires sont loin de leur être favorables, dans les provinces de l'Ouest tout particulièrement.

En janvier 1964, la population totale du Canada dépassait légèrement dix-neuf millions d'habitants. Elle sera probablement de 19,200,000 âmes au moment de la parution de ce volume. Cela constituera une augmentation d'un million depuis le recensement de 1961. On peut déduire que le groupe canadien-français lui-même a augmenté d'environ un quart de million. On peut établir le chiffre total des Canadiens d'ascendance française à 5,800,000 en 1964. Sa proportion par rapport à l'ensemble de la population du Canada n'a guère varié depuis la Confédération.

III

Les droits linguistiques des Indiens et des Esquimaux au Canada

La constitution du Canada, telle que formulée en 1867, ne reconnaît comme langues officielles de ce pays que l'anglais et le français avec, d'ailleurs, les limitations juridiques et géographiques que l'on sait, qui ont été imposées au français. Donc, aucun article, aucun paragraphe de la constitution du Canada ne fait mention des droits des langues indiennes et esquimaude.

La même lacune se retrouve dans le texte de la Loi sur les Indiens, édictée en 1951, et revisée en 1952, 1953 et en 1956, ainsi que dans celui de la Loi par laquelle a été constitué le Ministère du Nord Canadien, en 1945, et où, nulle part, n'est fait mention des droits des grandes langues indiennes parlées au Canada et de ceux de la langue esquimaude.

La Déclaration Canadienne des Droits de l'Homme, votée par le gouvernement du Canada en 1960, ne fait aucune mention d'aucun droit linguistique d'aucune sorte pour quelque groupe ethnique que ce soit.

Il apparaît inconcevable et incompréhensible et surtout profondément inconvenant que le gouvernement du Canada ait oublié que les Indiens et les Esquimaux sont, de plusieurs millénaires avant l'arrivée des Blancs, les premiers occupants du Canada, et que, géographiquement, ils occupent, encore au milieu du XXième siècle, plus de la moitié du territoire du Canada, même s'ils sont très dispersés et même si leur densité est faible.

Il est, par voie de conséquence, profondément injuste que les Indiens et les Esquimaux se voient dénier tous droits linguistiques sauf par le Québec qui, a eu, lors de la création

de la Direction Générale du Nouveau-Québec en 1952, la courageuse détermination de reconnaître aux Esquimaux du Nouveau-Québec le droit à leur langue.

Or, non seulement les Esquimaux et les Indiens sont-ils privés de tous droits linguistiques à cause des lacunes de la législation du Gouvernement du Canada, mais encore un système d'enseignement complètement unilingue anglais est-il dispensé à travers le Canada par le Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à l'intention des Indiens, et par le Ministère du Nord Canadien, à l'intention des Esquimaux.

Dans certaines parties du Québec, l'enseignement aux Indiens se donne en français seulement, ce qui n'est pas plus excusable ou justifiable que l'enseignement unilingue anglais dans les autres régions.

Dans la grande majorité des écoles indiennes et esquimaudes, l'interdiction est faite d'utiliser les langues indiennes ou l'esquimau comme langue d'enseignement, et même comme langue de contact avec les Indiens et les Esquimaux et entre ceux-ci durant les temps libres. Les infractions à ce règlement sont même passibles de châtiments.

Le Conseil de la Vie Française s'inquiète beaucoup de tels procédés qui s'apparentent étrangement à ceux utilisés en Alsace-Lorraine, entre 1940 et 1945, par l'occupant allemand pour imposer sa langue de force.

Pour accélérer l'anglicisation systématique et le déracinement des enfants indiens et esquimaux, on arrache littéralement plusieurs de ceux-ci à leurs familles en de nombreux endroits pour les envoyer pensionnaires dès la première année de leur cours et, ce durant 9 mois de l'année et durant 7 ou 8 ans de suite.

C'est le cas des postes de Fort-Rupert, de Havre-Ste-Anne et de Nouveau-Comptoir au Québec qui ont respectivement environ 90, 20, 60 enfants à l'école publique de Moose Factory, en Ontario, et à l'école publique de Fort-Ste-Foy sur la rive québécoise de la baie James. Pour mieux achever encore l'oeu-

vre d'anglicisation des enfants indiens et esquimaux, on a imaginé d'organiser des cadets militaires auxquels on donne un entraînement exclusivement en anglais et qu'on envoie s'assimiler, en été durant un mois ou un mois et demi, dans des camps militaires de l'Ontario.

Plusieurs écoles catholiques du Québec notamment, et c'est tout à leur honneur, passent outre à ces consignes d'anglicisation à outrance en permettant l'usage de l'indien ou de l'esquimau durant les récréations, en encourageant les contacts entre les élèves et le personnel enseignant dans la langue maternelle des élèves et, aussi, en donnant des cours d'indien ou d'esquimau. La plupart des missionnaires catholiques, (Pères, Frères, Soeurs) en pays indien ou esquimau parlent la langue de ces peuples.

Quoi qu'il en soit, le système scolaire mis en oeuvre par l'intermédiaire des deux Ministères précités du Gouvernement du Canada et d'où les langues indiennes et l'esquimau sont exclus conduit tout droit au génocide des nations indiennes et des esquimaux du Canada.

Au nom de la dignité humaine et de la Charte des Droits de l'Homme que le Gouvernement du Canada viole ouvertement bien qu'il y ait adhéré solennellement aux Nations-Unies (San Francisco 1945), le Conseil de la Vie Française élève une sévère protestation contre l'entreprise criminelle de génocide menée par le Gouvernement du Canada, scientifiquement et à coup de millions et à l'aide de toutes les techniques modernes contre des populations esquimaudes et indiennes sans défense dans le but concerté de les assimiler et de les détruire culturellement et ethniquement.

Le Conseil de la Vie Française demanderait bien au Gouvernement du Canada de corriger l'action entreprise, mais la volonté arrêtée de génocide et la pratique consciencieuse des méthodes qui le mettent en oeuvre depuis plusieurs décennies semblent rendre vain tout espoir d'amélioration en ce sens.

Le Conseil de la Vie Française émet le voeu que l'administration globale des Affaires esquimaudes et indiennes, (Administration, Santé, Ecoles) soit remise aux Provinces et que celles-ci, en général, et le Québec, en particulier, créent un système scolaire où la base de l'enseignement soit en esquimau ou en langue indienne, avec l'enseignement progressif d'une langue seconde sous réserve que les écoles confessionnelles soient préservées, et délèguent, dans ces régions, des fonctionnaires, dont le premier devoir devra être d'apprendre et de parler la langue des indigènes à l'exemple de l'heureuse politique suivie, depuis 1962 par la Direction Générale du Nouveau-Québec.

En marge de ce document, signalons que le savant canadien-français bien connu, M. Jacques Rousseau, a publié dans Le Soleil *de Québec, le 14 février 1964, un article sur les Esquimaux. Il parle, lui aussi, de génocide en décrivant l'attitude du Gouvernement canadien à l'endroit de leur langue et de leur civilisation.*

Un de nos informateurs nous signale que des instituteurs anglo-canadiens infligent des châtiments corporels aux jeunes Esquimaux qui osent parler leur langue entre eux, dans les cours de récréations et dans les salles des pensionnats du Gouvernement canadien, à Moose Factory notamment.

Le Gouvernement canadien vient de publier un manuel pour aider l'Esquimau à s'intégrer à la vie moderne. Ce volume est en esquimau et en anglais. Les éditeurs ont donné comme raison de l'absence de français que deux cents Esquimaux seulement sur onze mille parlent le français. A qui la faute si les Esquimaux du Nouveau-Québec (au moins 2,500) sont anglicisés ?

IV

Le bilinguisme des édifices fédéraux à Ottawa

Le Conseil de la vie française a fait enquête, en 1960, sur le bilinguisme des édifices du Gouvernement fédéral à Ottawa. Cette recherche portait sur les inscriptions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices. Les constatations faites ont été consignées dans une brochure de 21 pages, parue la même année. Ce documentaire a été envoyé à tous les ministres fédéraux.

L'enquêteur avait examiné 76 édifices. Il les a répartis en trois catégories au point de vue langues. Dans dix seulement de ces édifices, le bilinguisme était généralement respecté. Vingt-huit affichaient un peu de français, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. La langue française était bannie des trente-huit autres, soit plus de la moitié.

A la suite de cette enquête, le Conseil de la vie française a entretenu une correspondance avec les ministères concernés. Il a reçu des assurances que la situation serait corrigée. Aucun ministre n'a fait d'objection de principe à l'emploi des deux langues officielles dans les édifices gouvernementaux. Deux ou trois ont même précisé qu'ils avaient, à la suite de la lecture du mémoire, donné des instructions pour que le français figure sur les affiches et les inscriptions des édifices dépendant de leurs ministères.

Lorsque nous avons entrepris la rédaction du présent mémoire, nous avons revisé la plupart des compilations que nous avions faites depuis quelques années sur le bilinguisme dans les services fédéraux. Un de nos membres a assumé la tâche assez onéreuse de remettre à jour cette plaquette sur le bilinguisme des édifices fédéraux. Il a visité les trente-huit édifices

où le français était ignoré en 1960. Il y a eu correction partielle dans quatre cas seulement. Un seul édifice est devenu bilingue, d'unilingue qu'il était : c'est celui de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, sur le Chemin de Montréal. Une filiale de cette Société au 270 de l'avenue Carling, où tout était en anglais, abrite maintenant des services de l'armée canadienne. Nous notons avec plaisir que le bilinguisme y est respecté intégralement.

Nous donnons tous ces détails afin de montrer par un exemple concret que les affirmations contenues dans notre mémoire ne reposent pas sur des on-dit mais sont la conclusion d'enquêtes sur place ou d'analyses des documents officiels. Nous voulons aussi illustrer par cet exemple combien il est difficile et laborieux d'obtenir un peu de français dans les services fédéraux.

L'annexe six contient le résultat d'une enquête que nous avons faite à travers le Canada avec le concours des membres du Conseil de la vie française et des sociétés patriotiques C.-F. régionales. Une des questions portait sur le bilinguisme des édifices fédéraux.

Le résumé des réponses confirme ce que nous venons de signaler pour la ville même d'Ottawa. Les indications sur les édifices du Gouvernement fédéral sont généralement bilingues dans les régions francophones. Par contre elles sont à peu près exclusivement anglaises dans les régions où il y a très peu de Canadiens français. C'est le principe de la réserve québécoise appliqué à la grandeur de ce que l'on peut appeler le Canada français. On parle beaucoup des « Deux solitudes ». En réalité, il n'en existe qu'une, celle du citoyen canadien-français, qui n'est pas chez lui dans une grande partie du Canada et qui n'est totalement chez lui nulle part, même au Québec.

V

La situation du français au Ministère des Transports dans le Québec [1]

1961

Un reportage paru dans l'Action Catholique du samedi, 5 novembre 1960 (avec photographies à l'appui), a révélé la situation déplorable faite à la langue française au sein des services maritimes du Ministère des Transports à Québec et à Montréal.

Nous désirons rappeler que le personnel administratif et naviguant des Services du Ministère des Transports à Québec est de 98 à 99% de langue française.

Du Bureau de Québec relèvent neuf (9) navires dont cinq (5) brise-glaces : le N.B. MacLean, le d'Iberville, le C.D. Howe, le Montcalm et l'Ernest Lapointe ; un bateau mouilleur de bouées, le Montmorency ; deux navires de ravitaillement, les Chesterfield et Puffin ; un bateau-sondeur, le Beauport. Sur tous ces navires, sans exception, 100% de l'équipage et 95% au moins des officiers sont de langue française.

Ceci posé, le Conseil de la Vie française en Amérique a le vif regret de déplorer les faits suivants en ce qui concerne le traitement fait à la langue française à la fois dans les services administratifs et à bord des navires relevant du Ministère des Transports de Québec.

1° — La presque totalité de la correspondance et des télégrammes destinés aux marins et aux officiers des navires ci-haut mentionnés et relevant des services maritimes de Québec, est envoyée en anglais seulement ;

[1] Ce document a été envoyé à l'honorable Léon Balcer, ministre des Transports au Canada.

2° — Toute la correspondance administrative destinée à Ottawa est rédigée en anglais seulement ;

3° — A bord des navires précités et bien que la quasi totalité des officiers de ces navires soient de langue française, il est pénible de signaler que :

— le livre de bord est rédigé en anglais seulement ;

— toute la correspondance adressée au Ministère des Transports à Québec — où les services administratifs sont de langue française — et à Ottawa, est rédigée exclusivement en anglais ;

— tous les télégrammes envoyés au Ministère des Transports à Québec et à Ottawa, de même que ceux échangés entre navires dont les officiers sont de langue française sont rédigés exclusivement en anglais. Nous avons même appris que le commandant d'un des brise-glaces précités avait été jusqu'à faire des difficultés pour l'envoi de télégrammes en français, au cours de l'été 1960 ;

4° — La plupart des commandements de manoeuvre donnés oralement sont en anglais, par exemple « all at star-bord » ou « all at port » au lieu de « à tribord toute » ou « à babord toute ».

5° — Toutes les inscriptions à bord des brise-glaces précités sont en anglais seulement, telles celles qui indiquent les postes d'incendie « Fire Station », de même que les instructions en cas de naufrage ;

6° — Les bibliothèques du MacLean, du d'Iberville et du C.D. Howe sont composées en grande majorité de volumes anglais ou américains.

Se basant sur la véracité des faits cités plus haut, qui démontrent que la langue française est traitée sur un plan d'inadmissible infériorité au sein d'un service et à bord des navires du gouvernement nommés plus haut, et où la presque totalité du personnel est de langue française, le Conseil de la Vie française en Amérique est fondé à demander les améliorations sui-

vantes concernant le respect du français dans les services maritimes du Ministère des Transports de Québec.

Le Conseil de la Vie française en Amérique recommande donc :

1° — *que la correspondance (dépêches télégraphiques comprises) échangée entre les services du Ministère des Transports de Québec et d'Ottawa et les brise-glaces et leurs officiers relevant de ces services, de même qu'entre ces brise-glaces soit rédigée en langue française ;*

2° — *que toutes les inscriptions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des brise-glaces, soient désormais parfaitement bilingues ;*

3° — *que les commandements des manoeuvres soient désormais donnés en français seulement lorsque les officiers et les timoniers sont de langue française ;*

4° — *que la proportion des volumes français dans les bibliothèques du MacLean, d'Iberville et C.D. Howe soit équivalente à celle des officiers et marins de langue française à bord de chacun des navires précités.*

Espérant que les lacunes signalées, relativement au respect dû au français dans les services du Ministère des Transports et sur les navires qui en relèvent, seront corrigées et qu'il sera fait droit aux légitimes demandes formulées plus haut par notre organisme, le Conseil de la Vie française en Amérique assure les autorités du Ministère des Transports de sa collaboration la plus entière et la plus suivie.

Le Conseil de la Vie Française en Amérique.

VI

Enquête sur quelques aspects du bilinguisme au Canada

Comme préparation à la rédaction du présent mémoire, Le Conseil de la vie française a envoyé, au début de novembre 1963, un questionnaire à ses membres dans huit provinces du Canada. Il les priait de se livrer à une enquête rapide et de lui faire tenir les résultats obtenus. Voici la synthèse de cette enquête. Nous énonçons d'abord chacune des douze questions posées et nous donnons la réponse faite pour chacune des huit provinces.

Certaines précisions sont importantes pour juger la portée des réponses. Dans l'île du Prince-Edouard, les réponses valent pour la province dans son ensemble. Au Nouveau-Brunswick, l'enquête a été menée principalement dans la région de Moncton, i.e. une région fortement anglophone dans la ville et francophone dans les campagnes environnantes. En Nouvelle-Ecosse, c'est surtout la partie française de la Baie Sainte-Marie qui a été couverte. On peut imaginer ce qu'est la situation pour les Acadiens du Cap Breton et d'Halifax, qui sont beaucoup moins groupés et organisés. Nous avons indiqué les villes franco-ontariennes touchées par l'enquête. Toutes ces villes comptent une forte population française. Au Manitoba, l'enquête couvre Winnipeg et Saint-Boniface ; en Saskatchewan, Saskatoon et les paroisses rurales du nord de la province. En Alberta et en Colombie, les renseignements valent pour Edmonton, Calgary et Vancouver. Il convient de souligner que, dans tous ces cas, les groupes français qui sont ainsi recensés varient de quelques milliers, comme à Saskatoon et dans les environs, à trente mille et plus comme à Winnipeg-Saint-Boniface et dans les villes ontariennes.

I

Le pouvoir législatif : les lois fédérales sont-elles promulguées en français dans votre région ?

Ile du Prince-Edouard : *Jamais.*

Nouveau-Brunswick : *La papeterie pour les élections fédérales est bilingue depuis les deux dernières élections. Pour le reste, c'est l'anglais qui prédomine. Au département de la citoyenneté, tout se fait en anglais.*

Air Canada est bilingue. Cependant jusqu'à récemment le service était uniquement anglais à bord de plusieurs avions.

Le Canadien National fait un réel effort pour promouvoir le bilinguisme. Cependant les Canadiens français n'ont pas autant d'avantages en ce qui concerne la préparation à des postes supérieurs.

Nouvelle-Ecosse : *Les avis et les proclamations sont affichés dans les deux langues.*

Ontario : *La question n'a pas été posée.*

Manitoba : *Tout se fait en anglais dans les tribunaux. Il est assez facile d'obtenir du français en règle générale lorsqu'on en fait la demande.*

Saskatchewan : *Jamais nous ne voyons de promulgation en français dans nos journaux.*

Alberta : *Non.*

Colombie canadienne : *Les lois fédérales ne sont pas promulguées en français dans notre région.*

II

Le pouvoir exécutif : les ministres, députés et sénateurs fédéraux de votre province connaissent-ils les deux langues officielles ? Chiffre exact ou au moins proportions ?

Ile du Prince-Edouard : *La plupart ont une connaissance seulement livresque du français.*

Nouveau-Brunswick : *Trois des dix députés fédéraux parlent couramment le français. Quelques-uns l'étudient parmi les sept députés anglophones.*

La situation est la même chez les sénateurs. Un ministre est bilingue. Il est acadien.

Nouvelle-Ecosse : *Un seul sénateur et un seul député sont bilingues. Il semble que le ministre des Travaux publics connaisse un peu le français.*

Ontario : *A Ottawa, 80% de bilingues parmi les députés, sénateurs et ministres de la région. A Toronto, trois bilingues en tout. Aucune réponse pour North Bay. A Sudbury, trois bilingues et deux unilingues. A Timmins, six bilingues et un unilingue. Enfin à Cornwall, un bilingue seulement.*

Manitoba : *Un sénateur et un ministre connaissent les deux langues. Ils sont Canadiens français. Les cinq autres sénateurs et les treize députés ignorent le français.*

Saskatchewan : *Pas un député n'est vraiment bilingue. Quelques-uns peuvent lire le français.*

Il n'y a qu'un sénateur bilingue et il est Canadien français.

Alberta : *Un député sur quatorze et un sénateur sur seize sont bilingues.*

Colombie britannique : *Aucun bilingue, sauf peut-être un sénateur.*

N.B.— L'immense majorité des ministres, députés et sénateurs connaissant les deux langues officielles se recrute chez les Canadiens français et les Acadiens.

III

Les fonctionnaires publics qui traitent avec le public francophone chez vous sont-ils bilingues ?

Ils du Prince-Edouard : *Aucun fonctionnaire fédéral dans la province est bilingue.*

Nouveau-Brunswick : *Très peu le sont.*

Nouvelle-Ecosse : *Dans les centres français, les bureaux de postes sont confiés à des Français. Il en est de même pour les douanes et, dans une proportion moindre, au service de protection des pêcheries. Les fonctionnaires dont la juridiction comprend des groupes anglophones sont uniquement anglophones. Il arrive qu'on envoie dans les centres français des membres de la gendarmerie royale qui ignorent le français ou qui ne veulent pas le parler.*

Ontario : *Environ 60% à Ottawa ; aucun à Toronto ;; tous à North Bay ; 80% à Sudbury ; aucun à Timmins ; une fraction à Cornwall.*

Manitoba : *Il y a une dizaine de bilingues au bureau de l'impôt sur le revenu ; aux postes, un sur cinquante ; aux douanes, un sur vingt.*

Saskatchewan : *Aucun.*

Alberta : *La très grande majorité ne parle que l'anglais.*

Colombie canadienne : *Quelques fonctionnaires fédéraux sont bilingues et s'efforcent de répondre à la population francophone dans sa langue.*

IV

Les édifices gouvernementaux dans votre ville, dans votre province sont-ils indiqués dans les deux langues, les bureaux de postes, de douanes, les boîtes postales . . . ? Les avis officiels y sont-ils affichés dans les deux langues ?

Ile du Prince-Edouard : *Seulement les bureaux de postes. Les avis officiels sont en anglais seulement.*

Nouveau-Brunswick : *Pas tous. Les plus récents sont indiqués dans les deux langues, par exemple la nouvelle gare du C. N. à Moncton.*

Nouvelle-Ecosse : *Dans les régions françaises, les édifices gouvernementaux sont indiqués et les avis officiels sont communiqués dans les deux langues*

Ontario : *A Ottawa, oui ; à Toronto, non, sauf pour les avis officiels du service postal : à North Bay, le Gouvernement fédéral et la Commission scolaire respectent le bilinguisme ; à Sudbury, Timmins et Cornwall, les exigences du bilinguisme sont assez bien respectées. Cependant, à Cornwall, la réponse ne vaut que pour le service postal.*

Manitoba : *Les indications sur les édifices gouvernementaux sont bilingues dans les districts français. Les avis officiels sont affichés en trois langues à l'aérogare de Winnipeg, les arrivées et les départs d'avions sont annoncés en français et en anglais. La situation est aussi meilleure aux Chemins de fer nationaux.*

Saskatchewan : *Le français est ignoré à Saskatoon. Dans quelques localités rurales, les indications sur certains édifices fédéraux sont bilingues. Bon nombre d'avis officiels sont transmis au public dans les deux langues.*

Alberta : *Le bilinguisme est ignoré en ce qui concerne les indications à l'extérieur ou à l'intérieur des édifices. Peu d'avis officiels sont rédigés dans les deux langues.*

Colombie canadienne : *Le français est complètement ignoré.*

V

Les services publics utilisent-ils le français dans leurs rapports avec le public francophone : téléphone, télégraphe, radio, télévision, chemin de fer, aviation, etc... ?

Ile du Prince-Edouard : *Jamais.*

Nouveau-Brunswick : *Les téléphonistes répondent en français sur demande. Le service de télégraphe du Pacifique Canadien, à Moncton, a une préposée bilingue (acadienne). A celui du Canadien National, il faut épeler les mots français pour être compris.*

Nouvelle-Ecosse : *Au téléphone, les préposées répondent en anglais, mais plusieurs connaissent le français et le parlent à l'occasion. Ce sont des Acadiennes. Très peu d'employés des services télégraphiques connaissent le français et les clients envoient ordinairement leurs télégrammes en anglais pour éviter des erreurs.*

Ontario : *A Ottawa, oui, mais il y a des exceptions ; à Toronto, non sauf à l'aéroport de Multon ; à North Bay, au téléphone oui, très peu dans les autres services ; à Sudbury et à Timmins, oui ; à Cornwall, non.*

Manitoba : *On peut obtenir du français à Radio-Canada ; au canal 6 de la télévision, tout est en français. Il y a des employés bilingues qui peuvent répondre en français au Canadien National. A l'aérogare, les annonces se font dans les deux langues. Il y a peu d'employés bilingues dans les services téléphoniques et télégraphiques. Il faut souvent utiliser l'anglais ou épeler les mots dans le cas des télégrammes*

Saskatchewan : *Non à tous les aspects de la question.*

Alberta : *Non, sauf les cinq heures de français par semaine à la télévision d'Etat.*

Colombie canadienne : *Non partout.*

VI

Les librairies de l'Imprimerie nationale sont-elles bilingues et vous offrent-elles les publications françaises du Gouvernement fédéral ?

Ile du Prince-Edouard : *Les publications bilingues du Gouvernement fédéral nous parviennent régulièrement.*

Nouveau-Brunswick : *Il n'y a pas de librairie de l'Imprimerie nationale à Moncton.*

Nouvelle-Ecosse : *Il faut recourir à Ottawa pour obtenir les publications.*

Ontario : *Oui à Ottawa, Toronto et Sudbury ; non à North Bay ; aucune réponse pour Timmins et Cornwall.*

Manitoba : *Oui en s'adressant à Ottawa.*

Saskatchewan : *Il semble que l'Imprimerie de la Reine n'ait aucune librairie dans la province.*

Alberta : *Il faut demander les publications françaises à Ottawa.*

Colombie canadienne : *Même situation qu'en Alberta.*

N.B.— La publication gouvernementale : l'Administration fédérale du Canada, *de juillet 1963 mentionne des librairies du Gouvernement fédéral à Ottawa, Toronto et Montréal. On y indique ensuite qu'on peut se procurer les publications du Gouvernement fédéral « chez votre libraire » et qu'on en trouve des exemplaires dans toutes les bibliothèques publiques du Canada. Ce serait à vérifier !*

VII

Radio-Canada vous donne-t-il un service satisfaisant au point de vue radio et télévision ?

Ile du Prince-Edouard : *Les services de la radio et de la télévision sont loin d'être satisfaisants pour la population francophone. Celle-ci est dispersée sur l'ensemble de l'Ile. Tous les groupes français peuvent capter la radio privée de New Carlisle. Le poste français de Radio-Canada à Moncton n'est entendu que des groupes à l'ouest de Charlottetown. La situation est pire pour la télévision. Le poste d'Etat de Moncton n'est capté que par les groupes à l'extrême ouest de l'Ile.*

Nouveau-Brunswick : *Il existe un service français pour la radio mais le poste français de Moncton a une puissance de 5,000 watts seulement alors que le poste satellite anglais de Radio-Canada à Moncton a une puissance de 10,000 watts. Il existe deux postes privés anglais à Saint-Jean.*

Les postes français de télévision ne sont pas assez puissants pour desservir la population acadienne du Nouveau-Brunswick.

Nouvelle-Ecosse : *Les stations de relais donnent un service assez satisfaisant pour ce qui est de la radio. Il n'y a pas de télévision française.*

Ontario : *A Ottawa, oui ; Toronto, non ; mais nous espérons un poste de radio ; North Bay, non, pour la radio ; oui, pour la télévision ; Sudbury, Timmins et Cornwall, oui.*

Manitoba : *Oui par le truchement du poste C.K.S.B.; à la télévision, le canal français 6 n'est pas assez puissant pour desservir tout le groupe français.*

Saskatchewan : *Radio Canada dessert le groupe français par le truchement des postes privés C.F.N.S. et C.F.R.G. Il n'y a pas de télévision française.*

Alberta : *Service français de radio par C.H.F.A. Cinq heures de français par semaine à la télévision d'Etat.*

Colombie canadienne : *Rien.*

N.B.— Le poste d'Etat espéré alors à Toronto est devenu une réalité.

VIII

Les émissions anglaises de ces services présentent-elles le Canada français d'une façon satisfaisante ?

Ile du Prince-Edouard : *Présentation minime et plutôt fantaisiste.*

Nouveau-Brunswick : *Ces émissions ne donnent pas une idée juste du Québec. On insiste beaucoup sur ce qui pourrait être défavorable et pas assez sur les aspects favorables.*

Nouvelle-Ecosse : *Pendant plusieurs années, les émissions anglaises n'ont pas été objectives dans leur présentation du Canada français. Il y a amélioration depuis quelques mois.*

Ontario : *A Ottawa, oui en règle générale ; à Toronto, non ; effort à North Bay pour faire connaître le fait français ; à Sudbury et Timmins, oui ; aucune réponse pour Cornwall.*

Manitoba : *Oui dans quelques domaines comme le folklore. Moins bien pour le théâtre : le français laisse beaucoup à désirer.*

Saskatchewan : *Aucune réponse pour la radio. A la télévision, très peu d'émissions présentent le Canada français, le Québec en particulier.*

Alberta : *D'une façon générale, oui.*

Colombie canadienne : *Les émissions anglaises de Radio-Canada portent de plus en plus sur le Canada français.*

IX

Le groupe français de votre province est-il satisfait des services français de l'Office national du film ?

Ile du Prince-Edouard : *Les films français sont disponibles localement mais ils sont peu demandés.*

Nouveau-Brunswick : *Aucune réponse.*

Nouvelle-Ecosse : *En général le service des films français est bien organisé et la population française en tire profit. Au point de vue production, un film sur Chéticamp, tourné il y a quelques années, a suscité beaucoup de protestations.*

Ontario : *Oui partout, sauf à Toronto où on ignore s'il est possible de se procurer des films français.*

Manitoba : *Les services français de l'Office national du film sont satisfaisants. Bonne collection à la disposition du public francophone.*

Saskatchewan : *Oui. L'Office national du film a un représentant en Saskatchewan depuis quelques années. Sa présence a amélioré beaucoup la situation.*

Alberta : *Le représentant français n'est entré en fonction qu'en septembre. Il est encore trop tôt pour juger la situation*

Colombie canadienne · *Le groupe français dans la Province est satisfait de ces services.*

X

Estimez-vous que votre groupe francophone est représenté convenablement dans le fonctionnarisme et dans les sociétés de la Couronne, aussi dans l'armée ?

Ile du Prince-Edouard : *Le nombre de fonctionnaires francophones provinciaux et fédéraux est insignifiant en proportion de la population d'ascendance française. Cependant cette situation semble imputable principalement à la pénurie de candidats préparés.*

Nouveau-Brunswick : *La réponse est nettement non.*

Nouvelle-Ecosse : *Plusieurs des nôtres sont fonctionnaires fédéraux, mais ils sont éparpillés. Il semble que l'accès à des postes élevés ne soit pas facile pour eux. Quelques individus seulement ont des positions dans les sociétés de la Couronne. Les nôtres sont en petit nombre dans les forces armées. Fait étrange, bien que nos gens soient surtout marins, aucun des nôtres n'a jamais été appelé à commander un navire de la marine gouvernementale. La connaissance des deux langues a valu un peu d'avancement à quelques-uns des nôtres dans le domaine de l'enseignement.*

Ontario : *La réponse est négative en général, sauf à Ottawa.*

Manitoba : *En règle générale non. Il faut avouer que les emplois fédéraux n'attirent guère les nôtres. L'intérêt grandit depuis quelques années et les nôtres craignent moins les déplacements. Cependant les positions supérieures dans le fonctionnarisme et dans l'armée restent bien peu accessibles aux nôtres.*

Saskatchewan : *Radicalement non à Saskatoon et probablement non ailleurs dans la Province.*

Alberta : *Non.*

Colombie canadienne : *Non à toutes les parties de la question. Ajoutons, en toute équité, que les nôtres n'ont pas fait effort de ce côté.*

XI

La Commission des sites et monuments historiques rend-elle justice au passé français de votre région ?

Ile du Prince-Edouard : *Le seul site historique du passé français dans l'Ile qui a été reconnu par la Commission des Sites et Monuments Historiques est celui d'un petit établissement par le Sieur De Roma, qui ne dura que de 1732 à 1745. On y a érigé un « Cairn » avec plaque en français et en anglais. Jusqu'à date, c'est tout.*

Pourtant le premier établissement de race blanche fut fondé à Port Lajoie en 1720. Pendant trente-huit ans, ce fut la capitale de l'Ile. Dans cette période, les Français s'étaient établis à trente-quatre points de l'Ile. Ils avaient fondé cinq paroisses qui avaient curés résidents. Il y avait cinq églises dont trois étaient encore debout six ans après la Déportation de 1758 ; tout ce qui reste, c'est leurs cimetières. Actuellement on n'entend parler que de Fort Amherst, misérable palissade construite sur l'emplacement du petit fort français. Ce Fort Amherst fut démoli en 1772. On semble vouloir le reconstruire, mais comment ? On en trouve les plans nulle part. La Commission ignore le passé français de l'Ile-du-Prince-Edouard. Le représentant de l'Ile à la Commission est bien peu renseigné.

Nouveau-Brunswick : *Aucune réponse.*

Nouvelle-Ecosse : *Grand Pré est confié à la garde d'un responsable acadien et les affiches sont bilingues. Il en sera*

probablement de même à Louisbourg après la restauration. Ici et là, des monuments ont été érigés à la mémoire des premiers Acadiens. Il faut déplorer que l'ancien Port-Royal et l'habitation de Champlain ne soient pas assez mis en valeur, faute de guides français.

Ontario : *Point d'interrogation pour Ottawa; non ailleurs, sauf à North Bay, mais à cet endroit, les inscriptions sont uniquement en anglais.*

Manitoba : *Oui. Quelques monuments ont été érigés à la mémoire des nôtres. Il faut noter que le président de cette Commission fut, pendant trois ans, Mgr Deschambault, de Saint-Boniface.*

Saskatchewan : *Oui en règle générale.*

Alberta : *La Commission n'a jamais fait un effort spécial dans ce domaine.*

Colombie canadienne : *La réponse est nettement non.*

XII

Les scientistes, les artistes et les étudiants francophones de votre région reçoivent-ils des organismes fédéraux une aide en rapport avec leur nombre ?

Ile du Prince-Edouard : *Il semble qu'aucun francophone n'ait reçu d'aide directe des organismes fédéraux. La nomination de l'abbé Adrien Arsenault, professeur à l'Université Saint-Dunstan de Charlottetown, à la Commission des arts du Canada va probablement corriger la situation.*

Nouveau-Brunswick : *Les nôtres ont reçu quelques bourses. Le groupe français n'a peut-être pas demandé avec assez d'insistance.*

Nouvelle-Ecosse : *Aucun appui à notre connaissance, mais le nombre de candidats préparés est vraiment restreint.*

Ontario : *Non pour Sudbury et Cornwall. Aucun renseignement en ce qui concerne Ottawa, North Bay et Timmins.*

Manitoba : *Les candidats canadiens-français reçoivent un bon accueil, surtout au degré universitaire.*

Saskatchewan : *Oui dans l'ensemble. Il semble cependant que la population francophone ne soit pas suffisamment au courant, en ce qui concerne les octrois et bourses du Gouvernement fédéral.*

Alberta : *Aucune réponse. Pénurie de candidats dans la région de Calgary.*

Colombie canadienne : *Aucun appui du gouvernement fédéral. Une troupe théâtrale canadienne-française a remporté plusieurs prix dans des festivals de la Province, mais elle n'a pu obtenir d'aide financière d'Ottawa.*

Commentaires

La situation révélée par cette enquête sommaire est assez peu satisfaisante dans l'ensemble. Si l'on fait la synthèse des réponses aux questions posées, on esquisse le tableau suivant :

1. Les lois et les divers avis émanant du Gouvernement fédéral sont promulgués uniquement en anglais dans l'île du Prince-Edouard, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie. Le bilinguisme ne semble pas très poussé en ce qui concerne l'administration de la justice, malgré que celle-ci relève en grande partie du pouvoir central.

2. La situation est absolument déplorable au point de vue de la conaissance de la langue française par les députés, sénateurs et ministres fédéraux. Elle est probablement pire dans le domaine provincial, mais l'enquête n'a pas abordé ce domaine.

3. Sauf dans l'île du Prince-Edouard, dans le sud de l'Alberta et probablement en Saskatchewan, il y a un réel effort pour assurer aux citoyens de langue française les services de fonctionnaires bilingues, mais il reste énormément à faire pour leur rendre justice.

4. Les indications sur les édifices du Gouvernement fédéral sont généralement bilingues dans les régions francophones

et à peu près exclusivement anglaises dans les régions anglophones. En d'autres mots, l'anglais a droit de cité partout mais le français obéit au principe de « la réserve ».

5. Le français est ignoré dans les services publics, gouvernementaux, provinciaux et locaux, dans l'île du Prince-Edouard, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie. Dans les autres provinces, la situation n'est pas satisfaisante.

6. Il est permis de se demander si le public a facilement accès aux publications françaises du Gouvernement fédéral. Il faudrait vérifier si l'on peut se procurer ces publications « chez votre libraire et dans toutes les bibliothèques publiques du Canada ».

7. Radio-Canada a accompli un effort considérable pour assurer à la population de langue française les services de la radio et de la télévision. Il convient d'en rendre justice à qui de droit. Cependant un demi million de Canadiens français sont encore privés de télévision française et une centaine de mille de radio française.

8. Les postes anglais de radio et de télévision consacrent bien peu d'émissions à la présentation du Canada français. Ces émissions sont souvent fantaisistes et visent à la sensation plus qu'à la vérité. La population anglophone pourrait peut-être faire le même reproche aux postes français.

9. L'Office national du film fait un réel effort pour desservir la population canadienne-française. La tâche est plus facile qu'à la radio et à la télévision.

10. La représentation canadienne-française dans le fonctionnarisme fédéral, dans les sociétés de la Couronne et dans les forces armées est absolument inadéquate. De plus, en règle générale, les possibilités d'avenir et de promotion sont maigres.

11. La Commission des sites et monuments historiques ne rend pas justice au passé français de l'île du Prince-Edouard, en Alberta et en Colombie. Les inscriptions sur les monuments érigés par la Commission devraient être bilingues par tout le pays. Ce n'est pas le cas, tant s'en faut. Il semble que le Gou-

vernement fédéral ne tienne pas suffisamment compte de la compétence dans les nominations des membres de la Commission.

12. Ottawa fait effort pour assurer son aide culturelle aux Canadiens français, mais il reste du travail à faire pour que la situation soit satisfaisante. Il faut noter que les enquêteurs n'ont pas établi de comparaison entre les bourses accordées aux anglophones et aux francophones dans leurs provinces. Une telle comparaison aurait probablement assombri le tableau.

Suggestions

Ile du Prince-Edouard : *Dans le domaine provincial ou municipal, lorsque le pouvoir fédéral donne des octrois, on pourrait insister pour que, dans la distribution de ces octrois, les groupes français soient traités plus généreusement.*

Dans le domaine scolaire, et c'est le point le plus important, lorsque le pouvoir fédéral donnera des octrois et il semble que cela ne va pas tarder (et pour nous des minorités, cela fera bien notre affaire), il faudra insister pour qu'il y ait un entraînement spécial à l'école normale de l'Ile pour le personnel des écoles des centres de langue française. L'absence de personnel compétent est une des grandes faiblesses de notre système actuel.

Nouveau-Brunswick : *Faire reconnaître le français comme langue officielle au Nouveau-Brunswick avec les conséquences que cela entraînerait.*

Il faudrait une attitude de bonne volonté envers les Français, chez les dirigeants anglais.

A moins que les Français finissent par être reconnus comme partenaires égaux dans la Confédération, il n'y aura pas de véritable Confédération.

Nouvelle-Ecosse : *Nous n'avons pas de réponse à cette question. Il y a peut-être lieu de confier au fédéral une cer-*

taine voix consultative dans l'orientation de l'éducation chez la minorité francophone. Le domaine est trop nouveau pour donner lieu à des demandes précises. Tout au plus pourrait-on suggérer qu'il y ait enquête dans cette région.

Ontario : *Un amendement aux lois scolaires afin de faciliter l'obtention de classes bilingues dès que les parents canadiens-français sont en nombre suffisant. Nous venons d'être informés que le poste CJBC de R-C deviendra français à Toronto. Nous nous en réjouissons. Il importe maintenant qu'il se fasse un travail très sérieux au sujet de la TV française pour les 160,000 C.-F. de la région.*

Manitoba : *a) Faire reconnaître par la province la langue française comme langue première et non comme langue seconde.*

b) Faire reconnaître la langue française comme langue de communication.

c) Réintroduire la législation nécessaire pour permettre le confessionnalisme dans les écoles.

d) Faire pression pour que la province reconnaisse le principe du bilinguisme dans ses services avec le public.

Saskatchewan : *Faire reconnaître par le gouvernement provincial qu'il existe près de 50,000 francophones en Saskatchewan. Aussi le rôle joué par nos ancêtres dans le développement de la province. Dans le mouvement coopératif, par exemple, les pionniers du mouvement étaient de langue française, ici en Saskatchewan comme dans d'autres provinces. De même le rôle joué par le clergé, qui était presqu'entièrement canadien-français. Le rôle de nos collèges, qui ont formé un bon nombre de nos professionnels. Obtenir pour notre groupe le traitement que le Québec accorde aux anglophones.*

Alberta : *Reconnaître par un texte clair et précis l'égalité des deux races et l'établissement d'un organisme ayant l'autorité nécessaire pour faire appliquer les recommandations de ce texte.*

Colombie canadienne : *Nous ignorons quelle pression le gouvernement Fédéral pourrait exercer auprès de notre gouvernement provincial pour l'amener à respecter le fait français dans le domaine scolaire ; mais chose certaine, c'est que nous ne pouvons vivre indéfiniment comme groupe canadien-français dans les conditions actuelles.*

Nos Canadiens français s'anglicisent à un rythme effarant. Nous ne pouvons pas parler d'égalité des deux races quand notre groupe ethnique en Colombie ne jouit pas des mêmes avantages scolaires et culturels que la minorité anglaise au Québec. Notre survivance ne sera jamais assurée aussi longtemps que nous n'aurons pas la possibilité de faire instruire nos enfants en français et aussi longtemps que nous n'aurons pas des services de diffusion en français à la radio et à la télévision.

Conclusion

Le problème le plus aigu pour les groupes français hors du Québec demeure celui de l'école. Historiquement, il a provoqué trois crises graves dans la vie canadienne : celle des écoles acadiennes au Nouveau-Brunswick, qui a failli tourner à la guerre civile; celle des écoles manitobaines qui a eu sa répercussion dans le domaine politique fédéral; celle du règlement XVII qui a dressé le Québec contre l'Ontario.

Les crises ont amené des redressements mais très partiels. Le problème demeurera tant que les provinces persisteront à le penser en termes provinciaux au lieu de l'envisager selon la conception fondamentale des deux nations qui constituent historiquement et juridiquement l'Etat canadien.

VII

Les Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral (1960)

Monsieur le Premier Ministre,

Le problème de la représentation des Canadiens de langue française dans le service civil canadien et plus largement du bilinguisme dans ce même service a fait l'objet de nombreux mémoires au Gouvernement canadien. L'un des derniers en date est celui de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec.

Le Conseil de la Vie française n'a pas jugé opportun d'exposer à nouveau les motifs qui militent en faveur du bilinguisme dans le service civil canadien. Il estime que ces motifs sont connus et qu'ils s'imposent par eux-mêmes à tout citoyen canadien soucieux du bien général et des exigences de la justice. Il a cru plus utile de faire une analyse de la situation. C'est cette analyse qu'il soumet respectueusement à l'attention du cabinet fédéral et des dirigeants du service civil canadien.

Comme 90% des bilingues employés dans les services fédéraux sont canadiens-français, comme d'autre part la représentation des Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral n'est que la moitié de ce qu'elle devrait être, il s'ensuit que le bilinguisme est inexistant dans de larges secteurs de l'administration publique, à tel point que la langue de communication à l'intérieur des services est l'anglais et que le contribuable canadien-français a souvent peine à être servi dans sa langue.

Une conséquence encore plus grave, à notre humble avis, découle de l'influence exercée par le fonctionnarisme sur l'administration du Canada et sur la vie même de la nation. Parce que la majorité des fonctionnaires ignorent complètement

l'une des langues et l'une des cultures officielles au pays, les citoyens de langue française sont régis selon des normes de pensée exclusivement anglaises. Faut-il s'étonner que de plus en plus ils se trouvent exclus de l'administration fédérale, et dans les services publics et dans les forces armées et dans les grandes compagnies émanant de la Couronne ? Bref, ils se voient privés de la place qui leur revient dans leur propre pays.

Des réformes radicales s'imposent si l'on veut que le Canada continue d'être un pays bilingue et biculturel, un pays où les Canadiens d'ascendance française se sentent chez eux. Ces réformes ont également été suggérées à diverses reprises Nous n'y revenons pas aujourd'hui. On comprend facilement que, dans les circonstances, les Canadiens français ne soient guère attirés vers le fonctionnarisme fédéral, vu que les normes d'admission sont d'inspiration exclusivement anglaise et qu'il leur faut, dans l'exercice même de leurs fonctions, renoncer à leur langue maternelle.

Nous n'ignorons pas que l'usage du français au même titre que l'anglais à l'intérieur des services fédéraux constituerait un changement radical. Nous sommes d'avis cependant que c'est l'une des conditions essentielles à l'instauration d'un véritable bilinguisme dans le service civil. Par ailleurs, les migrations de groupes anglais et français à travers le Canada et notre participation de plus en plus grande à la vie internationale posent avec acuité ce problème du bilinguisme.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter au présent mémoire, nous vous prions, monsieur le Premier Ministre, d'agréer nos hommages et l'assurance de notre entière collaboration.

Le Conseil de la Vie Française
Par : Paul Gouin, *président.*

Au Très Honorable John Diefenbaker,
premier ministre du Canada,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, Ontario.

Tableau comparatif du nombre de Canadiens français recevant $5,000 ou plus pour l'année fiscale finissant le 31 mars 1951, et $6 500 ou plus pour celle finissant le 31 mars 1958 en regard du nombre total de fonctionnaires fédéraux recevant ces salaires ou plus.

Ministère	1951 Nombre de $5,000 ou plus			1958 Nombre de $6,500 ou plus			Ecart
	Total	C.F.	%	Total	C.F.	%	
Affaires des anciens combattants:	404	36	8.9	479	58	12.1	3.2
Ministère	376	35	9.3	424	54	12.4	3.1
Loi d'établissement des soldats, etc.	28	1	3.5	55	4	7.4	3.9
Affaires extérieures	113	23	20.3	236	47	19.9	– .4
Ottawa	46	6	13	97	16	16.4	3.4
Hors du Canada	67	17	25.3	139	31	21.3	– .4
Agriculture	219	18	8.2	824	77	9.3	1.1
Administration	10	1	10	25	3	12	2
Services Scientifiques	68	2	3	237	14	5.9	2.9
Fermes Expérimentales	51	4	7.8	160	12	7.5	– .3
Services de la production	45	8	17.6	254	38	14.9	– 2.7
Service du contrôle de la vente	25	1	4	60	4	6.7	2.7
Services spéciaux	20	2	10	88	6	6.8	– 3.2
Auditeur Général	13	0	0	30	3	10	10
Citoyenneté Immigration	45	7	15.6	154	20	13.1	– 2.5
Administration	4	1	25	12	4	30	5
Citoyenneté	4	2	50	23	5	21.7	– 28.3
Immigration	16	4	25	42	5	11.9	– 13.1
Affaires indiennes	21	0	0	77	6	7.8	7.8

Commerce	164	11	6.7	318	13	4.1	– 2.6
Administration	110	4	3.6	206	6	2.8	– .8
Lois des grains	18	0	0	40	0	0	0
Hors du Canada	36	7	19.5	75	7	9.3	– 10.2
Commission du Service Civil	30	7	23.4	182	38	20.8	– 2.6
Conseil National des Recherches	123	3	2.4	473	7	1.5	– .9
Défense nationale	88	10	11.3	502	51	10.1	– 1.2
Finances	99	8	8.2	183	14	7.6	– .6
Administration et divers	43	4	9.3	75	4	5.3	– 4.0
Services du contrôleur du trésor	56	4	7.1	108	10	9.2	2.1
Gendarmerie Royale du Canada	111	12	10.8	142	17	11.9	1.1
Impressions et papeterie	4	2	50	27	8	29.7	– 20.3
Justice	50	13	26	89	18	20.2	– 5.8
Ministère	32	8	25	52	11	21.2	– 3.8
Service du Commissaire des pénitenciers	18	5	27.8	37	7	18.9	– 8.9
Ministère des Mines et des Relevés techniques	124	7	5.6	307	15	4.9	– .7
Pêcheries	52	1	1.9	126	4	3.2	1.3
Ministère des pêcheries	20	0	0	52	0	0	0
Conseil des recherches sur les pêcheries	28	1	3.5	69	4	5.8	2.3
Office de soutien des prix des produits de pêche	4	0	0	5	0	0	0
Postes	62	16	25.8	158	22	13.9	– 11.8
Ressources et développement économique	110	5	4.5	213	4	1.9	– 2.6
Revenu national	181	17	9.4	871	96	11	1.6
Division des douanes et de l'accise	108	14	12.9	288	45	15.7	2.8
Division de l'impôt	73	3	4.1	583	51	8.7	4.6

Ministère	1951 Nombre de $5,000 ou plus			1958 Nombre de $6,500 ou plus			Ecart
	Total	C.F.	%	Total	C.F.	%	
Santé Nationale et Bien-être Social	189	31	16.4	423	44	10.4	– 6
Administration	6	0	0	24	2	8.4	8.4
Division de la Santé	173	28	16.2	353	39	11.	– 5.2
Division du Bien-être	10	3	30	46	3	6.5	– 23.5
Secrétariat d'Etat	34	15	44.2	101	54	53.5	9.3
Transports	199	20	10	671	53	7.9	– 2.1
Administration et divers	22	6	27.3	56	6	10.8	– 16.5
Service des canaux	18	1	5.5	27	7	26	20.5
Service de la marine	28	4	14.3	118	11	9.3	– 5
Service de l'air	81	2	2.5	392	16	4.1	1.6
Commission des Transports aériens	7	1	14.3	12	2	16.6	2.3
Commission des Transports	43	6	13.9	66	11	16.7	2.8
Travail	71	14	19.8	154	32	20.8	1
Ministère	32	5	15.6	65	11	16.9	1.3
Commission d'Assurance-Chômage	39	9	23	89	21	23.5	.5
Travaux publics	72	20	27.7	275	30	10.9	– 16.8
Administration	7	1	14.2	24	2	8.3	– 5.9
Division de l'architecture	22	6	27.2	79	11	14	– 13.2
Division du génie	43	13	30.5	172	17	9.9	– 20.6
Office national du film	19	1	5.3	118	17	14.4	9.1

Commentaires

Afin d'obtenir une idée de la répartition et du nombre de Canadiens français dans les cadres moyens et supérieurs (en anglais « middle and top management ») du gouvernement fédéral, nous avons eu recours aux listes de noms de fonctionnaires et de leurs salaires établies pour chaque ministère fédéral dans le rapport du ministre des Finances intitulé « Comptes publics du Canada ». Ce rapport publié vers le mois de janvier de chaque année couvre l'ensemble des dépenses des ministères fédéraux pour l'année fiscale précédente.

Nous nous sommes proposés dans ce travail d'établir si, de l'année fiscale finissant le 31 mars 1951 à celle finissant en 1958, le nombre des Canadiens français faisant partie des cadres de l'administration fédérale avait augmenté ou diminué et dans quelle proportion. Pour ce, nous avons pris, pour l'année fiscale 1950-51, le nombre de Canadiens français ayant reçu $5,000. ou plus en regard du nombre total de fonctionnaires ayant reçu ce salaire ou plus, et pour l'année fiscale 1957-58, les Canadiens français ayant reçu $6,500. ou plus par rapport au total ayant reçu ce salaire ou plus. Le choix du salaire de base de $6,500, en 1957-58 s'imposait afin de comparer entre eux des groupes homogènes parce qu'un fonctionnaire, recevant en 1950-51 un salaire de $5,000, recevait en 1957-58, $6,500 et ce en raison des augmentations de salaires consenties entre ces deux dates. Nous avons donc compté pour chaque ministère le nombre de Canadiens français ainsi que le nombre total de fonctionnaires recevant ces salaires et établi par ministère (et division de ministère lorsque possible) le pourcentage de Canadiens français en regard du total, pour chacune de ces années fiscales, ainsi que l'écart, en plus ou en moins, entre ces pourcentages. Ceci apparaît dans le tableau ci-annexé. Nous nous proposons, dans les pages qui vont suivre, d'analyser ces données et d'en tirer les conclusions pertinentes.

Le tableau couvre 24 ministères, commissions et organismes fédéraux. Certains organismes ne sont pas mentionnés, soit qu'ils n'existaient plus en 1958 ou soit qu'existant en 1958

ils n'avaient pas encore vu le jour en 1951. Pour l'ensemble des ministères (à moins d'indications contraires, ce mot couvrira dorénavant les commissions et autres organismes fédéraux), le nombre total de fonctionnaires recevant $5,000. ou plus en 1951 se chiffrait à 2,576. En 1958, le total recevant $6,500. ou plus était 6,988, une augmentation de plus du double. En 1951, les Canadiens français étaient au nombre de 297, soit 11.6 pour cent du total, tandis qu'en 1958, tout en augmentant à 729, ils ne représentaient plus que 10.5 pour cent du total, soit une diminution de 1.1 pour cent (1.1%) en l'espace de sept ans.

I

Neuf ministères ont accusé une augmentation de 2.3 pour cent dans le nombre de Canadiens français par rapport au total entre 1951 et 1958. En 1951, dans ces ministères les Canadiens français formaient 10.3 pour cent du total et en 1958 leur nombre avait augmenté à 12.6 pour cent. Examinons maintenant chacun de ces ministères.

1. Affaires des anciens combattants : *Ici l'augmentation est encourageante. Les Canadiens français passent de 8.9 à 12.1%.*

2. Agriculture : *Dans ce ministère, l'augmentation est minime, soit 1.1%. Dans le détail, nous avons amélioration dans l'administration, les services scientifiques et les services du contrôle de la vente, contre-balancée par une diminution des Canadiens français dans les fermes expérimentales, les services de la production et les services spéciaux. Dans ces derniers services, les Canadiens français passent de 10% en 1951 à 6.8% en 1958, ce qui commence à être inquiétant.*

3. Auditeur Général : *L'ensemble du personnel a triplé, mais là où il n'y avait aucun Canadien français il s'en trouve trois. Pas tous haut-gradés sans doute, mais c'est un département pour lequel les nôtres peuvent assez facilement*

se qualifier (il suffit d'être comptable agréé) et une fois admis, ils devraient pouvoir accéder aux plus hauts postes.

4. Gendarmerie Royale : *Légère augmentation. Ici aussi les Canadiens français devraient pouvoir se qualifier en plus grand nombre.*

5. Pêcheries : *L'augmentation des Canadiens français n'apparaît que dans le conseil des recherches pour les pêcheries où de 1 Canadien français sur 28 employés en 1951, le chiffre passe à 4 sur 69 en 1958. Mais ces 4 représentent les seuls Canadiens français dans tout le ministère. Au ministère lui-même, il n'y en a aucun non plus qu'à l'office de soutien des prix des produits de la pêche. Parce que le nombre total de fonctionnaires au ministère est passé de 20 à 52, et de 4 à 5 à l'office du soutien des prix, on peut dire que la situation par rapport à la représentation canadienne-française a empiré. En raison de l'importance de cette industrie dans le Québec, il semble surprenant, pour dire le moins, que les Canadiens français ne soient pas mieux représentés dans ce ministère. Ce n'est pas dû, sans aucun doute, au manque de compétence.*

6. Revenu national : *Si l'ensemble du ministère n'accuse pas une très grosse amélioration, il y a lieu de signaler l'augmentation dans les deux principales divisions du ministère. A la division de l'impôt, cependant, il y aurait raison de croire que les Canadiens français pourraient facilement accéder à plus de postes d'envergure.*

7. Secrétariat d'Etat : *Parce que le bureau des traducteurs forme la division la plus nombreuse de ce ministère, la participation canadienne-française est la plus élevée de tous les ministères.*

8. Travail : *Amélioration assez sensible pour le ministère lui-même. Etat presque stationnaire à la Commission d'assurance-chômage, où, cependant, la représentation canadienne-française est plus satisfaisante. Comme au Revenu national, il faut tenir compte que nous avons affaire ici à un ministère qui possède des bureaux à travers le Canada*

et la proportion des nôtres dans l'assurance-chômage comme au Revenu national devrait être plus proche de la proportion des nôtres dans l'ensemble de la population canadienne.

9. Office national du film : *Amélioration très substantielle dans un organisme où les Canadiens français peuvent apporter une contribution intéressante. Les années qui vont suivre verront probablement un accroissement de notre participation.*

II

Par contre dans 15 ministères, il y a eu diminution de la participation des Canadiens français. L'écart est de 3.6 pour cent. Il est curieux de constater que, pour les ministères où le nombre des Canadiens français a augmenté, leur participation, qui était en 1951 de 10.3 pour cent, est passée à 12.6 en 1958 ; dans ceux où il y a eu diminution, elle est passée de 12.5 en 1951 à 8.9 en 1958, proportions quasi inverses. Si nous examinons ces 15 ministères, voici ce que nous trouvons.

1. Affaires extérieures : *Dans l'ensemble, participation assez forte et la diminution de 20.3% à 19.9% n'est pas alarmante. Signalons que la proportion des Canadiens français à Ottawa a même augmentée de 3.5%. Cependant, le bilinguisme des Canadiens français devrait nous faire espérer une plus forte participation dans nos ambassades et autres postes à l'étranger.*

2. Citoyenneté et immigration : *Diminution assez sensible pour l'ensemble du ministère puisqu'elle se chiffre à 2.5%. S'il y a légère amélioration dans les services administratifs où les Canadiens français ont leur juste proportion et si nous devons signaler un gain aux affaires indiennes où nous passons de zéro à 6 Canadiens français, la diminution des Canadiens français, surtout à l'immigration, doit nous causer une forte inquiétude dans l'ensemble.*

3. Commerce : *Un des organismes importants de ce ministère est le Bureau fédéral de la statistique qui entre pour*

une bonne part sous la rubrique « Administration ». Ici nous constatons une diminution de 0.8% dans une représentation qui, déjà en 1951, n'était que de 3.6%. Par contre dans les services hors du Canada, c'est-à-dire nos commissariats de commerce, la proportion des Canadiens français est tombée de 19.5 en 1951 à 9.3 en 1958. Le nombre absolu des Canadiens français est demeuré stationnaires tandis que le total passait de 36 à 75.

4. Commission du service civil : *Dans cet organisme, les Canadiens français représentaient en 1951 23.4% du total. Malgré une substantielle augmentation du nombre de Canadiens français, il y a eu recul en regard de l'ensemble puisque maintenant ils ne représentent que 20.8% du total.*

5. Conseil national des recherches : *Ici la proportion des Canadiens français, déjà faible en 1951 où ils représentaient 2.4 du total, a diminué à 1.5%. Il semblerait que la proportion de scientifiques sortis ces dernières années de nos universités canadiennes-françaises eût été suffisante pour remplir un plus grand nombre de postes qui ont été créés au Conseil national des recherches au cours de ces sept dernières années.*

6. Défense nationale : *La proportion des Canadiens français, déjà pas si élevée en 1951, est tombée de 11.3% à 10.1% en 1958.*

7. Finances : *Les services du Contrôleur du trésor accusent une augmentation de 2% dans le nombre des Canadiens français. Par contre les Canadiens français dans l'administration même du ministère sont demeurés au même nombre, c'est-à-dire 4, tandis que le total passait de 43 à 75. Une diminution pour les Canadiens français de 4.%.*

8. Impressions et papeterie : *Ceci n'est que la division du ministère de l'Imprimeur de la Reine dont les employés tombent sous la loi du Service civil. Malgré que le nombre des Canadiens français aient quadruplé, nous devons encaisser ici une diminution de 20.3%.*

9. Justice : *Voici un ministère où la proportion des Canadiens français en 1951 pouvait être considérée comme satisfaisante. 1958 en revanche accuse une assez forte diminution, surtout dans le service du Commissaire des pénitenciers.*

10. Mines et Relevés techniques : *Diminution assez sensible si l'on regarde le petit nombre de Canadiens français par rapport à l'ensemble du ministère, même en 1951.*

11. Postes : *Ici la situation est alarmante. De 25.8% en 1951, proportion bien satisfaisante, chute en 1958 à 13.9%.*

12. Ressources et développement économique *(maintenant Nord canadien et des Ressources nationales) : Dans ce ministère, nous constatons une régression très nette puisque de 5 Canadiens français sur un total de 110 employés, le chiffre est tombé à 4 sur un total presque double, c'est-à-dire 213.*

13. Santé nationale et Bien-être social : *Il y a une amélioration nette dans les services administratifs, mais une régression considérable dans les deux principales divisions du ministère. Elle est moindre dans la division de la santé : 16.2% en 1951, 11% en 1958, qu'à la division du Bien-être où le 30% devient 6.5 : le nombre de Canadiens français étant demeuré stationnaire, c'est-à-dire à 3.*

14. Transports : *Il y a une amélioration appréciable dans le service des canaux où les Canadiens français passent de 5.5% à 26%. Le pourcentage a baissé considérablement dans les services administratifs où le nombre des Canadiens français est demeuré stationnaire. Les légères améliorations tant à la Commission des transports aériens qu'à la Commission des transports n'ont pas suffi à compenser les pertes.*

15. Travaux publics : *Régression sur toute la ligne dans ce ministère. Passage pour l'ensemble du ministère d'une proportion acceptable de 27.7% à 10.9%. Les pertes les plus considérables ont été dans la division du génie.*

III

L'administration fédérale du Canada

C'est le titre d'une brochure publiée par l'Imprimeur de la Reine. Elle donne une idée d'ensemble sur l'administration de notre pays dans le triple domaine législatif, exécutif et judiciaire. Nous avons extrait de la publication d'octobre 1959 quelques chiffres sur la participation des Canadiens français à l'administration de leur pays. Nous n'avons pas fait entrer dans cette compilation les députés non plus que les sénateurs et les ministres. Nous y avons inclu les juges, les membres de diverses Commissions gouvernementales ainsi que les hauts fonctionnaires.

Nous arrivons à un total de 1,069 personnes. Les Canadiens français sont au nombre de 166, soit 16%. Fait remarquable : ils sont à peu près absents de toutes les Commissions et départements d'ordre financier, industriel et commercial. On ne les rencontre à peu près pas dans les sociétés de la Couronne, comme les chemins de fer nationaux, les transports aériens, la Banque du Canada, les Arsenaux, la Banque d'Expansion industrielle, l'Atomic energy of Canada, le Département des Assurances. Ils sont inexistants au ministère du Commerce et à celui des Finances.

Cette situation appelle de sérieuses réflexions. Nous nous bornons à suggérer qu'elle devrait faire l'objet d'une recherche approfondie de la part du Gouvernement sur les causes de cet espèce d'ostracisme. Il ne nous paraît pas normal que le tiers de la population d'un pays soit pratiquement écarté de la direction de sa vie économique.

Le pouvoir législatif

	Total	*Can. frs*	*Pages*
Fonctionnaires du Sénat.....	7	2	19
Chambre des Communes.....	20	8	30
Le bureau de l'auditeur général.....	6	0	36
La bibliothèque du Parlement.....	6	3	38

Le pouvoir judiciaire

La Cour Suprême du Canada			
— Juges	9	2	43
— Fonctionnaires	7	3	
La Cour de l'Echiquier			
— Juges	6	2	46
— Fonctionnaires	4	2	

Le pouvoir exécutif

Le bureau du Conseil Privé — Fonctionnaires	6	2	55
Ministère des Anciens combattants	16	2	60
Ministère des Affaires extérieures	6	1	65
Ministère de l'Agriculture	35	3	71
Les Archives publiques	9	3	76
Le Département des Assurances	5	0	79
La Comission d'Assurance-Chômage (Commissaires et fonctionnaires)	15	4	82
La Société d'Assurance des crédits à l'exportation	10	2	88
L'Atomic Energy of Canada Limited	15	0	90
La Banque d'Expansion industrielle	6	0	92
La Banque du Canada	12	1	94
La bibliothèque nationale	5	1	97
La corporation de disposition des biens de la Couronne	6	2	100
La Commission canadienne du blé (succursale de Mtl)	13	0	103
Le bureau fédéral de la statistique	5	0	105
Canadian Arsenals Limited	11	1	107
La Commission de la Capitale Nationale	17	4	109
La Commission de secours pour Halifax	4	0	112
La Commission des Champs de Batailles nationaux	10	6	113
L'Office fédéral du Charbon	10	2	115
Les chemins de fer nationaux	13	0	117
Le ministère de la citoyenneté et de l'immigration	29	4	120
Le Ministère du Commerce	21	0	125
La Commission maritime canadienne	11	0	130
La Commission mixte internationale	11	2	132
Le Conseil des Arts du Canada	25	5	133

La Corporation commerciale canadienne	8	0	136
La Société du crédit agricole	6	1	138
La "Defence Construction Limited"	8	0	141
Le Ministère de la Défense nationale	18	4	145
Le directeur général des élections	5	4	150
L'Eldorado Mining and Refining Limited	5	0	153
La Commission de contrôle de l'énergie atomique	8	1	156
L'Office national de l'énergie	5	1	158
La Commission d'énergie du Nord canadien	5	0	161
L'Office national du Film	15	4	163
Le Ministère des Finances	15	0	167
La Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales	8	0	171
La Commission de la frontière internationale	5	0	173
La Galerie nationale du Canada	14	3	175
La Gendarmerie Royale du Canada	10	3	178
Le Département des Impressions et de la Papeterie publiques	10	4	182
La Commission d'appel de l'Impôt	8	3	186
Le Ministère de la Justice	18	4	188
La Commission des lieux et monuments historiques du Canada	14	2	193
Le Ministère des Mines et des Relevés techniques	17	4	195
Le Ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales	15	1	200
La Société de la Couronne "Northern Ontario Pipe Line"	8	0	205
Le Ministère des Pêcheries	15	0	207
La Commission canadienne des Pensions	17	2	212
La "Polymer Corporation Limited"	7	0	216
Le Conseil des Ports Nationaux	16	3	218
Le Ministère des Postes	10	2	220
Le Ministère de la Production de défense	19	1	223
La Société Radio-Canada	44	7	227
Le bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion	13	4	233
Le Conseil national de Recherches	14	1	236
La Commission de Réclamations de guerre	9	4	241

Le Ministère du Revenu national...	25	3	245
Le Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre Social.....	40	2	250
Le Secrétariat d'Etat du Canada ...	11	4	258
Le Bureau du Séquestre des biens ennemis.....	2	2	262
La Commission du Service civil.....	9	2	264
La Société centrale d'Hypothèques et de Logement.....	23	4	268
La Commission du Tarif.....	8	1	271
La Société canadienne des télécommunications marines.....	5	0	274
Le Conseil du Territoire du Yukon..	12	0	276
Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest.....	8	0	277
Les lignes aériennes Trans-Canada..	8	0	278
Le Ministère des Transports.....	51	4	280
La Commission des Transports aériens.....	9	1	287
La Commission des Transports du Canada.....	19	5	290
Le Ministère du Travail.....	23	1	293
Le Ministère des Travaux publics...	14	1	298
L'administration de la Voie Maritime du St-Laurent.....	22	5	302
	1,069	165	

Selon cette compilation, faite en 1960, les Canadiens français représentaient 15.4% du total. Trois ans plus tard, la même publication gouvernementale nous donnait en tout 1477 fonctionnaires, dont 216 Canadiens français, soit 14.6%. D'après les renseignements très fragmentaires que nous avons pu recueillir, la situation semble un peu meilleure depuis un an.

VIII

Bilinguisme comparé au Canada, en Belgique, en Finlande, en Suisse et en Union Sud-Africaine

1963

Le Canada, en superficie et en population, est incontestablement le plus vaste et le plus important des principaux pays bilingues du globe (tableau I), c'est-à-dire des pays qui ont deux ou même, en certains cas, trois langues officielles. Le Canada est également le seul pays bilingue ou dit tel, où se pose avec acuité le problème du bilinguisme, le seul pays, pour ne citer qu'un exemple tristement éloquent, où un groupe linguistique celui des Canadiens français, groupant près de 6,000,000 (en 1962) d'individus représentant plus que la population entière des quatre groupes linguistiques de la Suisse, des deux groupes linguistiques de la Finlande et de l'Union Sud-Africaine (population d'origine européenne), s'est vu forcé à demander, durant plus de 20 ans et de la façon la plus humiliante, des chèques bilingues pour lesquels il ne fallait même pas un vote du parlement, et qui n'ont été que partiellement accordés, d'ailleurs, qu'en février 1962.

Cependant, malgré la situation précaire du bilinguisme au Canada, qui fait, qu'à toutes fins pratiques, celui-ci se trouve confiné au Québec, de hautes personnalités ne manquent pas une occasion de proclamer que le bilinguisme canadien est un exemple pour les peuples de l'Univers.

Comme les points de comparaisons manquent avec ce qui se fait dans les autres pays bilingues, les hommes politiques du Canada, de même que les populations auxquelles ils s'adressent en arrivent effectivement à croire que la situation du

Tableau I

Données comparatives sur cinq grands pays bilingues

	Canada	Belgique	Finlande	Suisse	Union Sud-Africaine
Superf. en km²	9 964 000	30 507	330 000	41 295	1 224 000
Population	14 009 429 (1951) 18 238 247 (1961)	8 924 000	4 416 000	5 117 000	3 011 000 P. totale 15 418 000
Pourcentages des groupes linguistiques	Anglais et immigrants assimilés à l'anglais 70% Français 29% Indiens ou Esquimaux 1%	Flamands 56% Français 44%	Finnois 92% Suédois 8%	Suisses-Allemands 73,5% Suisses-Français 19% Suisses-Italiens 5,5% Suisses-Romanches 1%	Afrikanders 60% Britanniques 40%

mariage linguistique forcé au Canada est excellente et qu'il ne se peut rien trouver de mieux à la surface du Globe.

Le but de cette étude est d'établir une comparaison sur la situation pratique du bilinguisme officiel au Canada avec ce qui se passe en Belgique, en Finlande, en Suisse et en Afrique du Sud. Les faits, les observations et les considérations qui suivent sont tirés, d'une part, d'observations personnelles faites en Suisse et en Belgique et, d'autre part, de renseignements obtenus à l'ambassade de l'Union Sud-Africaine, à Paris, et à celle de la Finlande, à Ottawa.

A.— Bilinguisme des affaires et de la vie courante

La chose qui frappe le plus en Belgique et en Suisse, en ce qui concerne le caractère général du bilinguisme de ces Etats, c'est la réciprocité linguistique qui existe entre les régions de ces pays appartenant à des groupes linguistiques différents : par exemple, le passage de la Suisse française à la Suisse allemande dans la vallée du Rhône, dans le Valais, entre Louèche et Sierre, de même qu'entre Berne et Fribourg, dans le Jura, s'effectue pratiquement sans transition. Dans les villes de Louèche et de Berne, tout le commerce se fait en allemand, et cette situation est reflétée par les affiches commerciales, qui sont en allemand seulement, alors qu'à Sierre et à Fribourg tout est en français ; en Belgique, on peut faire exactement les mêmes observations de part et d'autre de la frontière linguistique, ainsi, à Mons, à Charleroi et à Liège tout se fait en français, alors qu'à Anvers, à Bruges et à Louvain, c'est le flamand qui règne en maître.

Dans l'industrie et les grandes sociétés commerciales (banques, compagnies d'assurance, sociétés minières), la langue de travail est celle de la région où est installée l'industrie ou la société commerciale en question et cela même s'il s'agit d'une filiale de maison suisse allemande à Genève ou à Lausanne ou d'une société suisse française à Bâle ou à Zurich.

Le bilinguisme en Belgique et en Suisse apparaît donc, paradoxalement, comme un parallélisme linguistique régional,

c'est-à-dire comme la coexistence, côte à côte, de deux ou plusieurs portions du territoire national où est pratiqué, dans le domaine des affaires et de la vie courante, l'unilinguisme français, allemand ou italien comme en Suisse, ou français et flamand comme c'est le cas en Belgique. A certaines variantes près, les choses se passent d'une façon identique en Finlande et en Union Sud-Africaine. A cette loi, assez générale, en Europe, d'une démarcation très nette de la frontière linguistique, il y a quelques exceptions d'agglomérations où deux groupes linguistiques sont assez importants pour donner à la ville un aspect bilingue : c'est le cas bien connu de Bruxelles et de la région bruxelloise et aussi de Bienne, en Suisse, ville située exactement sur la frontière linguistique. Cette ville est, pour autant que je sache, la seule agglomération suisse, avec Murat, à présenter un visage extérieur bilingue, c'est-à-dire un mélange d'affiches uniquement françaises ou allemandes ou d'affiches proprement bilingues évoquant la situation qui existe dans l'Est de Montréal, par exemple.

Les observations qui précèdent donnent une idée générale sur le bilinguisme en Belgique et en Suisse, notamment, dans le commerce et l'industrie. On peut retenir que la caractéristique fondamentale de ce bilinguisme apparaît être la parfaite réciprocité du traitement linguistique dans les diverses régions linguistiques.

Au Canada, la situation se présente tout autrement : au Canada anglais toutes les affaires se font exclusivement en anglais et, bien sûr, les enseignes commerciales ne sont qu'en anglais ; au Canada français les commerçants de langue française s'affichent ordinairement en français, mais les succursales de banques et sociétés commerciales anglo-saxonnes présentent des affiches soit exclusivement anglaises, soit bilingues, mais jamais, ou très rarement, en français seulement. Les usines et les fabriques possédées par les Anglo-Saxons ont une raison sociale anglaise dans la grande majorité des cas ; il y a quelques rares exemples de compagnies ayant une raison sociale bilingue (La Compagnie de Téléphone Bell, la Société

du Gaz Naturel du Québec). On peut compter sur les doigts de la main les Sociétés anglo-saxonnes s'affichant en français seulement.

La langue de travail, à tous les échelons, dans ces compagnies, est exclusivement l'anglais, même si 90 ou 95% des ouvriers sont de langue française : c'est le cas de toutes les compagnies de téléphone, d'électricité et autres.[1]

B.— Bilinguisme officiel

L'utilisation d'une langue à l'intérieur d'un Etat est fonction des garanties officielles conférées à cette langue par cet Etat.

Aussi, sur le plan officiel, ce sont les articles de la constitution garantissant officiellement le bilinguisme qui donnent la mesure du respect accordé aux langues officielles des Etats bilingues, que sont la Belgique, la Finlande, la Suisse et l'Union Sud-Africaine.

Ces articles sont reproduits à la suite, y compris l'article 133 de la constitution du Canada.

Canada : Constitution du 1er juillet 1867.

ARTICLE *133 : « Dans les chambres du parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française ; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédures qui en émaneront. Les lois du parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues. »*

[1] En voici la preuve la plus récente : à la mi-septembre 1962, les journaux nous apprenaient que la compagnie Ralston-Purina refusait catégoriquement de négocier, en français, le contrat de travail de ses employés qui sont de langue française dans une proportion de 100%.

Belgique : Constitution du 7 février 1831.

ARTICLE 23 : « *L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif, il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires.* »

L'extrait suivant tiré de l'ouvrage (Le Droit Constitutionnel Belge) de Joseph-H. Vleamminck, donne d'utiles précisions complémentaires sur le bilinguisme belge.

« *Depuis la loi du 18 avril 1898, les lois sont votées, sanctionnées, promulguées et publiées en français et en néerlandais. Les deux textes sont également officiels, ce qui parfois peut donner lieu à des difficultés d'application en cas de divergence. Ces cas sont rares heureusement.*

L'emploi des langues en matière administrative est réglé de la façon suivante. Les administrations font usage de la langue néerlandaise dans la province d'Anvers, la Flandre Occidentale, la Flandre Orientale, le Limbourg, ainsi que dans l'arrondissement de Louvain et dans l'arrondissement de Bruxelles, sauf dans les communes de l'agglomération bruxelloise, dont il sera traité plus loin.

Les mêmes règles s'appliquent aux établissements publics, aux régies et aux services concédés.

Dans les autres provinces, ainsi que dans l'arrondissement de Nivelles, les mêmes administrations font usage du français.

Pour ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, ce sont les conseils communaux qui déterminent la langue à employer dans leurs services intérieurs, ainsi que dans la correspondance entre eux ou avec les départements centraux des administrations publiques. Dans la même agglomération, on rédige dans les deux langues les avis et communications destinés au public.

Les administrations centrales de l'Etat emploient la langue des autorités et des services régionaux avec lesquels elles traitent les affaires. Elles répondent aux particuliers dans la langue dont ceux-ci ont fait usage.

Les communications adressées au public par les services locaux de l'Etat, des provinces et des autorités administratives qui leur sont subordonnées, sont rédigées dans la langue de la commune. Toutefois, elles doivent être rédigées dans les deux langues nationales dans les communes où, d'après le dernier recensement décennal, trente

pour cent des habitants ont déclaré parler le plus fréquemment la langue de l'autre région linguistique.

Diverses lois ont également réglé l'emploi des langues dans la procédure judiciaire, dans l'enseignement, à l'armée. »

Les extraits suivants d'un article de M. Jean-Marc Léger (Devoir du 17 mars 1962) sur le bilinguisme belge méritent d'être reproduits :

« *A Bruxelles, régime spécial qui combine l'unilinguisme (selon qu'un arrondissement est à majorité flamande ou wallonne) et un bilinguisme mitigé. Dans les ministères et services officiels de l'Etat, du gouvernement central, c'est le bilinguisme. Mais ce bilinguisme appelle quelques observations : 1e) tous les documents officiels, textes de lois, déclarations, rapports, etc., sont faits strictement et publiés au même moment dans les deux langues, la moindre entorse à ce principe provoquant un tollé ; 2e) si l'Etat est bilingue, les fonctionnaires n'ont pas à l'être : on recrute, dans deux sections distinctes, un nombre sensiblement égal de fonctionnaires de langue française et de langue néerlandaise, et cela, dans tous les ministères et services officiels.* » (...)

« *Au sein même des administrations et ministères, et dans les relations entre ministères, chacun travaille dans sa langue. L'ambassadeur de Belgique, dans telle capitale, s'il est Flamand, fera en néerlandais tous ses rapports et communications à son ministère à Bruxelles, cependant que le conseiller commercial de la même ambassade, s'il est Wallon, fera ses propres rapports en français. Que le chef de poste, dans telle mission diplomatique, soit Wallon, il devra accepter que ses subalternes flamands lui présentent leurs études et rapports en néerlandais ; si d'aventure, il voulait leur imposer de travailler en français, ses subalternes n'auraient qu'à signaler l'incident à Bruxelles et le chef de poste serait désavoué, averti, et s'il récidivait, rappelé.* » (...)

« *Bref, dans tous les ministères, à tous les échelons, au pays ou à l'étranger, le fonctionnaire belge utilise librement sa langue propre, travaille dans sa langue, communique dans sa langue avec ses supérieurs, ses égaux, ses subalternes, le tout sous la protection de la loi. Et ces fonctionnaires appartiennent à un rôle ou à l'autre, le wallon ou le flamand, dès l'instant de leur admission dans la fonction publique.* » (...)

« Autre caractéristique de la plus haute importance : la traduction est interdite. Entendons par là que chaque citoyen non seulement se fera répondre dans sa langue, mais directement dans sa langue, sans recours à la traduction : la réponse qu'il recevra, les renseignements qu'il obtiendra lui auront été fournis par des fonctionnaires de sa langue et de sa culture. Il ne recevra pas, comme il arrive si souvent au Canada, une réponse conçue, préparée, rédigée selon un esprit et dans une langue autre que les siens et ensuite traduite dans sa langue.

La loi du 28 juin 1932 dit, en toutes lettres, que les affaires doivent être traitées directement dans la langue du correspondant, sans recours à la traduction.

Suisse : Constitution fédérale du 29 mai 1874.

ARTICLE *115 : « Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien sont langues nationales de la Confédération. »*

Constitution de la Finlande : (donnée à Helsinki, le 17 juillet 1919.)

ARTICLE *14 : « Le finnois et le suédois sont les langues nationales de la République. Le droit des citoyens finlandais d'employer devant les tribunaux et devant les autorités administratives dans leurs propres affaires leur langue maternelle, le finnois ou le suédois, et de recevoir les expéditions des jugements et des décisions en cette langue sera garanti par voie de législation. Les droits de la population de langue finnoise et de celle de langue suédoise devant être sauvegardés selon des principes identiques. »*

ARTICLE *15 : « Tout citoyen finlandais est tenu de participer à la défense de la patrie ou d'y contribuer selon les dispositions de la loi.*

Tout conscrit est, sauf expression par lui d'un désir contraire, incorporé, autant que possible, dans une unité dont les hommes ont la même langue maternelle (finnoise ou suédoise) que lui pour y recevoir l'instruction en cette langue. Le finnois est la langue de commandement. »

ARTICLE *22 : « Les lois et décrets, ainsi que les projets de lois remis par le gouvernement à la Chambre, et les réponses, mémoires et autres documents adressés par la Chambre au gouvernement sont rédigés en langues finnoise et suédoise. »*

ARTICLE *88 : « Dans la procédure des affaires de la Diète, la langue finnoise et la langue suédoise seront employées, de même que les rapports écrits du cabinet du Président et du comité du secrétariat devront être rédigés dans ces deux langues. Les communications écrites adressées par le Gouvernement à la Diète devront aussi être rédigées en finnois et en suédois. » Acte de la Diète (adopté à Helsinki le 13 janvier 1938).*

Acte pour constituer l'Union Sud-Africaine :

Constitution du 20 septembre 1909.

ARTICLE *137 : « Titre :* Egalité des langues anglaise et néerlandaise. *La langue anglaise et la langue néerlandaise seront l'une et l'autre langues officielles de l'Union, et traitées sur un pied d'égalité, posséderont et jouiront de la même liberté, des mêmes droits et privilèges ; tous comptes rendus, procès-verbaux et procédures du Parlement seront rédigés dans les deux langues et tous les bills et actes, de même que les avis d'un intérêt public général émanant du gouvernement de l'Union seront rédigés dans les deux langues. »*

Ce qui frappe dans les articles constitutionnels, reproduits ci-haut, est que le Canada est le seul pays dont les dispositions légales sur le bilinguisme constituent une limitation des droits d'une langue (le français) par rapport à une autre (l'anglais) et que ces limitations s'inscrivent à la fois dans certains domaines administratifs (cours de justice) et dans un territoire déterminé, au détriment d'autres régions (bilinguisme dans le Québec et unilinguisme dans le reste du Canada) ce qui n'est le cas dans aucun des pays mentionnés. (Tableau II)

Cette interprétation limitative explique, qu'au Canada, il a fallu des dispositions légales spéciales pour donner de la monnaie bilingue, les timbres bilingues et les chèques bilingues (et ceux-ci, partiellement seulement) après 10 à 20 ans d'humiliantes réclamations pour chaque mesure, alors que, pour chacun des autres pays bilingues, ces mesures ont très rarement fait l'objet de réclamations de la sorte, puisque la constitution les garantissait implicitement.

L'application du bilinguisme officiel est d'une scrupuleuse équité et réciprocité dans tous les pays cités. Dans tous les

Tableau II

Bilinguisme comparé dans cinq grands pays bilingues

	Canada	Belgique	Finlande	Suisse	Union Sud-Africaine
—Langue de travail dans l'Administration	Anglais (sauf très rares exceptions à Québec)	Français Flamand	Finnois Suédois	Français Allemand Italien	Anglais Néerlandais
—Langue d'instruction dans les Forces Armées	Anglais	Français Flamand	Finnois Suédois	Français Allemand Italien	Anglais Néerlandais
—Langue utilisée dans les chemins de fer et services aériens de l'Etat	Anglais (sauf rares exceptions au Québec)	Français Flamand	Finnois Suédois	Français Allemand Italien	Anglais Néerlandais
— Documents officiels publiés simultanément dans les langues officielles	non	oui	oui	oui	oui
—Recul du bilinguisme officiel depuis la proclamation de la Constitution	oui, Manitoba, Ontario N.-Brunswick et administr. en général	non	non	non	non
—Traitement des langues officielles sur une base de réciprocité	non	oui	oui	oui	oui
—Limitation constitutionnelle des droits d'une des langues officielles	oui: (Cour Suprême Chambredes Députés)	non	non	non	non
—Limitation géographique (à une région donnée) des droits d'une des langues officielles sans réciprocité dans les autres régions	oui (français limité au Québec, mais l'anglais est officiel dans tout le Canada).	non	non	non	non

services publics de l'Etat, Chemins de fer, Postes, Télégraphes, Téléphones, les deux ou trois langues nationales sont respectées : dans les chemins de fer suisses, par exemple, on annonce les stations dans la langue de la région traversée ; de plus, les noms de villes sont annoncés dans la langue de la population de ces villes ; pour les quelques villes où la population est mixte, le nom de celles-ci est annoncé d'abord dans la langue de la majorité de la population, puis dans l'autre langue, ainsi, on annoncera : Fribourg, Freiburg ; Biel, Bienne ; Murten, Murat. Il est inutile de préciser que les inscriptions, à l'intérieur comme à l'extérieur des wagons suisses, et le service sont parfaitement trilingues. Ce traitement sur un pied d'égalité (soit, selon la formule du bilinguisme, soit selon celle de l'unilinguisme régional) est aussi l'apanage de la Belgique, de la Finlande et de l'Union Sud-Africaine. (Tableau II)

D'autres détails, très précis, montrent à quel point le bilinguisme est scrupuleusement respecté en Belgique et en Suisse, ainsi par exemple l'atlas de Belgique offre une présentation bilingue de toutes ses planches. Sur une planche donnée, le texte français apparaît au-dessus du texte flamand, mais à la page suivante, c'est le texte flamand qui apparaît au-dessus du texte français, il y a ainsi alternance toutes les deux pages. On retrouve ce même souci du respect du bilinguisme dans les publications officielles de l'Etat, en Suisse, en Finlande et en Union Sud-Africaine.

Sur les cartes suisses, on suit le principe de réciprocité de l'unilinguisme régional, c'est-à-dire que les cartes des diverses régions suisses seront présentées dans la seule langue de la région concernée, ainsi, la carte de la région d'Interlaken, en Suisse alémanique, porte des indications uniquement en langue allemande ; tous ces détails apparaissent en français sur les cartes de St-Maurice, de Martigny et de Rochers de Noye, en Suisse française, ou en italien sur les cartes de Malcantone ou de Valle Verzaca, en Suisse italienne.

Sur les cartes d'Avenche, de Bulle et de Montana qui chevauchent la frontière linguistique séparant les régions suisses

alémaniques et suisses françaises, tous les génériques et toutes les indications sont en français, dans les régions ou les communes de langue française, ou en allemand dans les régions de langue allemande, de telle sorte que, simplement par la langue utilisée sur la carte, il est possible de suivre très exactement la frontière linguistique.

Pour les cartes topographiques canadiennes, à part les noms propres, toutes les indications à l'intérieur de la carte apparaissent en anglais seulement, qu'il s'agisse de régions massivement anglaises, comme le Sud de l'Ontario ou exclusivement françaises, comme celles couvertes par les cartes de St-Jean-Port-Joli, Trois-Pistoles, Grondines, Bécancour ou Ferme-Neuve ; sur ces cartes on pourra voir les indications suivantes : saw mill, bridge, sand pit, church, cemetery, l'équivalent français y est toujours absent.

On peut constater combien la réalité du bilinguisme est différente dans les divers pays bilingues précités et au Canada où le bilinguisme n'existe que dans le Québec : il suffit de rappeler qu'en dehors du Québec, et même dans les régions à majorité française de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, il est le plus souvent hors de question d'obtenir du service en français à bord des chemins de fer, aux Postes et dans les services publics en général.

Dans le domaine des Forces Armées, un seul pays a des dispositions spéciales aux langues d'instruction militaire dans sa constitution : la Finlande, par son article 75. Mais les autres pays ont édicté des décrets-lois spéciaux, à cet égard, de telle sorte que les conscrits des principaux groupes linguistiques de ces pays bilingues sont versés dans des unités composées d'hommes de troupe et d'officiers de leur langue maternelle et ces unités sont instruites et commandées dans leur langue. Un seule exception se détache : la Finlande où les conscrits de langue suédoise sont instruits dans leur langue, mais commandés en finnois ; cependant ces derniers ne forment que 8% de la population totale. (Tableau II)

Dans ce domaine, plus particulièrement, toute comparaison avec le Canada devient par la force des choses absolument

odieuse : en effet, dans les forces armées de Terre, de l'Air et de Mer du Canada, il n'y a qu'une seule langue de commandement, qu'une seule langue de travail, qu'une seule langue d'instruction (sauf des cas d'espèces, au niveau des recrues) et c'est l'anglais. Dans les Forces Armées du Canada, le français n'existe guère plus que l'allemand ou le japonais. A lui seul, ce seul secteur du Canada officiel constitue une condamnation sans appel de ce déni de justice flagrant.

Le tableau II montre que le Canada est le seul des pays bilingues à avoir une armée unilingue, à n'avoir à toutes fins pratiques qu'une langue administrative : l'anglais; le Canada est aussi le seul des pays bilingues où il soit impossible de se faire servir dans les deux langues officielles à bord des chemins de fer d'Etat et de la compagnie aérienne d'Etat. Le Canada est également le seul pays bilingue dont la grande majorité des diplomates ne connaissent pas les deux langues officielles de leur pays et dont les ambassadeurs d'une langue (canadiens-français) doivent travailler seulement dans une autre langue que la leur (l'anglais). Le Canada est le seul pays bilingue, également, où le bilinguisme soit appliqué à une région déterminée, alors que l'unilinguisme le plus strict est de rigueur dans le reste du territoire. Le Canada a enfin le triste privilège d'être l'unique pays bilingue et probablement aussi le seul pays du Globe à sévir (suspension d'augmentation de salaires, blocage des fonctionnaires à des postes inférieurs) contre des fonctionnaires qui désirent utiliser dans leur travail une des langues officielles (le français) du pays, parce que l'anglais est la seule langue de travail dans les Ministères du Gouvernement du Canada. Le Canada est, en un mot, le seul des pays bilingues à effectuer une véritable ségrégation linguistique et à pratiquer délibérément, en ce domaine, le système de deux poids, deux mesures.

Ainsi, on arrive à une constatation qui constitue une véritable aberration : à savoir que les Canadiens français, qui constituent un groupe linguistique plus puissant que chacun des groupes linguistiques des autres pays bilingues, sont le groupe ethnique qui, non seulement est le moins bien traité, mais

encore le seul qui soit déchu de ses droits linguistiques les plus élémentaires dans 9 des 10 provinces qu'il habite. Ce déni de justice, délibéré, généralisé et flagrant, conduit, au sens propre du terme, à un véritable génocide des minorités françaises du Canada, perpétré légalement et sciemment par une majorité dont l'intolérance n'a d'égale que la mauvaise foi.

Le résultat est que les Canadiens français sont la minorité la moins bien traitée de toutes celles des pays bilingues étudiés et, encore, incomparablement moins bien que les 8% de Finlandais de langue suédoise et que les 6% de Suisses-Italiens.

En outre, on demeure confondu d'apprendre que les Canadiens français, en dehors du Québec, jouissent de moins de droits que les francophones de la vallée d'Aoste, en Italie, et que les habitants de langue allemande du Haut-Adige en Italie — pays où pourtant, ni le français, ni l'allemand ne sont langues officielles, (et ces groupes ne forment pas plus de 2 ou 3% de la population italienne).

Dans ces conditions, y a-t-il un espoir de corriger les déficienses du bilinguisme canadien, qui apparaissent comme absolument révoltantes au regard du respect des langues officielles dans les autres pays bilingues ? De façon catégorique on peut dire : non. : Il est même absolument hors de question que quoi que ce soit puisse être changé à la situation actuelle au Canada.

Techniquement bien sûr, il n'y a pas d'impossibilité, mais il s'agit d'un mal de l'esprit, qui paralyse complètement la bonne foi et toute action positive en faveur de la reconnaissance de la langue française sur un pied d'égalité avec l'anglais. Le mal est tellement profond, même, que la plupart des Canadiens anglais préfèrent risquer la faillite de la Confédération par l'éclatement du Canada en trois parties que d'envisager de respecter de façon concrète les droits de la langue française.

Les pages qui précèdent ont démontré qu'encore qu'il soit le plus grand pays bilingue par le territoire et par la population, le Canada est le seul des pays bilingues où le bilinguisme

officiel est fondé sur des critères discriminants et limitatifs qui ont faussé, au départ, et continuent de fausser les rapports entre les deux langues dites officielles de ce pays.

Par contre, l'analyse du bilinguisme officiel en Belgique, en Finlande, en Suisse et en Union Sud-Africaine a montré que le bilinguisme est traité, dans ces pays, sur un pied d'absolue réciprocité entre les divers groupes linguistiques, quelles que soient leur proportion.

De par sa volonté, la majorité anglaise du Canada en a voulu autrement et, de ce fait, elle est en train d'acheminer irréversiblement, inexorablement et, ce qui est le plus tragique, inconsciemment, le Canada à sa faillite.

Cette annexe est extraite d'une brochure de M. Michel Brochu, intitulée *La réalité du bilinguisme au Canada* et éditée en 1962 par l'Action catholique de Québec.

IX

Le fonctionnarisme fédéral au Canada

Le Rapport annuel de la Commission du service civil au Canada, d'où est tirée cette annexe, est celui de 1962 et a été imprimé en 1963. Il présente un intérêt particulier car il est le premier rapport de cet organisme depuis l'entrée en vigueur, le premier avril 1962, de la nouvelle loi du Service civil, que nous avons commentée dans notre mémoire.

Dans l'introduction, les commissaires du service civil signalent que le « programme de recrutement de diplômés d'université a donné d'excellents résultats ». Plus loin, ils précisent que « par voie de conséquence, il y a eu moins de concours accessibles au public et de concours d'avancement à l'intérieur du service, qu'il y en avait eu l'année précédente ». Cette orientation nouvelle dans le mode de recrutement est à noter. Il convient de souligner également le passage suivant de la page sept : « Cette année, on a accordé une attention spéciale au recrutement d'étudiants d'université de langue française. En plus d'organiser des séminaires et de distribuer de la documentation, on s'est adressé surtout aux étudiants des collèges classiques. Des fonctionnaires de langue française de la Commission sont allés visiter une trentaine de ces institutions ».

La page 17 de ce Rapport expose le travail accompli par la « Division de l'organisation ». La nouvelle loi du Service civil lui a enlevé le rôle d'organisme de surveillance et de contrôle des services gouvernementaux, mais elle lui laisse celui de conseiller. Dans la pratique, cette fonction peut permettre à la Commission d'exercer une influence considérable sur l'orientation de l'administration canadienne.

L'annexe B, à la page 28, nous indique que 343,821 personnes étaient à l'emploi du gouvernement fédéral en sep-

tembre 1962. Ce chiffre comprend 201,657 employés de ministères et services proprement dits, 142,164 employés des Sociétés de la Couronne. Lorsqu'il est question de bilinguisme, on songe immédiatement au personnel des ministères. Cependant celui des Sociétés de la Couronne est presqu'aussi nombreux et a des contacts souvent plus directs avec le public. Que l'on pense à des Sociétés comme Radio-Canada, Air-Canada, le Canadien national.

L'annexe F donne la répartition des employés par ministères. La Défense nationale vient en tête avec 27,583 employés, suivie des postes (23,786), du Revenu national (13,874). Le ministère de la Production de défense est celui qui emploie le moins de personnes : 1,441. Si l'on rapproche ces chiffres de renseignements tirés d'une autre publication gouvernementale, L'Administration fédérale du Canada, *édition de juillet 1963, on constate qu'il y a trois hauts fonctionnaires canadiens-français sur treize au ministère de la Défense nationale, deux seulement sur dix-sept au ministère des Postes, trois sur cinquante et un à celui du Revenu national. Sans commentaire.*

L'annexe H indique la distribution des employés (emplois continus) par groupes de traitements. On constate que 156 fonctionnaires gagnaient $16,000.00 et plus ; 173, $15,000.00 et plus ; au total, 329 hauts salariés. Le journal Le Droit d'Ottawa nous a fourni, le quatre janvier 1964, et cela après une augmentation de salaires postérieure à 1962, les noms de 26 Canadiens français gagnant $15,000.00 et plus. Cela fait huit pour cent. Aucun commentaire.

L'annexe I contient une compilation des « nouvelles nominations en 1962 par ministère ». Il ressort de ces chiffres que le Gouvernement canadien aurait engagé 19,338 fonctionnaires durant l'année en question. Précision intéressante : 2,046 figurent sous la rubrique « Préférence pour service de guerre ». Comme les Canadiens français ne constituent, et pour cause, qu'une faible proportion de nos forces armées, qu'ils n'y occupent en règle générale que des situations inférieures, la cote d'amour joue ici contre eux.

Aux pages 19 et 20, il est question de divers cours organisés par la Commission pour le perfectionnement et la formation du personnel. Il n'y est nullement question de cours de langues. L'hon. Alvin Hamilton avait, sous l'administration Diefenbaker, créé des classes à l'usage des fonctionnaires de son ministère qui ignoraient l'une des langues officielles. Cette initiative a été reprise par le gouvernement Pearson. Cependant la Commission du service civil semble y demeurer étrangère.

Le rapport mentionne aussi le recrutement des fonctionnaires par le truchement d'annonces dans les journaux. Le Devoir du six mars 1964 contenait une liste d'emplois disponibles au Fédéral : 16 catégories. On exigeait la connaissance du français dans trois cas en tout. Le premier, au département de la traduction, ce qui va de soi. A la Galerie nationale, on demandait une connaissance suffisante du français et à la Santé nationale, la capacité de lire le français. Nous sommes encore loin du bilinguisme administratif, même s'il se fait du travail en ce sens. Encore une fois la question devrait être réglée avant l'entrée du candidat dans le service, non après.

Le Rapport ne contient évidemment aucun détail sur les capacités linguistiques des fonctionnaires non plus que sur leur origine raciale. Ces détails sont discriminatoires, paraît-il, et contraires à la Déclaration des Droits de l'homme. Heureuse ignorance qui permet d'éviter des indiscrétions ennuyeuses. L'annexe C contient tout de même la « répartition par province des employés du gouvernement fédéral ». C'est une bien maigre indication au point de vue qui nous intéresse, mais nous voulons terminer cette analyse par la reproduction de ce tableau :

Annexe C

REPARTITION PAR PROVINCE DES EMPLOYES DU GOUVERNEMENT FEDERAL

septembre 1962

Province	Employés à traitement	Employés aux taux régnants	Officiers et équipages de navires	Employés intermittents et autres	Total	Sociétés de la Couronne	Total général
Terre-Neuve	2,878	500	286	491	4,155	6,023	10,178
Ile du Prince-Edouard	777	257	163	112	1,309	949	2,258
Nouvelle-Écosse	8,040	3,000	992	1,688	13,720	6,133	19,853
Nouveau-Brunswick	5,471	950	188	410	7,019	7,424	14,443
Québec	26,096	3,881	628	1,347	31,952	35,319	67,271
Ontario	77,360	7,109	162	2,738	87,369	41,532	128,901
Manitoba	7,981	1,433	40	592	10,046	16,235	26,281
Saskatchewan	5,840	652	—	316	6,808	4,885	11,693
Alberta	10,169	2,442	24	975	13,610	8,062	21,672
Colombie-Britannique	15,179	2,786	695	983	19,643	7,140	26,783
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1,473	881	51	881	3,286	250	3,536
A l'extérieur	2,595	—	—	145	2,740	8,212	10,952
TOTAUX	163,859	23,891	3,229	10,678	201,657	142,164	343,821

DOCUMENTATION: Section de l'emploi et des traitements dans les gouvernements
Division des finances publiques et des transports
Bureau fédéral de la statistique

X

Mémoire sur le bilinguisme des traités signés par le Canada 1961

Introduction

Le Conseil de la Vie française en Amérique a procédé à un relevé des traités signés par le Canada, entre 1940 et 1956. Il a puisé sa documentation dans les volumes un à deux cent soixante-quinze de la série des traités publiés par les Nations-Unies. Les exemplaires consultés se trouvent à la bibliothèque de l'Université Laval.

Il a considéré ces traités au point de vue linguistique. Il les a groupés en six sections, savoir :

I. Traités signés en langue anglaise seulement ou en anglais et d'autres langues à l'exclusion du français ;

II. Traités signés en langue française seulement ou en français et dans une autre langue à l'exclusion de l'anglais ;

III. Traités bilingues français-anglais ;

IV. Traités multilingues (dont le français et l'anglais) concernant toujours certains pays où, soit le français, soit l'anglais, est langue officielle ;

V. Traités dont le texte officiel n'est ni français ni anglais ;

VI. Traités signés en français seulement entre pays (à l'exclusion du Canada) dont la langue officielle n'est ni le français ni l'anglais, entre 1945 et 1956.

Une liste la plus complète possible des traités ainsi classifiés a été dressée. Elle figure en appendice au présent mémoire. Le Conseil de la Vie française a compilé les données statistiques de cette classification. Celle-ci constitue la partie centrale du présent mémoire.

TABLEAU I

Traités signés en langue anglaise seulement (A) ou en anglais et d'autres langues à l'exclusion du français (B)

		Nombre de traités	Pourcentage
A	*a*) avec les pays où le français est langue officielle	2	0.6
A	*b*) avec les pays où l'anglais est langue officielle	146	51.0
A	*c*) avec les pays où ni le français ni l'anglais ne sont langues officielles	31	14.0
A	*d*) avec plusieurs pays incluant toujours des pays de langue française (y compris les traités avec les organismes internationaux)	10	3.5
B	*e*) traités signés en anglais et en d'autres langues, à l'exclusion du français	26	9.1
	Total:	215	75.0

TABLEAU II

Traités signés en langue française seulement (A) ou en français et dans une autre langue à l'exclusion de l'anglais (B)

		Nombre de traités	Pourcentage
A	*a*) avec les pays où le français est langue officielle	11	3.8
A	*b*) avec les pays où l'anglais est langue officielle	0	.0
A	*c*) avec les pays où ni le français ni l'anglais ne sont langues officielles	0	.0
A	*d*) traités signés avec plusieurs pays incluant toujours des pays de langue française (y compris les traités avec les organismes internationaux)	5	1.8
B	*e*) traités signés en français et dans une autre langue à l'exclusion de l'anglais	0	.0
	Total:	16	5.6

TABLEAU III

Traités bilingues français-anglais

	Nombre de traités	Pourcentage
a) avec les seuls pays de langue française	12	4.2
b) avec les seuls pays de langue anglaise	0	.0
c) traités bilingues avec des pays où ni le français ni l'anglais ne sont langues officielles	1	0.3
d) avec des pays incluant à la fois des pays de langue française et de langue anglaise	30	12.5
Total:	43	17.0

TABLEAU IV

Traités multilingues (dont le français et l'anglais) concernant toujours certains pays où soit le français, soit l'anglais est langue officielle

	Nombre de traités	Pourcentage
Total:	20	7.0

TABLEAU V

Traités dont le texte officiel n'est ni français ni anglais

	Nombre de traités	Pourcentage
Total:	1	0.3

Tableau VI

Traités signés en français seulement à l'exclusion du Canada entre pays dont la langue officielle n'est ni le français ni l'anglais (entre 1945 et 1955)

Pologne et Danemark
Grèce et Norvège
Grèce et Italie
Espagne et Danemark
Grèce et Turquie
Grèce et Suède
Danemark et Portugal
Grèce et Autriche
Danemark et Italie
Danemark et Yougoslavie
Danemark et Pologne
Grèce — Turquie — Yougoslavie
Danemark et Tchécoslovaquie
Syrie et Japon
Pays Bas et Italie
Israel et Turquie
Suède et Espagne
Turquie et Brésil
Pays Bas — Liban — Yougoslavie — Danemark
Grèce et Égypte
Yougoslavie, — Roumanie — Albanie
Grèce et Tchécoslovaquie
Grèce et Liban
Yougoslavie et Italie
Grèce et Yougoslavie
Danemark et Espagne
Norvège et Pologne
Norvège et Autriche
Norvège et Italie
Turquie et Suède
Turquie et Pays Bas
Turquie et Tchécoslovaquie
Turquie et Liban
Yougoslavie et Albanie

Commentaires critiques des tableaux

L'examen des tableaux I à VI inclusivement démontre très clairement les faits suivants :

1° Que les traités ratifiés en langue anglaise ou en anglais et en d'autres langues à l'exclusion du français constituent l'immense majorité — soit 75% — de ceux signés par le Canada. Parmi ceux-ci, les traités dont seul le texte anglais fait foi, ont été signés non seulement avec des pays comme les Etats-Unis ou l'Australie où l'anglais seul est langue officielle (51% des cas), mais encore avec de très nombreux pays où ni l'anglais ni le français ne sont officiels (14% des cas), comme par exemple l'Allemagne, la Hollande, le Danemark ;

2° *Les traités signés en français seulement sont au nombre de 16, ils ne représentent que 5,6% des traités signés par le Canada et encore faut-il souligner que 11 d'entre eux (soit 3,8%) sont ratifiés avec des pays de langue française, et 5 (soit 1,8%) avec plusieurs pays, incluant toujours des pays de langue française. Il est à signaler qu'aucun traité n'a été signé en français seulement avec des pays où ni le français ni l'anglais ne sont langues officielles ;*

3° *Quant aux traités bilingues, il est à noter que 12 (soit 4,2%) ont été signés avec des pays de langue française, mais aucun avec des pays de langue anglaise et un seul avec un pays (la Turquie) où ni le français ni l'anglais ne sont langues officielles. Enfin comme cela était normal, 30 traités bilingues (12,5% des cas) ont été ratifiés par des parties contractantes comprenant des pays de langue française et des pays de langue anglaise.*

Ainsi, sur un total de 285 traités relevés, il n'y en a que trente-trois (33) qui soient bilingues (soit 11,6%) alors, qu'en fait, la totalité devrait être bilingue.

4° *Il y a 20 traités multilingues (comprenant toujours un texte officiel anglais et français en plus de ceux en d'autres langues).*

Si l'on ajoute ces 20 traités aux 33 traités bilingues, l'on atteint un total de 53 traités sur un ensemble de 285. Il n'y a donc que 18,6% des traités ratifiés par le Canada dans lesquels le bilinguisme soit intégralement respecté, alors que le bilinguisme devrait l'être dans la totalité des traités signés par le Canada.

5° *Il n'y a enfin qu'un seul traité ratifié par le Canada et dont, pour des raisons inexplicables, le texte officiel est en espagnol seulement ;*

6° *Le tableau VI donne une idée de quelques-uns des pays dont la langue nationale n'est pas le français, mais dont les traités communs sont néanmoins signés en cette langue. Ces faits rendent encore plus absurde la situation du Ca-*

nada, pays officiellement bilingue, qui se refuse à utiliser le français — de pair avec l'anglais — pour les textes officiels et ce, dans 75% de ses instruments diplomatiques. Le tableau VI montre, s'il en est besoin, l'urgence de corriger une situation dont l'invraisemblance fait la honte du Canada en tant que pays bilingue, adulte et cultivé, en plus de jeter le discrédit sur son service diplomatique.

Conclusion

Il ressort de cette compilation et de l'analyse-statistique qui en découle, que la langue française, langue officielle au Canada au même titre que l'anglais, est loin d'occuper, dans la rédaction des traités canadiens, la place à laquelle elle a droit. Cette situation d'inadmissible infériorité faite à la langue française consacre, dans un secteur important de la vie internationale du Canada, la méconnaissance du fait français au Canada et prive notre pays d'un rayonnement qui lui est essentiel.

En conséquence, le Conseil de la Vie française recommande au Gouvernement du Canada de faire en sorte que tous les traités qu'il signera, avec quelque pays que ce soit (y compris ceux où seule la langue anglaise est officielle), présentent obligatoirement, et sans exception, des textes officiels français et anglais qui fassent loi.

En raison des services de traduction compétents dont dispose le Secrétariat d'Etat à Ottawa, la légitime demande formulée ci-haut ne présente aucune difficulté de réalisation, et cette suggestion est, à n'en pas douter, facilement et immédiatement exécutoire.

Confiant que le Gouvernement du Canada et son Ministère des Affaires Extérieures sauront reconnaître le bien-fondé de ce mémoire et faire en sorte que désormais tous les traités ratifiés par le Gouvernement du Canada le soient dans les textes officiels français et anglais, le Conseil de la Vie française en Amérique tient à les assurer de sa coopération la plus entière et la plus suivie.

XI

Mémoire sur le Ministère des Affaires extérieures du Canada par le Conseil de la Vie Française en Amérique

1960

Préambule

Le Ministère des Affaires extérieures du Canada est relativement jeune. Il a été créé en mai 1909. Pendant plusieurs années, son rôle fut des plus modestes. En effet, les affaires extérieures de notre pays continuèrent d'être gérées par le gouvernement impérial de Grande-Bretagne, par l'intermédiaire du Colonial Office et de son représentant au Canada, le Gouverneur général.

En 1926, un accord conclu à la Conférence impériale stipula que le Gouverneur général devenait le représentant non du Royaume-Uni, mais du Souverain. A la suite du traité de Westminster, la Couronne était fractionnée et le Souverain du Royaume-Uni devenait pour nous le Roi du Canada. Cet accord entraîna des changements profonds dans la structure politique de notre pays, notamment aux Affaires extérieures. A partir du premier juillet 1927, la correspondance provenant des Dominions et des Gouvernements étrangers fut adressée au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, non au Gouverneur général.

Cette modification eut aussi des répercussions sur notre représentation à l'étranger. Jusque là notre pays n'avait été représenté qu'à Londres (1880), par un haut-commissaire, à Paris (1887), par un agent général. Ces envoyés n'avaient aucun status diplomatique. Un ministre canadien fut nommé à Washington dès 1926, un à Paris en 1928, et un troisième à

Tokio, en 1929. Les Etats-Unis, la France et le Japon ouvraient, en même temps, des légations à Ottawa. Le Canada entrait dans le monde diplomatique.

La première Guerre mondiale avait fait sortir notre pays de son isolement. La deuxième le mit en relations officielles avec un grand nombre de nations. Le Ministère des Affaires extérieures prit une expansion considérable. Il est maintenant dirigé par un ministre, assisté d'un sous-secrétaire d'Etat et de cinq sous-secrétaires adjoints. Il comprend vingt-deux divisions, employant treize cent soixante-cinq fonctionnaires. Près de six cents personnes, recrutées sur place, sont à l'emploi des missions canadiennes à l'étranger.

Si l'on considère la seule représentation diplomatique, on constate que notre pays compte des ambassades dans trente-trois pays, des légations dans six, des hauts commissariats dans neuf. Il a aussi une mission militaire à Berlin, une mission permanente aux Nations-Unies, tant à New-York qu'à Genève, une délégation permanente au Conseil de l'Atlantique Nord et à l'Organisation européenne de coopération économique. Enfin il participe aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge et au Vietnam. Par ailleurs, soixante-et-huit pays sont représentés à Ottawa.

Les tâches assignées au ministère des Affaires extérieures du Canada sont nombreuses et importantes. Il oriente les relations entre le Canada et les autres pays, participe au travail des organismes internationaux et protège les intérêts canadiens à l'extérieur. Il coordonne et analyse les renseignements qui peuvent influer sur les relations internationales du Canada. Il négocie et conclut des traités et autres accords internationaux. Enfin, il représente le Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales. Un tableau publié par la division de l'information de ce ministère donne une idée assez complète du labeur accompli par les Affaires extérieures.

Ce ministère si important est en pleine expansion. Il est vital pour le Canada qu'il soit organisé avec soin. Il représente en effet notre pays officiellement à l'étranger. Il oriente notre

politique extérieure et il exerce une influence notable sur notre politique intérieure. Or, il est un point où il nous paraît déficient : c'est celui de la langue et de la culture. Le présent mémoire porte sur ce point particulier. Une première partie constitue un examen de la situation. Une deuxième renferme des conclusions et des recommandations.

Dès l'abord, nous tenons à situer le problème tel que nous l'entendons. Il est radicalement d'ordre linguistique, mais il dépasse les frontières des langues. Pour des raisons faciles à comprendre, le présent mémoire porte à peu près uniquement sur l'aspect linguistique. Le Canada est officiellement bilingue. Ces deux langues ne sont pas des fictions juridiques, sans fondement dans la réalité. Elles s'enracinent au contraire dans l'histoire et dans la vie du peuple canadien. Elles sont les expressions de deux civilisations et de deux cultures. Ces cultures et ces civilisations constituent la physionomie spirituelle de notre pays. Un fonctionnaire, à notre humble avis, ne peut prétendre représenter vraiment le Canada à l'étranger ou auprès des missions diplomatiques à Ottawa que s'il maîtrise les deux langues officielles et que s'il connaît les deux civilisations et les deux cultures du Canada.

Il doit, de plus, posséder la langue, avoir étudié la civilisation, la culture, les institutions du pays où il est envoyé s'il veut vraiment connaître ce pays et y faire connaître le Canada. Autrement il se voit privé de tout contact direct avec le peuple au milieu duquel il est appelé à représenter le Canada. Or, quelle est la compétence des officiers et employés de ce ministère au simple point de vue linguistique ?

La situation

Une brochure publiée en juin 1958 et intitulée L'ADMINISTRATION DU CANADA *nous donne, aux pages 65-67, quelques renseignements de base sur le ministère des Affaires extérieures. Nous y trouvons notamment la liste des « principaux fonctionnaires ». Ils sont au nombre de huit. Nous y relevons deux Canadiens français.*

Nous avons pu procéder à un relevé des fonctionnaires du ministère en raison de leur origine ethnique (canadienne-anglaise ou française) ou de la langue (anglaise ou française ou autre, anglaise et française). Nos chiffres sont de septembre 1959. Le ministère des Affaires extérieures comptait alors à Ottawa même 217 fonctionnaires. De ce nombre, 43 étaient Canadiens français. Ces derniers étaient tous bilingues. Huit d'entre eux, soit 18.6%, étaient trilingues. Les fonctionnaires anglo-canadiens ne comptaient que treize bilingues et deux trilingues, soit 7.5% et 1.1%.

Notre enquête a aussi porté sur 387 représentants du Canada à l'étranger : ambassadeurs, chefs de missions, consuls, vice-consuls, attachés, secrétaires, conseillers. Nous avons pris comme texte de base une brochure publiée par le ministère des Affaires extérieures et intitulée : REPRESENTANTS DU CANADA A L'EXTERIEUR ET REPRESENTANTS DES AUTRES PAYS AU CANADA. *Sur ces 387, 296 ne connaissent que la langue anglaise. Ils sont tous d'origine canadienne-anglaise ou britannique, sauf peut-être deux ou trois cas. Une quinzaine parlent le français et l'anglais, six le portugais et l'anglais, quatre l'anglais et l'espagnol, deux connaissent le russe et l'allemand, un le chinois. Un diplomate anglo-canadien possède l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais et le russe.*

Les Canadiens français sont au nombre de 62. Tous parlent les deux langues officielles du Canada, 17 connaissent en plus l'espagnol, 3 l'italien, 2 le portugais, 2 l'allemand, un le russe. L'un d'eux parle couramment six langues vivantes. Notons que la plupart des diplomates canadiens-français ont fait des études classiques et donc appris le latin ainsi que des rudiments de grec ancien.

Si l'on examine ces données d'une autre façon, on arrive aux pourcentages suivants : 100% des diplomates canadiens-français sont bilingues, 30% sont trilingues. Du côté anglo-canadien. 5% à peine connaissent le français. Seulement 25 fonctionnaires possèdent trois langues, soit moins de 10% de la représentation canadienne dans les services du Canada à l'étranger. (Annexe II)

Si nous montons à l'échelon supérieur, celui des ambassadeurs et hauts commissaires ainsi que des consuls, nous recensons une cinquantaine de postes. Trente sont occupés par des Canadiens anglais ou des Britanniques canadianisés. Quatorze sont confiés à des Canadiens français. Quelques-uns n'avaient pas de titulaires au moment où ces chiffres ont été compilés. Les quatorze Canadiens français, chefs de missions, sont bilingues, sinon trilingues. Des trente Anglo-Canadiens, vingt-cinq ignorent l'une des deux langues officielles du pays qu'ils représentent.

Conclusion

Le tableau que nous venons d'esquisser n'est pas rigoureusement exact dans tous ses détails. On comprendra qu'il n'est pas facile de tracer une carte linguistique d'un ministère comme celui des Affaires extérieures. Nous croyons que l'ensemble de ce tableau correspond à la réalité. Avons-nous raison d'être satisfaits ? Nous estimons que la réponse doit être négative et au point de vue national et au point de vue international.

Au point de vue national d'abord, trente pour cent de la population canadienne est d'ascendance, de langue et de culture françaises. Officiellement le pays est bilingue. Or les trois quarts de nos représentants à l'étranger ne peuvent nous représenter convenablement parce qu'ils ignorent l'une des deux langues officielles du Canada. A Ottawa même, le département des Affaires extérieures ne peut prétendre assurer au pays une administration adéquate alors que les cinq sixièmes de ses fonctionnaires ne parlent pas le français et sont pratiquement coupés de communication avec la civilisation et la culture françaises. (Annexe III)

La situation n'est pas plus satisfaisante du point de vue international. Une enquête nous a permis de constater que la plupart des pays exigent de leurs diplomates la connaissance d'au moins deux, sinon trois langues vivantes. La Belgique demande à tous ses diplomates la possession des langues officielles du pays : le français et le néerlandais. Les diplomates

suisses doivent parler au moins deux des trois langues officielles de leur patrie. (Annexe IV)

Les Etats-Unis d'Amérique se sont longtemps désintéressés des connaissances linguistiques. Leurs dirigeants se rendent compte, depuis quelques années, de l'importance des langues. Actuellement le gouvernement américain fait campagne pour inciter ses citoyens à acquérir une langue seconde. Il a même délimité des zones d'enseignement de ces langues en fonction de l'origine ethnique de la population américaine : le français en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane, l'espagnol dans tous les Etats du Sud, l'allemand dans ceux du Centre. Enfin il vient d'adopter une mesure législative obligeant les représentants du pays à l'étranger à connaître la langue du peuple auprès duquel ils sont accrédités. (Annexe IV)

Recommandations

Le Gouvernement canadien devrait, dans un assez court délai, exiger de tous ses représentants à l'étranger la connaissance des deux langues officielles du pays. A cette science linguistique de base, chaque diplomate devrait ajouter la connaissance d'au moins une langue vivante. Pour en arriver là, des mesures urgentes s'imposent.

Le recrutement

L'une des conditions d'entrée dans le service est la suivante : « seuls sont admissibles les sujets britanniques qui ont résidé au moins dix ans au Canada ». Ce vestige de l'époque où nos relations extérieures étaient gérées par le Colonial Office de Londres doit disparaître. Qu'on exige logiquement de ces candidats la citoyenneté canadienne puisqu'une telle citoyenneté existe légalement et qu'on cesse d'accorder aux Britanniques un privilège qu'on refuse, par exemple, aux Français qui vivent au Canada depuis dix ans.

Dans le passé, beaucoup de postes élevés ont été accordés à des citoyens distingués, choisis hors des cadres des Affaires

extérieures. Cette latitude s'expliquait au moment de l'élaboration de notre représentation à l'étranger. Elle a de moins en moins sa raison d'être. La carrière — sauf de rarissimes exceptions — ne devrait s'ouvrir que devant ceux qui subissent les examens et qui gravissent les échelons.

L'examen d'admission

Actuellement la connaissance des langues vivantes ne figure qu'à l'épreuve orale. Il n'est d'ailleurs pas question de connaissance des langues, mais d'aptitude à les connaître, ce qui laisse passablement de latitude aux examinateurs et qui peut ouvrir la porte aux abus. Les candidats devraient subir une épreuve écrite portant sur les deux langues officielles au Canada. Ils devraient posséder en plus la connaissance, au moins rudimentaire, d'une langue étrangère et manifester des aptitudes convenables pour l'acquisition des langues. Ils devraient d'ailleurs être encouragés à cette étude pendant leur stage au ministère. Un moyen pratique de stimuler l'étude du français, langue officielle du Canada et langue de la diplomatie, serait d'en faire une langue de communication à l'intérieur du ministère, au même titre que l'anglais.

Pour représenter son pays, il faut en connaître convenablement la civilisation et la culture. Il ne semble pas qu'on tienne assez compte de cette exigence dans l'examen d'admission. Il faudrait s'assurer que les candidats ont une connaissance suffisante des deux civilisations et des deux cultures canadiennes.

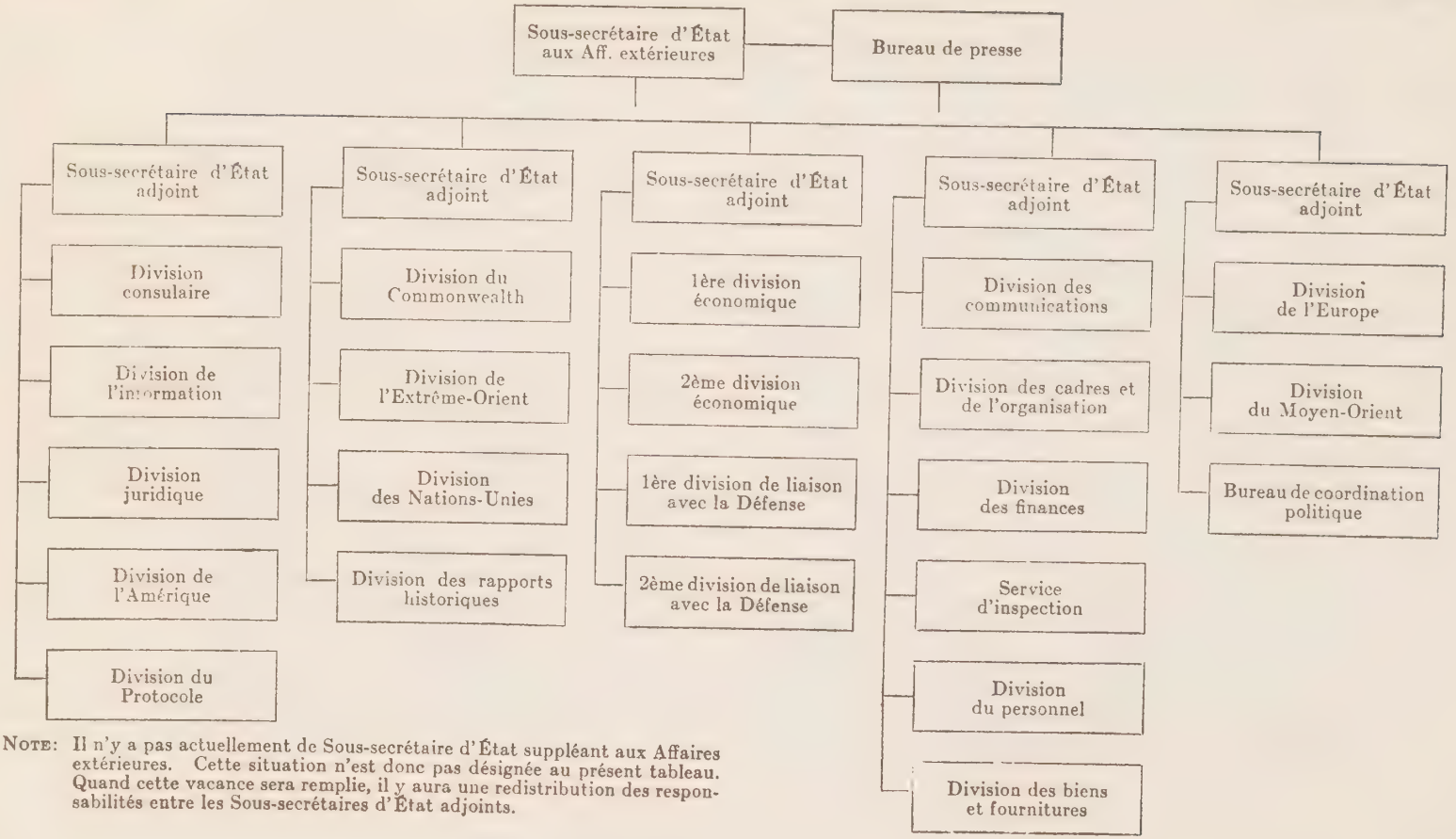
Promotions

Les connaissances linguistiques devraient entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de promotions Sur ce point, il faudrait tenir compte des exigences linguistiques des postes à remplir. On éviterait, par exemple, d'envoyer en Nouvelle-Angleterre un consul qui ignore le français, langue maternelle de deux millions de Franco-Américains et qui est ainsi paralysé dans ses relations avec une bonne partie de la population.

Annexe I

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

(Octobre 1958)



NOTE: Il n'y a pas actuellement de Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Cette situation n'est donc pas désignée au présent tableau. Quand cette vacance sera remplie, il y aura une redistribution des responsabilités entre les Sous-secrétaires d'État adjoints.

Annexe II

Connaissances linguistiques des exployés du ministère des affaires extérieures a Ottawa

		Bilingues	*Trilingues*
Nombre total:	217	56 (25.7%)	10 (4.6%)
Anglo-Canadiens:	174	13 (7.5%)	2 (1.1%)
Canadiens français:	43	43 (100 %)	8 (18.6%)

Connaissances linguistiques des représentants canadiens a l'étranger

Nombre total:	387	92 (23.8%)	25 (6.9%)
Anglo-Canadiens:	325	30 (10 %)	3 (1 .0%)
Canadiens français:	62	62 (100 %)	22 (30 %)

Chefs de missions a l'étranger

Nombre total:	44	19 (43%)
Canadiens anglais:	30	5 (17%)
Canadiens français:	14	14 (100%)

Annexe III

Administration du personnel dans le service public

Exigences relatives au bilinguisme

53. La Commission recommande que des dispositions bien précises soient prévues dans la nouvelle loi et son règlement pour assurer que les Canadiens de langue anglaise et de langue française soient servis par les fonctionnaires de l'Etat dans leur propre langue.

De l'avis de la Commission, la présente loi et son règlement ne sont pas tout à fait satisfaisants à cet égard. Ainsi, même si le cas ne s'est probablement pas présenté dans la pratique, la stricte application de l'article 19 de la loi actuelle rendrait possible que les fonctionnaires ne parlant que le français aient à traiter avec le public dans une localité dont 40% de la population parlent l'anglais, ou vice-versa. De plus, l'article 32A du présent règlement du service civil charge les sous-ministres d'indiquer à la Commission si la connaissance de

l'anglais et du français est requise dans telle ou telle localité. Cette disposition a donné lieu à des pratiques fort différentes d'un ministère à l'autre.

54. Là où les usagers de tout service gouvernemental comptent, à la fois des personnes de langue française et de langue anglaise, nous estimons que la meilleure solution serait de disposer d'un personnel bilingue et non pas d'un personnel « connaissant et parlant la langue de la majorité ». En conséquence, nous recommandons que les bureaux qui traitent avec un nombre considérable de Canadiens de langue anglaise et française soient, dans la mesure du possible, pourvus d'un personnel de fonctionnaires possédant une connaissance convenable des deux langues. Nous recommandons en outre que, das les cas où les usagers de langue anglaise ou de langue française sont moins nombreux, le nombre de fonctionnaires bilingues soit suffisant pour assurer au public un service efficace dans l'une ou l'autre langue, selon les besoins. En dernier lieu, nous recommandons que les sous-chefs fournissent à la Commission les renseignements nécessaires pour que cette dernière puisse déterminer le degré minimum de compétence en matière de langues que les fonctionnaires de l'Etat doivent posséder pour occuper un emploi donné, à peu près de la même manière que la Commission détermine les autres qualités nécessaires à l'obtention d'un poste au sein du service civil.

Annexe IV

Connaissances linguistiques exigées des diplomates

Royaume-Uni :

« ... On peut dire qu'une connaissance des langues étrangères est une condition de base et tous les candidats qui se présentent aux grades supérieurs du service (administrative or senior branch of the Foreign Service) doivent posséder au moins une langue choisie ordinairement parmi les suivantes : français, allemand, espagnol, italien, russe ».

France :

« ... Quant à l'Ecole Nationale d'Administration, dont la vocation est plus générale, ceux de ses élèves appartenant à la section diplomatique doivent, lors du concours de fin d'études et avant de pouvoir être reçus au Ministère, subir une épreuve

portant sur deux langues étrangères. La première d'entre elles est, obligatoirement, l'allemand ou l'anglais et la seconde doit faire partie des langues suivantes : allemand, anglais, russe, italien, portugais, espagnol, arabe. En outre, toute langue autre que les deux qui sont obligatoires peut faire l'objet d'une épreuve facultative susceptible de valoir au candidat qui s'y soumet des points supplémentaires ».

Italie :

« ... D'une façon générale, les candidats à la carrière diplomatique doivent posséder une connaissance assez poussée de l'anglais et du français ».

Belgique :

« ... Me référant à votre lettre du 13 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que les candidats belges qui se présentent aux examens de la carrière diplomatique en Belgique, doivent posséder entre autres la connaissance, parlée et écrite, des trois langues suivantes : français, néerlandais et anglais ; en outre, ils doivent pouvoir lire et comprendre une quatrième langue : l'allemand ou l'espagnol ».

Suisse :

« ... En règle générale, tous les diplomates suisses parlent l'allemand et le français, et l'anglais ou l'espagnol. Nombreux sont toutefois ceux qui connaissent également l'italien — la troisième langue officielle — ou une autre langue étrangère. D'ailleurs, les autorités suisses encouragent l'étude des langues dans toute la mesure du possible soit en mettant des disques de gramophone Linguaphone à la disposition des intéressés qui se trouvent à la centrale, soit en contribuant au paiement de cours pris avec des professeurs, soit en attribuant un agent à un poste dans lequel il pourra se perfectionner dans une langue dont il n'a encore que des notions superficielles. Il résulte de ce qui précède, que le diplomate suisse possède des connaissances linguistiques assez étendues pour être facilement déplacé de l'une à l'autre des cent cinquante-neuf représentations diplomatiques et consulaires suisses dans le monde. »

République fédérale d'Allemagne :

« ... Il me fait plaisir de vous informer que nous exigeons de tous les candidats des connaissances suffisantes en français

et en anglais et que nous leur faisons passer des examens correspondants. »

Hollande :

« *... J'ai bien reçu votre lettre du 14 avril 1959. La réponse à votre question est donnée dans le 5e paragraphe de l'article N° 30 du règlement concernant le service diplomatique des Pays-Bas. Le texte en question dit que les candidats doivent posséder une connaissance approfondie des langues française et anglaise, ainsi que la capacité de s'en servir oralement et par écrit et de traduire correctement dans ces langues un passage de prose néerlandaise. En outre une connaissance suffisante soit de la langue allemande, soit de la langue espagnole est exigée.* »

Autriche :

« *... En me référant à votre lettre du 13 avril, je voudrais vous informer que notre département des Affaires étrangères exige des candidats à la carrière diplomatique la connaissance de la langue française et anglaise.* »

Etats-Unis :

« *Foreign Language knowledge prerequisite to assignment* »

Sec. 578. The Secretary shall designate every Foreign Service Officer position in a foreign country whose incumbent should have a useful knowledge of a language or dialect common to such country. After December 31, 1963, each position so designated shall be filled only by an incumbent having such knowledge : Provided, That the Secretary of Deputy Under Secretary for Administration may make exceptions to this requirement for individuals or when special or emergency conditions exist. The Secretary shall establish foreign language standards for assignment abroad of Officers and employees of the Service, and shall arrange for appropriate language training of such officers and employees at the Foreign Service Institute or elsewhere.

XII

Le français langue officielle en Saskatchewan *
Commission Royale 1930

Le Gouvernement Anderson était préoccupé par cette question et il voulait en avoir le coeur net. Il chargea donc une Comission Royale de faire une enquête à ce sujet. Cette Commission Royale avait été instituée à l'automne 1930 pour faire enquête sur les prétendus scandales qui se seraient produits sous le gouvernement précédent. Pourquoi est-ce cette Commission qui fut chargée de faire enquête sur l'usage du français devant les tribunaux de la Saskatchewan ? J'avoue que je l'ignore. Peut-être parce que le Gouvernement Anderson jugea que ce serait un scandale si quelqu'un s'avisait de vouloir rendre un témoignage en français devant les tribunaux de la province.

Cette Commission Royale était composée des Hon. Juges McKay et McKenzie de la Cour d'Appel de la Saskatchewan et de l'Hon. Juge Embury de la Cour du banc du Roi.

M. Diefenbaker, qui n'était pas encore député, représentait le Gouvernement de la Saskatchewan, tandis que M. P. M. Anderson, C.R., représentait l'ancienne administration libérale.

L'ancien gouvernement libéral de la province aurait, dans certaines circonstances, permis l'usage du français devant les tribunaux provinciaux et il fut à ce sujet beaucoup question de ce qu'on a appelé le cas Duckworth. J'ignore complètement

* Le présent volume était à l'impression lorsqu'un des membres du Conseil de la vie française, M. Raymond Denis, nous a fait tenir ce documentaire sur la situation juridique du français en Saskatchewan. M. Denis a été président de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan. Son témoignage nous a paru d'une telle importance que nous avons décidé de le reproduire in extenso en annexe. Il vaut d'ailleurs pour tous les Territoires du Nor-Ouest jusqu'à leur érection en provinces.

la nature de ce cas qui, semble-t-il, fit du bruit dans la province.

M. Anderson, l'avocat de l'ancien gouvernement auprès de la Commission Royale, fit de sérieuses recherches et cita l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875, chapitre 7 — Victoria 40 — dont la clause 11 dit, que la langue anglaise ou la langue française peuvent être employées dans les procédures devant les tribunaux et seront employées dans les procès verbaux et journaux du dit conseil.

En 1877, nous trouvons un amendement à la loi des Territoires du Nord-Ouest de 1875 — chapitre 7 Victoria 40 — 1877 dont la clause 11 se lit comme suit : « La langue anglaise, ou la langue française peuvent être employées par toute personne dans les débats du dit conseil et dans les procédures devant les tribunaux et ces deux langues seront employées dans les procès verbaux et les journaux du conseil et les ordonnances du dit conseil seront imprimés dans les deux langues. » Il n'y a pas de doute qu'en 1877 les deux langues étaient officielles en Saskatchewan.

En 1880, nous trouvons l'article 110 chapitre 25 Victoria 43 — 1880 qui se lit comme suit :

« La langue anglaise ou la langue française peut être employée par toute personne dans les débats du conseil de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et dans les procédures devant les tribunaux; ces deux langues seront employées dans les procès verbaux et journaux du dit conseil ; et toutes les ordonnances faites en vertu de cette loi seront imprimées dans ces deux langues. »

« L'article 110 de l'Acte est par les présentes rappelé et le suivant y est substitué :

« 110. La langue anglaise ou la langue française peut être employée par toute personne dans les débats de l'Assemblée législative des Territoires et dans les procédures devants les cours ; ces deux langues seront employées dans les procès-verbaux de cette Assemblée ; toutes

les ordonnances faites en vertu de cette loi seront imprimés dans les deux langues; cependant, après la prochaine élection générale de l'Assemblée législative, cette Assemblée pourra, par ordonnance ou autrement, régler ses procédures, ainsi que la manière de dresser des procès-verbaux et de les publier ; et les règlements ainsi faits seront incorporés dans une proclamation qui sera faite immédiatement et publiée par le lieutenant-gouverneur en conformité avec la loi et aura dès lors pleine force et plein effet. »

En 1880, le français est donc encore langue officielle. C'est incontestable. Puis plus rien. La législature des Territoires du Nord-Ouest ne semble pas avoir touché à cette question entre 1880 et l'Acte formant les nouvelles provinces en 1905. Du moins c'est ce qu'affirme M. Anderson, l'avocat de l'ancien gouvernement libéral devant la commission d'enquête.

Or voici ce que dit l'Acte de la Saskatchewan, celui qui a donné naissance à notre province.

L'Acte de la Saskatchewan, Edouard VII 4-5, chap. 42, ratifié le 20 juillet 1905, entra en vigueur le 1er décembre 1905. L'article 16 dit :

« Toutes les lois, tous les ordres et règlements faits en vertu de cet Acte, — du moment qu'ils ne renferment aucune stipulation visant à en tenir lieu, — toutes les cours de juridiction civile et criminelle, tous les pouvoirs, commissions et fonctions, tous les officiers et fonctionnaires judiciaires, administratifs et ministériels existant immédiatement avant la mise en vigueur de cet Acte dans le territoire établi par les présentes comme la province de Saskatchewan continueront dans la dite province comme si cet Acte et l'Acte de l'Alberta n'avaient pas été adoptés; *sujets néanmoins, comme ceux émis par ou existant en vertu de lois du Parlement de Grande-Bretagne ou du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, à être rappelés, abolis ou altérés par le Parlement du Canada ou par la Législature de la dite province, con-*

formément à l'autorité du Parlement ou de la dite Législature. »

L'Acte de la Saskatchewan prévoit le mode de rappel mais la législature de la Saskatchewan n'en a jamais pris avantage, ce qui permit à Me Anderson d'affirmer qu'en 1931, la langue française était encore langue officielle.

En présence des preuves apportées par l'avocat de la défense, l'Hon. Juge McKay qui présidait la Commission a franchement admis que le français est une langue officielle devant les tribunaux de la Saskatchewan et a proposé que toute la question soit laissée de côté.

M. P. M. Anderson, l'avocat de l'ancien gouvernement, tenait à la continuation de l'enquête et voulait obtenir un jugement. Il fit remarquer qu'au cours des séances précédentes, aucun des juges n'a semblé admettre que le français était langue légale. Il en est résulté, dit-il, que j'ai passé de longues heures de travail et de recherches pour établir mon point que je crois juste. Il me semble donc nécessaire que mes documents soient versés au dossier et que la Cour se prononce.

L'Hon. Juge McKay, président de la Commission, répondit dans ce sens : « Il est possible qu'aucune suggestion n'ait été faite à ce sujet, mais je me réfère à ce qui s'est passé hier sans égard à ce qui a pu se dire au cours des jours précédents. Ce que je veux dire, c'est que la Commission conclut aujourd'hui que d'après elle le français est officiel devant les Cours de justice de la Saskatchewan. Par conséquent, il ne sert donc à rien de discuter autour d'un point sur lequel nous sommes tous d'accord. » Le Juge Président continua en disant : « Nous ne siégeons pas ici avec les pouvoirs d'une Cour et quand nous déclarons que le français est langue officielle au point de vue légal, nous ne décidons pas sur la pratique à suivre par les juges qui auront à décider si oui ou non ils doivent permettre l'usage du français au cours des procédures qui se déroulent devant eux. Nous ne sommes pas chargés de rendre un jugement, mais seulement de donner notre opinion, et nous l'avons fait. »

L'Hon. Juge McKenzie, tout en admettant que le français n'est pas illégal devant les tribunaux, aurait paru douter qu'il soit opportun de l'employer quand les personnes prenant part au procès ne sont pas toutes de langue française. Le juge Embury préféra ne pas se prononcer mais admit que tout cela ne lui paraissait pas très clair.

« Le Leader », l'un des journaux les plus influents de la province, conclut un éditorial qu'il avait consacré à cette question en disant : « L'impression qui découle des déclarations individuelles des juges, c'est que la question est loin d'être réglée. Oui, non, peut-être. *Le journal fait remarquer la différence d'attitudes entre les déclarations catégoriques du Juge McKay et celles du Juge Embury qui, elles, expriment des doutes. « Le Leader » termine son article en disant : « Est-ce que le gouvernement de la Saskatchewan sait si le français est une langue légale devant nos tribunaux ? Est-ce que nos législateurs le savent ? Apparemment non puisque, pour le savoir, ils ont établi une Comission d'enquête dont le rapport n'est pas concluant. »*

« Le Star » de Régina, le journal du gouvernement Anderson, ne peut pas féliciter les enquêteurs dont les conclusions dans leur nombre sont nettement surprenantes, mais il prétend qu'il n'est pas libre de discuter ces conclusions de l'enquête parce que, somme toute, aucun jugement n'a été rendu.

Cette attitude du « Star », journal anti-canadien-français s'il en était un, démontre bien clairement que les déclarations des juges causèrent une profonde surprise dans les milieux gouvernementaux.

Je n'ai pas entendu dire ni lu nulle part que la Législature de Régina ait légiféré sur ce sujet depuis 1931.

Je sais qu'il y a une quinzaine d'années M. Begrand d'origine belge, député C.C.F. de Kinistino au Parlement de Régina, parla en français durant quelques minutes. Non seulement on ne lui dit pas qu'il parlait une langue qui n'était point officielle, mais bien au contraire ses collègues l'applaudirent chaleureusement. Je ne sais pas ce qu'ils auraient fait s'il avait pro-

noncé tout son discours en français. Je suppose qu'ils auraient trouvé le temps long.

Je me souviens qu'en 1918 je comparaissais comme témoin dans une cause, et comme la plus grande partie des témoins étaient canadiens-français, je refusai de témoigner en anglais que d'ailleurs je parlais fort mal. L'on fit venir un interprète et le juge s'excusa de ne pas comprendre le français. Ce ne fut qu'un acte de courtoisie de sa part. Il ne s'en porta d'ailleurs pas plus mal, parce qu'il fit de la politique et devint ministre.

Ce que je sais bien, c'est qu'aussi longtemps que les Canadiens français formèrent la majorité dans les Territoires du Nord-Ouest, les Canadiens de langue anglaise n'eurent jamais à se plaindre parce qu'il furent toujours traités non seulement avec justice, mais encore avec générosité. Nous voudrions bien que cette justice et cette générosité ne soient pas toujours à l'avantage des autres.

Raymond DENIS

Le français en Alberta

Un article paru dans le journal La Liberté et le Patriote *du six mars 1964 commence par les deux paragraphes suivants:*

« Un peu partout, dans les milieux politiques canadiens, c'est devenu de bonne mode de parler français ... sauf à l'Assemblée législative de l'Alberta où l'orateur est déclaré illico « out of order ».

C'est ce qu'ont déclaré les experts provinciaux attachés à l'assemblée législative de l'Alberta, alléguant qu'il existe une loi, ou un règlement, selon laquelle, ou selon lequel les débats et travaux de la Chambre doivent s'exercer dans la langue de Shakespeare ... »

XIII

Publications du Gouvernement canadien

L'Imprimeur de la Reine publie, chaque année, un catalogue. Nous avons examiné avec soin le dernier en date : celui de 1962. C'est un volume de 584 pages. Il est parfaitement bilingue. Il est divisé en trois parties au point de vue qui nous intéresse : les publications du parlement, les publications de l'exécutif, les publications internationales. Le premier catalogue a paru en 1953 et renfermait une compilation de tous les ouvrages édités antérieurement par l'Imprimeur de la Reine. Nous n'avons pu le consulter.

La partie du catalogue 1962 qui nous intéressait spécialement était la deuxième : publications de l'exécutif. Sous ce titre sont énumérées les volumes, brochures, périodiques publiés par les ministères, les commissions, les compagnies de la Couronne. Cette gamme d'imprimés va des simples compilations aux oeuvres littéraires et scientifiques. Nous avons relevé les sections qui nous intéressaient en fonction du présent mémoire. Dans une première partie, nous détaillerons nos constatations. Dans une autre, nous ferons quelques commentaires.

Première partie

Notation générale : la liste des publications anglaises couvre 186 pages, soit de 57 à 243. Celle des publications françaises tient dans 83 pages, soit de 308 à 391. Ce qui fait moins de la moitié des pages consacrées aux publications anglaises. Cette proportion ou cette disproportion peut s'expliquer et même se justifier en bonne partie.

Analyse de détail

Agriculture *(section des recherches) :*	Pages
58 publications anglaises. Aucun C.-F. parmi les auteurs.	*58-64*

Pages

9 publications françaises. Auteurs : 5 C.-A. et 3 C.-F. *316*

Agriculture *(section de la production) :*
29 publications anglaises. Un auteur C.-F. *64-66*
14 " françaises. Auteurs : 6 C.-A. , aucun C.-F. *317-18*

Commission des Grains
Anglais : 5 rapports et 10 périodiques *67-69*
Français : 3 rapports et 8 périodiques *318*
La Commission publie aussi des rapports en allemands, espagnols et japonais.

Citoyenneté et immigration
14 publications anglaises (dont 2 pour les Indiens) *77-79*
10 " françaises *322-23*

Affaires extérieures
55 publications anglaises *81-86*
52 " françaises plus 3 périodiques *308*

N.B. Dans la section des publications françaises, nous trouvons les noms de huit auteurs. Ils sont tous anglo-canadiens. Autre notations : tous les articles qui sont reproduits proviennent de revues ou de journaux anglais.

Pêcheries
34 publications anglaises, dont 13 dans la section des recherches. *89-95*
Sur les 10 auteurs nommés, il n'y a qu'un nom français.
14 publications françaises dont 2 à la recherche. *369-70*
Nous sommes prévenus que les rapports des stations ne sont pas traduits en français.

Forêts
40 publications anglaises. Auteurs : 22 C.-A. et 5 C.-F. *95-98*
9 " françaises. Auteurs : Trois canadiens anglais. *352*

Gendarmerie royale du Canada
5 publications anglaises dont 3 pour promouvoir le *101*

Pages

recrutement.
Une publication française : le rapport annuel 361

Travail
34 publications anglaises 102-07
33 " françaises (traduction ?) 383-88

Mines et Relevés techniques
186 publications anglaises par 148 auteurs, dont I C.-F. 108-127
61 publications françaises par 29 auteurs, dont I C.-F. 361-64

L'Observatoire du Canada
28 publications anglaises par 23 auteurs dont 2 Japonais, mais aucun C.-F. 128-30
3 publications françaises. Aucun nom français d'auteur. 365

N.B. Nous avons signalé dans le mémoire que toutes les indications à cet Observatoire sont en anglais seulement.

La Galerie nationale
14 publications anglaises 136-37
12 " françaises 353

Santé nationale et bien-être social
58 publications anglaises 137-146
41 " françaises 374-381

La Bibliothèque nationale
8 publications anglaises 146
8 " françaises 320

Le Conseil national de recherches
55 publications anglaises et 67 auteurs, dont 3 Japonais et I C.-F. 147-53
20 publications françaises. Aucun auteur C.-F. 345-46

Le Nord canadien et les ressources nationales
75 publications anglaises de 8 auteurs, tous anglais 155-62
20 " françaises de 4 auteurs, tous anglais. 366
Un périodique en esquimau paraît irrégulièrement !

Pages

Canadian Government travel bureau

10 publications anglaises — *164*

Nous n'avons rien trouvé dans la section française.

Le Musée national

23 publications anglaises de 16 auteurs, dont 1 C.-F. — *165*

6 " françaises. Un auteur C.-A. et 2 C.-F. — *368*

N.B. Ces publications sont scientifiques !

Le Commerce

22 publications anglaises — *178-83*

6 " françaises — *323-26*

Le Bureau fédéral de la statistique

329 brochures et 137 périodiques anglais — *183-234*

96 brochures et 15 périodiques français — *326-42*

Au numéro 234 du Mémoire, nous avons signalé qu'une des principales publications de ce Bureau, L'Annuaire du Canada, *a fait paraître en un quart de siècle quatre articles de collaborateurs canadiens-français sur un total de 185.*

Le Transport

43 publications anglaises — *234-39*

13 " françaises — *382*

Deuxième partie

Nous ne prétendons pas tirer de conclusions absolues d'un relevé aussi fragmentaire. Il est cependant remarquable de constater qu'il confirme ce que nous avons entrevu et affirmé ailleurs au sujet de la présence des Canadiens français dans l'administration du Canada.

La proportion des publications françaises par rapport aux publications anglaises est satisfaisante dans les secteurs qui intéressent les Canadiens en général : la Citoyenneté et l'immigration, les Affaires extérieures, le Travail, la Galerie nationale, la Santé nationale et le bien être social, la Bibliothèque nationale.

Les publications françaises se font plus rares dès que nous pénétrons dans des secteurs spécialisés : l'Agriculture, le Conseil national des recherches, le Nord canadien et les ressources nationales, le Musée national, le Commerce, le Bureau fédéral de la statistique, le Transport, les Mines, les Forêts, les Pêcheries, l'Observatoire du Canada. Sur le plan scientifique (recherches en agriculture, aux forêts, aux pêcheries, aux mines, au Musée national, aux statistiques, comme sur le plan économique), la place faite au groupe canadien-français est loin d'être satisfaisante. Cela coïncide avec la représentation de ce groupe dans les diverses sections du Service civil du Canada.

Le rapprochement est frappant au Bureau fédéral de la statistique. Ce département affiche un nombre impressionnant de publications : 466 anglaises et III françaises. Proportion de 4 à 1. Par ailleurs, des 27 hauts fonctionnaires dans ce Bureau, 3 seulement sont Canadiens français. De même aux Mines et relevés techniques, nous ne trouvons que 2 Canadiens français sur 18 hauts fonctionnaires. Conséquence, sur 177 auteurs de publications dans ce ministère, 2 seulement sont Canadiens français.

Un point que nous n'avons pu élucider est celui de la langue de recherches et de rédaction des savants et écrivains à l'emploi du Gouvernement canadien. Une comparaison entre la section anglaise et la section française du Catalogue nous incline à conclure que c'est à peu près, sinon uniquement la langue anglaise, même pour les Canadiens français. La majorité des publications dites françaises est une traduction de l'anglais.

Ce que cela donne, on en a des échantillons dans une publication largement répandue Voici le Canada. *On y lit des énormités comme celles-ci : « Les desseins de la France étaient de contrecarrer ceux de l'Angleterre en Amérique » (page 8); « Sauf dans les régions des premiers peuplements du Québec et de la Nouvelle-Ecosse, les Anglais durent faire oeuvre de pionniers » (ibidem). L'auteur semble ignorer que les Acadiens avaient colonisé l'Ile du Prince-Edouard, qu'il y avait, sous le régime français, cinq paroisses à Terre-Neuve, des établissements en Ontario !*

XIV

Mémoire soumis au Premier Ministre du Canada par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec Décembre 1950

La Société St-Jean-Baptiste de Québec se permet de soumettre respectueusement à votre attention et à celle de votre Gouvernement, le mémoire qui suit concernant les précisions à apporter à l'article 133 de notre Constitution.

1° Attendu que le Canada est un pays bi-ethnique et bilinguistique, fondé sur la co-existence de la race française et de la race anglaise, ces deux races étant les seules reconnues par la Constitution ;

2° Attendu que, par son imprécision et les lacunes qu'il contient, l'article 133 de notre Constitution, concernant le bilinguisme officiel au Canada, engendre quotidiennement des injustices qui lèsent tout spécialement la langue française et fait que l'égalité pratique, qui doit exister entre citoyens de langue française et anglaise de ce pays, est constamment faussée à sa base même. Et ce, non par mauvaise volonté de qui que ce soit, mais par l'insuffisance même du texte de loi ;

3° Attendu que, après étude faite, de tous les pays bilingues : Belgique, Suisse, Finlande, et Afrique du Sud, le Canada est celui où la situation générale du bilinguisme, exception faite de la province de Québec, est la moins parfaite et la moins évoluée ;

4° Attendu qu'il est question de reviser la Constitution du Canada, dans une prochaine conférence fédérale-provinciale ;

La Société St-Jean-Baptiste de Québec propose :

I Relativement à la procédure :

1° Que toutes les modifications à la Constitution qui sera établie, visant à augmenter les droits et privilèges de l'une ou l'autre langue officielle du pays dans le territoire d'une province donnée, puissent être ratifiées par la seule province concernée.

2° *Que les nouvelles dispositions de l'article 133, ou la nouvelle législation sur le bilinguisme, une fois approuvée et ratifiée du consentement unanime des dix provinces, ne soient plus modifiables ou révocables en tout ou en partie, dans un sens restrictif, que de l'avis et du consentement des dix provinces.*

II Relativement à la reconnaissance pratique des droits et privilèges des langues française et anglaise :

La Société St-Jean-Baptiste propose que soient incluses explicitement, dans le texte revisé de la Constitution, les spécifications suivantes à l'article 133, concernant le bilinguisme officiel au Canada :

A *Qu'il soit clairement spécifié, dans le texte de la nouvelle Constitution, que chaque citoyen de langue anglaise et de langue française aura le droit d'être instruit dans sa langue, sans être obligé, pour ce faire, de payer de double ni de triple taxe, les Etats provinciaux fournissant à chaque groupe ethnique la proportion des deniers publics nécessaires au maintien de ses écoles.*

B 1° *Que tous les chèques émis par le Gouvernement fédéral soient rédigés dans les deux langues officielles du pays.*

2° a) *Que tous les documents d'élections soient rédigés dans les deux langues dans tous les comtés du pays, le texte bilingue devant figurer sur le même côté d'une même feuille et non sur des feuilles séparées.*

b) *Que sur toutes les boîtes de scrutin soient inscrits les mots « Gouvernement du Canada » et « Government of Canada », ou bien « Canada » tout court.*

3° a) *Qu'à tous les postes frontières, bureaux de douanes et d'immigration du pays, les affiches et avis soient parfaitement bilingues, sans aucune prépondérance d'une langue sur l'autre.*

b) *Que, de plus, en chacun de ces postes ou bureaux, il se trouve au moins un fonctionnaire bilingue capable de répondre aux citoyens de langue française et de langue anglaise et ce, dans toute l'étendue du pays.*

4° a) *Que toutes les estampilles de tous les Ministères et services soient parfaitement bilingues. Que les abréviations anglaises dont on se sert pour indiquer le mois pour l'affranchissement soient remplacées par le chiffre romain, comme cela se fait dans plusieurs pays.*

b) *Que, d'une façon générale, la papeterie, les enveloppes et le papier à lettres de tous les ministères et services fédéraux soient parfaitement bilingues, les textes français et anglais en regard sur une même feuille.*

c) *Que toutes les publications et imprimés soient faits dans les deux langues.*

d) *Que tous les ministères mettent, sur leurs automobiles, camions et camionnettes, des inscriptions parfaitement bilingues et ce, dans toutes les provinces du pays.*

e) *Que tous les édifices fédéraux, par tout le pays, présentent des indications, affiches et avis publics bilingues aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.*

5° a) *Que le Ministère des Postes voie à rendre bilingues les inscriptions gravées exclusivement en anglais sur les boîtes à lettres.*

b) *Qu'il soit entendu que les timbres-poste devront toujours porter à l'avenir les inscriptions POSTES-POSTAGE.*

6° a) *Que les chemins de fer de l'Etat fassent inscrire à l'extérieur et à l'intérieur de tous leurs wagons les indications françaises correspondant à celles qui y sont déjà rédigées en langue anglaise, à savoir : les Chemins de fer nationaux du Canada, wagon-lit, wagon-restaurant, voiture de première, voiture de seconde, etc... Cette ordonnance comprenant les billets, reçus, menus bilingues sur les réseaux de chemin de fer de l'Etat par tout le pays, avec contrôleurs et garçons de wagons-restaurants bilingues pour tous les trains faisant, en tout ou en partie, trajet dans une région française et pour les réseaux transcontinentaux.*

b) *Que la signalisation de la route Trans-Canada, dans toute sa longueur, soit faite en français et en anglais.*

c) *Que le Ministère des Transports n'oblige pas les armateurs à enregistrer le nom de leur navire exclusivement en langue anglaise. Par exemple : LE FRANÇAIS* OF *QUEBEC.*

7° a) *Que tous les régiments de l'armée canadienne soient instruits et commandés en leur langue respective et que chacun de ces régiments pratique pendant un minimum de quinze jours les commandements dans*

la langue qui n'est pas la sienne. Le Canada suivra l'exemple des pays à commandements bilingues : Belgique (Français-Flamand), Suisse (Français-Allemand), Afrique du Sud (Anglais-Afrikander).

b) *Que le Ministère de la Défense, sur toutes les cartes qu'il imprimera, mette les légendes, échelles, annotations et commentaires dans les deux langues officielles du pays.*

c) *Que la médaille militaire canadienne, qui porte actuellement le seul mot anglais* MERIT, *comporte à l'avenir le mot français* MERITE *ou une seule inscription* ***latine.***

8° a) *Que tous les accords internationaux que le Canada aura à signer dans l'avenir soient rédigés en français et en anglais et que les textes officiels des dits accords ou traités soient français et anglais contrairement à la situation actuelle où presque tous les traités canadiens présentent un texte officiel anglais.*

b) *Que tous les membres du corps diplomatique ayant rang d'ambassadeurs, consuls, plénipotentiaires, attachés culturels et secrétaires d'ambassade soient tenus de savoir parler et écrire couramment les deux langues officielles du pays.*

9° Que le Gouvernement fédéral voie à respecter le bilinguisme dans l'engagement de ses employés et tienne compte, quand au nombre et au salaire, de la proportion des deux principaux groupes ethniques du pays.

10° Qu'enfin, pour que cette nouvelle législation soit dûment appliquée et respectée, nous suggérons que soient nommés, en permanence, deux commissaires conjoints du bilinguisme, lesquels devront être l'un de langue anglaise et l'autre de langue française et tous les deux bilingues, pour veiller au respect de la Constitution à ce sujet et qu'ils aient les pouvoirs et crédits nécessaires à l'accomplissement de leur fonction.

La Société St-Jean-Baptiste souhaite intensément que ce modeste mémoire rencontre l'approbation de votre Gouvernement sur cette question vitale qu'est la reconnaissance pratique des droits et privilèges des deux langues officielles du Canada dans la Constitution canadienne.

LE CONSEIL DIOCÉSAIN DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC

Par : JEAN GAGNON, *secrétaire*

LA SECTION BIBLIOGRAPHIQUE

I

Mémoires et études publiés par le Conseil de la vie française sur le bilinguisme

Le fonctionnarisme fédéral et les Canadiens français par Georges-Henri Dagneau. Une brochure de 66 pages publiée en août 1947.

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les arts, sciences et lettres. Texte dans la revue Vie française de mars 1950.

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Brochure de 18 pages aux Editions Ferland, 1953.

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision. Brochure de 43 pages aux Editions Ferland, 1953.

Mémoire sur le recensement canadien. Brochure de 8 pages aux Editions Ferland, 1958.

Mémoire sur les publications du ministère des Mines à Ottawa. Article paru dans Vie française de janvier-février 1959.

Mémoire sur le bilinguisme des édifices fédéraux à Ottawa. Brochure de 21 pages, aux Editions Ferland, 1960.

Les Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral. Brochure de 27 pages aux Editions Ferland, 1960.

Le bilinguisme en 1961 au Canada. Article de Me Paul Gouin, président du Conseil de la vie française, paru dans Vie française de mai-juin 1961.

Le bilinguisme des traités signés par le Canada. Mémoire paru dans Vie française de janvier-février 1961.

Le français dans le service civil. Mémoire paru dans Vie française de mai-juin 1961.

Mémoire sur le français dans le ministère des Transports. Texte paru dans Vie française de mai-juin 1961.

Les Canadiens français et le fonctionnarisme fédéral. Article de Me Paul Gouin paru dans Vie française de juillet-août 1961.

Le Québec et la Confédération. Article de Me Armand Maltais paru dans Vie française de mars-avril 1962.

La question du bilinguisme à Ottawa. Rapport dissident de Me Eugène-F. Therrien reproduit dans Vie française de novembre-décembre 1962.

Le bilinguisme à Ottawa. Article paru dans Vie française de janvier-février 1963.

La dernière chance, par Me Maurice Allard. Brochure de 24 pages, aux Editions Ferland, mai 1963.

Bilinguisme et biculturalisme au Canada par M. le sénateur Calixte Savoie. Article paru dans Vie française de juillet-août 1963.

* *Vie française est la revue du Conseil de la vie française. Les Editions Ferland sont les éditions du Conseil de la vie française.*

II

Principaux ouvrages consultés

Acadiens (Les)
Emery Le Blanc, 1963

Actes de l'Amérique du Nord Britannique et statuts connexes (1867-1962)
Maurice Ollivier, 1962

Administration du personnel dans le service public
L'Imprimeur de la Reine, 1958

Administration fédérale du Canada (L')
L'Imprimeur de la Reine, juillet, 1963

Amérique Britannique du Nord à l'Epoque de la Confédération (L')
D. G. Creighton, 1939

Canadiens-Français de 1760 à nos jours (Les)
Mason Wade, Tome I (1760-1914)

Civilisation de la Nouvelle-France (La)
Guy Frégault, 1944

Codification des Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867-1952)
Elmer A. Driedger, 1952

Comment fonctionne le Parlement
E. Russell Hopkins, 1955

Commission Royale d'Enquête sur la Radio et la Télévision
L'Imprimeur de la Reine, 1957

Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement
L'Imprimeur de la Reine, 1961

Cour d'Histoire du Canada
Thomas Chapais, 1919

Dualité culturelle du Canada (La)
Albert Lévesque, 1960

Essai sur la constitution du Canada
Bernard Bissonnette, 1963

Examens du Service civil
L'Imprimeur de la Reine, 1963

French Canada
Stanley B. Reyrson, 1943

Histoire du Canada pour tous
Jean Bruchesi, 1935

Histoire du Canada français depuis la découverte
Lionel Groulx, prêtre, 1952

Loi concernant le service civil du Canada
L'Imprimeur de la Reine, 1961

Loi sur le Service civil
L'Imprimeur de la Reine, 1963

Nation (La)
J.-T. Delos, O. P., 1944

Notre question nationale
Richard Arès, S.J., 1945

Pacte ou loi
Richard Arès, S.J.

Patriotisme et Nationalisme
Jean-Jacques Tremblay, 1940

Pourquoi je suis séparatiste
Marcel Chaput, 1961

Publications du Gouvernement canadien (catalogue 1962)

Rapport annuel de la Commission du service civil du Canada
L'Imprimeur de la Reine, 1962

Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes Constitutionnels
L'Imprimeur de la Reine, 1956

Rapport sur l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (Sénat du Canada)
L'Imprimeur de la Reine, 1939

Réalité du bilinguisme au Canada (La)
Michel Brochu, 1962

Représentants du Canada à l'Extérieur et Représentants des autres pays au Canada
L'Imprimeur de la Reine, 1963

Union des deux Canadas (L')
Denis Vaugeois, 1962

Vie française
Revue du Conseil de la vie française en Amérique

Table des matières

Les recommandations 3

Le mémoire :

le préambule 13
le bilinguisme : le bilinguisme au Canada 19
la situation juridique du français au Canada 24
la situation de fait :
observations générales 44
le bilinguisme territorial 49
le bilinguisme administratif interne 60
la projection du Canada à l'étranger 86

le biculturalisme : l'Etat et la culture 91
l'Etat et l'école 110

la conclusion 125

les annexes :

le Conseil de la vie française 137
l'empire français d'Amérique 139
les droits linguistiques des Indiens et des Esquimaux 140
le bilinguisme des édifices fédéraux à Ottawa 144
la situation du français au ministère des Transports 146
enquête sur quelques aspects du bilinguisme au Canada 149
les Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral 166
bilinguisme comparé au Canada, en Belgique, en Fin-

lande, en Suisse et en Union Sud-Africaine 181
le fonctionnarisme fédéral au Canada 196
le bilinguisme des traités signés par le Canada 200
le bilinguisme au ministère des Affaires extérieures 206
le français langue officielle en Saskatchewan 218
publications du Gouvernement canadien 224
mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec 229

La partie bibliographique :

mémoires et études sur le bilinguisme 235
principaux ouvrages consultés 237
table des matières 239

Achevé à Québec ce dix-neuvième jour de mars 1964 et confié ce même jour aux presses de l'imprimerie Laflamme par les Editions Ferland.

attach. No. 1 740-209

Bilinguisme et biculturalisme

Le volume du Conseil de la vie française sur le Bilinguisme et le Biculturalisme comprend 240 pages et se divise en trois parties: Recommandations, mémoire et annexes. Celles-ci sont complétées par une section biliographique. Cette section contient une liste d'une trentaine de volumes consultés pour la préparation du mémoire.

Les recommandations au Gouvernement du Canada sont au nombre de trente. Elles portent sur le développement du bilinguisme au sein de la population canadienne en général, chez les gouvernements et fonctionnaires publics en particulier. Dans le domaine de la fonction publique, le Conseil insiste pour que la langue française devienne une langue de travail au sein des ministères et une langue de communication avec tout citoyen de langue française. Le Conseil suggère que les deux langues soient proclamées officielles dans tous les Territoires du Nord Ouest et au Yukon ainsi qu'à Ottawa érigé en district fédéral. Au chapitre de la culture, il demande que les institutions culturelles officielles servent avant tout les deux cultures proprement canadiennes: anglaise et française et il suggère la création d'un organisme indépendant de la politique pour assurer aux groupes culturels anglais et français la formation académique à laquelle ils ont droit.

Le mémoire lui-même couvre une centaine de pages. Les autres ~~autres~~ prennent position très nettement sur la question du bilinguisme et du biculturalisme. A leur avis, il n'y a que deux langues officielles au pays et il n'y a que deux cultures vraiment enracinées dans la vie canadienne. Sans exclure les autres langues et les autres cultures, le pays doit se bâtir avant tout sur ces deux langues et ces deux cultures: anglo-canadienne et canadienne-française.

Un chapitre assez long établit la situation juridique de la langue française au Canada. Par des textes historiques les auteurs du mémoire démontrent que cette langue a toujours été reconnue sous le régime anglais. Ils établissent même que l'Angleterre a reconnu le fait de la nation canadienne-française et ils citent un passage du rapport Durham qui résume leur pensée sur le sujet: " Je

m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvais deux nations en guerre au sein d'un même Etat ". Partant de l'existence officielle de cette nation canadienne-française, ils estiment que l'Etat canadien doit interpréter dans un sens très large l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils soutiennent d'ailleurs la théorie que la constitution du Canada ne se limite pas au texte de l'Acte mais qu'elle est un ensemble de droits écrits et non écrits, de coutumes et d'amendements, une charte en perpétuelle évolution.

Une cinquantaine de pages sont consacrées au bilinguisme officiel: bilinguisme des gouvernants, des fonctionnaires, des documents officiels, des publications, des édifices, des services de l'Etat. Ils démontrent par des dizaines de faits la situation de constante infériorité d'une des deux langues officielles, la langue française, par rapport à l'autre. Ils en viennent à la conclusion que toute la fonction publique doit être repensée car elle a été conçue jusqu'ici exclusivement selon des normes anglaises et la langue française n'y est tolérée que comme langue de traduction et de communication avec une partie des citoyens, non comme langue de travail.

La seconde partie du mémoire a trait à la culture. Quelques pages contiennent une analyse fouillée des notions de culture et de civilisation ainsi que de leurs rapports avec la nation et l'Etat. Le Conseil de la vie française salue avec plaisir l'existance de nombreux groupes culturels au Canada mais il estime que deux cultures seulement se sont enracinées au pays à date. Il est donc nettement partisan du biculturalisme. C'est dans cette optique qu'il fait la revue des services culturels du Gouvernement caandien et de ses relations culturelles avec les autres pays.

Les dernières pages sont consacrées à une question vitale: celle de l'enseignement. Les auteurs du mémoire établissent que les écoles dites séparées au Canada ont été voulues, en 1867, par les Anglo-Canadiens pour protéger leur minorité du Québec. Ils montrent que cette minorité est devenu, de par la constitution, un Sous-Etat anglo-protestant dans un Québec obligatoirement bilingue. Ils réclament pour les groupes canadiens-français hors du Québec le traitement au point de vue scolaire que le Québec accorde à la minorité anglo-protestante. A défaut de cette mesure de justice par les

provinces, ils suggèrent que le Gouvernement canadien se prévale de l'article 93 de l'Acte pour former un organisme indépendant de la politique muni de pouvoirs pour juger les litiges scolaires et y remédier.

La partie documentaire couvre une centaine de pages et comprend quatorze annexes. L'une d'elles est consacrée aux droits linguistiques des Indiens et des Esquimaux. Huit analysent la situation faite à la langue française et aux Canadiens français dans l'administration du pays: services fédéraux, édifices, transports, publications, etc... Une autre compare le bilinguisme canadien avec ceux de la Belgique, de la Suisse, de la Finlande, de l'Union sud-africaine. Une autre établit les droits du français en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord Ouest avant 1905. Une dernière reproduit les demandes faites à Ottawa par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, il y a près d'un quart de siècle.

Voici les deux derniers paragraphes de la conclusion par laquelle s'achève le mémoire proprement dit.

" La conclusion de ces considérations générales
" et de tout ce mémoire tient dans un dilemme: Le Canadien français,
" déjà anglicisé à dix pour cent de ses effectifs, devra-t-il sacri-
" fier son âme pour gagner son pain et celui de ses enfants ? Nous
" avons formulé le dilemme, mais ce sont les faits qui le posent.
" Nous ne voulons pas soulever le cri de race. Nous tentons de dé-
" crire une situation tragique qui tient encore plus à un ensemble
" de contingences historiques qu'à la mauvaise volonté des artisans
" de l'histoire canadienne depuis deux siècles.

" Une explication historique ou sociologique ou
" économique n'est cependant pas une autorisation à persister dans
" les mêmes erreurs. Une volonté de justice et de coopération à
" base de compréhension peut, dans une large mesure, redresser le
" cours des événements lorsqu'il s'est infléchi dans une funeste di-
" rection. Nous souhaitons ardemment que nos compatriotes et amis
" anglo-canadiens le comprennent et préviennent une rupture qui se-
" rait un déchirement pour la nation canadienne-française et pour le
" Canada tout entier.

No. 1 Attached to 740-209

Bilingualism and Biculturalism

The book made public by the Council on French Life in North America (Le Conseil de la Vie française en Amérique) has 240 pages and three sections, namely: Recommendations, Brief, annexes. These annexes are completed by a bibliography of approximately thirty studies consulted for the preparation of the brief.

Recommendations

Thirty recommendations are made to the Government of Canada. They all tend to develop bilingualism among the citizens of Canada in general, within the governments and among the civil servants of the country in particular. In the field of public service the Council insists that French should become a language used in the current work done by the different ministries and a medium of communication with every French-speaking citizen of the country. The Council suggests that both French and English be proclaimed official languages in all the North West Territories, Yukon and even in Ottawa once it has become a federal district.

In regards culture, the Council requests that all official institutions of culture serve primarily our two principal and properly Canadian cultures, the English and the French. The Council furthermore suggests that a body be created, independent from polities, whose mission would be to insure to both cultured groups, English and French, the academic formation each is entitled to.

Brief

The brief itself covers about one hundred pages.

The authors state their positions very clearly on the problems of bilingualism and biculturalism.

In their minds, there are only two official languages in this country and there are only two cultures deeply rooted in the Canadian way of life. Without excluding other languages and other cultures, this country must be edified primarily on the cornerstone of these two languages and these two cultures, namely the Anglo-Canadian and the Franch-Canadian.

A rather long chapter establishes the juridical situation of the French language in Canada. With the help of texts brought up to this day on the channels of history, it is proven that this French language has always been recognized under the English regime. It is even demonstrated that England itself recognized the existence of a French-Canadian nation and a quotation from the report made by Lord Durham is brought forth, which resumes admirably the thought here elaborated on the subject:

> " I expected to find a contest between a government and a people; I found two nations warring in the bosom of a single state ".

Since the existence of this Franch Canadian nation is an officially recognized fact, it is estimated that Canada must give a very liberal interpretation to article 133 of the British North America Act. The claim is upheld here that the Constitution of Canada is not limited to the BNAA, but is made of an aggregation of rights written and unwritten, of customs and amendments. It is a charter in perpetual evolution.

Fifty pages or so cover the question of official bilingualism: bilingualism of government office-holders, public servants, official documents, publications, buildings and services. Dozens and dozens of facts show that one of the two official languages, the French, is constantly placed in a position of inferiority, comparatively to the other. It is concluded here that public service in Canada must be thought over and anew, since it has been conceived heretofore exclusively along the lines of English rules, since also the French language is tolerated here merely as a medium of translation and communication and not considered as a tool of work.

In the second half, the brief dwells on the problem of biculturalism. A few pages attempt to give a profound insight on the values and culture and civilization together with their relationship to nation and state. The Council on French Life in North America takes pleasure in acknowledging the existence of many cultural groups across Canada, but it holds steadfastly that two cultures only have

taken root so far in this country. It therefore unflinchingly stands for biculturalism and it is from this vantage point that it reviews the cultural service offered by the Canadian government and the cultural ties established between the country and the other countries in the world.

The last pages of the brief deal with the vital question of education. The authors prove that, in 1867, the Anglo-Canadians themselves were those who wanted the so-called separate schools in order to protect their own minority in Quebec. They go on to show that, according to the Constitution, this minority has become an Anglo protestant substate within a nessarily bilingual Quebec. Hence their claim is in favour of the French-Canadian groups in the other provinces to a for a treatment similar and equal to the one given the Anglo-protestant minority of Quebec, in all matters pertaining to schools and education. Were this measure of justice not to be granted by the provinces, the Canadian government should prevail itself of article 93 of the BNAA, form a politically independant organism empowered to adjudicate and remedy school differences.

Annexes

This documentary section covers an approximate hundred pages and comprises fourteen different annexes. The first of these deals with the linguistic rights of the Indians and the Eskimos of Canada. The eight that follow account for the situation made to the French language and to French-Canadians in the administration of the country: federal services, buildings, transports, publications, etc. Then comes a comparative study of bilingualism as practiced in Canada and in Belgium, Switzerland, Finland and the Union of South Africa. Another annex records the rights of the French language in Saskatchewan and in the Northwest Territories previous to 1905. The last annex reproduces the request made to Ottawa a quarter of a century ago by the Society of St John the Baptist of Quebec.

Conclusion

Here are the last two paragraphs concluding the brief itself:

" The conclusion of this whole study and of this whole brief can be summarized in the following dilemma:

will the French-Canadian, already 10% anglicized, have to sacrifice his soul if he is to have bread and butter for himself and for his children ? We thus formulate the dilemma either his soul or his bread and butter, but it is the facts of life themselves that create it for him. We are not attempting to lift the racial cry. We are simply describing a tragic situation brought on much more largely by convergent historical contingencies than by the will of those who have made history of Canada during these last two centuries.

Any explanation however, whether historical or sociological or economical, is not justification for persisting in the same errors. A will of justice and cooperation based on understanding may, in no small measure, rechart the course of events, should it have been incurved in such manner that it may lead to disaster. We ardently wish that our Anglo-Canadians compatriots and friends understand this and help prevent a break that would tear the French-Canadian nation itself apart as well as the whole of Canada.

NO.: 740-209

TITRE: Bilinguisme et biculturalisme au Canada.

AUTEUR: Le Conseil de la Vie Française,
Québec.

Mémoire de 240 pages; 30 recommandation(s)

RÉMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le mémoire est une plaidoirie solide, en faveur de la reconnaissance des droits des canadiens français au Canada sur la base de l'égalité complète des deux langues, et des deux cultures. Il contient un très grand nombre de faits, de notions, et d'opinions.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Multiples données sont contenues dans ce mémoire; et particulièrement aux annexes.

Il constitue une source incontestable d'information.

TABLE DES MATIERES:

VOIR AUTRE PAGE.

209
740-

BILINGUISME ET BICULTURALISME AU CANADA

par: Le Conseil de la vie française Québec.

I LES RECOMMANDATIONS..... PAGE 3 à 10

II LE MEMOIRE..... 13

-le préambule..... 13

-le bilinguisme..... 19

-le bilinguisme au Canada..... 19

-la situation juridique du français au Canada..... 24

-la situation de fait

- observations générales..... 44

- le bilinguisme territorial..... 49

- le bilinguisme administratif interne 60

- la projection du Canada à l'étranger 86

-le biculturalisme..... 91

-l'Etat et la culture..... 91

-l'Etat et l'école..... 110

-la conclusion..... 125

III LES ANNEXES

-le Conseil de la vie française..... 137

-l'empire français d'Amérique..... 139

-les droits linguistiques des Indiens et Esquimaux 140

-le bilinguisme des édifices fédéraux à Ottawa... 144

-enquête sur quelques aspects du bilinguisme au Canada..... 149

-Les Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral..... 166

-bilinguisme comparé au Canada, en Belgique, en Finlande, en Suisse et en Union Sud-Africaine 181

-le fonctionnarisme fédéral au Canada..... 196

-le bilinguisme des traités signés par le Canada. 200

-le bilinguisme au ministère des Affaires Extérieures 206

-le français langue officielle en Saskatchewan.....218
-publications du Gouvernement canadien.....224
-mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.229

RESUME FOURNI PAR LE CONSEIL DE LA VIE FRANCAISE

Bilinguisme et biculturalisme

Le volume du Conseil de la vie française sur le Bilinguisme et le Biculturalisme comprend 240 pages et se divise en trois parties: Recommandations, mémoire et annexes. Celles-ci sont complétées par une section bibliographique. Cette section contient une liste d'une trentaine de volumes consultés pour la préparation du mémoire.

Les recommandations au Gouvernement du Canada sont au nombre de trente. Elles portent sur le développement du bilinguisme au sein de la population canadienne en général, chez les gouvernements et fonctionnaires publics en particulier. Dans le domaine de la fonction publique, le Conseil insiste pour que la langue française devienne une langue de travail au sein des ministères et une langue de communication avec tout citoyen de langue française. Le Conseil suggère que les deux langues soient proclamées officielles dans tous les Territoires du Nord Ouest et au Yukon ainsi qu'à Ottawa érigé en district fédéral. Au chapitre de la culture, il demande que les institutions culturelles officielles servent avant tout les deux cultures proprement canadiennes: anglaise et française et il suggère la création d'un organisme indépendant de la politique pour assurer aux groupes culturels anglais et français la formation académique à laquelle ils ont droit.

Le mémoire lui-même couvre une centaine de pages. Les auteurs prennent position très nettement sur la question du bilinguisme et du biculturalisme. A leur avis, il n'y a que deux langues officielles au pays et il n'y a que deux cultures vraiment enracinées dans la vie canadienne. Sans exclure les autres langues et les autres cultures, le pays doit se bâtir avant tout sur ces deux langues et ces deux cultures: anglo-canadienne et canadienne-française.

Un chapitre assez long établit la situation juridique de la langue française au Canada. Par des textes historiques les auteurs du mémoire démontrent que cette langue a toujours été reconnue sous le régime anglais. Ils établissent même que l'Angleterre a reconnu le fait

de la nation canadienne-française et ils citent un passage du rapport Durham qui résume leur pensée sur le sujet: "Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvais deux nations en guerre au sein d'un même Etat". Partant de l'existence officielle de cette nation canadienne-française, ils estiment que l'Etat canadien doit interpréter dans un sens très large l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils soutiennent d'ailleurs la théorie que la constitution du Canada ne se limite pas au texte de l'Acte mais qu'elle est un ensemble de droits écrits et non écrits, de coutumes et d'amendements, une charte en perpétuelle évolution.

Une cinquantaine de pages sont consacrées au bilinguisme officiel: bilinguisme des gouvernants, des fonctionnaires, des documents officiels, des publications, des édifices, des services de l'Etat. Ils démontrent par des dizaines de faits la situation de constante infériorité d'une des deux langues officielles, la langue française, par rapport à l'autre. Ils en viennent à la conclusion que toute la fonction publique doit être repensée car elle a été conçue jusqu'ici exclusivement selon des normes anglaises et la langue française n'y est tolérée que comme langue de traduction et de communication avec une partie des citoyens, non comme langue de travail.

La seconde partie du mémoire a trait à la culture. Quelques pages contiennent une analyse fouillée des notions de culture et de civilisation ainsi que de leurs rapports avec la nation et l'Etat. Le Conseil de la vie française salue avec plaisir l'existance de nombreux groupes culturels au Canada mais il estime que deux cultures seulement se sont enracinées au pays à date. Il est donc nettement partisan du biculturalisme. C'est dans cette optique qu'il fait la revue des services culturels du Gouvernement canadien et de ses relations culturelles avec les autres pays.

Les dernières pages sont consacrées à une question vitale: celle de l'enseignement. Les auteurs du mémoire établissent que les écoles dites séparées au Canada ont été voulues, en 1867, par les Anglo-Canadiens pour protéger leur minorité du Québec. Ils montrent

que cette minorité est devenu, de par la constitution, un Sous-Etat anglo-protestant dans un Québec obligatoirement bilingue. Ils réclament pour les groupes canadiens-français hors du Québec le traitement au point de vue scolaire que le Québec accorde à la minorité anglo-protestante. A défaut de cette mesure de justice par les provinces, il suggèrent que le Gouvernement canadien se prévale de l'article 93 de l'Acte pour former un organisme indépendant de la politique muni de pouvoirs pour juger les litiges scolaires et y remédier.

La partie documentaire couvre une centaine de pages et comprend quatorze annexes. L'un d'elles est consacrée aux droits linguistiques des Indiens et des Esquimaux. Huit analysent la situation faite à la langue française et aux Canadiens français dans l'administration du pays: services fédéraux, édifices, transports, publications, etc... Une autre compare le bilinguisme canadien avec ceux de la Belgique, de la Suisse, de la Finlande, de l'Union sud-africaine. Une autre établit les droits du français en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord Ouest avant 1905. Une dernière reproduit les demandes faites à Ottawa par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, il y a près d'un quart de siècle.

Voici les deux derniers paragraphes de la conclusion par laquelle s'achève le mémoire proprement dit.

"La conclusion de ces considérations générales et de tout ce "mémoire tient dans un dilemme: Le Canadien français, déjà anglicisé "à dix pour cent de ses effectifs, devra-t-il sacrifier son âme pour "gagner son pain et celui de ses enfants? Nous avons formulé le "dilemme, mais ce sont les faits qui le posent. Nous ne voulons pas "soulever le cri de race. Nous tentons de décrire une situation tragi-"que qui tient encore plus à un ensemble de contingences historiques qu'à "la mauvaise volonté des artisans de l'histoire canadienne depuis deux "siècles.

"Une explication historique ou sociologique ou économique n'est "cependant pas une autorisation à persister dans les mêmes erreurs. Une "volonté de justice et de coopération à base de compréhension peut, dans "une large mesure, redresser le cours des événements lorsqu'il s'est

"infléchi dans une funeste direction. Nous souhaitons ardemment que
"nos compatriotes et amis anglo-canadiens le comprennent et préviennent
"une rupture qui serait un déchirement pour la nation canadienne-fran-
"çaise et pour le Canada tout entier.

"BILINGUISME ET BICULTURALISME AU CANADA"

I. "LES RECOMMANDATIONS."

(pages 3 à 10)

II. "LE MEMOIRE."

(pages 13 à 133)

A. "LE PREAMBULE"

1) "Le Conseil de la vie française" (para 1 à 7)

-établi le 1er juillet 1937, incorporé le 8 juillet 1940

-39 membres des diverses provinces du Canada et des Etats-Unis

-Mission: "le soutien et la défense des intérêts nationaux des populations de langue française et le maintien des traditions de l'esprit français en Amérique du Nord."

-Ses représentations ont été à peu près complètement inutiles (1)

-C'est pourquoi le présent mémoire a été rédigé avec un "certain pessimisme".

-L'institution de la Commission royale est un pas dans la bonne direction.

-Regrette la non représentation des canadiens français de l'Ontario et de l'Ouest au sein de la Commission royale.

2) "La Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme" (para 8 à 16)

-Son mandat, et ce qu'il prend pour acquit (l'égalité des deux nations) serviront de bases au présent mémoire.

-Etat: réalité politique.

-Nation: donnée sociologique.

-Au Canada: non-coincidence de l'un et de l'autre.

(1) 18 mémoires ou études depuis 25 ans. p. 235

- La nation canadienne-française groupe tous les francophones, peu importe qu'ils soient minoritaires par rapport aux allemands ou slaves, dans une province donnée.
- Culture: "ensemble organique de connaissances, de moyens d'expression et de valeurs". (para 13)
- Caractéristiques de la culture canadienne-française ("inspiration chrétienne... génie français...") différent de la culture anglo-canadienne.
- Les deux cultures doivent rester distinctes tout en ayant des points communs (histoire, pays, idéaux...)
- L'Etat, protecteur de la culture, doit favoriser les deux cultures au Canada.

B. "LE BILINGUISME"

1) "Le bilinguisme au Canada". (para 18 à 32

a) Vues générales

Le bilinguisme du mandat de la Commission est d'ordre juridique et couvre le français et l'anglais.

b) Indiens et Esquimaux.

- en tant que premiers habitants du pays, ils ont droit à la conservation de leur langue, culture et civilisation.
- l'Etat fédéral cherche à angliciser ces gens.(2)

c) Multilinguisme. (para 25 à 29)

- rejet du multilinguisme, car le bloc néo-canadien n'a pas d'homogénéité linguistique.

(statistiques: para 25-26)

- cependant, droit naturel de conserver sa langue et sa culture.
- le bien commun exige l'intégration à la vie publique canadienne.
- "possibilité d'un changement de statut juridique des langues au Canada, si jamais un groupe linguistique approchait en importance le groupe français ou le groupe anglais."

(2) cf. Annexe 3 du Mémoire. pp 140 à 143

d) Bilinguisme anglo-français

- bilinguisme culturel: fait d'une élite.
- bilinguisme pratique (connaissance des deux langues officielles): obligatoire dans tous secteurs de la vie publique.
- bilinguisme privé: tout citoyen devrait posséder une langue officielle et des rudiments de l'autre.

2) "La situation juridique du français au Canada." (para 33 à 79)

a) Faits historiques. (références prises chez Chapais & Groulx)

- langue française officielle jusqu'au Traité de Paris.
- de la Cession à la Confédération, reconnaissance de fait du français.

b) La Constitution (références prises chez Bissonnette "Essai sur la constitution du Canada").

- constitution faite sans les Acadiens.
- analogie des constitutions canadienne et britannique.
- s'en tenir à l'article 133 pour l'interprétation du bilinguisme, c'est "ne rien comprendre au parlementarisme britannique".
- les usages constitutionnels et les conventions forment la partie non-écrite de la constitution.
- à cet égard, beaucoup de manifestations du bilinguisme (timbres-poste, chèques, radio et télévision, publications de l'imprimeur...) doivent être considérés comme des usages et conventions incorporés à l'acte de 1867.

c) Autres faits historiques: (para 51 à 75)

- prise de possession d'une nation constituée:
  - définitions d'Etat, Nation, Race, Peuple, selon Larousse.
  - Il n'y a pas de nation canadienne, car la nation est une réalité sociologique, et non politique.
  - une nation est constituée par le nombre, la race, la langue, la religion, le sol, l'histoire, la littérature ...

et à cet égard, les canadiens français constituent une véritable nation en 1760 (références prises chez Groulx)

-fait de la nation canadienne-française reconnu par les nouveaux maîtres qui y conformèrent leur politique.

-propos de Murray, Carleton, Hey, Durham:
"deux nations au sein d'un même état" (3)

-"on ne saurait en si peu de mots définir plus exactement, le Canada de 1840, celui de 1867 et de 1963".

-autre reconnaissance: les propos des pères de la Confédération sur le pacte entre deux nations.

-propos du juge Bissonnette sur "l'accord entre deux nationalités".

-union fédérale et non législative pour protéger la nation canadienne-française.

d) Conclusions. (para 76 à 79)

(i) Ordre culturel

- "Une nation a besoin pour vivre et se développer ... d'une nourriture plus substantielle qu'un peu de français sur du papier-monnaie et des timbres-poste, qu'une traduction littérale de textes légaux pensés dans une langue étrangère. (...) il lui faut être traitée en égale."
- cela signifie que l'Etat doit être bilingue et biculturel.

(ii) Ordre politique.

- La situation sera sans issue:
  - tant que les questions de langues et de cultures seront régies selon des normes provinciales.
  - tant que le gouvernement central persistera à transformer l'union fédérative en union législative.
- Danger que la nation canadienne-française se tourne vers une formule politique si cette tension persiste.

3) "La situation de fait de la langue française." (para 80 à 192)

a) Observations générales. (para 80 à 92)

(i) - bilinguisme pratique

- nécessité du bilinguisme officiel pour les gouvernants à tous les niveaux

---

(3) références au rapport Durham.

- utilisation minimum de la traduction
- nécessité plus pressante au niveau du pouvoir exécutif
- opportunité de créer un "climat" au sein des partis politiques afin que les élus du peuple satisfassent à cette exigence
- digression: non-reconnaissance de la minorité acadienne de l'I.P.E.; opportunité de doter le Sénat d'un représentant des groupes francophones de chacune des provinces de l'Ouest.

(ii) - <u>domaine judiciaire</u>

- méconnaissance du principe fédératif (4)
- détail de la représentation francophone aux différentes cours:

Cour Suprême Cour de l'Echiquier Tribunal d'Appel	bilinguisme assuré
Cour d'Amirauté	1 juge sur 13; 3 hauts fonctionn. sur 14
Cours territoriales du Yukon & des Territoires	aucun
Cours supérieures Cours de district Cours de comtés	bilinguisme assuré à quelques exceptions près
Commission du Tarif	2 membres sur 7 1 haut fonct. sur 3
Commission d'Appel de l'impôt	2 membres sur 6 1 haut fonct. sur 3
Gendarmerie royale	3 chefs de serv. sur 13 jamais aucun francophone à la direction anglais - seule langue de communication

b) <u>"Bilinguisme territorial"</u>

(i) <u>"Les édifices gouvernementaux"</u> (para 94 à 105)

<u>Au Canada</u>.

- Intérieur & extérieur des édifices: (Peu de français, sauf à Québec et Ottawa, et encore! (5)
- Canadien National (Hôtel Reine Elizabeth: bilingue (Wagons: pas de français.
- Cunard et Canadian Pacific: (difficile d'obtenir du français)-

---

(4) <u>citation empruntée à W.J. DAWSON, La Constitution canadienne</u>
(5) <u>Annexe 4: résumé de l'enquête sur le bilinguisme des édifices</u> p. 144-145

-Port de Montréal (très peu de français pour accueillir les touristes ou immigrants

-C.N.R. et C.P.R.

-les trains (Bilinguisme au Québec, Unilinguisme partout ailleurs au Canada.

-Hôtels (Langue de travail: anglais

-Publicité (On y parle français, mais le moins possible.

-Air-Canada (Obligation pour tous les employés de connaître l'anglais: 8,000 employés sur 10,844 ignorent le français.

-Route Trans-Canada: (indications routières bilingues au Québec seulement.-

-Marine Canadienne (le français n'est pas officiel à bord des navires en service au Québec, avec des équipages à 100% canadien-français (6)

A l'étranger (ambassades, consulats....)

-indications généralement en Anglais seulement

-difficile de trouver des journaux, revues, ou publications du Canada, en français,

-cimetières canadiens unilingues.

(ii) "Le Yukon et les Territoires du Nord Ouest" (para 106 à 111)

-Statistiques sur l'étendue, la population, l'ethnie. (para 106 à 107)

-Seule langue officielle et employée par le gouvernement: l'anglais.

-Indiens et Esquimaux n'ont accès qu'à la langue anglaise.

-1 canadien-français sur 7 membres du Conseil d'Administration des T.N.O.

-le bilinguisme était à l'honneur avant la Confédération (7)

-Depuis l'annexion en 1870: unilinguisme.

-Recommandations:

-proclamer à nouveau la langue française officielle

-en informer les Indiens et Esquimaux

-on poserait ainsi la base d'une législation équitable advenant l'érection de ces territoires en provinces.

(6) cf. Annexe 5 du Mémoire. pp 146 à 148
(7) cf. Annexe 12, du Mémoire pp. 218 à 223

- modifier la composition actuelle des Conseils d'administration

-TNO: 1 canadien-français sur 9 au Conseil.
5 hauts fonctionnaires uniquement anglais

-Yukon: 7 anglais au Conseil
7 hauts fonctionnaires anglais.

(iii) "Un district fédéral bilingue" (para 112 à 116)

-recommandation appuyée sur la suggestion de M. Davidson Dunton, le 7 novembre 1963

-La Commission du district fédéral se limite actuellement à l'embellissement de la capitale et des environs.

-L'érection en district fédéral permettrait de donner au reste du pays un exemple de parfait bilinguisme et de reconnaissance totale des droits civils, scolaires et autres des citoyens.

-Les canadiens-français devraient prendre part convenable à l'administration de ce district.

-Composition actuelle de la Commission: 3/20 canadiens-français.

-D'ici la création du district - La Capitale devrait donner l'exemple du bilinguisme.

- dans l'administration
- dans ses relations avec le public
- dans l'affichage des règlements de circulation et autres.

-Raisons:
- Prestige auprès des Ambassades et légations étrangères
- ¼ de la population d'Ottawa est d'origine et de langue française.
- créer dans la Capitale un climat favorable à l'épanouissement des cultures anglaise et française.

-Réclamons la mise en tutelle de la ville d'Ottawa, si l'administration continue à faire preuve d'étroitesse

d'esprit quant au bilinguisme et à la culture.

(iv) "Le bilinguisme des provinces canadiennes" (para 117 à 124)

-domaine qui déborde strictement le mandat de la Commission.

-aux termes de l'AANB la langue française n'est obligatoire que dans le domaine fédéral et au Québec, ce qui ne répond ni à l'esprit du Pacte ni à l'état actuel des choses.

-Au Québec, respect d'une minorité décroissante:

1871: 20.4%

1961: 10.78%

-Pourquoi proscrire la langue française

-au Nouveau-Brunswick - 38.81% français

-Ile-du-Prince-Edouard - 16.64% "

-Nouvelle-Ecosse - 12.% "

-Ontario - 10.39% "

-La langue française de ces minorités avait acquis droit de cité en tous ces lieux de notre pays où elle fut seule à y propager la civilisation pendant un siècle et demi. (avant 1760).

-fait historique admis par les conquérants

-en Nouvelle-Ecosse - respect de la langue au début.

-Au Manitoba - reconnaissance du français lors de l'érection en province.

-Recommandations:

-Minorités francophones devraient être traitées comme la minorité anglophone du Québec.

-Que la Commission recommande aux provinces une étude des titres de la langue française à une existence légale; en vertu de l'Article 92 de l'AANB, chaque province en a le pouvoir.

c) "Le bilinguisme administratif interne" (para 125 à 182)

Introduction (para 125 à 127)

- Objet du chapitre:

-la situation de la langue française dans:

-le fonctionnarisme fédéral,

-et les sociétés de la couronne.

-les faits décrits et les recommandations s'appliquent, mutatis mutandis, aux grandes entreprises d'utilité publique.

-Visages du problème du bilinguisme.

-la place de la langue française.

-le climat linguistique de vie et de travail.

(i) La place de la langue française dans l'administration du Canada: (para 127 à 129)

-langue de seconde zone.(8)

-la langue de travail à l'intérieur des ministères, sociétés de la Couronne, Armée, Marine, Aviation, est uniquement l'anglais.

-le français sert de moyen de communication avec le public et seulement lorsqu'il est impossible de se servir de l'anglais.

-la langue française doit être considérée dans la pratique comme une des deux langues officielles.

(ii) Climat linguistique de vie du fonctionnaire canadien-français. (para 130 à 154)

1. Majorité des fonctionnaires ignorent le français

-17% des fonctionnaires sont canadiens-français (bilingues). (9)

-5% à 10% des anglo-can. sont bilingues. (10)

-Bref: à peu près 25% des fonctionnaires sont bilingues.

2. Place du canadien-français dans le fonctionnarisme fédéral. (para 133 à 154)

Acceptation de principe

-De 1918 à 1946 (11)

Dégringolade: (Statistiques...page 65)

(8) cf. Annexe 6. pp. 149 à 165
(9) Séries d'enquêtes menées depuis 20 ans, le démontrent
(10) Selon les statistiques de 1961, et les propos de M. Balcer (24 novembre 1963)
(11) Mémoire du Conseil de la Vie française de 1946

Causes: - influence de groupes puissants en faveur des anglo-canadiens.

- conviction innée de l'incompétence à priori des Canadiens français.

- En 1960 (12)

Diminution de 1.1% pour atteindre 10.5%

Membres de Commissions et hauts fonctionnaires: 16%

- En 1963

Juges et hauts fonctionnaires: 14.7%

- Selon un fonctionnaire canadien-français (13)

Travail se fait esclusivement en anglais

Les promotions sont bloquées par:

-le rapport annuel d'efficacité fait par des anglo-canadiens,

-l'appréciation linguistique

- Selon la Commission Glassco.

Le nombre des Canadiens français est très restreint.

Améliorations récentes

- Société centrale d'hypothèques et de logement: deux Canadiens français sont au bureau de direction.
- C.N.R. et Air Canada: promotions majeures de Canadiens français.
- Ministère du Nord encourage ses employés à suivre des cours de français.
- Ecole bilingue à Hull, pour les employés fédéraux.

Conclusions

- absence de politique précise en matière de bilinguisme.
- régime d'improvisation.

(iii) Recommandations (para. 154 à 182)

- politique basée sur le dualisme ethnique et culturel.

-nécessité de droit

-condition d'efficacité au Canada et à l'étranger.

(12) Mémoire du Conseil de la Vie française de 1960 - cf: Annexes 7
(13) Michel Brochu: La réalité du bilinguisme au Canada 1962.

- Exigences linguistiques clairement définies en matière d'engagement et de promotions, selon les postes à occuper.
- Représentation adéquate i.e. proportionnelle à la population, de la nation canadienne-française, au niveau du fonctionnarisme.
- Facteurs de disproportion actuelle (para. 168 à 174)
  - -examens d'admission du Service civil sont conçus en fonction des candidats de langue anglaise, selon des critères d'organisation du travail, exclusivement anglais.
  - -climat de vie déprimant.
- Correctifs.
  - -langue de travail devrait être libre.
  - -la connaissance des deux langues doit devenir un facteur de compétence et de promotion.
  - -les attitudes discriminatoires devraient être sévèrement réprimées.

d) "La projection du Canada à l'Etranger" (para. 183 à 192)

Deux secteurs:

(i) Accueil des étrangers

-les services de douanes et d'immigration sont généralement bilingues au Québec, rarement ailleurs.

-le Canada est présenté aux immigrants comme un pays anglais.

(ii) Représentation à l'Etranger (14)

-Canada joint des groupements internationnaux où l'influence anglo-saxonne est prépondérante

-langue française exclue de 75% des traités

-5% des diplomates anglo-canadiens parlent le français; les Canadiens français sont tous bilingues.

-recommandations (para. 191, 192)

(14) cf. Annexe 11. pp. 206 à 217

C. "LE BICULTURALISME"

1) "L'Etat et la Culture" (para 193 à 244)

a) Langue & Etat (para 195 à 199)

Notions.

-fonctions des mots:

-rôle de signification (signe d'une pensée)

-rôle de libération des limites de la matière.

-rôle social de communication.

-la langue est objet de législation, sous son aspect matériel, (car la langue est esprit et matière)

Rôle de l'Etat

-indirect: lorsqu'il aide la nation à épurer et à systématiser le language.

-direct: lorsqu'il protège la langue, ou lorsqu'il détermine telle langue pour la vie publique des citoyens.

b) Culture, Civilisation et Etat (para 200 à 209)

Notions

-(germaniques)

-civilisation: résultante des besoins matériels de l'homme.

-culture: fruit de son esprit: arts, langue etc.,

-(françaises) (15)

-culture: toutes ces valeurs, au stade du jaillissement et de l'épanouissement.

-civilisation: ces valeurs au degré de l'organisation.

-"culture & civilisation doivent également leur existence à l'esprit, mais l'une est personnelle, l'autre institutionnelle". (R.P. Delos).

---

(15) références prises chez Maritain & Delos.

-le français doit cesser d'être une langue de traduction, pour devenir une langue d'administration au même titre que l'anglais.

-modifier radicalement la loi du Service civil en matière de langues.

-la culture devient ainsi aliment de civilisation.

-la culture se relie à l'état lorsqu'elle devient civilisation, en raison des institutions dans lesquelles elle se concrétise et s'ordonne.

Rôle de l'Etat (observations)

-ce domaine est beaucoup plus de juridiction provinciale que fédérale au Canada.

-lorsqu'on veut aménager l'avenir des cultures dans un Etat, il faut penser en termes de siècles et non d'années.

-culture & civilisation se rattachent à un groupement humain organisé, et doivent être dans la sphère d'influence de la formation politique qui en favorise les institutions. (références chez Delos).

c) Biculture et Etat

Notions

-biculturalisme: système voulant la coexistence officielle des cultures anglo & franco-canadiennes. (des deux peuples fondateurs de la confédération selon le Mandat de la Commission).

-multiculturalisme: les cultures subséquentes.

-La présence d'individus de cultures différentes ne signifie pas l'existence de cultures différentes dans un pays.

-La culture doit s'institutionnaliser, devenir une civilisation, pour intéresser directement l'Etat.

-Or, au Canada, il n'existe pas de culture Germano ou Italo-Canadienne, etc....

-seules les cultures anglo & franco-canadiennes sont stables.

-Au Canada: problème de biculture et non de multiculture.

-nous n'avons pas à établir les titres de la culture anglo-canadienne

-la nation can-française a vraiment été établie au Canada (16)

-elle s'est épanouie sur les bords du St-Laurent

-elle s'est développée entre 1713 et 1744

Rôle de l'Etat

-ne peut pas proclamer officielles des cultures et en exclure d'autres. (para 213)

-doit se borner à constater l'existence des cultures et veiller à ce que ses institutions servent ces cultures. (para 213)

-Au Canada: il doit donc appuyer les institutions qui servent la culture anglo-canadienne et can. française.

-les organismes culturels de l'Etat doivent être conçus et employés - pour l'enrichissement et la diffusion de ces cultures.

Recommandations (para 223 à 229)

-Créer 3 capitales canadiennes

-Ottawa - capitale politique

-Toronto)
-Montréal) capitales culturelles

-contribuer à l'institutionnalisation des cultures (le gouvernement s'est déjà engagé dans cette voie en centralisant à Montréal, les services du secteur français de Radio-Canada, en transférant une partie de son département de traduction).

-décentraliser en fonction des réalités nationales.

---

(16) Guy Frégault: La civilisation de la N. France.

-joindre aux services français de Radio-Canada:

-le département de l'enseignement français,

-les échanges culturels avec les communautés françaises de l'univers.

-ainsi, maintenir l'unité du pays, dans la diversité commandée par l'histoire et la géographie.

a) Contributions de l'Etat Canadien à la culture canadienne française.

(para 230 à 244) (17)

Apport de Radio-Canada & de l'O.N.F.

-apport considérable.

-mais des milliers de citoyens sont privés de télévision française et de radio française. (ex. Colombie, Terre-Neuve)

-besoin d'une industrie du cinéma.

Situation anormale.

-Les hauts fonctionnaires can. français

-Conseil des Arts	:	5 sur 18
-Galerie Nationale	:	1 sur 15
-Imprimerie de la reine	:	5 sur 9
-Agriculture	:	2 sur 45
-Forêts	:	5 sur 28
-Pêcheries	:	2 sur 19
-Conseil National des Recherches	:	2 sur 16
-Commission des lieux et monuments historiques	:	1 sur 14

-Causes de cette situation:

-recrutement des fonctionnaires can-français

-influence anglo-canadienne & américaine sur la science, les recherches et les centres d'intérêts

-échanges officiels dans le domaine scientifique, s'effectuent principalement avec les pays anglophones.

---

(17) Selon une enquête menée à la fin de l'année 1963, cf. Annexe 6. pp. 149 à 165

Recommandations

-que l'état devienne gardien des valeurs culturelles

-que l'état dialogue avec les provinces

-que la Commission suggère une politique déterminée.

2) "L'Etat et l'Ecole" (para 245 à 285)

Notion

-l'école est un des grands foyers de la culture.

-la culture ne peut pas se passer de l'école, et l'école n'aurait guère de raison sans culture.

Canada: situation déplorable.

-conception mesquine: "les gouvernements ont estimé avoir rempli leur devoir ... en accordant quelques minutes par jour à l'enseignement de la religion et de la langue française."

-faisant suite à une interprètation littérale de l'AANB.

Québec:

-lois d'exceptions pour les anglo-protestants

-sénateurs AANB - 22

-députés " - 80

-bilinguisme " - 133

-religion " - 93

-résultats

-obtention d'un statut de majorité.

-anglicisation des protestants de langue française

-anglicisation des néo-canadiens: 60%

-unilinguisme des anglais : 66.3%

-rigoureuse impulsion à la culture anglaise.

Hors du Québec:

-intégration à un système d'enseignement étranger

-langue française bannie ou à peine tolérée

-institutions culturelles privées

-au Manitoba (18)

---

(18) Enquête menée par un membre du Conseil de la vie française 1962

-processus avancé d'anglicisation

-une heure de français par jour.

-enseignement du catéchisme en français

-français: langue seconde.

-menace de l'Américanisation

-survivance du Canada liée à la survivance de la nation can. française.

-l'A.A.N.B. lui crée une situation de droit bien peu satisfaisante.

Recommandations

-la question scolaire au Canada doit être posée en termes à la fois de nations, de provinces et de gouvernement central.

-si l'attitude des provinces demeure ce qu'elle est présentement, un réaménagement de la constitution s'impose.

-créer un organisme de surveillance qui rendrait efficace le rôle d'arbitre conféré à l'Etat fédéral par la constitution

-garantir l'éducation des enfants des militaires.

Conclusion

Propos de Guy Favreau sur les causes d'agitation des can.-français (19)

---

(19) Janvier 1964 - à l'assemblée de l'Association libérale d'York - Scarborough.

D. "CONCLUSION" (para 286 à 306)

- Le Canada vit sous le signe du dualisme depuis 1763
- Pearson et sa foi dans le bilinguisme (20)
- La cause profonde de la situation: la dictature économique causée par la Conquête (21)
- Le plus grand employeur au Canada est probablement le gouvernement lui-même.
- Les Can. français sont dans un état d'infériorité, sauf au Québec.
- Conclusion

"Une volonté de justice et de collaboration à base de compréhension peut dans une large mesure, redresser le cours des évènements lorsqu'il s'est infléchi dans une funeste direction. Nous souhaitons que nos compatriotes et amis anglo-canadiens le comprennent et préviennent une rupture qui serait un déchirement pour la nation can. française et pour le Canada tout entier.

- - - - - - -

III LES ANNEXES

cf. Table des matières

---

(20) Le Devoir 28 février 1964.
(21) Reprise de la thèse de Michel Brunet.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-209

Le Conseil de la Vie Française en Amérique

QUEBEC

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. EFFECTIFS

1. Etabli le 1er juillet 1937;
2. Groupe des représentants de toutes les communautés françaises du Canada et des Etats-Unis;
3. Constitué en corporation et corps politique sans capital-actions à Ottawa le 8 juillet 1940.
4. 50 membres au maximum, actuellement 39 des diverses provinces du Canada, des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane. La plupart d'entre eux sont délégués par des associations canadiennes-françaises, acadiennes ou franco-américaines et représentent l'élément francophone de leur région.

2. BUTS

1. Le soutien et la défense des intérêts nationaux des populations de langue Française et le maintien des traditions de l'esprit français en Amérique du Nord;
2. Attention particulière portée aux groupes Français en dehors du Québec, à leur situation culturelle, particulièrement dans le domaine scolaire;
3. Attention aussi aux relations de la population de langue française au Canada avec le gouvernement central du Canada, surtout le bilinguisme au sein de l'administration fédérale.

Liste des membres de l'exécutif du Conseil de la vie française 1963-64.
Président: R. P. Thomas-Marie Landry, O.P.
Courville, Québec
1 er vice-prés: Me Paul Gouin, Montréal, Québec
2 e vice-prés: M. l'abbé Adrien Verrette, Manchester, N. H.
Sec. général: Mgr. Paul-Emile Gosselin, P.D.
Québec, Québec.
Trésorier: M. le juge Yves Bernier, C.S.
Québec, Québec.

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

Document préparatoire

cf. intro et p. 149 sur préparation
organisme qui a déjà présenté 18 mémoires au fédéral

para. 15 p. 17	Définition des cultures française et anglaise comme irréductibles. Est-ce un postulat ou une conclusion, est-ce confirmé ou infirmé à la suite du rapport préliminaire? Dans quel sens?
para. 32 p. 24	Comment distinguer bilinguisme culturel et bilinguisme pratique?
para. 51 sqq. pp. 32-34	L'existence de la nation C.-F. remonte avant la conquête et c'est la seule au Canada. Cette position est-elle changée à la suite du rapport? (cf. para. 68 p. 39 où l'on cite Durnham dans le mémoire)
para. 76 p.42 para. 79 p.43	"Si l'Etat auquel la nation doit donner son allégeance persiste à la traiter en vassale, elle s'en détournera". Est-ce une déclaration de principe ou une menace voilée?
para. 177-180 att: Recherche	Que valent les chiffres cités sur le nombre de C.-F. dans l'administration fédérale?
para. 195 p. 91	La notion que le travail du B & B n'est pas de la recherche pure mais doit conduire à des recommandations. Quel serait le minimum acceptable par le Conseil de la Vie Française?
para. 223 p. 102	L'idée de trois capitales au Canada n'est-elle pas inscrite dans les faits par la force des choses?
para. 248 pp. 111-112	Les écoles confessionnelles ont été, selon vous demandées par les anglo-protestants et maintenues malgré la baisse du pourcentage relatif de ceux-ci. Quels facteurs ont permis cet état de fait?
para. 273 p. 121	Recommandation d'un organisme fédéral avec pouvoir judiciaire et exécutif en matière scolaire. Problème avec la juridiction des provinces? Relations avec un éventuel Ministère des Minorités?

C. SECTION DE LA RECHERCHE

L'examen d'admission pour les affaires extérieures.
Les auteurs de ce mémoire sont d'avis que:
"Les candidats devraient subir une épreuve écrite portant sur les deux langues officielles au Canada".

Depuis l'automne 1964, les candidats aux postes du service extérieur ont la possibilité, s'ils le désirent, de faire preuve de leurs connaissances dans l'autre langue officielle du pays. Il s'agit de traduire un texte de l'anglais au français et un autre du français à l'anglais. Cette épreuve n'est obligatoire pour personne, toutefois, ceux qui la subissent avec succès améliorent leurs chances d'obtenir un poste dans le service extérieur.
Au concours de 1964, 40.4% des candidats anglophones et 93.7% des candidats francophones ont consenti à passer cette épreuve linguistique. Les résultats de chaque groupe linguistique ne furent pas révélés.

21-5-65

Division Fonction Publique.

740-291

RECEIVED
APR 20 1965
MAGWOOD, FRITH & CASEY

April 13, 1965.

Mr. G. Conrod,
472 Grosvenor,
Westmount,
Quebec.

Dear Mr. Conrod,

Following your conversation with Miss Cauthier of our Montreal office on April 7, 1965, this is to confirm receipt of your brief on September 16, 1963 and to say that members of our staff will be in touch with you to determine whether you will wish to appear at the Commission's Montreal hearings in the autumn of 1965.

I must apologize for overlooking your submission until your visit to our office. Misfiling in the first days of the Commission's operation, even before briefs were requested from the public, meant that your comments went on the file headed "suggestions" rather than into the section of formal briefs. It has now of course been distributed to all members of the Commission and you may be assured will be considered carefully by them.

Many thanks for your concern.

Yours very truly,

ORIGINAL SIGNED BY
NEIL M. MORRISON

N.M. Morrison,
Co-Secretary.

/vz/1.

cc. A. Stinson
C. Margis

7-40-241

[illegible]

[illegible] Of [illegible] 10

[illegible] that [illegible] in this God-given opportunity [illegible] which, if properly directed, will result in the maximum [illegible] of the sensible well-being, the good health, the thinking and enquiring mind, and, the sensible attitude toward others, of all Canadians now living and especially of the generations to come.

It is the belief of the submitter that if the above direction is followed there will be no problem of either Biculturalism or Bilingualism.

ECONOMY

(1) SENSIBLE SELF-SEEING

It is impossible for anyone to understand let alone explain why a country with the natural resources of Canada and with a population starting with close to three million and now near twenty million, should continue for one hundred years to pay a premium of thirty percent for even their normal and expected clearances let alone their needs. There is no reason why any product containing only Canadian processed resources of this country, and, manufactured in Canada on identical machines (to the same machine capacity) as are used to manufacture the identical product in the United States, should cost the Canadian any more than the identical product cost the citizen of the United States. After one hundred years there are thousands of products made in Canada and constituted totally or largely of processed resources of Canada which are priced on the basis of getting the last possible cent out of the Canadian citizen under a ruse perpetrated by the citizen's own national Parliament.

The price to the Canadian on the above product is not arrived at by a fair and reasonable mark-up on costs but is arrived at with very few exceptions by taking the fair market value in the U.S., adding the exchange, twenty-two and a half percent duty, transportation, and, brokerage and then taking off anything from one half of one percent to one percent.

We must accept the present axiom of commerce that the only objective is to obtain the maximum profit possible but it is surely debatable whether or not the Parliament of Canada should be a party to this excess profit and enormous flow of profit dollars from the subsidiaries of U.S. manufacturers to their parent companies in the U.S. [illegible] of all properties to be [illegible] in Canada [illegible] from the U.S. [illegible] subject to the balance of payments [illegible] to [illegible] or [illegible].

[illegible] this question of "protection" [illegible] it might detrimentally affect those people for whom much had been done all life. Suffice [illegible] that after one hundred years the day could come when every man, woman, and child not only of Nova Scotia and Lower Canada but also of all the provinces, Upper Canada, the vast west and the then unknown north, would be detrimentally affected by the question of "protection".

[illegible] Canada. By [illegible] noted objectives will be accomplished.

(2) [illegible]

[illegible] Commission [illegible] to pay for it [illegible] each Government [illegible] processer's product. By so doing [illegible] will be accomplished.

(3) [illegible]

[illegible] who succeeded to any degree with Latin and/or Greek at school knows what this did for the disciplining of their minds, and helped them learn all difficult aspects of all their other subjects. Nothing but Latin and Greek can produce the trained and enquiring mind better than the immediate adoption of reading, writing, thinking, [illegible] which in all [illegible] Canada from the first [illegible] day. Battle of the [illegible] today may be needed here also for the teachers. Also [illegible] must be paid if all manufacturers and executives paid income tax on twenty-five percent of the total cost of [illegible] ordinary course of business expenses they are just as all commission [illegible] have been doing for many years on the cost and [illegible]

(4) [illegible]

[illegible] in Canada must at [illegible] earnest, a true [illegible] immediately put foremost in their effort [illegible] the children and record the results, the [illegible] law, the truth at all times, and, the critical [illegible] all Canadians are the children [illegible]

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 740-291

Mr. G. Conrod

MONTREAL

A. INFORMATION ON INDIVIDUAL

Mr. Conrod is a B.Sc. and a Professional Engineer. He is also a Major (Retired) of the R.C.E.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

PROGRAMME AND LIAISON SECTION

page 2
no. 3

Q. 1 Do you recommend the teaching of French in all Canadian schools from grade one up?

Realizing that education is under provincial jurisdiction do you think that the western provinces would view this favourably?

Would you also recommend the reverse procedure in French-speaking schools?

Do you think grade one is an advisable age to start?

What action do you foresee in order to implement you recommendation?

page 3
no. 4

Q. 2 Do you recommend that all schools across the country be organized by non-sectarian public administration?

Do you advocate the dissolution of present confessional schools?

Q. 3 As a former member of the armed services would you like to make any comments on the state of Bilingualism and Biculturalism in relation to your experience there?

August 13, 1965.

790-904

THE COMMUNITY ARTS COUNCIL OF VANCOUVER

A BRIEF TO

THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

BACKGROUND AND FUNCTIONS OF THE COMMUNITY ARTS COUNCIL:

1. The Community Arts Council of Vancouver was established in 1947 following an intensive analytical study of the resources and needs of the community in the general area of the arts. The aims and objectives of the Council, as broadly stated in its Constitution are "...to increase and broaden the opportunities for Vancouver citizens to enjoy and participate in cultural activities." Seven specific ways to accomplish this ideal are listed in the Constitution:

i. To help co-ordinate the work and programmes of cultural groups in the city.
ii. To stimulate and encourage the development of cultural projects and activities.
iii. To render service to all participating groups.
iv. To act as a clearing house for information on cultural projects and activities.
v. To foster interest and pride in the cultural heritage of this community.
vi. To interpret the work of culturalgroups to the community.
vii. To bring to the attention of civic and provincial authorities the cultural needs of the community.

MEMBERSHIP AND ORGANIZATION:

2. Membership in the Council includes organizations and individuals who are actively engaged or interested in cultural activities, who subscribe to the objectives of the Council, and who pay the annual dues as established by the Council. Group memberships at the moment total about fifty, whereas individual memberships, which vary somewhat from year to year, presently number in the vicinity of one thousand.

3. Inasmuch as some of the group memberships represent very large organizations, for example, the Symphony Society, the Festival Society, the Vancouver Opera Society, the Friends of Chamber Music, and the University Women's Club (to name but a few), the Council reflects the interests, activities, and ideals of a large segment of Vancouver's population. Moreover, through its constant and close contacts with other Arts Councils throughout the Province, it influences, to a degree, areas far beyond the borders of this City.

4. The principal activities of the Council are carried out by the officers of the Society (a President, four Vice-Presidents,an Honorary Secretary, and an Honorary Treasurer); by a Board of Directors (consisting of the Officers, the Past President,and at least 25 Members-at-Large), and an Executive Committee (composed of the Officers, the Past President, and the Chairmen of standing committees, special committees, and sections).

5. To keep members informed of the cultural activities in the community, the Council publishes the Arts Council News, a monthly bulletin which currently has a circulation of approximately 1500. It includes a "calendar of events," and a section devoted to the arts in British Columbia, as well as articles and news items of interest to members.

THE LIMITATIONS OF THIS BRIEF:

6. As has already been indicated, the Council is in no way a political organization. It does not reflect the beliefs of any political party, nor does it encourage or promote any specific political ideals or actions. Neither is it primarily interested in activities of a purely business or economic nature. It is only when business or economic activities either encourage or threaten the cultural life of the community that the interests of the Council in these areas are awakened.

7. Moreover, the Council is not directly concerned with specific matters of public education, though it does encourage and promote certain extra-curricular activities of a cultural nature within the framework of the public school system.

8. Therefore, it is not the intention of the Council, in this Brief, to concern itself with the political, economic, and formal educational aspects which are imbedded in the joint problems of biculturalism and bilingualism. Knowing that other groups will make thorough representations concerning these matters, we shall attempt to limit ourselves to such matters as come directly within the Council's comprehensive areas of interest.

THE NEED FOR IMPROVED COMMUNICATIONS:

9. The Council would like to restate the irrefutable fact that the vast area now comprising this Province has had its own unique historical development. In its earliest days its native inhabitants reached a high degree of cultural achievement, many traces of which still persist. It has had its own story of discovery and exploration, featuring such great names as Cook, Vancouver, Mackenzie, Fraser, and Thompson. It has passed through various stages of colonial growth, and when it joined Confederation in 1871 it became a remote Province, far removed from such other historical centres as Ontario, Quebec, or the Maritimes. It has, in many ways, remained remote - this in spite of the rail link that came in 1886, and in spite of more recent developments, including jet transportation and the instantaneous communications achieved by telephone, radio, and television.

10. Thus it is still difficult in Vancouver, and even more so in the interior of the Province, to feel close contact with Eastern Canada. We receive news of dramatic and vicious events - of mass murders and tragedies, of FLQ bombings, of violent speeches by hot-headed Separatists, of threats to prospective royal visitors - but we receive little daily information about the more usual activities which, we must assume, do take place in Quebec and Ontario.

11. How, then, can we be brought into the normal areas of national existence ? How can, and when will, the agencies of mass communications give us a well rounded account of what goes on from day to day in other parts of Canada - an account free from distortion, an account that is balanced and objective, an account that does not stress only the exaggerated and the melodramatic ?

12. THEREFORE we would urge the Commissioners to examine closely the problems of general communication, to see if television, radio, magazine and newspaper agencies, both private and public, cannot do much through the improvement of techniques and the shifting of perspectives to give Canadians from the far East to the far West a better understanding of one another.

INTERCHANGE OF CULTURAL ACTIVITIES:

13. As members of the Council, we are naturally interested in the promotion of the arts in all parts of Canada. Many of the arts, notably music, painting, sculpture, pottery, and weaving, know nothing of the barriers of language, yet they do reflect the cultural interests and attainments of the areas in which they originate, as well as the personalities and the aspirations of the individual artists. We see the arts, therefore, as channels through which Canadians can reach a better understanding of one another, and we shall welcome and support any developments that may result in an ever-expanding interchange of cultural achievements.

14. Specifically, we would recommend to the Commission that continuing and developing support to all the arts be given through national government agencies, such as the Canada Council, the CBC, the National Gallery, and the National Museum, and that these and other agencies, such as provincial galleries, museums, and archives, be encouraged to arrange as much interchange of cultural information as possible - through intercity loans and exhibitions, through films by the National Film Board, and through an expansion of programs devoted to the arts in Canada on the CBC networks, both French and English.

THE PROBLEM OF LANGUAGE

15. As has already been stated, this Brief will not touch upon the formal teaching of languages in the schools, colleges, and universities. But the Council does believe that all groups and individuals interested in an appreciation of the arts and in a spreading of a knowledge of the arts must, as a natural consequence of their interests, bring support to the learning of languages in general. The acquisition of an additional language must perforce broaden the intellectual and cultural life of the person involved and may well result, too, in a better understanding of those whose racial origins and cultural environment are quite different from his own.

16. To most Canadians, though not to all, a second language means either French or English, depending upon the accident of birth. For most residents in this Province a second language naturally means French. But genuine, effective acquisition of French is not easy to achieve in our present environment. True, this language is taught in classrooms, with varying degrees of success (usually minor), but rarely do we encounter French in living situations. For all reasons of debate, we live in a purely Anglo-Saxon atmosphere.

17. For many within this community this is as it should be; some even say that the current interest in biculturalism and bilingualism is part of a sinister plot to impose the French language on all Canadians. Most members of the Council however, warmly approve of the voluntary acquisition of French as a second language, and would certainly welcome added opportunities to listen to French through the media of television, the movies, and radio.

18. Though this particular request will not receive unqualified support throughout the Province, we, as members of the CAC, would encourage the Commissioners to investigate possibilities of increasing French language offerings through private and government agencies. Some positive suggestions might include the following:

a) A continuation and enriching of such CBC programs as the highly successful language course, "En France," or the Paul Vinay series on conversational French; more programs such as the fairly recent presentation of Molière's Le Médecin Malgré Lui, a drama tailored for presentation to an English audience; perhaps a daily, or a weekly, news broadcast from Quebec - given in French designed to fit the abilities of a learning English audience.

b) Increased encouragement to French Canadian companies - in theatre, music, ballet, etc. - to visit British Columbia, such visits to include presentations not only in Vancouver but in other centres throughout the Province.

c) The making available to interested people of printed materials, in the form of books, pamphlets, brochures, etc., dealing with the developments in the arts in Quebec, such materials to be in French, perhaps somewhat simplified for student readers.

BICULTURAL ACTIVITIES IN B. C.

19. There is a strong possibility that some who live in the East may have the impression that those who live in the still remote West have no interest in the subject of biculturalism, either in its simplest or its most complex aspects. The Council, therefore believes it fitting to draw to the attention of the Commissioners (even at the risk of being repetitious) that many who live in B. C. are keenly interested in French Canadian cultural, as well as political, activities; and are already contributing much to an understanding of the bicultural problems facing the country as a whole. This active interest is evident in the work of certain organizations and in certain expanding developments. For example:

a) The Alliance Française is a well organized and very active group in the City of Vancouver. It promotes French lectures by eminent authorities; it has a regular program of French movies; it organizes study groups in conversational French; it generally encourages an understanding of French and French-Canadian cultures.

b) Many French study groups are developing in the Province, not only through the Alliance, but also through university organizations, including the University Women's Clubs of B. C., and through privately sponsored groups.

c) The International Festival Society (a member organization of the Council) has planned its 1964 festival season on the French theme. From France will come ballet and dance groups; and by special arrangement with the Government of Quebec, the Compagnie Canadienne du Théatre Club will present its French version of Shakespeare's Merchant of Venice.

d) La Troupe Molière is an active theatrical organization in Vancouver, and it has already presented a goodly number of highly successful French plays.

e) Canadian Literature, a publication of the University of B. C., is a bilingual publication. Issued quarterly, most numbers contain articles and reviews devoted to French Canadian literature and written in the French language; and its annual bibliography of Canadian literature (a supplement to the winter issue) includes a listing of all French Canadian literary works published during the year under review.

BICULTURALISM NOT A ONE WAY STREET

20. The Council feels impelled, however, to go on record as opposing any concept of biculturalism as a one way affair. If Canada is to grow as a bicultural country there must exist throughout the entire nation a spirit of co-operation and a willingness - even an eagerness - to exchange information in the fields of all cultural activities. We know that it is relatively difficult for those of us who live in B. C. to reach an understanding of French Canadian cultural developments, objectives, and points of view. It is without doubt equally difficult for those who live in Quebec to have any real appreciation of the arts as they exist in the West.

21. Therefore we would recommend very strongly that various groups in this part of the country - groups devoted to the theatre, music, painting, ballet, ceramics, weaving, etc. - be given every encouragement to display their offerings in the East, especially in such centres as Montreal, Quebec, and Ottawa, and we would deeply appreciate any eventual proposals from the Commission that might aid in the building of an active two-way exchange of cultural interests.

22. We should also be pleased to have the Commission investigate any hinderances or conflicts that may be currently blocking this two-way exchange, such as the active rivalry between two unions of performing artists in the Province of Quebec which prohibits certain Canadian artists from performing freely before audiences in all parts of the country.

CONCLUSION:

23. In conclusion, we should like to record our support of any recommendations from the Commission that may eventually induce a climate of toleration, understanding, and sympathy between all cultural groups in all parts of Canada.

24. We are all, in one way or another, victims of history. Our outlook, our points of view, our emotional reactions have been largely moulded by the areas in which we have grown up, by the society in which we have lived and are living. We cannot change the past; but we can - if we will - control the future. But we can have a good future only if we are primarily interested in the fate of Canada as a whole - not the fate of a section of the country nor a segment of its population.

25. We therefore most earnestly hope that the Commission will be able to encourage Canadians everywhere to think of themselves basically not as French-, English-, Irish-, Scotch-, Welsh-, Ukrainian-, German-, or Italian-Canadians, but simply as Canadians - people willing to give as well as take; eager to preserve cultures and traditions without destroying the cultures and traditions of others; and devoted to the common concept of a strongly unified nation which stretches without flaw or weakness a mari usque ad mare.

790-904

CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTE DE VANCOUVER

EXPOSE
SOUMIS A LA COMMISSION ROYALE
SUR LE BILINGUISME ET LA BICULTURE

CREATION ET FONCTIONS DU CONSEIL DES ARTS :

1) Le Conseil des Arts de la Communauté de Vancouver a été créé en 1947 à la suite d'une étude analytique approfondie des ressources et des nécessités de la communauté dans le domaine général des arts. Les buts et objectifs du Conseil, ainsi qu'il est indiqué dans sa constitution, sont d'une manière générale: "... de développer et d'étendre en faveur des citadins de Vancouver les occasions de bénéficier d'activités culturelles comme d'y prendre part". La Constitution énumère sept points pour atteindre cette fin idéale:

I. Contribuer à l'organisation du travail et à celle des programmes des associations culturelles de la ville.

II. Stimuler et encourager le développement des manifestations et projets culturels.

III. Prêter assistance à toutes les associations qui y participent.

IV. Agir comme centre d'informations au sujet de ces projets et manifestations.

V. Retenir l'attention des membres sur l'héritage culturel de la Communauté dont ils doivent être fiers.

VI. Servir de lien entre la Communauté et les associations culturelles dans les travaux de ces dernières.

VII. Attirer l'attention des pouvoirs publics de la ville et de la Province sur les besoins culturels de la Communauté.

ADHESIONS ET ORGANISATIONS :

2) Les adhésions au Conseil englobent sociétés et individus activement engagés dans des manifestations culturelles ou simplement qui s'y intéressent, qui souscrivent aux buts du Conseil et qui versent leurs cotisations annuelles requises par le Conseil. Les adhésions de groupements, à l'heure actuelle, atteignent un total de cinquante environ, tandis que les adhésions individuelles, qui varient quelque peu d'une année à l'autre, se chiffrent actuellement aux alentours de mille.

3) Etant donné que quelques uns de ces groupements de Sociétaires représentent des organisations importantes telles que, par exemple, la Société Symphonique, la Société du Festival, la Société de l'Opéra de Vancouver, les Amis de la Musique de Chambre et le Club des Dames de l'Université (pour n'en citer que quelques unes) le Conseil reflète ainsi l'intérêt porté par une grande partie de la population de Vancouver aux arts et traduit ses activités et son idéal dans ce domaine. De plus, par ses contacts étroits et constants avec d'autres Conseils des Arts répartis dans toute la Province, le Conseil exerce son influence, dans une certaine mesure, bien au delà des confins de la ville.

4) A la tête des principales activités du Conseil se trouvent les membres du bureau directeur de la Société (un Président, quatre Vice-Présidents, un Secrétaire Honoraire et un Trésorier Honoraire); un Conseil d'Administration (comprenant les membres susnommés, le Président sortant et, au minimum, 25 des membres sociétaires) et enfin un Comité Exécutif (composé du bureau directeur, du Président sortant et des directeurs des comités en exercice, des comités spéciaux et des groupements).

5) Dans le but de tenir les membres informés des activités culturelles de la Communauté, le Conseil publie les Nouvelles du Conseil des Arts, bulletin mensuel dont la circulation atteint le chiffre de 1500 exemplaires environ et qui comprend un "calendrier des évènements" et une section consacrée aux Arts en Colombie Britannique, avec des articles et des nouvelles susceptibles d'intéresser les membres.

LIMITES DE CET EXPOSE :

6) Ainsi qu'il a été déjà exposé, le Conseil n'est en aucun cas une organisation politique. Il ne reflète les opinions d'aucun parti politique, non plus qu'il n'encourage ni ne soutient les idées ou mouvements spécifiquement politiques. Il ne s'intéresse pas davantage, au premier chef, aux questions de nature purement économiques. Ce n'est que lorsque ces questions encouragent ou encore menacent la vie culturelle de la Communauté que le Conseil leur accorde son attention.

7) En outre, le Conseil ne porte pas directement son intérêt sur les questions spécifiques d'instruction publique, bien qu'il encourage et soutienne certaines activités particulières de nature culturelle, dans le cadre du régime de Scolarité publique.

8) Il n'est donc pas dans les intentions du Conseil, au cours de cet exposé, de traiter des aspects politiques, économiques et éducatifs qui sont liés au double problème de la biculture et du bilinguisme. Sachant que d'autres associations auront à faire de sérieuses observations au sujet de ces questions, nous tenterons de nous limiter aux questions qui seront du ressort bien compris du Conseil.

NECESSITES D'AMELIORER LES COMMUNICATIONS ENTRE PROVINCES :

9) Le Conseil voudrait réitérer ce fait indéniable, que la vaste superficie qui compose aujourd'hui la Province a connu son propre et unique développement historique. Dès les premiers jours de son histoire, les natifs de la Province parvinrent à un haut degré d'une Culture dont les traces existent encore. Elle a gardé les souvenirs touchant sa découverte, son exploration, avec les grands noms de Cook, Vancouver, MacKenzie, Frazer et Thompson. Elle a passé par différentes étapes de colonisation et quand elle s'est unie à la Confédération en 1871 elle devint la Province lointaine, éloignée des centres historiques de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes. Elle est restée lointaine de bien des manières et cela en dépit des liens créés par le rail et en dépit de plus récents développements, des transports par avions à réaction et des communications directes par téléphone, radio et télévision.

10) C'est ainsi qu'il est encore difficile pour Vancouver et davantage pour l'intérieur de la Province de se sentir en contact étroit avec l'Est du Canada. Nous recevons des nouvelles concernant certains évènements dramatiques ou choquants - de meurtres en masse, de tragédies causées par les bombes du F.L.Q., de violents discours de séparatistes à tête chaude, de menaces proférées au sujet de la visite prochaine de personnalités royales - mais nous ne recevons que peu de nouvelles des activités normales et habituelles qui, nous le présumons, doivent exister dans le Québec et l'Ontario.

11) Comment pourrions nous donc être inclus dans le courant normal de la vie nationale? quand et comment les agences de communications générales pourront elles nous donner de complètes informations sur ce qui prend place d'un jour à l'autre dans les diverses parties du Canada? - nous donner un compte-rendu fidèle, un compte-rendu qui ne s'appesantirait pas sur des exagérations et sur le mélodrame?

12) Nous voudrions donc inviter de façon pressante les membres de la Commission à examiner de très près ces problèmes de communications générales et de voir si la télévision, la radio, les magazines, les agences de presse tant publiques que privées, ne pourraient pas, par un perfectionnement des moyens techniques et par un changement de perspective de l'est lointain, apporter aux Canadiens de l'Ouest une meilleure compréhension des uns avec les autres.

ECHANGES D'ACTIVITES CULTURELLES :

13) En notre qualité de membres du Conseil nous avons intérêt à voir progresser les arts dans tout le Canada. De nombreuses branches artistiques, notamment la musique, la peinture, la sculpture, la poterie et le tissage ignorent la barrière du langage et cependant elles reflètent l'intérêt culturel et les réalisations des régions où elles naquirent, aussi bien que la personnalité et les aspirations de chacun des artistes. En conséquence, nous considérons les arts comme les avenues au moyen desquelles les Canadiens peuvent parvenir à une meilleure compréhension les uns des autres et nous accueillerons avec plaisir et donnerons notre accord aux réalisations qui résulteront d'un échange toujours grandissant de relations culturelles.

14) Nous voudrions recommander notamment à la commission le soutien continu et progressif des arts dans toutes leurs branches, par l'intermédiaire des agences gouvernementales telles que le Conseil National, la C.B.C., la Galerie d'Art Nationale, le Musée National, et que celles-ci comme d'autres telles que les galeries d'art provinciales, les musées, les archives nationales, soient encouragées à organiser autant que possible un courant d'échanges d'informations culturelles par des prêts et expositions entre villes, par des films

...

de l'Administration Nationale du Film, et par un programme extensif consacré aux arts au Canada avec l'aide du réseau de la C.B.C., ceci aussi bien en anglais qu'en français.

LES PROBLEMES DE LA LANGUE :

15) Ainsi qu'il a déjà été indiqué, cet exposé ne s'attachera pas à l'enseignement des langues dans les écoles, collèges et universités. Cependant le Conseil est persuadé que toutes les associations et les individus qui prennent intérêt au développement de la connaissance des arts et à la propagation de cette connaissance auront en conséquence à coeur d'encourager l'étude générale des langues. Il ne fait pas de doute que la connaissance d'une langue étrangère élargit l'horizon culturel et intellectuel de l'individu et qu'il en résultera une meilleure compréhension des sentiments de ceux d'une autre origine raciale et d'un milieu culturel différent.

16) Pour la plupart des Canadiens, non pas pour tous, une seconde langue signifie soit l'anglais, soit le français, selon le hasard de la naissance. Pour la majorité des résidents de la Province, une seconde langue signifie naturellement le français. Mais, après une étude sérieuse, une connaissance pratique ne sera pas facilement acquise dans l'ambiance actuelle de la Province. S'il est vrai que cette langue est enseignée dans les écoles (avec un succès varié généralement faible) il se trouve que le français est rarement employé dans la vie courante. En tout état de cause, nous vivons dans un milieu presque purement anglo-saxon.

17) Aux yeux de nombreuses personnes dans notre Communauté, il est naturel qu'il en soit ainsi. Il y en a même qui vont jusqu'à dire que l'intérêt actuel accordé à la biculture et au bilinguisme n'est qu'un sombre complot pour imposer la langue française à tous les canadiens. Cependant la plupart des membres du Conseil approuvent chaleureusement ceux qui veulent apprendre le français comme seconde langue et accueilleraient volontiers toutes nouvelles propositions pour entendre parler français, par le truchement de la télévision, du cinéma et de la radio.

18) Bien que cette requête particulière ne recevra pas l'approbation sans réserve de la Province, nous voulons nous mêmes, comme membres du Conseil des Arts, encourager les membres de la Commission à rechercher les possibilités d'augmenter les moyens d'expression de la langue française par l'entremise des organismes du Gouvernement. Les suggestions suivantes pourraient être retenues avec profit:

a) Le maintien et l'extension de programmes de la C.B.C. tels que le cours de langue "En France" qui a eu tant de succès, ou la série Paul Vinay de conversations en français; une répétition de programme tel que la présentation assez récente du "Médecin Malgré Lui" de Molière, pièce qui s'adapte à la mesure d'un auditoire anglais; peut-être aussi une émission quotidienne ou hebdomadaire de nouvelles en provenance de Québec, donnée en français en des termes appropriés aux facilités d'assimilation d'un auditoire anglais.

b) Encourager davantage les Compagnies Franco-canadiennes - de théatre, musique, ballet, etc.. - à organiser des tournées en Colombie Britannique, au cours desquelles elles se produiraient, non seulement à Vancouver, mais dans toute la Province.

c) Mettre à la disposition des personnes disposées à s'y intéresser, de la documentation sous forme de livres, opuscules, brochures, etc... concernant le développement des Arts dans le Québec, documentation qui serait rédigée en français et peut-être aussi en un texte simplifié pour les étudiants.

ACTIVITES BICULTURELLES EN COLOMBIE BRITANNIQUE :

19) Il peut très bien se faire que ceux qui vivent dans l'est aient l'impression que ceux qui vivent dans cet ouest toujours lointain ne témoignent d'aucun intérêt dans la biculture, soit dans sa forme la plus élémentaire, soit dans sa forme plus complexe. Le Conseil estime donc approprié d'attirer l'attention des membres de la Commission (au risque même de se répéter) sur le fait que beaucoup de ceux qui vivent en Colombie Britannique s'intéressent particulièrement aux manifestations Franco-canadiennes aussi bien culturelles que politiques et contribuent déjà, dans une large mesure, à une meilleure compréhension des problèmes de biculture auxquels le pays tout entier doit faire face. Cette préoccupation du problème .....

apparait dans le travail de certaines organisations et dans le développement de certains faits.

Par exemple:

a) L'Alliance Française, cette association si bien dirigée et très active dans la ville de Vancouver, qui organise la présentation de conférences en français données par d'éminentes personnalités; elle fait passer régulièrement en ville des films français et tient des réunions au cours desquelles les membres s'exercent à des conversations en français. D'une façon générale, l'Association concourt à une meilleure entente entre les cultures française et canadienne.

b) De nombreux groupements d'étude du français ont fait leur apparition dans la Province, non seulement avec l'aide de l'Alliance, mais aussi avec l'appui des Clubs de Dames de l'Université de Colombie Britannique et d'associations privées.

c) La Société Internationale du Festival (membre du Conseil) a projeté de donner aux fêtes de la saison 1964 un caractère français. Danseurs et ballets viendront de France et, à la suite d'un accord avec le Gouvernement de Québec, la Compagnie Canadienne du Club de Théatre donnera, dans une version française, le Marchand de Venise de Shakespeare.

d) Une organisation théatrale très active, La Troupe Molière de Vancouver, a déjà présenté bon nombre de pièces françaises à succès.

e) Canadian Literature, cette publication de l'Université de Colombie Britannique, est bilingue. Elle paraît tous les trois mois et beaucoup de ses numéros contiennent des articles de critique et autres consacrés à la littérature Franco-canadienne. Ceux-ci sont rédigés en français; une liste annuelle bibliographique de la littérature canadienne (supplément paraissant avec l'édition de l'hiver) comprend toutes les oeuvres littéraires Franco-canadiennes ayant paru pendant l'année et qui ont fait l'objet de compte-rendus critiques.

LA BICULTURE N'EST PAS A SENS UNIQUE :

20) Le Conseil, cependant, croit nécessaire de se déclarer opposé à toute conception d'une biculture qui ne pencherait que dans un sens. Si le Canada doit se développer en pays de double culture, il doit exister dans toute la nation un esprit de collaboration et de bonne volonté - même d'empressement - pour que toutes sortes d'informations soient échangées dans le domaine culturel. Nous n'ignorons pas qu'il est relativement difficile pour ceux qui vivent en Colombie Britannique d'arriver à connaître et interprêter les développements, les buts et les points de vue culturels franco-canadiens. Il est sans doute aussi difficile pour ceux qui vivent dans le Québec d'avoir une perception réelle des Arts tels qu'ils existent dans l'Ouest.

21) Nous voudrions donc vivement recommander que les groupements variés dans cette partie-ci du pays - qui se consacrent au théatre, à la musique, à la peinture, aux ballets, à la céramique, au tissage, etc.. - soient encouragés le plus possible à exposer leurs créations dans l'Est et particulièrement dans les Centres tels que Montréal, Québec et Ottawa, et nous serions très reconnaissants de recevoir des propositions de la Commission pour mener à bonne fin un échange de manifestations culturelles de part et d'autre du pays.

22) Nous verrions également avec plaisir la Commission rechercher la nature des empêchements et conflits d'intérêt qui peuvent dès maintenant mettre obstacle à ce double échange artistique, comme par exemple la rivalité entre deux syndicats d'artistes se produisant dans la Province de Québec qui ne permettent pas à certains artistes canadiens de jouer librement devant un auditoire dans n'importe quelle région du pays.

C O N C L U S I O N

23) En conclusion, nous aimerions voir la Commission être assurée de notre concours dans toutes les recommandations qu'elle croirait devoir appuyer en vue de créer, éventuellement, un climat de tolérance, de compréhension et de sympathie entre toutes les associations culturelles de toutes les parties du Canada.

24) Nous sommes tous, d'une façon ou d'une autre, les victimes de l'Histoire. Nos façons de voir, nos points de vue, les réactions que provoquent nos émotions ont été largement façonnées par l'environnement du lieu où nous sommes nés, par le milieu social dans lequel nous avons vécu et où nous vivons encore. Nous ne pouvons rien changer au passé; mais nous pouvons - si nous le voulons - exercer un certain contrôle sur le futur. Mais nous n'aurons un heureux futur que dans la mesure où nous nous intéresserons tout d'abord à la destinée du Canada tout entier et non à une région particulière ni à un élément particulier de sa population.

25) En conséquence, nous souhaitons vivement que la Commission soit en situation d'encourager des canadiens de toute origine à se considérer, non pas comme Français - Anglais - Irlandais - Ecossais - Gallois - Ukrainiens - Allemands ou Italo-Canadiens, mais simplement comme Canadiens, c'est à dire comme un peuple désireux de donner autant qu'il reçoit; soucieux de préserver la culture et les traditions de son passé sans vouloir détruire celles des autres et qui seraient dédiés à ce concept général d'une nation fortement unie s'étendant sans faille ni faiblesse <u>a mari usque ad mare</u>.

NO: 790-904

TITRE:

AUTEUR: Le Conseil des arts de la communauté de Vancouver

Mémoire de 9 pages; 3 recommandation(s)

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Nous sommes tous, d'une certaine façon, victimes de l'Histoire. Si nous ne pouvons rien changer au passé, nous pouvons exercer un contrôle sur le futur qui sera heureux si nous nous intéressons à la destinée du Canada tout entier et non à une région particulière ni à un élément de sa population. Il faut améliorer les communications entre les provinces et développer les échanges culturels.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS:.....	6 para.18 a.b.c.
MEMOIRE:	
"Création et fonctions du Conseil des arts".....	1
"Limites de cet exposé".....	2
"Nécessité d'améliorer les communications entre provinces".....	3
"Echanges d'activités culturelles".....	4
"Les problèmes de la langue".....	5
"Activités culturelles en C.B".....	6
"La biculture n'est pas à sens unique".....	8
"Conclusion".....	8

Fondé en 1947; compte 50 adhésions de groupements et 1,000 adhésions individuelles.

But: "... développer et étendre en faveur des citadins de Vancouver les occasions de bénéficier d'activités culturelles comme d'y prendre part."p.1

"Limite de cet exposé":

N'aborde pas les aspects politiques, économiques ou éducatifs comme tels du problème;

Seules les questions "qui sont du ressort bien compris du Conseil" sont étudiées.

"Nécessité d'améliorer les communications entre provinces"

La C.B. a connu son propre et unique développement historique.

S'unissant à la Confédération en 1871, elle est devenue la "Province lointaine", ce qu'elle est restée de bien des manières.

Difficulté de se sentir en contact avec l'Est du pays.

Peu d'informations sur "les activités normales et habituelles qui, nous le présumons doivent exister dans le Québec et l'Ontario..." p.3

Les seules nouvelles reçues sont celles à caractère séparatiste.

Invitation pressante à la Commission "à examiner de très près ces problèmes de communications générales ...." p. 4

"Echanges d'activités culturelles"

Les arts, reflétant l'intérêt culturel des régions où ils naissent, sont "comme les avenues au moyen desquelles les Canadiens peuvent parvenir à une meilleure compréhension les uns des autres..." p. 4

Nécessité que des échanges d'informations culturelles soient encouragés par les agences gouvernementales, CBC, Galerie nationale, Musée national etc.

"Les problèmes de la langue":

"...toutes les associations et les individus qui prennent intérêt au développement de la connaissance des arts auront à coeur d'encourager l'étude générale des langues." p.5

Difficulté d'acquérir une connaissance pratique du français en C.B.

Si cette langue est enseignée dans les écoles, elle n'est guère employée dans la vie courante.

Le Conseil approuverait tous les efforts faits en vue d'étendre la

connaissance du français "par le truchement de la télévision, du cinéma et de la radio." p.5

Les recommandations du Conseil ne recevront pas l'approbation sans réserve de la province.

"Activités biculturelles en C.B.":

Intérêt de beaucoup de citoyens de la C.B. pour les activités politiques et culturelles franco-canadiennes

exemples: les activités de l'Alliance française

- les groupements d'étude du français, appuyés par les Clubs de dames de l'Université et autres associations privées
- la Société internationale du Festival
- la Troupe Molière de Vancouver
- la revue bilingue Canadian Literature, publication de l'Université de la C.B.

"La biculture n'est pas à sens unique:"

"Le Conseil, cependant, croit nécessaire de se déclarer opposé à toute conception d'une biculture qui ne pencherait que dans un sens." p.8

Nécessité qu'existe dans toute la nation un esprit de collaboration et de bonne volonté.

Il est aussi difficile pour le Québec d'être au fait des activités artistiques de l'Ouest que cela l'est pour la C.B. vis-à-vis le Québec.

Conséquemment, nécessité de multiplier les échanges artistiques bilatéraux.

"...toutes propositions de la Commission pour mener à bonne fin un échange de manifestations culturelles de part et d'autre du pays" seront reçues par le Conseil avec beaucoup de reconnaissance.

La Commission devrait également "rechercher la nature des empêchements et conflits d'intérêt qui peuvent dès maintenant mettre obstacle à ce double échange artistique..."p.8

(Référence aux deux syndicats d'artistes dans le Québec).

Conclusion:

Collaboration assurée du Conseil pour "créer éventuellement un climat de tolérance, de compréhension et de sympathie entre toutes les associations culturelles de toutes les parties du Canada." p. 8

Si l'on ne peut rien changer au passé, on peut contrôler le futur.
L'intérêt doit porter sur le Canada tout entier et non sur une région particulière ou sur un élément particulier de la population.
La Commission doit encourager les Canadiens de toute origine à se considérer non comme anglais, irlandais ou autres mais tout simplement comme Canadiens.

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 790-904
Community Arts Council of Vancouver
VANCOUVER

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERSHIP

Organizations and individuals who are actively engaged or interested in cultural activities. Group memberships total about 50; individual memberships about 1,000. Includes such large organizations as the Symphony Society, the Festival Society, the Vancouver Opera Society, the Friends of Chamber Music and the University Womens' Club.

2. OBJECTIVES

founded 1947 following intensive study of resources and needs of the community in area of the arts.
Aims, as stated in Constitution are "to increase and broaden the opportunities of Vancouver citizens to enjoy and participate in cultural activities".
In particular -

1. To help co-ordinate the work and programs of cultural groups in the city.
2. To stimulate and encourage the development of cultural projects.
3. To render service to all participating groups.
4. To act as a clearing house for information on cultural projects and activities
5. To foster interest and pride in the cultural heritage of Vancouver.
6. To interpret the work of cultural groups to the community

Among other accomplishments it founded the Vancouver International Festival of the Arts when it felt there was a need.
Publishes Arts Council News, a monthly bulletin to keep members informed of the cultural activities of the community.

3. HOW BRIEF WAS PREPARED - no information

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAMME & LIAISON SECTION

p.2 para.12 — Any specific recommendations? Can you give examples of press "distortion"? What are the most effective means of informing people of what is really going on in Eastern Canada?

p.2 para, 14 — Have the provincial governments any responsibility to support cultural interchange programmes? Are you suggesting here that the French T.V. network should be extended throughout Canada?

p.3 para.16 — You refer to living in a "...purely Anglo-Saxon atmosphere", and you do not refer in your brief to the cultural contributions of other ethnic groups in B. C. Are there cultural organizations for other ethnic groups?

p.3 para.19 — You mention various activities in the field of biculturalism in B.C. What contacts are there with the French-speaking communities, such as Maillardville? Is interest in French in B.C. viewed more as something involving France than French Canada?

p.4 para.20 — What is your understanding of the term "biculturalism"? Do you view it in purely "cultural" terms?

p.4 para.25 — You plead for a "strongly unified nation which stretches without flaw or weakness a mari usque ad mare". Bearing in mind Canada's regional differences and barriers do you think a "strongly unified nation" is either practical or desirable? There also seems a sight dichotomy between urging everyone not to think of their ethnic origins and urging them to preserve cultures and traditions.

C. RESEARCH SECTION

Ce mémoire favorise d'une façon générale une aide accrue au niveau gouvernemental.

S'il était possible de faire préciser le niveau de gouverne,ent auquel on se réfère, ainsi que la forme d'aide que l'on recherche.

Il serait aussi intéressant de savoir comment subsiste ce conseil.

Quel est le pourcentage de membres d'expression anglaise dans ce Conseil?

Division VIII b

Arts & Culture

22-4-65

CA1 Z1
-63B22

755-499

A RESEARCH-BRIEF

submitted to

THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

BY

THE COMMITTEE FOR CONTINUING STUDIES IN CANADA OF

H.R.H. THE DUKE OF EDINBURGH'S COMMONWEALTH STUDY CONFERENCES

1956 AND 1962

750-499

A RESEARCH-BRIEF

submitted to

THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

by

THE COMMITTEE FOR CONTINUING STUDIES IN CANADA OF
H.R.H. THE DUKE OF EDINBURGH'S COMMONWEALTH STUDY CONFERENCES
1956 AND 1962

Introduction

Three hundred men and women from thirty-six countries in the Commonwealth and Empire met in Canada from May 13 to June 6, 1962, for H.R.H. The Duke of Edinburgh's Second Commonwealth Study Conference on the human consequenses of the changing industrial environment. They were mainly between the ages of 25 and 45 and were carefully selected as individuals who were likely in the future to occupy positions of responsibility in industrial management or labour organizations. In addition, they were people concerned with the relationships and responsibilities of industry in the communities and nations of which it is a part. All members of the Conference were invited in their individual capacities and not as national delegates or as representatives of any specific interest or group.

The Study Conference under the Presidency of Prince Philip was governed by a Council of ninety members representing industry and labour in Canada. A Steering Committee and five sub-committees, together with a Conference staff were responsible for the detailed planning. The Conference was wholly non-governmental in character. Those invited to take part were the guests of Canadian industry and labour. The only direct cost to the members or any organization assisting them, was for travel to the Conference and home again.

The members of the Study Conference attended as student-guests, invited by their Canadian hosts to take part in a seminar occasion during which they studied together various aspects of the Canadian industrial scene and their human consequences. They did not do this so that they could pass judgment on what they saw, but so that, with this experience in common, they could spend their time in Canada discussing together the ideas and problems each was dealing with in his own country. They could draw, one from another, suggestions, support and criticism which, when they returned would help them to continue to interest themselves in the individual, community and national consequences of industrial change as they see them happening in their own sphere of work and leisure.

While undertaking their community, national and regional study projects, special attention was paid to the effects of industrialization upon the older worker, the family, youth, and the ethnic or minority group. As part of the programme, all conference members were brought into direct touch with various aspects of biculturalism and bilingualism in Canada and several groups visited bicultural industrial communities. Their reports and the appropriate background information are available in the account of the Second Commonwealth Study Conference.*

A year later, on May 26, 1963, a hundred Canadians who have been members of the Second Commonwealth Study Conference, and of the first Conference (held in Britain in 1956) met together and decided to set up the Committee for Continuing Studies in Canada. This enabled them to continue study and discussion of the industrial community in the Conference tradition. In addition to individual and

*Conference Across A Continent. An account of H.R.H. The Duke of Edinburgh's Second Commonwealth Study Conference on the Human Consequences of the Changing Industrial Environment in the Commonwealth and Empire, Canada, May 13 - June 6, 1962. Macmillan Company of Canada Limited, Toronto, 1963. See especially, pages 31-45, 216-220, 256-59, 273-81, 349-74.

group collection of data and study, it was hoped, that, with a common study outline, material brought together from across the country might be put to further use. The members elected to concentrate upon three subject areas - the family, youth and biculturalism. This brief had as its origins in this meeting. It will be noted that this was over a month before the July 19 Order-in-Council setting up the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.

Background of the Study

The scope and source of this brief should be made clear at the beginning. It is a study based on the enquiries and discussions carried on by a group of Canadian members of the First and Second Commonwealth Study Conferences, assisted by other individuals to a total of two hundred, who shared their interest in and concern for the issues under study.

While the following explanatory notes will establish the origin, context and method of the study, and while the brief itself will in our opinion, present some information and comment of crucial importance, those who have contributed to the report are not seeking to advance a position or to claim that the views expressed represent anything but what they have found as they put questions which interest them to people whose answers they were interested in having. The study has been governed by the same spirit of enquiry as that which informed the Study Conference themselves. The facts are all based on the first-hand experience of those who participated. While they are significant to that extent they naturally do not pretend to present a complete picture or to be an accurate example of what would be forthcoming from a large scale national survey. As in the study conferences there has been no attempt to come to unanimous conclusions or to make recommendations. The aim has been to show the evidence and reflections that have been brought to light by the participants and reveal the range of contradictions to be found in this kind of subject area in the belief that this type of educational process is vital both to groups such as those represented at the Commonwealth Study Conference and for those seeking to advance the work of the Royal Commission.

The Method of the Study

The study outline was prepared during the summer of 1963, pre-tested and distributed in September, 1963. (A copy is found in the Appendix). The study outline was designed both to provide a basis for a discussion guide, and to provide questions that would elicit data which, once compiled, might indicate some general trends for the whole country. The Conference members who participated were joined by individuals in labour unions and managements who shared their concern for the subject. These additional people within the study and discussion groups added their efforts and insight to the project.

In all, then, 185 individuals directly contributed to the study. Some respondents laid stress on particular aspects of the study outline, with the result that few if any tables include replies from all respondents. The data covers 119 industries ranging in size from a full complement of ten employees to another of over 30,000 employees. In all, the 119 industries have a total industrial work force of over 130,000 men and women. The industries contributing to the study are located in every province. In all, these 119 industries are located in 50 different communities. The range of representativeness of the communities is as wide as that of the industries; the smallest community represented has a population of 300, while the largest community has a population of well over one million.

Three broad types of material are represented in this study. The first is a range of facts concerning the communities, their people and industries. These data include company and union policy, community circumstances and the tabulation of the instances in which particular problems are encountered.

The second type of material is made up of opinions of the men and women whose jobs are, in the main, in the decision-making part of company and union affairs. These opinions are represented in two ways - by simple counting and tabulating, indicating how many people share a particular point of view, and by short illustrative quotations from respondents' written comments. These opinions were obtained through open-ended questions.

The third type of data is made up of attitudes of respondents as they relate to biculturalism and bilingualism. These attitudes were delineated through multiple choice alternatives (see Appendix). The replies reflect the respondents' attitudes toward the saliency of the bicultural "problem" and the interpretation of political and constitutional arrangements, past and present, an evaluation of French-English stereotypes, and an analysis of the meanings of various symbols, such as flag and language.

When the information was collected, the data were classified, coded and then punched on I.B.M. cards. From the I.B.M. cards, the information was transferred onto magnetic tape by means of a 1401 computer. The magnetic tape became the input for processing of the data on the 7070 computer, the output of which was printed on paper by the 1401. The most pertinent cross tabulations are presented in this brief. The qualitative material was selected as representative comment and it remains unedited except for length.

The Timing of the Study

The time factor has imposed certain qualifications. It is unlikely that some information within this brief will change radically during the next few years. Other information, particularly opinions, and to a lesser extent attitudes may, through the process of discussion, change over time. It is important to bear in mind that this information was collected within the following time span; the study outlines were in the hands of the respondents before the initial Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism public hearing of November 7 and 8, 1963. The questionnaires were all returned by March, 1963 - before the Commission began its first preliminary public hearings and before the post-Easter Dominion-Provincial Conference in Quebec City and long before the "flag issue". While the questionnaires were in the hands of the respondents, two topics aroused considerable controversy: the preliminary change-over of radio station CJBC, Toronto from English to French broadcasting and the proposed visit of Her Majesty The Queen in the autumn of 1964. This must be borne in mind for there is reason to believe that controversy surrounding concrete issues and the work of the Commission itself may be responsible for the shifting or hardening of opinions.

Final Cautionary Note

It is most important that the data presented here is not generalized beyond the limits of its validity. Although much of this paper indirectly concerns the lives of 130,000 Canadians and their families, care must be taken not to accept this as being representative of the country as a whole. In the first place, the concern of this submission is industry in relation to biculturalism and bilingualism - It does not take

into account other types of work - business, commerce, various services and the professions, where experience may be different. In the second place, there is no reliable method of discovering the extent to which these respondents are representative of industry as a whole,* for, as will be clear later on, there are wide differences in the industrial and community experiences in relation to biculturalism and bilingualism within Canada.

Further, the opinions quoted in this summary are those of well informed and well travelled people who (by their qualifications for the second Commonwealth Conference, if nothing else) demonstrate an active interest in community and national affairs. All have travelled outside of their own community and province. In this sense, opinion has been solicited from a very biased sample - purposely so - for these men and women are in positions of decision making within industry and labour, and their decisions will affect a large number of people. The sample then takes into account an important segment of the population but cannot be called "typical" or "representative" in any way.

June 15, 1964.

* As it is not possible to establish the total population from which the sample was drawn, no attempt has been made to calculate measures of significance for the various distributions.

Biculturalism, Bilingualism and Industry

The materials in this research brief are divided into five sections. The sections are closely related, each deals with a distinctive area of inquiry as part of the general concern with biculturalism, bilingualism, and industry.

Section I - The first section takes into account the characteristics of the fifty towns and cities in the sample. The size, type, population distribution, provincial location, and French-English* relationships are determined for each community in order to test the extent to which these social and cultural influences affect industries and respondents.

Section II is concerned with the company and the labour union as mixers of peoples. The companies in the sample are examined in terms of size, type, and the level of national involvement. These factors, along with the community characteristics are examined for their effect on the bicultural and bilingual characteristics of the industry.

Section III turns to the attitudes of the respondents who hold positions of responsibility in the companies and labour unions considered in Section II. These attitudes toward constitutional arrangements, bilingualism and symbols of biculturalism are tested and compared in order to identify regional, community and cultural-linguistic variations and trends.

Section IV incorporates the individual views of the same respondents toward bilingualism and biculturalism. These opinions on the nature and gravity of the problem are presented in summarized form; in addition, the respondents' individual suggestions and recommendations are outlined on four levels - national, community, company-union, and individual.

Section V goes beyond the confines of the sample itself, to enumerate some of the broader implications implicit in the points documented by the study.

The incorporation of the independent ideas and recommendations of several hundred respondents from across the nation and the inclusion of detailed quantitative data adds to the length of the report. In a subject area so fraught with emotionally charged views, the meticulous documentation of each point is essential. These data, with a careful description of the techniques used in the study provide the Commission with the means of making an independent and objective evaluation of the validity of the findings.

* In this report, the single word designations of "French" and "English" are used extensively to distinguish between individuals belonging to one or the other of the two large cultural-linguistic traditions, in addition to the long and awkward terms "French Canadians" and English Canadians" or "French-speaking Canadians" and "English-speaking Canadians".

SECTION I

THE INDUSTRIAL COMMUNITY

One approach to bilingualism and biculturalism involves the observation of the effects of rapid and massive urbanization and industrialization on a bilingual, bicultural nation. In Quebec and Ontario, in 1961, for instance, only 9% of the male labour force was engaged in agriculture, and in the nation as a whole, 12% was engaged in agricultural work. Certainly one of the most significant changes in Canada as an industrial nation has been the drop in the proportion of people engaged in agriculture, and the movement of people to towns and cities for urban employment.

This survey of industries must take into account the towns and cities in which they operate, their size, their cultural makeup, and so on, for these may determine to a large extent the French-English relationships and the policy concerning these relationships within the industries. The main concern of this section, then, is the exploration of the characteristics of the communities in the sample.

The Use of Tables and Scales

Numerical tables tend to be tedious, but they are useful because they describe in summary form particular characteristics of the phenomenon under study. In addition to this purely descriptive function, tables make possible the cross-tabulations necessary for the testing of propositions such as whether or not community or regional settings influence industrial policy or individual attitudes. In this section, then, many of the tables set out the distribution of communities, companies and respondents according to community characteristics such as size of community, or the province in which it is located.

Scales are used as a device to reduce rather complex factors into a simple but descriptive numerical indicator. Several scales have been set up upon which each community is scored; the resulting numerical scores simply and briefly describe a set of rather complicated community characteristics. Some of the scores as well as the tables are utilized in later sections of the study.

Provincial Location

The provincial location of the communities, companies, labour unions and respondents is important partly because it provides a rough check on the representativeness of the sample, and partly because each province has its own peculiar economy, population and cultural characteristics. The distribution of the communities, companies and respondents by province appears in Table I.

TABLE 1

LOCATION OF COMMUNITIES, COMPANIES AND RESPONDENTS, BY PROVINCE

Province	Communities	Companies	Respondents
N =	50	119	185
	%	%	%
Newfoundland	4	2	-
Prince Edward Island	2	1	-
Nova Scotia	2	4	9
New Brunswick	6	4	6
Quebec	32	28	23
Ontario	36	36	35
Manitoba	4	4	6
Saskatchewan	6	7	5
Alberta	6	13	16
British Columbia	2	1	-

All provinces appear in the sample. It is appropriate that Ontario and Quebec, the two most highly industrialized provinces are represented in the sample by the highest numbers of respondents, companies and communities. But, in terms of national industry, British Columbia is under-represented in the sample and Alberta is probably over-represented.

Some provinces such as Prince Edward Island and Newfoundland although proportionately represented, provide so few cases that comparisons between provinces makes little sense. In order to make comparisons that are meaningful in terms of geography, economics and a number of other factors, the provinces will be arranged according to the four familiar regions, Atlantic, Quebec, Ontario and West. It is quite clear however, that by grouping certain provinces into regions a good deal of precision is lost. It might be anticipated, for instance, that many social characteristics of New Brunswick with a 50% French-speaking population might be quite different from those of Nova Scotia, or Prince Edward Island. Regional groupings, however have some justification in very broad terms of geography, economics, and so on; most important for the purposes at hand, the regional distribution provides roughly the same number of respondents in each region, which proves useful for comparative purposes.

Size of Community

The sample would be highly biased if it had been drawn solely from either small towns or large cities, although both in their own ways provide particular illustrations of the shift from rural life to urban life. Further, the size of community is important in relation to biculturalism because it may affect the

face-toface contact possible between English and French. Table 2 illustrates the distribution of size of communities involved in the study.

TABLE 2

COMMUNITIES, COMPANIES AND RESPONDENTS
BY SIZE OF COMMUNITY

Population	Communities N = 50 %	Companies 119 %	Respondents 185 %
4,999 or less	18	10	13
5,000 to 29,999	26	23	22
30,000 to 99,999	34	33	26
100,000 and over.	22	34	39

The smallest community in the sample had a population of 300, and the largest communities were the complex metropolitan cities of Montreal and Toronto. Table 2 seems to indicate that the range of size of community seems to be adequately covered by the sample; 18% of the communities have a population of under 5,000, while 22% are in cities of 100,000 or more. Although it is not evident in terms of percentages, the number of companies and respondents per community increases with the size of the community. This, of course, is common sense; many of the small communities are communities of single industry, represented in the sample as one community, one industry, and one respondent, while larger urban areas might have five or six industries represented with up to a dozen or so respondents.

Community and Population Characteristics

Community, industrial and bicultural relationships tend to be characterized by different qualities in a northern isolated community of single industry than in a large metropolitan city or an old established town. For one thing, the community responsibilities are organized somewhat differently, and for another, these various types of communities have different senses of history. The new town is in a sense neutral territory, often involving no long association with a particular cultural tradition of institutional arrangement.

In an attempt to reduce the rather complex factors involved to a simple but descriptive numerical indicator, a scale was set up by which each community was scored. Perhaps the easiest way to illustrate the scoring is to consider the case of a new isolated community of single industry. This type of community often has the following characteristics, and for each characteristic the community receives a score of one point: 1. Few older people. 2. Feeling of impermanence. 3. Many incoming people. 4. Many people migrating. 5. Similar background of population (age group, etc.) 6. New Community. 7. Isolated community. 8. Dominant (or single) industry. 9. Institutional housing. 10. Newly established municipal council.

Quite obviously, according to this scoring technique, the newer, the more isolated the community, the higher the score; the older metropolitan cities receive a low score. On the other hand, medium sized communities have some but not all of the scoring characteristics. This score is called the Population and Community Characteristic Score, and the distribution according to this scoring is shown in Table 3.

TABLE 3

DISTRIBUTION OF COMMUNITIES, COMPANIES AND RESPONDENTS ACCORDING TO "THE POPULATION AND COMMUNITY CHARACTERISTICS SCORE".

Score	Communities N = 50 %	Industries 119 %	Respondents 185 %
Zero	28	34	33
One	20	29	27
Two	12	16	16
Three	10	5	7
Four	10	9	7
Five	4	2	4
Six or more	16	5	6

Three communities were awarded a score of nine or ten indicating that they are very new and very isolated. To all intents and purposes, any community scoring six or more would be considered a new, isolated, community of single industry, and communities of this type make up 16% of communities of the sample. Table 3 demonstrates that although communities with a score of six or more represent 16% of the total communities, only 5% of the total industries and 6% of the total respondents are located in communities with high scores. This is accounted for, numerically, by the fact that any community with a score of five or more is a community of single industry. On a proportional basis, this shows up as a low percentage of the total number of industries and respondents. In the total sample, 48% of the communities have a score of zero or one, indicating that they are long established, well integrated, multi-industry communities.

Cultural and Ethnic Groups

The presence of a second cultural group within a community has a most important influence on work and social relations. If there are no English speaking (or French speaking) citizens in the community, for instance, there are probably few if any in the work force. The simple presence of the second group is perhaps not as important as the proportion of the two groups in the community. It may well make a difference if the second group is a small minority or if the population is culturally

divided half and half. (Indeed, in some communities, minorities exist statistically but not socially, as there is no awareness of these people on a face-to-face level of day-to-day experience). In addition, the length of time English and French have lived together in a community, and the presence or absence of other minorities may affect the general tenor of the daily social relationships.

From these general remarks it is quite apparent that the existence, extent and awareness of English, French and other cultural groups in the community is a fairly complex phenomenon. In order to make these factors more amenable for analysis, community cultural and ethnic relations have been quantified; each community is scored on a simple scale The Community Cultural Group Scale. The scoring procedure for this scale is noted below.

The score for each community is based upon the questionnaire replies from the respondents of that community. 1. If the community has a substantial English and French population, one point is scored. 2. If there is a general awareness of the English and French citizens in the population, one point is scored. 3. If both the population distribution and the awareness has existed over a long period of time, one point is scored. 4. If ethnic groups, other than English and French are present in the community, one point is scored.

In all, then, if a community is characterized by an English and a French population with a social awareness on the part of the two groups, lasting over a long period of time, in addition to the presence of other minority groups, the community receives a score of four. At the other extreme a community with a single cultural-linguistic population would have a score of zero. It would be expected, however, that more communities would have a score of one rather than zero because most communities have at least one ethnic group. The distribution of communities on this scale is shown below in Table 4.

TABLE 4

DISTRIBUTION OF COMMUNITIES, COMPANIES AND RESPONDENTS ACCORDING TO "THE COMMUNITY CULTURAL GROUP SCALE".

Score	Communities N = 50 %	Companies 119 %	Respondents 185 %
Zero	8	5	7
One	24	36	29
Two	14	11	14
Three	18	12	16
Four	34	35	29
No Answer	2	1	5

The scores indicate that 34% of the communities in the sample (with a score of four) are characterized by a population which is made up of French, English and other cultural groups, and further that there is an awareness of these groupings. On the other hand 24% of the communities have a score of one, and 8% have a score of zero, indicating that a full 32% of the communities in the sample are single language, single language, single culture communities, with 24% having a small minority of some sort. At a number of points in this report, the fact that 36% of the respondents, and 41% of the companies in the study are located in unilingual and unicultural communities while 35% of the companies and 29% of the respondents are found in bicultural communities will be of considerable importance. The remaining companies and respondents are found in communities with some bicultural characteristics.

English-French Social Relationships

The mere existence of a second cultural group in a community is no guarantee that there is any social contact between the two peoples. The day-to-day relationships between people become patterned; sometimes people of differing backgrounds live remote from each other socially within the same geographical community. It is possible that English and French, instead of intermingling within the community may form two social worlds, divided culturally, linguistically, ecologically and institutionally.

To gain a rough index of the types of social relationships between English and French within the local community, a series of questions was asked. The answers were scored, and added to a total possible score of five on the English-French Social Relationship Scale. The questions and the scoring are as follows: 1. "Is the language and cultural division reflected in the community physical distribution of English- and French-speaking Canadians? (If "yes", score 1) 2. Are associations and institutions duplicated (one English and one French) in the community? (If "yes", score 1) 3. Do English- and French-speaking groups mix socially (If "no", score 1) 4. Has there been a marked change in this pattern over the years? (If "no", score 1) 5. Do people have occasion to need to speak both languages (If "no", score 1).

It is clear that on this French-English social relationship scale, the higher the score, the more isolated the two cultural and linguistic groups are, and the least social interaction between them. On the other hand, a low score indicates a great deal of integration of the two groups, living as neighbours, speaking both languages, mixing socially, and attending the same associations, and so on. This scoring depends to a great extent upon the subjective judgment of the respondents, and the score cannot be considered as being precise in any way. Rough though it may be, the distribution provides some general picture of the type and extent of French-English relationships within the communities in the sample. (Table 5).

TABLE 5

DISTRIBUTION OF COMMUNITIES, INDUSTRIES AND RESPONDENTS ACCORDING TO THE "COMMUNITY FRENCH-ENGLISH SOCIAL RELATIONSHIP SCALE."

Score	Communities N = 50 %	Industries 119 %	Respondents 185 %
Zero	6	2	3
One	10	6	10
Two	18	11	10
Three	10	15	10
Four	10	8	6
Five	4	3	6
Only one group	34	37	45
No answer	8	18	10

In the sample, 34% of the communities are characterized by fairly close social interaction between English and French (communities with a score of two or less). These communities provide the setting for 19% of the industries and 23% of the respondents. On the other hand, 34% of the communities have a uni-cultural population, accounting for 37% of the industries and 45% of the respondents in which there is literally no contace between English and French. The population of 24% of the communities is made up of both English and French, characterized by a good deal of social insulation between the people of the two culstures. A total of 26% of the industries and 22% of the respondents are found in these communities in which people live in separate linguistic and cultural worlds.

Awareness of English-French Problems

Although it is next to impossible to ascertain on a community basis, some rough index of the awareness of French-English "problems" on the part of the community population would be useful. Unfortunately, to obtain such a community index involves scoring respondents' views of what others think, and for this reason it is a more questionable measure than some of the other factual scales.

The set of questions and the scoring instructions of the Community Awareness of French-English Problems Scale are as follows: 1. Are community French-English relations considered "a problem"? (If "yes" or "occasionally", score 1) 2. Are national French-English relations considered "a problem"? (If "yes" or "occasionally", score 1) 3. Do people feel that Confederation is threatened? (If "yes" or "occasionally", score 1) 4. Do people feel that the "problem" is an internal one of Quebec Province? (Score as an alternative. (If "yes" add to zero score). The distribution of scores is found in table 6.

TABLE 6

DISTRIBUTION OF COMMUNITIES, INDUSTRIES,
AND RESPONDENTS ACCORDING TO
"THE COMMUNITY AWARENESS OF FRENCH-ENGLISH PROBLEMS SCALE".

Score	Communities N = 50 %	Industries 119 %	Respondents 185 %
Zero	8	14	16
One	8	8	7
Two	12	13	18
Three	24	18	9
Zero and internal problem in Quebec	12	22	21
No answer	36	25	29

On this scale, the higher the score, the greater the awareness of problems. Accordingly, a great awareness of French-English problems and issues is found in 24% of the communities, involving 18% of the industries and 9% of the respondents. In 8% of the communities (8% of industries and 7% of the respondents) there is no awareness of the problem, or a rejection of the problem. In 12% of the communities, involving almost a quarter of the industries and respondents (22% and 21% respectively) relegate the problem to an internal one confined to Quebec Province. The remaining 20% of the communities with 21% of the companies and 25% of the respondents seem to have much less awareness of bilingual and bicultural problems on any leve.

The caution with which this distribution should be viewed is reinforced by the very high proportion of the replies which lies in the "no answer" category. The distribution, however, does give some indication of what respondents feel about the climate of opinion in their respective communities. More reliable indicators of awareness of French-English "problems" based on individual personal opinion are discussed in Section III.

Language Instruction

The extent to which industrial occupations can meaningfully require bilingualism, and even the possibility of increasing bilingual skills in the nation as a whole depends ultimately upon the local community school system. The respondents were asked two questions related to the teaching of the second language within the formal educational system in the community. The questions asked were: "1. In what school grade is the second official language introduced? 2. How many school years of study of the second official language are available?"

In some cases, respondents referred the question to the local school authorities, and returned reliable and well documented answers. From other communities, the wide diversity of answers suggested that the respondents were not sure of the grade at which the second language is introduced, despite the fact that many respondents have children of school age. The discrepancies in replies from respondents in the same community may be accounted for in the larger communities where various special neighbourhood school arrangements are often found. Many divergent replies came from respondents living in a small community with a single school stream, and this strongly suggested that the data were unreliable. In the light of attitude on language instruction expressed in other sections of this submission, this lack of knowledge of the formal language teaching within the school system is of some significance.

The grade at which the second official language is required in the provincial school curricula is not available in public documents as they record what is permissible rather than what is in effect. Short of entering into correspondence with individual school boards, the respondents' reports on the state of language instruction in their own communities is the only information available in this obscure area. The reports of the respondents is given in Table 7.

TABLE 7

GRADE AT WHICH THE SECOND LANGUAGE IS INTRODUCED WITHIN THE FORMAL SCHOOL SYSTEM IN THE SAMPLE COMMUNITIES.

Grade	Communities N = 50 %
Grade one	2
Grade two	0
Grade three	12
Grade four	6
Grade five	16
Grade six	0
Grade seven	4
Grade eight	4
Grade nine or above	34
No answer	22

The largest proportion of communities in the sample, 34%, introduce the second language to students when they have reached the age of fifteen or older. Only one community is on record of introducing the second language in grade one. Other wise, there seem to be two other popular age levels for the introduction of the second

language, age nine (grade three) and age eleven (grade five). Respondents were uninformed about the age or grade at which the second language was introduced in 22% of the communities.

The number of years of instruction in the second language is, of course, closely related to the grade at which the second language is introduced to the pupils. This distribution is noted in Table 8.

TABLE 8

NUMBER OF YEARS OF INSTRUCTION IN THE SECOND LANGUAGE WITHIN THE FORMAL SCHOOL SYSTEM IN THE SAMPLE COMMUNITIES

Number of years	Communities N = 50 %
Thirteen	0
Twelve	2
Eleven	0
Ten	2
Nine	12
Eight	14
Seven	2
Six	10
Five or less	36
No answer	22

In the sample, 36% of the communities provide five years or less of formal instruction in the second language within the school system. 30% of the communities provide between eight and twelve years of formal instruction. Again, 22% of the respondents did not know how much instruction was given in the community school system.

The tradition of providing for instruction in the second language during the later years of schooling means that the students who do not complete their high school training get next to no instruction in the second language.

The figures just reviewed in Table 8 give some indication of the language opportunities for the coming generation, but does not give any indication of the language instruction available to the present adults who probably had far less opportunity to study the second language in their youth. In order to find out if adults in the community were able to increase their knowledge of the second language if they wished, the following question was asked: " Are there opportunities for adults to

learn the second language? (Yes___No___How many participate? _____)".

Although few respondents are sure how many adults participated in language instruction classes, they did establish that 67% of the communities in the sample have instruction available to adults.

Summary

This section provides a brief description of certain characteristics of the communities in the sample. The sizes, types and provincial locations of the communities were considered first. Then, the community populations were examined in terms of cultural-linguistic traditions; roughly one third of the communities in the sample were basically uni-cultural, either all English or all French, many with additional small ethnic groups; one third included both the presence of and awareness of French, English and other ethnic groups. The remaining third of the communities, while not uni-cultural, lacked the presence of, and/or the awareness of, one or more elements of the English, French or other minority groups.

In terms of community interrelationships between English and French, one third of the communities were characterized by close French-English social interaction, one third of the communities indicated social insulation between the people of the two cultures, and the remaining one third was uni-cultural. In the sample, the level of awareness of French-English "problems" could not be ascertained in one third of the communities, one quarter of the communities were considered as having a population aware of French-English "problems", a quarter of the communities had citizens who are unaware of the problem or feel that it is an internal problem in the Province of Quebec, and the remaining communities were characterized by fairly low levels of awareness.

In one third of the sample communities the second language is introduced into the formal school system at grade nine or later, but one third begin between grades one and five. This means that one third of communities provide five years or less of language instruction to these students who graduate from high school, and one third of the communities make provision for from eight to thirteen years of instruction in the second language.

This summary indicates the very different community settings in which industries and respondents in this survey are located. Some communities are uni-cultural with little or no awareness of French-English problems, others are communities in which there is a close integration between English and French, while other communities have French and English citizens insulated from one another. These facts raise the question of the relationships and influences among the industries, the citizens and the community. Certainly, taking the community background into account, it seems unlikely that there will be any great unanimity in industrial policy, and individual responses.

Although there is no claim that the sample is representative of the Canadian communities as a whole, there is no doubt that these types of communities, so radically different in characteristic and outlook, do form integral parts of the country. In the larger context, then, the needs and outlooks of these very different types of communities have important implications for any general recommendations or policies to be applied to the country as a whole.

Although the material in this section raises questions regarding the relationship between community characteristics and individual and industrial outlooks, the question of the sources of community differences has not been studied in this survey.

It is not possible to ascertain, for instance, whether industry simply inherited the community in which it is located, or whether in its daily operation industry helped to create the community characteristics, or if industry radically changed the nature of the community. These important historical questions are not treated in this study which is devoted to the contemporary situation.

The next section takes into account the industries themselves, and biculturalism and bilingualism as far as it exists within ongoing industrial life.

SECTION II

THE INDUSTRIES

In any nation one set of institutions and arrangements looks after the production and exchange of goods. Unlike schools, churches and voluntary organizations, industries are seldom duplicated along cultural, ethnic or racial lines. As a result, in many fragmented communities industry becomes the meeting place for people from many cultural groups who otherwise may have few contacts with one another. In many cases, supervisor, manager and worker are from the same cultural background, in some cases they come from different cultures, but in either situation all employees are brought together in a complex set of social and work relationships. Thus, in an industrial nation, the company and the trade union tend to be major institutions for the mixing of peoples. In carrying out its purposes industry often brings together and mixes cultural and linguistic groups, but in the same process, it may also segregate them. The direction that the mix takes depends upon complex factors, some of which will be examined in this section.

Type of Industry

The types of industries in the sample require scrutiny to make sure that a full range of industries have been included. In addition to the type of industry, the level of technology is of considerable importance because this factor dictates to a great extent the qualifications required of employees. The range of industries is indicated in Table 9.

TABLE 9

DISTRIBUTION OF COMPANIES AND RESPONDENTS BY TYPE OF INDUSTRY

Type of Industry	Companies N = 119 %	Respondents 185 %
Extractive	1	-
Highly automated extractive	17	17
Heavy manufacturing	13	12
Highly automated heavy manufacturing	12	11
Light Manufacturing	14	9
Highly automated light manufacturing*	30	25
Service Industries	13	8
Non-industrial **	-	16

* Includes the petro-chemical industry
**Some respondents had no direct company or labour union affiliation.

Only 1% of the industries are extractive. This, however, is probably a reflection of the rapid technological changes taking place in the extractive industries; the majority of extractive industries in the sample appear to be highly automated. The highly automated light manufacturing industries which represent 30% of the sample include (for convenience) the petro-chemical industries. This fact only partially accounts for the large percentage of the total; numerically, there are many light (and often small) manufacturing companies for each heavy manufacturing concern; the comparative economic importance, of course, is not related to numbers.

The type of industry and the level of technology used within the industry has important implications in terms of the work force employed. In some cases unskilled and unschooled employees are able to handle many of the jobs, but in others highly skilled technicians make up a large part of the work force. Table 9 indicates that 41% of the sample is made up of industries with a relatively low technical development while 59% of the industries have to have a large percentage of their work force competent to deal with advanced technology and automation.

Size of Industry

Obviously, the sample would be quite biased if it contained only large national corporations, or if all industries were small family concerns. Table 10 provides an opportunity of examining the distribution by size of the industries in the sample.

TABLE 10

DISTRIBUTION OF COMPANIES AND RESPONDENTS
BY SIZE OF COMPANY

Number of employees	Companies N = 119 %	Respondents 185 %
0 - 50	9	8
51 - 200	18	16
201 - 500	29	26
501 - 1,000	18	11
1,001 - 5,000	20	22
Over 5,000	6	8
(non industrial)*	-	9

* Some respondents had no direct company or labour union affiliation.

Companies with fifty employees or less make up 9% of the sample; 6% of the sample consists of firms with over 5,000 employees. The bulk of the companies considered in the study range rather evenly between the very large company, and the very small company. The firm with between 200 and 500 employees is represented most often (29%).

Sheer size of an industry has a great deal to do with the types of associations between employees. In a small firm there is more opportunity for individuals to get to know fellow employees as individuals. The small company permits all concerned to improvise from day to day in their face-to-face work relationships; the large company, by its very size, is forced to formalize many of these relationships into rules and policies. Often, this is just a matter of making explicit, behaviour patterns which have been carried on implicitly over some period of time.

National Involvement of Industry

The size of the companies has been discussed in terms of the number of employees. In a geographical sense, many industries are larger than they used to be because they have a centralized management which directs activities of branch plants and offices in many cities and towns. This suggests an important implication of size - the degree of nation wide involvement of the company. Five factors in industrial life which imply national involvement are reviewed below; the five factors are, branches, sales, transfer of personnel, advertising and the annual report.

In the sample, 60% of the companies have branches across the nation and so are concerned with all parts of Canada on a day to day working basis. Industry seems to become one of the important links between regions, cultural groups and cultural areas. The remaining 40% of the industries are autonomous local companies basically concerned with their immediate areas.

The number and distribution of branches, offices, plants, and mills does not necessarily have any direct relationship with the national scope of industrial sales. A single unit company in a small community may have national sales as well. In the sample, 69% of the industries have sales on a national level, relating them to all parts of the country. Only 31% are local industries catering to a local market with less interest in national and bicultural sales problems.

When carrying out business activity and training and promoting personnel, it is often necessary to transfer men and their families from one community and region to another. In the course of their industrial activity 43% of the companies transfer personnel from one linguistic area to another. In this way certain companies become directly involved in the facts of regionalism, bilingualism and biculturalism. The extensiveness of the transfer of personnel from one area to another is documented by the fact that the industries in the sample transferred 2,479 employees during the last two years.

The degree of national involvement including the two major linguistic-cultural areas may be reflected in other industrial activities. For instance, a national sales policy might include advertising in two languages. Advertising in both languages is carried on by 60% of the companies in the sample. Surprisingly enough, however, only 27% of the industries publish their annual report in two languages.

It can be seen, then, that the day to day industrial life of many companies involves them quite deeply in the two cultures, the two languages and the many regions of the nation. The number of companies implicated in each national facet varies considerably (69% with national sales, 27% with bilingual annual reports) so that some companies are involved in all five factors, while others only a few.

These five factors are combined to form a scale. If a particular company has branches and plants across the nation, national sales, bilingual advertising, a bilingual annual report, and transfers personnel from one linguistic area to another, the firm receives a score of five. This score indicates a high level of national and bicultural involvement; a company receiving a score of zero has no national scope, but caters to a local market. Unless the company itself is situated in a bicultural community it would have little to do with biculturalism and bilingualism in day to day activities. The distribution of the industries in the sample according to this National Involvement Score is indicated in Table 11.

TABLE 11

DISTRIBUTION OF COMPANIES AND RESPONDENTS ACCORDING TO "THE NATIONAL INVOLVEMENT SCALE".

Score	Companies N = 119 %	Respondents 185 %
Five	18	12
Four	15	15
Three	18	13
Two	13	11
One	12	14
Zero	10	114
No answer	16	21

A total of 18% of the companies carry on many activities in all parts of the nation, including, of course, both English and French language and cultures; 15% are heavily involved, and 18% are quite involved with all parts of the nation in the course of their daily operations. These companies may have different responsibilities and policies than the 10% which have no working involvement outside their immediate locality. An additional 25% are slightly committed to considerations outside their locality and province.

Distribution of French and English Employees in Industry

Differences due to training, goals, types of jobs and types of communities suggest that a random distribution of English and French employees in any one industry is most unlikely. In order to establish the general distribution of English and French employees within industry, the following question was asked: "Are French-speaking and

English-speaking employees distributed evenly among all occupations at all levels of the company? Yes___ No_____ If not where are the main concentrations found?

From the answers to this question, 23% of the industries were classified as having an even French-English distribution, and 77% did not have an even French-English distribution among employees. Respondents' answers to the second part of the question provided useful indications of the location of the concentrations and some reasons for them. The qualitative comments of the respondents fall into four general categories; each will be considered in turn.

Uni-cultural Community

A large proportion of the respondents note that the language groups are not represented in their company or union because the community is uni-cultural. Typical comments are:

All English-speaking employees
All English-speaking in Alberta
English-speaking in all occupations in this community.
All employees speak English
No English-speaking employees

It may be recalled (Section I, Tables 4 and 5) that roughly 34% of the communities in the sample were uni-cultural, and these communities were the base for 37% of the industries included in the sample. As has been noted, an industry located in a single culture community is very unlikely to have many, if any, employees from the second culture. This basic ecological fact accounts for a considerable proportion of the uneven distribution in the industries of the sample.

Disproportionate Distribution in the Community

This category is closely related to the preceding one.. In this case, the community is bicultural but the proportions of French and English are not equal. The census indicates that there are very few communities in Canada that have anything like an equal number of English and French in the population. These respondents note that if the population is made up predominantly of one cultural or language group, it is difficult to achieve an even distribution within the work force:

The number of French-speaking people is so small that no even distribution is possible.

Labour mostly French - management is evenly split.

Few French in the community - no concentration of them in the company.

All of the very few French employees speak English

English and French in management. French- hourly paid.

Aside from the uneven distribution itself, several of these comments raise the question of the kinds of jobs held by English and French in industry. This important matter will be examined shortly.

Regional Differences in National Companies

Respondents from companies with nation wide coverage note unevenness in the distribution of employees on a regional basis. Special jobs, and even whole branches within the predominantly French-speaking area of the country are manned by French-speaking Canadians, in English areas by English-speaking Canadians.

> In Quebec nearly all employees are French, but in the rest of Canada, English-speaking.
>
> In Quebec there is a good distribution among the two groups.
>
> French-speaking are found in sales staff and service personnel in the Province of Quebec.
>
> In Quebec, all French-speaking people are employed.
>
> French-speaking are in the plant and sales office in Quebec, but there are few elsewhere in Canada.
>
> All English employees except salesmen in Quebec.
>
> Since some company divisions operate only in Quebec there are fewer French Canadian in management senior positions.

One company, then, may have branches and mills of many different complexions depending upon the locations. It may be recalled that 18% of the companies carry on many activities in all parts of the nation, 15% are heavily involved, and 18% are quite involved with all parts of the nation in the course of their daily operations (Section II, Table 11.)

Linguistic Skills and Occupations

Several phrases from the respondents' comments indirectly point to the peculiar role of language within one segment of industrial life. The comments "All English employees except salesmen in Quebec", or "service personnel" or "French-speaking personnel are in the plant and sales office in Quebec" suggest that along with education, experience and skill, the ability to speak two languages is an important qualification. Like other qualifications, however, the ability to speak two languages is not equally important in all jobs. The importance of linguistic skills depends to a large extent upon the number of day to day contacts required by the job and the amount of communication with particular linguistic groups.

Contact and communication are key factors in any organization. Language takes over special significance at the point at which industry contacts the public, so certain types of jobs such as public relations, sales or personnel, require linguistic skills; these jobs require special bilingual skills if the industry is communicating with two language groups. The extent of these linguistic skill requirements depends upon the number of the contacts made between the industry and the public and whether these contacts are made by mail, or by many persons at lower echelons of work, or by a few salesmen.

Recruitment for these jobs may take two forms. Either personnel (salesmen for instance) are bilingual and carry on their work among French and English publics, or the job is broken into two occupations involving one French-speaking salesman for the French-speaking public and one English-speaking salesman for the English-speaking public. In any event, it can be anticipated that there will be a disproportionate number of French-speaking salesmen in Quebec, and a disproportionate number of English-speaking salesmen in British Columbia.

Occupational Levels and Language

So far discussion of French-English distribution in industry has centred upon companies located in unilingual communities (English or French) and those whose English-French distribution is basically on a regional basis. This leaves about 20% of the companies in the sample which have an uneven distribution for other reasons. This 20% is located almost entirely in bicultural, but predominantly French, communities in the Province of Quebec. Descriptions of the French-English distributions in these companies follow a similar common theme:

> The English hold positions at all levels; French are non-management.
>
> English are managerial; plant personnel are English or French depending on location.
>
> Evenly distributed, except for top management.
>
> There is a general feeling that there aren't quite as many French in middle management jobs.
>
> Administration 90% English
>
> No English-speaking in lower skilled groups.
>
> Hourly paid - French; foremen - French; superintendents - French and English.
>
> Administration mainly English
>
> Predominantly English in the executive and management levels - also engineering and technical occupations.
>
> A greater percentage of English in the supervisory positions; almost all foremen and most clerical staff are French - speaking.
>
> English are concentrated at middle and upper management.
>
> English speaking prevalent at management levels.
>
> Mainly French in the plant - very few at the top, and only in one branch.

Within the company itself, (the special place of those who communicate outside the company has been discussed) respondents note a persistent pattern of work distribution within industry because French-speaking Canadians tend to predominate in "non management", "the lower skilled group", "hourly paid", "foremen" or "nearly all

foremen and most clerical staff are French-speaking". These respondents are pointing out that under normal community conditions, labour tends to be recruited in the region of operation, or, put the other way around, the labourer or manual worker searches for his work near home. Another group, the lower and middle levels of clerical workers tend to be hired locally. This persistent social pattern means that the bulk of the labour force is of the same cultural-linguistic background as the community; in Nova Scotia, for instance, one would expect the labour force to be English and in many parts of Quebec one would expect it to be French. The exception is often found in the new isolated community of single industry, which is, as noted previously, located in "neutral territory" with no established local community to draw upon, either English or French.

Respondents also commented upon a further phenomenon; they pointed out that English-speaking Canadians tend to hold positions which were "managerial", "top Management", "administration", "superintendents", "engineering and technical occupations". The respondents are discussing employees with a different level of skill and training, a different range of work activities and a different career line. Highly skilled workers, engineers, scientists and most levels of the managerial group tend to move often to whatever geographical area their work takes them; recruitment for this level is carried on in the universities of the nation, seldom in the local community. These are the people, noted earlier, who are transferred by the company. In Canada an important aspect of this type of career is that mobility links these positions to the national and international industrial world, and in so doing, becomes part of a continent-wide complex where more people speak a single language than any other part of the world. Typically, the English language has become a necessary part of this linkage.

These social patterns of job seeking, personnel recruitment, various career lines and mobility tend to be universal. In a homogeneous population these patterns usually pass unnoticed, and it is only in areas characterized by the contrasts of a multi-racial, multi-linguistic or multi-cultural population that they become observable and noticeable. The implications of these patterns are clear only in particular parts of Canada because the two contrasting cultures are heavily concentrated in particular regions. This means, for instance, that it is much more probable that an English-speaking managerial, scientific and engineering group direct French-speaking hourly paid workers in Quebec than a French-speaking managerial group direct an English-speaking hourly paid group in Alberta.

Respondents' reasons for the English-French Distribution in Industry

Respondents were asked a further specific question: Are any uneven distributions of personnel found within the company usually attributed to language? Yes____No_____; Education? Yes___No____:, Work habits? Yes___No_____. The frequency with which reasons for the uneven distribution were selected is given below in Table 12.

TABLE 12

RESPONDENTS' REASONS FOR UNEVEN DISTRIBUTIONS OF FRENCH AND ENGLISH-SPEAKING EMPLOYEES IN COMPANIES.

Reason	Percentage (N = 146)*
Language	25
Education	22
Work habits and goals	8
Even distribution, or no answer	17
Only one cultural group	28

* Multiple answers acceptable.

Aside from the uni-cultural communities (28%), the largest proportion of respondents selected language. Next in importance was education (22%), and far down on the list, work habits are listed by 7% of the respondents.

Language

The largest percentage of respondents selected language, so perhaps this is a good place to sum up a number of points made regarding language in industry.

A number of respondents make the point that it does not matter what cultural or linguistic group the employee belonged to: "We don't care where he comes from as long as he can do the work." Up to a point this is true as long as "doing the work" does not directly involve linguistic skills which the employee lacks because of his cultural affiliation. However, industries which maintain two languages within the organization would find it impossible, at the present time at least, to fill all positions with bilingual employees who had the other requisite skills. As it now stands in most industries, relatively few employees need to speak both languages. But it is obvious that someone in the organization must be able to speak both languages or else communication breaks down completely. But the number of employees who must be bilingual varies greatly from industry to industry depending upon the processes and work involved, and the structure of the supervisory arrangements. Further, the necessity for bilingual skills depends upon the particular positions within the organization.

It has already been noted that the language background of the unskilled or semi-skilled worker is not particularly important "as long as he can do the job". At the moment it would be impossible to require bilingualism of unskilled and semi-skilled workers for these men have little practical need for the second language, and have had limited opportunity to learn formally linguistic skills. (Section 1, Table 7 and 8). This applies just as much to Saskatchewan as it does to Quebec.

The more highly technical the job, the more technical and specialized the terminology used at work, the less room there is for linguistic barriers and misunderstandings. The more unskilled and routinized the job, the more linguistic

groupings and barriers can be accommodated. So it is quite clear that social and technological changes affect the use of each of the two languages (Section 11 Table 9). In other words, the requirement that all speak one language, or that all speak two languages in industry is directly related to the degree of advanced technology, and the dependence upon the larger industrial system or the public in general.

Note has already been made of the linguistic skills necessary at the sales and public relations level. It is here that "as long as he can do the work" often depends directly upon the culture and language of the employee. The circulation of lower and middle management, scientists and engineers sets language requirements because they must be able to speak the language of the broader industrial world, nationally and internationally.

> French-English considerations are not important (in my company) except in the Province of Quebec where employees being transferred elsewhere must learn to speak and understand English; also the transfers into Quebec are limited.

The degree of movement of personnel from branch to branch is or can be seriously inhibited by language barriers, occasionally to the extent that the Quebec division almost becomes a small isolated company within a larger one.

Once top management is reached, linguistic necessities again change. Top management does not have to speak more than one language because information is funneled into head office from many plants in both languages and during the process it is reduced to one single language. Further, one of the main jobs of upper management is to relate his company to the broader industrial world, which in North America requires English.

This has two implications. First certain types of industrial jobs and situations necessitate language skills. These specialized jobs requiring bilingualism are usually at key points of communication inside or outside the plant and often not directly on the well defined ladder of promotion to top management. The second implication is the effect on the employee; it is clear that his goals, and the level of his job have a great deal to do with his need for two languages, and more important his willingness to take the trouble to learn the second language.

Language probably creates barriers which impede the geographical mobility and occupational choice of youth entering the job world. Occupational inheritance, sons entering the father's occupation, is particularly characteristic of a situation in which there are few immediate occupational alternatives(occupational inheritance is high among farmers). Of 73 firms reporting on occupational inheritance, 51 report a few youth entering their father's occupation, 13 report no youth entering their father's occupation.

Six firms, however, report a very high level of occupational inheritance. These firms are all located in small communities in which there is a single or dominant industry. The occupational trend is understandable because of the lack of occupational choice in the community. The six cases of high occupational inheritance, however, all came from the Province of Quebec; in the sample, occupational inheritance was not characteristic of small towns in other parts of the country. In the towns in the remainder of the country, the complaint was that youth migrated to areas of wider occupational choice. The concentration of occupational inheritance in small French-speaking communities suggests that among other variables, lack of a second language inhibits the mobility and the job selection of French-speaking youth.

There is no doubt that there are great complexities when a plant is operated by English-speaking employees, French speaking employees, and a bilingual few, in a French-speaking region, within English-speaking North America. Respondents have noted that language differences create artifical barriers to the free horizontal and vertical movement of personnel. The degree of impingement upon the employee depends to a considerable extent upon the level at which he enters industry. Although this occupational level can be affected by language, a more important factor is educational background.

Education

Education ranked close to language as a reason for the uneven distribution of English and French in industry. Industry buys and utilizes a wide range of particular skills in the industrial process: the employee offers time, accumulated skill, education and experience in return for income. The lower the educational level, and the lower the skill, the lower the level of occupation the new employee enters. Respondents comment on the lack of education as well as the lack of industrial skills:

> The French are in unskilled and semi-skilled work (lower education level). English are in supervisory and technical positions because of better and more appropriate education and training. There is an even distribution in all other hourly paid jobs (based upon qualifications and seniority).

> Until recently a different educational background has made it difficult for French Canadians in industry.

> The English are generally technically better educated - French concentrate on Church, law and classics.

As far as education is concerned, the situation has been aggravated by Canadian industrial tradition of relying heavily upon the formal school system to train new employees. Although some informal training is carried out on the job, only 10% of the companies in the sample have formed apprenticeship courses of any kind. (Apprenticeship is the other traditional training ground).

Work Habits and Goals

Work habits and goals were selected by only 7% of the respondents. Their substantive comments, however, point to subtle problems often overlooked. In addition to skills and other qualifications, industry requires a type of discipline which includes working upward in the organization and, in the middle and upper ranges of the hierarchy, this often requires extensive geographical mobility. The following accounts are illustrative of the way goals affect both the company and the employee:

> We are getting very tired of training French-speaking Canadians in our organization only to see them leave just when they are going to be of use. We have come to the conclusion that the life goals of French Canadians are different from those of English Canadians. We have had, and were pleased to have, a good number of French-Canadians on our payroll and we have spent between ten and fifteen years training them for executive responsibility; then they leave - to take over a car agency in their home town. Within their own community, they apply the excellent training we have given them to their own enterprise and do very well. It remains that many

> French-Canadians are interested in becoming entrepreneurs in their own home surroundings. This has happened in our company on a number of occasions - and then French Canadians wonder why there are so few represented in the upper echelons of management.
>
> In our company, it is essential to move men from one division to another and from one city to another in order to gain sufficient experience to be able to take over management responsibility. We find that few French-Canadians are willing to move from the Province of Quebec, and if they do not get this breadth of experience, they cannot handle higher jobs. They show considerable resentment when they are not promoted although they refuse to take the training and experience necessary for the promotion. Sometimes the man is willing enough, but his wife refuses to move because she speaks little English and fears she will be lonely for her family.
>
> One French Canadian whom we transferred outside of Quebec said that it was a nightmare. His wife cried herself to sleep every night with loneliness. We took good care to make them welcome, and invited them to small informal evenings, but the wife would not accept invitations because she was afraid she would not be able to speak English. This sort of problem made the husband a very inefficient worker.

Present Linguistic Requirements in Industry

In the discussion of language, there has been no mention of the number of industries which require bilingualism of all members of the work force. In the sample, 19% of the companies require personnel in the management category to speak both languages. An additional 7% require bilingual personnel in some positions within management, but the requirement is not an overall, all-inclusive policy.

Companies requiring two languages of hourly paid employees amount to 6% of the sample. As was noted earlier, the nature of the hourly paid employee's work generally does not necessitate his knowledge of two languages, particularly in non technical and semi-skilled jobs.

When asked if company policy on language problems and requirements had changed recently, 7% said "yes". In addition to this, 24% said "to some extent". This seems to indicate that as technology communications and public contacts increase in the changing industrial world, the number of sensitive jobs for which bilingual skill requirements are a necessity may increase. The 24% of the firms whose policy had changed "to some extent" have enlarged this area of necessity. Several respondents felt that the enlargement of the number of bilingual employees was now going beyond the traditional roles:

> There was a tendency to favour English in management, but this is being corrected rapidly.
>
> The main concentration of English-speaking was in the office, managerial and technical areas. Fortunately this situation is now in a state of change.

Language Lessons

Obviously a universally, perfectly bilingual work force would be a great asset to any nation-wide company in a bilingual nation. It would mean, for instance that there would be a maximum flexibility and transferability of employees. Bilingualism also has symbolic significance as well as communication importance.

The respondents were asked if their companies sponsored language lessons for employees. In the sample 28% of the companies had gone far beyond their traditional role of producers of goods and services to sponsor language lessons. Employers or companies are much more active in this field than are the employees and their representatives, the trade unions. In all, within the sample only one trade union sponsored lessons in the second language.

Sponsorship and encouragement of language lessons, though important, does not necessarily solve the problem:

> We sponsor and pay for language lessons and do our best to encourage our employees to learn, but very few are willing to try. Only a small handful make use of the opportunity.
>
> With the recent emphasis on language, (in Quebec) we have had a number of resignations from very promising men who feel that their chances for promotion have been reduced because they haven't got a French name.

These comments serve to document the point that employees' career aspirations and qualifications have a great deal to do with their willingness to take the time to learn a second language.

The Extent of the Problem

A separate, but related question is whether the adjustment of French and English in the company and union is considered a problem by the individuals involved. To this question 14% of the respondents answered "yes". In the views of most respondents, actual face to face relations between French and English within the work structure raise few, if any, problems.

Summary

The type of industry, the number of employees, the extent of the national scope of the industry has a great deal of influence upon the involvement of a company in bilingualism and biculturalism. The structure of industry itself, and the types of jobs influence and often dictate the linguistic skills, education and experience required by industry. As a result, few industries require bilingualism on the part of all their employees. If all these factors are taken into account, it is unlikely that any company would have a statistically random distribution of English- and French-speaking employees. (Many of these points are elaborately discussed by the respondents in Section IV).

The range of subjects discussed in this section raises pertinent questions regarding the type of employment of French and English in industry. If nothing else, it suggests that any particular distribution of the two cultural groups within industry has to be interpreted with great care. A disproportionate representation of one group or the other in certain segments of a company or union may indicate basic

educational differences, differences in language, work habits, life goals, types of jobs or the population distribution of the community. It is clear however, that the recruitment and training of personnel of whatever cultural group is a fairly complex process, and if resultant patterns are interpreted in an oversimplified way, the conclusions may be quite unwarranted.

Indeed, the interpretation of a statistical distribution of the cultural background of employees within a company or industry has a great deal to do with whether the interpreter considers the distribution itself as a problem or simply as a symptom of an underlying problem (for instance, education). More will be said about this cause-symptom relationship in later sections.

SECTION III

ATTITUDES OF RESPONDENTS

In this section attention is directed toward the respondents in the sample and their attitudes towards aspects of biculturalism and bilingualism. The data are concentrated in four areas: first, the saliency of biculturalism and bilingualism to the respondents, second, the extent of shared meanings and agreement on political arrangements in Canada, third, the extent of common acceptance of various symbols, and fourth, the nature of English-French stereotypes. The responses are analyzed for any trends in the respondents' attitudes which reflect regional or linguistic-cultural background.

Before presenting this data, two preliminary matters will be considered - the cultural-linguistic background of the respondents, and the technique of alternative choice questions which is used extensively in this section.

Cultural-linguistic Background of Respondents

Of the 150 respondents who answered questions in this part of the questionnaire, the great majority are English-speaking. The distribution of respondents by mother tongue is indicated in Table 13.

TABLE 13

MOTHER TONGUE OF RESPONDENTS

Language	Number of Respondents (N = 150)	Percentage of Respondents %
English	124	83
French	23	15
Other	3	2

The fact that 83% of the respondents in the sample have English as mother tongue, while 15% of the respondents have French as mother tongue raises important technical problems when the two groups are compared. English-French comparisons will have to be treated with some caution. It will prove impossible to use the 2% "other" category for comparison purposes.

The degree of fluency in the second language is considered in Table 14.

TABLE 14

RESPONDENTS LEVEL OF PROFICIENCY IN THE SECOND OFFICIAL LANGUAGE

Level of Proficiency	Number of Respondents (N = 150)	Percentage of Respondents %
Fluent	40	27
Converse Adequately (but with effort)	2	1
Converse Poorly	15	10
A Few Token Words	16	11
Only One Language	77	51

Just over half of the respondents speak only one official language. The other speak the second language to some extent. 27% speak the two official languages fluently (23 French and 17 English are fluent in the second language). In the sample, 11% of the respondents are able to make symbolic gestures in the second language, while another 11% are able to make themselves understood in the second language.

The Use of Multiple Choice Questions

The data in this section come from a set of seventeen multiple choice questions. (See Appendix.) This section is prefaced by these instructions:

> Below are seventeen statements on current Canadian affairs. Each statement has four alternative endings. Place a check mark beside the one statement which seems closest to your views.

It should be noted that the respondent is restricted in terms of alternatives. Although the respondent is asked to check the alternative which comes closest to his own views, his choice cannot be accepted as the respondent's view, for if the question had been open-ended, the respondent might have given quite a different answer. The questions under discussion in this section tap general orientations of respondents, but do not elicit precise attitude or opinions.

Two other minor points should be noted. The questions with alternative endings provide no space for "don't know" or "can't choose". Further, the respondents were asked to mark a single check beside the appropriate alternative. If the respondent checked two alternatives in the same question or neglected to check any alternative (both indicating an inability to choose an alternative), the answer was classified as "no answer". The number of "no answers" is noted in each table. From question to question there is a significant variation in the number of "no answer" designations.

Saliency of Biculturalism

Although a respondent usually answers a question in a forthright manner, his reply often gives little indication of the importance of the question to him. It

is difficult to establish if the subject matter is new to the respondent or if the topic has been a most important issue for some time. An individual who thinks that biculturalism is a grave crisis and a second person who thinks of biculturalism as a peripheral concern, could quite easily make similar suggestions in answer to a question. For this reason some separate measures of the importance of biculturalism are quite important.

As it is useful to know the saliency or importance of biculturalism to respondents generally, and the variations, if any, from one region to another, the study outline contained three separate questions to test this saliency. One question concerned the gravity of the state of English-French relations within Canada, the second sought an estimate of the proportions of discontented French-speaking Canadians, and the third asked the respondent to select the province currently facing most pressing difficulties.

Present French-English Relations

The statement on current French-English relationships in Canada, along with four alternative endings is found on the left-hand side of Table 15. The percentage of respondents in the sample selecting each alternative is shown on the right-hand column.

TABLE 15

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON PRESENT ENGLISH-FRENCH RELATIONS

Question Present English-French Relations within Canada are:	Percentage (N = 150) %
1. a natural and expected part of the ups and downs of national life	29
2. a part of periodical malaise and indignation which will die out soon	13
3. quite serious	39
4. of urgent gravity	14
(no answer)	5

It is clear that there are two peaks in the distribution with 29% of the respondents selecting alternative one and 39% of the respondents selecting alternative three. Alternatives two and four were chosen by fewer respondents, 13% and 14% respectively. Although this table indicates that about half the respondents selected the alternatives stating that the situation is grave or serious, it would be helpful if the distribution of opinions is considered in a regional context.

The Influence of Region

The respondents are grouped into four regions, Maritime-Atlantic*, Quebec, Ontario and West. It is important to keep in mind the regional differences refer to those differences of opinion which arise by virtue of the social, economic, and political factors which depend upon geographical location. Findings for the Quebec region are not synonymous with findings regarding French-speaking Canadians. (Despite the fact that the interchange of "Quebec" and "French-speaking Canadians" is a popular short-hand.) The distinction is important because French-speaking Canadians make up only 60% of the respondents in the Quebec region. Findings for the Quebec region, then, represent both English-speaking and French-speaking Canadians living in the one geographical area.

It was mentioned in Section I that grouping answers by region tends to blur some of the detailed information, for instance, within the Atlantic-Maritime region views of New Brunswickers (where half the population is French-speaking) would be combined with views from Nova Scotia, where the English-French ratio is quite different. The regional grouping is justified on the basis of similar general geographical and economic characteristics. Each region has a comparable number of respondents, and this enables legitimate comparisons to be made in a technical sense.

The same set of answers to "present English-French relations" is now considered in terms of regional comparisons. (Table 16).

TABLE 16

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON PRESENT ENGLISH-FRENCH RELATIONSHIPS BY REGION

Present English-French Relations with Canada are:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West
N =	150	26	30	47	47
	%	%	%	%	%
1. a natural and expected part of the ups and downs of national life	29	31	31	26	27
2. a part of periodical malaise and indignation which will die out soon	13	12	0	8	25
3. quite serious	39	42	33	47	34
4. of urgent gravity	14	15	27	11	8
(no answer)	5	0	3	8	4

* The term "Maritime" will be used even though all discussion covers the four Atlantic provinces. It is less awkward in succeeding pages to refer to "Maritimers" or the "Maritimes" rather than "Atlanticers" or "the Atlantics".

In looking at the "present English-French relations", half of the respondents selected alternatives which suggest that the situation is not at all serious, and half have selected alternatives which suggest that the situation is serious. Specifically, just under half, 42% have chosen alternatives one and two either "a natural and expected part of life", or "periodical indignation" but just over half (53%) chose alternatives three or four, suggesting seriousness or gravity. In differing proportions, the same split in choices persists in each region, with only the West exhibiting a larger proportion falling in the "not serious" section (57%).

29% of the respondents feel that the situation is a natural and expected part of the ups and downs of national life, and this percentage is held fairly consistently in each region. Although 13% of all respondents selected alternative two "a part of periodical malaise and indignation which will die out soon", the regional distribution is very uneven. No one in Quebec selected this alternative, but 25% of the respondents in the West selected it, with a small number, 12% and 8%, in the Maritimes and Ontario.

The regional distribution of responses for alternative three "quite serious" is quite even, and in all, 39% of the respondents selected this category. However, a much higher percentage - 27% - of Quebec respondents selected alternative four "of urgent gravity" than in any of the other regions which ranged from 8% in the West to 15% in the Maritimes.

The Influence of Culture and Language

If the distribution of opinion between French and English is to be studied, a further break-down is necessary. At the beginning of this section it was noted that there were 124 English-speaking respondents and 23 French-speaking respondents. Although these two groups will be compared, the English-French comparison is the least accurate of any comparisons because of the disparity of numbers. (A shift of opinion on the part of ten French respondents will appear as a 50% change, while a similar shift among English respondents would be seen as a 12% change.) The three respondents whose mother tongue is other than English and French have had to be dropped from the discussion because it is impossible to make accurate comparison on the basis of three answers.

The breakdown of English-speaking and French-speaking respondents, is along lines of linguistic-cultural traditions and should not be confused with region. English-speaking respondents reside in all provinces from the East coast to the West coast. 78% of the French-speaking respondents live in the Province of Quebec; the remainder live in Ontario and the Maritimes. Care must be taken not to equate French-speaking respondents with Quebec region respondents.

The same set of answers to "present English-French relations" is now considered in terms of French-English comparisons (Table 17).

TABLE 17

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON PRESENT ENGLISH-FRENCH RELATIONS BY LINGUISTIC-CULTURAL GROUP

Present English-French Relations Within Canada are:	Total N = 150 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. a natural and expected part of the ups and downs of national life	29	30	27
2. a part of periodical malaise and indignation which will die out soon	13	15	0
3. quite serious	39	39	43
4. of urgent gravity	14	12	21
(no answer)	5	4	9

Almost the same proportion of English and French (30% and 27%) feel that the present situation is of little and passing importance. It is also clear that neither French nor English are in agreement as to the gravity of the situation. But, although both groups are split in their selection, the French group have a higher proportion of respondents who selected the "serious" and "grave" alternatives, with, 21% of the French respondents selecting the "urgent gravity" alternative, in comparison to 12% of the English group.

From this point on, for the sake of economy of space, the three tabulations just considered - the total respondents' choice, the choice by region, the choice by cultural-linguistic group - will be combined into one table of percentages, along with the alternatives from which the respondents were asked to choose.

Discontent Among French-speaking Canadians

In order to estimate the saliency of the bicultural situation, the second question asked the respondents to choose an estimate of the extent of discontent among French-speaking Canadians. The phrasing of the question and the frequencies of response are noted in Table 18.

TABLE 18

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON PRESENT DISCONTENT BY REGION AND CULTURAL GROUP

Present Discontent Among French-speaking Canadians involves:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Engl. 124 %	Fr. 23 %
1. a few scattered extremists		5	8	3	2	6	6	0
2. a small number of French-speaking people		38	34	30	38	45	40	22
3. many French-speaking people		51	50	60	55	45	49	65
4. all French-speaking people		2	4	7	0	2	1	9
(no answer)		4	4	0	9	0	4	4

In terms of saliency, the great majority of respondents feel that present discontent among French-speaking Canadians is shared by either a small number or many French speaking people. Only a very few, 5% of the total number of respondents feel that discontent is restricted to a few scattered extremists - and no French-speaking Canadians in the sample selected this alternative. On the other hand, only a small percentage, 2%, feel that discontent is shared by all French-speaking people; (this rises to 9% among French-speaking Canadians).

The second alternative, "a small number of French-speaking people" was selected by 38% of the respondents. This alternative was selected by much the same proportion in each of the regions, with the highest percentage in the West (45%) and the lowest in Quebec (30%). Fewer French-speaking respondents (22%) chose this alternative than English speaking respondents (40%).

In all, 51% of the respondents selected the third alternative - that the discontent was shared by many French-speaking people. Although there are few differences across the nation, the highest proportion (60%) of respondents selecting this alternative come from the Quebec region. Among French-speaking respondents, 65% selected alternative three - that many French-speaking people are discontented - in contrast to 49% - selected by the English-speaking population.

In terms of national consensus, 89% of the respondents selected either a small number or many French-speaking people as being discontented. Fully half of the respondents selected the alternative - "many French-speaking people", but more French respondents selected the alternative of "many" rather than "small".

The Provinces with Pressing Difficulties

The third question designed to test for saliency was placed at the end of the questionnaire and reads as follows:

> From the perspective of the country as a whole, set down in rank order the provinces which currently face the most pressing difficulties.

Below, four spaces were left for the respondent.

Each province was mentioned at least once by some respondent (Table 19), Quebec was the most frequently (60 times) selected province. But in terms of proportion of respondents, 48% selected Quebec in first place as the province with the most pressing difficulties. This means that in national terms, a little over half of the respondents (52%) feel that there are other areas in Canada with more pressing problems. Specifically, twelve respondents place Quebec second, thirteen placed Quebec third, and fourteen respondents felt that there were three other provinces with more pressing problems than Quebec. In the sample, 26 respondents or 21% made no mention of Quebec in either first, second, third or fourth place.

The 52% who did not choose Quebec as the province with the most pressing problems selected one or all of the Atlantic provinces. In fact, aside from a single selection each of Ontario and British Columbia, all respondents selected Quebec or one of the Atlantic Provinces as the province with the most pressing difficulties. Newfoundland was given first selection by more respondents (30, 24%) than the other Atlantic provinces. Table 19, however, indicates that the Atlantic provinces are mentioned often in the position of second, third and fourth place.

TABLE 19

SELECTION OF PROVINCES IN FIRST, SECOND, THIRD AND FOURTH RANK AS HAVING THE MOST PRESSING PROBLEMS IN CANADA

Province	Rank I	Rank II	Rank III	Rank IV
Newfoundland	30	34	10	8
Prince Edward Is.	1	4	20	5
Nova Scotia	12	15	13	24
New Brunswick	4	29	23	11
Maritimes-Atlantic	17	7	7	2
Quebec	60	12	13	14
Ontario	1	6	4	5
Manitoba	0	1	2	3
Saskatchewan	0	2	4	11
Alberta	0	0	0	1
British Columbia	1	4	8	8
Western Province	0	2	3	0
Total	126	116	107	92

This suggests another approach. The first place selection of each province has been discussed. Another type of measure is found in the number of respondents who mentioned each province. Table 20 shows the percentage of respondents who mentioned each province (either as ranking first, second, third or fourth in terms of most pressing problems). In other words, the more respondents who mentioned a province within the first four, the more, in the over-all view, the province is seen as having a problem. Table 20 indicates in rank order the provinces which were most often mentioned as having pressing problems. (Adjustments have been made to reallocate the designations "maritime", "atlantic", "western" and "prairie" to the appropriate provincial identities.)

TABLE 20

DISTRIBUTION OF FREQUENCY OF CHOICE OF PROVINCES "HAVING THE MOST PRESSING DIFFICULTIES" - IN EITHER FIRST, SECOND, THIRD OR FOURTH RANK

Province	Percentage of Respondents Selecting the Province
Newfoundland	91%
New Brunswick	80
Quebec	79
Nova Scotia	77
Prince Edward Island	41
British Columbia	20
Saskatchewan	17
Ontario	13
Manitoba	9
Alberta	4

This table read from the top down gives in rank order the provinces by the percentage of respondents who chose it in either first, second, third or fourth place as having the most pressing problems. The closer to the top, the more respondents who feel it has pressing problems, and the closer to the bottom the fewer the respondents who selected the province.

Only 9% of the respondents failed to mention Newfoundland as a province facing "the most pressing difficulties", New Brunswick barely edges Quebec and Nova Scotia in terms of selection by respondents. Then there is a sharp drop to Prince Edward Island with a selection of 41%. Then five provinces, Alberta, Manitoba, Ontario and Saskatchewan and British Columbia were mentioned as having pressing problems by 20% of the respondents or less. In other words, over 80% of the respondents failed to select these provinces as having pressing problems.

It should be noted that the original question carefully did not specify the type of problem - but simply referred to "pressing problems". This means that social, bicultural, economic or political problems vie with each other in the nation as a whole. The particular selection made by respondents suggests that they were concerned with biculturalism and economics. Although Quebec was chosen by many people, it remains that more respondents chose Newfoundland and New Brunswick as having pressing problems than they did Quebec. In the view of most respondents, Quebec and the Atlantic-Maritime area have the most pressing difficulties, while the provinces west of Quebec were seen as having pressing difficulties by very few respondents. By inference, biculturalism and

bilingualism is recognized by many respondents as a pressing problem in Canada, but it did not receive a unanimous selection by any means, and other provinces were given priority by many people.

Now attention will be restricted to the province named by the respondents as first choice.

The Influence of Region

The findings so far raise the question of whether all Quebecers choose Quebec or in fact whether place of residence influences the respondents first choice. Figures on the distribution by region and by cultural-linguistic group appears in Table 21.

TABLE 21

DISTRIBUTION OF REGION PRESENTING THE MOST PRESSING PROBLEM BY REGION OF RESPONDENTS' RESIDENCE, AND CULTURAL GROUP

		Region of Respondents' Residence						
		Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Engl.	Fr.
Location of the Most Pressing Problem	N =	126	25	24	44	33	107	19
		%	%	%	%	%	%	%
Maritimes		52	56	65	55	30	49	67
Quebec		48	40	35	45	67	49	33
Ontario		-	4	0	0	0	1	0
West		-	0	0	0	3	1	0

In terms of regions, the Maritimes were chosen as having the most pressing problems in the nation by 52% of the respondents. Over 50% of the respondents in each region except the West chose the Maritimes, and in the West, only 30% of the respondents felt that the Maritimes had the most pressing problems. 56% of the Maritimers chose their own region as having the most pressing problem, and 65% of Quebec residents, and 55% of respondents from Ontario chose one of the Maritime provinces.

On the other hand, 48% of the respondents chose Quebec as having the most pressing problems. In the West a high proportion, 67%, chose Quebec, while in the Maritimes 40% of the respondents, and in Ontario 45% of the respondents selected Quebec. Among respondents from Quebec, 35% chose their own province.

English-speaking respondents split fifty-fifty in their selection of the Maritimes and Quebec, but a much larger proportion of French-speaking respondents (67%) chose the Maritimes rather than Quebec (33%) as having the most pressing problems.

In terms of saliency, then, a total of 48% of the respondents selected Quebec as having the most pressing current problem in the nation, but this percentage is

not consistant within each region. Far more respondents from the West selected Quebec than did respondents who live in Quebec.

Summary

To summarize, the importance of biculturalism and bilingualism to the respondents in the sample has shown a consistent pattern in all three tables. In the broadest terms, the respondents are divided half and half in their estimation of the importance and seriousness of the situation. Respondents were divided in half on the seriousness of French-English relations, they were divided in half on how many French-speaking people shared the present discontent, and again, they were divided in half by their selections of a province or region with the most pressing difficulties.

Although there are small but important regional variations, there is a remarkably consistent proportion of respondents sharing views in the Maritime, Quebec, Ontario and Western regions. There is a consistent tendency for respondents from Quebec, and particularly French-speaking respondents to select alternatives suggesting a more serious nature to the problem.

To interpret rather broadly, it seems that biculturalism and bilingualism is recognized as a problem in Canada, by the majority of respondents, regardless of the region in which they live, but there is disagreement on how serious the problem is. About half of the respondents suggest that it is very serious involving a large number of discontented French-speaking Canadians, and they select Quebec as the province with the most pressing difficulties in national life to-day. While recognizing biculturalism and bilingualism as a difficulty, the other half of the respondents feel that it is a part of a recurring Canadian malaise involving few discontented French-speaking Canadians, and should not be taken too seriously; they select other parts of Canada as having more pressing difficulties.

Political Meanings

Two cultures have survived in Canada. If culture refers to man's entire social heritage - all the knowledge, beliefs, customs and skills he acquires as a member of society - there are two distinctive ways of life or designs for living in Canada despite the fact that both peoples have taken over some cultural forms, beliefs, values and practices from each other. Canada also has people who speak French and people who speak English; each language is a product of the culture in which it developed and the environments in which it has been put to work. Each language has special capabilities and vocabulary suited to a particular social organization and system of beliefs.

If English and French are brought up speaking different languages, separated by these very languages, separated to a large extent by geography, cultural meanings, historical heritage and ideals, do they share any common meanings and common outlooks? Much has been said about a French-English dialogue but is such a dialogue possible if it is carried on in two different languages on entirely different premises toward different goals and ideals? Do such words as "Confederation" or "Federal-Provincial tax agreements" have the same meanings for both French- and English-speaking Canadians?

Within any single culture such abstract terms are difficult to define because although each individual shares many ways of doing things with all other members, he learns particular aspects and variations of his culture because of his sex, age, locality, and particular family into which he was born. Are common political meanings shared by, for instance, all English-speaking people, or do factors such as particular locality or region affect these points of view and meanings?

In order to explore the extent of fundamental common meanings and aspirations, six statements with alternative endings were used. The statement explored the meanings of Confederation in its present and future form as well as more specific statements on methods of Federal political decision-making and Federal-Provincial tax arrangements. These questions will be considered one at a time.

The Nature of Confederation

The first political-constitutional statement with alternative endings concerns the nature of confederation. Table 22 lists the alternatives with the frequency of selection.

TABLE 22

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON CONFEDERATION BY REGION AND CULTURAL GROUP

Confederation is:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
	%	%	%	%	%	%	%
1. a federal union of ten provinces, with specified areas of responsibility exercised by each province and the federal authority	90	92	73	91	94	93	65
2. consented federalism of and between independent but united states	1	0	0	0	2	1	4
3. a pact between French Canada and English-speaking Canada	3	0	10	2	2	2	9
4. a federal union of Quebec and other independent provinces	3	0	12	2	0	2	14
(no answer)	2	8	0	5	2	2	8

The outstanding aspect of this distribution is that 90% of the respondents accepted the first alternative. By far the greatest number of respondents selected the definition that confederation is a federal union of ten provinces with specified areas of responsibility exercised by each province and the federal authority. This was accepted in all regions of the country, with only Quebec having fewer than 90% accepting this alternative. Although 73% of the respondents, resident in Quebec accepted the first alternative, others selected the notion of confederation being a pact between English and French Canada, or a federal union of independent provinces. Although the percentage of choice of these alternatives is higher than the other regions of Canada, the percentage of respondents does not rise above 12% in either case.

The differences which are demonstrated between respondents in the Quebec region, in contrast to the other regions, would seem to be largely due to differences in selection by the French-speaking respondents. Among the French-speaking respondents,

the first alternative is chosen by 65% of the respondents, while the fourth alternative is selected by 14%. This seems to indicate that the small differences in outlook indicated in the tabulation are due to language and cultural differences rather than geographical or economic regional outlook.

The Future Form of Confederation

The next question shifts from the nature of confederation - an area in which there is such wide agreement - to the form that confederation should take in the future (Table 23).

TABLE 23

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON CONFEDERATION IN ITS MOST DESIRABLE FORM BY REGION AND CULTURAL GROUP

Confederation in its Most Desirable Form Would be:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. the present form		41	62	23	32	49	45	17
2. modified to increase central Federal power		27	15	13	41	32	32	9
3. modified to increase decentralized Provincial power		19	15	33	19	13	17	30
4. ten sovereign autonomous provinces which grant revenue to the Federal Government to maintain defense and foreign relations		7	4	27	2	0	2	30
5. Ottawa as a capital of an English-speaking Canada, with Quebec city as the capital of a French-speaking Canada		1	0	4	0	0	0	4
(no answer)		5	4	0	7	7	4	8

Although 41% of the respondents selected the alternative of Confederation in its present form, (Table 23) the proportions in the various regions varies widely, from a 62% choice in the Maritimes, to 23% in Quebec, 32% in Ontario, and 49% in the West.

This same regional disparity persists in alternative two which although chosen by 27% of the respondents, ranges from a low of 13% in Quebec, to a high of 41% in Ontario. Although 27% chose the alternative of increasing central federal power, there are marked differences in the proportions of choice in the various regions.

A smaller total percentage of 19% chose decentralized provincal power; here the choice was proportionate in all regions except Quebec, where 33% of the respondents chose this alternative.

The fourth alternative, of ten sovereign autonomous provinces, held together only by defense and foreign relations, received only 7% of the total choices, but these

were made up almost entirely from responses from the Province of Quebec, with 27% (the second largest proportion in favour of any single choice). Quebec provided the only support (4%) for the fifth alternative, Ottawa as a capital of English Canada, and Quebec City as the capital of French Canada.

This tabulation is of interest bacause of the great disparity shown in the opinions between the regions. The Maritimes overwhelmingly supported alternative one; Quebec's opinion was somewhat scattered, but the highest proportion supported alternative three; Ontario's views were concentrated on alternative one, two, and three, with alternative two receiving the highest proportion; in the West, as in the Maritimes, the most popular choice was alternative one.

The contrast between English and French-speaking respondents is just as startling; English speaking respondents chose the constitution in its present form, (45%) and modification to increase central federal power (32%), as the two top choices. French speaking chose decentralized provincial power (30%) equally with ten sovereign autonomous provinces which grant revenue to the Federal Government to maintain defense and foreign relations (30%).

It is as tempting as it would be hazardous to interpret these findings in terms of "why". Fortunately, for the purpose at hand it is sufficient to register the fact that in terms of opinions on what Confederation ought to be, there is a wide divergence of view, within the nation, between the regions, and between English and French-speaking Canadians.

The Basis of Federal Government Decisions

The differences in outlook on the nature of the future structure of Confederation, suggests a related problem - that of the basis of decision making. To what extent and how should the particular views (if any) of minorities, or cultures be taken into account by the Federal Government? (Table 24)

TABLE 24

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON THE BASIS OF FEDERAL GOVERNMENT DECISIONS BY REGION AND CULTURAL GROUP

Major Federal Government Policies Should be Decided:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. on the basis of a simple majority of the Canadian people		47	65	15	40	60	53	17
2. with some consideration to special groups such as German, French, Italian		16	8	23	19	14	15	17
3. with some special consideration for French Canada		31	23	50	32	19	27	49
4. only with the explicit agreement and consent of French Canada		1	4	3	0	2	1	9
(no answer)		7	0	7	9	5	5	8

This tabulation again shows up rather definite regional differences. In all, the great majority of respondents choose either alternative one or alternative three. Alternative one will be considered: on a national basis 47% selected the first alternative - but the selection shows wide fluctuations from region to region. The Maritimes and the West selected the simple majority basis of federal decisions by 65% and 60%, respectively. All but 17% of Quebec residents rejected this simple majority theory. Ontario fell in between with 40% of the respondents selecting the first alternative. In terms of linguistic-cultural groups, there is a large difference of opinion - 53% of the English and 17% of the French respondents accept the first alternative.

The second alternative implies that the French are one of a number of other ethnic and cultural groups, and, as such, have no unique status in decision making in federal policies. This was accepted by only 16% of the respondents. It found least acceptance in the Maritimes, and highest acceptance in Quebec. The second alternative was chosen by an equally small minority (15% and 17%) in both English-speaking and French-speaking groups.

The third alternative "with some special consideration for French Canada" was accepted by 31% of the respondents. The selection of this alternative ranged from a low of 19% and 23% in the West and Maritimes to a high of 50% in Quebec region. This proportion of respondents from Quebec is also reflected in the differences between French- and English-speaking respondents, the third alternative was selected by 49% of the French-speaking and 27% of the English-speaking.

Few chose the final alternative that federal policies should be decided only with the explicit agreement and consent of French Canada. The largest proportion selecting this very special status for the French was found in the French-speaking group, but it was a mere 9%.

In all, there is a lack of consensus on this rather fundamental fact of Canadian political life. The general trend is that the majority of respondents from the Maritimes and the West, favour government on a simple majority principle, and reject government decision with special consideration for French Canada. Quebec respondents, on the other hand, chose the special consideration category and rejected the simple majority principle. Ontario respondents fell in between with about equal selection of alternatives one and three.

Federal-Provincial Tax Arrangements

The form of government and the basis upon which decisions are made are important aspects of the general political-constitutional understandings, but sources and quantities of government income are also very important. The next question takes up the problem of federal-provincial tax arrangements (Table 25).

TABLE 25

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON FEDERAL PROVINCIAL TAX ARRANGEMENTS BY REGION AND CULTURAL GROUP

The Federal-Provincial Tax Arrangements should:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
	%	%	%	%	%	%	%
1. continue to attempt to equalize living standards of citizens in all provinces	62	80	37	61	73	69	22
2. be modified to give more taxing power and authority to the provinces	25	12	43	23	21	22	44
3. continue as at present, with guaranteed areas of taxation for the Province of Quebec	5	0	10	4	4	2	13
4. be scrapped to give each province 100% of its Corporation, Succession & Income Tax	2	0	10	2	0	1	13
(no answer)	6	8	0	9	7	6	8

In the sample as a whole, 62% selected the first alternative which involves leaving the Federal-Provincial tax arrangements much as they have been over the last ten years. Regionally, a very high percentage of respondents from the Maritimes (80%) and the West (73%) selected this alternative, with the choice of Ontario being somewhat lower (61%). This pattern follows the regions most concerned in the so-called "equalization payments" - the Atlantic provinces and some Western provinces are generally considered to receive more than they contribute to the tax. Ontario is considered as being a province which pays more tax than it receives income in return.

The respondents from Province of Quebec show a marked exception to the general trend just noted; only 37% of the respondents selected alternative one. A similar difference in selection of alternative one is noted in the choices of English-speaking Canadians 69% in contrast to 22% of the respondents who are French-speaking.

Alternative two suggests a modification of tax arrangements to give more taxing power and authority to the provinces. In all, 25% of the sample selected this alternative, with only 12% of the Maritime respondents choosing this compared with 23% in Ontario and 21% in the West. Respondents in Quebec Province were more highly in favour of this alternative - 43% selected alternative two. The French-English difference is also noteworthy. 44% of the French-speaking and 22% of the English-speaking selected alternative two.

The other two alternatives were selected by a very few respondents; number three, to continue at present, with guaranteed areas of taxation for the Province of Quebec, was selected by 5% of the sample, and received its greatest support from respondents from Quebec (10%) and French-speaking respondents (13%). The final alternative, to scrap the present tax arrangements to give each province 100% of its corporation, succession and income tax was chosen by 2% of the respondents and again received the greatest number of selections from French-speaking (13%) and Quebec residents (10%).

In total, then the continuation of the present tax arrangements was selected by the largest proportion (62%) of respondents, but the Province of Quebec, and French-speaking respondents chose the second alternative, the modification of the present plan more often (43%). More drastic alternatives were chosen by few respondents in any part of the nation.

Fairness of Bias in Canadian Federal Union

Some aspects of the past, present and future of Confederation have been explored. But what of the record of the Canadian political arrangements? Have they been fair? Have they accomplished what was hoped for, or has political union been biased in favour of English Canada or French Canada? This question will now be considered in Table 26.

TABLE 26

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON FAIRNESS AND BIAS IN CANADIAN FEDERAL UNION BY REGION AND CULTURAL GROUP

	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	126	30	47	47	124	23
Canadian Federal Union Tends to:	%	%	%	%	%	%	%
1. be biased in favour of French Canada	5	0	3	10	3	6	0
2. be biased in favour of English Canada	16	8	17	20	17	13	22
3. be biased in favour of the central provinces of Quebec and Ontario	26	42	27	23	20	26	30
4. not to be biased, and fulfills the original intentions	42	42	33	32	56	42	35
(no answer)	11	8	20	15	3	13	13

The largest proportion of respondents (42%) chose alternative four; this alternative, which suggested that federal union was not biased but fulfilled the original intentions, was also selected by the largest proportion of respondents from each region. The size of the proportion varied from a high of 56% in the West, to 32% and 33% in Ontario Quebec respectively.

In all regions, the second most popular alternative was that federal union tend to be biased in favour of the central provinces of Quebec and Ontario, accounting for 26% of the choices. The most outstanding proportion was from the Maritimes, where 42% of the respondents selected alternative three. (In the province of Nova Scotia 60% chose this alternative.)

Alternatives three and four were chosen by 68% of the respondents, leaving only 5% who chose the alternative that confederation is biased in favour of French Canada, and 16% who felt it was biased in favour of English Canada.

The largest proportion of both French (35%) and English (42%) respondents selected alternative four, that union fulfills original intentions. The next most popular choice among both French and English was alternative three - drawing 30% and 26% respectively. A slightly higher proportion of French Canadians than English Canadians selected alternative two - that federal union tended to be biased in favour of English Canada.

The Future of the British North America Act

Underlying all of the considerations discussed in the political-constitutional area is the formal legal document, the British North America Act. Upon this document and later interpretations, all of the present arrangements have been built. In the light of opinions expressed, do respondents feel that the B.N.A. Act should be retained, modified or changed completely? (Table 27)

TABLE 27

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON THE FUTURE OF THE B.N.A. ACT, BY REGION AND CULTURAL GROUP

	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
The British North America Act should:	%	%	%	%	%	%	%
1. continue in its present form	14	27	3	11	17	15	9
2. be modified to some extent	55	54	50	64	52	57	39
4. be scrapped for a new constitution	9	11	7	2	17	9	14
(no answer)	8	4	10	9	6	8	8

There is a fairly small minority of respondents who feel that the British North America Act should continue in its present form. Within the 14% who selected this alternative, the highest proportion, 27%, was found in the Maritime region, and the lowest proportions, 3% in the Quebec region.

In all, 55% of the respondents selected the modification of the act to "some extent", and there was little difference in the regions, except the largest proportion on a regional basis came from Ontario (64%). Among all the respondents, 14% chose the third alternative - modification to a "great extent", in the Maritime region, 4% of the respondents were in favour of this, in contrast to 30% in the Quebec region.

A minority, 9% selected the fourth alternative. In this selection Ontario ranked low (2%) and the Maritimes and the West ranked higher with 11% and 17% of the respondents, respectively.

Among English- and French-speaking respondents, the highest proportion of respondents in both groups selected alternative two. A higher proportion of English respondents chose to retain the present form (15%), and a higher proportion of French-speaking respondents chose alternative three (30%) and the new constitution alternative

(14%). It remains, however, that the largest proportion of respondents in all regions, and in the nation as a whole chose to modify the B.N.A. Act to some extent.

Summary

The examination of the selection of alternatives chosen by respondents across the nation has thrown some light on the extent of common meanings, and disagreements.

First, it is important to trace the common threads running through the responses. The major agreement which is substantial (90%) and important is upon what Confederation is - a federal union of ten provinces with specified areas of responsibility excercised by each province and the federal authority. Secondly, there is some measure of agreement that the Canadian federal union is not biased and fulfills the original intentions. This agreement is far more tenuous as it involves only 42% of the respondents, and although in proportionate terms this is the first choice of every region, the size of the proportion varies from region to region.

The third area of general agreement is that there should be some modification or change in the British North America Act. A full 88% of the respondents felt there should be some form of change in the basic constitutional arrangement.

Lack of consensus, however, is more widespread than agreement. Even in an area of 90% agreement on what confederation is, it should be noted that French-speaking respondents and residents of Quebec chose this alternative with far less frequency (65% and 73%) than other regions and the English-speaking group.

There was a notable lack of consensus among respondents on what Confederation in its most desirable form should be. Great disparity of opinion was demonstrated between regions, and between the two basic linguistic-cultural groups. Almost as great a discrepency showed up in the tabulations on choices on the basis of Federal government decisions. Here again, there were major differences between regions, and between English- and French-speaking respondents.

Although there was a high degree of consensus among English-speaking respondents on the nature of future Federal-Provincial tax arrangements, this was not shared by French-speaking respondents. As noted above, the regional variations on the degree of fairness or bias in the workings of Canadian federal union were quite great, despite some general level of consensus; in this case, the regional differences were greater than the French-English ones.

Although there was wide agreement that the British North America Act should be changed, there was no agreement on the extent of the modification.

Analysis of these questions seems to reveal a great variation of opinion among the respondents on constitutional matters at the very basis of the nation. There seem to be fairly consistent differences of outlook on the constitutional arrangements by English-speaking respondents and French-speaking respondents. (It is important to note that this contrast is the least reliable of all comparisons made in the tables.) However, the trends are supported by the figures covering the Quebec region respondents.

In many cases, however, the differences noted between regions within English speaking Canada are greater than those arising between French and English. The divergence of opinions on constitutional matters suggests that regional residence has a

great influence on the respondents' view of the nation, and his place in it. Consistently, there have been marked differences in the general trends characteristic of the Maritime, Ontario and Western regions. The word trend must be emphasized because, as has been noted, although proportions may vary significantly, almost every point of view is represented in each region, and indeed, within the French and English linguistic-cultural groups.

Meanings of Symbols

Some rather abstract political terms have been explored in search of the extent of common meanings connoted by the terms. Over a period of time, societies, cultures and nations develop symbols of their loyalties - these symbols dramatize belief and become important parts of ceremonies. Hence, flags, anthems, memorials, find their true significance not in the literal meanings or form, but in the emotions elicited. Other things such as political decisions, or language can take on a symbolic significance.

A Canadian Flag

One question explored a common national symbol, a flag. Do Canadians share the same feelings about this particular symbol? The question is considered in Table 28.

TABLE 28

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON THE CANADIAN FLAG BY REGION AND CULTURAL GROUP

	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
An Appropriate Flag for Canada is:	%	%	%	%	%	%	%
1. no problem - I am content with what we have	32	46	7	40	33	34	0
2. dependent on a final decision between the Red Ensign and the Union Jack	11	12	0	7	21	11	0
3. a new flag incorporating both the Union Jack and the fleur-de-lis	3	0	10	2	4	14	9
4. a distinctive new flag with neither the Union Jack or the fleur-de-lis	47	38	80	38	38	35	82
(no answer)	7	4	3	13	4	6	9

If the selection of a flag depended upon the total number of selections made by respondents it is clear that alternative four would come out on top with 47% and alternative one would come next with 32%. However, if the proportions from each region are considered, there is less agreement. Consider alternative four, a distinctive new flag incorporating neither the Union Jace nor the fleur-de-lis, was selected by 38% of the respondents in the Maritimes, Ontario and the West, but by 80% of the respondents in Quebec Province.

Alternative one, maintaining the present flag (unspecified) was selected by 46% of the Maritimers, 40% of Ontario respondents, 33% of respondents from the West, but only 7% of the respondents from Quebec. In addition, 14% of the respondents selected alternative two and three, with the greatest support (25%) coming from the West.

French-speaking Canadians are almost unanimous in their choice of a new distinctive flag, with 82% selecting this alternative. The selections of English Canadians are almost evenly divided, 34% for a new distinctive flag, 34% for what we now have, and 25% selected alternative two or three.

Not only is there minimal agreement on this important symbol, but there is reason to believe that these opinions are held with some tenacity. The saliency of this symbol seems high. Although respondents were asked to check their selection, this question elicited a spate of unsolicited editorials, and many fighting words. It was impossible not to notice such notes as "I will fight to the death for the Red Ensign" or "men have died for this flag", or "if this flag was good enough to fight under, it is good enough to keep now". Symbols can become very important.

Desirability of Knowledge of Two Languages

Language and culture are inseparable. Language is usually thought of as a form of symbolic communication which sets off humans from the other animals, or in concrete utilitiarian terms as a practical tool held in common by a cultural-linguistic group. But, even in day to day usuage, language may take on great symbolic significance. A foreign language can represent many things - a threat or a cosmopolitan atmosphere, an alien intrusion into one's own world, or a bridge to a new world.

At this point, language will be considered in terms of its symbolic significance. The second official language often symbolizes the very abstract notion of biculturalism, and to many biculturalism is bilingualism. In this sense, the title of the Royal Commission is most interesting because it incorporates the most abstract idea with the most concrete manifestation in the terms "biculturalism" and "bilingual ism". Language, then, serves to stand for a whole set of relationships between French and English speaking Canadians. Attitudes toward an alien tongue may clarify relationships which otherwise tend to be seen as fairly vague abstractions.

Questions about the language symbol were asked first in a general form about the desirability of two languages, then in very specific contexts, such as the desirability of civil servants speaking two languages, French-speaking schools, and the relationship of language to the national broadcasting arrangements. The first of the two questions on the desirability of maintaining two languages is found in Table 29.

TABLE 29

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON LANGUAGE BY REGION AND CULTURAL GROUP

Knowledge of Both French & English Languages is:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
	%	%	%	%	%	%	%
1. unnecessary - one language will do	7	4	0	4	15	7	0
2. desirable	35	38	10	34	51	39	18
3. to be highly encouraged and taught in all schools	50	42	87	53	30	45	78
4. to be obligatory for all Canadians	3	11	0	2	2	4	0
(no answer)	5	4	3	7	2	5	4

A very small minority of 7% selected the first alternative; no one in Quebec selected it but 15% of the Western respondents chose this alternative suggesting one language.

The second alternative, suggesting the desirability of knowledge of both French and English was chosen by 35% of the respondents; the highest proportion chosing this is found in the West (51%), and the lowest in the Province of Quebec (10%). The Maritimes and Ontario proportions were close to the national average.

Over all, one half of the respondents in the nation chose the alternative that French and English should be highly encouraged and taught in all schools. Regionally, 87% of the Quebec respondents chose this, followed by Ontario with 53%, then Maritimes 42% and the West 30%.

Most respondents rejected the notion of a formal obligation on the part of all Canadians to know both languages; only 3% chose alternative four. No one in Quebec selected this alternative, but 11% in the Maritimes chose this alternative.

Among English-speaking, and French-speaking, the highest proportion of respondents chose alternative three. A much more decisive proportion (78%) of French-speaking respondents chose it than did English-speaking (45%). A larger proportion (39%) of the English-speaking chose alternative two than French-speaking (18%).

Despite differences in stress, however, 85% of the national sample chose to make the two languages either desirable or to be highly encouraged.

Desirability of Maintaining two Languages

The desirability of knowledge of two languages is one aspect of the question, but another consideration is whether two languages should be actively maintained in Canada. This coupled with the reasons for maintaining two languages is considered in Table 30.

TABLE 30

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON THE DESIRABILITY OF MAINTAINING TWO LANGUAGES BY REGION AND CULTURAL GROUP

The Maintenance of Two Languages in Canada is:	N =	Total 150 %	Mar. 126 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. most undesirable because it splits the country		12	15	3	13	15	15	0
2. fairly desirable, but an expensive frill		13	0	10	19	17	15	9
3. desirable because it is distinctly Canadian		17	27	10	15	19	16	22
4. essential as a basic and constitutionally guaranteed freedom for both English-speaking and French-speaking Canadians		55	58	77	47	47	51	65
(no answer)		3	0	0	6	2	3	4

These alternatives test two aspects simultaneously, first the degree of desirability of maintaining two languages in the country, and secondly, the motivation for doing so.

By far the largest number of respondents, 55%, selected alternative four, which states that the maintenance of two languages in Canada is essential as a basic and constitutionally guaranteed freedom for English-speaking and French-speaking Canadians. This proposition was selected by a majority in each region, but the most outstanding majority comes from the Quebec region, both French-speaking and English-speaking. (Note that the 65% French-speaking selection is lower than the 77% Quebec regional selection figure.) The selection of this alternative received least support from Ontario and the West (47% in each case).

17% felt that the two languages were desirable because bilingualism is distinctly Canadian, and the heaviest support for this came from the Maritimes, and the least support from Quebec.

However, there still remains 25% of the respondents who chose alternatives one or two, suggesting an expensive frill, or a most undesirable practice. The heaviest support for these two alternatives came from Ontario 32% and the West 32%, and the least from Quebec 13% and the Maritimes 15%.

Although the largest proportion of both English Canadians and French Canadians supported alternative four, (51% and 65%) the English selection was scattered more evenly over the other three alternatives. French choice was more concentrated on alternatives three and four.

Civil Service Language Requirements

If two languages are maintained within the country, to what extent should civil servants be obliged to be able to speak both languages? Should all Civil servants be bilingual, or only civil servants living and working within particular areas of the country? The replies are indicated in Table 31.

TABLE 31

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON LINGUISTIC REQUIREMENTS FOR CIVIL SERVANTS BY REGION AND CULTURAL GROUP

Federal Civil Servants Should Be Required to:	Total N = 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. speak their mother tongue only	17	27	10	17	13	19	4
2. speak both French and English in the Federal capital	16	15	13	17	17	17	9
3. speak both French and English in the Province of Quebec	31	23	13	32	50	35	9
4. speak both French and English wherever they work	22	16	50	19	10	13	65
(no answer)	14	19	14	15	10	16	13

Before considering the results of this tabulation, it should be noted that analysis of the question and answers revealed a technical flaw. Most of the tables present alternative answers which are mutually exclusive. This one, unfortunately, is not - for twelve respondents selected (quite legitimately) both alternatives two and three. But the replies had to be categorized as either alternative two or three, or as "no answer" (the rule followed when the respondent checked more than one alternative). For this reason, the proportions favouring speaking both languages in the Capital, and the Province of Quebec are by no means precise.

Among the respondents, 17% selected the first alternative, this ranged from a high of 27% in the Maritimes to a low of 10% in Quebec. In all 16% selected alternative two, that civil servants should be required to speak both languages in the Federal capital. The proportion in each province was quite similar.

31% of the respondents selected alternative three - that federal civil servants should speak both languages in the Province of Quebec. The lowest proportion for this alternative is found among Quebec respondents which can be understood when it is seen that 50% of the respondents from Quebec thought that Federal Civil servants should speak both languages wherever they work. In contrast to this majority, only 10% of the respondents from the West, 16% from the Maritimes, and 19% from Ontario chose this fourth alternative.

These differences are linguistic-cultural, rather than regional, as the distribution of French-English replies indicates. French speaking Canadians overwhelmingly (65%) chose the alternative requiring bilingual federal servants wherever they work in the nation. Only 13% of English Canadians favoured this. The English-speaking were not in agreement on the alternatives, but highest percentage of 35% selected alternative three, requiring Federal civil servants to speak both languages in the Province of Quebec.

Despite any uncertainty about the number of choices between alternatives two and three, the tabulation does indicate a fundamentally different view of language requirements among the English and French-speaking Canadians.

Tax Supported French-Speaking Schools

If two languages are maintained in the country, to serve two language and cultural groups, to what extent should the educational system reflect this fact? Outside of Quebec Province, should French-speaking schools depend upon the proportion of French-speaking people in the population? (Table 32)

TABLE 32

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON TAX SUPPORTED FRENCH-SPEAKING SCHOOLS BY REGION AND CULTURAL GROUP

Tax Supported French-speaking Schools Should be the Right of:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. French-speaking majority in the Province Quebec		27	31	0	30	41	32	0
2. French-speaking Canadians of Quebec and New Brunswick		3	0	0	8	2	4	0
3. French-speaking Canadians of Quebec New Brunswick, Ontario and Manitoba		5	12	3	6	0	6	0
4. French-speaking Canadians in any part of Canada		47	42	77	41	36	40	78
(no answer)		18	15	20	15	21	17	22

Although 27% chose alternative one as their answer - that tax supported French-speaking schools should be restricted to the French-speaking majority in the Province of Quebec, no one from Quebec, English or French selected this alternative, while thirty percent or more chose this alternative in the rest of the nation.

The second alternative which expanded the regional rights of tax supported French-speaking schools to provinces with a large proportion of French-speaking people, received 3% of the choices, but with no selection from respondents in Quebec or the Maritimes.

The third alternative extended the coverage of tax supported French-speaking schools to those provinces with a sizeable group of French-speaking citizens and was accepted by 5% of the population sample; including 3% of the Quebec respondents 12% of the Maritime, 6% Ontario, and no respondents from the West.

The largest proportion (47%) chose the fourth alternative - that tax supported schools should be the right of French-speaking Canadians in any part of Canada. In every region except the West, this category was selected more than any other, but, Quebec respondents chose this in an overwhelming 77% of the cases.

Very great differences are obvious between English-speaking and French-speaking Canadians on this question. To English Canadians the question, although discussed as "French-speaking" schools, probably raises the vexing issue of "separate schools". In any event, 32%, English-speaking respondents selected alternative one, which in effect, restricts supported French-speaking schools to the Province of Quebec. On the other hand, there is a sizeable block of opinion (the highest proportion) 40% who selected alternative four - that tax supported schools should be the right of French-speaking Canadians in any part of Canada. In contrast to this, every single French-speaking Canadian selected alternative four - that tax supported French-speaking schools should be the right of French-speaking Canadians in any part of Canada.

Use of Two Languages on C.B.C. Radio and Television

What is the role of the National broadcasting agency in terms of bilingualism? There could be a case made for and against the wide use of both languages on a single station. It might be claimed that the station should reflect the cultural-linguistic make-up of the immediate area rather than the nation (Table 33).

TABLE 33

ANSWERS TO QUESTION ON THE USE OF TWO LANGUAGES ON THE C.B.C. BY REGION AND CULTURAL GROUP

The C.B.C. Radio and Television, as a National Agency, Should Present:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. English programmes in English-speaking areas, and French programmes in French-speaking areas.		46	50	20	40	64	49	17
2. introductions in both French and English for may suitable programmes		35	37	53	40	21	33	51
3. Alternate hours of English and French on all stations		3	4	10	2	0	1	17
4. Perpetual simultaneous translation on adjacent channels and stations		7	15	7	2	9	7	9
(no answer)		9	4	10	15	6	10	8

81% of the respondents chose either alternative one or alternative two, leaving ten per cent support for alternative three and four. Although 46% of the respondents selected the alternative which maintains English programmes in English-speaking areas, and French programmes in French-speaking areas, the support is not

equally strong in all regions, for the west 64% of the respondents selected this alternative, in the Maritimes, 50%, but only 20% of Quebec respondents chose this alternative.

In Ontario, 40% of the respondents selected alternative one, but 40% also selected the alternative which suggested introductions in both French and English for many suitable programmes. This alternative received little support from the West (21%), more from the Maritimes (37%), but heavy support from Quebec (53%). The other two possibilities of alternative hours of English and French, and simultaneous translation received scattered selection in all areas.

In considering this tabulation in terms of bilingualism, it is noteworthy that the closer the respondent is to the daily use of two languages the more likely he is to support their use. The farther away, both geographically and socially, from the co-existence of the two cultures, the least likely is the respondent to support bilingualism - little support from the West, some from the Maritimes, a little more from Ontario, and a great deal of support from Quebec.

In French-English terms, the highest proportion of English-speaking Canadians selected linguistic regional broadcasting, while the highest proportion of French-speaking Canadians supported linguistic interpenetration. Almost all of the support for the alternative hours plan for broadcasting came from French-speaking Canadians.

Summary

Two symbols have been considered. The first, the flag, drew a wide range of selections, and the choices varied widely between regions and between French and English. There was much greater consensus among the French than among the English.

The second symbol was language, and it was considered in a number of concrete situations. Based upon two separate questions, there seemed to be a fairly wide agreement that two languages were desirable. This seems to be the only area of agreement.

Although two languages are considered desirable, there are considerable differences of opinion on the degree of desirability and the extent the two languages should be be used. In all questions of language, French-speaking Canadians placed more emphasis upon the universality of the two languages.

More concretely, there was a wide difference of opinion on the language requirements for the Federal civil service. Not only was opinion scattered over the alternatives, but there were quite marked differences between English and French. Much the same difference in stress on the part of the French was apparent in the question of the tax supported French-speaking schools and the C.B.C. language policy; rather than linguistic regionalism, favoured by many English, French-speaking Canadians stressed universal application of languages in school and broadcasting.

While there is agreement on general principles, there were differences in specific situations. Those parts of the country most remote from the area of predominant bilingualism were characterized by a higher proportion of respondents who selected the more linguistically restricted alternatives.

Group Stereotype

Aside from these common (and uncommon) meanings and values places on political arrangements and symbols, the picture that one cultural group has of the other group and of itself is important. More detailed discussion of the stereotype - a group accepted image of itself or another group - is found in Section IV, but in preparation for those qualitative answers, three multiple choice statements are considered at this point. One concerns the English Canadians, another inquires into appropriate action on the part of French Canadians, and the third asks about basic differences between English and French.

English Canadians

The role that English Canadians are thought to play in present English-French relations has a great deal to do with the kinds of inter-relationships which take place. It is important to know if English Canadians from all regions see themselves in the same way and more important, if French Canadians view the English in the same terms as the English view themselves (Table 34).

TABLE 34

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON ENGLISH CANADIAN BY REGION AND CULTURAL GROUP

In the Present Situation, English-speaking Canadians are:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
	%	%	%	%	%	%	%
1. a deliberately oppressive majority group	1	8	0	0	0	1	0
2. shortsightedly ignorant of the problems	13	8	13	21	9	11	26
3. indifferent	24	19	27	19	30	23	30
4. concerned and sympathetic, but don't know what concrete action to take	54	61	60	43	57	57	39
(no answer)	8	4	0	17	4	8	4

The highest proportion of all the respondents, 54%, and the highest proportion, English or French, from all regions have selected the fourth alternative - that English-speaking Canadians are concerned, and sympathetic, but do not know what concrete action to take. The Maritimes with 61% of the respondents marking this choice, Quebec, with 60% and the West with 57% all exceed Ontario (43%) in the proportions selecting this alternative.

24% of the total felt English-speaking Canadians were indifferent, with the highest percentages represented by Quebec (27%) and the West (30%) in all, 13% chose alternative two, "short-sightedly ignorant", with respondents from Ontario respresented by 21% of its respondents. In the total, only 1% suggested that English-speaking Canadians are a deliberately oppressive majority, and this selection was made by a few Maritime respondents.

Although the largest proportion of both English and French chose alternative four, the proportion of French-speaking who felt that English-speaking were either indifferent or short-sightedly ignorant of the problem was considerably higher, than among the English-speaking.

French Canadians

The mass media have given many accounts of the behaviour and political action on the part of the French. What types of behaviour are considered justified by the respondents?

TABLE 35

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTION ON THE DUTY OF FRENCH CANADIANS BY REGION AND CULTURAL GROUPS

Under Present Circumstances, it is the Duty of French Canadians in Quebec to:	N =	Total 150 %	Mar. 26 %	Que. 30 %	Ont. 47 %	West 47 %	Eng. 124 %	Fr. 23 %
1. support the present social and political arrangements		77	85	77	70	81	80	57
2. support Quebec nationalists		10	3	13	9	12	7	21
3. support Quebec separatists		0	0	0	0	0	0	0
4. support Quebec terrorists		0	0	0	0	0	0	0
(no answer)		13	12	10	21	6	13	22

This particular question elicited rare general agreement among the respondents from coast to coast. In all, 77% selected the first alternative - to support the present social and political arrangements; all regions had at least 70% of the respondents choosing this alternative. The highest proportion was found in the Maritimes, (85%) with the lowest, 70% in Ontario.

The second alternative has chosen over-all by 10% of the respondents, with a similar porportion from all provinces, except the low of 3% from the Maritimes.

Not one respondent in the nation selected the alternatives of supporting Quebec separatists, or Quebec terrorists.

The stress by English-speaking Canadians was more pronounced on the first alternative, with 80%; while the highest proportion of French speaking group chose alternative one, the percentage 57% was not as decisive.

It should be noted that the percentage of "no answer" to this question is unusually high (e.g., 22% among French-speaking group). This non-answer was intentional rather than inadvertance or not knowing, for several respondents noted on their outlines that the question was inappropriate or unanswerable.

Basic Differences

In view of the fact that many French and English rarely have the opportunity to meet face to face in Canada, it is important to know what they think of one another. Do individuals think that French and English are very similar despite the obvious differences in language, or do they feel that they are separated by many fundamental differences? The respondents views are indicated in Table 36.

TABLE 36

ANSWERS TO QUESTION ON DIFFERENCES BETWEEN ENGLISH CANADIANS AND FRENCH CANADIANS BY REGION AND CULTURAL GROUP

Other than Language Differences There are:	Total	Mar.	Que.	Ont.	West	Eng.	Fr.
N =	150	26	30	47	47	124	23
	%	%	%	%	%	%	%
1. no basic differences between French and English Canadians	12	23	17	0	13	11	17
2. some minor differences in outlook	33	31	27	32	38	33	26
3. some major differences in outlook	31	27	26	40	23	31	35
4. many major and fundamental differences in outlook	22	19	20	21	26	22	18
(no answer)	2	0	0	6	0	3	4

Although 12% of the respondents selected the alternative which suggested there are no basic differences between French and English Canadians, there is an uneven selection of this alternative from region to region; in the Maritimes, for instance, 23% select alternative one, while in Ontario, no one selects it; 17% of Quebec's respondents, and 13% of the respondents from the West select this alternative.

In all, 33% of the respondents think there are some minor differences between English and French, 31% selected "some major differences", and 22% chose "many major and fundamental differences".

There are three points about this distribution which are important. First, the distribution indicates that there is no consensus whether there are, minor, major, few, many or no differences. The range of percentages covering the alternatives - 12%, 33%, 31% and 22% indicates the distribution of opinion. Secondly, there is remarkably little difference in the opinions (or lack of agreement) between the various regions (with the exception that no one in Ontario selected "no basic differences"). Thirdly, there is no marked difference in the lack of agreement, or the proportions agreeing to each alternative as reflected in the percentages covering French- and English-speaking respondents. In other words, there is a consistant lack of agreement in all regions, in both language groups, across the nation.

Summary

In terms of stereotypes, there is a broad range of agreement on the role and outlook on English-speaking Canadians. There is also a wide consensus on what the present role of French-speaking Canadians ought to be.

There is, however, a great variety of opinion on whether there are, or to what extent there are differences between French-speaking and English-speaking Canadians. The variety of opinions on this subject persists in all regions, and among both French and English.

Conclusion

Within the limits of the techniques used, the data in this section suggest several conclusions. The first is that the respondents are divided half and half in their estimation of the importance and seriousness of biculturalism and bilingualism at the present time. Although all respondents agree there is a problem, on half feel it is a grave and pressing problem, but the other half consider it as a natural part of ongoing life in Canada.

In terms of common meanings, there are consistent differences of outlook on the constitutional arrangements on the part of English-speaking respondents and French-speaking respondents. Among English respondents there is not only the expected variety of opinions, but also regional trends which differ one from another.

Symbols, such as a flag, often become imbued with deep emotional meaning, but in the case under study these meanings varied widely between French and English and within each language group and region. Another important symbol, language, was considered, and although there was consensus on the desirability of two languages, it was found that this desirability varied in degree and extent when considered within the context of concrete situations. There were persistent differences on the part of French and English respondents in the selections concerning the implementation of the two languages. Patterned differences were found in the various regions, and the further the respondent lived geographically from Quebec, the less likely he was to apply the desirability of the two languages to the fullest and greatest extent in a concrete situation.

This section has presented a great deal of detailed data, and it may be useful to summarize some of the broad implications of this material. One of the questions asked at the beginning of the section was the extent to which respondents from the various regions, both English and French, shared common goals and meanings. At this point it is clear that there are only three questions which elicited a reasonable amount of unanimity among all respondents; except for a small group of respondents in Quebec, there was a high degree of agreement on what Confederation is (Table 21); there was a high level of agreement on the appropriate obligations of French Canadians in the present situation (Table 35); there was unanimous disagreement upon the extent of French-English differences.

English and French Attitudes

There is an area of general agreement among French and English respondents. There is substantial agreement among French and English on the present state of English-French relations in Canada (Table 17), the number of discontented French-speaking Canadians (Table 18) and the Canadian province with the most pressing difficulties (Table 21). Although there are minor variations, the distribution of replies

indicating the saliency of the biculturalism issue seems quite similar among French and English. In addition there is close agreement in the emphasis and direction of fairness and bias in the past experience in Canadian confederation, (Table 26). Although there are variations in detail, both French and English are in substantial agreement on the future of the B.N.A. Act (Table 27). There is considerable agreement on the nature of the English Canadian outlook, (Table 34), the duty of French Canadians (Table 35) and both cultural groups share similar confusion about the extent and degree of differences between French and English (Table 36). In discussing French-English agreement, reference is not made to unanimity of opinion, but to similar distributions of opinion.

In contrast, there is some tendency for French and English to disagree on what Confederation is (Table 22), but much more disagreement on the basis upon which Federal government policies should be decided, (Table 24), and the future arrangements of Federal-Provincial tax agreements, (Table 25).

In the sample, there is pronounced lack of agreement between French and English on language and flag. There are decisive differences in the distribution of attitudes toward an appropriate flag for Canada, (Table 28), and on desirability of knowledge of both English and French, (Table 29), although there is a large measure of similarity in views on the reasons why two languages should be maintained. (Table 30). There is basic disagreement on the extent of the application of these ideas in terms of civil service language requirements (Table 31), the extent of tax-supported French-speaking schools (Table 32) and the language programming of the C.B.C. (Table 33).

Although there is no precise way of accounting for these differences, it would seem that perhaps the cultural, economic, social background and position of the two groups is instrumental in giving them a different outlook and perspective on certain types of problems in Canada.

Variations in Views of English-speaking Canadians

In the body of the section, the data has been presented as a description of the respondents answers to questions. There has been very little attempt to try to explain these views. Regional trends have been evident in many tables; some of these may be partly accounted for by differences in French and English cultural emphasis. On a number of questions, however, there have been markedly different attitudes expressed by English-speaking respondents. These differences showed up quite dramatically as trends when attitudes were compared by regions.

It has been noted that differences in attitude on constitutional questions may be accounted for partly in terms of differential regional interest in relation to income, power and fiscal arrangements. Thus, in certain of the distributions such as Table 25, the Maritimes and the West show similaries in the distribution of views on Federal-Provincial tax arrangements.

This does not solve the problem of the marked differences in the trend of opinion among English-speaking people in matters concerning French-English relations. It was suggested that geography might have something to do with the differences. The remoteness of the West or part of the Maritime-Atlantic area from the heart of the problem might produce a situation so that as one respondent put it, "(We are) too far away in Alberta to have a real feeling for this problem". Although geographical distance seems to have some influence upon trends in attitudes, it is not the critical factor. The scales developed earlier will assist in locating other strategic variables.

It will be recalled that in Section I and Section II, five different scales were established: "The Population and Community Characteristics Scale" (Table 3), "Community Culture Group Scale" (Table 4), "Community French-English Social Relationship Scale" (Table 5), "Community Awareness of French-English Problems Scale" (Table 6), and the "Industrial National Involvement Scale" (Table 11).

In earlier sections these scales were used to describe the communities and industries in the sample. The scores derived from each of these scales also provide an analytical tool. The relationship between the community and industry score on these scales and respondents' attitudes were tested, and the scores based on "The Community Cultural Group Scale" were found to persistently discriminate between the types of attitudes expressed by the respondents.

"The Community Cultural Group Scale", it may be recalled, was based upon the presence of absence of sizeable numbers of both French and English within the community, the awareness of the presence of these groups over a long period of time. For each of these characteristics a point was scored, and in addition, a point was scored for the presence of one or more other minority groups. In this way an index of French-English and minority group community characteristics was set up. It was found (Table 4), that 17 communities had a score of four (English-French and minority groups over a long period, with a mutual awareness), 9 communities had a score of three, 7 communities scored two, 12 communities scored one, and a mere 4 communities received a score of zero.

A very high proportion of respondents who at present reside in a community with a score of four hold quite different views than respondents who live in a community with a score of one or zero. Restated in broad social terms, a high proportion of respondents in a bicultural community hold distinctively different attitudes to those who live in a unicultural community.

By way of brief demonstration, the attitudes of respondents from communities with a score of four on the "Community Cultural Group Scale" are compared with those of respondents from communities with a score of one. Again, for the sake of brevity, the distribution of respondents' choices on only two alternatives from each statement will be considered.

To begin, respondents from communities with a score of four are only very slightly more aware of French-English problems than those with a score of one (Table 37).

TABLE 37

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTIONS ON SALIENCY
BY "COMMUNITY CULTURAL GROUP SCORE"

Table	Question and Selected Alternatives	"Community Cultural Group Score" Total	Score 1	Score 4
	N =	150	51	33
		%	%	%
(16)	Present English-French relations within Canada are:			
	1. a natural and expected part of the ups and downs of national life	29	24	6
	4. of urgent gravity	6	6	21
(18)	Present discontent among French-speaking Canadians involves:			
	1. a small number of French-speaking people	38	41	42
	2. many (and all) French-speaking people	53	47	48
(21)	Quebec chosen as province with most pressing difficulties	48	44	48

As seen in Table 37, a slightly higher proportion of the respondents from bicultural communities feel that the problems of biculturalism have a higher level of saliency. Attitudes of respondents from these same communities show a much sharper difference in questions on the future of confederation. These are summarized in Table 38.

TABLE 38

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTIONS ON THE FUTURE OF CONFEDERATION BY "COMMUNITY CULTURAL GROUP SCORE"

Table	Question and Selected Alternatives	"Community Cultural Group Score" Total	Score 1	Score 4
	N =	150	51	33
		%	%	%
(23)	Confederation in its most desirable form would be:			
	1. the present form	41	55	39
	3. modified to increase decentralized provincial power	19	12	27
(24)	Major Federal Government policies should be decided:			
	1. on the basis of a simple majority of Canadian people	47	64	22
	2. with some special consideration for French Canada	31	21	49
(25)	Federal Provincial tax arrangements should:			
	1. continue to attempt to equalize living standards of citizens in all provinces	62	71	48
	2. be modified to give more taxing power and authority to the provinces	25	18	40
(26)	Canadian federal union tends to:			
	3. be biased in favour of the central provinces of Quebec and Ontario	26	19	27
	4. not to be biased and fulfills original intentions	42	53	26

A higher proportion of respondents from communities with a score of four feel that policies should be decided with special consideration for French Canada in a confederation scheme which gives additional power and taxing authority to the provincial governments. On the other hand a high proportion of respondents from communities with a score of one feel that decisions should be made by a simple majority of the people within confederation of its present form, with current tax arrangements. A large proportion of these people feel that confederation fulfills its original intentions.

The score on the "Community Cultural Group Scale" does not discriminate among respondents' views in terms of the future of the B.N.A. Act. This is not surprising, perhaps, as it is clear that any changes in the act involves far more, economically and politically, than French-English relations.

The most impressive differences in attitudes between respondents with a high and low score on the "Community Cultural Group Score" show up in questions concerning French-English relations and the symbols associated with these relationships. In each question, the respondents from communities with a high score show markedly different attitudes on aspects of the symbols of flag and language than those with a low score (Table 39).

TABLE 39

DISTRIBUTION OF ANSWERS TO QUESTIONS ON LANGUAGE BY "COMMUNITY CULTURAL GROUP SCORE"

Table	Questions and Selected Alternatives	"Community Cultural Group Score" Total	Score 1	Score 4
		N = 150	51	33
		%	%	%
(28)	An appropriate flag for Canada is:			
	1. no problem - I am content with what we have	32	44	18
	4. a distinctive new flag with neither Union Jack or fleur-de-lis	47	30	62
(29)	Knowledge of both French and English languages is:			
	1. desirable	35	49	27
	2. to be highly encouraged and taught in all schools	50	37	57
(30)	The maintenance of two languages in Canada is:			
	3. desirable because it is distinctly Canadian	17	27	6
	4. essential as a basic and constitutionally guaranteed freedom of both English-speaking and French-speaking Canadians	55	47	72
(31)	Federal civil servants should be required to:			
	1. speak their mother tongue only	17	20	12
	4. speak both French and English wherever they work	14	14	36
(32)	Tax supported French-speaking schools should be the right of:			
	1. French-speaking majority in the Province of Quebec	27	41	9
	4. French-speaking Canadians in any part of Canada	47	29	79
(33)	The C.B.C. as a national agency should present:			
	1. English programmes in English-speaking areas, & French programmes in French-speaking areas	46	73	24
	2. introductions in both French & English for many suitable programmes	35	15	51

A very large proportion of respondents from communities with a score of four favour a new distinctive Canadian flag , strongly support two languages for constitutional reasons, highly favour tax-supported French-language schools in all parts of Canada and support limited C.B.C. national bilingualism, and bilingualism in the civil service. On the other hand, a large proportion of respondents from communities with a score of one support the traditional flag, and although they feel two languages are desirable, they feel that French-language schools should be restricted to Quebec, highly support C.B.C. regional unilingualism and would require civil servants to speak only their mother tongue.

These tables demonstrate that if the respondent comes from a community which scores high on the "Community Cultural Group Scale", the probability is greater that he will favour expansion of bicultural influence in such things as federal decision making, tax supported French-speaking schools, and C.B.C. programming.

Two technical points are very important. First, it is necessary to make clear that the relationship between respondents' attitudes and community score is not an artificial relationship created by equating a high community score with a large number of French-Canadian respondents. As a matter of fact, French Canadians make up a little less than 40% of the respondents in high score communities. The distribution of attitudes according to the "Community Cultural Group Score" superficially resembles the distribution of attitudes in the Quebec region, but although one might expect the highest proportion of communities with a high score to be located in Quebec, it turns out that 50% of the communities earning a score of four are outside the province of Quebec. The scale is not a reflection of Quebec region attitudes.

The second point is that although the other scales - "The Population and Community Characteristic Score", "The Community French-English Relationship Scale", "The Community Awareness of French-English Problems Scale" and the "Industrial National Involvement Scale" - did show some correlations with respondents' attitudes, they were not as persistent in direction and degree as those of "The Community Cultural Group Scale". The reasons for the lack of correlations on the part of these scales is fairly clear, for instance, "The Population and Community Characteristics Scale" measuring the newness of the community, which though important, is cut across by other social characteristics which are of greater influence and so indicates few correlations. "The Industrial National Involvement Scale" measures national involvement of the place of work, rather than community characteristics. "The Community Awareness of French-English Problem Scale" (Table 6), was earlier noted as a score of doubtful accuracy for analytical uses.

What seems somewhat surprising is that the "Community Cultural Group Score" discriminated between respondents' choice more precisely than the "Community French-English Relationship Score". This suggests that the general presence and awareness of English and French with limited familiarity between them, is a more crucial factor than the degree of integration between the French and English.

"The Community Cultural Group Scale" measures the presence and awareness over time of people from two dominant cultures. It seems that if English-speaking people have limited community contact with French-speaking people, they become familiar with a range of language, school, church and other needs. Under these conditions English understand the nature of the problem and so become more sympathic to the practical application of the ideals of biculturalism and bilingualism. On the other

hand, it is well known that very close relationships can breed contempt as well as sympathy. So, it is the presence of the two groups rather than the intensity of the French-English relationships that seem to produce a score of attitudes favouring the widest application of biculturalism and bilingualism.

If, then, the regions are considered in terms of the community scores of each respondent some concentrations of scores might be anticipated and this distribution should resemble, to some extent, the direction and trend of opinion in each region. The distribution of respondents in each region by the "Community Cultural Group Scores" is indicated in Table 40.

TABLE 40

DISTRIBUTION OF RESPONDENTS BY REGION
AND BY "COMMUNITY CULTURAL GROUP" SCORE

		Region			
		Mar.	Que.	Ont.	West
"Community Cultural Group Score"	N =	27	30	47	47
		%	%	%	%
Zero		0	2	6	11
One		62	0	26	47
Two		0	10	33	13
Three		34	30	9	13
Four		4	38	26	5
No answer		0	0	0	11

Given that the higher the score, the more likely the respondent is to choose the alternative more closely sympathetic to the wide application of bilingualism and biculturalism, the above table indicates that Quebec province respondents (both French and English) would be expected to reply in this vein. The next highest proportion would come from Ontario, with 26% of the respondents living in communities with the score of four. This leaves the West and the Maritimes with a large proportion of respondents living in communities with low scores, as both have over 50% of the respondents with a score of one or less. But 38% of the respondents from the Maritimes live in communities with a score of three or more, so it would be expected that the Maritime distribution on many questions would be more favourable to national bilingualism and biculturalism than the West. Respondents from the West have fewer personal contacts with, or awareness of French-speaking Canadians, and this would be expected to be reflected in their attitudes. Indeed, this seems to summarize the actual distributions in Tables 15 to 34 relating to French-English relationships.

It seems, then, that the regional variation in attitudes may be accounted for in large part by the differential amount of day-to-day relationships and awareness between the two cultural groups. The phenomenon is a reflection of geographical distance from Quebec and the population make-up of the communities.

Again, the discussion is concerned with trends. None of these relationships are totally in effect, as there are many other variables that influence these attitudes. It should be remembered, for instance that a number of respondents have moved to and away from communities with high and low scores.

It is important to remember, once again, that the respondents are not a cross section of the population; they are drawn from across the nation, but otherwise form an occupationally homogeneous sample. They all hold positions of responsibility in industry, they earn rather similar (and substantial) salaries, with few exceptions they range in age from 28 to 45 years, they are well educated (at least high school matriculation) and are well travelled.

If the respondents share all these characteristics, yet hold the divergency of view noted in this section, this raises interesting questions about the range of answers that might be expected in the nation as a whole, where education, occupation, income, and so on vary so greatly. The data in this section documents the fact that the base of common under-standings and meanings is quite limited. The implications of these points upon any attempt at discussion or education in the area of bilingualism and biculturalism will be considered in greater detail in Section IV.

SECTION IV

PERSONAL OPINIONS OF RESPONDENTS

Section I dealt with the community setting; Section II explored some problems and policies linking industry with biculturalism and bilingualism; Section III explored underlying attitudes of respondents; Section IV reviews some of the opinions expressed by the respondents.

These opinions cannot be considered as representative of the respondents' unions and companies or of the population as a whole. They are important in their own right as they represent the opinions of well travelled, well informed citizens who hold jobs of considerable responsibility and influence. The fact that the respondents are or will be in positions that will affect, however indirectly, the lives of an industrial work force of 130,000 and their families in fifty communities across the nation gives some indication of the wider implications of their views.

Respondents were asked about their views on the nature of the present French-English problem, the basic differences, if any, between French and English, and the type of solution to the problem that the respondents recommend. The respondents were then asked for specific recommendations for concrete action which could be implemented by the individual, the company and/or union and the community.

Opinions on the Nature of the French-English Problem

Respondents were asked to identify the problem facing the country in terms of biculturalism and bilingualism. The question was phrased as follows: " The mass media are currently discussing problems arising between French and English-speaking Canadians. There seem to be many views on the nature and gravity of these problems. In your personal opinion, what are the problems?"

As an open-ended question which did not suggest or limit the answer, it elicited a wide variety of types and lengths of answers. Despite the variety, it is possible to categorize these answers in terms of major subject themes - political, economic, cultural (historical), education, language, communication (mass) and understanding, personal-psychological, and miscellaneous. Each answer was classified according to the major theme or the main area in which the respondent located the problem. The areas into which the answers to this question were distributed are shown in Table 41.

TABLE 41

DISTRIBUTION OF THE MAIN THEMES OF ANSWERS ON PROBLEMS IN FRENCH-ENGLISH RELATIONS

Area or theme	Number of Respondents (N = 125)	Percentage %
Political	16	13
Economic	22	18
Cultural (historical)	15	12
Education	9	7
Language	15	12
Communication and Understanding	18	14
Personal-psychological	12	10
Miscellaneous	2	2
No problem	10	9
No answer	6	5

Personal and qualitative replies when categorized into themes are quantified to give some indication of the major emphasis of the comments. In this form, it is apparent that there is little agreement among respondents on the location of the "problem". The highest single percentage in any one area is 18% (economic). Other replies are fairly equally distributed among the other categories - ranging from seven to fourteen per cent in each category. This scattering indicates a wide diversity of opinion.

The answers themselves, within each of these categories, vary greatly. To give some idea of the range of qualitative material a cross section of excerpts follows. (Some comments have been translated from the original French). The excerpts will be reported at some length for three reasons. First, they illustrate the diversity of opinion expressed by the respondents; second, each comment in its own way points to important considerations for any study of bilingualism and biculturalism; third, the comments show the respondents' implicit disagreement on cause and symptom. From comment to comment, cause is accepted as symptom and symptom for cause.

Political

Of the 13% of the respondents who attributed the problems to the political area, only a few discussed political leaders and political parties:

Problem aggravated by some leaders for personal gain.

> Lack of confidence of the government (Federal) to project a national Canadian entity through use of a Canadian flag, anthem etc. There should be one Canada and only one.

A few respondents felt that what had started as a problem of a few small dissident groups had grown and had been exaggerated, and would become part of the political scene:

> The problems between the French- and English-speaking Canadians arise mainly from a minor group of fanatics in the Province of Quebec who, whether mainly for their own good or not, are attempting to bring the Province of Quebec to the foreground. Maybe they want sympathy; I don't know, but I firmly believe that if this is the case then they are definitely going at it in the wrong way.

> The problem is being exaggerated, over publicized and, at present, a political football.

Most of the respondents who answered in political terms discussed the problem as either one of a minority (French-speaking) which is attempting to assert itself more widely in the nation as a whole, or as one of a minority attempting to attain rights which were constitutionally guaranteed.

> Desire on the part of the French Canadians to have a greater say in the running of the country as a whole.

> Desire of Quebec to assert its assumed right to equal status for the French language and culture in Canada nationally.

> French are a minority group, demanding rights as outlined in the BNA Act.

> A minority group attempting to get more for themselves without regard for the good of the majority.

> One problem could be the refusal of English-speaking Canada to allow French Canada full autonomous rights - a right, I feel, French Canada should have.

Economic

The 18% of the respondents who saw existing French-English problems in terms of economics were almost all in agreement on the substantive level. The majority interpreted present situation in terms of a delayed economic development in the Province of Quebec, and an understandable impatience to catch up to the economic development of the rest of North America. A number compared the situation in Canada with that of under-developed countries in Africa.

> The problem is basically one of economics. The rapid advances being made in living standards of most English-speaking Canadians has been transmitted via various news media to the minority groups who have a comparatively lower standard of living. Discrimination begins at this point.

French-speaking Canada is emerging from its isolationist and economic shell. They now realize the necessity and importance for their own well being to be associated with the business community and also the prestige of high positions in this domain. No longer are the legal, medical and religious callings the only "true" professions. Just as in other "emerging" nations, many French-speaking Canadians feel that they have been down trodden by a "colonial" minority who will not give them the opportunity of improving their own lot. This is a false assumption in the main, but the radicals and politicians play up the exceptions and often distort the facts. The emotionalism engendered by such themes makes some want a transition to "masters of their own destiny" by the French-speaking Canadians, which would force the ouster of English-speaking Canadians in Quebec industry (the English-speaking have helped Quebec in many ways and have gained their present positions by experience) through the use of technically trained Quebec residents who have not matured with experience.

An economically under-developed group of people realizing the fact and wanting to correct it fast. Naturally, they are inclined to blame othersfor their position, rather than themselves. French Canadians have just begun to realize the fact that they are economically behind the rest of the country; this has come about because of a tremendous improvement in educational opportunities, and communications with the rest of the country; the young educated class has proposed to solve this overnight under the guise of nationalism, they don't place blame on their previous political leaders who failed to take advantage of the opportunities that existed for Quebec, rather they blame English capitalists; the constitution is also blamed; it is not their right to speak their language, the right to practice their cherished traditions that is of basic concern to them but it is their right to the economic rewards of the natural resources of their province that is at the root of the problem.

French Canadians have recently become aware of the under-development of their province and are now attempting to catch up very quickly - emphasis has mistakenly been placed on language question by the media.

We are inclined to assume that the problem is really not biculturalism .....those demanding bicultural rights are usually with the same breath requesting equal economic rights and equal social status and opportunities. Therefore, we conclude that like many other agitations, it has its true source and inspiration in the lower living standards and less prosperous conditions of its proponents.

The problems seem to be that there are not enough French Canadians in higher paying jobs in Federal Government, industry, and that they are rebelling against it.

In some ways the Province of Quebec and its native people may be compared with some of the newly emerging or developing countries of the world -- they are impatient to make the move from a social system still marked by the seigneury type of dependency to the goal of economic, scientific and cultural sovereignty which has been over-simplified by the emotion-rousing political catch phrase "masters in our own house".

Political exploitation of these emotions clouds the real problems from both the people of Quebec and from the rest of Canada; it has the effect of aggravating division.

An impression which is well established in Western Canada is that French Canadians want top jobs in industry and business just by virtue of being French Canadians - no reflection of competition through qualifications or ability is communicated. It is the right to be masters which receives the prominence of publicity with little or no play on the concommitant responsibility to equip themselves for the role. In my opinion, separatism in Quebec is developing a certain fanaticism. The dangers inherent in the threatening, demanding language and actions of fanaticism are at least four fold -- 1. irrational actions of extremists, 2. the political use, unwitting or witting, by moderates of a form of blackmail which indirectly uses extremism as a bargaining lever, 3. the possibility of Federal action being "politically" expedient -- an expedience born of threat in lieu of rational objective action and 4. the closing of ears by both sides and the alienation of all sympathies -- a hazard summed up by Le Soleil as "a danger of a dialogue of the deaf".

Cultural, Historical

The 12% of the respondents who answered in terms of cultural-historical differences are in fairly close agreement with those whose views stressed economic factors because they point out that the cultural tradition of the past affect the economic, social and psychological development of the present.

French Canada is emerging from a rural, church-dominated society, and is vexed at being so slow in maturing, and is blaming this on English-speaking section of the society. The fuss is being made by extremists and will probably calm down soon.

Historical events have ill-prepared French Canadians to meet the technical and administrative requirements of industrialization on our continent. The economic troubles of Quebec are far larger than the cultural ones.

Each citizen is proud of his descendancy and tries to advance it.

Difference in culture and language being exaggerated by minority societies.

Major problem is the emancipation of the French Canadians in the past 5 years from old traditional ways due to education and mass information. This has happened too fast.

I believe we do have a problem in Canada rising from the fact that we do have a distinctive culture in Quebec Province, but I do not think that this difference is great enough or wide-spead enough throughout Canada that we can properly think of our nation as being bicultural.

> French Canada has much to offer to Canada. There is, however, the possibility that the tail may wag the dog. The problem is to integrate the two systems so that we can get the best from both; to enable each group to keep what is part of their heritage without splitting the country. In no way should this country be allowed to split.
>
> The major problem appears to be a demand (or desire) for greater recognition by a vocal segment of the French-speaking Canadians. Whether this is an honest desire for equal recognition which they feel they are not getting now or a selfish desire for special recognition is difficult to determine and appears to depend on your point of view. Personally I believe the true state is somewhere in between these two extremes. I believe in certain cases the French-Canadian has some justification for complaint. However, much of this is really his own doing, resulting from a strong insular tendency in the past.

Respondents point out that cultural-historical differences are not restricted to English-French differences. Several respondents discussed the cultural background of the Acadian French, making the point that these French-speaking citizens have inherited a different cultural tradition within a very different historical context. The problems of this group are not identical of those of the French-speaking in Quebec.

> While the French portion of New Brunswick borders to some extent on Quebec, it does not mean that they are the same people. The Acadians have had a much different history than the Quebecois and have always regarded themselves as different.
>
> Hence, at the first Acadian Congress held at Memramcook in 1881 they voted to have their own official feast day of L'Assomption, rather than adopt the St. Jean Baptiste day from Quebec, as was advocated by the delegation from that province. At this time they also adopted their own flag, a French tri-colour with a golden star, rather than the Fleur-de-lis of Quebec.
>
> Though thus rebuffed, and even though at times their attitude toward the Acadians has been a patronizing one, the people of Quebec have maintained an interest in their French-speaking brethren in the Maritimes. They have helped them through the church and its educational orders, and have also contributed generously to help establish and maintain L'Evangeline as a French language daily.
>
> Informed feeling to-day is that both are prepared to work together more than ever before in their efforts to extend French-speaking influence in Canada and thus obtain what they feel is required for full equality of both races.

Education

Although differences in educational background, and the amount and type of education are clearly implied in many of the comments which focused upon economic and historical-cultural factors, few (7%) respondents chose education as the major factor contributing to present difficulties. Even those who have chosen to stress education

note that the problem is a complex one, and closely related to other areas:

> French-speaking Canadians have not had the benefit of proper leadership; they themselves have not been directed towards true bilingualism and biculturalism; I believe part of the problem lies in the French Canadian's failure to become truly bilingual and qualified in various fields of endeavour in English as well as French.
>
> The problems are emotional in nature having their roots in the fact that Quebec education has lagged very seriously behind that of the rest of North America. They are basically the same problems being faced by the emerging nations of Africa - the violent rejection of the overlord when more peaceful but equally effective alternatives exist. Perhaps more fundamental to Canada's short term future as a nation than biculturalism or bilingualism is the threat to the Federal System. The Quebec push for two governments of equal status is not likely to find much acceptance elsewhere in Canada.
>
> More knowledge of constitutional position of French Canadians in confederation is needed by English-speaking Canadians.

Language

12% of the respondents saw major problems arising out of the two languages. Although these respondents discussed the subject area of language, there was no unanimity among respondents for placing the emphasis in the same area. Some, for instance, feel that bilingualism is not a practical and meaningful objective:

> The history of Canada would suggest that the problem was created by providing for bilingualism. Since this has not proven practical in Quebec, it will be even more impractical on a national basis.
>
> We in the West do not believe that biculturalism means bilingualism.
>
> The problem is trying to get the nation to function with more than one language. I believe in the desirability of bilingualism, but no nation in my opinion can build and promote national unity if it has more than one official language.
>
> Business in North America is conducted in English. People wishing to enter business should learn English.

Some respondents imply that bilingualism is legitimate, and that all should be able to speak both languages. However, some place the blame directly upon the English-speaking Canadians for refusing to learn French.

> The problem is the lack of bilingualism on the part of English Canadians.

> The major problem is the English Canadians' attitude toward French Canada. They seem to resent us our mere existence. One example of this is the refusal of English Canadians who live in the midst of French Canada to learn French. Therefore they refuse to communicate with us and understand us. The French Canadians therefore have been in the situation of living as a nation within a nation, and this nation has been tolerated rather than accepted. There is no discrimination on a large scale, but subtle discrimination that hurts just as much. The French Canadians on the other hand have never done anything about the problem, but have bowed to the English Canadians, learned their language and have always made the steps to communicate. Now they feel the English Canadians should meet them half-way. The problem is also due to the surprise of the rest of Canada, who thought French Canada was happy and contented, and now find that our rights have not been respected, and that we are now ready to demand that they be respected.

On the other hand, other respondents place the blame squarely upon French-speaking Canadians for not learning to speak English:

> I feel there is a lack of desire on the part of French people to learn English, but they expect English-speaking to learn French.

> Many have a pre-state of mind that they just do not change in general in Quebec, but we are more open-minded to recognize the other language.

Another makes the point that the bilingual individual is not given sufficient reward in our society.

> Main points: 1. French minorities have not yet equal opportunities regarding own language. 2. French bilinguals still too often slighted regarding employment. English unilinguists get the best jobs through various self-protection influences (financial and governmental). In brief: French bilinguals have been indirectly penalized for being bilinguals.

(Mass) Communication and Understanding

Many respondents (14%) selected the area of communication and understanding as one of the major problems facing Canada. If the country is divided by language, culture, and custom, it is not surprising that mutual understanding is difficult to establish and maintain:

> A lack of understanding of the problems confronting each group and the country as a whole.

> From this internal point of view (of the company) there is no French-English problem except as they themselves say "we are years behind in understanding of big business, unionism, etc.". This is not a typical situation, and it seems to follow that the dreadful misunderstanding and hostility rises out of lack of common interest, common organization, and it is all aggravated by the usual noise from the worst element in both French and English communities.

> Not enough contact, therefore lack of mutual understanding; French-speaking Canadians want to feel ownership in their own province.

Although there seems to be some agreement that each "side" has to learn to understand the other, individuals tend to lay blame more upon one group than the other. The blamed group varies:

> Lack of understanding on both sides. Traditional indifference on part of the English and lack of sympathy for what seems to be a situation for which the French are 90% responsible has resulted in irresponsible emotional outbreaks.

> The problem is one of comprehension; the English-speaking element must understand the point of view of Quebec in respect to their rights.

> French having to speak English to get ahead; feeling of economic superiority of the English in Quebec; ignorance of Quebec in the balance of the country.

A number of respondents particularly mention the mass media, and their responsibility. Few feel that the media fulfill their task, and many seem sure that the mass media complicate and aggravate the situation:

> I believe mass news media are again overplaying the sensational side of the problem. The radical French Canadians seem to be enjoying the publicity and this in turn appears to give the added hope of achieving their aims. I believe that in some cases English-speaking Canadians discriminate against French-speaking on national level.

> Two solitudes in broadcasting; no national press, therefore lack of understanding.

> Too much emphasis by politicians and C.B.C. on the subject - constant irritation aggravates any situation.

> There will always be basic problems, but right now the press, radio and T.V. have evaded the biggest problem by overplaying what has been "normal" for over a century. Biggest problem is to keep French happy in English new industries.

Some of the implications involved in the lack of understanding between the two peoples are explored by several respondents:

> Principally, lack of knowledge as to what biculturalism is by both French and English Canadians, lack of a truly national approach by both groups, and a prideful attempt by some French Canadian "eggheads" to force both groups to attain the impossible. Separatism which is neither practical nor possible is placing additional stumbling blocks in the way of those seeking areasonable solution. If people could learn to mind their own affairs and meddle less in matters of which they have no understanding we would all be better off. The news media tend to sensationalize and draw into controversy people who couldn't care less, in other words, people are almost forced into

taking sides in most cases concerning subjects about which they know nothing, have no interest in or should not be expected to participate in physically or emotionally. Factual presentation of news is either a lost or as yet undiscovered art and as long as we are in possession of the dubious blessings of magazines, newspapers, radio and television we can expect violent reactions on all subjects by people whose only sin is having been forced to take sides in an argument in which they have no place.

Particularly there is a lack of understanding of the intense effort required to work all day in a language you find difficult to understand. Both groups are very interested in, and concerned about, the future of this country in general and their own particular area of interest in particular. Lack of understanding in some cases is due particularly to the educational system which has been in effect for some time. There is a sincere and strongly held opinion by French-speaking Canadians that they have not received the consideration due to them when promotions to managerial positions are being considered. The English-speaking members of the group found it hard to believe that any efficient business of businessman would recommend or promote anyone who in his judgment was not considered to be the best man available to do the job in question. He may not be as aware of French-speaking Canadians as he should be. However, accusing English-speaking managers in general of discrimination is a very sweeping condemnation of business in this country.

In summary, most of these respondents feel that Canadians have never faced the facts of their own duality, nor understood biculturalism.

The problem is one of understanding the fact that the Canadian nation is primarily based on two peoples with two backgrounds and two languages, and that both must work together if Canada is to continue to exist; other peoples with other languages have become part of Canada but this fact must not be allowed to obscure the basic "French Fact".

Personal-Psychological

A number of respondents (10%) talked of problems in terms of personal-psychological attributes - attributed to one group or the other or both. In this category are the complexes - inferiority, superiority, majority, - along with pride, emotion, immaturity, and stubborness:

Part of the problem is a mass "inferiority complex" on the part of French Canadians.

Problems of an emotional nature only.

National problems seem to arise from a feeling of inferiority on the part of the French Canadians.

English - Majority complex. French - Inferiority complex. Both - "Pride".

Stubborness on both sides.

> There is a basic immaturity of the native born Canadian; immigrants do not have this aversion to a "foreign" language.

No Problem

9% of the respondents feel that there is no problem existing between French and English-speaking people in Canada. A few modify this when they state that there is no problem for the bilinguist!

> In the community there is no problem in this matter, and the majority of the people feel this isn't a serious problem in Canada.
>
> No problem.
>
> For the bilinguist there are few problems.

Multi-theme answers

Although many of the respondents mentioned more than one theme in their answers above, still others were more definite in pointing out the multi-faceted complexity of the present situation.

> Limited job opportunities for French-speaking minority; limited education opportunities for French-speaking minority; high expense of conducting business in two languages for both industry and government: communication difficulties for press, radio, and television; lack of understanding and trust resulting from inability of the two groups to communicate readily.
>
> A long overdue political and economic emancipation of French Canadians coupled with the traditional feelings of economic and cultural superiority by the English in Quebec; the ignorance re Quebec of the rest of Canada.
>
> Geographical separation of Canadians coupled with concentration of French-speaking Canadians in Quebec; Generally lower economic level of French Canadians; Unsuitability of past education and orientation of French Canadians for modern industrial society; Lack of communication between different types of thinking of English and French-speaking Canadians.

Blame

The general themes of the respondents' personal opinions about the nature of the problems arising between French and English-speaking Canadians have been considered. These opinions contain many other implications than this general subject area. To cite but one example, under the heading of language, these two statements are found: "I feel there is a lack of desire on the part of French people to learn English, but they expect English-speaking to learn French." and "....the refusal of English Canadians who live in the midst of French Canada to learn French". Now it is quite obvious that although the two respondents are talking about language, the import of their comments is very different. The two respondents attribute responsibility or blame to different groups. The replies were analyzed according to this direction of blame or responsibility. Table 42 summarizes the frequency and direction of responsibility implicitly or explicitly stated by respondents.

TABLE 42

DISTRIBUTION OF BLAME OR RESPONSIBILITY IN ANSWERS ON THE NATURE OF ENGLISH-FRENCH PROBLEMS.

Responsibility attributed	Number (N = 125)	Percentage %
Fault of French legitimate	21	17
Fault of French illegitimate	23	17
Fault of English legitimate	1	1
Fault of English illegitimate	13	10
Fault of both	37	30
No problem	7	6
No responsibility	17	14
No answer	6	5

It should be noted that the respondents were not directly asked "Who do you blame?" - but instead they were asked about the nature of the problem. In the very statement of the problem, the respondent becomes involved implicitly in the assigning of responsibility. This indirect inference of blame is far less self-conscious and probably a more accurate technique than direct inquiry.

In the first two categories in Table 42, 34% of the respondents put the blame of the present situation upon the French-speaking Canadians. In the first category, "Fault of the French, Legitimate," 17% of the respondents suggest that although the French are at fault, they cannot be blamed in the sense that they are victims of historical-cultural or other types of forces. "French Canadians have recently become aware of the under-development of their province" illustrates this point of view. On the other hand, in the second category "Fault of the French, Illegitimate" another 17% suggest that the French are at fault, and that the fault is a deliberate, blameworthy one, for example - "There is a lack of desire on the part of the French people to learn English, but they expect English-speaking to learn French."

In all 30% of the respondents regard both English and French as blameworthy for the present situation, such as "stubborness on both sides". Altogether, 11% of the respondents blame the English-speaking Canadians, and of this segment, 1% feel it due to causes beyond the control of the individual, and 10% think that English Canadians are directly blameworthy.

This, then raises an additional question - Do English-speaking and French-speaking respondents both lay the blame at the same source? Table 43 shows the assignment of responsibility according to the English and French background of the respondent.

TABLE 43

DISTRIBUTION OF BLAME IN ANSWERS REGARDING ENGLISH-FRENCH PROBLEMS BY CULTURAL GROUP

Responsibility attributed	Total (N = 125) %	English 100 %	French 23 %
Fault of French legitimate	17	13	9
Fault of French illegitimate	17	22	0
Fault of English legitimate	1	1	0
Fault of English illegitimate	10	4	39
Fault of both	30	28	35
No problem	6	6	4
No responsibility	14	17	0
No answer	5	8	13

Both English-speaking and French-speaking respondents agree to the extent of 25% and 35% respectively that the present situation is the fault of both groups. Beyond this, and the fact that 6% and 4% feel that there is no problem, there is little agreement. In all, 35% of the replies of the English-speaking respondents blame the French, and 9% of the French-speaking group blame the French. Furthermore, over half of the English-speaking respondents who blame the French think that the problem is attributable directly to present French-speaking individuals.

On the other hand, most (39%) French-speaking respondents lay the blame directly on English-speaking individuals' present actions. In the English-speaking group only 4% blame the English.

To put it in its briefest form, apart from about 30% of English-speaking and French-speaking respondents who lay blame upon both groups, the English blame the French, and the French blame the English. Comparable small percentages of both English and French blame the cultural-historical forces in French Canada.

This disparity of outlook between English and French suggests that there may be differences according to the region in which the respondent lives.

TABLE 44

DISTRIBUTION OF BLAME IN ANSWERS REGARDING ENGLISH-FRENCH PROBLEMS BY REGION

Responsibility attributed	Total (N = 125) %	Mar. 21 %	Que. 31 %	Ont. 35 %	West 38 %
Fault of French legitimate	17	9	27	8	21
Fault of French illegitimate	17	5	3	28	27
Fault of English legitimate	1	5	0	0	0
Fault of English illegitimate	10	10	32	0	3
Fault of both	30	47	32	31	17
No problem	6	0	3	8	8
No responsibility	14	24	3	6	24
No answer	5	0	0	19	0

If the fault of French, legitimate and illegitimate are combined, it is easy to see the wide range of proportions from region to region - 48% of the Western respondents blamed the French-speaking Canadian, compared to 36% in Ontario, 20% in Quebec, and 14% in the Maritimes.

A smaller percentage of Maritime respondents blame French Canadians than Quebec respondents. Ontario respondents point primarily to illegitimate factors, while Quebec respondents cite legitimate factors, and the other two provinces split their blame half and half between legitimate and illegitimate factors.

If the legitimate and illegitimate figures are combined in the same way for the English, they again show great disparity; Quebec is high with 32% of its respondents, Maritimes next with 15%, West 3% and Ontario with none. The Maritimes and Quebec are the two regions in which more respondents blame the English rather then the French. Ontario and the West assign almost no responsibility to the English. The blame of the English is almost all illegitimate.

The "Fault of both" category is implied by 30% of all respondents. The biggest contrast in percentage of views is between Maritimes 47% and the West 17%. The Maritimes and the West have high percentages of respondents who imply "No responsibility".

In general terms, the Maritimes and Quebec show some similarities in comparison to Ontario and the West. The majority of respondents in the West blame French Canadians, while the majority of the Maritimers claim it is the fault of both, giving their next largest share of blame to English-speaking Canadians.

Summary

Consideration of these comments leads to several conclusions. In terms of the manifest content, it is clear that there is a wide diversity of opinion among the respondents from companies and labour unions as to the nature of the problem. First there are those who think that there is no problem, and then, the wide range of areas noted in the responses. In no way can it be imagined that there is any form of consensus as to the nature and source of the problem.

Again, in terms of comment, it is well illustrated that there is no clear agreement among the respondents as to what constitutes the problem itself, and what is merely symptomatic of an underlying problem. This is not unusual in terms of social phenomenon - but the lack of agreement in terms of cause and effect, or problem and symptom has important and obvious implications for the solution of the problem. The following excerpts from foregoing quotations illustrate this disagreement as to symptoms, mistaken problems, and "real" causes:

> They (French Canadians) are now attempting to catch up very quickly (economically) - the emphasis has mistakenly been placed on the language question by the mass media.
>
> ....therefore, we are inclined to assume that the problem is really not biculturalism....we conclude that like many other agitations, it has true source and inspiration in the lower living standards and less prosperous conditions of its proponents.
>
> Whether this is an honest desire for equal recognition which they (French-speaking) feel they are not getting now, or a selfish desire for special recognition is difficult to determine and appears to depend on your point of view.

In terms of the assignment of blame, about 30% of the respondents feel that it is the fault of both English and French. In broad terms, however, the English tend to blame the French and the French blame the English for the present situation. Two exceptions are that the Maritimes place more blame on the English, and the West and Ontario place no blame on the English. It can be seen, then, that there is little agreement on the source and nature of the problem, or the assignment of fault or responsibility for the present situation.

Opinions on Basic Differences Between French and English

A number of respondents have made references to the need for "understanding" the other group, and "appreciating the differences". Many comments have been made regarding the "sensational" and "biased" views presented by the mass media. These comments raise the question, what do English Canadians think French Canadians are like? What do French Canadians think of English Canadians? These opinions are important, because they form the basis upon which decisions and social and political relationships are carried on. Any teenager, for instance, knows that it makes a difference if his parents look upon him as an adult, or if they look upon him as an immature child.

It may be remembered that in the preceding section, the question of difference was explored. At that point, it was established that 12% thought there were no basic differences between English and French, 33% thought there were some minor differences in outlook, 31% selected "some major differences" in outlook, and 22% felt there were

many major and fundamental differences in outlook. At this point, consideration turns to the nature of these minor and major differences.

Each respondent was asked the following question: "Other than differences in language are there any basic differences between French-speaking Canadians and English-speaking Canadians? If so, what are they?" There is no "right" answer to this question in the sense that there could equally well be difficulties if respondents felt there were "no differences" or if there were specific differences.

On one hand, an individual who anticipates no basic differences is not prepared for the superficial and often fundamental differences which may be present. On the other hand, if an individual thinks there are basic differences between the groups, these attitudes may be based upon traditional folklore, gossip, reports from mass communication media or a generalization to the whole group, of the experience of a limited number of individual encounters. The resultant picture is technically called a stereotype, - a group accepted image which is an over-simplified (often caricaturized, sometimes prejudiced and charged with emotion) conception of a character, personality, social structure, or group, which stands in the place of accurate images. Much activity is inevitably based upon stereotypes.

The major areas of basic differences between English-speaking and French-speaking Canadians identified by the respondents are indicated below in Table 45

TABLE 45

AREAS OF BASIC DIFFERENCES BETWEEN ENGLISH-SPEAKING AND FRENCH-SPEAKING CANADIANS AS IDENTIFIED BY RESPONDENTS

Area	Frequency (N = 125)	Percentage %
Historical Differences	13	11
Present political attitudes	2	1
Legal problems and systems	1	1
Style of life, values and goals	29	23
Education	8	6
Tradition and religious factors	24	19
Temperament	13	11
No differences	26	21
Don't know	4	3
No answer	5	4

When asked for these specific differences a full 21% felt that there were no differences or they could not think of any specific differences.

Historical Differences

11% of the respondents noted that the historical-cultural background accounted for many fundamental and superficial differences:

> The whole physionomy of both groups is quite different based on background (educational and commercial) and reactions to conditions that shaped Canada.
>
> The differences are very real. It will be a shame if each does not benefit, from the other. There is a difference of an obvious type such as in literature, art, cusine, law, but there are much more subtle differences in such areas as humour, ethics, family life. These latter, are the important cultural differences that can keep us very far apart if the language barrier is not bridged.
>
> Yes, - but they are largely determined by the institutions of the past, for example, differences toward democracy, social status, unions, social welfare.

Present Political Attitudes

Respondents refer to differing brands of patriotism, relation to U.S.A. and related items in their comments on political action. A number of these are closely related to another heading "temperament" noted below.

> English Canadians can hold an advantage with U.S.A. business firms set up in Canada due to common language.
>
> The French Canadian thinks of himself as a "French Canadian" rather than as a "Canadian".
>
> Quebec prefers isolationism to contact with the rest of Canada.
>
> Different viewpoint of Confederation.

Style of Life, Values and Goals

The comments of the 23% of respondents range all the way from relatively superficial considerations such as cuisine, to fundamental notions of a difference in the entire outlook on life:

> French Canadian women tend to be more chic and better cooks. French Canadians tend to remain home or close to family. They love colourful things.
>
> Concept of life in general.
>
> The French eat different food, they react emotionally in a different way, they have different sets of values, they consider France as their motherland.

The French exhibit strong cohesion due to deep roots in Province of Quebec. They are less mobile and less flexible, sense of belonging to a distinct group. The English tend to be rootless.

French Canadians have a more European attitude to business.

French Canadians are more conservative with their money, not so adventurous.

Education

6% of respondents noted differences in basic education, and the types of values and goals that are reflected in the educational approach.

The English are generally more materialistic and technically better educated - French concentrate on the Church, law and Classics.

More interest in philosophy, music, art, among French-speaking.

The French parochial schools have not prepared them to successfully compete in an industrial society.

Differences are not in aspirations only but in part due to educational qualification.

Tradition and Religious Factors

Although these are closely related to the historical differences, and style of life, the 19% of the replies do place emphasis upon the role of the Church, and the kind of family structure in the two groups.

The religious and family ties of French Canadians appear to be much stronger than for English Canadians. Therefore, there is a decided fear or uncertainty associated with the mobility needed by people in business.

There are differences in morality and the family.

1. Religion (generally) 2. Thought 3. Temperament 4. Loyalties.

Temperament

11% of the replies fell within this category. Comments on temperament range from the traditional differences between "Latins" and "Anglo-Saxons" to the ability and willingness of the two groups to "co-operate". To what extent these qualities are considered to be an innate part of the individual is not at all clear.

Just one of "attitude".

Desire to co-operate and adjust appears less among French-speaking.

The French are of a Latin temperament who show their emotions more easily than Anglo-Saxons.

French-speaking Canadians seem to think the rest of the country owes them something.

They are reluctant to learn to speak English.

Racial differences (Latin vs. Germanic or Anglo-Saxon) necessitate special approach.

The French Canadian responds to a paternalistic approach. This need has often characterized labour-management demands. The French tend to learn less readily the human relations techniques and skills necessary for just and uniform application of well founded policies. They are less practical, too humanistic.

In the sorts of sterotypes expressed, it is again clear that the respondents do not agree upon what characterizes a "French Canadian" or an "English Canadian". Further, respondents seem to differ in their views of what constitute superficial and symptomatic differences, and what are fundamental differences.

From the replies, it can be seen that there is not one all pervading stereotype, and that a number of old stereotypes are not dominant - for instance, although the sway of the Church in French Canada turns up in answers to the previous question, there is little preoccupation with religious differences in the question on basic differences.

One other quality of sterotyping which should be noted, is the location of the difference. By this, is meant the basis or nature of the differences. Relatively few attribute deep set difference to the basis of inherent character or temperament; the implication of this type of stereotype, of course, is that because it is inherent, no remedial action is feasible; it leads to laissez-faire, and resignation. Historical-cultural differences tend to be difficult to change, but present political attitudes, and education tend to be a part of the ongoing social system, and therefore by implication can be modified.

Whatever the stereotype, whether or not it has a basis in fact, it is important because the attitudes and actions of the respondents are based on what the respondents <u>think</u> the differences are.

<u>Solutions to the French-English Problem</u>

The views of respondents on the nature and gravity of the problem, and the basic differences between French-speaking and English-speaking Canadians have been discussed. It is now appropriate to turn to solutions to the problem. Again, these answers were collected through an open-ended question, and the respondent could answer in whatever terms he wished, but the wording of the question tended to imply a "solution" on a national basis" -"Solutions to the present 'English-French problem' have ranged from maintaining the present situation, all the way to dismantling the nation. What steps would you personally recommend?"

The opinions expressed in answer to this question were categorized in terms of broad subject areas. The frequency with which the replies fell into these areas is noted in Table 46.

TABLE 46

MAIN THEMES OF ANSWERS CONCERNING PROPOSED NATIONAL SOLUTIONS TO THE FRENCH-ENGLISH PROBLEM

Area	Number of respondents (N = 125)	Percentage %
Political	19	15
Economic	8	6
Cultural (historical)	3	2
Education	23	18
Language	30	24
Communication and understanding	27	22
Personal (psychological)	9	7
No problem	2	2
No answer	4	3

Cultural

Opinions in this area seem to take two main directions. The first, is to maintain the situation allowing time to meld the many facets of Canadian life, or to augment and make more real the present ideal of biculturalism:

> Maintain the status quo of B.N.A. Act requirements and let the various seedlings of our multicultural heritage grow or die on the basis of their own appeal or on their ability to mutate to something eventually and typically Canadian.

> Sober, rational explanation of the forces which shaped Quebec and its people is required for both French Canadians and other Canadians. An equally sober and rational acceptance that the social structure shaped by centuries of tradition and practice cannot be changed overnight is necessary. The creation of the right climate nationally will, I believe, result in normal social dialogue and institutional action of a viable and constructive nature. The first step would appear to be a thorough re-examination of the Constitution in the light of twentieth century needs and its reconstruction as necessary to serve the purposes of a modern society.

> That more of the English element, especially those who are leaders, encourage biculturalism.

The second trend of opinion is toward a more active assertion of cultural development, and basically, supporting a single Canadian culture and identity.

It would seem more urgent that the two cultures be melded into one common culture; that the problem is not one of biculturism but one of uni-culturism. To arrive at this unified purpose, there must be agreement that ways and means must be found for the spread and use of a common language, surely one of the first requisites of common understanding and of achievement. Also, there must be agreement to renounce and sacrifice the prerogatives and rights that majorities on one side or the other may have abrogated to themselves. Most important of all, the two races must visualize and determine the future course and destiny of the nation; and forgetting immediate political or economic problems, plan for the high place that awaits them in the Community of Nations.

"Canadianism" should be developed like "Americanism" has been developed. A Canadian flag is needed for example.

Political

15% of the respondents saw solutions to the French-English problem lying within the political-constitutional sphere. But, although a good number of answers fell in this general theme, they varied considerably.

Some answers involved or implied maintaining the status quo or the present constitutional arrangements, suggesting that in some way it be made more effective:

Politically, the present situation must be maintained, i.e. confederation, but with sensible consultation between Federal Government and Provinces.

Preserve the union.

Setting up of a Royal Commission to study what faults lie in the present system of Federal-Provincial communication and to recommend to the Government of Canada necessary steps for improving this relationship.

By far the greatest number of replies fell into the broad area of modification of the present constitutional arrangements:

Modification of constitution.

Revise and up-date the constitution by discussing it in a straightforward unemotional manner. Eliminate strong regional preferences and specify what is best on a coast to coast basis.

I would recommend that 1. the constitution remain essentially the same 2. give Quebec greater powers of taxation; surrender to the province a large part of private holdings to the government for nationalization; take whatever other measures are necessary to allow Quebec to improve its lot economically through assuming a larger role in running its economy. Certainly steps must be taken to ensure the rights of French-speaking people when their language and customs are concerned because while not being the root of the problem it is a matter of legitimate concern for a founding race to find itself becoming a smaller and smaller part of the total

population because of immigration.

Review the constitution, up-date it and have every Canadian learn its contents.

The particular type of modifications and the direction of political change varied according to the opinions on the nature of the problem. Contradictory suggestions on political change are numerous:

Have the courage to draft a long range evolution of unity - one official language.

Some compromise may be necessary in the interpretations of the B.N.A. Act. There seems to be a trend to force the "French point of view" on the other Canadians with many concessions being granted now that are being resented by the English-speaking Canadians.

Promises made to the French at Confederation have not been kept. The Anglo-Saxon dominated governments have not fulfilled their obligations to the French. These injustices must be rectified immediately through legislation.

Maintenance of the rights of provinces with a true aim of developing Canadian raw resources for Canadian industry.

I feel the balance of Canada should hold the "line" soon, even to the point of Quebec seceding.

A shift from a centralized government to a decentralized one. Ottawa should get out of Health and Welfare and a number of other areas, drastically cutting the Federal budget and returning most of the direct taxation powers to the provinces.

Economic

Great stress was not laid upon economic factors as a solution to the problem (6%) although many discussed economic factors as either "cause" or "sympton" of French-English problems. Many seemed to feel that if adjustments were made in other areas, the basic economic factors would adjust naturally.

If French Canadians can be made to realize that their own economic woes are to a large part of their own making and a sincere attempt is made to understand the other side of the argument by French and English the problem will disappear in about a generation.

Unless tangible proofs of effective fair play guarantee equal economic opportunities, French Canada might well be justified to secede.

Education

18% of the respondents point to education as a solution to problems in French-English relations. The main emphasis of the comments lead in two directions. The first points to the Province of Quebec, with the idea that if the educational background is modified, many of the other problems will be solved.

> More French-speaking personnel which is able to meet qualifying standards should be taken into the Federal Govt. Civil Service. As the number of people achieving higher education is reached in Quebec, the situation will improve.
>
> French-speaking Quebec must be made to realize that the problem is of their own making through educational standards by which they have isolated themselves in the past from the mainstream of economic progress. I do not believe that industrialization means the loss of religion and mother tongue.
>
> The present educational system (now in process of change - Bill 60 in the provincial legislature) has advocated a wide educationsl base. Those who cannot or do not wish to continue their education past the primary or secondary schools are not mentally and technically prepared for a good business future. Those who do continue their education through university often find themselves graduating 1-3 years later than their English counterparts. For example, the local board of education feels (and this is typical) that a student should obtain his B.A. prior to going into an engineering profession.

On the other hand, there are those who feel that education on both sides, or that over the long run, education will make it possible for future generations to live happily in a new Canada.

> First get a national flag and anthem. Teach English and French in all schools from Grade 1 to make students fluent in both languages. Teach customs and ideas of each group to one another. Make it mandatory that all citizens speak either English or French.
>
> Recognize that concessions must be made by both major language groups. Perhaps in order to overcome a deficiency of French teachers in the rest of Canada, teachers from Quebec could be made available. A reciprocal offer of English teachers from other provinces to Quebec might also be acceptable.
>
> A general increase in the educational standards of the nation (literacy is no indication of maturity) combined with a better knowledge of the French language and history.
>
> I feel that education would do much to help the situation. If young children are taught both languages I feel that future generations will be more tolerant and have a greater understanding of the problems which exist.
>
> Re-education of future generations.

Language

A number of respondents (24%) felt that adjustments in language would make a difference to the English-French problem. But, again, there was no agreement on who should make the changes. A few felt the English-speaking should learn French, but most thought that French-speaking should learn English. It is suggested by many that true bilingualism is desirable but Utopian.

Bilingualism on the part of English-speaking would have psychological effect on French and would reduce tension.

Give more opportunity to French people to learn English and thus be more in touch with the rest of Canada. Develop a Canadian nationality which would absorb all nationalities within Canada, allowing all ethnic groups to speak their own language, but compelling all to know the English language.

One language - English. Let the people blend their cultures into one great stream. Culture is not dependent on language.

Believe present situation satisfactory, but think all Canadians should have to speak English although Utopians would have all Canadians bilingual. Very difficult to present solutions when not living in an area affected by problem.

The teaching of both English and French in our schools as part of the every-day curriculum. A firm position by our Federal Government that English be the official language and that French will be promoted and used as soon as possible.

Communication and Understanding

Although in many ways the comments under this heading are closely related to both education and to language, the method and intent are somewhat different. The feeling of 22% of the respondents seems to be that through knowledge, the division between French and English would become much less. In this endeavour, some feel the news media have an important place:

That an educational program for the development of closer understanding to be carried on through our news media.

The Royal Commission is a good start. Nothing much can be imposed, but if the Commission could in some way influence the newspapers to play down or ridicule the "nuts" in both communities, it would be a big factor.

Still others put more stress upon a more personal face-to-face dialogue, with emphasis on discussions and meetings in those communities which have both French and English populations. For those communities without a mixed population, exchanges between different parts of the country are suggested:

A greater awareness on the part of each individual can help resolve the problems we are now facing. Everyone should be conscious of what it is all about and engage in discussion on the subject. The moderates on both sides should speak up and voice their views against all those who advocate extreme views on national matters. More groups should get together and open dialogue on the problems of unity and through discussion find out what can be done that will be acceptable to both sides, what needs to be changed or improved or revised and to what extent outlooks and attitudes can be changed.

Have patience - time will solve the whole affair if no one panics. A moderate middle of the road approach with no drastic action for five years will see the major problems of today resolved.

Education of both groups on a voluntary basis of acceptance of each other as they are, teaching of tolerance and understanding by those in a position to do so, and permitting both groups natural expansion along those lines which they wish to follow.

There is no easy solution to this broblem. It will take time, our educational and religious bodies can do a great deal to promote a better understanding between the two racial factions.

Exchange of views, exchanges during summer between English and French families.

The teaching of French in primary grades. Attempt to understand the French viewpoint through personal contact and discussion groups.

Attempt to educate the radicals to the facts-of-life as already recognized by the many knowledgeable French-speaking people.

Encourage, if possible, more inter-mingling of the two "races". Particularly try to encourage the French segment of the population to move out of their isolation (self-imposed) in many areas of Quebec. Personally I think that the French have much more to lose by a separation than the English.

Improve community relations - provide for dialogue. Open-mindedness required.

Encourage understanding. This is a normal part of industrial "evolution" in Quebec.

Personal-psychological

In this area, respondents seek rather abstract qualities, such as understanding and maturity on the part of all parties. This is backed by suggestions to aid this outlook such as language, exchanges, etc.

I think that French Canadians should realize they are part of the whole nation, not a separate entity requiring special treatment. If they want their share of progress, then they have to put something into it as well. We also need complete co-operation in education.

That both factions learn to grow up.

Correction of any real abuses which may exist. Keeping calm and getting on with the job of working for a living.

Keep an open mind, a truly Canadian outlook and be fair. Learn both languages.

Multi-Faceted Approach

In most of the suggestions summarized above, it is clear that although the respondent may have a main theme in mind, he often considers many facets of the problem and several related solutions to the problem. This many sided type of

solution, and the relationships between the facets is illustrated in the following:

> More emphasis on teaching French in public schools. This will have limited value in Western Canada, as the opportunity to speak the language on a practical basis is negligible. More inter-government relationships - e.g. Dominion-Provincial conferences, etc. The improving standard of education in Quebec will help. Transfer of employees by national companies. Continued public discussion and awareness of the problem through press, T.V., the Royal Commission now in progress, etc. (Actually, many Canadians are only coming to realize that a problem exists. This recognition, in itself, will help to solve the problem.)
>
> Generally maintain present powers of Dominion and Provincial Governments.
>
> Permit Provincial Governments greater measure of autonomy in pursuing own planning of their responsibilities under B.N.A. Act; e.g. education, municipal works, etc. Corresponding greater share of direct taxation revenue.
>
> Require higher standard of bilingualism in government service.
>
> Provide opportunities of education in French language to all but smallest minorities of French-speaking Canadians throughout Canada.
>
> Greater responsibility in industry to become a part of the community in French Canada.
>
> I suggest responsible and rational public discussion of the problem by leaders from both sides, provision of sound courses of study in French and adequate supplies of good French books in libraries. Promotion and encouragement of the two language systems.

No Problem

Within this category, there are those who feel that there is no problem. Then, there are other respondents who feel that there is a problem, but the solution is to do nothing about it - to wait for things "to work out", and to pin faith upon the next generation.

> No problem.
>
> In general, I think nothing in particular should be done about the "problem". Ultimately the new generation of French Canadians will achieve naturally what they are now trying to achieve by ultimatum. This may increase their confidence in themselves and their language and separatism will be somthing for MacLean's Magazine to write up in their "Vignettes of History" series - in both editions.

Laissez-faire.

Those respondents who feel that there is a French-English problem are not in agreement on the general causes, so it is not surprising that there should be a wide variety of solutions to the "problem". The variety includes the types of solution and the assignment of responsibility for proposed action. The comments just considered illustrate that some respondents feel that the responsibility for action or change rests with French-speaking Canadians, others, English-speaking Canadians, and still others agreed that it was the responsibility of both French and English-speaking peoples.

Responsibility for Adjustment

The answers referred to in Table 46 were also summarized in terms of responsibility for adjustment in "solving the problem". Table 47 below indicates the frequency with which each type of responsibility was asserted by respondents.

TABLE 47

FREQUENCY WITH WICH RESPONDENTS ASSIGNED RESPONSIBILITY FOR ADJUSTMENT TO SOLVE FRENCH-ENGLISH PROBLEMS.

Direction of responsibility	Total N = 125 %	Mar. 21 %	Que. 31 %	Ont. 35 %	West. 38 %	Eng. 100 %	Fr. 23 %
Adjustment of French (legitimate)	14	14	13	18	13	13	17
Adjustment of French (illegitimate)	20	10	16	15	34	22	13
Adjustment of English (legitimate)	10	14	10	11	8	7	17
Adjustment of English (illegitimate)	21	10	58	11	0	13	26
Adjustment of both	7	10	0	11	3	8	4
No problem	2	0	3	0	0	1	9
No responsibility	15	10	0	23	21	18	13
No answer	10	32	0	11	21	19	0

There are a number of interesting things about this tabulation. In the first place although 34% of the respondents thought that it was up to the French-speaking to make an adjustment, and 31% thought that it was up to the English-speaking group, only 7% thought that adjustment should be made by both. A total of 27% of the respondents fell into the last three, rather indeterminate categories.

In regional terms, about the same proportion in each region thought that adjustment should be made by the French-speaking group with the notable exception of the West. While the Maritimes had 24% in the first two categories, Quebec 29%, Ontario 33%, the West had a total of 47%. (It may be remembered that a rather similar figure appeared earlier, when 48% of the respondents from the West laid the

blame on the French-speaking group. A similar percentage supports the opinion that the French should make the adjustment as well.)

Categories three and four - adjustment on the part of the English-speaking group were selected by 24% of the Maritimers and 22% of the respondents from Ontario. The two extreme figures are found in Quebec, 58% and the west, 8% - respondents who suggest adjustments on the part of the English-speaking Canadian. The figure of 58% of respondents in Quebec is interesting because Table 47 also indicates that only a modest 26% of French-speaking Canadians share this view. This suggests that the high figure in Quebec is truly a regional phenomenon with a large proportion of both English residents of the province holding this conviction.

The category "adjustment of both" was low (7%) in all regions among French and English alike.

Summary

One characteristic which pervades many of these comments is the third person impersonality in which the replies are phrased. On a national basis, personal action seems to be replaced by instructions to a vague and poorly defined "they". A few examples will illustrate the point: "Politically the present situation must be maintained .....", "Cut Quebec adrift..." "That a democratic policy be instituted.....", "Modification of the constitution.....", "Revise and up-date the constitution.....", "The two cultures be melded into one common culture.....", "Reduce the influence of the church.....", "Get a national flag and anthem.....".

In these comments it is not at all clear who will do the maintaining, cutting, instituting, modifying, revising, melding, reducing, and getting. The solution, however, becomes the responsibility of some "they" and not part of the ongoing social activity of the respondent.

When a large part of the population is concerned about a problem, the lack of immediate individual involvement, coupled with a conviction that individual social action is futile, often leads to the feeling of remoteness and resignation mentioned by some respondents. In addition, many respondents, living as they do in unilingual communities, far removed geographically, socially and psychologically from immediate contact with the situation find the problem doubly intractable. In the light of this, the terms in which the problem is defined and the characteristics attributed to the "other group" are of considerable significance. For if the problem is defined in sufficiently remote a way, or if the causes, blame, and adjustment are seen as being the responsibility of others, or not amenable to social action and social change, then the respondent's fatalistic, non-involved attitude fits his position.

The combination of a critical situation (the viability of the nation) and individual powerlessness to affect the situation tends to lead to a high frustration level. This often remains latent until a concrete local or national incident which symbolizes the issue releases the impatience, hostility and irritability and gives it outward expression. For this reason, it can be anticipated that relatively minor incidents or happenings will elicit violent partisanship out of all proportion to the importance of the incident, just because it provides a concrete opportunity for action - something to fight. (The choice of a T.C.A. airliner, and the preliminary changes from English to French programming on radio station C.J.B.C. are two of many examples of these types of incidents.)

Company and Union Solutions to French-English Problems

The question inquiring into a "solution" to the "problem" of biculturalism, on a national level, elicited a large proportion of replies which were broad, general, and, as has been noted directed toward an unspecified "they". In addition to this, three other questions were asked regarding contributions or action - but these were phrased in a much more concrete and specific context. The first question was simply: "What can your company and union contribute?"

The answers to this question were categorized in terms of the broad subject matter mentioned by the respondent. The frequencies are noted below in Table 48.

TABLE 48

DISTRIBUTION OF MAIN THEMES OF ANSWERS CONCERNING PROPOSED COMPANY-UNION CONTRIBUTIONS TO THE FRENCH-ENGLISH PROBLEM

Area	Number of respondents (N = 125)	Percentage %
Education and co-operation	18	15
Equal work opportunity	25	20
Tolerance and patience for accommodation	13	10
Frank discussion and public relations	26	21
Does not apply	9	7
Don't know	3	2
No answer	12	10
Nothing	19	15

It can be seen that the largest percentage (21%) of replies falls into the category involving frank discussion and public relations, closely followed by the encouragement of equal work opportunity. The next highest percentage is "nothing". It may be useful to turn to a qualitative account of some of these replies.

Equality of Opportunity

A substantial proportion, 20%, of the respondents referred to equality of opportunity as a major way in which the company and union could contribute to biculturalism and bilingualism. As can be seen below, although expressed in many ways many respondents feel that employment and promotion should be open equally to those who speak English and those who speak French. A number specify that there should be no discrimination of any sort, against any ethnic group.

Encourage no-discrimination attitude and encourage bilingualism.

Complete non-discrimination in all policies and more important, in all daily personal and business contacts plus complete religious tolerance.

The Company can contribute by ensuring that members of both founding races are treated equally within the organization so far as opportunity is concerned.

Equal pay for equal work and encouragement to upgrade education.

Be ever mindful of any discriminatory acts or actions against a minority group.

Doesn't seem too much I can do except to encourage my company to hire <u>them</u> if competent.

Refuse to discriminate because of ethnic origin.

Combat discrimination at all levels.

Common sense and lack of prejudice.

The Company and Union must ensure that there is no discrimination between the races in the matter of hiring or promotion.

Providing equal opportunities to French and English employees.

Very little can be done here as a direct contribution toward the solution of this problem. However, this problem should point up the need for companies and unions everywhere to avoid discrimination of any kind with <u>all</u> minority groups.

All of these comments have stated that there should be no discrimination according to language or ethnic affiliation. They all have in common one other factor in that they do not specify the basis upon upon which selection of personnel will be made. The following three comments point to a further specification - there should be no discrimination for <u>those holding adequate qualifications</u>, regardless of whether they speak French of English. This important point was discussed in Section II.

Indicate conclusively that people of any race or creed are considered solely on the basis of performance for job openings and promotion.

Assist each other to learn the language - attempt to prevent any discrimination of employment. Encourage the filling of vacancies with qualified personnel (French or English).

Hire and promote men on their ability not on their racial background.

Education and Co-operation

A good number of respondents suggest the area of language as the one in which most industries could make a contribution to the problem. Although many comments were concerned with language, there are differences in emphasis. The first, suggests that both languages be recognized and used in industry:

> The company does its best to have its supervisory personnel learn how to speak French.
>
> Encourage use of both languages.
>
> By encouraging the use of both languages at all levels.
>
> We can continue to expand our recent efforts to have English supervisors learn French. Later, we may have to undertake to have some French-speaking people, learn English so they can, if desired, serve anywhere in Canada.

The second area is the sponsoring and maintenance of language lessons by either/or both the unions and the company. This might be carried on within or after working hours.

> One or the other or both might well sponsor classes in conversational French - even away out here in Edmonton, where the need to speak French is not apparent. Also the union, as part of civic education, might hold a seminar or similar session to discuss the whole subject.
>
> A united front - teaching of both languages.
>
> Company sponsoring French and English courses for adults. Publications in both languages.
>
> Education in the French language - <u>voluntarily</u> by the individual.
>
> In Saskatchewan - nil. In Quebec, company courses - at night if need be.

The third emphasis lies in the financing and encouraging of language courses outside of the union or company itself.

> Assist in the teaching of languages by moral and financial support.
>
> They could donate scholarships for students in languages.

The fourth suggestion follows from the assumption that for unity, it is better to make one language mandatory rather than two.

> Demand English be spoken at all times in industry.

Beyond language itself, many respondents discussed education in the broader sense. Several respondents discussed the company or union sponsorship of courses, and discussion groups on the subject of biculturalism:

> Help people become informed. Create the desire to be informed.

Set an example of good relationship.

Encourage study and education on the problems since there appears to be a wide feeling in the non French-speaking segments that there is little basis for the French attitude. Action is likely motivated by political and business realities rather than through a sound and sympathetic understanding of the problem.

The unions through their labour councils should establish committees and have week-end seminars to enlighten their membership on this important question.

Others suggest scholarships, transfer of personnel from one linguistic area to another, and plant tours as contributions to understanding.

Sponsoring cultural exchanges; offering French language scholarships; moving its personnel in and out of Quebec more often; and discussing the subject sympathetically in its internal and external publications.

From our position in the Maritimes, a bilingual package, we can contribute considerably through French Canadian visitors to our plant, and community; the increase in tourists mixes people more and this is an important field.

Discussion and Public Relations

The area of discussion is broken into two parts. The first is internal, within the industry. Several respondents make the point that the company and union have a communication system which could be used for purposes other than grievances, negotiations, and the like.

The communications aspect is important here as companies and unions have established communication channels which can be used to further the understanding of each group's hopes, problems, moves, etc.

More joint meetings and activities.

There is considerable comment in the Province of Quebec's newspapers on this subject and frequent meetings between management and unions tend to eliminate much misunderstanding on this topic.

The second area within discussion lies outside the industry itself, and is concerned with "good citizenship". The suggestions involve political and community action by company, union, and individual.

By encouraging open and frank discussion of peoples thinking about the problem.

Support the French in their endeavours by writing to M.P.s and letters to the editor, etc.

Greater responsibility in industry to become a part of the community in French Canada.

Imaginative approach to interpret the situation to the public.

Induce employees to be active in community affairs.

Review our policies as they may relate to biculturalism. Consider requests for help in furthering bicultural projects sympathetically.

More joint meetings and activities.

Business should assure themselves that no discrimination exists within their own organization. They should publicize this discreetly - don't give radicals the opportunity of saying that they are gaining or of distorting the facts. Company spokesmen at public functions should set the record straight rather then hiding behind a facade of platitudes which only arouse the other side or, worse still, ignoring the problem. Business should point out amongst other things that it takes years to reach the upper echelons and it is achieved by a combination of technical knowledge, experience and hard work. These people cannot be ousted in favour of French Canadians just because another man is now desirous and/or capable of doing the job.

For companies operating or selling in the French-speaking market, they should make their own personnel aware of the advantages of having a working knowledge of French. In the first place, there are roughly 30% French Canadians in Canada. Their motivations may be different and an understanding and the ability to be able to sell the man on his own "home ground" will assist the company. For this reason promotions of two otherwise equally competent men might finally hinge on his performance in this lucrative business area.

Tolerance and Patience for Accommodation

A group (10%) feel that the most beneficial contribution that the industry and union can show in the present situation is tolerance, and patience. This view ranges from maintenance of the status quo to providing leadership and an example for maintaining patience and understanding.

Maintain the status quo.

Be patient and unbiased.

By checking closely where any suspected problems may exist and work out ways and means to make the personnel involved understand.

Co-operation.

Good will - understanding with some attempt to learn English or French if living in Quebec.

Give leadership toward better understanding.

"Nothing"

15% of the respondents felt that the company and union should do nothing toward the solution of problems of biculturalism and bilingualism. These "nothings", however, had different qualities about them. First, were the respondents who merely said "nothing" or "absolutely nothing" or "????????????". The precise meanings of these comments are difficult to infer. The second group felt quite definitely that this was not a legitimate area of concern for the industry. Companies and unions had other main pre-occupations, and should not undertake anything in this area.

> They should stay out of it.
>
> I think they can encourage their people to learn the second language, but I am not sure that it really is a function of either company or union.
>
> I feel this problem is outside the realm of responsibility of both unions and industries.

The third main group inferred that other companies and unions might well become involved, but they themselves were in a region not directly involved, and so there was little they could do.

> In our particular situation, I do not believe that either our company or union can contribute significantly to a solution of this problem.
>
> Nothing, sad to say.
>
> Nothing, since not directly involved.
>
> Nothing much in this part of Canada. French people in this community do not feel any inferiority. If anything they may be a little disturbed by attention that might be drawn to them due to the loud outcries from a few in Quebec. Everyone would probably question this to be a proper area of company-union involvement.

Multi-faceted Approach

As has been noted, many respondents refer to several things that the union or company might do. One elaborate multi-faceted answer illustrates the close inter-relationship between the various suggestions:

> -Engage in institutional programmes designed to explain rationally the absence of French Canadians from industrial leadership.
>
> - Acknowledge publicly its past failures and omissions.
>
> - Demonstrate its desire to correct and remedy the situation.
>
> - Re-evaluate existing French Canadians in the organization and expose them to business management training, including appointments outside Quebec.

- Resist the temptation of responding to present pressures in promoting French Canadians because they are French Canadians - merit must remain the primary consideration.

- Seek to avoid paternalism in dealing with French Canadian employees in large corporations.

- Use the French language properly and effectively in advertising, news releases, annual reports, employee communications and ensure that prime public contact points are manned by bilingual personnel - reception desks, switchboards, etc.

- Insist that English-speaking managers make every effort to speak French.

Community Contributions to Biculturalism

The second question designed to bring forward recommended contributions to the biculturalism within a specific context, referred to the community setting. The question reads as follows: "What can be accomplished in your community?"

The areas into which the answers can be classified, and the frequency with which each area was suggested is found below in Table 49.

TABLE 49

DISTRIBUTION OF MAIN THEMES OF ANSWERS CONCERNING PROPOSED COMMUNITY CONTRIBUTIONS TO THE FRENCH-ENGLISH PROBLEM

Area	Number of Respondents (N = 125)	Percentage %
Political and private leadership	5	4
Discussion, inquiry and study	31	25
Occupational opportunity	3	2
Education	20	16
Group and institutional action	20	16
Nothing	11	9
Other	8	6
Don't know	1	1
No answer	26	21

The largest percentage of the answers (25%) falls into the area of discussion, inquiry and study. This was followed in turn by suggestions regarding education, and group and institutional action. The next largest category was "nothing".

These various categories are illustrated below.

Political and Private Leadership

Relatively few (4%) of the respondents suggest leaving contributions toward bilingualism and biculturalism to the leadership of the community, whether political or private individual leaders. A few, however, suggest particular responsibilities for the higher levels of government and those civic and individual leaders in the community:

> I believe little can be done in a community until the perspective is provided and the climate established at higher levels of government. A recent decision of a local newspaper to print periodically objective editorials from Quebec newspapers is a laudable move but will probably not reach sufficient people to have much of an impact on the community climate.
>
> Improvement of education and guidance and civic leaders.
>
> An appeal to the better educated and more civic minded citizens for similar tolerance - the establishment of a bicultural committee to further mutual appreciation.

Occupational Opportunity

A few respondents point to the adoption of maintenance of fair employment practices. In many communities where both French-speaking and English-speaking citizens live, there are suggestions that it might be appropriate to hire more of one group or the other; to show no discrimination of any sort:

> Some English-speaking people could be elected or hired by the municipal council.
>
> Discriminatory acts by one group against another should be brought out into the open for public discussion.
>
> Very little can be done here as a direct contribution toward the solution of this problem. However, this problem should point up the need for communities everywhere to avoid discrimination of any kind with all minority groups.
>
> The company could hire more French-speaking employees at all levels; the union does not seem to be faced with any problem along this line.
>
> Establishment of policies whereby English and French-speaking employees have equal rights and opportunities.
>
> Encourage a non-discrimination attitude and encourage bilingualism.

Education

A large number of respondents (16%) considered education to be one of the major areas in which contributions could be made within their particular community. Within the general field of education, however, emphasis was placed on particular areas.

One of the most important ones, of course, was language instruction:

> More French taught in English schools and vice versa. More adults interested in learning each other's language.
>
> Certain languages should be compulsory.
>
> Believe ideal if people had opportunity to learn French readily.
>
> Teach conversational French, starting in elementary schools.
>
> Put pressure on authorities to start French in Grade I and hire a French Canadian to teach the language - not as present when an English-speaking teacher attempts to teach French.
>
> Good will, understanding - with some attempt to learn English or French if living in Quebec.
>
> The University is earnestly trying to foster understanding, namely by helping English-speaking adults to learn French.
>
> The community schools are attempting to give all students a speaking and working knowledge of both languages. It is a long, difficult struggle.
>
> At the present, it may be just a fad, but a larger number of English-speaking residents are taking French conversation courses. I do not feel, as a French-speaking resident, that there is any discrimination here.
>
> Our French have fair opportunity for an education which I consider adequate. Can be increased though.

Some respondents emphasized a broader approach than language - to include the understanding and study of culture in its broader sense:

> Education of children in language and customs of opposite partner - break down existing biases in adults through joining community efforts on the part of both language groups.
>
> An appreciation of French Canadian culture and language now under way through university extension courses. Newspapers could be most useful if properly used - the local paper is giving a good example to people.

The replies of a number of respondents went beyond the formal schooling, and particularly included the use of mass-communication media, as an aid in encouraging a broader education and understanding.

> A public awareness programme must be launched through all news media.
>
> Bicultural radio and T.V. production. Greater teaching of French in schools and evening courses. Greater use of French in official activities, e.g. Legislature.

Check progress in the daily papers.

French Canadian artistic groups could do much on tour in our communities. Discussion groups do not normally reach the grass roots. Many opportunities are lost through the school by not stressing French Canadian culture.

Bilingual primary classes and a French comic strip recently started. in the community. Since there is a lack of knowledge on the historical aspects of the French-English partnership in Canada, more use of the news media in this regard would benefit.

Within the replies, some suggest that a great deal of time put on other activities can be concentrated upon education and understanding. Others, however, warn that it is not wise to attempt to impose a second culture, upon a group of people or community if they show little interest in such a project.

Nothing dramatic....just a steady promulgation of the idea that our overall cultural participation should be broadened at the expense of some of the more frivolous methods of using our time and talents.

The foisting of French language or Fench Canadian culture on a primarily Anglo-Saxon community might well evoke hostility. Any attempts to further the cause of bilingualism or biculturalism must be made with grace and subtlety. Television provides an incomparable medium, but something in French, even at the Kindergarten level, seems preferable to the fractured English programmes of the Plouffes. The Quebec government might also be induced to sponsor films (with English narration) dealing with the topography, customs and industry of Quebec for release to T.V. stations throughout Canada.

Discussion and Study

This area, the most popular selection (25%), is closely related to education, except the stress here is upon industry and dialogue, rather than the receiving of formal instruction. These study groups are suggested as being appropriate in a unilingual community, as a basis of inquiry and discussion, or as a meeting place for both groups in a bicultural community:

Holding of meetings to discuss the matter and attempt to develop understanding of attitudes and suggest or recommend solutions to problems.

Service clubs can do a great deal in this - special speakers can be invited to discuss it - open debates - treat this as a problem that can be solved, not something that is impossible.

Groups of interested individuals could be encouraged to meet and discuss the question, and their views could be made known through the press.

Greater use of civic groups to foster the understanding, between the racial factions is desirable. Make certain that in these deliberations that no one has any personal axe to grind. Encourage through these groups the speaking of French by English businessmen in Quebec for good psychological selling reasons.

Groups can be formed to study the problem and find solutions.

There is little urgency to accomplish anything. We do not have a problem - the problem is coming to us. Discussions and seminars by various bodies would be a help in appreciating why and what the problem is.

Group and Institutional Activities

These activities under this heading are basically educational efforts to promote understanding and knowledge. The emphasis, however, is placed upon the location of the activities, - within existing groups and institutions. Some respondents are mainly concerned with the hoped-for end results of these activities - understanding:

Continued co-operation between the French and English-speaking population.

Learn to appreciate the differences, accept them and live together.

As individuals or groups we should show contempt for those individuals and groups who are bigoted and intolerant.

Try to understand point of view of others. Get to know others better.

Others place more stress on the means whereby the achievements may be better brought about. The main emphasis here, is in relation to exchanges of groups, workers and students:

Travel by English-speaking Canadians to Quebec and vice versa in time will help.

Exchange of workers between plants.

A sincere effort to visit and exchange views on problems.

One suggestion would be to develop and encourage an interchange of youth - the generation who can solve the problem.

Effectively get the message across that people of this country should have enough confidence in its future to invest their money in it.

Respondents point with a certain amount of satisfaction to the activities in their own community:

I believe our community, which originated as other than an English-speaking community and now is an English-speaking communtiy, has a significant contribution to make as an example of how these problems were solved.

The community in which I live is 50/50 French and English. Athletic activities, even teams, make special efforts to have mixed composition.

> This is not a problem of serious dimension in our community and the community has been largely successful in solving it by the close association of children in school, church and playing field.

Some communities stress the bringing of youth together, others find that the introduction of English and French language educational facilities tends to separate the community into groups.

> The parents were eager to get the new French High School finished.
> The French children did not want to go into it.
> They did not want to be separated as a group.

"Nothing"

A small group of respondents feel that nothing should be done. In some cases, the respondent does not think there is a problem, in others, they feel work in this field is futile, and in still others, they can think of nothing that could be usefully done in their particular community.

> Little due primarily to indifference to the problem (if there is one!)

> Nothing, since I doubt if anything would be accepted by the majority of "old time". However, introduction of oral French taught through T.V. would be a start at the Grade 1 level.

Suggested Individual Contributions to Biculturalism

The final personal opinion question to be discussed, asks the respondent for suggestions, but this time, in the most specific context of all. The question asks what the individual himself could do: "What can an individual contribute?" The areas mentioned in the answers are noted in Table 50 with the appropriate frequencies:

TABLE 50

DISTRIBUTION OF MAIN THEMES OF ANSWERS CONCERNING PROPOSED INDIVIDUAL CONTRIBUTIONS TO THE FRENCH-ENGLISH PROBLEM

Area	Number of Respondents (N = 125)	Percentage %
Tolerance	45	36
Equal opportunity	4	3
General Education (mass media, reading)	29	23
Language	17	14
English-French discussion	14	11
Nothing	7	6
No answer	9	7

The largest proportion of the replies (36%) fall within the category "tolerance". Next highest is the area of education in its broader implications (23%). This is followed by 14% suggesting language lessons, and another 11% choose English-French discussion. A cross-section of the answers in the respondents' own words follows:

Education

Of the 23% of the respondents who felt that their individual contribution to biculturalism-bilingualism lay in the field of education (information, etc.), the majority spoke in terms of becoming fully informed. The assumptions underlying many of the answers was that accurate information would permit them to think and act in an "unbiased" way, and approach the question from a "rational" viewpoint rather than an emotional one. All felt that attitudes and action should be based on information rather than ignorance. The types of emphasis and the auxiliary but related action involved are illustrated below:

> Individual can become better educated in order to approach problem with a broad mind.
>
> At present the problem in the area is remote. If and when it arises one should make every effort to see that it is judged and discussed on accurate information not prejudices. Travel by English-speaking Canadians to Quebec and vice versa in time will help.
>
> All Canadians should endeavour to make themselves as well informed as possible and should try to be objective in their opinions and not swayed by emotional arguments about historical heritage, etc.

Many and probably most individuals in other provinces believe the problem is confined to Quebec only. Federal Government could assist by helping to explain the situation and circumstances.

Become informed.

First understand the problem, be tolerant of viewpoints and speak up.

Learn as much as possible about the problems. Take an unbiased view and discuss it with anyone who will talk. Have patience.

Stop criticizing people regarding matters in which we are almost totally uninformed.

Before an individual can make an effective contribution he requires to be educated, to be advised of the real forces and real problems which play on the situation. The responsibility for this appears as yet not to have been fully accepted by the instruments of information and education in our society - governments, schools and the mass media. The individual can, however, contribute, subject to two conditions. First, he should conscientiously examine his views and opinions of French Canadians to search out those areas in which he is prejudiced; how much does he actually know versus how much of his opinion has been shaped by vague ideas, bigotry and popular impressions. I am sure that many of us have a picture of the colourful French Canadian clad in toque, a maker of pea soup, fracturing the English language, a reasonably amiable character but nevertheless in our view a second class citizen, a part of a pool of cheap labour. Second, - having concluded that the French Canadian is or can be much more than this, to alter the prejudice we see in others. This might be a slow process but is probably an essential first step in any pluralistic action - its growth will then be reflected and magnified through institutional action.

Basically the individual can contribute by attempting to understand the position of the French-speaking Canadian if he is English-speaking and vice-versa. This result can be best achieved by first of all attempting to learn the language of the other well enough so that true communication is possible. Then this should be followed with a sincere attempt to understand customs and ideals of each other. With the elimination of ignorance on the part of both groups understanding and acceptance is bound to follow.

A number of these respondents, referred to various sources of information - the schools, government, and presumably most people expect to glean their accurate information from reading, listening, and through their own exploration. Several respondents, however, pointedly excluded the mass communication media as a source of accurate "unbiased" information:

Do not pay any attention or allow the newspaper reports to get under the skin.

By demanding presentation of facts and statistics and not taking newspapers and T.V. too seriously on this problem.

Several respondents linked knowledge with action and participation within the political arena.

> Letters to M.P.'s would permit the Federal Government to assess the feelings of the populace.
>
> Keeping in touch with the problems of Government relative to French-English culture and to offer constructive criticism to the Federal representative of your district.
>
> By discussion and wise support of capable and just public representatives the individual can see that the proper ground rules are enacted, fairly administered, and fairly observed. He can also, where he is coming in contact with the other language, make an honest effort for him and his children to learn it.

In this whole educational process, several note that it may involve discarding ideas which have long been held. This is no easy matter.

> The contribution of an individual to a solution to these racial differences lies in the discarding of preconceived ideas of national superiority. This can best be accomplished in the school by lessening the emphasis on national achievements, customs and traditions in the teaching of history, social studies and related subjects, and by the use of texts that deal with these subjects objectively.

Others point out that becoming educated in this particular area may involve not only the discarding of ideas, but the understanding of and being sympathetic to new ones and recognizing new problems:

> By recognizing the fact of two cultures and languages and becoming acquainted with the other one.
>
> Becoming fully aware of the problem as seen by French Canadians and fitting these into the national picture in an understanding way.
>
> Personally make efforts to understand what is happening in society and the approach to change of both cultures. Support "reasonable" policies based on knowledge or research rather than emotional appeals.

Most respondents talk of the here and now, but some relegate the whole result of any educational process to the next generation.

> Re-education of future generations.
>
> A man can help by educating his own children.

Discussion (English-French)

Closely related to the educational process just discussed, is the notion of discussion, exchange, or if one prefers, dialogue between one's own group, and "the other" group. In the view of the respondents, this seems to involve two processes - the first, an extension of the educational process, by achieving an increased understanding, - the second, once an "unbiased view" has been achieved, to speak up and be heard. Although one felt that the speaking should be from the heart, most

favoured the intellect as documented by the continued preoccupation with "common sense" and "rationality". This type of activity is possible in those communities in which both language groups are found; one respondent suggested it could be carried on through correspondence.

> Good common sense and much contact with persons of both cultural heritages.
>
> Each and every Canadian should speak out his own opinion on the matter. It should come from his heart, uninfluenced by the masses or by groups.
>
> Common sense in place of emotionalism - his influence to see that freedom of choice of the individuals are safeguarded - promotion of respect for others by pointing out that all races have certain high points in their culture to which we might aspire by copying if we are unable to deveop anything original.
>
> Let everyone who can see things objectively help others to see facts in a realistic manner and act accordingly.
>
> Sincere, rational, unemotional discussion by French and English individuals in their day to day contacts is needed. Each person should make certain that he closely examines both sides of the coin.
>
> The moderates can speak up against the "nuts" - take every opportunity to learn about the "moderates" in the other group via radio, T.V., magazines such as MacLeans and each other's books - and wherever possible meet them and get to know them. In my experience in every case where a person from one group has really got to know the other, understanding, sympathy and basic change in attitude has been the result. We have seen real cranks do a complete about face in a relatively short time.
>
> Tolerance, and an endeavour for personal contact either personally or by correspondence with the other race. To help others to try and interpret the situation fairly and not to be carried away by the radicals.

Language

In terms of concrete action within the capabilities of the individual, 14% chose language learning. Some recognize language as the vehicle to make discussion, education and an unbiased viewpoint possible:

> Learn both languages and express himself in both languages with no discrimination.
>
> Anything in his day to day relationships which will help understanding. Certainly, study of the language, history and culture of the other group is essential.

An honest attempt on the part of French and English to understand the mentality of the other by communication between races and principally by learning each other's language. Bilingualism nationally in all public service, tourist and information bureaus, road signs, etc.

Have more interest in the language of the other people.

If an individual is likely to have anything beyond the most casual of contacts with French Canada he might well do the French Canadians the courtesy of learning to converse in French.

For the French to learn English, for the English to learn French - for everybody to be more Canadian than French or English.

Do not hesitate to try to converse in French when in the midst of a French-speaking group.

That both languages be taught so if I am spoken to in French or English I reply in the language addressed to me.

Equality of Opportunity

A few respondents (3%) were concerned about the very practical problem of equality of opportunity between French-speaking and English-speaking individuals. By implication at least, some extended this to lack of discrimination on any ethnic grounds:

Give French people the same opportunities as English-speaking.

Combat discrimination at all levels.

Refuse to discriminate because of ethnic origin.

Tolerance

The largest proportion of the respondents (36%) suggest tolerance, understanding, or an attitude or frame of mind as an individual contribution. Some feel that somehow people should "be tolerant". Others feel that the individual should be against those who are intolerant or extreme. To many tolerance is equated with a middle of the road stand, shunning the extremes of either side. Again the theme of rationality, common sense, and non-emotionality is prominent:

Sympathy, understanding, tolerance and an attempt to speak both languages.

Tolerance.

An individual can best contribute by not being prejudiced or dogmatic in attitudes and in confrontations with those who have different opinions.

By showing tolerance in all matters of inter-lingual conflict and indicating to English-speaking Canadians the amount of their heritage which is directly attributable to the French nation.

Understanding.

An individual can contribute his own personal understanding and accept the people of the other language not as an enemy but as a friend at all times and under any circumstances.

View the problems objectively and not emotionally. I would prefer to see us as a nation of "Canadians" without the hyphens.

Patience.

To meet all situations with understanding and endeavour to make sure that there is a clear understanding to procedure and the reasons for it.

He can attempt to rid himself of emotional prejudice in order to view the Canadian situation objectively.

Broadmindedness.

Try to understand the point of view of others. Get to know others better.

Take a middle of the road route.

Common sense, conversation and lack of prejudice.

Understanding and attempt to learn other language.

Good will.

Honour the rights of others but also keep English as our national language.

Be unbiased - keep an open mind - and don't be influenced by the extremists on either side.

His influence for compromise and understanding.

By being sympathetic to any movement which strives to eliminate barriers between the two elements.

Vote Canadian!

Take a middle of the road route.

If I had the answers to these questions I would certainly be very proud of myself and be one of a very small group. However, I feel that as individuals or groups we should show contempt for those individuals and groups who are bigoted and intolerant.

Several Factors

The comments, just reviewed, indicate that most respondents have mentioned several factors which the individual can contribute. Although these comments have been sorted according to main theme, it is clear that many respondents discuss recognition (of problems), attitude (tolerance and understanding) and social action (e.g. learning a new language, or getting in touch with your M.P.). Obviously these are closely inter-related, and have been separated for analytical purposes only. The following comments indicate the close relationship between the several factors:

> Recognize the bilingual nature of Canada. Show tolerance and understanding. I personally question whether the original bicultural foundation of Canada is relevant in the light of our present population mix. Should citizens of an Italian extraction be expected to be fluent in three languages?
>
> He can be open-minded, remember the situation is legal as well as emotional and encourage his children to learn the other language as well as attempting to do so himself.
>
> Any individual can contribute to the cause of sustaining confederation by vocally opposing extremism and talk of separatism whenever confronted by it; by demanding wider teaching of French in English-speaking schools; by realizing and promulgating the belief that Quebec is an integral and wholly desirable patch on the quilt of confederacy.
>
> Try to understand the problem, and express views to M.P.'s. Study both languages.
>
> Interest and discussion. Tolerance and a dedication to work for a stronger Canada through the solution of this problem. Learn French! (or English).

"Nothing"

A minority (6%) feel that within their community there is little or nothing that the individual can usefully contribute:

> Very little.
>
> Not much.

One respondent reduces the entire problem to one of "love thy neighbour", and points out, with some justification, that motivation notwithstanding, past history does not lead one to have great confidence in "understanding", "tolerance" or even "education":

> Sadly enough probably very little unless they can learn to "love thy neighbour". As this lesson has been poorly learned in the last 2,000 years, it would seem a delusion to hope we can learn it in the next 10 or 20. We will have to depend on the moral fibre of our leaders as the nature of the majority is to follow, not lead.

Summary

This section has presented, quite literally, 150 individual submissions to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism from men and women in industry. The diagnosis and recommendations are terse and shorn of the introductions and elaborations which give the gloss of polish. To summarize these suggestions further would be neither fair nor adequate. Suffice it to say that it is clear that there is little consensus among respondents on either cause or cure. There are, however, five points worth noting further.

1. It may be recalled that recommendations on the national level (Table 46) contained a high level of impersonal and remote suggestions, such as "they should". The inquiry then turned to far more specific matters of action on the part of the individual (Table 50), the community (Table 49), and the company and union (Table 48). If these tables are re-examined the proportion of respondents who were unable to answer the question sharply increases as the questions become more precise. Specifically, if the categories "nothing", "don't know", "no answer" and "does not apply" are totalled for each table, the following distribution is discovered; action on the national level involved no reply from 5% of the respondents; individual action 13% without reply; action on the community level 28% and action on the company-union level had 37% of the respondents returning a "no reply" answer. This seems to document the fact that respondents find it difficult to translate a broad and somewhat clouded problem into concrete group action terms. It is probable that the difficulty of translating these somewhat frustrating and nebulous problems into causes, aims and social action is widely shared in the country as a whole.

2. The recommendations in this section document the tremendous faith in education shared by members of our society. The appeal to education as a cure-all for many varied social problems is deeply rooted in North America. If in Tables 46 - 50 the related categories of "education", "communication and understanding", "discussion", and "group and institutional action" are combined, it is seen that 40% of the respondents speak in terms of education as a national solution and an additional 25% mention language, another facet of education; in this one area, 64% of the replies are accounted for. On the company-union level, 36% of the suggestions are in terms of education and 10% in terms of tolerance seen as a product of education. The cummunity suggestions are made up of educational themes to the extent of 57% of the replies. Recommendations for activities on the individual level are 34% education, 14% language and a full 36% of the answers are in terms of tolerance to be achieved.

   This emphasis upon education in the light of the lack of agreement on causes, symptons and blame, along with the uncomplimentary comments on the mass communication media raises the question of who will teach what to whom. Even if, and when, the teachers are found, and the facts to be taught are agreed upon, the assuption seems to be that if people are given facts, prejudice or hostility will disappear. This according to past experience and research happens only under rather special conditions.

   Within formal school courses, for example, favourableness of ethnic attitudes presented in the classroom become part of ethnic beliefs when:

"(a) the information presented is more favourable to the ethnic group in question than the previous beliefs of the average student;

(b) the instructor indicates to the students (directly or indirectly) that his own attitudes toward this group are more favourable than their own previous attitudes; and (c) the relationship between students and instructor is such that the students tend to accept the instructor's feelings and action orientation toward the group in question, as well as the information which he presents. In these circumstances, if appropriate measurement techniques are employed, students are typically found to show favourable changes in attitude as a result of the course. On the basis of evidence at hand it seems probable, although by no means certain, that if any of these three conditions is lacking, a school course on inter-group relations will not produce any significant favourable changes in ethnic attitudes."*

A great deal of research has been done in the field of general education, specific propaganda, and campaigns carried out by the mass media. It would carry this report far beyond its immediate objective to review this research, (basic source books are listed in the footnote), so perhaps a conclusion drawn by an authority in the field will suffice: "Investigations of the effects of specific propaganda using student subjects have typically found substantial changes in ethnic attitudes resulting from the propaganda, while studies using adult subjects have more commonly reported changes which were both small and statistically unreliable."*

3. Another area of emphasis which is related in many ways to the faith in education is the reliance on "rationality". The assumption seems to be that if the problem can be translated from an emotional and attitudinal one to one of intellectual discussion, then all difficulties and hostilities would be modified or removed. This raises a prior assumption that matters which are emotional in nature can somehow be translated into unemotional matters of fact and debate. Again, the desirability of a rational view of life is a firm echo of one of the basic precepts in our society. But it remains that one of the difficulties of using education to solve inter-group tensions is that education is geared to intellectual values, and leaves the other more potent areas of emotion relatively untouched. Each person, however, has certain life-areas that are particularly difficult to regard in terms of rationality, emotionlessness, and objectivity. Social and psychological beliefs and values often have somewhat the same characteristics as religious belief in that a simple act of will cannot translate belief into an objective dispassionate viewpoint. The more a person sees himself involved in a particular issue the less likely he is to listen to "reason".

* Harding, J. Kutner B, Proshansky J. and Chein I, "Prejudice and Ethnic Relations, (pp. 1021-1061) Hovland C.I. "Effects of the Mass Media of Communication" (pp. 1062-1103) in Lindzey, G. (ed) Handbook of Social Psychology, Addison-Wesley Publishing Company Inc. Reading, Mass.
Williams R.M. The Reduction of Inter-group Tensions; A Survey of Research on Problems of Ethnic, Racial and Religious Group Relations, Social Science Research Council, 1947, New York.
Rose A.M. Studies in Reduction of Prejudice, 2nd Ed. Chicago, American Council of Race Relations, 1948.
Merton R.K. Social Theory and Social Structure, Revised ed. 1957, Free Press, Glencoe Ill. Particularly p.p. 421-434.

As can be seen, then, fundamental values are difficult to change, particulary in a bicultural situation, for it is one of the facts of life that each group considers their way of life the natural and the best way. Other beliefs, practices and claims are treated with suspicion and hostility. Further, each culture tends to surround a sentiment with devices which ward off disbelief. The absence of a culturally imbued sense of value reduces new ideas and arrangements to a set of rather unpleasant duties.

4. Among the more concrete suggestions is one which urges more exchanges of workers, students, etc. Certainly, it would be agreed that the isolation of the two groups should be avoided, but brief contact does not necessarily bring about friendliness or understanding. Although some kinds of exchanges and contact are followed by increased understanding, the reverse is also true. Beside the possible symbolic value, the assumptions underlying this type of activity seem to be two - first that the experience changes behaviour, and second, there is a transfer of changed behaviour to other types of situation. One authority concludes that "as far as can be discovered there is now no scientifically acceptable evidence on behaviour transfers from various types of special inter-group contacts to other situations".

5. Underlying all these techniques is the fundamental problem which is very well documented by the comments and suggestions of the respondents. Should action be directed toward a direct change of values and attitudes, or should there be a change in the situation which is regarded as producing the existing attitudes and behaviour? In actual fact, few programmes in inter-group activities are or can be exclusively one or the other. However, this point focuses attention once more on the point noted earlier that there is little agreement on whether the attitude or the situation should be changed (or both) and even greater disagreement on the particular attitudes and situations which should be changed.

In other words, the view of respondents are both useful and valid, but accumulated experience and research have demonstrated that, though important, the suggested solutions have severe limitations. It is important that popular and deeply rooted beliefs about problem-solving should be examined to see if they are illusory or if they obscure underlying difficulties.

SECTION V

OBSERVATIONS

The previous section reviewed many individual opinions and recommendations. The Committee For Continuing Studies in Canada of H.R.H. The Duke of Edinburgh's Commonwealth Study Conferences follows the Conference tradition - to collect data, to inquire, and to discuss on the assumption that well informed people are better equipped to evaluate situations and make decisions within a particular context. Hence, the assignment of blame and the making of recommendations has not been part of Conference activities.

Even if the conference tradition had been otherwise, a cursory reading of the individual opinions indicates that there is little consensus among respondents to form the basis of unanimous recommendations. In fact, in several communities, discussion and fact finding groups of respondents hoped to be able to forward recommendations common to their limited community situation, but even these homogeneous groups were unable to reach agreement. The respondents do agree, however, that the accumulation of data helps, in some small way, to define the problem, which, in the long run, is a most important consideration.

There are a number of points which may have broader implications beyond the particular data at hand. These observations are as important as they are obvious; the obvious is often in danger of being overlooked. Based upon the limited material in the sample, the following general propositions may be enumerated:

1. There is little consensus on the basic issues involved in bilingualism and biculturalism. (Section III and IV)

2. There is a lack of agreement on what constitutes the "cause" and the "symptom" of the present difficulties. (Section IV)

3. The difficulties involved in establishing the issues, symptoms and causes tend to inhibit meaningful individual or group action.

4. Those who are concerned about the situation but are unable to isolate the causes or take action may be expected to experience a feeling of frustration. Under these conditions, relatively trivial incidents may raise contentious issues because the incident has the effect of transforming a nebulous and frustrating problem into a concrete issue on which the individual may take strong partisan action. (Section IV)

5. There is considerable agreement on the characteristics of the present and past national situations (what is), but a wide divergence of views on (what ought to be) the future. (Section IV)

6. While there may be some degree of agreement on general principles, the consensus is sharply reduced when the principles are applied in specific concrete contexts. (Section III)

7. There are few, if any, symbols that have the same meaning for all Canadians. (Section III)

8. On many issues, opinions and attitudes show regional trends. The data often suggest that it might be more appropriate to speak of a quintalogue rather than a dialogue. (Section III)

9. There is no "French Canadian opinion". The differences of opinions among French Canadians are as great as the differences between French and English. On certain issues there is a high proportion of French-speaking Canadians who share a particular opinion; there are no issues upon which all French agree. Generalizations on the basis of "Quebec thinks" or "the French want" must be scrutinized with great care. (Section III)

10. There is no "English Canadian opinion". There tends to be even less consensus among English Canadians than among French Canadians.

11. All of these points suggest that any recommendation or submission which purports to speak for a number of people must be considered as somewhat suspect. (Section III and IV)

12 Association of the two main cultural groups within a community tends to affect attitudes on biculturalism. High proportions of people from unicultural communities hold consistently different views than people from bicultural communities. (Section III)

13. In terms of solutions to problems associated with biculturalism and bilingualism, there is little consensus on whether action should be directed toward changing the situation or to changing attitudes. (Section IV)

14. Education in its various forms is a popular answer to bicultural problems, but previous research has consistently shown that the effectiveness of this type of education has severe limitations. (Section IV)

15. The popular quest to transform an "emotional" issue into a "rational" one, so that the problem can be viewed with "tolerance" has severe limitations according to previous research findings. (Section IV)

16. Although respondents living in bicultural communities consistently indicate different attitudes from those living in single culture communities, research has shown that short-term exchanges have limited effectiveness. (Section III and IV)

17. There is little consensus on whether few minor differences, many major differences, or any differences at all exist between English and French. (Section III)

18. Many parents are unsure at what grade the second language is introduced in their local school system. Public documents fail to clarify the question. (Section I)

19. Students who leave school before high school matriculation have little opportunity to study the second language because language instruction is often concentrated in the final years of high school. (Section I)

20. The cultural-linguistic distribution of population in the community is reflected in the French-English distribution in industry. (Section II)

21. The degree of nation-wide involvement of an industry affects the French-English distribution within the industry. (Section II)

22. In any industry which draws employees from two language groups or has contacts with two language publics, certain occupations inherently require bilingualism. These industrial occupations requiring bilingualism are concentrated at the bridging points of communication. (Section II)

23. The number of occupations which inherently require bilingualism seems to be increasing. (Section II)

24. Recruitment for certain levels of jobs is carried on locally, (labour, clerical). Recruitment for other levels of jobs is carried on at a national level (technical, scientific, managerial). Each level has a distinctive type of mobility and career line.

25. The level at which the new recruit enters the industrial hierarchy depends upon qualification such as appropriate skills, education, and goals. The level at which the job is located, and the inherent linguistic requirements of the work determine the language qualification for the applicant.

APPENDIX

CONFIDENTIAL

The concern of this page is with specific facts and figures about the particular local industry under study.

Name of firm (not obligatory): _____

Affiliation (e.g., branch, subsidiary, etc.): _____

Type of industry: _____

Products: _____

Firm opened in this community in the year: _____

In the last ten years there has been: expansion _____ diversification _____
contraction _____ increased production _____

Firms's employees represent _____% of the community industrial work force.

Number of personnel today: Male _____ Female _____

five years ago: _____ _____

ten years ago: _____ _____

CONFIDENTIAL

INDUSTRY AND BICULTURALISM

Mother tongue _____ Province of residence _____

Can you carry on a conversation in both languages? _____

A. YOUR PERSONAL OPINION

1. The mass media are currently discussing problems arising between French- and English-speaking Canadians. There seem to be many views on the nature and gravity of these problems. In your personal opinion, what are the problems? (Use an additional quire of paper if necessary.)

2. Solutions to the present "English-French problem" have ranged from maintaining the present situation, all the way to the dismantling of the nation. What steps would you personally recommend?

3. What can an individual contribute?

4. What can your company and union contribute?

5. What can be accomplished in your community?
(Please use the reverse side of the paper to answer these related questions.)

6. Other than differences in language are there any basic differences between French-speaking Canadians and English-speaking Canadians? If so, what are they?

B. IN THE COMMUNITY

Are community French-English relations considered "a problem"? Yes _____ No _____ Occasionally _____

Are National French-English relations considered "a problem"? Yes _____ No _____ Occasionally _____

Do people feel that Confederation is threatened? Yes____ No____ Occasionally ____

Do people feel that the "problem" is an internal one of Quebec Province? Yes _____ No _____

In what school grade is the second official language introduced? _____

How many school years of study of the second official language are available?

_____

Are there opportunities for adults to learn the second language? Yes _____ No _____ How many participate? _____

Is the language and cultural division reflected in the community physical distribution of English- and French-speaking Canadians? Yes _____ No _____

Do English- and French-speaking groups mix socially? Yes _____ No _____ Occasionally _____

Has there been a marked change in this pattern over the years? _____

Do people have occasion to need to speak both languages? Many _____ Yes _____ None ___

Does one particular cultural group tend to be greatly affected by unemployment? Yes ____ No ____ To some extent ____ Which Group? _____

Are associations and institutions duplicated (one English and one French) in the community? Yes _____ No _____

C. IN THE INDUSTRY

Does the company have branches or plants on a nation-wide basis? Yes _____ No _____

Does the company advertise in both languages? Yes _____ No _____

Is the annual report published in both languages? Yes ____ No ____

Are company sales on a nation-wide basis? Yes _____ No _____

Does the company require bilingualism among management employees? Yes _____ No _____

Does the company require bilingualism among hourly paid employees? Yes ____ No _____

Has the company policy changed recently in regard to language requirements? Yes ____ No _____ To some extent _____

Does the company transfer personnel from one linguistic area to another? Yes _____ No _____

Are French- and English-speaking employees distributed evenly among all occupations at all levels of the company? Yes _____ No _____. If not, where are the main concentrations found?

Are any uneven distributions of personnel found within the company usually attributed to language? Yes _____ No ____; Education? Yes _____ No _____; Work habits? Yes _____ No _____.

Is the adjustment of French and English in the company considered a problem? Yes _____ No _____ Explain:

Is the adjustment of French or English in the union considered a problem? Yes _____ No _____ Explain:

Do either French or English have special skills unavailable among the other group? Specify:

Are both English and French active participants in the same trade unions?
Yes _____ No _____ To a limited extent _____

Does unemployment particularly affect one group? Yes _____ No _____ Which? _____

Does the company sponsor language lessons? Yes _____ No _____ Details:

Does the union sponsor language lessons? Yes _____ No _____ Details:

Give examples of situations (or problems) you have encountered in your work which have involved French-English relationships.

Feel free to enlarge on any of the above questions, and to introduce other areas which, in your experience, are crucial to industry and biculturalism.

YOUR PERSONAL OPINION - Below are seventeen statements on current Canadian affairs. Each statement has four alternative endings. Place a check mark beside the one statement which seems closest to your views.

1. Present English-French relations within Canada are:

   1. a natural and expected part of the ups and downs of national life _____
   2. a part of periodical malaise and indignation which will die out _____
   3. quite serious _____
   4. of urgent gravity _____

2. Confederation is:

   1. a federal union of ten provinces, with specified areas of responsibility exercised by each province and the federal authority _____
   2. consented federalism of and between independent but united states _____
   3. a pact between French Canada and English-speaking Canada _____
   4. a federal union of Quebec and other independent provinces _____

3. Major Federal Government Policies should be decided:

   1. on the basis of a simple majority of the Canadian people _____
   2. with some consideration to special groups such as German, French, Italian _____
   3. with some special consideration for French Canada _____
   4. only with the explicit agreement and consent of French Canada _____

4. Present discontent among French-speaking Canadians involves:

   1. a few scattered extremists _____
   2. a small number of French-speaking people _____
   3. many French-speaking people _____
   4. all French-speaking people _____

5. The Federal-Provincial tax arrangements should:

1. continue to attempt to equalize living standards of citizens in all provinces _____
2. be modified to give more taxing power and authority to the provinces _____
3. continue as at present with guaranteed areas of taxation for the Province of Quebec _____
4. be scrapped to give each province 100% of its Corporation, Succession, and Income Taxes _____

6. The British North America Act should:

1. continue in its present form _____
2. be modified to some extent _____
3. be modified to a great extent _____
4. be scrapped for a new constitution _____

7. Knowledge of both French and English languages is:

1. unnecessary - one language will do _____
2. desirable _____
3. to be highly encouraged and taught in all schools _____
4. to be obligatory for all Canadians _____

8. An appropriate flag for Canada is:

1. no problem - I am content with what we have _____
2. dependent on a final decision between the Red Ensign and the Union Jack _____
3. a new flag incorporating both the Union Jack and the fleur-de-lis _____
4. a distinctive new flag with neither the Union Jack or the fleur-de-lis _____

9. Confederation in its most desirable form would be:

1. the present form _____
2. modified to increase central Federal power _____
3. modified to increase decentralized Provincial power _____
4. ten sovereign autonomous provinces which grant revenue to the Federal Government to maintain defense and foreign relations _____
5. Ottawa as a capital of an English-speaking Canada with Quebec City as the capital of a French-speaking Canada _____

10. Under present circumstances, it is the duty of French Canadians in Quebec to:

1. support the present social and political arrangements _____
2. support Quebec nationalists _____
3. support Quebec separatists _____
4. support Quebec terrorists _____

11. Federal civil servants should be required to:

1. speak their mother tongue only _____
2. speak both French and English in the Federal capital _____
3. speak both French and English in the Province of Quebec _____
4. speak both French and English wherever they work _____

12. Other than language differences there are:

1. no basic differences between French and English Canadians _____
2. some minor differences in outlook _____
3. some major differences in outlook _____
4. many major and fundamental differences in outlook _____

13. In the present situation English-speaking Canadians are:

1. a deliberately oppressive majority group _____
2. shortsightedly ignorant of the problems _____
3. indifferent _____
4. concerned and sympathic, but don't know what concrete action to take _____

14. Tax supported French-speaking schools should be the right of:

1. French-speaking majority in the Province of Quebec _____
2. French-speaking Canadians of Quebec and New Brunswick _____
3. French-speaking Canadians of Quebec, New Brunswick, Ontario and Manitoba _____
4. French-speaking Canadians in any part of Canada _____

15. The C.B.C. Radio and T.V., as a national agency, should present:

1. English programmes in English-speaking areas, and French programmes in French-speaking areas _____
2. introductions in both French and English for many suitable programmes _____
3. alternate hours of English and French on all stations _____
4. perpetual simultaneous translation on adjacent channels and stations _____

16 The maintenance of two languages in Canada is:

1. most undesirable because it splits the country _____
2. fairly desirable, but an expensive frill _____
3. desirable because it is distinctly Canadian _____
4. essential as a basic and constitutionally guaranteed freedom for both English-speaking and French-speaking Canadians _____

17. Canadian federal union tends to:

1. be biased in favour of French Canada _____
2. be biased in favour of English Canada _____
3. be biased in favour of the central Provinces of Quebec and Ontario _____
4. not to be biased, and fulfills the original intentions _____

AND FINALLY

From the perspective of the country as a whole, set down in rank order the provinces which currently face the most pressing difficulties;

1. 3.
2. 4.

NO.: 750-499

TITLE: Research - Brief submitted to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

AUTHOR: The Committee for Continuing Studies in Canada of H.R.H. the Duke of Edinburgh's Commonwealth Study conferences, 1956 and 1962

Brief of 123 plus 6 pages ; no recommendations

REMARKS OF ANALYST: This brief does not "Advance a Position". At great length it sets out the findings of a survey of "Facts", "Opinions", and "Attitudes" concerning bilingualism and biculturalism collected by the authors from, and with the aid of, 185 respondents. The latter cover some 119 industries, at the management or trade union level, located in 50 different Canadian communities whose populations range from 300 to "well over one million". "...Much of this paper indirectly concerns the lives of 130,000 Canadians and their families."

The "Study Outline", the presentation of the results and analysis were prepared and written under the direction of Professor Rex Lucas of the University of Toronto.

The meaningfulness of this brief study is limited, of course, by several factors: the representative quality of the respondents (sample); the nature of the questionnaires, interviewing techniques, etc.; and the validity of the analytic tools employed. The reader should note the Caveat that the authors "Do not pretend to present a complete picture... the aim has been to show the evidence and reflections... and reveal the range of contradictions to be found in this kind of subject area."

Since the authors admit "that there is little consensus among respondents" it has not been possible to prepare a summary of this brief. But to witness to the nature of the material presented, the "observations" (p.121 ff) of the authors are appended. These may show the dilemma posed by the authors regarding their material that "To summarize these suggestions further would be neither fair nor adequate" p. 118).

ATT.: RESEARCH
- Check validity of methods used in this study, including representativeness of sample and opinions
- detailed comments to establish the usefulness of the brief to the Commissioners, and/or the Research Section would probably be helpful and revealing.

TABLE OF CONTENTS:

		PAGES
RECOMMENDATIONS:		none
BRIEF:	"Introduction"	3
	"Section I -- The Industrial Community"	7
	"Section II -- The Industries"	19
	"Section III -- The Attitudes of Respondents"	32
	"Section IV -- Personal Opinions of Respondents"	71
	"Section V -- Observations" (See Attached)	121-123
	"Appendix" -- The Questionnaire -- Following Text.	

This brief was prepared under the authority of the "Committee for Continuing Studies on Canada" of the second Commonwealth Study Conference (held in Canada in May-June 1962). "The conference was wholly non-governmental in character;" participants were "carefully selected" individuals who were felt by the organizers (not detailed) to be future industrial and labour leaders. The "continuing" committee was organized in May 1963 from amongst 100 Canadians who had participated in the conference. It is this committee which undertook the survey under discussion as one of its projects. Active participants included Messrs. Arthur Stinson and Gordon Hawkins of the Commission staff.

"IN LIEU OF SUMMARY"

"OBSERVATIONS" --- PP. 121-123

"...Even if the conference tradition had been otherwise, a cursory reading of the individual opinions indicates that there is little consensus among respondents to form the basis of unanimous recommendations. In fact, in several communities, discussion and fact finding groups of respondents hoped to be able to forward recommendations common to their limited community situation, but even thesehomogeneous groups were unable to reach agreement. The respondents do agree, however, that the accumulation of data helps, in some small way, to define the problem which, in the long run, is a most important consideration.

"There are a number of points which may have broader implications beyond the particular data at hand. These observations are as important as they are obvious; the obvious is often in danger of being overlooked. Based upon the limited material in the sample, the following general propositions may be enumerated:

"1. There is little consensus on the basic issues involved in bilingualism and biculturalism. (Section III and IV)

2. There is a lack of agreement on what constitutes the "cause" and the "symptom " of the present difficulties. (Section IV)

3. The difficulties involved in establishing the issues, symptoms and causes tend to inhibit meaningful individual and group action.

4. Those who are concerned about the situation but are unable to isolate the causes or take action may be expected to experience a feeling of frustration. Under these conditions, relatively trivial incidents may raise contentious issues because the incident has the effect of transforming a nebulous and frustrating problem into a concrete issue on which the individual may take strong partisan action. (Section IV)

5. There is considerable agreement on the characteristics of the present and past national situations (what <u>is</u>), but a wide divergence of views on (what <u>ought to be</u>) the future. (Section IV)

6. While there may be some degree of agreement on general principles, the consensus is sharply reduced when the principles are applied in specific concrete contexts. (Section III)

7. There are few, if any, symbols that have the same meaning for all Canadians. (Section III)

8. On many issues, opinions and attitudes show regional trends. The data often suggest that it might be more appropriate to speak of a quintalogue rather than a dialogue. (Section III)

9. There is no "French Canadian opinion". The differences of opinions among French Canadians are as great as the differences between French and English. On certain issues there is a high proportion of French-speaking Canadians who share a particular opinion; there are no issues upon which all French agree. Generalizations on the basis of "Quebec thinks" or "the French want" must be scrutinized with great care. (Section III)

10. There is no "English Canadian opinion". There tends to be even less consensus among English Canadians than among French Canadians.

11. All of these points suggest that any recommendation or submission which purports to speak for a number of people must be considered as somewhat suspect. (Section III and IV)

12. Association of the two main cultural groups within a community tends to affect attitudes on biculturalism. High proportions of people from unicultural communities hold consistently different views than people from bicultural communities. (Section III)

13. In terms of solutions to problems associated with biculturalism and bilingualism, there is little consensus on whether action should be directed toward changing the situation or to changing attitudes. (Section IV)

14. Education in its various forms is a popular answer to bicultural problems, but previous research has consistently shown that the effectiveness of this type of education has severe limitations. (Section IV)

"15. The popular quest to transform an "emotional" issue into a "rational" one, so that the problem can be viewed with "tolerance" has severe limitations according to previous research findings. (Section IV)

16. Although respondents living in bicultural communities consistently indicate different attitudes from those living in single culture communities, research has shown that short-term exchanges have limited effectiveness. (Section III and IV)

17. There is little consensus on whether few minor differences, many major differences, or any differences at all exist between English and French. (Section III)

18. Many parents are unsure at what grade the second language is introduced in their local school system. Public documents fail to clarify the question. (Section I)

19. Students who leave school before high school matriculation have little opportunity to study the second language because language instruction is often concentrated in the final years of high school. (Section I)

20. The cultural-linguistic distribution of population in the community is reflected in the French-English distribution in industry. (Section II)

21. The degree of nation-wide involvement of an industry affects the French-English distribution within the industry. (Section II)

22. In any industry which draws employees from two language groups or has contacts with two language publics, certain occupations inherently require bilingualism. These industrial occupations requiring bilingualism are concentrated at the bridging points of communication. (Section II)

23. The number of occupations which inherently require bilingualism seems to be increasing. (Section II)

24. Recruitment for certain levels of jobs is carried on locally, (labour, clerical). Recruitment for other levels of jobs is carried on at a national level (technical, scientific, managerial). Each level has a distinctive type of mobility and career line.

"25. The level at which the new recruit enters the industrial hierarchy depends upon qualification such as appropriate skills, education, and goals. The level at which the job is located, and the inherent linguistic requirements of the work determine the language qualification for the applicant."

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA
17 Dundonald Street - Toronto 5
Ontario

The Secretaries
Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism
P.O. Box 1508
Ottawa, Canada

Gentlemen:

1. The Commercial Travellers' Association of Canada is a Fraternal Benefit Society having as its object the moral, intellectual and financial improvement and advancement and welfare of its members.

2. The Association was incorporated in 1874 by an Act of the Parliament of Canada, and has at present, approximately 13,000 members.

3. The Commercial Travellers' Association of Canada and Dominion Commercial Travellers' Association in Montreal are, at present, in the process of merging their membership and assets giving us a combined strength of about 23,000 members. We are the two largest associations of professional salesmen in Canada.

4. We should like to present a concrete example of bilingualism and biculturalism in action as evidenced in the three, enclosed copies of The Canadian Salesman/Le Voyageur, the third largest business publication in Canada.

5. Our bi-monthly magazine is published in co-operation with Dominion Commercial Travellers' Association and is sent to both memberships. Our aim in the publication of The Canadian Salesman/Le Voyageur is to present pertinent, informative material in a bilingual format which will be of interest and value to all professional salesmen, not only in all provinces of Canada, but also the United States and parts of Europe, for although our combined memberships are centered in Canada, we also have members throughout the world. For this reason our publication strives to be versatile in every way, providing informative material to those in all lines of the selling profession.

....2

The Commercial Travellers' Association of Canada and Dominion Commercial Travellers' Association are succeeding in bridging the gap between two cultures, not only through necessity, but through desire, for we are in fact striving for 'the moral, intellectual and financial improvement and advancement and welfare of our members.'

Respectfully submitted,

C. H. Barnes

CHB:pfh

Secretary and Treasurer

Encs. 3

June 17th, 1964

750-418

the Canadian Salesman

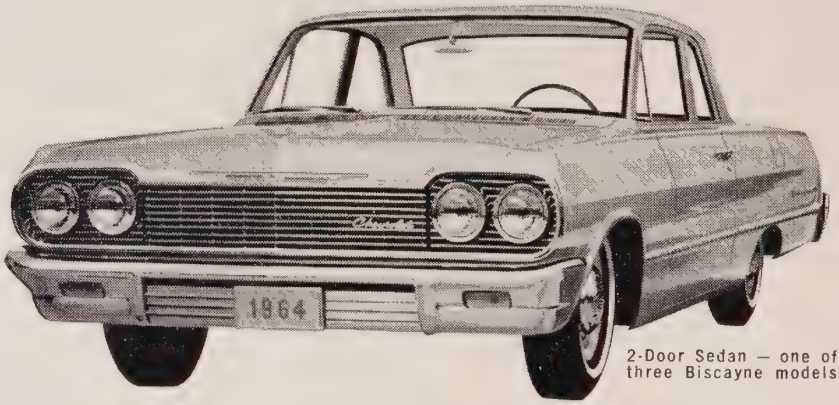
Le Voyageur

JANUARY
1964

CA1 Z1
-63B22

A word with you	6/7
Marketing Trends for new sales	9/10
Five rules for improving your sales day	11/13
Learn what it costs to run your car	12
New marketing leadership is needed	15
Don't let your prospect misunderstand you	17
New CNR rail fare discounts	20
Savings and Retirement plan is success	22
Opportunities:	40

Chevrolet...



2-Door Sedan — one of three Biscayne models

"Beautifully businesslike"

THE ECONOMY YOU DEMAND!

The traditional economy of Chevrolet is beautifully exemplified in the smartly-styled new Biscayne series. Biscayne's initial low cost, lasting durability, lower operating and maintenance costs represent the soundest individual or company investment in business travel.

THE ROOM AND COMFORT YOU WANT!

Biscayne gives you travelling room to spare with its spacious interior and carry-all capacity trunk. As for comfort, foam-cushioned seats, armrests, rich carpeting—front and rear—are now standard luxury features on Biscayne. And don't forget that famous Chevrolet Jet-smooth ride!

PLUS THE DEPENDABILITY YOU MUST HAVE!

Proven dependability makes the Chevrolet Biscayne the most businesslike car on the road. Improved transmissions and advanced Chevrolet engine features assure even greater trouble-free performance on every trip. From every angle, it's good business to go Chevrolet Biscayne for '64. And remember, Chevrolet gives you even greater choice with four popular Bel Airs and eight glamorous Impalas.

A General Motors Value

SEE YOUR LOCAL AUTHORIZED CHEVROLET DEALER.

the
Canadian Salesman
Le Voyageur

JANUARY, 1964

Volume 15 No. 1

The Magazine for Professional Salesmen

CONTENTS

A word with you (French and English) ..... pages 6 and 7
A message to French readers from M. LaChance ..... page 8
Marketing Trends (English and French) ..... pages 9 and 10
Improving your sales day (English) ..... page 11
Your car and you ..... page 12
Improving your sales day (French) ..... page 13
Marketing management today ..... page 17
Professional selling today ..... page 17
New C.N.R. rail fare discounts ..... page 20
Mutual Funds Savings and retirement plan ..... page 22
Opportunities ..... page 40
Ad index and In Memoriam ..... page 44

General Manager ..... C. H. Barnes
Assistant General Manager ..... G. W. Pearson
Managing Editor ..... Rowland Cuthill
Advertising Production ..... O. Cuthill

Editorial Board

J. Lloyd Braidwood, Montreal, P.Q.
J. S. Fullerton, Toronto, Ontario.
Jean-M. Lachance, Montreal, P.Q.
Bruce V. Minns, Toronto, Ontario.

Published by The Commercial Travellers' Association of Canada, 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario, 924-7725 and the Dominion Commercial Travellers' Association, 1155 Dorchester Blvd., West, Montreal 2, Quebec, 866-1893. All editorial and advertising material should be addressed to Byron Publishing Co., 3015 Queen St. E., Scarborough, Ontario, 691-1383. Authorized as second class mail by the Post Office Department, Ottawa and for payment of postage in cash.

ENTRE NOUS...

Vous avez dû constater déjà un grand changement dans le format de notre magazine. C'est notre premier pas dans cette direction depuis l'impression du premier numéro en 1950.

Les lecteurs du Canadian Salesman/Le Voyageur comprennent maintenant ceux de la Dominion Travellers' Association. Cette augmentation dans la circulation certifiée de 22,000 exemplaires place maintenant The Canadian Salesman/Le Voyageur au troisième rang en importance parmi les magazines commerciaux publiés au Canada.

Aussi, cette plus grande circulation nous permet d'augmenter et d'améliorer notre matière à lire. La combinaison de ces éléments dans la nouvelle publication en fait le magazine dirigeant des ventes et du commerce pour les gérants de ventes et les voyageurs du Canada.

L'introduction d'articles en français dans The Canadian Salesman/Le Voyageur est d'intérêt particulier pour les membres canadiens-français des deux associations. Elle en fait une publication vraiment nationale.

Le nouveau format de notre magazine nous permet d'étendre l'ancien Bulletin C.T.A. dans plusieurs directions. Nous avons pris l'engagement de fournir à nos lecteurs les informations les plus récentes concernant les ventes et le marché. Chaque numéro contiendra des articles écrits spécifiquement sur l'administration des ventes et parlera du nouveau rôle que le voyageur canadien joue dans le plan de "marchandisation" de l'industrie et comment il peut le faire avec succès.

Nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos lecteurs. Cela nous assure que nos articles vous aident à accomplir un meilleur travail.



President, The Commercial Travellers' Association of Canada

A WORD WITH YOU . . .

You will have by now noticed a vast change in our magazine format. This represents the first major step taken in this direction since the first issue went to press in 1950.

The readership of The Canadian Salesman/Le Voyageur now includes the Dominion Commercial Travellers' Association. This boost in audited circulation to 22,000 copies now places The Canadian Salesman/Le Voyageur third in size of business magazines published in Canada.

Also, the increased circulation allows us to expand and improve our editorial content. A combination of these elements in the new publication makes it the leading sales and marketing magazine for sales executives and salesmen in Canada.

The introduction of French copy into The Canadian Salesman/Le Voyageur is of particular interest to the French Canadian members of both associations and is necessary to make us truly a national publication.

Our new format allows us as publishers to expand the former C.T.A. Bulletin in a number of directions. We are pledged to supply you the readers with the most up-to-date sales and marketing information. Each issue will contain specifically written articles on marketing-management and will report on the new role the Canadian salesman continues to play in industry's marketing concept and how he can successfully carry it out.

We welcome comments from our readers. This assures us that we are supplying you with the copy you need to do a better job ■



President, The Commercial Travellers' Association of Canada

Un Magazine d'un Intérêt Spécial

C'est avec un très grand plaisir que j'annonce à mes confrères d'expression française, la publication d'une revue au service des voyageurs de commerce.

The Canadian Salesman/Le Voyageur est rédigé et publié en collaboration d'une part avec The Commercial Travellers' Association of Canada de Toronto et de l'autre, avec The Dominion Commercial Travellers' Association de Montréal.

Depuis de nombreuses années, notre association réalisait qu'il lui faudrait un jour un périodique lui permettant de prendre un contact plus fréquent et plus direct avec ses membres, leur apportant en même temps les informations ainsi que les renseignements qu'ils ont lieu d'attendre.

Les frais considérables occasionnés par la publication d'un tel périodique et le nombre restreint de nos membres — 10,000 — rendaient sa réalisation difficile. The Canadian Salesman, organe de la Commercial Travellers' Association of Canada de Toronto, était publié de temps à autre depuis quelques années déjà mais son tirage se limitait aux membres de la région de Toronto. L'offre nous fût faite généreusement de nous joindre à eux et la Commercial Travellers' Association of Canada de Toronto a eu l'extrême gentillesse de réserver aux canadiens d'expression française quelques pages, rédigées en français. Pour débuter, The Canadian Salesman/Le Voyageur contient quatre pages françaises. Avec une circulation de plus de 25,000 exemplaires, il devient, du même coup, troisième en importance comme revue non Commerciale au Canada. Cette revue s'intéresse à toutes les facettes se rattachant ou découlant de la vente et à tout ce qui peut intéresser le Voyageur de Commerce. Nous aurons aussi un Service de Placement à l'intention des membres désireux de changer d'emploi ou d'améllorer leur sort.

En donnant le nom de "Le Voyageur" à notre nouvelle revue, nous avons pensé à tous les coureurs de bois qui, au début de la colonie, parcouraient le pays en canots d'écorce et troquaient avec les indiens, des fourrures ou autres objets contre une foule d'articles d'utilité courante. Ce fut probablement le début des Voyageurs de Commerce au pays.

Aujourd'hui, avec une population qui approche 20 millions et une économie de plusieurs milliards, le Canada compte 70 milles Voyageurs de Commerce; groupement impressionnant tant par son nombre que par son importance vis-à-vis du commerce et de l'industrie, spécialement si l'on considère que le Voyageur de Commerce joue un rôle prépondérant dans la marche des affaires. Inutile ici de prêcher le collaboration. Elle s'impose, comme vous en voyez l'importance et l'utilité. Notre revue peut bel et bien être un point de départ, un tremplin servant à nous lancer d'une manière

(suite à la page 14)

A BIG BOOST IN RETAIL PRICES ON SOME WOOLEN textile items may appear any day but most will appear next summer and fall. It's a result of the chaotic world wool markets. Skyrocketing prices at world auctions and lengthening delivery times have disrupted the wool-worsted cloth and knitgoods market in Canada. When the cloth and knitgoods manufacturers jump back into the market it will be with entirely new price schedules. Best guess: Canadian wool and worsted-cloth prices will jump 7% to 10%. Most knitgoods lines will go up about 5%.

RESIDENTIAL HUMIDIFIERS MAY BE POISED ON THE edge of a major sales breakthrough. Industry sales by the end of 1963 are estimated at 30,000 units worth about $2,250,000. For the sales season of September, 1964, to April 1965, sales may rise 35,000 units or about $2,600,000. Humidifiers sell better in winter because home furnaces dry the air.

LOOK FOR MAJOR APPLIANCE SALES IN 1964 TO BE 3.8% greater than in 1963. The Canadian Council of Appliance Manufacturers says so, and adds that it counts on the market for appliances to grow 31% by 1968. Sales hikes in refrigerators, freezers, electric ranges, gas ranges, clothes dryers and washing machines are included.

DS — MARKETING TRENDS — MARKET

UNE HAUSSE IMPORTANTE DES PRIX DE DETAIL DANS LE SECTEUR DES LAINAGES pourra se montrer d'un jour à l'autre, mais pour la plupart elle aura lieu pendant l'été et l'automne prochains. C'est bien le résultat de l'état chaotique du marché mondial de la laine. Les prix se comportant comme des fusées volantes qui se sont atteintes aux ventes mondiales de la laine et les livraisons tardives ont bouleversé l'industrie du tissage et du tricotage lainiers au Canada. Lorsque les manufacturiers des lainages ricocheront sur le marché ce sera avec des prix-courants rigoureusement révisés. La meilleure conjecture: les prix canadiens de tissus-laine cardée et peignée subiront une hausse de 7 à 10% tandis que le prix de la plupart des gammes de laine à tricoter sera avancé d'environ 5%.

LES HUMIDIFICATEURS RESIDENTIELS PARAISSENT ETRE SUR LE POINT DE faire une percée majeure de ventes. On estime que l'industrie aura vendu en 1963 30,000 unités ayant une valeur d'environ $2,250,000. Pendant la saison de septembre 1964 - avril 1965 les ventes pourront subir une hausse de 35,000 unités s'élevant à environ $2,600,000. Les humidificateurs se vendent mieux en hiver car le chauffage assèche l'air des maisons en raréfiant l'humidité.

EN 1964, ATTENDEZ-VOUS A CE QUE LES VENTES D'APPAREILS électriques majeurs subiront une hausse de 3.8% en comparaison de 1963. C'est l'avis du Conseil Canadien des Manufacturiers d'Appareils électriques, et il ajoute qu'il compte sur une hausse de 31% d'ici 1968. Cette hausse affectera la vente de réfrigérateurs, congélateurs, poêles électriques, poêles à gaz, sécheuses à linge et laveuses.

Five rules for getting the most out of your sales day

Successful salesmen have five rules for getting the most out of their working day, whether it be eight or eighteen hours. These rules can be said to be:

1 — respect time
2 — plan carefully, each day, or at least each week how you will use your time
3 — put time in where it counts the most
4 — delegate time-consuming jobs to others
5 — concentrate on the job at hand

Have you ever noticed how one salesman rushes frantically from one call to another and yet never seems to have enough time to see all his customers?

Put another salesman on the same territory and this man covers the area with ease, leaving a wake of happy, satisfied customers. And he has time left to contact new customers.

Respect Time. The successful salesman has a healthy respect for the value of his client's time. It is equally important that the salesman have such respect for the value of his own sales time (those minutes during which he sits across from his prospect presenting his sales message.)

The successful salesman will carefully organize his facts and figures—in fact his whole presentation—before the call. The time he saves will allow for a great increase in new business calls.

Time where it counts. A successful salesman makes certain that he puts the most time in those areas which offer the greatest growth potential. That doesn't mean that he will neglect other customers. He streamlines his calls to them to save otherwise wasted time for new business development.

Delegates jobs. The successful salesman cannot personally afford to spend time performing jobs which are not closely related to selling and can well be handled by other qualified personnel, such as handling stock, customer order taking, opening mail, etc.

The successful salesman will spend time instructing an inside man how to handle his customer's telephone orders. He will encourage his customers to phone most of his orders directly to this man, thus relieving the salesman of considerable detail in order-taking and freeing him to spend more time on expanding markets.

One thing at a time. A salesman, to make a successful presentation, must have the full attention of his

(continued on page 19)

YOUR CAR AND YOU

On this page in each issue we will present information which will keep you abreast of the latest new products for your car, costs of operating, maintenance tips and other data to keep your automobile on the road.

What does it cost to operate a salesman's automobile travelling 10,000, 20,000 or 30,000 miles per year? The editors of The Canadian Salesman/Le Voyageur decided to find out. In a special report, the findings taken on a standard two-door, six-cylinder car operating in the Toronto, Ontario area are published. Readers should take the findings as a basis upon which to estimate the cost of operating their own automobiles in their own areas of the country.

(1) standard miles per gallon	19	
(2) normal gas price	.40	cents
(3) gasoline and oil — per mile		2.19
(4) maintenance — per mile		.85c
(5) tires — per mile		.42c
(6) F. & T. insurance — annual	$ 9.00	
(7) P.D. & P.L. insurance — annual ($10M PD — $25 — 50 M PL)	$ 42.94	
(8) license — annual	$ 20.00	
(9) depreciation — annual	$721.00	
(10) total annual fixed costs	$792.94	

(A) fixed monthly costs	$ 66.07	
(B) total per mile costs		3.75c
(C) depreciation adjustment per M miles	$ 18.00	

Listed below are car allowance costs per mile for salesmen travelling 10,000, 20,000 and 30,000 miles annually.

	10M	20M	30M
(A)	$ 789.96	$ 789.96	$ 789.96
(B)	$ 375.00	$ 750.00	$1,125.00
(C)	$	$ 36.00	$ 216.00
	$1,164.96	$1,575.96	$2,130.96
Costs per mile	.1165	.0788	.0710

Cinq règles pour obtenir le maximum de votre journée de ventes

Le voyageur compétant doit observer cinq règles pour obtenir le maximum de rendement pour sa journée de travail, qu'il s'agisse de huit ou dix-huit heures, ces règles demeurent les mêmes et sont les suivantes::—

1ere Respect rigoureux du temps.
2ième Préparation minutieuse de l'emploi du temps chaque jour, chaque semaine.
3ième Emploi du temps ou il compte le plus.
4ième Déléguer à d'autres les travaux secondaires, consommateur de temps.
5ième Garder bien en vue le travail à accomplir.

Vous avez, sans doute, constaté comment un voyageur peut se hater vainement, courir même, et n'accommplir que très peu; alors qu'un autre, dans des mêmes conditions, réalise plus de besogne avec une facilité apparente, laissant sur son passage des clients satisfaits et bien disposés; souvent avec du temps libre pour de nouvelles visites.

Donnez ce même territoire à un autre voyageur et ce dernier couvrira le terrain avec facilité, laissant sur son passage des clients satisfaits et heureux. Et il a encore le temps de voir de nouveaux clients.

Respect rigoureux du temps. Le voyageur qui réussit, a un respect salutaire de la valeur du temps de son client. Il est aussi important que le voyageur ait un tel respect de la valeur de son temps occupé à la vente (ces minutes durant lesquelles il débite son argument de vente à son acheteur en pehspective.)

Le voyageur qui réussit coordonnera soigneusement ses faits et ses chiffres, en fait toute son argumentation, avant sa visite. Le temps qu'il épargne ainsi lui permettra d'augmenter le nombre de ses visites à de nouveaux clients.

Faire compter le temps. Le voyageur qui réussit dépensera certainement la majeure partie de son temps dans les districts qui offrent la plus grande possibilité d'accroissement des affaires. Cela ne veut pas dire qu'il négligera ses autres clients.

Il coordonnera les visites qu'il leur fait pour épargner du temps qui serait perdu pour le consacrer au développement de nouvelles affaires.

Répartir les tâches. Le voyageur qui réussit ne peut se permettre de consacrer son temps à des travaux qui ne se rattachent pas étroitement à la vente et qui peuvent être exécutés par un autre personnel qualifié, tels que la manutention du stock, la prise de

commandes des clients, l'ouverture de la correspondance, etc.

Le voyageur qui réussit prendra le temps d'enseigner à un employé du bureau la manière de traiter les commandes de ses clients par téléphone. Il encouragera ses clients à téléphoner leurs commandes directement à cet employé, dégageant le voyageur du mandes et le laissant libre de consacrer mandes et le laissant libre de dévouer son temps à l'expansion des affaires.

Une chose à la fois. Pour mieux dialoguer un voyageur doit avoir un voyageur doit avoir l'attention absolue de son acheteur eventuel. Avec une succession de visiteurs inattendus, de réponses au téléphone et de toute sorte d'interruptions, il est presque impossible dans de telles conditions d'avoir une entrevue satisfaisante pour faire une vente. Un voyageur qui réussit trouvera la solution à ce problème en demandant à son client de supprimer tous les appels téléphoniques et autres interruptions durant son entrevue d'un quart d'heure.

Aussi, tous les sujets pour lesquels une décision immédiate n'est pas probable devraient être laissés pour la fin de l'entrevue afin que l'esprit du client soit libre pour décider de la question la plus urgente.

Préparer l'emploi de son temps. Le voyageur qui réussit doit non seulement planifier **ce** qu'il espère accomplir dans le temps disponible, mais aussi **comment** il pourra l'accomplir.

Chacun doit établir sa propre manière d'utiliser son temps pour atteindre son objectif. Un voyageur, par exemple, peut s'asseoir le dimanche, et faire une liste de tout ce qu'il veut accomplir au cours de la semaine qui suit. Avec tous les items inscrits selon leur importance relative, cette liste le suit toute la semaine, sur son pupitre au bureau ou dans sa serviette quand il voyage. Quand un item est fini, il le raye; les items non rayés indiquent son plan d'action pour la balance de la semaine ■

(suite de la page 8)

dynamique et spectaculaire dans notre deuxième centenaire. (Nos deux associations ont vu le jour au tout début de la Confédération).

On parle fréquemment ces temps-ci de "Séparatisme" et de "Maître chez nous." Nous, voyageurs de Commerce, qui parcourons le pays d'un océan à l'autre, et qui voyageons même à travers l'Europe, ne pouvons comprendre, dans un temps où toutes les nations s'unissent afin de faire échec à la contre partie, ce que nous pourrions gagner à nous séparer. Ce serait une forme de suicide. Nous sommes convaincus cependant que le meilleur moyen, et le plus sur, de devenir maîtres chez-nous est de nous unir à toutes les bonnes volontés et de travailler ensemble à bâtir un Canada grand, puissant, riche et uni. Notre collaboration avec la Commercial Travellers' Association of Canada est un pas dans la bonne direction. Loin de vouloir nous séparer nous voyons de nombreuses raisons qui militent en faveur de l'effort concerté avec notre association soeur et ses 15 milles membres pour consolider nos positions et obtenir pour la profession le statut qui lui convient; un statut

(suite à la page 30)

To create a marketing oriented organization with modern marketing concepts requires the active support and participation of management.

Management Must Take Leadership

With the increasing intensity of competition for the purchasing agent's dollars, it is becoming imperative to channel a firm's total effort toward marketing. The professional salesman will benefit most from a well-conceived marketing program.

Today's sales personnel must have more than an order pad to interest today's buyers. He must have a well-organized merchandising plan. He must be able to properly present facts, figures, basic knowledge of the market and its trends, and most of all, he must be able to convince a sophisticated buyer that he is selling a product and a program that represents a profit opportunity to the buyer and one that will create consumer interest and benefit.

It is generally conceded that the modern marketing concept is to make marketing the central consideration of a business. It is not enough to have just sales, promotion, advertising or market research departments interested in marketing. It is the blending of all these into a unified effort, and additionally, integrating all company activities that can contribute to successful marketing, such as selling, advertising, merchandising, public relations, training, product and market research, purchasing and modern management. All of these can make valuable contributions if they are properly integrated into the marketing effort and looked upon not as isolated activities, but as an integral part of the organization's marketing effort.

To create a marketing oriented organization with modern marketing concepts requires the active support and participation of top management. The whole tone of any organization is set by top management and

The Canadian Salesman/Le Voyageur presents a condensation of a talk by S. A. Halgren, vice-president, Carnation Co., Los Angeles, California, given to the 46th annual convention of the National Dairy Council of Canada.



To reap the benefits of modern marketing requires top marketing leadership and a top marketing team. This means the development of modern marketing manpower.

if it fails in this leadership to integrate the organization towards the modern marketing concept, any such projected program will fall far short of its potential.

While the salesman may be the necessary soldier on the firing line, he cannot be effective unless his leadership is composed of modern marketing people. In fact, the first step in developing a modern marketing team is to secure and train the leadership. If leadership is weak, there can be no effective training and integration of the sales force.

Top leadership

To reap the benefits of modern marketing requires top marketing leadership and a top marketing team. This means the development of modern marketing manpower. I stress the word "development" because this manpower does not come into existence automatically nor is it, in mose cases, feasible to go out and buy it. It must, in almost every case, be developed through an organized, well-planned and systematic program from within your organization.

The development of the manpower for a modern marketing team is not an easy task. It requires the application of all the modern management techniques from selection and hiring through training, communication, education, motivation and integration of individuals into a team.

Relating the problem to our own situation, we found that a program for the development of modern marketing people, to attract the type of personnel necessary, must be specifically tailored to give them the incentive, the training, the challenge and the information they must have in today's competitive climate.

Back of the sales team, there must also be advertising men, merchandising men, and market research. Personnel in these areas must have knowledge of all the modern marketing tools and the ability to understand both their use and their limitations.

They must have the creativeness to develop new ideas and to bring them to fruition. These people, to be truly effective, must be part of the marketing team along with the salesman. The marketing effort must also be closely involved with transportation, distribution, public and community relations, customer service and by all means with production.

Communications needed

The integration of the organization toward a useful marketing oriented company requires continuous communication of needed facts on company marketing problems, economic data, data on basic trends such as population growth, structure and regional characteristics, socio-economic trends, education levels and governmental trends.

What I am really saying is that the modern business today is making marketing the central consideration of the business ■

To sell your prospect you first must make him understand you

The professional salesman spends many hours studying the manufacturing methods and marketing concepts of his line. He must know this information to make a successful presentation to his clients. Equally important to his success and more difficult to perceive is the subject of **communication** with his prospects.

Professional salesmanship is very much concerned with communications. Many of the principles of general semantics, properly applied, lead to better communication of ideas. In short, an understanding of semantics will permit the professional salesman to communicate with his prospect at a level he can understand. The information contained in this article may point out to the salesman why he failed with a certain presentation and may give him a clear picture of what approach will be successful in the future.

Used in this article, the meaning of the word semantics relates to the significance or meaning of what we say or do. Some of the terms and basic principles explained will include "levels of abstraction", "referents", "intensionally and extensionally oriented" and "mental expectancy".

Possibly one of the most common problems of communications the professional salesman faces is with the prospect who 'jumps to conclusions'. When people jump to conclusions before hearing the whole story or seeing the entire presentation, the psychologists say it is because of "mental expectancy." They have **set** their minds in advance.

In selling anything, one constantly comes up against the "mental expectancy set." The prospect almost inevitably sets his mind into a negative channel the minute the salesman appears, or when he reads an advertisement which might upset his status quo.

The art of selling is to reverse this expectancy set and to make the prospect, of his own free will, alter his viewpoint. The prospect has his

---

Many of the principles of general semantics, properly applied, lead to better communication of ideas. In short, an understanding of semantics will permit the professional salesman to communicate with his prospect at a level he can understand.

The art of selling is to reverse the expectancy set and to make the prospect alter his viewpoint.

own concept of the subject or circumstances involved. He will keep it stubbornly unless the professional salesman can induce him into taking a different look and altering his previous viewpoint.

To do this requires communication. It requires the salesman to gain the prospect's awareness or perception. It is becoming increasingly obvious to psychologists that people are not "taught" they must "learn." Relating this fact to selling, the client must take into his perception the facts and knowledge offered by the professional salesman before he (the client) can make a sound judgment on the goods offered.

Don't perceive

Stop and think. Every hour facts and information pass before your eyes and ears. Do you perceive all that information? No, you use the defence wall of your mind to keep out everything you consider not relevant to your needs and let through only what interests you and intrigues you.

So it is with your prospect. Until you grasp his perception you might as well talk to the wall. He isn't learning, he isn't absorbing. And you simply cannot persuade him to take any course of action until you have established in his mind a need for him to take any action.

It is generally agreed that modern selling must discover a better means of gaining the prospect's perception. Could a professional salesman make a presentation to a prospect during the ninth inning of a tight ballgame? Of course not. His perception would be on the field not on the situation you want to discuss. Your attempt to get the prospect's perception or meaning of your sales message competes with many things: his debts, his next appointment, the plant production problems, etc.

Can point to

In order to gain better communications with prospects, consider another semantics term: "referent". A referent is something you can point to or which can be touched as opposed to a hazy concept such as "democracy" or "the Canadian way of life."

In a recent magazine article, Professor J. Harold Janis of New York University referred to the well-known phrase, 'a dog is a man's best friend.' Professor Janis points out the faults in this common statement by saying he would want to know the "referents" for dog and man—what particular dog and what particular man?—for it is conceivable that many dogs are not any man's friend.

The Professor is relating this simple statement to many the professional salesman makes. Referring to the above sentence, Professor Janis said don't talk about the dog generally, be

(continued on page 28)

The professional salesman who plans his day creates happy and satisfied customers

prospect. With a succession of unscheduled visitors, telephone calls and come-what-may interruptions it is almost impossible to accomplish a satisfactory sale interview. One successful salesman circumvented this problem by encouraging his client to cut off all telephone calls and other interruptions during his 15-minute interview.

Also, ideas and problems in which an immediate decision is improbable should be left to the end of the sales interview, so the customer's mind can be free to make a decision on the idea at hand.

Plan carefully. The successful salesman must not only plan **what** he hopes to accomplish in the time available, but **how** to accomplish it.

Each man must develop his own way of planning the use of time to obtain his objectives. One salesman, for example, may sit down Sunday evening and list everything he wants to get done in the following week. This list, with items noted in relative importance, is with him throughout the whole week at his desk, in his briefcase and when he travels. As he completes each item he will draw a line through it; the unlined items constitute his plan of action for the balance of the week ■



NEW DISCOUNTS ON CNR ADD VALUE TO YOUR CERTIFICATE!

Red, White and Blue Plan recognizes your Commercial Certificate

Canadian National's Red, White and Blue fare plan offers special reductions to holders of commercial travellers' certificates. On presentation of authorized certificates, a discount of 20% is granted on rail and reserved accommodation tickets within the Red, White and Blue Territory. Where the regular reserved accommodation rate is $3.00 or more, complimentary meals will be served during regular meal hours on trains with diners. This is the first time a reduction has been extended on reserved accommodation tickets with complimentary meals provided.

Now, commercial travellers holding authorized CTA/DCTA certificates, can travel at more attractive fares than ever. Improved schedules and added amenities, especially on the

(continued on next page)

Super Continental, has increased the attractiveness of train travel.

As well, there is a 300-pound free baggage checking privilege extended exclusively to CTA/DCTA members presenting authorized certificates.

The Red, White and Blue fares were launched by CN in the Maritimes and the Montreal-to-Maritimes runs in the Spring of 1962.

Red days were bargain days, providing for the biggest discounts because previous passenger statistics showed them to be the "valley" of the passenger graph charts. White days were still discount days, and previously were lightly patronized travel days. The Blue day represents peak travel time.

Maritime train travel jumped a general 50 per cent in passenger revenues and the success of the scheme was deemed phenomenal. Naturally, other railways showed interest and plan to copy this railway first in applying modern marketing techniques to rail travel.

CN not only wants to put people on the trains, it wants to keep them as steady customers. Accordingly, all transcontinental CN trains have been completely revamped and include a refreshment lounge, living room-type lounge and even gourmet dinners among the amenities.

CN does more than provide individual accommodation. If you want to get a group together, you can rent a coach under a special plan that will save you more money ■

A few examples of the new CTA/DCTA fares are shown below:

Including one-way rail fare, lower berth and complimentary meals

Between Toronto and:	Red	White	Blue
Vancouver	$55.60	$58.80	$62.00
Edmonton	42.80	46.00	49.20
Saskatoon	34.80	38.00	41.20
Winnipeg	26.80	30.00	33.20
Windsor (parlor car seat)	6.50	7.35	8.35
Between Montreal and Halifax	20.00	22.40	25.60

The discount, however, does not apply to pool service between Toronto-Ottawa, Toronto-Montreal and Montreal-Quebec where the existing fare structure has been sustained.

Mutual Funds Saving and Retirement Plan gets overwhelming CTA member response

By this time no doubt you have read the brochure and application form explaining the remarkable opportunity we have negotiated on your behalf to obtain Mutual Funds at a most substantial discount — a 2% cost instead of the normal charge of 8½% in the case of Mutual Accumulating Fund! This means that the acquisition cost to you is considerably less than the average brokerage charge in purchasing and disposing of stocks in regular trading. There are no sales charges whatsoever, in the disposal of any shares you may wish to dispose of at a later date.

AN IMPORTANT TAX ADVANTAGE FOR YOU

Do you know that under Section 79B of the Income Tax Act you can take a full Tax deduction for annual savings through purchases of Mutual Accumulating Fund and Mutual Bond Fund?

YOU MAY DEDUCT FROM EARNED INCOME

(a) If you are not now a member of a company pension plan, the lesser of 10% of your net earned income or $2,500.00

(b) If you are now a member of a company pension plan, the lesser of any amount up to 10% or $1,500.00 including your own shares of pension contributions.

IN TORONTO

THE FOUR SEASONS

downtown

the Inn on the Park

uptown

C.T.A. Certificates Honored. For reservations, write, wire or phone
Ian F. Munro, General Manager, The Inn On The Park
1100 Eglinton Avenue East, Don Mills, Ontario - Phone 444-2561

The method is quite simple. You file an application to the Canada Permanent Toronto General Trust Company requesting them to register, under 79B of the Income Tax Act, an appropriate value of Mutual Accumulating Fund of Mutual Bond Fund shares, making the Trust Company, the custodian, your Trustee under the Act. Simply write us and we will send you an application for filing.

Since you have two months after the end of each year to make any decision in this respect, you still have time to take advantage of tax deduction in respect to your 1963 net earned income. The reason for the two months' grace period is that the Tax Department recognizes that persons in business for themselves, or on commission, are not in a position to know their Taxable Income until their accounting is complete for the year. Since this takes a period of time, the Department permits the registration up to Feb. 28, of the following year.

We have suggested a deadline of January 31st for your election in this respect, so that we can send you a Trust agreement application and complete your transaction for you before the deadline. You will recognize that the Trust Company have a very busy time at this time of year, and we want to make sure that no one will lose their tax advantage through being late. So DON'T DELAY. As soon as you decide to take advantage of this, even before you know the precise amount of your deduction, let us have

(continued on page 38)



Come to
Valhalla Inn
and enjoy
TORONTO more!

- **Scandinavian accommodation and cuisine**
- **Mermaid lounge with underwater view of pool**
- **Guest rooms with balconies overlooking Nordic garden**

Hwy 27 at Burnhamthorpe Road
Phone 239-2391

Hospitality under the triple roof

Valhalla Inn

(continued on page 18)

specific. Talk about Harry the bulldog. You can point at Harry as a thing, as something existing. With the professional salesman, in his sales presentation he should not talk vaguely about "service" for example. He should in concrete terms spell out the visible benefits the prospect will derive from using the product.

Do you recognize a prospect's behaviour pattern in the following descriptions? Prospect (A) relates everything to his own concept of the situation, ignoring everything which does not fit neatly into a ready-made, deeply-etched preconceived pattern. This person is known to be "intensionally" oriented. Prospect (B) takes nothing for granted, nothing as final, but looks constantly at changing currents and evidence to form a new "map" or "territory." This is known as an "extensionally" oriented person. The territory referred to is the subject or circumstances under discussion. The map is the prospect's concept of the subject.

As a professional salesman are you communicating with your prospects at a level they can understand? The semantics terminology for this is, "levels of abstraction." A high level of abstraction would indicate that much of what you are saying is going over the head of your listener or that you are not explaining fully enough.

For example: if it is said that "Mr. Brown is an executive," you are talking at a high level of abstraction. The world is full of executives. If it is said that "Mr. Brown is an important executive" we are still at a high level of abstraction. If it is said he is a "stock exchange executive" the level is lower because there are fewer stock exchange executives. But say "Mr. Brown is President of the Toronto Stock Exchange" and everyone understands.

However, none of this would have any meaning to an aborigine. Hence, your presentation must be lowered or narrowed down to the level of the person communicated with. Remember that viewpoint is important to perception. The word nuclear is low level to the scientist, but high level to a juvenile ■

HOW TO USE THIS ISSUE

First — put on your "planning hat." Then shut off the phone, line up your selling problems, your objectives and your challenges for the months and years ahead. Then sit down and read and study.

Canadian Salesman/Le Voyageur's January issue is a carefully researched and planned approach to the solving of professional selling and marketing management problems. Read it, then let us know if we have answered your problems.

Canadian-made products were big sellers at recent Toronto Gift Show

Buyers at the 55th Toronto Fall Gift Show, held recently at the Industry Building in Exhibition Park, looked for Canadian-made products, **Mark Cribari,** president of Fantasy Copperware, reports.

Most of the 249 exhibitors felt that business was comparable to or better than that done at last year's fall show, when $2,750,000 worth of business was done. Dealers in souvenirs thought that business at the spring show was better, but that was to be expected as gift shops then stocked up for the summer tourist influx.

James R. Burt of Cassidy's Ltd. said business on Monday, the first day of the trade show, was brisker than ever.

Martin Raus of Wentworth Trading and Importing Co. Ltd. says his company is importing 40 per cent less merchandise than it did three years ago, and buying more Canadian goods. He said his exhibit was doing business 20 per cent better than the year previous.



• FREE 24-HOUR PARKING • NIGHTLY ENTERTAINMENT
• ALL COMMERCIAL CERTIFICATES HONOURED

HOTEL LONDON

DUNDAS AT WELLINGTON
401 ACCESS ROUTE
LONDON, ONTARIO, CANADA

More and better things as result of C.T.A./D.C.T.A. co-operation – Coates

Down through the years The Commercial Travellers' Association and our Sister Association in Montreal, the Dominion Commercial Travellers' Association have worked very well together, but with the introduction of the joint magazine this co-operation becomes even closer, stated R. M. Coates, President C.T.A., at the 91st annual banquet held Friday, December 13th. I have no doubt that the two largest commercial travellers' associations in Canada, working and planning together, can only result in more and better things for both the firms and the travellers who represent them.

At a time when Confederation is looking for common bonds for closer unity, we think it augurs well for our country that travellers who are, after all, ambassadors of goodwill, travelling Canada from east to west, are achieving this unity within their own organizations.

When In Brantford

"Be Our Guest" at

TWIN GATES MOTEL

950 COLBORNE ST. E.

Phone 752-6554

Telephones - TV - Radio

Free Continental Breakfast

CTA Members

Top Priority

Gentlemen, we are living in a changing world, and we must go forward with it. I wish to make it clear, however, that the future use of techniques of automation in industry will put no salesman out of work, he said.

On the contrary, continued Mr. Coates, there is an unparalleled opportunity for the well-trained and well-educated professional salesman in our economy. I call upon the students in their senior years of our secondary schools and universities to study the advantages of a career in professional sales.

The professional salesman of to-day and to-morrow must have a higher degree of sales training to deal with the complexities of our advancing technological age and to be able to interpret the advantages into the language of the purchaser.

(suite de la page 14)

plus en rapport aux services rendus à l'économie du pays depuis maintenant 100 ans.

En votre nom, j'offre à tous nos confrères d'expression anglaise de la Commercial Travellers' Association of Canada de Toronto avec qui nous fraterniserons plus étroitement à l'avenir, nos remerciements, pour la sympathie qu'ils nous témoignent et je profite de l'occasion pour les assurer de notre plus sincère et complète collaboration.

Jean-M. Lachance



"... hello, Bank of Nova Scotia?
A Scotia Plan Loan please—quickly!"

Purchasers and Distributors

of Government, Municipal and

Corporation Securities

•

A. E. Ames & Co.

Limited

Business Established 1889

Offices in principal Canadian Cities, New York, London and Paris



OUR QUIET LAKE-FRONT LOCATION gives you immediate access to major downtown business buildings, important auto throughways, Canada's largest department stores and theatres. 7 famous Royal York dining and entertainment rooms. Convenient inside parking garage.

THE ROYAL YORK TORONTO

A Canadian Pacific HOTEL

Albert Rolland nommé président DCTA

A la dernière assemblée des membres de la Dominion Commercial Travellers' Association tenue en décembre, les suivants furent élus pour le prochain terme: Président, Albert Rolland; Vice-Président, D. L. Campbell; Trésorier, Bearce P. Campbell; Directeur: Marc Faribault, J. Eddy Grégoire, H. Netterfield, R. E. Staniland.

Les susdits, avec MM. Eric S. Bushell, Maurice Bourgault et E.A. Thorne (Ex-President) constitueront le Conseil.

L'Assemblée Annuelle de la Dominion Commercial Travellers' Association aura lieu à l'Hôtel Windsor, Montréal, le 7 février 1964, à 7h. 30 p.m.

Albert Rolland named president DCTA

At the December Meeting of Members of the Dominion Commercial Travellers' Association, the following were elected for the ensuing term: President, Albert Rolland; Vice-President, D. L. Campbell; Treasurer, Bearce P. Campbell; Directors: Marc Faribault, J. Eddy Grégoire, H. Netterfield, R. E. Staniland.

The above, with Messrs. Eric S. Bushell, Maurice Bourgault and E. A. Thorne (Past President), will constitute the Board of Management.

The Annual Meeting of the Dominion Commercial Travellers' Association will be held at the Windsor Hotel, Montreal, on February 7, 1964 at 7.30 p.m.

Marketing class for Students is opened

Canada's first marketing class for high school students took place recently at Humberside Collegiate Institute, Toronto. The half hour lecture on the "definition of marketing" by **R. G. Spence,** vice-president of marketing, Lever Brothers Ltd., was the first of a series of six. About 100 Grade 13 students heard the first lecture.

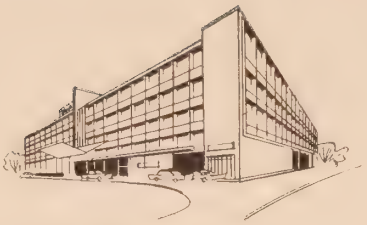
The series of lectures is the culmination of an idea which **G. Hector Hudson,** past president of the Federation of Ad and Sales Clubs, has been promoting for years. Hudson has felt that education on marketing should be started at the Grade 12 and 13 levels and has finally persuaded the Toronto Board of Education to try this plan. At a meeting of the Halifax Ad & Sales Club in February, Hudson said that the Toronto plan could lead to marketing instruction in other Canadian secondary schools and eventually lead to the offering of a degree in marketing by universities.

FORTHCOMING HOLIDAYS AND RELIGIOUS DAYS

Chinese New Year	Feb. 13, 1964
Ash Wednesday (Que.)	Feb. 12, 1964
Purim (Jewish)	Feb. 27, 1964
St. Patrick's Day	Mar. 17, 1964
Passover (Jewish)	Mar. 28-Apr. 4, 1964
Good Friday	Mar. 27, 1964
Easter Monday	Mar. 30, 1964

* * *

CTA Centenary	1971



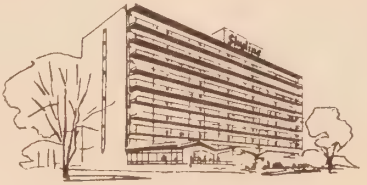
Health Club

SKYLINE-TORONTO
Toronto International Airport—junction Highways 401 & 27, 655 Dixon Rd. Telephone CH 4-1151. Telex 02-2266.



Swimming pool

SKYLINE-BROCKVILLE
Junction Highways 401 & 29, 100 Stewart Blvd. Telephone 345-1405, Telex 026-210.



Year-round Swimming pool

SKYLINE-MONTREAL
Montreal International Airport—Highway 2B, 6050 Cote de Liesse Rd. Telephone Riverside 7-9861, Telex 01-2652.

All 3 hotels are CTA certified, have coffee shops, are fully licensed and have conference facilities.

SKYLINE HOTELS

CANADA'S FIRST AND FINEST AIR HOTELS

Good food at sensible prices is proving popular at luncheon club

Good food at sensible prices are some of the features offered to diners at The Commercial Travellers' Association luncheon club, located at the association offices, 17 Dundonald Street, Toronto. An added attraction is that members and guests may use the association lounge to relax in following lunch and to talk things over with friends and guests.

Club officials report an excellent reception by members toward the club. Possibly the following sensible menu prices have much to do with the success: the "daily special" lunch is soup or juice, a meat or fish entree, dessert and a beverage . . . all for $1.25. The second choice is soup or juice, a sandwich, dessert and beverage . . . $1.00. The budget special is soup and sandwich or dessert, with beverage, for 60 cents. With all of these meals there is a complimentary choice from the cheese tray. There are no gratuities and no checking costs.

To conform to liquor licensing requirements it is essential to prove proper food service for several months. Until the license is granted and arrangements completed for this phase of the club, everyone is encouraged to make use of the dining facilities. All Dominion Commercial Travellers' Association members and out of town members of both associations are cordially invited to make use of the dining facilities.

R. M. Coates, Hamilton is re-named president

R. M. Coates, sales representative for the Challenger Manifold Corporation Ltd., Hamilton, Ontario, has been named president of the 15,000 member Commercial Travellers' Association of Canada for a second term.

Returned as 1st vice-president was W. R. Jane, W. Ralph Jane Agencies, Toronto. G. M. Downs, Lehn & Fink (Canada) Limited, was returned as 2nd vice-president. A. B. Shore, Colgate-Palmolive Limited is immediate past president.

Directors of the association are: G. S. Bolton, C. D. R. Clements, G. B. Crysdale, J. S. Fullerton, C. L. Gardner, E. T. Gray, W. G. Lynn, J. J. McCartney, B. V. Minns, J. H. Newton, D. I. Paul, W. A. Sweet, C. W. Tanner, D. C. Witherspoon.

MARKETING TRENDS

— can make money for you

— read it in every issue

Depth of tread left on customer's tire is basis of new tire guarantee

Here's the latest in auto tire guarantees. Now, at least two tire companies are basing their guarantees on the depth of tread left on the customer's tire.

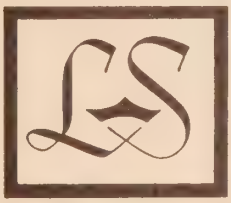
In the past, most guarantees have run for one, two, or three years, from the day the tire was sold. In case of trouble, the dealer checked the date of sale against the expiration of the guarantee and gave a cash refund on the basis of the length of warranty remaining.

The Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Ltd., Toronto, is promoting its new "no limit" tire guarantee based on tread depth. It says that, if trouble develops, any of Goodyear's 80,000 dealers in Canada and the U.S. "will make an on-the-spot adjustment, based on the tread depth left on the tire and the current Goodyear price." No warranty certificate is required.

Goodrich Canada Ltd., Kitchener, Ont., says it is quietly matching the Goodyear policy of refunding on the basis of tread depth, as is Goodrich in the U.S.

ECONOMY

Coming to Toronto? For economy and friendly service, plan to stay at The Lord Simcoe Hotel. CTA certificates honoured • sample rooms available • comfortably decorated rooms each with bath, shower, TV and radio • single rooms from 6.50 to 10.50 • double or twin-bedded rooms from 10.50 to 14.50 • free overnight outside parking for registered guests • cafeteria, restaurant and lounges • located in the heart of downtown Toronto.



TORONTO

THE LORD SIMCOE HOTEL
F. EDWARD LIGHTFOOT, GENERAL MANAGER
University & King, Phone 362-1848,
Telex 022458, or your own Travel Agent

Fundamentals of sales success not changed since 1896 recalls Louis Forde Moneypenny

Eighty-six year old Louis Forde Monypenny, who joined The Commercial Travellers' Association back in 1896, received a paid-up life membership during the association's 91st annual banquet. The presentation was made by The Hon. Allan J. MacEachen, Minister of Labour.

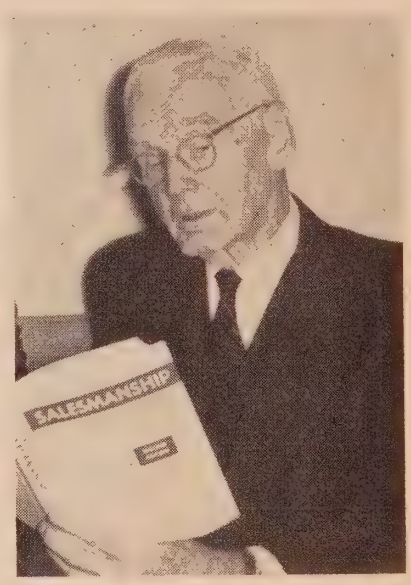
Mr. Monypenny was representing the 891 members of the association, 75 years of age and over, who have received paid up life memberships in the largest and oldest fraternity of professional salesmen in Canada.

Eighty-six year old Mr. Monypenny recalls when the total cost of lodging in a hotel in Canada came to the grand sum of $1. Meals were 25 cents each. He started out on his selling career, which has carried him to the presidency of a firm, at $5 a week with expenses. He recalls that everyone worked on Saturday—all day.

At the turn of the century the commercial traveller relied upon trains and boats for long distance transportation. Mr. Monypenny recalls that upon arriving in a town he would rent a team of horses and a wagon to tour the surrounding territory.

Unlike today when modern advertising and the commercial salesman keeps the merchant informed, the business man of the early 1900's looked upon the commercial traveller to keep him informed as to what was new. There was little or no national advertising. The commercial traveller's sample case became the shopper's catalogue of the day.

Commenting upon the fundamentals for success in commercial and industrial selling today, Mr. Monypenny pointed out that they have not changed over the years. Integrity and honesty are of the first importance. The salesman must impress upon his client that he can be relied upon and his goods can be trusted. The salesman must work hard and be a good manager of his time. He must be a good judge of character, therefore knowing when he has made the sale and to stop selling. Above all, he must be a gentleman at all times.



Louis Forde Monypenny

"The razzle-dazzle boys with a fast line of talk and patter of 60 years ago didn't last and they don't today," commented Mr. Monypenny.

Second CTA/DCTA Transatlantic Tour leaves soon

How would a trip to sunny Italy appeal to you now? Or would you rather visit Britain? Or does a trip to France intrigue you?

The second Commercial Travellers' Transatlantic Tour will take off May 7th. The 25-day overseas tour is available to CTA/DCTA members and eligible dependents.

Members and their dependents are invited to jet across the Atlantic and take an optional side trip to the country of their choice. There is no need to worry about accommodations. A professional travel agent will take care of all details and numerous other services.

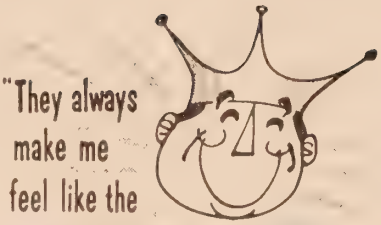
Twenty-nine seats were occupied by members and their eligible dependents who were zoomed to Europe by jet on the first tour.

The group has since returned and from reports by a number of participants, they found it to be a pleasant experience; travel arrangements were excellent, the flight smooth and providence co-operated by providing ideal weather conditions throughout the trip.

Air travel for CTA/DCTA is a necessary development in keeping with the jet age. Having established a 'first' we hope to continue to offer this newest service and provide the advantage of group rates to our membership.

Read —
YOUR CAR AND YOU
Page 8

"They always make me feel like the most important guest in the hotel."



FAMOUS SHERATON PERSONAL SERVICE

RATES: SINGLE FROM $6.50

- Free, 24 - hour parking for all registered guests.

For reservations confirmed free by 4-second RESERVATRON, call any of these numbers:

TORONTO: **368-7474**
MONTREAL: **VI. 2-7777 or UN. 6-4571**
HAMILTON: **JA. 7-5071**
NIAGARA FALLS: **EL. 4-7441**
OTTAWA: **CE. 6-2270**
WINNIPEG: **WH. 2-0881**
VANCOUVER: **MU. 1-4321 or ZE. 9423**
TELEX 02-2401

THE
KING EDWARD
SHERATON HOTEL
TORONTO
friendly service...friendly rates

(Continued from page 27)

your request for the Trust Agreement. Then when you know the amount to be registered, forward your cheque along with the completed Trust Agreement at the earliest date possible.

In future years of course, once your Trust Agreement is on file, and a number has been assigned to it by the Trust Company and the Tax Department — you need only —

(a) Send in your cheque for share purchases after the end of the year, or anytime earlier if you wish — or —

(b) Request us to transfer shares you already have acquired through your monthly purchases — or —

(c) Request us to transfer shares you have acquired as in (b) and enclose an additional cheque for additional shares, should your annual purchases fall short of your maximum deduction.

But wait, there are still further Tax Advantages —

(1) Since Mutual Accumulating Fund and Mutual Bond Fund are both Trusts, they pay no Income or Corporation Tax.

(2) The income from investments in any Pension Plan or Registered Retirement Plan is not Taxable.

Therefore the entire earnings of Mutual Accumulating Fund and Mutual Bond Fund from Interest, Dividends or Capital Gains is passed on until the date of your retirement without any Income Tax or Corporation Tax.

The pension drawn by you, as in any pension plan, is taxable annually, as you receive it. It is generally considered this tax in retirement will be at a much lower rate than you would have paid during the period you earned it.

There is still one further decided Tax Advantage.

In the event of your death, the entire accumulation is subject only to a flat 15% Income Tax deduction before passing into your estate.

Should you wish to draw these registered savings at any time, you may do so. However, the Trustee is required to withhold 25% for Income Taxes and the total value is considered an income for the purpose of Tax, attracting such Tax as would be assessable in each individual case, and not less than the 25% withheld.

You should therefore go into this matter very carefully, and decide immediately if you wish to take advantage of the option in respect to your 1963 net earned income.

Members of D.C.T.A. are free to participate in the C.T.A. Retirement and Savings Plan. Please write to C.T.A. for full details.

ANNUAL MEETING

Saturday, January 25th, 1964 at 1:30 p.m.

All members are urged to attend the Annual Meeting to hear a review of 1963 activities and to present any constructive criticism they may wish to express on the operation of the Association.

Among the subjects to be presented will be a number of vital matters affecting the future of your Association. Plan to attend this important meeting!

This is your opportunity to know the men who will be acting as your policy-makers in the year ahead, to learn at first hand how your Association's affairs are being managed and the plans which are being studied to broaden your membership services.

MORTUARY BENEFITS — BONUS TO REMAIN IN EFFECT FOR 1964

As recommended by Our Actuary and approved by your Board of Directors, a 10 per cent bonus will be paid on each Mortuary Benefit in 1964.

This bonus is just one more of the benefits added to the value of your membership in The Commercial Travellers' Association of Canada and is a welcome addition to the insurance payable to your beneficiary.



SHERATON -BROCK HOTEL

MAKE THE SHERATON - BROCK YOUR HOME IN NIAGARA FALLS

October 1st, April 30th rates:

Single from $ 4.00
Double from $ 7.50
Twin from $14.00

May 1st, to September 30th rates:

Single from $ 7.00
Double from $12.50
Twin from $15.50

Free Parking for registered guests

CTA Certificates honoured

FOR RESERVATIONS CALL THE FOLLOWING NUMBERS:

Toronto: EMpire 8-7474
Montreal: VI. 2-7777 or UN. 6-4571
Hamilton: JA. 7-5071
Ottawa: CE. 6-2270
Vancouver: MU. 1-4321

Special commercial rates given all year round.

Opportunities:

A register of sales personnel available, salaried positions available and commission lines. Minimum classified advertising charge is for 50 words. Advertisements will be accepted up to and including the 25th day of the month preceding publication. Cancellations will not be accepted after that date. Rights reserved to classify, censor, revise and reject any advertisement. For further information contact C. P. Lloyd, The Canadian Salesman/Le Voyageur, 17 Dundonald St., Toronto. Replies to advertising **must** contain the box number.

SALES PERSONNEL AVAILABLE

Advertising Rates 10c per word. (Advertisements accepted only from CTA/DCTA Members for publication under this heading.)

Montreal area, Age 41, Married, College Education and Technical training. 11 years in sales of Furnaces and Burners, Plumbing Specialties, Power Lawn Mowers and Snow Throwers in Province of Quebec. Bondable, Own late model car. **A-3**

Toronto area, Age 46, Married, High School Education. 20 years in sales in various territories in Canada. Extensive knowledge of Diamonds, Watches and Jewellery lines. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **B-8**

Toronto area, Age 49, Married, Matriculation. 22 years in sales of Automotive, Hardware and Toy lines in Ontario and Western Canada. Sales Managerial experience. Bondable, Own car. **B-12**

Montreal area, Age 38, Married, High School Education. 11 years experience in Automotive, Cosmetics and Food lines in Province of Quebec. Promotional and Warehouse Management experience. Bondable. **C-2**

Toronto area, Age 48, Married, High School Education. 16 years experience in Hardware, Plumbing and Builders' Supplies in Ontario. Bondable, Own late model car. **C-6**

Toronto area, Age 38, Married, Senior Matriculation and Diplomas in Business Administration and Sales Management. 12 years in sales of Toiletries, Cosmetics and Drugs in Ontario and Quebec. Experienced in Sales Training, Promotion and Merchandising. Bondable, Own late model car. **D-1**

British Columbia, Age 43, Married, High School Education and Sales Training Courses. 17 years experience in sales in Province of British Columbia. Product knowledge of Fancy Paper Goods, Stationery, Cards and Janitor Supplies. Willing to relocate, Bondable, Own car. **D-5**

Toronto area, Age 38, Married, University Education. 16 years Sales and Office Management experience from Vancouver, B.C., to Montreal, P.Q. Sales Management qualifications. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **F-1**

Montreal area, Age 37, Married, High School Education. Graduate in Primary Accounting and Industrial Chemistry. 18 years experience in sales of Cosmetics, Hair Care Products and Sporting Equipment in various territories across Canada. Supervisory and Managerial experience. Willing to relocate, Bondable. **G-1**

Edmonton area, High School Education, Own car. 15 years selling experience in various fields, mostly in the Building Materials and Allied Lines. Representation to Architects, Engineers, General Contractors in the capacity as Branch Manager and Regional Sales Manager. **G-10**

Western Ontario, Age 39, Married, High School Education, Medical Training. 5 years Pharmaceutical representation, calling on Doctors, Drug Stores, etc., in Western Ontario. Also handled books, vacuum cleaners, knitting machines, cars, men's clothing. Willing to relocate, Bondable. **H-2**

Sales Engineer experienced on switchgear, transformers, motors, generators and control equipment. Have travelled in Central Ontario for 18 years calling on utilities, consultants, heavy industry and equipment suppliers. Have some experience in electrical and mechanical design, testing and quality control. Prefer electrical or mechanical sales or application engineering position. **H-11**

Ontario. Well-connected industrial sales-engineer presently employed as a U.S. Branch sales manager seeks change with a desire to more direct sales work. Eighteen years experience includes heavy industry air handling equipment and automotive products. College educated, technically versatile and free to travel anywhere in Canada or the U.S. Prefer commission arrangement in lieu of salary. **H-15**

Toronto area, Age 43, Married, Senior Matriculation, University Advertising Course and Diploma in Field Sales Management. 18 years in sales. 15 years in Building Materials, Hardware and Housewares covering all of Canada. Sales Supervision and Management background. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **H-16**

Western Ontario, Age 58, Married, High School Education. Training in Carpentry, Electricity, Cabinet Making and Electronics. 20 years sales experience, 8 years in Ontario and Maritime Provinces in Windows, Sash and Doors, Electrical Equipment, Transformers, Building Products. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **J-2**

U.S.A., Age 46, Married, High School Education, Public Speaking Course. Wish to relocate in Canada. 16 years selling, 13 years in Maritimes, Ontario and Manitoba calling on retail trade with lines of Shoes, Household Appliances and Machinery. Bondable, Own car. **K-2**

Nova Scotia, Age 29, Married, High School Education, Electronics training. 5 years experience in selling Cosmetics and Drug Sundries, Food Products and Electrical Equipment. Planning to relocate in Ontario. Qualifications include Typing, Bookkeeping, Stock Control, Conducting Sales Meetings. Bondable. **M-1**

Toronto area, Age 37, Married, Matriculation. 10 years experience calling on Industrial and Municipal accounts in Ontario with lines of Compressed Air Equipment, Centrifugal Pumps, Sewage Equipment. 5 years Office and Warehouse Management experience. Willing to relocate, Bondable. **M-19**

Mature and astute sales representative, Toronto and outlying area, dealing in Metals, Aluminum in particular in saw form — semi-fabricated form, familiar with design engineers, product development in manufacturing, public utility, government and institutional operations. Willing to consider either sales or purchasing with stress on castings and their technical aspects. Quite able to prepare cost estimates from engineered drawings. Willing to relocate if necessary. **M-20**

Manitoba, Age 54, Married, University Education. 26 years sales experience calling on Wholesalers and Manufacturers in Ontario and Western Canada. Products handled include Drugs, Hardware and Equipment and Paper Products. Personnel management background. Willing to relocate, Bondable, Own car. **Mc4**

Toronto area, Age 43, Married, B.A.Sc. Degree, Electrical Engineer. Courses in Business Administration and Marketing. Presently studying Sales Management and Advanced Marketing. 11 years sales experience. Main experience in lines of Transformers and Meters calling on Electrical Utilities, Manufacturers and Contractors in all major Canadian cities. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Mc6**

Toronto area, Age 39, Married, High School Education, Sales Courses and Electronics training. 17 years experience in selling to Food Wholesalers and Chain Stores in Ontario and various territories throughout Canada. Bondable, Own late model car. **P-2**

Toronto area, Age 31, Married, Senior Matriculation, I.B.M. Data Processing experience. 10 years representing Millinery, Textile and Food manufacturers across Canada. Bondable, Own late model car. **P-3**

Toronto area, Age 25, Married, High School Education. Marketing and Advertising background. Selling experience in Rubber goods calling on Wholesalers and Department Stores in Ontario and Maritime Provinces. Willing to relocate, Bondable, Own car. **R-1**

Toronto area, Age 30, Married, Senior Matriculation, Presently studying Business Administration. 6 years in sales, 4 years calling on Wholesale Stationery, Hardware, Variety, Toy, Plumbing, Grocery, Drug, Architects, Chain and Department Stores in Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Lakehead areas with lines of Toys, Balls, Extruded-Moulded Rubber Products, Drug Sundry Lines. Background includes Marketing, Product Development, Costing, Pricing and Advertising. Willing to relocate, Bondable, Own car. **R-11**

Montreal area, Age 58, Commercial Schooling, Banking background. Experience in sales since 1923 in the Province of Quebec in lines of Meats and Groceries. Bondable, Own car. **S-14**

NORTHERN ONTARIO: Age 39, married, successfully operated own retail fuel business for 10 years. For past 7 years employed as Division Manager for wholesale fuel oil and heating equipment distributor. American Management Association, Management course. Ambitious, creative, hard working and a good closer. Experienced as management consultor and advisor. Have purchased and amalgamated several companies. Well versed in putting together advantageous mergers and arms length deals. No objection to extensive travelling. Bondable. **S-15**

Toronto area, Age 44, Married, Senior Matriculation, Electronics Course. 14 years experience in sales in Ontario of Industrial Electronics Equipment, School and Office Equipment. Sales Managerial background. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **S-16**

COMMISSION LINES

Advertising Rates — 20c per word

Manufacturers' Agency requires sales representatives in Ontario, all districts, with good following in the radio & T.V. trade, to sell a new line of high quality stereo combinations — All Canadian made — beautiful cabinetry. Excellent commission paid. No objection to other lines being carried as well. Box CM464.

Sales Agency requires sales representatives all across Canada, with established connections with electrical distributors, or kitchen planning companies, plumbing and heating wholesalers, to handle a complete line of Room Air Conditioners, Central Systems, and new electric baseboard heating; also built in refrigerators and freezers. All branded lines, exceptionally well priced. No objection to other non-conflicting lines. Commission basis. Box CM465.

Wanted — Salesmen calling on Drug Trade to carry additional small, competitive Christmas gift line on commission. Box CM463.

Industrial Equipment and Supplies Distributor requires salesman. Commission to be arranged. Please write giving details of experience, commission expected, etc. Box C462.

Toronto Men's Sportswear Manufacturer requires representative for the City of Montreal and the Province of Quebec. No objection to non-conflicting lines carried by representative. Liberal commission. Reply giving complete resume of lines presently carried and territories covered. Box CM459.

Manufacturer, Wholesaler, Importer and Agency for Solder and Fire Extinguishers requires representatives to call on Hardware, Plumbing and Heating outlets in Quebec and Ontario; bilingualism desirable. These are new products with sales appeal. Commission of 7½% to 10%. Excellent lines to be carried in conjunction with non-conflicting items. Box CM461.

Sales representatives for Men's Wear Manufacturers Agency required for Western, Eastern and Northern Ontario. Commission only. No objection to lines carried by representative that are non-conflicting. Send complete resume to Box CM460.

Manufacturer of Tags and Tickets of all kinds requires representation in Calgary, Edmonton and Regina to call on all Manufacturers. No House Accounts. Knowledge of printing helpful but not essential. Prefer man over 40 years of age, no maximum. Commission 15%. Box PCM434.

W. & T. Avery (Canada) Limited, manufacturers of new style, eye-catching, coin-operated person weighing scale, seeks representatives already calling on retail and multiple stores, shopping plazas, etc., in Toronto and Montreal Areas, to carry this as extra line. Excellent commission to be agreed upon. Box PCM428.

Wholesaler of Vending Machine Detergents and Laundry Aid Dispenser Packs requires representatives for all territories except Toronto and Quebec City to call on Coin Operated Laundries. No objection other lines. Representatives for Quebec Province must be bilingual. Commission 2% to 10%. Box PCM426.

Well-known Manufacturer of Men's Hosiery requires representatives for Western Provinces, Ontario, Quebec, Montreal and area, and the Maritime Provinces to call on Wholesale, Retail and Department Stores. Excellent additional line for men already carrying such items as men's sweaters, ties and underwear. Commission 5-8-10%. No House Accounts. Box CM453.

Dealer in English Fine Boned China and Earthenware, both standard stock and special Crested, requires representative in Ontario and Quebec for Industrial business. Sales contests, business gifts, commemorative crested lines of regimental associations, etc. Commission 10% to 15%. Box CM447.

Prairies Territory. Canadian Manufacturer requires Manufacturer's Agent to sell brand name made-in-Canada line Restaurant/Institutional and Housewares Products to distributors and other outlets. Territory: Lakehead, Manitoba, Saskatchewan and Alberta. Commission: 5% on first $100,000 and 6% on the following $100,000 in one calendar year of sales. Please reply on your letterhead and enclose photo if available to Box BCM406A.

British Columbia Territory. Canadian Manufacturer requires Manufacturer's Agent to sell brand name made-in-Canada line of Electric, Non-Electric Gift/Housewares and Air Treatment Products to distributors and other outlets. Territory: Province of British Columbia. Commission: 5% on first $50,000 and 6% on the following $50,000 in one calendar year of sales. Please reply on your letterhead and enclose photo if available to Box BCM406B.

Shoe Manufacturer seeks representation for Province of Ontario; this area has not previously been covered. Line includes Ladies' Flats, Misses, Summer Casuals, Slippers and Snowboots. Direct experience necessary. No objection to salesman carrying line of footwear in non-conflicting range. Commission 3% to Chain, Department Stores and Jobbers; 6% to Retail Stores. Box PCM443.

Manufacturer specializing in the Fabrication of Steel, Aluminum and all Metals to customers' own specifications, the Manufacture of Air Cylinders and Valves, Boat Lifts, Pontoons and Docks, Machining and Welding of Stainless Steel, Aluminum and other Metals, requires representatives for Province of Ontario to call on all classes of trade. No objection to salesmen handling non-competing lines presently calling on Municipalities, Mining Companies, Ontario Canal Systems, Service Stations. Knowledge of Hydraulic and Pneumatic Equipment preferred. Good rate of Commission. Box PCM438.

Manufacturer of Men's Dress and Casual Shoes & Boots, Slippers and Snow Boots requires representatives for Province of Ontario Territories to call on Wholesale, Retail and Dept. Store Trade. Basic commission of 3% and 6%. Direct experience necessary. No objection non-conflicting lines of shoes. Box PCM430.

Manufacturer requires representatives for various territories across Canada to call on Hardware, Electrical Appliance and Grocery stores with line of Wax Applicators and Reversible Buffing Pads adaptable to all well-known two-brush floor polishers. Excellent additional line for men already calling on these outlets with other household products. Box PCM441.

Importer of Handbags, Billfolds, Fishing Rods, Hunting & Pocket Knives and a variety of souvenir items seeks representatives to call on Retail Stores in various territories. House Accounts accredited to salesman. This is a profitable line for men having contacts with leather goods and sporting goods stores. Commission 10%. Box PCM449.

Manufacturer and Wholesaler of Trophies, Crests and Awards seeks representative to call on clubs, associations and other organizations, excellent high-quality line of infinite variety. Commissions 10-15-25%. Would consider inquiries from retired or semi-retired salesman to call on outlets in own locality. Box PCM440.

Importer/Agency for finest lines of Advertising Specialties and Gift items requires representatives for Ontario and Quebec territories to call on Industrial Construction, Heavy Industry, Retail, etc. Line may be carried in conjunction with existing lines. Commission 10 to 22½%. Box PCM452.

Agency for Calendars, Advertising Specialties, Decals of all kinds and Business Gifts requires representatives calling on Manufacturers and Retailers in Alberta, Saskatchewan and Ontario (except Galt area). This would be excellent additional line for men already calling on these outlets. Twice-monthly advanced draw can be arranged of 4/5 of Commission from 15% to 25%. Box PCM439.

Canadian Importer and Distributor of Religious Pictures needs representatives now calling on Catholic churches, clergy, colleges, convents, schools, hospitals, etc., in Ontario and Quebec Provinces, to sell religious and non-religious pictures. Commission 15%. Prefer salesmen in the home furnishings field, interior decorating or similar merchandise line. Box PCM435.

Importer of quality Television Antennae seeks representatives for territories across Canada to call on Wholesale Television Supply Houses. This is a competitive line and may be carried in conjunction with other non-conflicting items. Commission to be arranged. Box PCM451.

Wholesaler and Importer of Boilers, Water Heaters, Swimming Pool Heaters requires representatives for all territories except British Columbia to call on Wholesale and Retail Trade. Commission rates of 1% to 10% paid monthly on bona fide orders to financially approved accounts. Direct experience necessary. Quebec representative must be bilingual. Box PCM427.

Manufacturer/Wholesaler of Industrial Electrical Fixtures requires salesmen to call on Electrical Equipment Supply outlets in Toronto and Ontario. No objection to man handling allied lines such as residential electrical fixtures. Commission of 10% of business acquired by representative personally. Box PCM432.

Importer of quality Cotton, Woollen and Fibre Textiles requires agents for following territories to call on Jobbers and Manufacturers: Toronto, Montreal, Vancouver, Winnipeg, Halifax. Good Commission plus drawing account. Expenses and Car Arrangements could be considered, usual fringe benefits. Direct experience in this field necessary. Box PCE445.

Salesman or Sales Agency Wanted to represent Men's and Boys' Sport Shirt Line for Western and/or Central Ontario. Good contacts essential. Reply to Box CM466.

Canadian Importer and Distributor of new patented fishing lure requires representatives in all areas. Small but satisfying side-line paying 20% commission. Box CM467.

Established Wholesaler of Giftware requires experienced representative to cover Western Provinces including Lakehead. Good commission, favourable drawing account to successful applicant can be arranged based on monthly volume. Box C468.

Established Wholesaler of Giftware requires experienced representative with connection in Toronto and area. Good commission. No objection to other lines carried if non-conflicting. Box CM469.

SALARIED POSITIONS

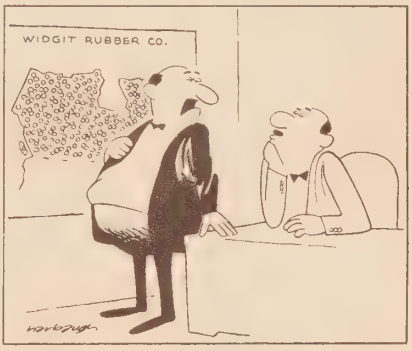
Advertising Rates — 20c per word

Manufacturer of well-known ethical Pharmaceuticals seeks full-time representatives for Central Alberta and Niagara Peninsula territories, to call on Physicians, Pharmacists and Hospitals. Age 25 to 40 with minimum of 2 years University education required. Direct experience desirable. Initial salary of $4,200 to $6,000 reviewed annually, all expenses covered and car supplied with no restrictions for personal use. Group insurance and Pension Plan. Box PS273.

Manufacturer and Wholesaler of Paper Products requires full-time bilingual representative between 30 and 50 years to call on all classes of Industrial and Retail Buyers, except Chain Stores and Dept. Stores, in Montreal. Salary $75 per week plus 1% commission on net annual sales over $65,000; at $90 per week, 1% comm, on net ann. sales over $75,000; at $100 per week, 1% comm. on net ann. sales over $80,000. Group Insurance, Hospital and Medical Plans. Must own car in good condition, allowance $50 monthly. Knowledge of paper products desirable. Prefer experience in selling retail, grocery and hardware stores. Must be ambitious, hard worker and have minimum of High School education. Box S242.

Well-established firm handling lines of Surgical/Hospital Supplies requires representatives for various territories across Canada, to call on Hospitals, Clinics and Nursing Homes. Age 25 to 30 preferred with College Degree (Arts/Science/Commerce). Attractive initial salary plus expense allowance, then on draw/commission arrangement when justified by volume generated. Excellent position for a young, intelligent man to establish himself with a progressive company. Box PS274.

A rapidly expanding leader in the Pharmaceutical and Hospital field requires two men to staff new territories in the Sudbury-Lakehead and Montreal-Ottawa areas. Previous Pharmaceutical Sales experience desirable but initiative, enthusiasm and a record of accomplishment are more important. Excellent salary, plus commission, automobile, paid expenses and many benefits are some of the tangible rewards. If you have University training, French-English vocabulary and the above qualifications, write K. W. Mann, Baxter Laboratories of Canada Ltd., Alliston, Ontario. Box S279.



Benchley's my best salesman — but his expense accounts are bigger than his contracts.

IN MEMORIAM-

End-of-Life Benefits Paid to the Amount of $56,640.00 from September 15th to December 14th

Addison, Gordon Douglas—Toronto
Armbrust, Addison Allen—Kitchener, Ont.
Barker, William Vernon—Hamilton, Ont.
Bates, Charles Wesley—Carleton Place, Ont.
Beck, William Frank—Toronto
Brown, Thomas Percy—Toronto
Dey, George Gordon—Edmonton, Alta.
Dufton, Frederick Forman—Cobourg, Ont.
Dunlop, Abraham—Scarborough, Ont.
Dunning, George Garnet (Wilmer)—Toronto
Fick, William Lewis—Hamilton, Ont.
Fieldus, Charles Perrett—Toronto
Foster, Stanley Cameron—Brampton, Ont.
Gardner, James Wilfrid—Hamilton, Ont.
Gilbert, Ward Graham—Willowdale, Ont.
Gimble, Albert Martin—Toronto
Grosskurth, Wilbert Roy—Rexdale, Ont.
Hagarty, Timothy Andrew—Islington, Ont.
Hamilton, James O.—Willowdale, Ont.
Harrison, Charles Eltham—Hamilton, Ont.
Heise, Duncan McLean—Scarborough, Ont.
Heise, Herbert Wesley—Durham, Ont.
Hill, James Wilmer—St. Genevieve de Pierrefonds, Que.
Hodgins, Norman Kilby—Richmond Hill, Ont.
Holliday, William Courtness—Willowdale, Ont.
Hope, Reginald Gilbert Waldron—Toronto
Hotchkiss, William Francis—Brampton, Ont.
Howard, Richard Maw—Winnipeg, Man.
Hughes, Harold Alwyn—Sault Ste. Marie, Ont.
Hull, William Vernon—Port Credit, Ont.
Huston, John Arthur—Toronto
Inch, Adam Murray—West Vancouver, B.C.
Jackson, Frederick Hugh—Toronto
Johnston, Harry (Henry) Sinclair—Lindsay, Ont.
Logie, Benjamin—Toronto
LoPresti, James Vincent—Hamilton, Ont.
MacDonald, Donald James—Islington, Ont.
Macpherson, Harold Desmond—Georgetown, Ont.
Magi, Maxime I.—Oakville, Ont.
McConkey, James Alexander—Toronto
Middleton, Wilfred Osborne—Toronto
Niblett, Frederick Raud—Hamilton, Ont.
O'Laughlin, Wilfred Bernard—Port Credit, Ont.
Pequegnat, Ralph James—Port Elgin, Ont.
Pickering, Gordon Ray—Toronto
Pinckard, Thomas Pates—Hamilton, Ont.
Pope, James Henry Austin—Port Cunnington, Ont.
Powell, George Samuel—Vancouver, B.C.
Richard, Joseph Adolphe—Victoriaville, Que.
Robinson, Clarence Earl—Dorval, Que.
Robinson, Wellington Arthur—Scarborough, Ont.
Roelofson, Alfred Campbell—Galt, Ont.
Shepherd, John—West Vancouver, B.C.
Skinner, Frederick Van Heusen—Gravenhurst, Ont.
Smith, Archibald Gilbert—Willowdale, Ont.
Smith, Charles Frederick—Toronto
Stone, George Garfield—Peterborough, Ont.
Thomson, Alexander McKenzie — Willowdale, Ont.
Toombs, George Leonard—Willowdale, Ont.
Trimby, Sydney Gideon Herbert—Toronto
Van Demark, George—Willowdale, Ont.
Vetter, Edward Leo—Toronto
Walker, Harold H. D.—Burlington, Ont.
Waugh, Percy Lorne—Galt, Ont.
Whitehall, Harry Havelock—Galt, Ont.
Wilkinson, Ellis Horatio—Toronto
Williams, David S.—Sidney, B.C.
Williams, Garnet Kyle—Hamilton, Ont.
Wintrip, John—Brantford, Ont.
Wood, Adam Lind Gillan—Thornhill, Ont.
Woodlock, Elliott Dewyre—Dundas, Ont.
Young, John MacNab—Vancouver, B.C.
Zeifman, Joseph Haim—Toronto

OUR ADVERTISERS-

A. E. Ames & Co. ..... page 31
Bank of Nova Scotia ..... page 31
Chevrolet (General Motors) ..... No. 2 cover
Hotel London ..... page 29
Inn on the Park ..... page 22
King Edward Sheraton ..... page 37
Lord Simcoe Hotel ..... page 35
Queen Elizabeth Hotel ..... page 19
Royal York Hotel ..... page 32
Sheraton-Brock Hotel ..... page 39
Skyline Hotel ..... page 33
Tilden rent-a-car ..... No. 4 cover
Twin Gates Motel ..... page 30
Valhalla Inn ..... page 27



President Coates' Annual Report

The year 1963 will no doubt be recorded in the history of our Association as having seen some of the greatest advances toward the welfare of our membership.

The year will be remembered for the great advances made by the railroads toward the professional commercial salesman's use of rail for economical travel. Both the Canadian Pacific Railway and the Canadian National Railways are providing improved schedules and greatly reduced tariffs to certificate holders.

A giant step toward improving biculturalism between this nation's two largest commercial travellers' associations was taken when the Dominion Commercial Travellers' Association of Montreal, with a predominantly French-Canadian membership, joined with our Association to produce a national business magazine for professional salesmen — 'The Canadian Salesman/Le Voyageur'. The bilingual appearance of editorial features will ensure that our readers of both languages will derive full clarity of interpretation.

In answer to many requests I am pleased to report that an attractive dining area has been opened for luncheons at the Head Office, 17 Dundonald Street, Toronto. Good food at sensible prices is available for Association members and guests. Full club facilities will shortly be available.

Our newly announced plan of major importance to our membership provides each member the opportunity of acquiring shares of Mutual Accumulating Fund and Mutual Bond Fund for regular investment at a very substantial reduction in acquisition costs, (2% instead of a regular cost of 8½% in the case of MAF).

The fullest opportunity of income tax credits is available to those desiring to use their purchases for retirement to get this **tax advantage against 1963 income,** you must act NOW. Call or write the CTA office.



BALAN

Year ended De

(With comparativ

— ASSETS —

Mortuary Fund:	**1963**	**1962**
Bonds and debentures at amortized value, less reserve 1963—$ 375,000 1962—$ 375,000 (market value 1963—$5,041,446 1962—$4,963,244)	$5,095,164.58	5,033,787.37
Stocks at cost, less reserve 1963—$ 25,000 1962—$ 25,000 (market value 1963—$ 253,030 1962—$ 244,288)	201,970.53	198,802.03
Mortgages	88,947.50	92,622.50
Accrued interest on bonds and debentures	55,862.25	57,347.15
Cash	30,499.27	37,691.81
Accounts receivable	396.35	176.50
Land and building at cost less accumulated depreciation	277,914.37	247,804.60
Furnishings and equipment at cost less accumulated depreciation	4,297.66	4,690.46
	$5,755,052.51	$5,672,922.42
Benevolent Fund:		
Bonds and debentures at cost, less reserve 1963—$ 13,000 1962—$ 13,000 (market value 1963—$ 154,737 1962—$ 148,644)	$ 148,823.25	$ 143,988.75
Stocks at cost (market value $4,941.)	5,002.00	
Cash	5,165.95	5,578.08
	$ 158,991.20	$ 149,566.83
	$5,914,043.71	$5,822,489.25

RALPH M. COATES, President W. RALPH JANE, 1st Vice-President

AUDITORS' REPORT

To the Members of
The Commercial Travellers' Association of Canada:

We have examined the balance sheet of The Commercial Travellers' Association of Canada as at December 31, 1963 and the statements of income for the year ended on that date and have obtained all the information and explanations we have required. Our examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as we considered necessary in the circumstances.

S' ASSOCIATION OF CANADA

E SHEET

ember 31, 1963

- figures for 1962)

— LIABILITIES —

Mortuary Fund:	**1963**	**1962**
Mortuary account:		
Balance at beginning of year	$5,396,114.42	$5,367,491.39
Add Net income for year	25,615.97	28,623.03
Balance at end of year	5,421,730.39	5,396,114.42
Reserve for outstanding mortuary benefit claims	60,000.00	60,000.00
Provision for expansion and development	165,000.00	135,000.00
Membership fees paid in advance	67,652.00	77,808.00
Accounts payable and accrued liabilities	40,670.12	4,000.00
	$5,755,052.51	$5,672,922.42
Benevolent Fund:		
Benevolent account:		
Balance at beginning of year	$ 149,566.83	$ 140,643,96
Add Net income for year	9,424.37	8,922.87
Balance at end of year	$ 158,991.20	$ 149,566.83
	$5,914,043.71	$5,822.489.25

GERALD M. DOWNS, 2nd Vice-President CHARLES H. BARNES, Secretary and Treasurer

In our opinion, and according to the best of our information and the explanations given to us and as shown by the books of the Association, the accompanying balance sheet and related statements of income are properly drawn up so as to exhibit a true and correct view of the state of the affairs of the Association as at December 31, 1963 and the results of its operations for the year ended on that date, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Toronto, Canada,
January 7, 1964.

THORNE, MULHOLLAND, HOWSON and McPHERSON
Chartered Accountants.

STATEMENTS OF INCOME

Year ended December 31, 1963

(With comparative figures for 1962)

MORTUARY FUND

Income:	1963	1962
Certificates	$ 146,788.00	$ 151,994.00
Interest and dividends	253,059.25	242,746.88
Rentals	39,957.43	39,938.02
Profit on sale of investments	2,589.03	861.03
	$ 442,393.71	$ 435,539.93
Expenditure:		
General expenses	$ 94,310.53	$ 80,628.10
Building expenses	31,617.07	35,378.83
Mortuary benefits	223,465.00	195,155.00
Special payments to members	22,700.00	23,170.00
Federation of Canadian Commercial Travellers' Associations Inc.	595.60	1,239.19
Retirement plan contributions	1,328.54	1,345.78
	$ 374,016.74	$ 336,916.90
Provision for expansion and development	42,761.00	70,000.00
Net income transferred to Mortuary account	25,615.97	28,623.03
	$ 442,393.71	$ 435,539.93

BENEVOLENT FUND

Income:	1963	1962
Fees from certificates	$ 11,974.00	$ 13,022.00
Interest and dividends	7,790.96	7,102.26
Bank interest	119.32	122.80
Profit on sale of investments	229.75	—
	$ 20,114.03	$ 20,247.06
Expenditure:		
Benevolence	$ 6,189.66	$ 6,824.19
Expense	4,500.00	4,500.00
	$ 10,689.66	$ 11,324.19
Net income transferred to Benevolent account	9,424.37	8,922.87
	$ 20,114.03	$ 20,247.06

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

Provision for Expansion and Development

Year ended December 31, 1963

(With comparative figures for 1962)

	1963	1962
Balance at beginning of year	135,000.00	65,000.00
Add Provision for year	42,761.00	70,000.00
	$ 177,761.00	$ 135,000.00
Deduct Expenditures	12,761.00	—
Balance at end of year	$ 165,000.00	$ 135,000.00

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

MORTUARY FUND

Bonds and Debentures

	December 31, 1963
Alberta Municipal Financing Corporation	$ 264,488.94
Argus Corporation Limited	49,001.22
Bell Telephone Company of Canada, Ltd.	44,178.60
British American Oil Company, Limited	49,934.22
British Columbia Electric Company, Limited	123,909.08
British Columbia, Province of	29,887.50
British Columbia Telephone Co., Ltd.,	25,000.00
Burlington	58,858.90
Canada, Government of	788,718.38
Canadian British Aluminum Company Limited	15,097.50
Canadian Chemical Company Limited	9,000.00
Canadian National Railway Company	243,183.75
Canadian Pacific Railway Company	288,167.00
Commonwealth of Australia	49,650.00
Consumers' Gas Company of Toronto	29,767.82
Cornerbrook Water & Sewerage	36,112.00
Cornwall	11,398.29
Dominion Stores Limited	10,000.00
Dominion Tar & Chemical Company, Limited	45,322.31
T. Eaton Acceptance Company Limited	25,468.80
The E. B. Eddy Company	24,812.54
Essa, Township of	9,801.32
General Motors Acceptance Corp. of Canada, Limited	25,041.70
Hamilton	124,925.00
Hydro-Electric Power Commission of Ontario	363,912.06
Imperial Oil, Limited	24,965.67
The Jockey Club Limited	9,819.06
Levy-Russell Limited	58,000.00
London	50,000.00
Loblaws Groceterias Company, Limited	50,000.00
Lord Simcoe Hotel Limited	4,410.00

Mortuary Fund — Bonds and Debentures (Continued)

Macleod	7,306.25
Manitoba Hydro Electric Board	134,581.84
Melville	1,796.81
Midland	15,000.00
Montreal	48,968.75
Municipality of Metropolitan Toronto	498,671.15
Mutual Bond Fund	50,001.62
New Brunswick, Province of	24,979.16
Newfoundland, Province of	99,597.46
Northern Telephone Company, Limited	32,176.00
North Vancouver	2,576.30
Nova Scotia, Province of	99,852.92
Ontario, Province of	645,445.10
Ottawa	39,299.40
Ottawa R. C. Separate Schools	10,420.72
Pacific Great Eastern Railway Co.	24,720.02
Quebec Hydro Electric Commission	207,415.44
Quebec, Province of	189,975.07
Rio Algom Mines Limited	25,628.58
Riverside	1,312.00
Regent Refining (Canada) Limited	24,850.00
St. Lawrence Corporation Limited	15,000.00
Sandwich East	1,107.00
Sandwich West	1,545.70
Saskatchewan, Province of	112,172.73
Simpsons-Sears Acceptance Company Limited	15,000.00
Swift Current	8,071.95
Thorold	43,932.11
Toronto	150,340.88
George Weston Limited	14,753.00
Windsor	30,836.58
	$5,520,166.20

MORTUARY FUND

Stocks

	December 31, 1963
Bank of Nova Scotia	$ 13,517.50
Canadian Imperial Bank of Commerce	5,440.00
Canadian Industries Limited	3,025.00
Canadian Pacific Railway Company	23,231.25
Distillers Corporation-Seagrams, Limited	1,976.25
Hiram Walker-Gooderham & Worts, Limited	7,719.54
Imperial Oil, Limited	4,162.50
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited	37,250.00
Levy Industries Limited	8,817.50
Massey-Ferguson Ltd.	7,500.00
Noranda Mines Limited	4,065.00
Northern Ontario Natural Gas Company Limited	3,860.00
Steel Company of Canada, Limited	31,394.37
Mutual Accumulating Fund	25,010.00
	$ 176,968.91

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

BENEVOLENT FUND

Bonds and Debentures

	December 31, 1963
Bell Telephone Company of Canada, Limited	$ 7,000.00
British Columbia Telephone Co., Ltd.	25,000.00
Canada, Government of	27,000.00
Canadian National Railway Company	44,100.00
Canadian Pacific Railway Company	10,000.00
T. Eaton Acceptance Company Limited	4,925.00
The E. B. Eddy Company	13,000.00
Hamilton	6,000.00
Hydro Electric Power Commission of Ontario	3,000.00
Ontario, Province of	6,938.75
Quebec Hydro Electric Commission	4,934.50
Rio Algom Mines Limited	4,925.00
Toronto	5,000.00
	$ 161,823.25

Stocks

Mutual Accumulating Fund	$ 5,002.00

Annual Meeting

17 DUNDONALD STREET, TORONTO

Saturday, January 25, 1964, at 1:30 p.m.

BRING YOUR 'A', 'B' OR 'C' CERTIFICATE
TO GAIN ADMISSION

VALUATION BALANCE SHEET
as at 31 December 1962

BASIS: 1941 CSO at 2½%

Liabilities

Value of Mortuary benefits in respect of the 13,042 members	$5,596,900.
Death claims outstanding or unreported and other outstanding liabilities	64,000.
Premiums paid in advance	77,810.
Provision for Expansion and Development	135,000.
Provision for Dividends payable during 1963	50,000.
Reserve towards the introduction of paid-up certificates in 1964	60,000.
Investment Reserve	500,000.
Surplus	741,860.
	$7,225.570.

Assets

Assets available for benefits	$6,068,050.
Value of annual dues less expense allowance	1,157,520.
	$7,225,570.

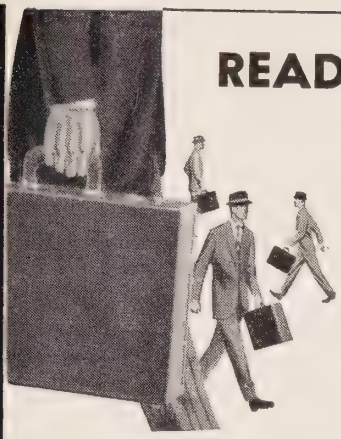
The unassigned surplus now stands at $741,860. an increase of $47,750. over the surplus at the end of the year 1961.

A special payment of $10.00 per member with at least 35 consecutive years of membership was paid during the year 1962 to each of 2,317 eligible members. During 1962 a 10% bonus was paid on death.

I hereby certify that, in my opinion, the reserves shown by this valuation, together with the payments to be hereafter received from the members under the rules for benefits and scale of annual dues in force at the date of this valuation, are sufficient to provide for the payment at maturity of all obligations of the Mortuary Fund without deduction or abatement.

N. E. SHEPPARD

Fellow of the Institute of Actuaries



READERSHIP GUARANTEED

* 22,000 TIMES

and more

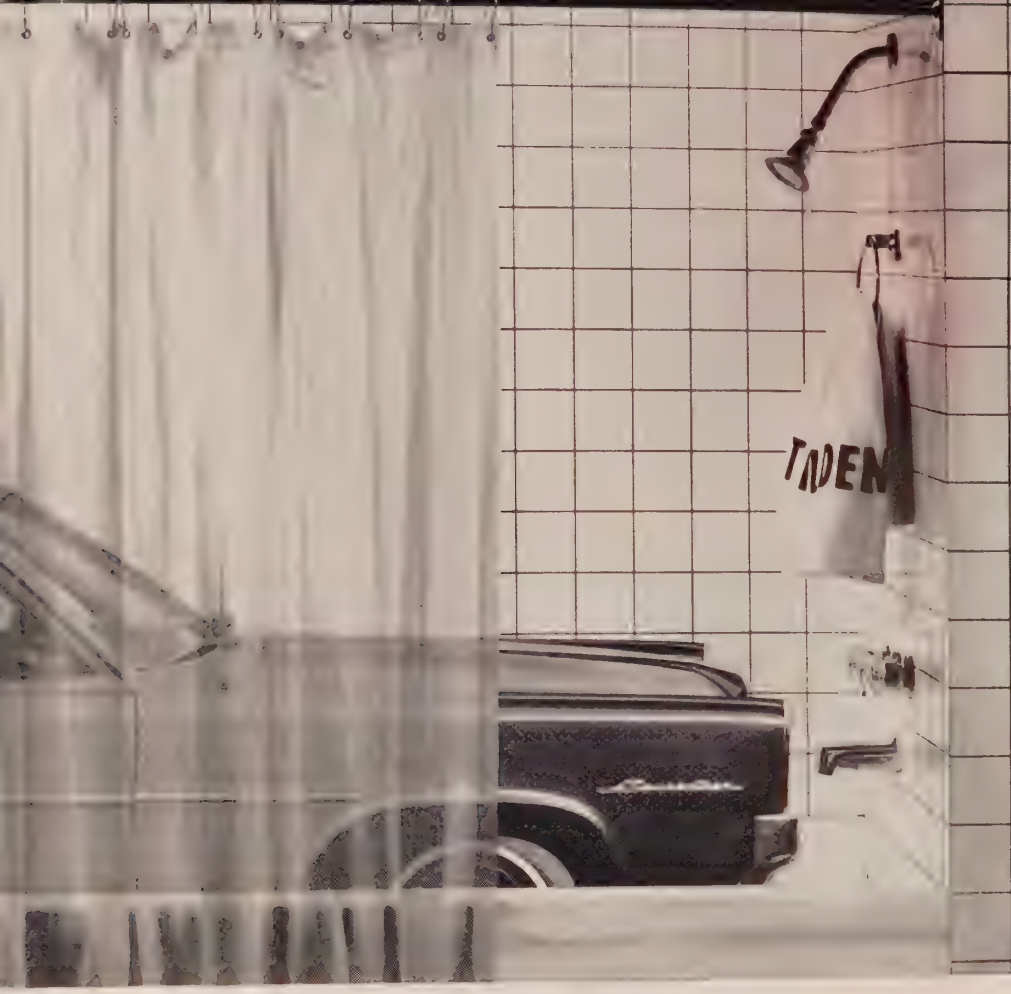
because THE CANADIAN SALESMAN/LE VOYAGEUR is mailed directly to the 22,000 professional salesmen members of The Commercial Travellers' Association of Canada and Dominion Commercial Travellers' Association. Professional salesmen like the digest size of CS/LV. It fits easily into pockets and brief cases. And it is read — *more than 4 times per issue!*

The Canadian Salesman/Le Voyageur is the only national publication serving the professional salesman in Canada (average annual income $12,000) travelling in a sales or purchasing capacity, representing manufacturing or wholesale companies.

*C.C.A.B. in January

Get the Facts Today. Write:

Advertising Manager, THE CANADIAN SALESMAN/LE VOYAGEUR,
3015 Queen St. E., Scarborough, Ont.
Telephone: 691-1383 (area code 416)



Every night is Bath Night at Tilden!

The shining face of your freshly-washed Pontiac or Chevrolet is the outward sign of Tilden's loving daily care. It *performs* like new too . . . strict mechanical and body checks by trained maintenance crews see to that. You can drive with confidence anywhere, in any company, in one of Tilden's new '64 models. The way it looks, the way it runs confirms why Tilden ranks No. 1 in the car rental field. Go Tilden — enjoy courteous personalized service at nearly 200 stations across Canada, including all airports. (In U.S.A.: National Car Rentals.)



TILDEN

THE ONLY CANADIAN NAME IN ***WORLD-WIDE*** *CAR RENTALS*

752-418

the Canadian Salesman

Le Voyageur

MARCH / APRIL
1964

CA1 Z1
-63B22

A word with you:	page 4
Marketing Trends / Tendances du Marché:	page 5, 6
Sales education is needed:	**page 7**
Une éducation dans la vente est nécessaire	page 10
How salesmen assist in marketing:	page 13
How to break through sales objections:	**page 16**
What is a Mutual Fund?	page 18
Your Car and you:	page 22

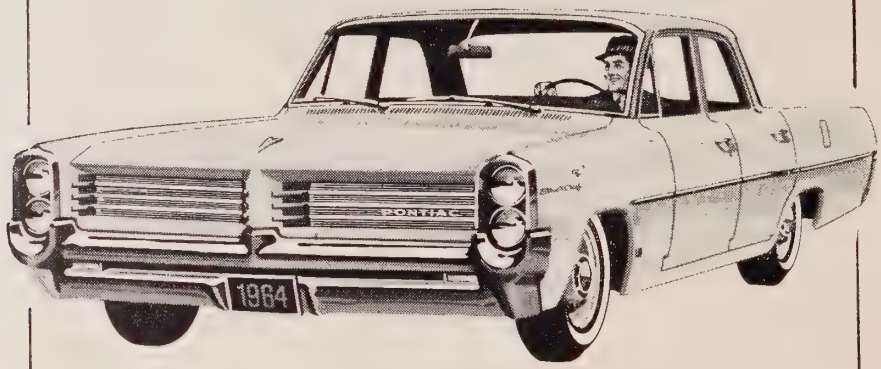
Published by: The Commercial Travellers' Association of Canada
and: Dominion Commercial Travellers' Association

Your best car to do business with... '64 PONTIAC

The car you drive reflects the kind of businessman you are. That's why Pontiac is the preferred car of more Canadian travellers. Styling is exciting. There's a peppy 6 and a wide range of V8 engines plus five great transmissions for economical operation and peak performance at all times.

Pontiac offers durable, quality-crafted, roomy interiors and the convenience of easy-to-load, spacious trunk capacity.

See Pontiac today and you'll say: "It's a '64 Pontiac . . . that's the beauty of it."



Strato Chief 4-door Sedan

'64 PONTIAC

GENERAL MOTORS PRODUCTS OF CANADA, LIMITED

A GENERAL MOTORS VALUE M-64P3

the
Canadian Salesman
Le Voyageur

MARCH/APRIL, 1964

Volume 15 No. 2

The Magazine for Professional Salesmen

GENERAL MANAGER
C. H. Barnes

ASSISTANT GENERAL MANAGER
G. W. Pearson

MANAGING EDITOR
Rowland Cuthill

ADVERTISING PRODUCTION
O. Cuthill

EDITORIAL BOARD
J. Lloyd Braidwood, Montreal, P.Q.
J. S. Fullerton, Toronto, Ont.
Jean-M. Lachance, Montreal, P.Q.
Bruce V. Minns, Toronto, Ont.

The Canadian Salesman/Le Voyageur is mailed free of charge to all members of CTA and DCTA six times a year.

Non-member subscription rates:

1 year — $4.50 **2 years — $8.00**

CONTENTS

A word with you 4
Marketing Trends 5
Tendances du Marché 6
Sales education is needed 7
Une éducation dans la vente est nécessaire 10
How salesmen assist in marketing 13
How to break through sales objections.... 16
What is a mutual fund? 18
Your car and you 22
C.T.A.-D.C.T.A. investment/retirement remittance form 23
Credit buying rises sharply 25
The time to make major purchases 26
Man-made fibres may replace wool . 27
CTA Valuation Balance Sheet 28
DCTA Valuation Balance Sheet 29
Cost of food advances in Montreal 30
No discount at King Edward Hotel 32
Reservations going fast for CTA banquet 32
Liquor license soon for CTA club 33
Accommodation tax opposed 33
In Memoriam 34
Opportunities 35
Advertising Index 38
Holidays and religious days 38

Published in January, March, May, July, September and November by The Commercial Travellers' Association of Canada, 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario, 924-7725 and the Dominion Commercial Travellers' Association, 1155 Dorchester Blvd. West, Montreal 2, Quebec, 866-1893. All editorial and advertising material should be addressed to Byron Publishing Co., 2171 Queen St. E., Toronto 13, Ontario, 691-2689. Authorized as second class mail by the Post Office Department, Ottawa and for payment of postage in cash. No articles may be reprinted in whole or in part without written permission from the publisher.

A WORD WITH YOU . . .

The aim is the same —

The professional salesman's role in the economy of Canada remains the same; he is a distributor of goods! But how vast are the changes in his sales presentation required to keep abreast with today's business demands.

Gone are the days when all the professional salesman had to know was 'how to make a presentation' or 'how to close the sale' or 'how the product works'.

Professional salesmen are in business today to sell to their customers concepts, or systems, or profits, or images. Salesmen today are talking to businessmen, not to buyers. Businessmen who want to know why they should stock the new product, or why the new machine means higher productivity.

Obviously the 'how' salesman doesn't fill the bill. **He needs sales education.** It's a fact that there just isn't any convenient source of educated salesmen. If it is important that the professional salesman be developed and cultivated instead of just shown how, it's up to management to embrace the educational aspects of sales training.

A host of new techniques are being used to "educate" new recruits into selling, as well as old-timers. Many of them are discussed in this issue. Others will appear in following editions.

The application of advanced sales education techniques will continue to make new recruits into good salesmen while bad salesmen will improve and good ones are made better ■

Rowland Tuttle

Managing Editor

SASKATCHEWAN, WITH A 10.5% DEPARTMENTAL STORE SALES increase in December 1963 over 1962, leads Canada, D.B.S. figures show. December 1963 departmental store sales in Canada rose 7% over 1962. Province by province, December 1963 departmental sales (in thousands) with corresponding increases over the same month last year are shown below. Atlantic Provinces $16,482 (up 7.6%); Quebec $42,120 (up 10.3%); Ontario $82,508 (up 8.4%); Manitoba $17,331 (up 3.5%); Saskatchewan $10,062 (up 10.5%); Alberta $24,125 (up .7%); B.C. $37,817 (up 5.0). Total sales for the month were $230,444,000.

FURNITURE SALES, WHICH HAVE BEEN GAINING ABOUT 5% a year over the past few years, are expected to jump at a faster rate during 1964. Canadian Furniture Mart officials, representing manufacturers and retailers, predict sales this year will reach about $600 million. Consumers are shopping for better design, more colourful and durable fabrics and better workmanship they point out.

A SUBSTANTIAL RISE IN FARM MACHINERY SALES DURING 1964 and 1965 was forecast by exhibitors at the recent Canada Farm and Equipment Show held in Toronto. They reported buyer interest was greater than usual at the show. Sales of materials handling equipment can be expected to increase. This includes push button machines for cleaning stables, loading bales of hay or carrying feed to livestock.

— TENDANCES DU MARCHÉ —

LES CHIFFRES INDIQUENT QUE LA SASKATCHEWAN MENE LA marche au Canada avec, en 1963, une hausse, sur 1962, de 10.5% dans les ventes des magasins à rayons. En décembre 1963, les ventes dans les magasins à rayons excédaient de 7% celles de 1962. Voici donc, par province, la liste des ventes (en milliers de dollars) dans les magasins à rayons. Les hausses correspondant au même mois de l'année dernière sont également indiquées.

Provinces maritimes – $16,482. (hausse: 7.6%); Québec – $42,120. (hausse: 10.3%); Ontario – $82,508. (hausse: 8.4%); Manitoba – $17,331. (hausse: 3.5%); Saskatchewan – $10,062. (hausse: 10.5%); Alberta – $24,125. (hausse: 0.7%); Colombie Britannique – $37,817. (hausse: 5.0%); Le total des ventes du mois se chiffrèrent à $230,444,000.

LA VENTE DE MEUBLES QUI AUGMENTE D'ENVIRON 5% PAR année depuis plusieurs années, augmentera davantage en 1964. Les dirigeants du Canadian Furniture Mart prévoient que les ventes atteindront tout près de $600 millions de dollars cette année. Ils soulignent que la clientèle recherche de meilleures lignes, des tissus plus coloriés et plus durables de même qu'un produit mieux fini.

UNE HAUSSE IMPORTANTE DANS LA VENTE DES MACHINES aratoires fut prédite pour 1964 et 1965 par les exposants à la récente foire de la Canadian Farm & Equipment à Toronto. Ils rapportent que l'acheteur s'est montré plus intéressé qu'à l'accoutumée. On peut donc s'attendre à une augmentation dans la vente d'équipement de manutention des matériaux, parmi lesquels on peut citer les machines automatiques pour nettoyer les étables, pour charger le foin ou pour transporter la nourriture au bétail.

Sales education is needed

Sales training as we apply it today has been referred to as a lightweight trying to do a heavyweight's job. In many instances sales training today doesn't fully equip the novice professional salesman nor the veteran, to deal with the complexities and challenges of the sales profession today. Sales "education" instead of "training" would seem to be more applicable to describe the preparation the professional salesman must undergo to meet and solve a variety of new sales problems.

The word training can imply vastly different things. It can mean teaching or it can mean educating, in the way "cat" can apply to a 10-pound house pet or to the king of the jungle.

Webster uses both "teach" and "educate" in defining the meaning of training. But "teach" is defined as "to make to know how; show how," while "educate" is "to develop and cultivate mentally or morally."

In a discussion of the "training" versus "educating" question, Sales Management magazine published in the United States points out that the overwhelming emphasis has been on the **teaching** end: how to make a presentation, how to close the sale, how the product works and how to sell it. All are taught and, for the most part well, the magazine continues. And all are quite necessary for most forms of selling.

If the salesman has to sell to a buyer—a functionary whose sole job is to purchase the best goods for the least money—this teaching kind of training may suffice.

But how many professional salesmen today can say that this is all they must do? How many are not really in the business of selling their customers concepts, or systems, or profits, or images? How many are not talking to buyers but to businessmen? —businessmen who want to know why they should stock the new product, why the new equipment means higher productivity, why the public purse will respond to make the purchase worthwhile. How many professional salesmen are faced with the dilemma of having to spend too much time with the user of his product within a firm, who is not the ultimate purchasing authority.

It's a fact that there just isn't any convenient source of educated salesmen. If it is important that the professional salesman be developed and cultivated instead of just shown how, it's up to management to embrace the educational aspects of sales training.

Just how extensive must training be before it can be called education? Like anything else, it depends. But there are a few guide posts that apply in the majority of situations.

Right raw material most essential ingredient to begin with for success in sales education

Sales Management magazine lists the right raw material to begin with as being the most important feature contributing to the success of sales education. Secondly, you as a salesman must expect to spend a little more time in the classroom studying on a formal basis. Thirdly, the formal classroom education must be followed up by correspondence courses.

A host of new techniques are being used to "educate" new recruits into the profession of selling in Canada and the United States today. Many more are in the experimental stage.

Dull lectures gone

The old, too often dull lectures have been reduced to a minimum. In their place are presented the newest learning techniques of the social sciences, psychology and semantics. Methods that involve and engage the student actively in the learning process are being emphasized.

Even the traditional sales training meeting has changed. Nowadays you call it by a number of new names, such as roundtable, workshop, seminar, buzz session, conference.

These radical changes in the professional salesman's education have been created by his changing role in industry. He is a modern executive: consultant, merchandiser, adviser, detail man and often engineer and technician. To satisfy your customers you must know more about your products and more about how they can be used than ever before.

As a professional salesman, one of your greatest problems is how the sheer accumulation of facts that must be known can be digested easily. As technology advances, especially in so complicated a field as electronics, more and more information must be absorbed. The greatest current challenge to sales education is to facilitate that learning.

In order to meet this challenge, an important teaching tool—programmed learning—has been developed. The key to this form of salesman education, is to present complex material in very small bits or "frames" and then test the trainee immediately after each frame. If the salesman's answers are correct he goes on. If not, the lesson is repeated.

Only a shade more than five years old, programmed learning can be taught by a machine or through a written course. It makes complex knowledge more easily understood by breaking it down. The program is operational in the United States and is in advanced stages of experiment in Canada by International Business Machines.

Significant elements

The three most significant elements of sales communication are talking, demonstrating and listening. Speech training is readily available to sales educators, but is infrequently used. As for demonstration, many companies are finding films of great value. Motion pictures with time mechan-

isms that allow the demonstration to be repeated are being used increasingly in Canada. Sometimes the trainee's own work is filmed.

Sensitivity training is one of the newest techniques to increase the professional salesman's ability to listen and to understand his customer. (This subject was discussed in detail in the January issue of The Canadian Salesman/Le Voyageur). The object is to find out what is behind the prospect's verbal reaction to a presentation. During the training period, salesmen analyze their own and others' motives for actions, reactions and remarks.

Communication education is also being improved through the use of a checkerboard device. It is put into effect by four teams with counters. The object is to cross the board. In each of the squares across which a counter must move is written either a hostile or a neutral customer reaction, so that in effect the board acts as the potential purchaser who must be persuaded. Every objection raised by the board must be answered verbally by the team in question before the counter can be moved on.

Sales education is growing more and more difficult as the complexity of the professional salesman's job grows. The task is being made more simple through the greater use of visual devices that accelerate the learning process.

More and more salesmen are being instructed through the use of motion picture film and the tape recorder. A great deal less expensive and more familiar as visual tools are the three-dimensional flannel-boards on which products are hooked, fluorescent paints and chalk boards, black light and the one-way mirror. The one-way mirror idea has been taken from the field of psychology and allows the audience to watch the trainee without his knowledge.

Professional selling today requires that the salesman be endlessly ingenious. Though it is admittedly difficult to educate the salesman to be creative, a number of techniques that stimulate the flow of ideas are being used.

Should you as a professional salesman stress benefits rather than claims in your presentation? About twenty pictures of products, along with aural descriptions, were flashed on a screen near the lunch break during a sales education session recently. When the salesmen returned, they were questioned about the products previously seen. The fact that typically 80 percent of them remembered the benefits and 20 percent the claims, brings home to the professional salesman the importance of stressing the former.

Therefore, no longer is it enough for the professional salesman just to know how to make a presentation, how to close the sale, how the product works and how to sell it. Advanced sales education techniques are the modern requirements. They will continue to make new recruits into good salesmen; bad salesmen will improve and good ones will be made better ■

Sales education is growing more and more difficult as complexities grow.

Une Education Dans La Vente Est Nécessaire

La formation d'un vendeur telle que nous l'entendons aujourd'hui peut se comparer à un poids léger s'essayant à accomplir le travail d'un poids lourd. Dans plusieurs cas, la formation donnée à un jeune novice de même qu'à un vétéran ne prépare pas suffisamment l'élève à faire face aux exigences actuelles d'une profession dans la vente.

Le mot **éducation** devrait remplacer le mot **formation** pour décrire la préparation à laquelle le vendeur professionnel doit se soumettre afin d'être en mesure d'envisager et de régler une foule de nouveaux problèmes relatifs à la vente.

Le mot formation peut impliquer plusieurs choses. Il peut signifier "enseignement" ou encore "éducation" dans le même sens que le mot **chat** peut s'appliquer à un animal domestique pesant une dizaine de livres ou désigner le roi de la jungle.

Une définition

Dans sa définition du mot **formation,** le dictionnaire Webster emploie sans distinction les mots **enseigner** et **éduquer.** Par ailleurs, la définition d'enseigner est celle-ci: "Instruire, apprendre aux autres", tandis que le mot éduquer se définit comme suit: "développer, cultiver mentalement et moralement".

Dans une discussion sur la question **formation** versus **éducation,** la revue américaine Sales Management remarque que l'accent a généralement été placé sur l'aspect **enseignement;** comment présenter le produit, comment conclure la vente, comment fonctionne le produit et comment le vendre. On enseigne à tous, et la plupart du temps l'enseignement est bien fait, poursuit la revue. Toutes ces choses sont nécessaires à la majorité des conditions de vente.

Un entraînement peut suffire

Si le vendeur doit vendre à l'acheteur — c'est-à-dire au fonctionnaire dont le seul travail consiste à acheter le meilleur produit pour le moins cher possible—cette forme de préparation à la vente suffira probablement.

Mais combien de vendeurs professionnels de nos jours peuvent affirmer que là se trouve leur seul champ d'action? Combien ne gagnent-ils pas leur vie à vendre à leur client une idée, un système, un profit ou une image? Combien parlent non pas à des acheteurs mais à des hommes d'affaires?—des hommes d'affaires qui veulent savoir pourquoi ils devraient faire provision du nouveau produit, comment le nouvel équipement concourt à une hausse de production, pourquoi l'achat pourrait être justifiable. Combien font face au problème d'avoir à passer trop de temps avec celui qui utilisera le produit au sein d'une compagnie et qui n'est pas le responsable des achats?

C'est un fait qu'il n'y a aucune source

déterminée de vendeurs déjà éduqués. S'il est important que le vendeur professionnel soit cultivé et bien éduqué plutôt que superficiellement mis au courant, il appartient aux âmes dirigeantes de s'occuper de l'aspect éducatif de la formation du vendeur.

Jusqu'à quel point un programme de formation doit-il se rendre avant de pouvoir s'appeler éducation? Comme toute autre chose, cela dépend. Mais il y a quelques règles qui s'appliquent à la majorité des situations.

L'étude en classe

La revue Sales Management cite la bonne matière première comme base de succès d'une solide éducation dans la vente. Deuxièmement, vous, en tant que vendeur, devez vous attendre à passer plus de temps en classe à étudier d'une façon conventionnelle. Troisièmement, on doit donner suite à l'éducation scolaire au moyen de cours par correspondence.

Une foule de nouvelles méthodes sont utilisées aujourd'hui pour éduquer les nouvelles recrues dans la profession de la vente au Canada et aux Etats-Unis. Plusieurs de celles-ci sont même encore à l'étude.

Les conférences, trop souvent ennuyeuses, ont été réduites au minimum. A leur place, on introduit les méthodes les plus nouvelles pour l'étude des sciences sociales, de la psychologie et de la sémantique. L'accent est placé sur des méthodes qui entraînent et engagent activement l'élève.

Même la traditionnelle réunion des vendeurs a changé. De nos jours, on la désigne par une variété de nouveaux noms tels que: table-ronde, journée d'étude, discussion, congrès.

Ces changements radicaux dans l'éducation du vendeur professionnel ont été apportés par le changement que son rôle a subi dans l'industrie. Il ne se contente plus uniquement de trouver des clients. Il est un administrateur moderne; expert, négociant, conseiller. Il s'occupe des menus détails et parfois même, agit comme ingénieur et comme technicien. Afin de donner satisfaction à vos clients, il vous faut mieux connaître vos produits et savoir plus que jamais quel usage en faire.

A titre de vendeur professionnel, votre principal souci consiste à savoir comment toute cette accumulation de faits dont il faut à tout prix être au courant, peuvent facilement se digérer.

Avec les progrès de la technologie, tout spécialement dans le domaine si compliqué de l'électronique, des renseignements sans cesse plus nombreux doivent être absorbés. Le plus grand défi lancé à l'éducation dans la vente consiste à faciliter l'enseignement.

Afin de rencontrer ce défi, une arme précieuse — l'étude par tableaux — a été developpée. Le secret de cette forme d'enseignement réside dans le fait de diviser les matières complexes en parties ou "tableaux", et faire passer un examen au candidat après chaque tableau. Si les réponses du vendeur sont exactes, il passe au tableau suivant. Sinon, il recommence la leçon.

Des appareils enseignent

Depuis un peu plus de cinq ans, l'étude par tableaux s'enseigne au moyen d'un appareil ou grâce à un cours écrit. La matière ainsi divisée se comprend mieux. Cette méthode est employée aux Etats-Unis et l'expérience conduite au Canada par International Business Machines est très avancée.

Les trois principaux éléments de communication dans la vente sont: parler, démontrer et écouter. Quoique très peu employé, l'entraînement de la parole est à la portée des éducateurs dans la vente. Quant aux démonstrations, certaines compagnies semblent préférer les films. Les projections animées munies de mécanismes permettant de répéter la démonstration, sont de plus en plus populaires au Canada. Parfois, on filme le travail même du candidat.

La formation à la sensitivité est l'un des plus nouveaux moyens d'accroître l'habileté du vendeur professionnel à écouter et à comprendre son client. (Ce sujet fut traité en détail dans le numéro de janvier du Canadian Salesman/Le Voyageur.) Le but est de deviner ce que l'acheteur en perspective pense de la démonstration en dépit de son appréciation verbale.. En période de formation, l'élève analysera ses réactions personnelles, ses raisons d'agir, ses remarques, de même qu'il tentera d'analyser celles des autres.

La communication subit également des améliorations grâce à l'usage d'une sorte de damier mis en action par quatre équipes munies de marqueurs. Le but est de traverser le damier. Dans chaque carreau que le marqueur doit traverser, on a écrit la réaction d'un client soit hostile ou neutre, de manière à ce que le damier représente le client à convaincre. A chaque objection soulevée par le damier, l'équipe doit donner une réponse satisfaisante avant de pouvoir avancer son marqueur.

L'éducation à la vente devient de plus en plus difficile à mesure que croît la complexité de l'emploi du vendeur professionnel. La tâche est toutefois simplifiée grâce à l'emploi plus fréquent des moyens visuels qui concourent à accélérer l'étude.

Un nombre sans cesse croissant de vendeurs reçoivent leur formation au moyen de projections animées et de messages enregistrés. Parmi les moyens visuels beaucoup moins dispendieux et plus courants citons: les tableaux de feutre où sont accrochés les produits, les tableaux noirs, la peinture fluorescente, les lumières noires et le mirroir à sens unique. L'idée du mirroir à sens unique fut empruntée à la psychologie et permet à l'auditoire de surveiller l'élève sans que celui-ci s'en aperçoive.

Dans vos présentations, devez-vous, en tant que vendeur professionnel, mettre l'accent sur les bénéfices plutôt que sur la prétention? Lors d'une récente session d'éducation dans la vente, on projeta sur un écran, à l'heure du "lunch", quelque vingt photos de produits accompagnées de descriptions verbales. A leur retour, les vendeurs furent questionnés sur les produits qu'ils avaient vus. Le fait que 80% d'entre-eux se souvenaient des bénéfices, et que 20% seulement se rappelaient des prétentions prouve au vendeur professionnel l'importance d'insister sur les bénéfices.

Donc, le temps est révolu où le vendeur n'avait qu'à savoir comment présenter son produit, comment conclure la vente, quel usage faire de son produit et comment le vendre. Les méthodes avancées d'éducation dans la vente continueront à transformer les jeunes recrues en bons vendeurs. Les vendeurs médiocres s'amélioreront tandis que les vendeurs compétents deviendront encore meilleurs ■

How salesmen assist in marketing

By Prof. R. E. Vosburgh

That the psychological aspects of selling today are different from past generations is obvious. That the salesman is important in the profitable operation of a business cannot be denied. But where should the salesman fit in the delicate balance of a firm called the "marketing mix?"

The past five years has seen an increase in interest in marketing management. Companies that formerly considered the sales department as the group that got rid of what was produced now realize the need to carefully manage all efforts to the end that the salesman can play a big role in developing a market demand.

Marketing management attempts to co-ordinate all the influences that a company can muster to one end—profitably serving a group of people as they go about their business or personal lives. The "how's" and "why's" of translating these influences into a successful sales presentation involves a thorough understanding of the general public's requirements.

Know public wants

When applying the marketing concept, the first thing a company must know is what some group of people want. Without a knowledge of what people want, sales plans are magnificent castles built on sand. A more sound foundation is needed. It is this need that has turned the "marketing concept" from a slogan to a demanding philosophy of modern business.

Marketing information and a concern for managing the company's resources in terms of market wants is not just a problem for top management. It is also a problem for salesmen. Salesmen have the same need for market information which is accurate, current and detailed in terms of their ability to serve their markets. Marketing managers must co-ordinate all the resources of a company to serve its markets. So must a salesman integrate his selling with the support given by his company in the form of research, advertising, product lines, price policy and channels of distribution.

Three functions

A salesman contributes at least three important functions to better marketing management.

1. For many companies, salesmen are the best source of market information for use in planning advertising, price policies, channels of distribution and product lines. The more a company produces to order, the greater will be its emphasis on its salesmen as market analysts.

2. For all companies, salesmen do the final combining of information and products to serve a specific customer. Of all the things that must be said from all the products in a company's inventory, the salesman must put together a package that meets each customer's needs.

Salesmen contribute three functions to marketing management:

1 — market information;

2 — customer information;

3 — distribution information

3. Finally, whenever salesmen call on middlemen, these salesmen are key links in managing a company's channel of distribution. As such, they make a difference in whether or not a product gets through to the people who can use it, as well as to the middleman in that channel of distribution.

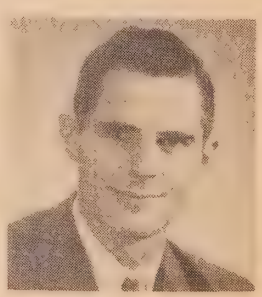
As an example of these contributions, consider the manufacturer of components in heating systems. The value to any one user of a heating system will be different than to others using the same piece of equipment. Fuel savings might serve one person's needs, more comfortable living might serve another's needs—accurate temperature control might be a value to still another. The selection and arrangement of information for consideration by a customer on a particular project is the salesman's job. The marketing manager cannot do this job.

Wholesalers handle the component. Therefore, the salesman who calls on a wholesaler must not only be concerned with that wholesaler's interests, but he must help manage this portion of the channel of distribution so that it does not become a bottleneck that frustrates his careful selling activities and the marketing activities of his company.

Finally, because of the diversity of these markets, it is too costly for the manufacturer to keep tabs on market developments. Consequently, salesmen are researchers that represent the markets to the company as well as salesmen that represent the company to the markets.

Modern marketing is not a solo effort. It is a concerted and integrated effort to provide a useful package of products at a profit. Having noted that a salesman is the one who makes the final tailoring of information and products for a client, it is reasonable to expect the marketing manager for that firm to do the general planning and arranging to make the salesman's contribution more efficient for customers and profitable for the salesman and the company.

Prof. R. E. Vosburgh, School of Business, University of Toronto, teaches marketing research and management. He is assistant professor of marketing at the university.



A company as a whole can afford to advertise its products in ways no salesman can. Through advertising a company can suggest reasons why general classes of users might want to listen to a salesman when he calls. A salesman can make more efficient use of his time if this advertising has been able to say some of the things the salesman would have to cover otherwise.

Proper management of the channels of distribution allow the salesman to know just what he can promise to customers in the way of availability and final costs. Finally, marketing management's recognition of the need to serve a market results in product design and complimentary products and service that help rather than hinder a salesman's efforts to serve his customer.

In short, under the marketing concept as reflected in modern marketing management, the salesman is given the support he needs to effectively serve his customers.

The goal of modern marketing management is a reasonable profit over a long period of time by meeting the needs of a sufficiently large number of customers. The goal cannot be achieved by one part alone, nor by the various parts simply "lumped" together. The goal can only be achieved by each one recognizing and accepting the goal and then managing his affairs to contribute to this goal in light of what others can contribute.

Marketing should not be like a game of shinny, where the outcome depends on one individual's personal prowess. Rather it should be a well co-ordinated team effort with each member making his contribution to a successful season ■

ECONOMY

Coming to Toronto? For economy and friendly service, plan to stay at The Lord Simcoe Hotel. CTA certificates honoured • sample rooms available • comfortably decorated rooms each with bath, shower, TV and radio • single rooms from 6.50 to 10.50 • double or twin-bedded rooms from 10.50 to 14.50 • free overnight outside parking for registered guests • cafeteria, restaurant and lounges • located in the heart of downtown Toronto.

LS TORONTO

THE LORD SIMCOE HOTEL
LEWIS P. BEERS, GENERAL MANAGER
University & King, Phone 362-1848
Telex 022458, or your own Travel Agent

How to break through sales

Handling objections is an important part of your selling job—perhaps the single most important facet of closing the sale. The successful salesman recognizes problem situations, sales resistances and customer objections as selling helps, not handicaps.

Why? Because it's the beginning of a two-way communication. Once the salesman knows what is going on inside his prospect's mind, he can focus his selling points where they will do the most good.

We present here five of the most common objections as outlined in Industrial Marketing magazine, along with seven suggestions to break through these sales objections.

Here are the five most common types of objections:

1. **The Dustoff.** This is the premature objection encountered before the salesman even has a chance to tell his story. The prospect says "I'm too busy today—come back next week," or "We're not ready to discuss specifications yet—see me later."

2. **The smokescreen.** This is the decoy the prospect throws out to avoid telling his real reason for not buying. He may say that he has to take it up with his committee, when his real reason is that he simply wants to postpone making up his mind.

3. **Information, please.** Some objections are really nothing more than requests for additional information.

4. **Assurance, please.** Believe it or not, very often an objection indicates that the prospect is sold and is simply asking to be assured that he's made the right decision.

5. **The valid or sincere objection.** This is the objection the prospect brings up when he really thinks there is some disadvantage in using your product. Most of the following strategies for handling objections deal with this type of objection.

Industrial Marketing points out that first, the salesman should welcome the objection, not resent it, not be afraid of it, not try to avoid it.

Second, and most important, the salesman must listen to the objection. A good listener can pick up clues to be used later.

Thirdly, the salesman must assure the customer that he's listened to his objection by repeating it back to him. Even ask questions about it.

Finally, after you have listened to the objection and agreed with some part of it—you've got to handle it. At this point the "seven ways to handle objections" will be beneficial.

1. **The Boomerang.**
   Show the prospect that what he thinks is an objection is really an

advantage. This is sometimes called turning the objection into a benefit.

2. **Ask a question.**
If he says, "Cotton just won't fill the requirements on this particular job," the salesman can ask him: "Why do you say that?" Very often, by asking him questions and getting him talking, the salesman can help the prospect to talk himself out of the objection, or at least define it in such a way that it can be handled easier. Another question you may occasionally want to use is, "Is that your only reason for not wanting to use cotton fabric?" His answer may reveal other objections he has not voiced up to now. On the other hand, if the prospect concedes that this is the only reason, then, after the objection has been handled, the salesman is certainly entitled to ask a trial closing question.

3. **Restate it as a question.**
This is a very professional method, and one that can be used very effectively when the customer's objection involves a rather technical question and will require a detailed answer. Suppose, for example, that the customer says, "Our installation costs on plastic panels will be lower because our men are more familiar with them." The way the salesman turns this into a question is to say, "Mr. Prospect, that certainly is an important point you've brought up. As I get it, you're asking me how the installation costs on plastic panels compare with those of stainless—is that your question? If the prospect agrees, the salesman now has put the prospect in the position of asking information on relative installation costs.

4. **Offset it with benefits.**
This is a tactic usually used when the objection raised by the prospect is really a disadvantage of your product. If, for example, the customer says, "Reinforced concrete would give us the strength, but I'm afraid it is too bulky," you don't want to be tangled up with that one. Say—"That's true, your beams will be a little bigger. But let's consider cost and maintenance, too . . ."

5. **The third party.**
This is the case history or "success story" approach. To get its full benefit, do three things: (a) qualify the third party as a substantial individual or firm, (b) stress the fact that the third party had the same objection in his mind initially, and (c) show that the third party went ahead with your product and is now delighted that he did.

6. **Let's look at the facts.**
This is merely a polite and diplomatic way of suggesting to the prospect that his information is erroneous. This method is used when your man has technical data to back up the point.

7. **Postpone.**
Although this can be dangerous, sometimes it's the only thing that can be done. It's perfectly legitimate for you to say, "Yes, Mr. Prospect, that's a valid point, and I'm going to come to it in just a minute. Now, as I was saying . . ." and go right on.

objections

what is a MUTUAL FUND?

I was asked the other day by a member of The Commercial Travellers' Association of Canada the question, "What is a Mutual Fund?" Fortunately this was during the lunch hour and I had time to try to explain. My explanation went somewhat like this:

While the first Mutual Investment Fund actually started in Belgium in 1870, it took the canny Scots to see the great possibilities. During the latter part of the 19th Century, the wealthier Scots were making regular trips to London, to invest in the various commodities markets, spices, tea, etc. Those less affluent, none of whom because of his limited capital would have paid to make regular visits to the market, formed a group to combine their resources and so make the trip feasible. The group in turn hired a manager to take their pooled resources to market and thus enable each to share in the success of their various ventures on a basis strictly proportionate to their individual contributions to the investment pool.

The first "open end" Mutual Fund started in New England shortly after the 1914-1918 war and has been running effectively, efficiently and lucratively for the investors ever since.

Open end Mutual Funds, started in Canada in 1931, and from their modest beginnings then have grown to be a most important part of our investment community. Since the first one started, no Canadian Mutual Fund has ever missed payment of a dividend and what I consider even more important, has ever lost a single investment dollar in any enterprise which has gone into liquidation!

The basic principle of a Mutual Fund is quite simple, as the first canny Scots recognized. A group of people who pool their financial resources and pay a professional manager, can frequently do as well or better than a single wealthy investor, proving that "in union there is strength".

Probably the greatest safeguard for the individual participant is the fact that, even with modest means, his investments through the fund of his choice, provides him with a degree of

BY: H. S. Leybourne, Regional Manager, Investment Planning Department, Bongard & Company, Toronto, Ontario

IMPORTANT ANNOUNCEMENT:

Unique Investment and Retirement Plan for CTA & DCTA members now Established

The Commercial Travellers' Association has entered into agreements with Mutual Funds Management Corporation in order to offer all CTA and DCTA members unique privileges for establishing individual Investment and Retirement plans.

The CTA-plan combines maximum freedom of choice of your personal retirement arrangements with the financial economies of a large group plan.

A comprehensive brochure has been mailed to each CTA member. Read it. You will find it worthwhile to acquaint yourself fully with all the privileges to which you are entitled. You will discover that CTA's plan offers a range of benefits which would not be possible to duplicate economically on your own.

So read the brochure carefully — discuss it with people whose judgment you value — and then take advantage of CTA's plan. It is designed to help YOU build a secure financial future.

Mutual Funds Management Corporation Ltd.

MONTREAL — TORONTO — VANCOUVER

Any questions concerning the plan should be directed to C. H. Barnes, secretary & treasurer, The Commercial Travellers' Association of Canada, or R. W. Gregory, vice-president, Mutual Funds Management Corp. Ltd., 44 King St. W., Toronto.

diversification for his investment, far beyond that which he could himself accomplish, thus avoiding "putting all his eggs in one basket".

"That's fine," my friend said, "but how many funds are there in Canada and which is the best?"

It is easy to answer the first part of this question. There are 27 Mutual Funds in Canada which are members of the Canadian Mutual Funds Association which establish policy matters, ethical practices and general high standards for the industry.

Not one best

However, the second part is more difficult to answer. There simply is not **one best** Mutual Fund for **everyone.** You see, the constitutions and the objects of the funds differ. They all have as a primary object **security of capital,** but from this point on they differ considerably, each having a particular appeal to a particular type of investor. For example, some funds, such as Income Funds, emphasize in their objectives the maximum return on capital in "dividends".

Others, growth funds, while not ignoring dividend return, attempt to make their investments in companies which the fund management feels have the greater growth possibilities. Others, specialty funds, may invest entirely in one geographic location, for instance Europe; in one industry, for instance oil and gas; or in one type of security, for instance bonds and debentures. Still others may combine more than one of the above objectives.

My friend then asked, "which is the best Mutual Fund for me?" In this case the answer is simple. An investment dealer cannot recommend a particular fund until he knows something about his client; his objectives, his other investments and his own idea of the meaning of the word "security". After the knowledge is obtained, it is easy to recommend the Mutual Fund or funds which will best suit his objectives.

"Well then," my friend asked, "why did C.T.A. select Mutual Accumulating Fund and Mutual Bond Fund for all its membership?"

Here again the answer is not too difficult. First of all, each member is given a choice of participating in either or both—M.A.F., a fund which invests **principally** in common stocks, and M.B.F., a fund which invests **wholly** in bonds and debentures. Any member may at **any** time convert all or part of his holdings in either fund to the other, without **any cost whatsoever.**

Sound management

Second, both funds are managed by Mutual Fund Management Corporation, whose Investment Counsel, Bolton, Tremblay and Company, are highly regarded both nationally and internationally.

Third, both of these funds, unlike most other Mutual Funds are trusts, rather than corporations, which results

in total earnings from any source being accumulated, for those members who choose to make use of a Registered Retirement Plan, without any corporation or income tax whatsoever charged against any and all earnings during the **entire** accumulation period.

My friend then asked, "why should I buy Mutual Funds through C.T.A., rather than directly from a fund itself?"

This is, of course, the most important aspect of the whole plan. The reason is—**the savings in acquisition costs.** The acquisition costs, on purchase only (no charge being made for subsequent sale), vary generally between 8% and 9%. By the sheer volume of C.T.A. and D.C.T.A. members' pooled purchases, each member qualifies for quantity discounts, reducing the cost to 2%, including the entire cost of administration, accounting and monthly statements. The only other charge to members who establish Personal Retirement Plans is the usual modest charge by the trust company, as trustee to cover the cost of bookkeeping.

My friend now said, "I believe I have only two other questions—"How is the price per share determined, and how do I sell my shares if I wish to?"

Again the answers are simple. Each open end Fund or Mutual Fund takes off a daily balance sheet. At the close of business each day, their entire holdings of securities, representing all of the investors' money, are valued at the closing stock market prices, and the number of shares outstanding that day is divided into this total value—the result is the **actual** worth per individual share. This is called net asset value, and this is the price the fund will pay each investor for his shares, if he decides to sell or redeem them. This is the price shown in the Mutual Funds daily market quotations in the newspapers and generally referred to as the 'bid' price. The 'asked price' or 'buying price' is a calculation from the 'Net Asset value', the difference representing the acquisition cost. In the case of M.A.F., since the acquisition cost is 8½%, members' purchases are made at the 'asked price' less a discount of 6½%.

My friend then asked as he was finishing his coffee — "How soon should I start?" and I told him "it's never too soon." ■

CTA/DCTA members may obtain further information on the Investment/Retirement Plans by contacting the Montreal office, telephone 866-1893, or the Toronto office, telephone 924-7725.

When In Brantford
"Be Our Guest" at
TWIN GATES MOTEL
950 COLBORNE ST. E.
Phone 752-6554
Telephones - TV - Radio
Free Continental Breakfast
CTA Members
Top Priority

Take Care of Your Battery!

When the professional salesman steps into his car and turns the key, the engine has to start. When he turns the key and hears that familiar low-pitched groan these cool mornings, it usually means one thing—dead battery.

If you are a salesman who operates in the city only, making short trips, you have the greatest problem. The heavy battery drain created by starting a cold, sluggish engine in the morning is never fully balanced by a generator which rarely reaches charging speed in slow traffic.

It's almost impossible to avoid the heavy demands on the battery city winter driving makes: longer periods of headlights, heater motor, etc. But you can take steps to make certain you won't suffer a battery breakdown by having your service station mechanic make a three-month periodic check of the charging system.

He should check the ☐ generator, the ☐ voltage regulator and the ☐ electrical wiring. If all these are in good working order, battery failure is less likely.

The professional salesman is urged to pay close attention to the proper functioning of the voltage regulator on his car. **It is the brain of the charging system!** It should be tested to make sure it is allowing the proper charge through to the battery. What it does for the battery is control the output of the generator. If the regulator allows too little electrical current to flow, the battery will not receive enough current to balance its load. Too much current will burn out the electrical equipment on the car.

Assuming that the battery is in good physical condition to begin with, there are two important points the professional salesman should know in order to keep it that way.

1. The battery has to constantly receive an electrical charge which replaces the current drained from it (as discussed above).

2 It has to contain the proper amount of fluid or electrolyte.

What happens when the level of the battery fluid falls below the tops of the plates in the battery? The area of the plate which becomes dry will be permanently damaged by the hardening of the lead sulphate.

For maximum battery life you should insist that distilled water be used to "top-up" your battery fluid, rather than tap water.

In order to get the longest possible life from your battery it does need a certain amount of care:

1. **The top should be kept clean and dry. The terminals and connectors should be kept free from the corrosion formed by the vapour from battery vents by wiping them with a mild solution of baking soda.**
2. **Once the terminals are clean they should be greased to prevent the formation of new corrosion.**
3. **Be sure the battery is securely anchored by the hold down tray. A major enemy of the car battery is vibration. If it is excessive, physical breakdown of the battery's internal components can result** ■

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA
17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario

INVESTMENT/RETIREMENT REMITTANCE FORM
FORMULE D'ENVOI DE FONDS POUR PLACEMENT/RETRAITE

☐ Please invest my remittance(s) as indicated below in my Investment/Retirement Plan number.
*Tel qu'indiqué ci-dessous, veuillez placer mon envoi de fonds dans mon Compte de Placement/Retraite numéro.*_____

☐ Please open a new Savings and Investment Plan account in my name and invest my remittance(s) as indicated below.
Veuillez ouvrir à mon nom un nouveau Compte de Fonds d'Epargne et de Caisse de Retraite et placer mon envoi de fonds tel qu'indiqué ci-dessous.

☐ MUTUAL ACCUMULATING FUND — M.A.F. (Mostly Common Stocks)
FONDS MUTUEL D'ACCUMULATION — M.A.F. (Actions Communes)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint chèque(s) au montant de $ chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite)

☐ MUTUAL BOND FUND — M.B.F. (Bonds Only)
FONDS MUTUEL D'OBLIGATIONS — M.B.F. (Obligations Seulement)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint chèque(s) au montant de $ chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite)

☐ M.A.F. AND M.B.F. (Both Common Stocks and Bonds)
M.A.F. ET M.B.F. (Actions Communes et Obligations)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint chèque(s) au montant de $ chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)

OF THIS, invest in M.A.F. ($10 minimum and $5 increments)
DE CE MONTANT, placer $ en M.A.F. (minimum $10 augmentant par tranches de $5)

and in M.B.F. ($10 minimum and $5 increments)
et placer $..... en M.B.F. (minimum $10 augmentant par tranches de $5)

NAME IN FULL (print)
NOM ET PRENOM (en lettres moulées)

Address
Adresse _____

City
Ville _____ Zone _____ Province

CTA/DCTA Certificate Number
CTA/DCTA Certificat Numéro _____

DATE _____ SIGNATURE _____

D.C.T.A. MEMBERS

The Savings and Investment Programme in Mutual Funds established for C.T.A. members has been an outstanding success. This programme was outlined in a brochure called "A Full Retirement and Savings Portfolio For Salesmen" which was mailed to all C.T.A. members in January 1964. In co-operation with D.C.T.A. this brochure is available in both English and French and will be sent to any D.C.T.A. member upon request. Simply fill out and mail the form below.

MEMBRES DE LA D.C.T.A.

Le programme d'épargne et de placement dans des Fonds Mutuels, établi pour les membres de la C.T.A., a connu un succès retentissant. Ce programme fut expliqué dans une brochure intitulée "Un porte-feuille complet de Fonds de Placement et Caisse de Retraite pour les voyageurs", brochure qui fut envoyée à tous nos membres en janvier 1964. Grâce à la collaboration de la D.C.T.A., cette brochure est disponible en français et en anglais et sera envoyée sur demande à n'importe quel membre de la D.C.T.A. Il suffit de remplir et de retourner la formule ci-dessous.

C.T.A. MEMBERS

If your copy has gone astray and you desire another, fill in below and mail.

To THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA
à 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario

Please rush me a copy of "A Full Retirement and Savings Portfolio for Salesmen".

Faites-moi immédiatement parvenir un exemplaire de "Un porte-feuille complet de Fonds de Placement et Caisse de Retraite pour les voyageurs".

NAME IN FULL (print)
NOM ET PRENOM (en lettres moulees) _____

Address
Adresse _____

City
Ville _____ Zone _____ Province _____

CTA/DCTA Certificate Number
CTA/DCTA Certificat Numéro _____

☐ IN ENGLISH, PLEASE ☐ *EN FRANCAIS, S.V.P.*

Available only to members of The Commercial Travellers' Association of Canada and Dominion Commercial Travellers' Association.

Disponsible pour les membres de The Commercial Travellers' Association of Canada et ceux de la Dominion Commercial Travellers' Association exclusivement.

NOTE: Remittances made during the course of the year will be invested in the fund or funds of your choice (MAF and/or MBF) in your SAVINGS AND INVESTMENT PLAN. In January of the following year you may transfer all or any portion of these investments into your Registered PERSONAL RETIREMENT PLAN (up to the legal maximum) to receive Tax Savings against your current year's income.

AVIS: Les envois de fonds faits ou cours de l'année seront investis dans le ou les fonds de votre choix (MAF et/ou MBF) de votre CAISSE PLACEMENT/EPARGNE. En janvier de l'année suivante, vous pourrez transférer ces placements, en tout ou en partie, dans votre CAISSE PERSONNELLE DE RETRAITE Enregistrée (jusqu'à concurrence du maximum légal) vous permettant ainsi d'épargner de l'impôt sur votre revenu de l'année en cours.

Make all cheques payable at par in Toronto to The Commercal Travellers' Association of Canada.
Faire tous les chèques payables au pair à Toronto à The Commercial Travellers' Association of Canada.

Credit buying rises sharply on commercial and consumer goods

Balances outstanding on the books of sales finance companies for both consumer and commercial goods, small loan companies for both cash loans and installment credit, department stores, furniture and appliance stores, and chartered banks for personal loans were larger at the end of October last year as compared to a year earlier.

End-of-October balances were (in millions): sales finance companies for consumer goods, $875 ($798 a year earlier); sales finance companies for commercial goods, $483 ($444); small loan companies for cash loans, $730 ($635); small loan companies for instalment credit, $55 ($49); department stores, $397 ($372); furniture and appliance stores, $191 ($187); and chartered banks for personal loans, $1,857 ($1,626).

EMPLOYERS — Top Calibre Sales Personnel from coast to coast read The Canadian Salesman/Le Voyageur. Advertise your requirements in the 'Opportunities' section for best results.

Buying a new car?

	12 months	18 months	24 months	30 months
$ 500....	$ 43.96	$ 30.04	$ 23.09	$ 18.92
$1,000....	$ 87.91	$ 60.07	$ 46.17	$ 37.83
$2,000....	$175.81	$120.14	$ 92.34	$ 75.65
$3,000....	$263.72	$180.21	$138.51	$113.48

*Monthly instalment includes interest at 6% per annum plus service charge and cost of life insurance on the unpaid balance.

Choose your own repayment plan . . . then see "The Bank"

. . . about the low-cost Personal Loan that can put you behind the wheel of the new car of your choice.

THE TORONTO-DOMINION BANK

Where people make the difference

IN TORONTO?

Stay at Scandinavian

Valhalla Inn



An enchanting hostelry that offers you every modern convenience in a world of traditional courtesy and satisfaction.

HIGHWAY 27 AT THE BURNHAMTHORPE ROAD TURN-OFF

Hospitality under the triple roof

Valhalla Inn

Hwy. 27 at Burnhamthorpe Road - Phone 239-2391

6403-2R

Now is the time to make major purchase say one in three

One in three Canadian householders thinks that now is a good time to make a major purchase, such as a house, a car, or a similar major buy.

A December survey of consumer buying intentions, conducted among 1,002 households by **Gruneau Research Ltd.,** Toronto, shows that just over 29% of the householders agreed that the six months ending May 31, 1964, would be a good time to make such an outlay.

A year ago, over 27% of 1,139 householders thought the same thing. So there has been an increase of two percentage points in the recent survey conducted among slightly fewer households.

There is a difference, however, between what people say and what they actually do.

When asked specifically whether they were going to buy a house or a car in the next six months, only 2.6% are going to buy a house (3.2% not sure) and 7.9% are going to buy a car.

In both cases, buying intention is down from the same survey conducted in December 1962, when 3.3% of 1,139 householders planned to buy a house and 10.4% planned to buy a car.

Looking at the automotive intentions, 80 householders plan to buy a car before the end of May this year, 26 plan to buy a new car, 35 plan to buy a used car and 20 aren't sure.

Man-made fibres may replace wool

Man-made fibres may increasingly replace wool as a fabric material if wool prices continue at their current high levels, G. A. O'Brien, general manager of Canadian Co-operative Wool Growers Ltd., reports.

Some manufacturers have hinted in the past few months that if prices do not drop they will use more synthetics, he said during an interview at the annual meeting of the Canadian Sheep Breeders' Association in Toronto. Fabric manufacturers use wool and synthetics in many fabrics and may reduce their proportion of wool, he added.

Fabric manufacturers are paying from 80 cents to $1.15 a pound for the top grades of wool, highest prices since the Korean War, Mr. O'Brien said. High wool prices of that period helped synthetics make inroads into the fabric market.

Wool prices, up about 20 per cent since last summer, have been spurred in recent weeks by demand from the major consumer countries to replenish lower-than-usual inventories.

SALESMEN — For the best Sales Position or Commission Lines advertise your requirements in the 'Opportunities' section of The Canadian Salesman/Le Voyageur.



OUR QUIET LAKE-FRONT LOCATION gives you immediate access to major downtown business buildings, important auto throughways, Canada's largest department stores and theatres. 7 famous Royal York dining and entertainment rooms. Convenient inside parking garage.

THE ROYAL YORK TORONTO

A Canadian Pacific HOTEL

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

Valuation Balance Sheet as at December 31, 1963
Basis: 1941 CSO at 2½%

Assets

Assets available for benefits	$6,150,360
Value of annual dues less expense allowance	994,250
	$7,144,610

Liabilities

Value of Mortuary benefits in respect of the 12,628 members	$5,445,240
Death claims outstanding or unreported and other outstanding liabilities	100,670
Premiums paid in advance	67,650
Provision for Expansion and Development	165,000
Provision for Bonuses payable during 1964	50,000
Investment Reserve	500,000
Surplus	816,050
	$7,144,610

The unassigned surplus now stands at $816,050. an increase of $74,190. over the surplus at the end of the year 1962.

A special payment of $10.00 per member with at least 35 consecutive years of membership was paid during the year 1963 to each of 2,270 eligible members. During 1963 a 10% bonus was paid on death.

I hereby certify that, in my opinion, the reserves shown by this valuation, together with the payments to be hereafter received from the members under the rules for benefits and scale of annual dues in force at the date of this valuation, are sufficient to provide for the payment at maturity of all obligations of the Mortuary Fund without deduction or abatement.

N. E. SHEPPARD
Fellow of the Institute of Actuaries.

DOMINION COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION

Valuation Balance Sheet, December 31, 1963

Assets

Ledger Assets (Book Value)	$4,048,250
Investment Income Due and Accrued	52,263
Present Value of Future Contributions ($7.00 per member)	921,627
	$5,022,140

Liabilities

Present Value of Death Benefits	$4,149,745
Liability re Mortuary Dividend	24,502
Outstanding Death Claims Reported and Unreported	52,430
Dividends on O/S Death Claims Reported and Unreported	5,885
Contributions Paid in Advance	40,642
Investment Reserves, including excess of Book Value over Market Value	66,776
Reserve for Continuation of Mortuary Dividends	50,000
Contingency Reserve	200,000
Excess of Assets over Liabilities	432,160
	$5,022,140

On the basis of the Constitution and By-Laws of the Association, and of the Mortuary Benefits and Mortuary Dividends now effective, and from the Valuation Balance Sheet herein, I certify that in my opinion the valuation reserve of the Mortuary Benefit Fund of the Association, together with the future contributions of its members according to the rate of contribution in force at the date of valuation on December 31, 1963 is sufficient to provide for the payment at maturity of all mortuary obligations of the Association without deduction or abatement, including the recommended Mortuary Dividend of 10% until March 31, 1965.

ALBERT L. WRIGHT,
Fellow, Society of Actuaries.

January 31, 1964.

Cost of food advances over general cost-of-living index in Montreal

The cost of food in Montreal has risen 56% more than the general cost of living index during the three-year period commencing Jan. 1, 1961, according to DBS.

In that time, the cost of food index rose from 129.5 to 136.5 while the cost of living went up from 129.4 to 133.9. The bureau also reported that the average suburban housewife spends 25.7% of family expenditures on food; 16.3% on housing; 10.5% on clothing and 7.1% on car and other upkeep. Low income families food costs often go as high as 40% while those in the higher brackets may spend as low as 18%.

The DBS statistics states the average Montreal housewife spends $1.22 per person per day on food including outside meals. ($34 a week for a family of four.) The Montreal Dietary Dispensary's estimate of minimum food cost per day per person had risen from 69 cents to 69½ cents in the past year (based on a five-member family with three children below the age of 12).



• FREE 24-HOUR PARKING • NIGHTLY ENTERTAINMENT
• ALL COMMERCIAL CERTIFICATES HONOURED

HOTEL LONDON

DUNDAS AT WELLINGTON
401 ACCESS ROUTE
LONDON, ONTARIO, CANADA

Purchasers and Distributors

of Government, Municipal and

Corporation Securities

•

A. E. Ames & Co.

Limited

Business Established 1889

Offices in principal Canadian Cities, New York, London and Paris



THE FOUR SEASONS

Toronto's downtown oasis

the Inn on the Park

Toronto's uptown showplace

C.T.A. Certificates honored. For reservations, write, wire or phone:
Ian F. Munro, General Manager, The Inn On The Park
1100 Eglinton Avenue East/Don Mills, Ontario/Phone 444-2561

No discount at King Edward Hotel

The King Edward Sheraton Hotel in Toronto, Ontario, has withdrawn their recognition of commercial certificates which entitles the commercial travellers to a discount on hotel lodging rates. Commercial travellers are urged to make use of the hotel of their choice from the following Toronto hotels; Anndore Apartment Hotel, Ascot 27 Hotel, the Constellation Hotel, the Dutch Sisters Inn, Executive Motor Hotel, Ford Hotel, the Four Seasons Motor Hotel, Frontenac Arms Hotel, Jolly Canuck Motel, Lord Simcoe Hotel, Prince George Hotel, The Royal York Hotel, Seahorse Motel, Selby Hotel, Skyline Hotel, Sunnyside Motor Hotels Ltd., Valhalla Inn, Westbury Hotel, Westminster Hotel, and Windsor Arms Hotel.

Commercial travellers are reminded that by patronizing hotels and motels recognizing their commercial certificates they are helping to create hotel policy which will work for the best interests of the commercial traveller.

Reservations going fast for C.T.A. Banquet

Fifty per cent of the 1100 reservations for the all-male Commercial Travellers' Association of Canada banquet, to be held Friday, December 18, in the Canadian Room of the Royal York Hotel, have been taken up banquet officials point out.



OF SPECIAL INTEREST TO COMMERCIAL TRAVELLERS

Commercial Travellers from all parts of Eastern Canada have found that Skyline Hotels offer the solution to quiet, comfort, and convenience. Easy access to train, plane or car, hotels are located in the centre of the selling industry of each city. C.T.A certificates honoured.

Excellent dining, supper dancing, fully licensed. Free Parking. For Reservations call:

Toronto 244-1151
Telex — 02-2266

Montreal 747-9861
Telex — 01-2652

Brockville 345-1405
Telex — 026-210
TWX 610-492-2104

SKYLINE HOTELS

TORONTO — BROCKVILLE — MONTREAL

The Canadian Chain

All reservations are honored in the exact order in which they are received. Therefore it is urgent that your reservation be placed immediately. Members of D.C.T.A. are particularly invited to join in the fun and festivities of this traditional banquet.

Liquor license expected soon for new C.T.A. luncheon club

The C.T.A. luncheon club is continuing to be a popular spot for commercial travellers to dine during their lunch hour.

Possibly the good food at low prices has much to do with the club's growing popularity. For example, the daily special lunch is soup or juice, a meat or fish entree, dessert and a beverage . . . all for $1.25. The second choice is soup or juice, a sandwich, dessert and beverage . . . $1.00. The budget special is soup or dessert and sandwich, with beverage, for 75 cents.

There are no gratuities and no checking costs.

Officials of the club urge Toronto members to patronize the dining facilities and extend a warm welcome to D.C.T.A. members to visit the dining room and reading lounge at 17 Dundonald Street.

Club officials point out that the dining room is conforming to the requirements leading up to the granting of a liquor license which is expected in the near future.

Accommodation Tax Is Opposed By C.T.A./D.C.T.A.

An accommodation tax levied on any hotel in Canada would impose an added hardship on a group of men who travel for their livelihood, the commercial salesman, R. M. Coates, president of The Commercial Travellers' Association of Canada has pointed out.

Continuing, he made it known that such a tax would not only be an added burden on the membership, but would add further to the tax load of the hotel industry, which is currently laden with taxation. Equal views are shared by the Dominion Commercial Travellers' Association of Montreal.

A proposed 3 per cent accommodations tax in Hamilton, Ontario is opposed by Hamilton Mayor Victor Copps. He has stated that such a tax besides being an "imposition" would hurt Hamilton hotels and discourage a tourist industry the city is trying to develop.

A similar 3 per cent accommodations tax has been proposed for Toronto and Montreal. A large part of the tax revenue would be used for tourist promotion, Toronto Mayor Philip Givens has pointed out.

The 3 per cent accommodations tax as proposed would apply only to accommodation charges. It would exclude meals and all other services.

In Memoriam

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

End-of-Life Benefits Paid to the Amount of $31,712.50 from Dec. 15th, 1963, to Feb. 14th, 1964

Allen, William Moffatt—Toronto
Ballard, Charles Stuart—Lakefield, Ont.
Beardmore, Stanley Harold—Toronto
Bottrell, Arthur Henry—Fraserville, Ont.
Burns, Robert Henry—Weston, Ont.
Cain, Amos Wesley—Moncton, N.B.
Chant, Robert Kitchener—Islington, Ont.
Christman, Otto Lorne—Orillia, Ont.
Elliott, Middleton Mann—Toronto
Elmslie, John Wallace E.—Ottawa, Ont.
Gammage, Walter W.—London, Ont.
Geisel, George William—Toronto
Goldring, John Ernest—Victoria, B.C.
Gordon, Thomas Seton—Toronto
Gouett, George Elmer—Sault Ste. Marie, Ont.
Harris, Robert Brandon—Toronto
Henderson, Robert Currie—Toronto
Holland, Gerald Emerson—Verdun, Que.
Jones, John Albert Vincent—Toronto
Kenny, Albert Robert—Toronto
Kidd, Karl William—Toronto
Kinloch, James—Saskatoon, Sask.
Leach, Norwood Augustus—Courtright, Ont.
Lynott, Thomas James—Ottawa, Ont.
Maher, Matthew Alphonsus—Port Credit, Ont.
Mingay, Henry George—Markham, Ont.
Nichols, Jack Hendrich—Toronto
Osbourne, William Andrew—Galt, Ont.
Owen, Albert Edward—Toronto
Palulis, John—Hawk Junction, Ont.
Parker, Hugh Bartram—Willowdale, Ont.
Ramsay, William A.—London, Ont.
Randall, Percy Herbert, Toronto
Richards, Osman Albert,—Scarborough, Ont.
Rife, Frederick Lorne—Toronto
Schade, Henry Louis—Riverside, Ont.
Schipper, Nathan Benjamin—Downsview, Ont.
Semple, Charles Lionel Henry—Bala, Ont.
Shield, Thomas Harold—Toronto
Steinberg, Joseph—Toronto
Stevenson, Grant Albert—Toronto
Stothers, John Ellis—Oakville, Ont.
Stuart, Harold Leslie—Edmonton, Alta.
Walker, Samuel George—Hamilton, Ont.

DOMINION COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION

End-of-Life Benefits Paid to the Amount of $20,504.00 from January 1st to February 18th

Aitken, John—Montreal, Que.
Bullis, G. G.—Montreal, Que.
Chevalier, Gustave—Shawinigan Sud, Que.
Dubois, J. Honoré—Montreal, Que.
Fafard, Roch—La Sarre, Que.
Fréchette, Honoré—Laval West, Que.
James, George S.—Perth, Ont.
Kobus, Stanley M.—Renfrew, Ont.
Lavoie, J. E.—Montreal, Que.
Lavut, H. I.—Outremont, Que.
Lortie, Donat—Montreal, Que.
McNichols, F. A.—Montral, Que.
MacLeod, John W.—New Glasgow, N.S.
Macpherson, D. G.—Westmount, Que.
Plow, George W.—Westmount, Que.
Rhéaume, Egide—Montreal, Que.
Rightmyer, G. A.—Toronto, Ont.
Starbuck, Norris M.—Kent, Washington, U.S.A.
Talbot, Wilfrid—Ville LeMoyne, Que.
Trudeau, Georges C.—Montreal, Que.
Wiggett, R. D.—St. Catharines, Ont.

Opportunities:

A register of sales personnel available, salaried positions available and commission lines. Minimum classified advertising charge is for 50 words. Advertisements will be accepted up to and including the 25th day of the month preceding publication. Cancellations will not be accepted after that date. Rights reserved to classify, censor, revise and reject any advertisement. Replies to advertising **must** contain the box number and will be forwarded to advertisers immediately upon receipt in the offices of The Canadian Salesman/Le Voyageur, 17 Dundonald Street, Toronto 5. For further information contact C. P. Lloyd, Classified Advertising Dept.

SALES PERSONNEL AVAILABLE

Advertising Rates 10c per word. (Advertisements accepted only from CTA/DCTA Members for publication under this heading.)

Twelve years experience Florist Wholesale travelling. Wish change of territory. Five Years High School. Bondable. Experience in Wire, Paper, Pottery, Fertilizer Sales. Proven record. Seeking new field. Toronto area preferred. **Box B-15**

Newfoundland, Age 27, Single, University Education. 7 years of Automobile and Food sales experience in the Maritime Provinces. Managerial qualifications and background. Willing to relocate, Bondable, Own car. **Box M-2**

Toronto area, Age 32, Married, Senior Matriculation and Business College Education. 12 years experience in sales, 4 years in Restaurant Equipment and Frozen Foods calling on Institutions, Restaurant Supply Wholesalers, Retailers in Ontario. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box T-5**

Toronto area, Age 46, Married, University Education, Economics, Languages, Industrial Psychology, Business Management and Sales Courses. 16 years experience in sales of Educational Toys, Sanitation Supplies and Equipment and General Hardware in Ontario. Sales and Business Management background. Bondable, Own late model car. **Box C-11**

Western Ontario, Age 39, Married, B.A. Sc., University Sales Management Course, 11 years experience calling on Steel Fabricators and Manufacturers in Alberta and Ontario, with lines of Industrial Gases, Welding and Cuttying Torches, Regulators, Manifolds, Automatic Electric Welding Apparatus and Consumables. Managerial background, Willing to relocate, Bondable. **Box W-9**

Toronto area, Age 30, Married, Matriculation, University Extension Course in Method Engineering. 7 years experience in sales. 2 years calling on Supply Houses, Contractors and Lumber Yards in Ontario in lines of Aluminum Extrusions. Also familiar with Beauty Supplies and Hardware lines. Willing to relocate, Bondable, Own car. **Box G-7**

Toronto area, Age 38, Married, High School Education. 9 years experience in Dairy Equipment, Construction and Industrial Equipment & Supplies in the Province of Ontario. Bondable, Own late model car. **Box 0-1**

Toronto area, Age 35, Married, College Education. 2½ years experience in sales of Text and Reference Books calling on Schools in Ontario and the Maritime Provinces. Teaching background. Interested in Pen Lines or Sporting Goods. Bondable, Willing to relocate, Own car. **Box A-5**

Toronto area, Age 30, Married, Senior Matriculation, Presently studying Business Administration. 6 years in Sales, 4 years calling on Wholesale Stationery, Hardware, Variety, Toy, Plumbing, Grocery, Drug, Architects, Chain and Department Stores in Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Lakehead areas with lines of Toys, Balls, Extruded-Moulded Rubber Products, Drug Sundry Lines. Background included Marketing, Product Development, Costing, Pricing and Advertising. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box R-11**

Toronto area, Age 42, Married, College Education. 12 years sales experience in Industrial Machinery and Equipment in Province of Ontario. Good Mechanical and Technical background. Bondable. **Box H-12**

Toronto area, Age 42, Married, University Education. 20 years experience calling on Industry and Management in Ontario, across Canada and Eastern and Central U.S.A. handling lines of Electronics and Electrical Systems and Service. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box V-2**

Toronto area, Age 49, Married, University Education. 18 years sales experience in various territories in Canada. Knowledge of Leather Goods, Printing and Office Supplies, Personnel and Office Management background. Willing to relocate, Bondable, Own car. **Box B-11**

Toronto area, Age 27, Married, B.A. Degree, Sales Training Course. 2 years experience in sales of food products to Independent Food Stores, Chain Stores and Jobbers in Toronto and Ontario. Bondable. **Box S-13**

Toronto area, Age 36, Married, Senior Matriculation, Bookkeeping experience. 17 years in sales, 5 years calling on Millwork and Lumber Dealers and Building Supply Dealers, in Ontario and Maritimes. Familiar with Aluminum Building Products and Imported Foods. Managerial background. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box D-6**

Toronto area, Age 39, Married, Senior Matriculation. 6 years experience selling Toys, Smallwares and Notions in Ontario and Maritime Provinces. Bondable, Own late model car. **Box M-4**

New Brunswick, Age 27, Married, High School Education. Experience in Tobacco, Confectionery and Photographic Equipment sales in the Maritime Provinces. Credit, Collection and Sales Promotion background. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box F-2**

Manitoba, Age 51, Married, Business College Education. 31 years experience in sales. Experience in calling on Department Stores, Wholesale Hardware, Grocery Chains, Retail Drug, Retail Sporting Goods Stores in all of Western Canada, with lines of Brushes and Brooms, Curling Brooms, Personal Brushes. Willing to relocate, Bondable, Own late model car. **Box Mc-10**

Montreal area, Age 26, Single, High School Education, Mechanical and Machine Shop background. 3 years experience calling on Automotive Jobbers, Engine Rebuilders and Industrial Equipment Manufacturers in Quebec Province, Ottawa Valley and Northern Ontario. Inventory and Office Management qualifications. Bondable. **Box Q-1**

Toronto area, Age 34, Married, Bachelor of Arts Degree, 8 years sales experience. Over 2 years calling on Refineries, Chemical Plants, Steel, Auto and Electrical Manufacturers in various territories across Canada and U.S.A. Knowledge of Boiler Water and Cooling Water Chemicals, Oil Field Drilling Materials and Equipment. Managerial background. Willing to relocate, Bondable. **Box K-1**

COMMISSION LINES

Advertising Rates — 20c per word

WANTED—Salesman for Northern Ontario and one for Southern Ontario, excluding Ottawa and Toronto-Hamilton-Niagara Peninsula areas, to carry excellent line of high quality well priced Luggage and Attaché Cases on Commission as supplement to present non-competitive lines. Box CM480.

SALES/AUTOMOTIVE PARTS—If you have had Parts Manager experience or have a following selling to Automotive types of accounts, we have a fine opportunity available selling Automative parts and fasteners. Thorough training, excellent earnings and protected territories insure financial and personal growth. Write in confidence stating area preference to Box C477.

Manufacturers' Agent required for Modern Production Machining Corporation located in South Western Ontario. To obtain work for 6 Station Bullard Mult-Au-Matics, Warner Swazey Turret Lathes, Engine Lathes, Broaching, Milling, Tooling, etc. Must be well-connected in the Automotive and Farm Machinery manufacturing industries. Good Basic Commission arrangement. Box CM470.

W. & T. Avery (Canada) Limited, manufacturers of new style, eye-catching, coin-operated person weighing scale, seeks representatives already calling on retail and multiple stores, shopping plazas, etc., in Toronto and Montreal Areas, to carry this as extra line. Excellent commission to be agreed upon. PCM 428.

Canadian Manufacturer of Exclusive Patented Line requires Agents in Western Canada and the Maritimes who currently call on Jobbers and distributors of Housewares, Giftwares, Chainstores, Small Wares, Shoe Findings, Notions, Men's Haberdashery, Coin Laundries, Textile Houses, Rack Jobbers and Pet Supplies. Please send full details as to area covered, items currently handled, and personal background to Box CM478.

Importer/Agency for finest lines of Advertising Specialties and Gift Items requires representatives for Ontario and Quebec territories to call on Industrial Construction, Heavy Industry, Retail, etc. Line may be carried in conjunction with existing lines. Commission 10% to 22½% (Average 20%). Box PCM452.

Manufacturer of Men's Dress and Casual Shoes and Boots, Slippers and Snow Boots requires representatives for Province of Ontario territories to call on Wholesale, Retail and Department Store Trade. Basic Commission of 3% and 6%. Direct experience necessary. No objection to non-conflicting lines of shoes. Box PCM430.

SALES/INDUSTRIAL — AAA-1 International Corporation has openings available for aggressive representative. High quality repeat line of maintenance items sold to manufacturers, contractors, fleets and Government agencies. Position offers fully protected territory, minimum travel, liberal commissions plus opportunity for rapid advancement. Write giving details and area preference to Box C476.

Importer of Handbags, Billfolds, Fishing Rods, Hunting & Pocket Knives and a variety of souvenir items seeks representatives to call on Retail Stores in various territories. House Accounts accredited to salesman. This is a profitable line for men having contacts with leather goods and sporting good stores. Commission 10%. Box PCM449.

Salesman to sell high-styled men's neckwear from $1.50 to $5.00 retail for Manitoba and Saskatchewan. Well established with certain Department Stores in this area on which full commissions will be paid. Desirous of expanding to cover independent stores in both provinces. Box C475.

Manufacturer/Wholesaler of Industrial Electrical Fixtures requires salesmen to call on Electrical Equipment Supply outlets in Toronto and Ontario. No objection to man handling allied lines such as residential electrical fixtures. Commission of 10% of business acquired by representative personally. Box PCM432.

Shoe Manufacturer seeks representation for Province of Ontario; this area has not previously been covered. Line includes Ladies' Flats, Misses, Summer Casuals, Slippers and Snowboots. Direct experience necessary. No objection to salesman carrying line of footwear in non-conflicting price range. Commission 3% to Chain, Department Stores and Jobbers; 6% to Retail Stores. Box PCM443.

Salesman to call on retail trade that sell well-styled men's neckwear from $1.50 retail to $5.00 retail for Northern Ontario to represent a growing company well established in this area for over 30 years. Box C474.

Dealer in English Fine Boned China and Earthenware, both standard stock and special Crested, requires representative in Ontario and Quebec for Industrial business. Sales contests, business gifts, commemorative crested lines of regimental associations, etc. Commission 10% to 15%. Box CM447.

Salesman required; high commission paid, for Manufacturer of Upholstered Furniture. We ship across Canada. References required. Box C473.

Manufacturer of Tags and Tickets of all kinds requires representation in Calgary, Edmonton and Regina to call on all Manufacturers. No House Accounts. Knowledge of printing helpful but not essential. Prefer man over 40 years of age, no maximum. Commission 15%. Box PCM434.

Experienced Salesman, with connections, to carry line of Men's and Boys' Clothing for old-established clothing firm for Western Provinces and British Columbia. Established accounts. Outstanding proposition to the right man. Willing to split territory if coverage too large. Box C472.

Canadian Importer and Distributor of Religious Pictures needs representatives now calling on Catholic churches, clergy, colleges, convents, schools, hospitals, etc., in Ontario and Quebec Provinces, to sell religious and non-religious pictures. Commission 15%. Prefer salesmen in the home furnishings field, interior decorating or similar merchandise line. Box PCM435.

Importer of Surgical Instruments and Hospital Equipment requires young ambitious, hard-working, but well-introduced Salesman to call on Hospitals, Doctors, Drugstores, Governmental Agencies in Ontario. Active Partnership desired. Commissions paid on sales and repeats in territory from 3 to 20% according to classification. Box C471.

Fully equipped Machine Shop desires full or part time Representative to call on Industry to obtain business in the broad field of machining and tooling and metal fabrication. Should have knowledge of equipment and drawings. Commission 5% on new and repeat business; Bonus on annual volume. No objection to Representative already calling upon industrial accounts. Box PCM438.

Importer of quality Cotton, Woollen and Fibre Textiles requires agents for following territories to call on Jobbers and Manufacturers: Toronto, Montreal, Vancouver, Winnipeg, Halifax. Good Commission plus drawing account. Expenses and Car Arrangements could be considered, usual fringe benefits. Direct experience in this field necessary. Box PCE445.

Manufacturer and Wholesaler of Trophies, Crests and Awards seeks representative to call on clubs, associations and other organizations, excellent high quality line of infinite variety. Commissions 10-15-25%. Would consider inquiries from retired or semi-retired salesman to call on outlets in own locality. Box PCM440.

Manufacturer requires representatives for various territories across Canada to call on Hardware, Electrical Appliance and Grocery stores with line of Wax Applicators and Reversible Buffing Pads adaptable to all well-known two-brush floor polishers. Excellent additional line for men already calling on these outlets with other household products. Box PCM441.

Agency for Calendars, Advertising Specialties, Decals of all kinds and Business Gifts requires representatives calling on Manufacturers and Retailers in Alberta, Saskatchewan and Ontario (except Galt area). This would be excellent additional line for men already calling on these outlets. Twice-monthly advanced draw can be arranged of 4/5 of Commission from 15% to 25%. Box PCM439.

Manufacturer requires sales representatives immediately throughout Canada, calling on the Plumbing and Heating Trade, to handle a thoroughly proven line of Water Filters. 10% Commission. State territory covered. Box C479.

SALARIED POSITIONS

Advertising Rates — 20c per word

Well-established firm handling lines of Surgical/Hospital Supplies requires representatives for various territories across Canada, to call on Hospitals, Clinics and Nursing Homes. Age 25 to 30 preferred with College Degree (Arts/Science/Commerce). Attractive initial salary plus expense allowance, then on draw/commission arrangement when justified by volume generated. Excellent position for a young, intelligent man to establish himself with a progressive company. Box PS274.

Manufacturer of well-known ethical Pharmaceuticals seeks full-time representative for Toronto to call on Physicians, Pharmacists and Hospitals. Age 25 to 40 with minimum of 2 years university education required. Direct experience desirable. Initial salary of $4,200 to $6,000 reviewed annually, all expenses covered and car supplied with no restrictions for personal use. Group insurance and Pension Plan. Box PS273.

OUR ADVERTISERS-

A. E. Ames & Co. ..... page 31
Canadian National Railways ..... I.B.C.
Four Seasons Motor Hotel ..... page 31
General Motors (Pontiac) ..... I.F.C.
Hotel London ..... page 30
Inn on the Park ..... page 31
Lord Simcoe Hotel ..... page 15
Mutual Funds Management Corporation ..... page 19
Royal York Hotel ..... page 27
Skyline Hotel ..... page 32
Tilden rent-a-car ..... O.B.C.
Toronto-Dominion Bank ..... page 25
Twin Gates Motel ..... page 21
Valhalla Inn ..... page 26

FRIENDSHIP WITH PROFIT

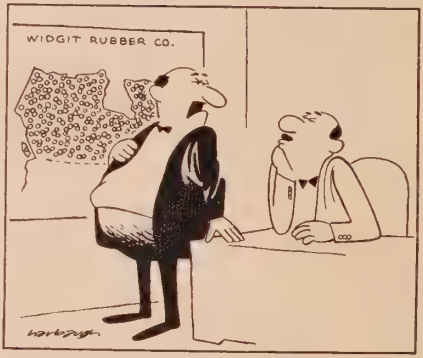
One of our advertisers in the Toronto area requires the services of a retired gentleman who could act in the capacity of Manager of a Club.

If you think you or any of your friends in CTA have these capabilities, write Box SC-1, c/o The Canadian Salesman/Le Voyageur, 17 Dundonald St., Toronto 5.

FORTHCOMING HOLIDAYS AND RELIGIOUS DAYS

Passover (Jewish)	Mar. 28-Apr. 4, 1964
Good Friday	Mar. 27, 1964
Easter Monday	Mar. 30, 1964
Victoria Day	Monday, May 18, 1964
St. Jean Baptiste Day (Que.) (now a regular holiday in Quebec Province)	Wed., June 24, 1964
Dominion Day	Wednesday, July 1, 1964
Civic Holiday	Monday, Aug. 3, 1964
Labour Day	Monday, Sept. 7, 1964
Thanksgiving	Monday, Oct. 12, 1964
Grey Cup	Saturday, Dec. 5, 1964 (Uncertain)
Christmas	Friday, Dec. 25, 1964
New Year's	Friday, Jan. 1, 1965

* * *



Benchley needs a rest — he wants to set up a moon office.

He wanted two reservations – 3,764 miles apart!

Two nights in Halifax. Four in Vancouver.
He needed confirmation in seconds. He got it—
through our Instant Reservation Network.
We met all his wishes: superb accommodation...
smiling service...food to delight a gourmet.
CN Hotels are centrally located
in **St. John's** (Newfoundland Hotel),
Charlottetown (The Charlottetown), **Halifax**
(The Nova Scotian), **Montreal** (*The Queen Elizabeth),
Ottawa (Chateau Laurier), **Winnipeg**
(The Fort Garry), **Saskatoon** (The Bessborough),
Edmonton (The Macdonald) and
Vancouver (*Hotel Vancouver) *Hilton operated

For reservations:

If you're located in Halifax, phone 423-7231;
Moncton EV 2-0551; Montreal 877-5880;
Ottawa 232-6411; Toronto 365-3381; London 433-2801;
Hamilton JA 7-2967; Winnipeg WH 2-8251;
Saskatoon 244-5521; Regina 527-0616;
Edmonton GA 4-5181; Vancouver MU 4-3131

CN hotels



Almost like playing hooky . . .

Got a lot of business travel ahead? *Enjoy it!* How about a Chevrolet or Pontiac convertible? Or a Corvair Monza, for a change? (Many Tilden stations now feature sports cars for the business traveller.) Tilden has the model to match your mood . . . trim, tuned, ready to go. *And* the on-the-toes service that has made this Canada's No. 1 car rental system. *And* convenience: nearly 200 Tilden locations across Canada, including all airports. (In U.S.A.: National Car Rentals).

TILDEN



THE ONLY CANADIAN NAME IN **WORLD-WIDE** *CAR RENTALS*

NO.: 750-418

TITLE:

AUTHOR: THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA
17 Dundonald Street - Toronto 5

Brief of 2 pages; No recommendation

REMARKS OF ANALYST:

The Association presents their bi-monthly publication, The Canadian Salesman/Le Voyageur, as a concrete example of bilingualism and biculturalism. The Association feels it bridges "the gap between two cultures not only through necessity but through desire".

ATT.: RESEARCH

TABLE OF CONTENTS: PAGES

RECOMMENDATIONS:

BRIEF:

THE ASSOCIATION

The Commercial Travelling Association of Canada is a fraternal benefit society interested in promoting the welfare of its members. Incorporated in 1874 by an Act of the Canadian Parliament it has approximately 13,000 members. The Association is in the process of merging its membership with The Dominion Commercial Travellers' Association (headquarters in Montreal). It will produce a combined strength of 23,000 members.

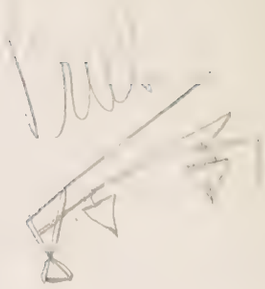
M E M O I R E

d u

COMITE PIERRE-LE-MOYNE-D'IBERVILLE

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR
LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME



Remarques préliminaires

Dénoncé par une multitude d'organismes québécois comme étant une vulgaire farce, le bilinguisme est de plus en plus impopulaire au Québec où seuls les porte-parole de la minorité et les rêveurs fédéralistes se plaisent encore à en chanter les mérites.

Devant le solide coup de barre donné par les nationalistes pour l'obtention de l'unilinguisme français au Québec, les partisans du bilinguisme et du statu plus que quo, sentant qu'ils perdaient du terrain, ont parlé de la "priorité du français au Québec". Cette réaction s'apparente beaucoup à une autre réaction en tout point semblable qui eut lieu il y a quelques années lorsque les partisans du fédéralisme, sentant eux aussi qu'ils perdaient du terrain, parlèrent de "fédéralisme coopératif".

Pour nous, du Comité Pierre-Le-Moyne-d'Iberville, cette notion du "français prioritaire" n'est qu'un nouveau compromis fait par des politiciens intéressés afin de protéger subtilement ceux qui remplissent la caisse électorale du parti actuellement au pouvoir. Et des compromis de ce genre ne peuvent satisfaire personne sinon ceux qui les font. Ce n'est pas en consacrant la langue française "langue prioritaire" que l'Etat québécois permettra à ses citoyens de travailler en français : c'est en décrétant l'unilinguisme français. Car seule une loi obligera les compagnies anglo-américaines et leurs filiales à faire travailler leurs ouvriers en français. Et ceux qui nous gouvernent le savent bien...mais ils ont peur de choquer la minorité : c'est ça la démocratie libérale !

La démocratie libérale c'est encore un certain congrès des étudiants libéraux où l'on discutait d'unilinguisme et où le "cheuf" du parti libéral provincial est intervenu pour empêcher les délégués de voter une résolution favorisant l'unilinguisme français au Québec, et cet

autre congrès spécial de la Fédération des Etudiants Libéraux du Québec où les Québécois francophones furent les jouets d'une majorité anglophone dont plusieurs membres ne comprenaient même pas le français. Pourquoi, messieurs les fédéralistes, employez-vous des méthodes aussi dégoûtantes pour imposer à la population francophone votre volonté, pour lui imposer la volonté de la minorité anglophone québécoise ? Quand cesserez-vous de ramper devant une minorité pour affirmer bien haut non plus ce que l'intérêt de votre parti exige mais bien ce que l'intérêt supérieur de la collectivité québécoise, cet intérêt que vous sacrifiez honteusement depuis trop longtemps, réclame avec de plus en plus d'urgence dans le domaine linguistique : l'unilinguisme français ?

Note : Ces remarques préliminaires ont été dites par Claude Larivière, secrétaire du Comité Pierre-Le-Moyne-d'Iberville.

Résumé

A.- Nous dénonçons le bilinguisme comme étant la pire supercherie inventée par les fédéralistes dans le but d'assimiler la nation canadienne-française au tout "canadian".

B.- Pour nous, le bilinguisme n'est, dans l'histoire de la nation canadienne-française, qu'une étape provisoire menant au triomphe définitif de la langue anglaise qui occupe la place la plus importante dans la vie sociale et économique de cette nation.

C.- Nous croyons que l'Etat du Québec, comme les neuf autres provinces de la Confédération, se doit d'adopter l'unilinguisme (français).

D.- La culture étant la fin normale de la nation, nous croyons qu'il y a lieu pour le Québec de maintenir des liens culturels à la fois avec les autres nations formant la communauté francophone internationale et avec la nation canadienne-anglaise du Canada.

Recommandations

A. Nous recommandons pour le Québec :

1. Le rejet intégral de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867.
2. Que le parlement québécois forme un comité chargé de rédiger (après en avoir étudié les divers aspects) une proclamation de l'unilinguisme français au Québec. (Cette résolution figure également dans notre mémoire au Comité parlementaire de la Constitution du gouvernement du Québec).

3. Que le budget et les attributions du ministère des Affaires Culturelles du Québec soient élargis afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.
4. Que le Québec continue de signer des ententes internationales dans le domaine culturel, comme dans les autres, avec tout gouvernement qui le désirera.
5. Que l'enseignement d'une langue seconde (étrangère) à nos étudiants ne débute qu'après la fin du cours primaire.

B. Nous recommandons que le gouvernement fédéral :
1. Reconnaisse le bien-fondé des aspirations du Québec (unilinguisme, Article 133 de l'A.A.N.B., etc.) et l'aide dans la poursuite de ses objectifs.
2. Reconnaisse que l'actuelle constitution canadienne ne convient plus aux justes aspirations de la nation canadienne-française.
3. Reconnaisse que la formule d'amendement, dite Fulton-Favreau, ne peut satisfaire le Québec puisqu'elle est contraire à ses intérêts.
4. Reconnaisse que, de plus, le fédéralisme "coopératif" nuit au Québec en favorisant la centralisation fédérale.

le 25 novembre 1965.
6913, rue Marquette, Montréal (30)

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-297

Le comité Pierre le Moyne d'Iberville

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

De par leur constitution, ils ne sont pas autorisés à dévoiler le nombre de leurs membres. Nous savons seulement qu'ils sont plus de cinquante et qu'ils s'affichent comme nationalistes québecois.

B. QUESTIONS...
... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

para. 5	Q. 1	Qu'entendez-vous par "Au niveau de l'administration fédérale, il y a un semblant de bilinguisme, une façade pour mieux cacher la vérité que l'on n'ose pas avouer publiquement." Quelle est cette vérité que l'on n'ose pas avouer?
para. 7	Q. 2	Pouvez-vous nous expliquer comment vous arrivez à une telle conclusion?
para. 9	Q. 3	Comment cela affecterait-il les minorités françaises des autres provinces?
para. 13	Q. 4	Québec a-t-il tiré quelques avantages de sa participation à la fédération canadienne?
para. 18	Q. 5	Quels sont, selon vous, les avantages du bilinguisme?
para. 19	Q. 6	Qu'attendez-vous de l'unilinguisme pour le Québec?
para. 21	Q. 7	Que pensez-vous de celui qui travaille à l'épanouissement de la culture française à l'échelle nationale?
para. 23	Q. 8	Quelle est, selon vous, la procédure à suivre pour parvenir à l'unilinguisme?
para. 27	Q. 9	Comment croyez-vous vous allier les Néo-canadiens?
para. 29	Q. 10	Quelle est votre définition du mot nation? Est-ce que les Canadiens d'expression anglaise partagent, selon vous, votre conception du mot nation?
para. 32	Q. 11	Est-ce que le bilinguisme est aussi un obstacle à la projection d'une culture?

para. 34 Q. 12 Que pensez-vous du tout Canadien?

para. 35 Q. 13 Quel peuple?

para. 37 Q. 14 Considérez-vous le reste du Canada au même niveau que le Sénégal et la Côte d'Ivoire?

para. 38 Q. 15 A) Que désirez-vous en lieu de l'article 133?

C) Quel est ce rôle selon vous?

D) "... comme dans les autres..." Quels sont ces autres et lesquelles ont été signées à l'heure actuelle?

E) Que pensez-vous des théories du Docteur Wilder Penfield. Dans son témoignage devant cette Commission il a déclaré: "The unavoidable conclusion is that a second language if taken early in childhood, then intellectual ability of the young man and young woman is better. The child before the age of six or eight who gains even a little familiarity with a second language has a better use of his brain in later life. He can learn the second language without accent if opportunity presents and he has also a far better capacity to learn additional languages. Those who warn of the danger of confusing a child are either misinformed or else they may be influenced by political or religious bias." 17 mars 1965, Montréal.

para. 39 Q. 16 A) De quelle manière?

B) Comment et que voulez-vous que le gouvernement fédéral y fasse?

C) Quelle formule satisferait le Québec?

D) Est-ce qu'il ne s'agit pas ici plutôt du contraire?

le 13 août 1965

M E M O I R E

du Collège de Bathurst, Bathurst, N.-B.

présenté

à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme

et le biculturisme au Canada.

Bilinguisme et biculturisme

Le bilinguisme est à mon sens d'abord et avant tout la liberté de s'exprimer dans les deux langues officielles du pays, du moins quand il s'agit des services publics. Ce qui entraîne comme conséquence que les employés civils devraient savoir s'exprimer dans les deux langues officielles, au moins dans les régions à forte proportion bilingue.

Deuxièment, la liberté d'apprendre les deux langues officielles dans toutes les provinces du Canada.

J'entends que les minorités françaises ou anglaises de chaque province devraient avoir la liberté de décider de leur école, au moins dans des régions où il y a un nombre raisonnable de familles à l'exiger.

Il faudrait par exemple que les conditions soient telles que l'on puisse assurer à un immigrant anglais ou à un immigrant français que ses enfants pourront s'instruire dans sa langue maternelle dans n'importe quelle province du Canada.

Il faudrait aussi qu'il y ait dans nos écoles publiques facilité pour des enfants français d'apprendre l'anglais, si tel est leur désir et réciproquement facilité pour des enfants anglais d'apprendre le français, s'ils le désirent.

Toute ma pensée pourrait se résumer en quatre lignes:

1. De l'anglais pour les Anglais
2. Du français pour les Français
3. De l'anglais pour les Français qui voudraient l'apprendre
4. Du français pour les Anglais qui voudraient l'apprendre.

Le biculturisme

Biculturisme dit plus que bilinguisme: il veut dire liberté et moyens, pour deux nations vivant dans un même pays, de développer leur culture propre, et ceci est essentiel à une nation.

L'homme de la rue est facilement bilingue; il faut qu'il le soit dans les provinces minoritaires. C'est presque une question de vie ou de mort.

Malheureusement nos systèmes scolaires, dans plusieurs provinces minoritaires, ne visent que ce minimum et ne l'atteignent pas toujours. Dans de telles conditions, une culture est vouée à une mort assurée à plus ou moins brève échéance. Ce n'est pas à un régime de trois ou quatre heures de français par semaine par exemple qu'on pourra sauver une culture, encore moins la développer.

Une nation qui n'est pas en mesure de maintenir et de développer sa propre culture, de produire des oeuvres d'art, dépérit vite et disparaît.

Le biculturisme est donc cette liberté et cette faculté de développer sa propre culture.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord

Une Commission sur le bilinguisme et le biculturisme doit nécessairement se préoccuper de notre constitution.

Une confédération:

D'abord le Canada est une confédération et non une fédération de provinces; la distinction est d'importance puisque, au dire des légistes, des Etats fédérés n'ont pas droit à la sécession alors que des Etats ou Provinces confédérés auraient ce droit.

Je sais que certains légistes prétendent que le Canada est une fédération de provinces; c'est une erreur historique. Il est vrai que les résolutions de Québec, 1864, parlaient de la fédération de six provinces incluant Terre-Neuve et l'Ile du Prince Edouard. Le Nouveau-Brunswick rejeta ce projet dans

ses élections de 1865. Les quatre provinces qui formèrent plus tard le Canada envoyèrent des délégués à Londres en 1866 et ceux-ci adoptèrent les résolutions de Londres qui constituèrent le fondement de la Confédération de quatre provinces cette fois, parce que les résolutions parlent de provinces confédérées et non pas de provinces fédérées.

A remarquer qu'en 1867 les gens connaissaient parfaitement la différence entre une fédération et une confédération; c'est un peu ce qui venait d'entraîner les Etats-Unis dans une guerre à cette époque: les Etats du sud prétendant appartenir à une confédération avec droit de sécession, alors que les Etats du nord se disaient fédérés.

La Nouvelle-Ecosse en particulier a une longue tradition sécessionniste. Elle a toujours cru à son droit de sécession. Dès les premières années de la Confédération, cette province fut témoin d'un mouvement en faveur de la sécession; son premier ministre Sir Joseph Howe fit même un voyage à Londres pour demander la séparation. En 1886, le gouvernement Fielding, aux prises avec le pouvoir central, présenta à l'Assemblée législative une résolution avertissant que sans un rajustement satisfaisant il devenait alors impératif pour la Nouvelle-Ecosse de demander le rappel de la loi de l'Amérique du Nord Britannique. Des démarches semblables furent répétées en 1887.

Ainsi la Nouvelle-Ecosse, qui avait participé à toutes les conférences et pourparlers qui ont conduit à la Confédération, n'a jamais mis en doute son droit de sécession.

Ceux qui se scandalisent de l'attitude de la province de Québec ignorent apparemment l'histoire du Canada et de la Confédération.

L'attitude de Québec peut avoir beaucoup de répercussions sur cette question du biculturisme, comme personne ne l'ignore et comme nous le verrons plus loin.

Avec l'historien Mason Wade je crois que la Confédération fit un effort sérieux pour un Canada bilingue, mais que les politiciens en ont trahi l'esprit.

Ministère fédéral de l'Instruction publique

Le premier moyen de survivance française, moyen essentiel au développement de la culture française, est sans contredit l'école publique française. Cette école publique doit pouvoir compter sur une législation favorable. Or une rapide enquête permet de constater que le jeu des forces nettement défavorable au sein des législatures provinciales serait tout autre au niveau du gouvernement fédéral. C'est dans un ministère fédéral de l'éducation que je verrais la solution au problème.

Il y a des objections à cette solution, des craintes de la part de la province de Québec qui hésite à abandonner les droits acquis, i. e. l'autonomie provinciale en matière d'éducation. Si le ministère fédéral se substituait aux ministères provinciaux en matière d'éducation, le groupement français perdrait son autodétermination dans le Québec pour se retrouver minoritaire dans l'ensemble du pays. Je me demande si la solution ne serait pas dans un moyen terme: le provincial gardant ses droits généraux, pendant qu'un ministère assurerait, au plan fédéral, la sauvegarde efficace des droits scolaires.

Ce ministère fédéral de l'éducation serait français pour les écoles françaises. A ceux qui diront que les Canadiens-français ont toujours été brimés dans d'autres organisations fédérales, nous pourrions dire que la chose s'est produite, il est vrai, mais que dans tous ces ministères, dans tous ces organismes, les Français étaient en minorité. Si l'on avait un double ministère fédéral de l'éducation, les Français seraient non seulement en majorité mais en totalité, dans leur section.

Pour le Québec

Québec est une province à part, puisqu'elle est le centre de la nationalité française au Canada.

Québec a des devoirs spéciaux concernant le maintien de la nationalité française au Canada, des devoirs dont elle seule, pour le moment, est en mesure de s'acquitter. Il faut donc qu'elle ait des droits correspondant à ces devoirs. Il faut qu'elle ait à sa disposition des moyens d'agir pour le maintien et le développement de la culture française.

La situation politique du Québec intéresse au plus haut point tout le Canada français, puisqu'il s'agit de l'avenir de la culture française.

Le Québec aurait droit à la sécession, puisque nous formons une confédération. Cependant ce n'est peut-être pas opportun pour nous et pour les autres Canadiens; et nous croyons qu'il est possible de faire au Québec une place à part dans la Confédération en vertu de son caractère et de son rôle. On a résolu de plus gros problèmes politiques que celui-là dans le passé. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la constitution du Commonwealth pour s'en rendre compte.

Que l'on manifeste de la bonne volonté à l'égard du Québec comme on l'a fait à l'égard de l'Inde et du Pakistan, et la solution se trouvera facilement. Je rappelle ce que tout le monde sait, que la reine Elizabeth II n'est pas reine de l'Inde et du Pakistan. Cependant ces deux républiques font quand même partie du Commonwealth.

Les autres groupes ethniques au Canada

Le cas des Polonais, des Hongrois, des Ukrainiens, des Allemands, émigrant au Canada ne me paraît pas tellement différent du cas des Polonais, des Hongrois, des Ukrainiens, des Allemands émigrant en Angleterre, en France, aux Etats-Unis ou ailleurs. Je ne sache pas qu'on ait songé à déclarer la langue polonaise, hongroise, ukrainienne ou allemande officielle en

Angleterre ou en France ou aux Etats-Unis.

Qu'il y ait des facilités dans les écoles pour apprendre ces langues, personne n'y verra à redire, mais vouloir déclarer toutes les langues du monde officielles au Canada, il faut être vraiment à bout d'arguments.

Nos journaux

J'ai souvent entendu cette réflexion, vous l'avez entendue vous aussi puisque votre Commission l'a maintes fois exprimée dans ses séances, la voici: la Presse au Canada joue un rôle néfaste.

La Presse et les Revues sont des entreprises commerciales. Là comme ailleurs il faut que le client soit satisfait; on a l'impression que c'est là la grande préoccupation, trop souvent au détriment de l'objectivité. Les deux recherchent le sensationnel, l'inédit; elles ont finalement la valeur d'un roman.

Les méthodes très savantes de propagande développées pendant la dernière guerre contribuent sans aucun doute à cette recherche exagérée de la sensation.

Au lieu de nous aider à la solution de nos problèmes nationaux, la Presse nous les a compliqués avec une continuité, une fidélité, une application et un succès que mériterait une meilleure cause.

Pour être parfaitement honnête, il faut dire qu'il y a de nobles exceptions à cette règle, comme toujours, mais en général ce sont de petits journaux ou de petites revues qui n'ont pas beaucoup de diffusion.

Appréciation sur la Commission

J'ai toujours été favorable à ce projet d'une Commission comme la vôtre et c'est l'opinion de mon entourage immédiat au Collège de Bathurst.

Il ne faut pas être trop optimiste quant aux résultats et il ne faut pas être pessimiste non plus. Votre principal travail aura été de rendre les Canadiens plus conscients de leurs problèmes. Ils auront surtout entendu poser les problèmes en termes nouveaux et peut-être plus clairs. C'est Bossuet je crois qui disait qu'il n'y a pas de problèmes insolubles, seulement des questions mal posées. Il y a beaucoup de vrai là-dedans; si on arrivait seulement à poser plus clairement nos problèmes, nous aurions progressé énormément. Je crois sincèrement que vous y avez déjà contribué et que votre rapport final au moins apportera une vue plus précise de nos problèmes; les solutions ne viendront pas automatiquement, mais du moins seront plus faciles à trouver.

R E C O M M A N D A T I O N S

1. Une loi déclarant l'anglais et le français langues officielles au Canada, c'est-à-dire au fédéral et dans chaque province.
2. Un double ministère fédéral de l'éducation composé l'un d'Anglais, l'autre de Français qui auraient pour fonction la sauvegarde efficace des droits scolaires des minorités anglaise ou française, tout en respectant les droits généraux des provinces en matière d'éducation.
3. Faute d'un ministère fédéral, nous recommandons un ministère double pour le Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire deux sous-ministres: l'un anglais et l'autre français; l'un responsable de l'organisation des écoles anglaises, l'autre responsable de l'organisation des écoles françaises, avec une Ecole normale anglaise et une Ecole normale française.

****

730-151
CA1 E1

TITRE:

AUTEUR: Collège de Bathurst, Bathurst, N.B.

Mémoire de ...8... pages; ...3.. recommandation(s)

L'auteur se range du côté de ceux qui croient que le Canada est une confédération, ce qui confère aux provinces le droit de sécession. Il demande que soit faite au Québec, centre de la nation canadienne française, une place à part dans la Confédération.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

La tradition sécessioniste de la Nouvelle-Ecosse, p.3

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS:	8
MEMOIRE:	
Bilinguisme	1
Biculturalisme	2
L'A.A.N.B. - une confédération	2
Ministère fédéral de l'instruction publique	4
Statut de Québec	5
Les autres groupes ethniques au Canada	5
Nos journaux	6
Appréciation de la Commission	7

CA1 Z 1
-63B22

740 - 276

F

Joint Brief

LE CLUB RICHELIEU-MONTRÉAL

THE ROTARY CLUB OF MONTREAL

to the

Royal Commission On Bilingualism And Biculturalism

DECEMBER 1964

INTRODUCTION

AND

RECOMMENDATIONS

1. Le club Richelieu-Montréal and The Rotary Club of Montreal have the honour, in the following pages, to present for your consideration the results of a joint study undertaken during the last few months by certain of their members.

2. It is not necessary to elaborate the aims of our two clubs, nor to stress unduly the fact that the majority of our members are businessmen. It may seem rather unusual, at first sight, that groups such as ours should be so closely interested in the problem you are studying. It is even more surprising to realize that two service clubs, one English-speaking and the other French-speaking, should even have considered undertaking such a joint study. That they have succeeded will perhaps be considered a feat by those who do not know the Province of Quebec, particularly the City of Montreal.

3. The explanations are simple. We consider it a privilege that our clubs are in a metropolis that is the focal point where the country's two founding ethnic groups meet. And we would have been conscious of not doing our duty had we not made this effort to reconcile our ideas, to serve as an example to English and French-speaking groups in other provinces seeking understanding and unity. In presenting this joint brief, we pursue two main goals, to wit :

To let the voice of businessmen and practical people be heard as a counterbalance to extremist, utopian, and fanatical views which are too often featured in headlines and do not really reflect general thinking;

To prove, by presenting a joint brief in the two languages by two highly representative service clubs that it is possible by speaking freely and understanding one another, to find solutions and to offer recommendations on coexistence from the cultural as well as the economic point of view.

4. At the same time, we do not pretend to have solved all the problems facing the Canadian people. We have chosen to examine general themes, not having the time nor the competence to reach a full understanding. All those who have participated to any degree in the preparation of this brief — and they are many — had personal opinions on the subject which they have tried to integrate in order to form a coherent whole, which is, simply, the combined thinking of people who wish to promote the welfare of the country.

5. In the first part of this brief, we shall attempt to describe succinctly the way we see Confederation in its present state. In the second part, we shall enumerate what we consider to be the main conditions to be met if the goal set for you is to be reached : providing a solid foundation for a united Canada. On the basis of these studies we recommend :

Recommendations

I That a continuing campaign to educate the public across the country be initiated so that the majority of the population (whether French-speaking or English-speaking) accepts the principle of cultural dualism in Canada and, consequently, the linguistic equality of the two main ethnic groups in our country. To achieve this purpose, we recommend that a Federal Ministry of Cultural Affairs be created.

II That a Canadian Flag, completely distinct and exclusive, be officially adopted.

III That "O Canada", in its english and its french versions, be adopted as the National Anthem of Canada.

IV That it be possible for English-speaking and French-speaking children attending public primary and high schools in all provinces to get their education and be instructed in their mother tongue through the establishment of schools or classes at no additional cost to the minorities.

V That at a federal-provincial conference the eleven governments concerned get together and agree on the establishment of legislation :

A) to initiate positive action by provincial governments to prepare competent teachers for the teaching of both languages — irrespective of the religion or the creed of the teachers;

B) to afford all adults the opportunity of learning the English and French languages;

C) to enable everyone of school age to learn the English and French languages in a more dynamic fashion.

VI That to bring about practical results in the development of biculturalism, the federal government and Crown companies pay salaries commensurate with the additional language skills of civil servants and employees of crown companies occupying positions which require that they be bilingual, and that such civil servants and employees of crown companies be required to submit to examinations to prove they are bilingual.

VII That the same system of salary recognition be applied by provincial governments and public boards that come under provincial jurisdiction.

VIII That all governments concerned, as well as provincial boards, make available to all civil servants and employees the necessary courses enabling them to learn both languages, and that admission examinations to any government post or job beset in the terms of the language in which the examination is to be given and in accordance with the cultural background in which that language is used.

IX That a permanent federal committee be named to determine after each federal census :

A) the geographical regions of the country where the population is bilingual or unilingual. Electoral districts could constitute these regions;

B) the positions in the civil service and crown corporations where individuals require sufficient knowledge of both languages to carry out their functions;

C) the country's high administrative positions, which in the national interest, should be filled by bilingual individuals;

D) the positions where the federal government must insist that civil servants and employees be bilingual.

X That all available thought media, public and private, be used to promote harmonious relations between the two founding groups.

XI That french and english Government owned television and radio networks be made available to all canadians across the country, with the thought that such investments would prove profitable through the promotion of good understanding (bonne entente) and harmony between the two groups. These two networks would assist the teaching and the use of the second language.

XII That films produced by the National Film Board, which are now used to promote mutual understanding between the two founding groups be given even wider distribution.

XIII That the film industry in Canada, or failing it, the National Film Board, be given the means to produce feature length films that would compete favourably on the international film market. It is the thought of our two clubs that such a measure would foster a legitimate pride in things canadian and improve the image of Canada both at home and abroad.

XIV That the Federal Government, through the Ministry of Cultural Affairs suggested earlier, seek the cooperation of management in private enterprise to adopt the suggestions put forth in this brief.

XV That the canadian constitution be repatriated as soon as possible.

XVI That both french-speaking and english-speaking Canadians be recognized as having an equal interest, equal rights, and equal concern in the Constitution and that provisions for constitutional amendments and decisions be so adopted as to safeguard and give voice to the concern and the rights of each.

XVII That the two founding groups should do everything in their power to insure the integrity of the individual without regard to the accident of ethnic, religious, or geographical origins, recognizing that we are Canadians first and foremost.

XVIII That everything be done to promote national unity by using enlightened bilingualism in commercial and cultural exchanges both within and without the country.

XIX That historians endeavour to write history books for primary and high school use that will foster better understanding and promote canadian unity.

Part one

The present state of Confederation

6. Your Royal Commission would not have been constituted had the Federal Government not recognized the cultural malaise existing in Canada, a condition having direct repercussions on the political climate of the country even to the extent of threatening the continued existence of

the Confederation our fathers gave us almost a hundred years ago. It would therefore be inopportune to attempt to prove the existence of a state of tension in the country during the past few years, especially since this state of tension is more easily felt than explained.

7. Nevertheless, and regardless of the objective value of the opinions recorded below, the members of our two organizations believe the effort worth while not only to make recommendations but also to express their points of view on the facts and on the interpretation of which, by the general population, may have generated discontent to an extent serious enough to warrant a thorough study by those responsible for the political and economic welfare of our great country. We believe that such a collection of different opinions will perhaps be of greater value to your Commission and the general public than an overly scientific, formal study, not taking into consideration the over all sentiments of the population.

8. We shall enumerate below a few of the immediate causes of the discontent expressed by French-speaking Canadians with Confederation as it exists today, discontent which has naturally engendered in certain quarters a spirit of agressiveness and loud demands for change that are understandable, even if not acceptable. This revival of national consciousness among French-speaking Canadians has caused to be revealed, among English-speaking Canadians, two opposite and very significant tendencies : on one hand, we have seen that the intellectuals recognize the validity of French Canadian demands even if they do not necessarily endorse the various means employed to attain the final goal; on the other hand, we find that a sizable proportion of the population which, in the past, had never even stopped to consider the existence of French Canada, now rebels against the charge that they have lacked interest and, in some cases, are less willing than ever to admit the possibility of a two-nation and, consequently, bi-cultural state.

Underlying Causes of Discontent

9. The deep causes of the discontent of French-speaking Canadians and the angry reactions of English-speaking groups and individuals (who are not always related to Anglo-Saxons) often quite influential in the different provinces and across the country are not, to our mind, as simple as some people would have us believe. The dangers faced by Confederation are the result, undoubtedly, of relatively recent events, but these immediate causes are themselves the consequence of a lack of understanding which dates from the very origins of the country as such : the British North American Act.

10. In fact, when all Canadians, "a mare usque ad mare", will have accepted a common definition of what constitutes "French Canada" and "English Canada", along with the consequences of the existence of two Canadas, problems will be solved almost by themselves. Is the British North America Act an agreement between two nations (ethnic groups) desiring the formation of a single national entity ? Or is it not rather an economic and political arrangement whereby a group of provinces, equal in all respects, are linked together under a Federal authority ? Is French Canada situated geographically within the borders of the Province of Quebec ? Or is it not, on the contrary, constituted of all French-speaking Canadians with Quebec Province as the motherland ?

11. The members of our two organizations do not wish to be classed as experts in constitutional law, neither do they desire to offer an interpretation of the laws involved, nor try to read the intentions of the Fathers of Confederation. What we do know is that the political whole grouping Upper and Lower Canada ceased to function in a satisfactory manner, that economic considerations intervened, and that, finally, a marriage of convenience was arranged in 1867. We also know that the French-speaking representatives from Lower Canada constituted but a tiny minority in the midst of the group called the Fathers of Confederation and that certain measures on which French-speaking Canadians based their efforts to preserve their language outside of Quebec (for example : their right to separate schools) were presented for adoption by

English-speaking delegates. But we also know, we would like to believe in any case, that Lower Canada would never have consented joining Confederation for simple economic reasons if, at the same time, it had been aware that the culture of French-speaking Canadians living outside its territorial limits was in jeopardy.

12. The members of le club Richelieu-Montréal and The Rotary Club of Montreal consider, as far as they are concerned, that the British North America Act was a pact between two nations equal in all respects at the time of Confederation. They therefore believe that French Canada and English Canada consist of citizens speaking one language or the other wherever they may live in Canada and that, consequently, the former and the latter should enjoy, in all ten provinces, the same rights pertaining to language and culture. We firmly believe that when the day arrives that the above definition is accepted by the over all population of Canada, solutions to the problem of coexistence will not be slow in coming, for the two ethnic groups will then benefit from greater mutual respect due to a new understanding of their respective roles in Canadian life.

13. We must admit, unfortunately, that this desired understanding so essential to the survival of the country as such, is still a dream. Racial and religious prejudices made themselves felt from the very beginning of Confederation in provinces other than Quebec and it was soon seen that one after another, different regions of the country withdrew from French-speaking Canadians the one excellent means of preserving their cultural identity, by suppressing almost completely the right to French-language schools. We will leave the task of describing this painful period of our country's history to other more qualified groups who will present briefs. We simply wish to recall the period from 1775 to 1917, now happily behind us, because it illustrates clearly to our mind, the lack of understanding of at least a part of English Canada vis-à-vis French Canada at the moment of the latter's entry into Confederation, for the unjust laws, enacted by certain provinces during this period, had a lasting effect upon the relations between the two ethnic groups, relations often marked by mutual mistrust.

14. It must be admitted that articles of the Constitution which, from an educational and linguistic point of view, are of most concern to French-speaking Canadians, notably articles 93 and 133, failed to reflect the thinking we would like to find clearly defined in them and the "letter" of these articles does not guarantee the linguistic equality of the two groups within Confederation. Canadians of both languages living in Quebec may be justly proud of the liberal interpretation given these two basic articles within their province and would wish to see an interpretation in the same spirit observed in the rest of Canada. This is a fundamental condition (accepting the principle of equal rights) for the achievement of harmony in the cultural, economic, and political spheres in Canada. Too rigid and dogmatic an interpretation of the articles of Confederation, in other provinces, have made Canada what it is today : a country groping to find itself and not too happy with what it finds.

15. This harmony, in spite of everything, will not always be easy to maintain, not even under ideal conditions, when different mentalities, different ways of thinking or of seeing things, are considered. We would like to give you an example. Montreal, under present conditions, is without doubt the city where understanding between the two language groups is at the highest peak and where business, for example, judges an individual's worth by his personal qualities without regard to his racial origin. In spite of this fact, even in spite of an overabundance of goodwill, difficulties are encountered even regarding problems which seem simple at first sight. When, for example, the joint committee set up by our two clubs met to prepare the present brief and the question of a national flag and national anthem came up, members were in agreement that one of the causes of the present unrest could be found in the fact that "certain symbols, which should have contributed to national unity, have been looked upon as leftovers of an obsolete colonialism". The committee's French-speaking members considered these symbols to be a vestige of British colonialism while the English-speaking members looked upon these same symbols as representing the Commonwealth and not foreign domination. All of which shows how a different interpretation of a question that is not of first importance can cause a clash of ideas and engender conflicts if both sides are not willing to give and take and respect the other person's way of thinking.

The Immediate Causes of Discontent

16. This absence of Canadian symbols is probably one of the immediate causes of the current unrest. A true national feeling has not developed within either ethnic group. On the contrary, each one has cultivated a regional form of nationalism, admirable when taken separately, but insufficient for the whole. Some French-speaking Canadians have shut themselves off from the rest of the country and made of Quebec their motherland, while some English-speaking citizens have shown for the British Crown an attachment that French-speaking Canadians have found difficult to reconcile with Canadian patriotism. In addition to these two groups are the new Canadians who, caught between two fires and incapable of finding a symbol of pan-Canadianism to which they could attach themselves, have limited their patriotism to the restricted confines of their provinces.

17. Canadians of all origins have also been subject to the influence of our American neighbours, an influence which has retarded the evolution of a truly national Canadian consciousness.

18. Furthermore, the different historical heritages of the two main ethnic groups, accentuated by the lack of coordination in teaching Canadian history, as well as by the lack of open, straightforward contacts between representatives of the two groups have in effect prevented the development of such a national consciousness. The result has been the apparent refusal by the English-speaking group (the majority group) to recognize the numerical, cultural, and economic importance of the French-speaking group. Another result has been, with the passing of time, the present situation : that equal chances for development do not exist on the same footing for the two groups with respect to opportunities in the Federal administration, government commissions, and Crown corporations, as well as with business firms operating nationally.

19. This lack of understanding, the racial and religious prejudices of the past, the fact that French-speaking Canadians have been classed as a minority instead of being considered as partners in the great Canadian adventure, have also resulted in a lack of interest, on the part of Members of Parliament, the Senate, civil service employees, and the personnel of Crown corporations in learning the two languages.

20. For exactly the same reasons, we have seen the refusal, by provincial governments, to grant to the French-speaking ethnic group rights equal to those enjoyed by the English-speaking group.

21. Finally, Canadians of French or English origin have not even tried to establish a minimum of mutual understanding. We are of the opinion that there has been complete negligence on the part of leaders of the various social classes in fighting the ignorance and the misunderstanding which underlies the present unrest.

22. We can understand, without at the same time approving, the fact that certain provinces ignore the rights of an infinitesimal minority, but we can no longer accept, as Quebec citizens, the fact that even the Federal Government, in many levels of its administration, considers French almost as a foreign language. We can understand, without again approving, the fact that the majority of Federal Members of Parliament, coming from provinces other than Quebec, are not bilingual, and the fact that Federal civil servants, living in provinces with an English-speaking majority, do not, as a rule, know French. We do not agree that Federal public notices should be published in English only in several provinces, that bilingualism should hold complete sway in only a few of the eighty-odd Federal buildings situated in the national capital, that in other parts of the country Federal buildings should practise bilingualism only in regions where French is the majority language, or that they should use in public places but one language where English is the majority language.

23. We believe it is contrary to the interest of a country which is nominally bilingual, to have Canada known abroad as having, for all practical purposes, but one language — English — for its administrative services. It is also contrary to the interest of such a country to have an army

in which with a few exceptions one language is almost exclusively used. We believe Canada is probably the only bilingual country where bilingualism is employed only in a given area, while the "master" language reigns everywhere else. We cannot condone the fact that according to a study conducted by the "Conseil de la Vie française en Amérique," 75 per cent of the international treaties signed by Canada between 1940 and 1956 were ratified in English only or in English along with a language other than French.

24. Under these circumstances, it is surprising, to say the least, to hear our businessmen occasionally declare that bilingualism and harmonious relations are to be found in the two ethnic groups of Canada and are an example for the rest of the world. For our part, we believe that outside the Province of Quebec, and Montreal in particular, harmonious relations will exist in Canada only so long as the minority group is willing to submit to a non-acceptance of its rights. We believe it to be our duty, however, to offer well-earned congratulations to the Canadian Broadcasting Corporation and to the National Film Board who expend constant efforts to promote, by their productions, good will and understanding between the two groups.

25. We will make recommendations in the second part of this brief relating to the application of measures to promote harmonious relations among the different ethnic groups which make up Canada, particularly between the French and English groups. We have simply desired, in these few pages, to enumerate a few of the causes which have led to a deterioration of the situation. These causes are present not only in the minds of a few intellectuals but are being discussed, at the present time, by a sizeable proportion of the French-speaking population of Canada as well as by the majority of English-speaking Canadians living in Quebec. That is why our group, composed of an equal number of French- and English-speaking members has been striving, with all due respect, to direct your attention to these problems in the hope that the objectivity we have been trying to maintain will help to stir the conscience of our fellow citizens in the other provinces. The present state of Confederation requires that rapid and effective measures be taken by all those of good will.

Part two

Conditions for national unity

26. Laws, in a democracy, are conceived in order to protect the common welfare, and they must be accepted as such by the majority in a given country to achieve common aims. That is why we do not believe that amending the Canadian Constitution will alone suffice to restore and maintain harmonious relations between the two principal ethnic groups of Canada. Neither do we believe that such amendments can provide the only basis for future agreements. Amendments are necessary, of that we are sure, but we are also sure that before any action is undertaken in that respect we will have to revise our concept of what Canada really is. We have seen in preceding paragraphs that what is especially lacking in our country on the part of either French-speaking or English-speaking Canadians is a willingness to accept the other group's right to existence as such, and to respect each other. Our first aim should therefore be to find means of accepting "them" as they are without attempting to have "them" think like us.

27. In practice, what can this mean ? To answer this question is to state, at the same time, what we mean by "Canadian biculturalism". As Montrealers, having a living experience of biculturalism, we feel it is, above all, as we have just said, a case of accepting and respecting the culture of the minority in a given province. Secondly, this spirit should lead to an attempt to cooperate with the minority group in order to help maintain, and even develop, its culture. It is never a case of identifying oneself, in any fashion, with the second culture but, rather, of cooperating to help encourage its development with all the means available in accordance with local circumstances. We feel we are working towards these ends as we present to you this joint brief.

28. Our first recommendation must therefore be :

I **That a continuing campaign to educate the public across the country be initiated so that the majority of the population (whether french-speaking or english-speaking) accepts the principle of cultural dualism in Canada and, consequently, the linguistic equality of the two main ethnic groups in our country. To achieve this purpose, we recommend that a federal ministry of cultural affairs be created.**

29. This is, in our opinion, the first step towards establishing real Canadian unity. Another factor, not related to the first point we have just examined, could greatly help to foster that feeling of "belonging" absolutely essential to every country. We refer to national symbols, the lack of which is glaring in our country and has engendered useless friction. We are pleased to note that the present leaders of our country have indicated a growing willingness to make it possible for Canada to possess its own distinct flag and national anthem. We would like to underline the great importance we attach to this proposal of the government by recommending :

II **That a canadian Flag, completely distinct and exclusive, be officially adopted.**

III **That "O Canada", in its english and its french versions, be adopted as the national anthem of Canada.**

30. It is still to education, a subject we examined briefly in the first part of this brief, that we attach the greatest importance because of the undeniable effects the school has on the cultural survival of a community. One is often prone to study the methods adopted by other countries, having more than one language and culture, such as Switzerland, which comes up as a frequent example of a multilingual country where the greatest harmony reigns at all times. In spite of this we cannot accept, for Canada, the school system existing in that country. Article 27 of the Swiss Constitution stipulates, among other things, that :

> *"The Cantons are responsible for primary education which must be satisfactory and be placed under the exclusive control of civil authorities. It is compulsory and, in public schools, free of charge. Public schools shall admit pupils of all faiths, without discrimination as to their freedom of conscience or their beliefs. The Confederation shall take necessary measures against Cantons who do not fulfil these obligations."*

31. As can be seen, there is no guarantee that the language of each different ethnic group will be respected. In fact, public schools in the cantons, as a rule, teach in the language of the majority in a given canton. As a result, German-language parents living in a canton where the majority speaks French, or vice versa, must establish and pay for the maintenance of private schools if they desire to have their children taught in their mother tongue.

32. This situation, which seems entirely satisfactory to the Swiss, probably because of the circumstances which led to the grouping of these formerly independent territories, and also because the three linguistic groups are concentrated in three different cantons, cannot be allowed in Canada if one accepts the definition of English Canada and French Canada that we proposed in the first part of this brief. English-speaking Canadians would be no more willing to admit that public education be dispensed exclusively in French language in Quebec than French-speaking Canadians would be ready to accept English exclusively, in the other provinces.

33. While in Switzerland, the Constitution provides guarantees against religious discrimination, the Canadian Constitution provides for the right (which has not always been respected in actual practice) to separate schools. It is the provinces which have entire jurisdiction in the choice of

language used in teaching. We believe this guarantee regarding separate schools to be far from adequate and we think article 93 of our Constitution should be amended, eventually, in such a way as to guarantee, in a precise manner, the right of all Canadians not only to separate schools but also to be educated in one or the other of the country's official languages, in such a way :

IV That it be possible for english-speaking and french-speaking children attending public primary and secondary schools in all provinces to get their education and be instructed in their mother tongue through the establishment of schools or classes at no additional cost to the minority.

Bilingualism in Canada

34. If all the preceding proposals were to be realized, it is certain that in the spirit that would prevail, greater numbers of Canadians would desire to learn a second language. But we should not, we believe, wait any longer, even in present circumstances, to help to satisfy this desire already expressed by many Canadians of both groups. Towards this end, it seems to us the authorities could make available, to those so desiring, the means of doing so. This is why we recommend :

V That at a federal-provincial conference, the eleven governments concerned get together and agree on the establisment of legislation:

a) to initiate positive action by provincial governments to prepare competent teachers for the teaching of both languages — irrespective of the religion or the creed of the teachers;

b) to afford all adults the opportunity of learning the english and french languages;

c) to enable everyone of school age to learn the english and french languages in a more dynamic fashion.

35. We have already succinctly described a few of the serious and immediate causes of discontent among French-speaking Canadians. We have seen that the absence of bilingualism, or its minimal importance, in the eyes of the Federal administration, is one of the principal causes of friction. It would be pointless for us to describe this situation at greater length. When we plead for more wide-spread bilingualism, we would not wish to give the impression that we believe in total bilingualism in our country; it would be, in our opinion, utopian even to imagine this possibility. We believe, however, that common justice would call for considerable effort along these lines by our elected representatives. Furthermore we believe, that in order to encourage the spread of biculturalism in Canada, it would be desirable for officers and employees of Crown Corporation (at least those of them who occupy responsible positions or who are in close contact with the two ethnic groups) to be capable of speaking the two official languages. To this end, we recommend :

VI That, to bring about practical results in the development of biculturalism, the Federal government and Crown corporations pay salaries commensurate with the additional language skills of civil servants and employees of Crown Companies occupying positions which require that they be bilingual, and that such civil servants and employees of Crown Companies be required to submit to examinations to prove that they are bilingual.

VII That the same system of salary recognition be applied by Provincial Governments and Public Boards that come under provincial jurisdiction.

VIII **That all governments concerned, as well as Provincial Boards, make available to all civil servants and employees the necessary courses enabling them to learn both languages, and that admission examinations to any government post or job be set in the terms of the language in which the examination is to be given and in accordance with the cultural background in which that language is used.**

IX **That a permanent Federal Committee be named in order to determine after each federal census :**

a) **the geographical regions of the country where the population is bilingual or unilingual. Electoral districts could constitute these regions;**

b) **the positions in the Civil Service and Crown Corporations where individuals require sufficient knowledge or both languages to carry on their functions;**

c) **the country's high administrative positions which, in the national interest, should be filled by bilingual individuals;**

d) **the positions where the Federal Government must insist that civil servants and employees be bilingual.**

X **That all available thought media, public and private, be used to promote harmonious relations between the two founding groups.**

XI **That French and English Government-owned Television and Radio Networks be made available to all Canadians across the country, with the thought that such investments would prove profitable through the promotion of good understanding (bonne entente) and harmony between the two groups. These two networks would assist the teaching and the use of the second language.**

XII **That films produced by the National Film Board, which are now used to promote mutual understanding between the two founding groups be given wider distribution.**

XIII **That the film industry in Canada, or failing it, the National Film Board, be given the means to produce feature length films that would compete favourably on the international film market. It is the thought of our two Clubs that such a measure would foster a legitimate pride in things canadian and improve the image of Canada both at home and abroad.**

36. The Federal Government and the provincial governments could cooperate closely to carry out the eight recommendations we have herewith enunciated. We believe that they should not only be concerned with these points but that they have a duty to share in the forming of over all policies aimed at the establishment of the principle of equal rights for the two ethnic groups, and in creating the means whereby these rights will find their expression in everyday life and thereby ensure the unity of the country. But this unity will not become a reality if the state alone takes such measures. We have already pointed out that it is not by this or that legislative action that the problems of Canada will be solved, but will only occur when its citizens and its business firms accept the presence of the two cultures as an established fact. We are well aware of the fact that it is not your concern to make recommendations to private firms, and, that in a democracy, governments cannot intervene in the internal administration of private companies. At the same time we would like to take advantage of this occasion to express our hope :

XIV **That the Federal Government, through the Ministry of Cultural Affairs suggested earlier, seek the co-operation of management in private enterprise to adopt the suggestions set forth in this brief.**

The Constitution

37. The recommendations that we have just presented to you involve necessarily amendments to the Canadian Constitution. It is the only legal way in which we can establish our country on a solid foundation of two cultures. Under the circumstances, and because of the almost insurmountable difficulty at the present time, of trying to effect the slightest change in the British North America Act, we recommend :

XV That the canadian Constitution be repatriated as soon as possible.

38. By this recommendation we do not wish to imply that we favour weakening our ties with the Commonwealth. On the contrary, the members of our two clubs have a profound respect for British institutions and are aware of the service they have rendered during past centuries. But we believe in the necessity of this repatriation of the Constitution so that our fellow citizens, of all origins, may feel like Canadians in every sense and because it will favour the development among them of a patriotic attachment to a new Canada, a feeling of national pride that many cannot have in the present circumstances. The same cultural, economic, and even political ties should be maintained with the Commonwealth after the Constitution is returned to Canada.

39. We will leave to qualified experts the task of determining the best way in which this recommendation can be implemented. We would like to reiterate the fact, however, that all rights pertaining to language, culture, education, and religion that are essential to guarantee the normal development of English-speaking as well as French-speaking Canadians, should be included in the new Constitution. It is equally important to stress the point that in order to facilitate interpretation of the Constitution and avoid having the rights of one or the other group endangered, a new amendment procedure must be devised after repatriation of the Constitution so as to safeguard and give voice to the equal rights and equal concern of English-speaking and French-speaking Canadians. We recommend :

XVI That both French-speaking and English-speaking Canadians be recognized as having an equal interest, equal rights, and equal concern in the Constitution, and that provisions for constitutional amendments and decisions be so adopted as to safeguard and give voice to the concern and the rights of each.

XVII That the two founding groups should do everything in their power to insure the integrity of the individual without regard to the accident of ethnic, religious, or geographical origins, recognizing that we are Canadians first and foremost.

XVIII That everything be done to promote National Unity by using enlightened bilingualism in commercial and cultural exchanges both within and without the country.

XIX That historians endeavour to write history books for Primary and High School use that will foster better understanding and promote Canadian unity.

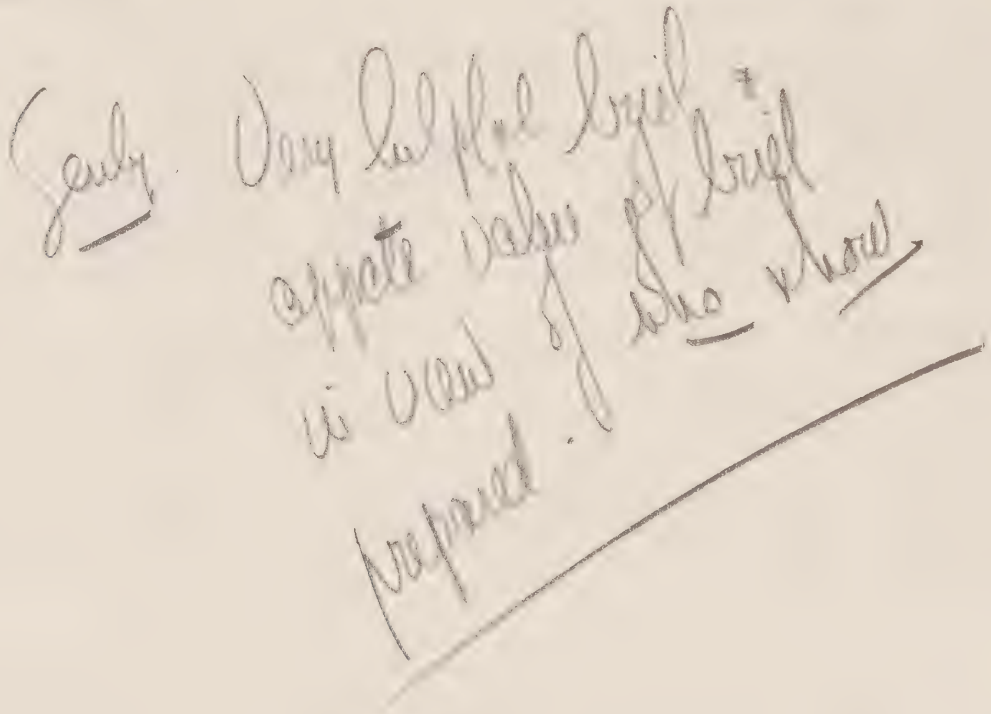
In Conclusion

40. It has not been possible for us, unfortunately, to analyse thoroughly the important questions we have examined in our brief and we have not been able to determine whether constitutional or other difficulties could be engendered by the effective implementation of the measures we have recommended.

41. One last point calls for examination : the financial costs that could result from the measures we have suggested. We find it impossible to give you even an approximate idea of the additional spending, by the Federal Government and the provincial governments that may be necessary, but

we are sure that sacrifices will have to be made. However, we already have the example of the Province of Quebec which, although certainly not the richest province in Canada, has always taken the means to make sure that the two cultures remained alive. We may ask ourselves if the other provinces can afford, in the present circumstances, to continue to avoid their obligations.

42. We hope that these thoughts may contribute to the final solution of the problems relating to biculturalism and we wish to thank you for the interest with which you may study our recommendations.



a pris les moyens pour que se concrétise dans les faits la réalité biculturelle. Nous pouvons nous demander si les autres provinces peuvent se permettre, dans les circonstances actuelles, de se récuser encore devant leurs obligations.

42. Nous espérons que ces réflexions pourront contribuer à la solution définitive des problèmes du biculturalisme et nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos recommandations.

XV Que la constitution canadienne soit rapatriée le plus tôt possible.

38. Par cette recommandation, nous ne voulons pas impliquer que nous favorisons un détachement quelconque d'avec le Commonwealth. Au contraire, les membres de nos deux cercles ont un profond respect pour les institutions britanniques et ils sont conscients des services qu'elles ont rendus aux cours des siècles passés. Mais nous croyons que ce rapatriement est nécessaire pour que nos concitoyens de toutes origines puissent se sentir Canadiens à part entière, pour que se développe davantage chez eux un sentiment patriotique d'attachement à un Canada nouveau, un sentiment de fierté nationale que plusieurs ne peuvent pas posséder dans les circonstances actuelles. Les mêmes liens culturels, économiques et même politiques devront être maintenus avec le Commonwealth après le rapatriement de la Constitution.

39. Nous laisserons aux experts en la matière le soin de déterminer de quelle façon cette recommandation pourra être mise en vigueur. Nous voulons insister cependant sur le fait que tous les droits linguistiques, culturels, éducationnels et religieux garantissant l'épanouissement des Canadiens d'expression anglaise comme d'expression française, partout au Canada, devront être inclus dans la rédaction de la Constitution modifiée. Il est également important de souligner que, pour faciliter l'interprétation de la Constitution et éviter que les droits de l'un ou l'autre groupe soient mis en danger, une fois la Constitution rapatriée, il faudra prévoir une nouvelle formule d'amendement, cette formule devant permettre au Canada anglais comme au Canada français (tels que nous les avons décrits dans la première partie de ce mémoire), de faire respecter leurs droits égaux. Nous recommandons :

XVI Que les Canadiens français et les Canadiens de langue anglaise se voient reconnaître des droits égaux dans la Constitution; et que la procédure qui sera adoptée pour amender la Constitution et pour prendre les décisions nécessaires sauvegarde les droits des deux groupes et leur donne droit de cité.

XVII Que les deux groupes ethniques qui ont fondé le pays fassent tout en leur pouvoir pour assurer le respect de la personne humaine sans égard aux origines ethnique, religieuse ou géographique, reconnaissant que nous sommes avant tout et surtout des Canadiens.

XVIII Que tout soit mis en oeuvre pour favoriser l'unité du pays par l'usage d'un bilinguisme éclairé dans les échanges commerciaux et culturels, tant au pays qu'à l'étranger.

XIX Que les rédacteurs de manuels d'histoire destinés à nos écoles élémentaires et secondaires s'efforcent de promouvoir une meilleure entente et de cimenter l'unité canadienne.

Conclusion

40. Nous n'avons malheureusement pu analyser à fond toutes les questions majeures que nous avons abordées dans notre mémoire et nous n'avons pu nous interroger sur les difficultés constitutionnelles ou autres que pourrait engendrer la mise en place des mesures que nous recommandons.

41. Un dernier élément est à souligner : le coût que pourraient entraîner les mesures que nous suggérons. Il nous est impossible de vous donner même une idée approximative des déboursés additionnels auxquels les gouvernements fédéral et provinciaux devront consentir mais nous sommes certains qu'il faudra faire des sacrifices. Nous avons par ailleurs l'exemple de la province de Québec qui n'est certes pas la province la plus riche du Canada mais qui, depuis toujours,

b) **tous les postes dans le fonctionnarisme ou dans les compagnies de la couronne où les individus doivent avoir une connaissance minimum des deux langues pour bien remplir leur fonction;**

c) **les hautes fonctions administratives où, dans l'intérêt national, il serait souhaitable que les individus puissent parler les deux langues;**

d) **les postes où le gouvernement fédéral devra exiger des employés et des fonctionnaires bilingues.**

X **Que tous les media de diffusion de la pensée soient utilisés, autant dans le secteur public que dans le secteur privé, pour promouvoir l'harmonie entre les deux groupes ethniques.**

XI **Que deux réseaux anglais et français de télévision et de radio soient accessibles à tous les Canadiens sur toute l'étendue du pays. Nous croyons que de tels placements seraient profitables pour l'épanouissement de la bonne entente et de l'harmonie entre les deux groupes. Ces deux résaux pourraient grandement servir à l'enseignement et à l'utilisation de la langue seconde.**

XII **Que les films tournés par l'Office du Film et qui servent déjà à promouvoir la connaissance mutuelle des deux groupes ethniques soient diffusés sur une plus grande échelle.**

XIII **Que l'industrie du film au Canada, ou à défaut, que l'Office National du Film reçoive l'aide qui lui permettra de produire des longs métrages pouvant concurrencer favorablement des autres productions sur le marché international du cinéma. C'est l'avis de nos deux cercles que cette mesure pourrait devenir rentable et favoriser une fierté canadienne légitime susceptible de faire rayonner chez nous, comme à l'étranger, l'image virtuelle du Canada.**

36. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourraient collaborer étroitement à la réalisation des huit recommandations que nous venons d'énoncer. Nous croyons que non seulement tous ces points sont de leur ressort mais qu'il s'agit pour eux d'un devoir de participer à la mise en place de cette politique d'ensemble qui a pour but de reconnaître des droits égaux aux deux groupes ethniques, de créer les moyens pour que cette reconnaissance se retrouve dans la vie de tous les jours, et pour ainsi arriver à assurer l'unité du pays. Mais cette unité ne se réalisera pas si seul l'État prend des mesures du genre de celles que nous recommandons. Nous avons déjà dit que ce n'est pas par une législation quelconque que les problèmes du Canada pourront se régler, mais surtout par l'acceptation des deux cultures par les citoyens. Et quand nous parlons des citoyens, nous pensons également aux entreprises. Nous savons bien qu'il n'est pas de votre ressort de faire des recommandations aux compagnies et qu'en démocratie les gouvernements ne peuvent s'immiscer dans la régie des entreprises privées, mais nous voudrions tout de même profiter de l'occasion pour souhaiter publiquement :

XIV **Que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Culturelles dont nous avons déjà suggéré la création, cherche à obtenir la coopération des administrateurs des entreprises privées dans le but d'appliquer les suggestions émises dans ce mémoire.**

La Constitution

37. Les recommandations que nous venons de vous présenter impliquent nécessairement des amendements à la Constitution canadienne. C'est la seule façon légale de donner à notre pays des bases biculturelles. Dans les circonstances et à cause des difficultés quasi-insurmontables, dans l'état actuel des choses, de changer le moindre article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, nous recommandons :

Le bilinguisme au Canada

34. Si toutes les propositions qui précèdent pouvaient se réaliser, il est certain que, dans l'esprit qui régnerait alors, un plus grand nombre de Canadiens seraient désireux d'apprendre une langue seconde. Mais nous croyons qu'il ne faut pas attendre plus longtemps, même dans les circonstances actuelles, pour favoriser ce désir que déjà plusieurs Canadiens anglais ou français entretiennent. Il nous semble que les autorités, à cette fin, pourraient mettre à la disposition de ceux qui caressent ce rêve les moyens de le réaliser. C'est pourquoi nous recommandons :

V Qu'à une conférence fédérale-provinciale, les onze gouvernements concernés tombent d'accord pour établir une législation uniforme qui permette:

a) de mettre en oeuvre une politique d'action grâce à laquelle les gouvernements provinciaux pourront préparer des professeurs des deux langues — sans égard à la religion ou à la foi des professeurs;

b) de donner à tous les adultes la chance d'apprendre le français et l'anglais;

c) à tous les enfants d'âge scolaire d'apprendre les deux langues d'une façon plus dynamique.

35. Nous avons déjà décrit succinctement quelques-unes des grandes causes immédiates de mécontentement chez les Canadiens français. On a alors pu constater que l'absence du bilinguisme, ou l'importance minime qu'on y accorde au niveau de l'administration fédérale, constitue une des principales causes de friction. Nous n'avons pas à décrire plus longuement cette situation. En réclamant un bilinguisme plus répandu, nous ne voudrions pas donner l'impression que nous croyons au bilinguisme intégral au pays; c'est à notre point de vue une utopie d'imaginer même cette possibilité. Nous croyons cependant que la simple justice exige de la part des gouvernements responsables un effort considérable. Nous croyons même que, pour faciliter l'éclosion du biculturalisme dont nous parlons plus haut et pour, en même temps, favoriser le bilinguisme au Canada, il serait souhaitable que les fonctionnaires et les employés des compagnies de la Couronne (ceux au moins parmi eux qui occupent des postes de confiance ou encore des postes les amenant en contact avec les deux groupes ethniques) puissent parler les deux langues officielles. A cette fin, nous recommandons :

VI Que, pour favoriser un résultat pratique dans la diffusion du biculturalisme, le gouvernement fédéral et les compagnies de la couronne instaurent un système de primes sur les salaires pour les fonctionnaires et les employés des dites compagnies qui occupent des postes exigeant la connaissance des deux langues; et que ces personnes soient soumises à des examens afin d'établir la véracité de leur bilinguisme.

VII Que le même système de primes soit appliqué au niveau des dix gouvernements provinciaux et régies publiques qui sont de leur ressort.

VIII Que les gouvernements concernés, de même que les régies d'état, mettent à la disposition de leurs fonctionnaires et de leurs employés des cours qui leur permettent d'apprendre les deux langues. Que les examens d'admission aux différents postes soient conçus dans la langue et selon une conception propre à chacune des cultures.

IX Qu'un comité fédéral soit constitué en vue d'établir après chaque recensement :

a) les régions géographiques où la population est bilingue ou unilingue: les circonscriptions électorales pourraient constituer ces régions;

parler des symboles dont l'absence fait grossièrement défaut chez nous, ce qui a donné lieu à des frictions inutiles. Nous sommes heureux que les dirigeants actuels du pays parlent depuis quelque temps déjà de doter le Canada d'un drapeau et d'un hymne national distinctifs. Nous voulons insister sur l'importance que nous attachons à la réalisation de ce désir du gouvernement en recommandant :

II Qu'un drapeau canadien entièrement distinctif et exclusif soit adopté.

III Que « O Canada », dans ses textes anglais et français, soit reconnu comme l'hymne national du Canada.

30. C'est encore au domaine de l'éducation, dont nous avons dit quelques mots dans la première partie de ce mémoire, que nous attachons la plus grande importance à cause des répercussions que l'école a, incontestablement, sur la survie culturelle d'une communauté. L'on est parfois porté à étudier les méthodes adoptées dans d'autres pays qui présentent une physionomie bi ou multi-culturelle, telle la Suisse qui revient dans la bouche de tout le monde depuis toujours et qui sert d'exemple le plus fréquent d'un pays multilingue où la plus grande harmonie règne indéfiniment. Nous ne voulons aucunement prétendre le contraire mais nous ne pouvons accepter, pour le Canada, le régime scolaire qui existe dans ce pays. L'article 27 de la Constitution suisse stipule, entre autres, que :

> *"Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite. Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations".*

31. Comme on peut le voir, aucune garantie linguistique n'est accordée aux différents groupes ethniques. De fait, les écoles publiques cantonales dispensent l'enseignement, à quelques exceptions près, dans la seule langue de la majorité des habitants du dit Canton. Ainsi, les parents de langue allemande vivant dans un Canton à majorité française, ou vice versa, doivent instituer et maintenir à leur frais des écoles privées s'ils veulent que leurs enfants reçoivent un enseignement dans leur langue maternelle.

32. Cette situation, qui satisfait pleinement les Suisses, semble-t-il, à cause des circonstances qui ont amené la Confédération de ces anciens territoires indépendants et à cause de la concentration des trois groupes linguistiques dans des cantons différents, ne peut être admise au Canada si l'on accepte la définition que nous avons proposée, dans la première partie de ce mémoire, du Canada anglais et du Canada français. Les Canadiens de langue anglaise ne pourraient pas plus admettre que l'enseignement public soit dispensé exclusivement en français au Québec que les Canadiens d'expression française admettent que, dans les autres provinces, l'anglais soit la seule, ou presque, langue d'enseignement.

33. Tandis qu'en Suisse, la Constitution donne des garanties contre toute discrimination religieuse, la Constitution canadienne prévoit le droit (qui n'a pas toujours été reconnu dans les faits d'ailleurs) à l'école confessionnelle. Ce sont les provinces qui ont entière juridiction quant au choix de la langue d'enseignement. Nous croyons que cette garantie confessionnelle est loin d'être suffisante et que l'article 93 de notre Constitution devrait être amendé, éventuellement, de façon à garantir, et d'une façon précise, les droits de tous les Canadiens non seulement à l'école confessionnelle mais aussi le droit de recevoir leur enseignement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays, de façon :

IV Qu'il soit possible aux enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires publiques de toutes les provinces de recevoir leur éducation et leur instruction dans leur langue maternelle, française ou anglaise, sans qu'il en coûte davantage aux minorités.

24. Dans les circonstances, il est pour le moins étonnant d'entendre parfois nos hommes politiques affirmer que le bilinguisme et l'harmonie règnent entre les deux groupes ethniques du Canada et constituent un exemple pour les peuples du monde. Pour notre part, nous croyons qu'à l'exception du Québec, et de Montréal en particulier, l'harmonie règne au Canada tant et aussi longtemps que la minorité accepte d'être brimée dans ses droits. Nous devons cependant rendre un hommage mérité à la Société Radio-Canada et à l'Office national du film qui font des efforts constants pour favoriser, par leurs productions, la bonne entente entre les deux groupes.

25. Nous ferons dans la deuxième partie de ce mémoire, des recommandations en vue de l'application de mesures susceptibles de favoriser l'harmonie entre les différents groupes ethniques qui composent le Canada, et plus particulièrement entre les groupes anglais et français. Nous avons tout simplement voulu, au cours de ces quelques pages, énumérer quelques-unes des causes qui ont détérioré la situation. Ces causes ne sont pas seulement présentes dans l'esprit d'une élite intellectuelle quelconque mais sont étudiées, aujourd'hui, par une bonne partie de la population française du Canada et, également, par la majorité des anglophones québecois. C'est pourquoi notre groupe, composé en égales parties de francophones et d'anglophones, a voulu, sans prétention, vous les souligner dans l'espoir que l'objectivité dont nous avons voulu faire preuve serve éventuellement à éveiller les consciences de nos compatriotes des autres provinces. L'état actuel de la Confédération exige une intervention rapide et efficace de la part de tous les hommes de bonne volonté.

26. Les lois, en démocratie, sont conçues de façon à protéger le bien commun et elles doivent être acceptées comme telles par la majorité d'un pays donné pour atteindre les fins ainsi poursuivies. C'est pourquoi nous ne croyons pas que seuls des amendements à la Constitution canadienne suffiront à rétablir et à maintenir une coexistence harmonieuse entre les deux principaux groupes ethniques du Canada. Nous ne croyons pas, non plus, que de tels amendements peuvent constituer la seule base d'entente future. Des amendements sont nécessaires, nous en sommes certains, mais nous sommes aussi convaincus que, préalablement à toute action dans ce domaine, il faut reviser notre conception de ce qu'est le Canada. Nous avons vu précédemment que ce qui manque surtout chez nous est l'acceptation du fait français ou anglais selon le cas, et surtout le respect des groupes l'un vis-à-vis l'autre. Notre premier objectif serait donc de trouver les moyens d'accepter "l'autre" tel qu'il est sans vouloir l'amener à penser comme nous.

27. En pratique, qu'est-ce que cela peut vouloir dire ? Donner une réponse à cette question, c'est définir en même temps ce que nous entendons par "Biculturalisme canadien". Pour nous Montréalais qui vivons l'expérience du biculturalisme, c'est d'abord et avant tout, comme nous venons de le dire, le respect et l'acceptation de la culture de la minorité dans une province donnée. Deuxièmement, cette attitude d'esprit doit se traduire par un effort de collaboration avec le groupe minoritaire pour l'aider à maintenir et même à développer sa culture. Il ne s'agit jamais de s'identifier de quelque façon que ce soit à une deuxième culture mais, encore une fois, de collaborer à son épanouissement avec les moyens à notre disposition, selon les circonstances particulières à chaque milieu. Nous avons conscience de travailler dans cette optique en vous présentant ce mémoire conjoint.

28. Notre première recommandation serait donc :

> **I Que la campagne d'éducation que votre commission a implicitement entreprise en rencontrant des groupes à travers le pays depuis quelques mois se poursuive encore pendant quelques années s'il le faut pour faire accepter à la majorité de la population (anglaise ou française selon le cas) la dualité culturelle canadienne et, partant, l'égalité linguistique des deux principaux groupes ethniques canadiens. À cette fin, nous recommandons la création d'un Ministère Fédéral des Affaires Culturelles.**

29. C'est là, à notre avis, la première des conditions à l'établissement de l'unité canadienne. Un autre facteur, indépendant du premier point que nous venons de traiter, pourrait grandement faciliter ce sentiment d'appartenance absolument nécessaire dans tout pays. Nous voulons

mais non suffisant. Des Canadiens français se sont repliés sur eux et ont fait du Québec leur seule patrie, tandis que des anglophones ont démontré pour la Couronne britannique un attachement que les Canadiens français avaient de la peine à concilier avec l'amour de la patrie. Et à côté de ces deux groupes sont venus se ranger tous les nouveaux Canadiens qui, coincés entre deux feux, et incapables de se rattacher à un symbole d'unité pan-canadienne, ont choisi l'amour rétréci de leur petite province.

17. Les Canadiens de toutes tendances ont également été marqués par l'influence de nos voisins américains, influence qui a retardé l'évolution d'une pensée vraiment nationale canadienne.

18. D'autre part, l'héritage historique différent des deux principaux groupes ethniques, accentué par le manque de coordination dans l'enseignement de l'histoire du Canada, et le manque de contacts francs et ouverts entre les représentants des deux communautés ont justement empêché que ne se développe cette pensée nationale canadienne. Il en est résulté un refus apparent du groupe ethnique anglais (groupe majoritaire) de reconnaître l'importance numérique, culturelle et économique du groupe ethnique français et il en est également résulté, éventuellement, la situation actuelle : c'est-à-dire que les chances égales d'épanouissement n'existent pas entre les deux groupes au niveau de l'administration fédérale, des régies et sociétés d'État et des compagnies à caractère national.

19. Cette absence de compréhension, les préjugés raciaux et religieux passés, le fait de considérer les Canadiens français comme une minorité et non comme des partenaires dans la grande aventure que représentait le Canada ont également résulté en un manque d'intérêt, de la part des membres de la Chambre des Communes, du Sénat, d'employés du service civil et d'employés des compagnies de la Couronne relativement à la connaissance des deux langues officielles.

20. Pour les mêmes raisons exactement, on a constaté un refus, de la part des gouvernements provinciaux, de reconnaître au groupe ethnique français des droits égaux à ceux du groupe de langue anglaise.

21. Enfin, et pour couronner le tout, il y a eu omission, chez les Canadiens d'origines anglaise ou française, d'essayer de se comprendre en vue d'établir un minimum de confiance mutuelle. Il y a eu à notre avis complète négligence de la part des chefs des classes sociales à combattre l'ignorance et les malentendus propices aux présentes disputes.

22. Nous pourrions comprendre, sans l'admettre pour autant, que certaines provinces aient passé outre aux droits d'une infime minorité, mais nous ne pouvons plus accepter, nous du Québec, que même le gouvernement fédéral, dans plusieurs domaines de son activité, considère le français presque comme une "langue étrangère". Nous pouvons comprendre, sans l'admettre encore, que la majorité des députés fédéraux des autres provinces que le Québec ne soient pas bilingues, que les fonctionnaires fédéraux résidants dans des provinces à majorité anglophones ne sachent pas en général le français, mais nous ne pouvons accepter que les avis fédéraux soient promulgués en anglais seulement dans plusieurs provinces, que le bilinguisme soit respecté intégralement dans seulement quelques-uns des 80 édifices fédéraux de la capitale nationale, qu'ailleurs au pays les édifices fédéraux ne respectent le bilinguisme que dans les régions francophones seulement et soient unilingues partout où l'anglais est la langue de la majorité.

23. Nous croyons qu'il est contraire à l'intérêt du pays, un pays soi-disant bilingue quand on le présente à l'étranger, de n'avoir à toutes fins pratiques qu'une seule langue administrative, l'anglais, et de garder dans un pays à deux cultures une armée unilingue à quelques exceptions près. Nous croyons que le Canada est peut-être le seul pays bilingue où le bilinguisme ne s'applique qu'à une région donnée, alors que l'unilinguisme règne en maître dans les autres régions. Nous ne pouvons admettre que, selon une enquête menée par le Conseil de la Vie française en Amérique, 75 pour cent des traités internationaux que le Canada a signé entre 1940 et 1956 aient été ratifiés en anglais seulement, ou en anglais et en d'autres langues à l'exclusion du français.

anglais sont constitués par les parlants français et les parlants anglais, où qu'ils demeurent au pays et que, conséquemment, les uns comme les autres doivent jouir, dans les dix provinces canadiennes, des mêmes droits et privilèges linguistiques et culturels. Nous croyons fermement que le jour où cette définition aura été acceptée par l'ensemble de la population canadienne, les solutions ne seront pas loin aux problèmes de coexistence entre les deux groupes ethniques qui sauront alors se respecter parce qu'ils comprendront leur rôle respectif dans la vie canadienne.

13. Nous devons malheureusement admettre que cette compréhension, essentielle à la survie du pays comme tel, est encore un rêve. Les préjugés raciaux et religieux sont intervenus dès le début de la Confédération, dans les provinces autres que le Québec, et l'on a constaté que, l'une après l'autre, les diverses régions du pays ont retiré aux Canadiens français le moyen par excellence de conserver leur identité culturelle en leur supprimant presque le droit à l'école française. Cette page douloureuse dans l'histoire de notre pays, d'autres pourront mieux que nous la décrire dans leurs mémoires. Nous avons simplement voulu rappeler cette période (1775-1917), heureusement révolue, parce qu'elle illustre bien à nos yeux, l'incompréhension d'une partie au moins du Canada anglais vis-à-vis le Canada français au moment de l'entrée de ce dernier dans la Confédération, parce que, aussi, les lois injustes adoptées par des provinces au cours de cette période ont marqué d'une façon catégorique les relations entre les deux groupes ethniques, relations où la méfiance a trop souvent dominé.

14. Il faut admettre que les textes constitutionnels qui, aux points de vue scolaire et linguistique, intéressent les Canadiens français au plus haut point, soit les articles 93 et 133, sont loin de traduire la pensée que nous voudrions y trouver clairement énoncée et que la lettre de ces textes ne garantit pas l'égalité linguistique des deux groupes au sein de la Confédération. Les Canadiens des deux langues qui vivent au Québec n'ont qu'à se féliciter de l'interprétation libérale qui a été donnée chez eux à ces deux articles de base et voudraient en faire accepter l'esprit par le reste de la population canadienne. C'est à cette condition (l'acceptation de droits égaux) seulement que la paix culturelle, économique et politique s'établira au Canada. L'interprétation trop rigide, trop dogmatique des textes de la Confédération, dans les autres provinces, ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui : un pays qui se cherche et qui n'est pas trop heureux de ce qu'il trouve.

15. Cette paix, malgré tout, ne sera pas toujours facile, même dans des conditions idéales, à cause de la mentalité particulière à chaque groupe et de leur façon de raisonner ou, tout simplement, de voir les choses. Nous voudrions à cet égard vous donner un exemple. Montréal est sans doute la ville où, dans les conditions actuelles, la compréhension entre les groupes français et anglais est la plus grande et où les hommes d'affaires, par l'exemple, respectent la valeur d'un individu pour ses capacités personnelles et non pour ses antécédents raciaux. Malgré ce fait, malgré aussi toute la bonne volonté du monde, il se présente pourtant des difficultés même sur des points qui paraissent à première vue assez simples. Quand par exemple le comité conjoint que nos deux cercles ont mis sur pied pour élaborer le présent mémoire, a étudié la question du drapeau national et de l'hymne national, tous les membres étaient d'accord pour dire qu'une des causes du mécontentement actuel provenait du fait que "certains symboles, qui auraient dû contribuer à l'unité nationale, ont été interprétés comme des vestiges d'un colonialisme désuet". Les membres français du comité considéraient ces symboles comme des vestiges du colonialisme britannique tandis que les membres anglais considéraient que ces mêmes symboles représentaient le Commonwealth et non pas la domination étrangère. Ceci pour signaler qu'une interprétation différente d'un phénomène secondaire peut causer des chocs d'idées et engendrer des conflits si, de chaque côté l'on n'est pas prêt à faire le partage des choses et à s'accepter chacun avec sa façon de penser.

Les causes immédiates du mécontentement

16. Cette absence de symboles canadiens est peut-être une des causes immédiates du malaise actuel. On n'a pas su développer un vrai nationalisme canadien ni chez l'un ni chez l'autre groupe ethnique. Chacun, au contraire, a développé un nationalisme régional, excellent en soi

7. Cependant, et quelle que soit la valeur scientifique des opinions émises ci-dessous, les membres de nos deux cercles croient utiles non seulement de faire des recommandations mais aussi d'exprimer leurs points de vue sur les faits et les interprétations qui ont pu, de près ou de loin, engendrer un mécontentement assez répandu pour faire réfléchir très sérieusement ceux et celles que préoccupe la santé politique et économique de notre grand pays. Nous croyons qu'une telle expression d'opinions est susceptible de mieux éclairer peut-être votre Commission et le public en général qu'une étude trop scientifique qui ne tiendrait pas compte des sentiments généraux de la population.

8. Nous énumérerons plus loin quelques-unes des causes immédiates du mécontentement des Canadiens français devant la Confédération actuelle, mécontentement qui a naturellement engendré chez certains un esprit revendicateur agressif compréhensible (même si non acceptable). Ce réveil de la conscience, chez la collectivité canadienne-française, a fait se révéler, chez les Canadiens d'expression anglaise, deux tendances fort opposées et en même temps révélatrices : d'une part, l'on constate que l'élite intellectuelle reconnaît le bien-fondé des réclamations du Canada français même si elle n'accepte pas nécessairement les divers moyens envisagés pour atteindre l'idéal poursuivi; d'autre part, une bonne partie de la population qui, jamais dans le passé, ne s'était arrêtée à considérer même l'existence du Canada français, se rebelle à l'idée qu'on l'accuse d'inconscience et, dans certains cas, admet moins que jamais la possibilité d'un État binational et donc biculturel.

Les causes profondes du mécontentement

9. Les causes profondes du mécontentement des Canadiens français et de la réaction offusquée d'individus ou de groupes anglophones (qui ne doivent pas être associés nécessairement aux anglo-saxons) souvent fort influents dans les provinces et dans l'ensemble du pays, ne sont pas, à notre avis, aussi simples que certains milieux voudraient nous le laisser croire. Le danger auquel la Confédération canadienne fait face est le résultat, sans doute, de prises de position relativement récentes, mais ces causes immédiates sont elles-même la conséquence d'une incompréhension qui remonte aux sources même du pays, à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

10. En effet, quand tous les Canadiens, "a mare usque ad mare", se seront entendus sur une définition du Canada français et du Canada anglais et qu'ils accepteront les conséquences de l'existence des deux Canada, les problèmes se règleront presque par eux-mêmes. L'acte de l'Amérique Britannique du Nord est-il une entente entre deux nations (groupes ethniques) qui ont voulu devenir un seul peuple ? Ou est-il plutôt un accord économique et politique qui a tout simplement groupé diverses provinces, égales en tous points, sous une autorité fédérale ? Le Canada français se situe-t-il géographiquement à l'intérieur des frontières du Québec ? Ou au contraire est-il constitué de tous les parlants français du Canada, le Québec représentant la province-mère ?

11. Les membres de nos deux cercles ne veulent pas prétendre être des experts en droit constitutionnel, pas plus qu'ils ne veulent interpréter les textes de la loi ou définir quel était l'esprit des Pères de la Confédération. Ce que nous savons, c'est que l'organisation politique qui liait le Haut et le Bas Canada ne donnait pas satisfaction, que des impératifs économiques sont intervenus et que, finalement, un mariage de raison a été conclu en 1867. Nous savons également que les représentants français du Bas Canada ne formaient qu'une infime minorité au sein du groupe des Pères de la Confédération et que certaines mesures sur lesquelles les Canadiens français se sont appuyés pour conserver leur langue en dehors du Québec (exemple : droits à l'école confessionnelle) ont été proposées par des anglophones. Mais nous savons également, nous aimons à croire à tout événement, que le Bas Canada n'aurait pas adhéré au pacte confédératif pour de simples raisons économiques si, en ce faisant, il avait su mettre en danger la culture des Canadiens français vivant en dehors de ses frontières.

12. Les membres du Club Richelieu-Montréal et du Rotary Club of Montreal considèrent pour leur part que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est un pacte entre deux nations égales entre elles au moment de la Confédération, ils croient donc que le Canada français et le Canada

X **Que tous les media de diffusion de la pensée soient utilisés, autant dans le secteur public que dans le secteur privé, pour promouvoir l'harmonie entre les deux groupes ethniques.**

XI **Que les réseaux anglais et français de télévision et de radio de la société d'état, soient accessibles à tous les Canadiens sur toute l'étendue du pays. Nous croyons que de tels placements seraient profitables pour l'épanouissement de la bonne entente et de l'harmonie entre les deux groupes. Ces deux réseaux pourraient grandement servir à l'enseignement et à l'utilisation de la langue seconde.**

XII **Que les films tournés par l'Office du Film et qui servent déjà à promouvoir la connaissance mutuelle des deux groupes ethniques soient diffusés sur une plus grande échelle.**

XIII **Que l'industrie du film au Canada, ou à défaut, que l'Office National du Film reçoive l'aide qui lui permettra de produire des longs métrages pouvant concurrencer favorablement d'autres productions sur le marché international du cinéma. C'est l'avis de nos deux cercles que cette mesure pourrait favoriser une fierté canadienne légitime susceptible de faire rayonner chez nous, comme à l'étranger l'image virtuelle du Canada.**

XIV **Que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Culturelles dont nous avons déjà suggéré la création, cherche à obtenir la coopération des administrateurs des entreprises privées dans le but d'appliquer les suggestions émises dans ce mémoire.**

XV **Que la Constitution canadienne soit rapatriée le plus tôt possible.**

XVI **Que les Canadiens français et les Canadiens de langue anglaise se voient reconnaître des droits égaux dans la Constitution; et que la procédure qui sera adoptée pour amender la constitution et pour prendre les décisions nécessaires sauvegarde les droits des deux groupes et leur donne droit de cité.**

XVII **Que les deux groupes ethniques qui ont fondé le pays fassent tout en leur pouvoir pour assurer le respect de la personne humaine sans égard aux origines ethnique, religieuse ou géographique, reconnaissant que nous sommes avant tout et surtout des Canadiens.**

XVIII **Que tout soit mis en oeuvre pour favoriser l'unité du pays par l'usage d'un bilinguisme éclairé dans les échanges commerciaux et culturels, tant au pays qu'à l'étranger.**

XIX **Que les rédacteurs de manuels d'histoire destinés à nos écoles élémentaires et secondaires s'efforcent de promouvoir une meilleure entente et de cimenter l'unité canadienne.**

Première partie

L'état actuel de la Confédération

6. Votre Commission royale d'enquête n'existerait pas si les autorités fédérales n'avaient reconnu le malaise qui existe au Canada sur le plan culturel, malaise qui a des répercussions directes dans le domaine politique, au point même de mettre en péril la Confédération que nos Pères nous ont donnée il y a près de cent ans. Il serait donc inopportun de vouloir faire la preuve de l'état de tension qui règne au pays depuis quelques années. Cette tension, d'ailleurs, se sent mieux qu'elle ne s'explique.

Recommandations

I Que la campagne d'éducation que votre commission a implicitement entreprise en rencontrant des groupes à travers le pays depuis quelques mois se poursuive encore pendant quelques années s'il le faut pour faire admettre à la majorité de la population (anglaise ou française selon le cas) la dualité culturelle canadienne et, partant, l'égalité linguistique des deux principaux groupes ethniques canadiens. À cette fin, nous recommandons la création d'un Ministère Fédéral des Affaires Culturelles.

II Qu'un drapeau canadien entièrement distinctif et exclusif soit adopté.

III Que « O Canada », dans ses textes anglais et français, soit reconnu comme l'hymne national du Canada.

IV Qu'il soit possible aux enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires publiques de toutes les provinces de recevoir leur éducation et leur instruction dans leur langue maternelle, française ou anglaise, sans qu'il en coûte davantage aux minorités.

V Qu'à une conférence fédérale-provinciale, les onze gouvernements concernés tombent d'accord pour établir une législation uniforme qui permette :

a) de mettre en oeuvre une politique d'action grâce à laquelle les gouvernements provinciaux pourront préparer des professeurs des deux langues — sans égard à la religion ou à la foi des professeurs;

b) de donner à tous les adultes la chance d'apprendre le français et l'anglais;

c) à tous les enfants d'âge scolaire d'apprendre les deux langues d'une façon plus dynamique.

VI Que, pour favoriser un résultat pratique dans la diffusion du biculturalisme, le gouvernement fédéral et les compagnies de la couronne instaurent un système de primes sur les salaires pour les fonctionnaires et les employés des dites compagnies qui occupent des postes exigeant la connaissance des deux langues; et que ces personnes soient soumises à des examens afin d'établir la véracité de leur bilinguisme.

VII Que le même système de primes soit appliqué au niveau des dix gouvernements provinciaux et régies publiques qui sont de leur ressort.

VIII Que les gouvernements concernés, de même que les Régies d'État, mettent à la disposition de leurs fonctionnaires et de leurs employés des cours qui leur permettent d'apprendre les deux langues. Que les examens d'admission aux différents postes soient conçus dans la langue et selon une conception propre à chacune des cultures.

IX Qu'un comité fédéral soit constitué en vue d'établir après chaque recensement :

a) les régions géographiques où la population est bilingue ou unilingue: les circonscriptions électorales pourraient constituer ces régions;

b) tous les postes dans le fonctionnarisme ou dans les compagnies de la couronne où les individus doivent avoir une connaissance minima des deux langues pour bien remplir leur fonction;

c) les hautes fonctions administratives où, dans l'intérêt national, il serait souhaitable que les postes soient occupés par des personnes bilingues;

d) les postes où le gouvernement fédéral devra exiger des employés et des fonctionnaires bilingues.

INTRODUCTION

ET

RECOMMANDATIONS

1. Le club Richelieu-Montréal et The Rotary Club of Montreal ont l'honneur, dans les pages suivantes, de vous présenter le résultat d'une étude conjointe entreprise il y a déjà plusieurs mois par un certain nombre de leurs membres.

2. Il n'est pas nécessaire d'élaborer sur les buts poursuivis par nos deux organismes, pas plus qu'il n'est besoin d'insister sur le fait que la majorité des membres sont des hommes d'affaires. Il peut cependant, à première vue, paraître peu orthodoxe de voir un tel groupe s'intéresser d'aussi près à un problème comme celui que vous avez pour mission de scruter. Il est encore plus étonnant de constater que deux clubs sociaux, l'un groupant des personnes de langue anglaise et l'autre des gens de langue française, aient même songé à entreprendre une telle étude conjointement. Qu'ils aient réussi sera peut-être considéré comme un exploit par ceux qui ne connaissent pas la province de Québec et la ville de Montréal en particulier.

3. Les réponses à ces questions sont simples. Nous considérons occuper une place privilégiée dans une métropole qui est le point de rencontre des deux principales souches ethniques de notre pays. Et nous aurions eu conscience de manquer gravement à notre devoir en ne faisant pas cet effort de réflexion qui pourrait, dans un certain sens, servir d'exemple aux autres groupements anglophones et francophones du Québec et des autres provinces, dans la voie de la bonne entente et de l'unité. En vous présentant coinjointement ce mémoire, nous poursuivons deux objectifs principaux, à savoir :

> *Faire entendre à la population l'opinion des hommes d'affaires, c'est-à-dire la voix du sens pratique, afin de contrebalancer les idées extrémistes, utopiques et fanatiques qui font trop souvent la manchette des journaux et qui ne représentent pas vraiment la pensée générale;*
> *Prouver, en présentant un mémoire rédigé en français et en anglais par deux groupes sociaux très représentatifs de la province, qu'il est possible de se parler, de se comprendre, de s'entendre et d'en arriver à des solutions et à des recommandations précises sur les possibilités de coexistence autant du point de vue culturel que du point de vue économique.*

4. Nous n'avons pas pour autant la prétention de régler tous les problèmes qui se posent au peuple canadien. Nous avons abordé des thèmes généraux que nous n'avions ni le temps ni la compétence d'approfondir beaucoup. Tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire — et ils sont très nombreux — avaient sur le sujet des idées personnelles qu'ils ont tenté de mettre en commun en les précisant. Ce sont de simples réflexions de la part de gens qui, tout simplement, recherchent le plus grand bien du pays.

5. Dans la première partie de ce mémoire, nous tenterons de décrire succinctement comment nous voyons l'état actuel de la Confédération. Dans la deuxième partie, nous énumérerons ce que nous considérons être les principales conditions qui devront être remplies pour matérialiser l'objectif que vous-même poursuivez : l'établissement sur des bases solides d'un Canada uni. Ces études nous porteront à vous recommander :

le 6 janvier 1965

Messieurs,

Quelques-unes des recommandations faites dans ce mémoire sembleront périmées à la suite de certains événements récents.

Nous avons, toutefois, voulu les laisser puisqu'elles représentent la pensée de deux groupes d'hommes d'affaires et de professionnels anglophones et francophones au sein des clubs Richelieu-Montréal Inc. et le Rotary Club of Montreal.

Ces recommandations avaient été arrêtées bien avant la parution de certains documents comme le rapport de la Commission Parent ou l'adoption d'un drapeau canadien distinctif.

Ce mémoire est en préparation depuis janvier 1964 et le texte final fut accepté vers la mi-octobre. Il y eut, par la suite, le travail de traduction et d'impression qui a pris plus de temps que nous l'avions anticipé.

Vos tout dévoués,

Le Club Richelieu-Montréal Inc.

Rotary Club of Montreal

740-276

Mémoire conjoint

LE CLUB RICHELIEU-MONTRÉAL

THE ROTARY CLUB OF MONTREAL

à la

Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme

DÉCEMBRE 1964

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-276

Le Club Richelieu et The Rotary Club

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. MEMBRES

Le Club Richelieu-Montréal Inc. compte environ 150 membres et le Rotary Club of Montreal 404 membres actifs.

2. BUTS

These are two service clubs, one French speaking and the other English speaking composed mainly of businessmen.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

Par les deux clubs à la suite de réunions d'étude.

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

question générale — Q. I. Il n'est fait aucune allusion aux groupes ethniques au Canada. Où les situent-ils dans le contexte canadien?

para. 8 — Q. 2 Ils mentionnent deux tendances fort opposées chez les Canadiens d'expression anglaise: l'élite intellectuelle et la masse de la population; quelle est selon eux celle qui déterminera si le Canada anglais est prêt à s'entendre avec le Canada français et à satisfaire au minimum de ses revendications?

para. 15 — "Montréal est sans doute la ville où, dans les conditions actuelles, la compréhension entre les groupes français et anglais est la plus grande..."

Q. 3 Est-ce là une constatation qui découle de leur propre expérience ou de l'expérience d'autres?

Si Montréal apparaît comme la ville où l'harmonie entre les deux groupes semble la meilleure, comment s'expliquer qu'elle soit également l'endroit où le mécontentement à l'égard de la situation présente (mouvement séparatiste) est le plus marqué?

para. 17		re L'influence américaine au Canada.
	Q. 4	Croient-ils que le problème pourra être circonscrit un jour, ou le Canada sera-t-il toujours de plus en plus assujetti à l'influence américaine? Y-a-t-il lieu d'espérer que ne se développe jamais une pensée vraiment nationale canadienne comme ils le souhaitent?
para. 28	Q. 5	Peuvent-ils élaborer sur leur suggestion qui recommande la création d'un ministère fédéral des Affaires culturelles? Quels seraient ses buts? Ses activités? Ses relations avec, par exemple, le ministère québecois des Affaires culturelles?
para. 35 recomm. VI-VII		re Primes sur les salaires pour les positions bilingues.
	Q. 6	Ce système de primes serait-il temporaire - en vue d'instaurer le plus rapidement possible le bilinguisme dans la fonction publique et les compagnies de la Couronne, ou permanent? Comment seraient déterminées ces primes: un montant fixe ou telle ou telle proportion du salaire?
recomm. IX		re Un comité fédéral
	Q. 7	Ce comité opérera-t-il sur une base permanente? Quelle sera sa composition?
para. 38	Q. 8	En quoi le rapatriement de la Constitution affecte-t-il ou peut-il affecter l'appartenance du Canada au Commenwealth?
para. 39 recomm. XIX	Q. 9	Comment les rédacteurs de manuels d'histoire pourraient-ils contribuer à cimenter l'unité canadienne?

le 13 août 1965

750-407

MEMOIRE SOUMIS A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Le Club Canadien-Français
d'Oshawa,
345, rue Gibb,
Apt. 209,
Oshawa
le 10 janvier 1964.

1) La population canadienne-française de la ville d'Oshawa est très heureuse d'apprendre que le gouvernement fédéral a décidé de faire une enquête sur le bilinguisme et le bi-culturalisme dans le Canada. Nous sommes de plus très fiers de savoir que vous avez été choisis pour présider conjointement cette enquête.

2) Dans le mémoire que nous vous faisons parvenir ci-joint, nous vous expliquons la raison de notre survivance, le procédé que nous avons dû suivre et le résultat obtenu jusqu'à date. Nous ne voulons pas essayer de produire un chef-d'oeuvre littéraire, mais tout simplement vous raconter les faits tels qu'ils sont arrivés.

3) Vers 1950 un groupe de canadiens-français des régions du sud du Québec vint s'établir à Oshawa afin de travailler à l'usine de la Général Motors Ltée. Ceux-ci trouvant les conditions de travail satisfaisantes, le dirent à leurs amis et de quelques unités arrivés vers 1950 le nombre s'accrut à peu près de 300 vers 1954. Un fait à remarquer est que presque tous étaient des jeunes gens retournèrent dans la vingtaine. Après que leurs positions furent assurées, ces gens retournèrent dans leurs villages pour chercher l'élue de leurs coeurs.

4) Toutefois il manquait quelque chose à ces jeunes gens. Depuis leurs naissances ils n'avaient entendu que la langue française, et très peu parlaient la langue anglaise. Il se sentaient dépaysés, les moeurs, coutumes, jeux, langues, habitudes étaient conplètement différents de ceux de leurs villages ou cités et ces jeunes couples voulaient conserver ce à quoi ils étaient habitués.

5) Vers 1954, ils songèrent donc à fonder un club social canadien-français dans le but de conserver leur langue, leur religion, leurs moeurs et coutumes. Le travail était très ardu car il n'y avait aucun moyen de répérer tous les canadiens-français vu qu'à l'ouvrage seul l'anglais était parlé. Il arrivait souvent que pendant des mois complets deux canadiens français se parlaient en englais et tout à coup étaient très surpris d'apprendre que tous les deux étaient canadiens-français.

6) L'idée se répandit assez vite et afin de répérer le plus de canadiens-français possible, les travailleurs de la première heure eurent l'idée de se procurer le botin téléphonique et la liste électorale de la cité d'Oshawa. Avec ces deux outils, l'ouvrage avança considérablement et le 23 avril 1955 un exécutif temporaire était nommé pour recruter tous les membres possible. Après qu'une liste de 250 familles fut rédigée, l'exécutif temporaire décida de trouver un nom au club social. Le nom sur lequel on s'arrêta fur "LE CLUB CANADIEN FRANCAIS D'OSHAWA". Le recrutement continua toujours et au mois de juillet l'exécutif décida de demander aux autorités religieuses de fonder une paroisse de langue française dans la ville d'Oshawa.

7) Ce n'est qu'au mois de mai 1957 que les autorités religieuses acceptèrent de rencontrer une délégation du club Canadien Français d'Oshawa et lorsque le Cardinal McGuigan répondit que la population canadienne-française n'était pas assez mûre pour obtenir sa paroisse française et qu'il considérerait

peut-être établir une paroisse bilingue dans le futur, la délégation retourna à Oshawa non pas découragée, mais déterminée plus que jamais à lui prouver par des faits que les canadiens français étaient décidés à accepter les sacrifices nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

8) Le 2 juin 1957, le club (qui entretemps était fondé sur une basse parmanente) dérigé par l'exécutif permanent décida de célébrer la St Jean Baptiste, fête nationale des C.F. Pour célébrer cette fête, l'exécutif demanda la permission spéciale de célébrer la messe le 22 juin, un samedi, dans une église de la ville. Après permission accordée, un prêtre C.F. de Toronto, vint célébrer la messe et un Révérend Père Oblat de la cité d'Ottawa vint donner le sermon de circonstance. Une chorale de trente personnes fit les fais de la musique, et pour la première fois dans la ville d'Oshawa, des cantiques de langue française étaient chantés dans une église locale. l'église était remplie à capacité et les autorités religieuses étaient étonnées de constater qu'un si grand nombre de C.F. demeuraient dans la ville d'Oshawa. Le soir un grand banquet fut servi auquel assistaient encore les autorités religieuses et plus de 400 convives C.F. Le tout se termina par une danse très bien réussie.

9) Vers la mi-juillet, au grand étonnement de tous le Canadien Register, journal catholique du diocèse de Toronto annonçait qu'à l'automne, une paroisse bilingue serait fondée à Oshawa dans le but de desservir les catholiques C.F. de la ville et une partie des catholiques C.A. d'une section de la ville. Nos efforts commençaient à porter fruit. Au mois de Septembre un prêtre C.F. du diocèse de Toronto fut envoyé à Oshawa et le 13 Octobre 1957 M. L'abbée N.J. Gignac nouveau curé chantait la première messe dans la paroisse bilingue de Sainte Marie du Peuple d'Oshawa.

10) Dans le but de fonder une paroisse qui ferait honheur au nom des C.F., ceux-ci travaillèrent de tout coeur à ramasser des fonds pour bâtir une église bilingue dans laquelle la première messe fut chantée le 8 Décembre 1958. Lorsque l'église et la paroisse furent engagées sur de bonnes fondations, les C.F. d'Oshawa, toujours dirigés par le club social, songèrent à établir l'enseignement bilingue dans la ville.

11) Dès les premières heures, la partie sembla difficile pour dire le moindre. La Commission Scolaire Séparée catholique, après avoir dit oui, revint sur sa parole trois semaines avant l'ouverture des classes bilingues, et décida de tout canceller. Nos compatriotes voyant rouge, prirent tous les moyens possible et forcèrent la Commission Scolaire à ouvrir deux classes bilingues pour la population Can. Française d'Oshawa. Enfin par toutes les ruses possibles et impossibles y compris les menaces de scandale de la part des C.F., la commission Scolaire finit par plier l'échine et aujourd'hui nous possédons, grâce au courage sans borne de nos compatriotes, une école neuve de 12 classes, ou les deux langues sont enseignées du jardin de l'enfance jusqu'à la huitième année inclusivement.

12) Cependant pendant que ces luttes acharnées se livraient, le club social travaillant aussi dans d'autres domaines. Une des premières actions de notre club social fut de joindre les autres villes de la peninsule, dans le but d'obtenir un poste de Radio française dans la région de Toronto. Sans arrêter, les C.F. écrivaient à Radio-Canada dans ce but. De plus, on fonda aussi une entreprise basée sur les directives de la compagnie de Gestion discutée à Québec en 1955. Les dames ne voulant pas se damer le pion, fondèrent une section de la Fédération des Femmes Canadiennes Françaises affiliées à sa Société provinciale du même nom. Une autre oeuvre vit aussi le jour grâce au travail des C.F. de l'ontario en général et de

ceux d'Oshawa en particulier, nous voulons mentionner la Fédération des clubs Sociaux Franco-Ontariens, organisation qui groupe tous les clubs sociaux francophones de la province, dans le but de propager la langue française à tous les petits milieux isolés. Lorsque la Fédération entend parler qu'il existe un noyau de can. Fran. dans un endroit isolé, elle s'efforce d'aller y fonder un club canadien français dans le but de faire conserver le français à ces gens, et leur donne des moyens de survivance en les mettant en contact avec les autres Can. Fran. les plus rapprochés aussi bien que les plus éloignés par l'entreprise de visites sociales ou par le truchement d'un bulletin que chaque club s'efforce de publier mensuellement. Ci-inclus nous vous faisons parvenir une copie du bulletin de notre club.

13) En juin dernier, plus pr.cisement le 24, soit le jour de la fête de notre saint patron St Jean Baptiste, nous avons persuadé le conseil de ville, que ce serait un grand honneur pour nous que le maire hisse le drapeau du Québec au mat de l'Hôtel de la ville, en témoignage envers ses citoyens francophones. Auparavent, nous avions soumis cette idée à la Fédération des clubs sociaux Franco-Ontariens, et nous savons que plusieurs clubs de la province ont agi de même.

14) Au palier législatif nous n'avons pas pu encore accomplir beaucoup. Nous avons fait élire un membre au bureau de direction de la Commission Scolaire catholique, mais dans un avenir assez rapproché, nous avons l'intention de nous lancer dans la politique locale. Nous travaillons patiemment à éduquer nos gens.

15) Il y a peut-être encore quelques autres faits que j'ai oublié mais je crois que ceux déjà mentionnés sauront vous démontrer que les Can. Fran. D'Oshawa si petit qu'en soit le nombre, ont su travailler à conserver leur héritage français appris sur les genoux de leurs mères. Nous vous demandons très respectueusement de seconder leur mouvement par le beau tra-

vail que vous avez si bien accompli depuis l'ouverture de votre enquête.

16) Souvent des fois nous aurions pu crier au scandale dans le cours de nos délibérations à tous les échelons de notre système démocratique. Souvent des fois nous aurions pu crier à l'injustice qui était vraiment flagrante. Souvent des fois nous aurions pu nous plaindre dans les journaux, mais jamais nous n'avons voulu le faire parce que nous croyons sincèrement qu'avec un peu de patience nous arriverons à notre but et nous croyons fermement que nous avons accompli un pas dans la marche vers le biculturalisme et le bilinguisme. Cependant ce pas aurait pu être de beaucoup accéléré par un peu de bonne entente, de moins de chauvinisme, de moins d'impérialisme. Il est peut-être misérable de le dire, mais dans la plus part de nos adversaires acharnés, nous avons remarqué que ces gens étaient presque toujours des nouveaux canadiens, sans parti pris pour quelque nationalité que ce soit, britannique ou autre.

17) Si nous pouvions nous permettre une suggétion, nous pourrions peut-être vous suggérez que votre travail se dirige vers cet élément, car d'après nos propres expériences, ces nouveaux canadiens semblent vouloir croire que parde que nous avons quitté la province de Québec nous sommes émigrés. Pourtant nous pouvons vous assurer que la majorité des Canadiens Français d'Oshawa descendent des pionners de la Nouvelle-France, et nos droits ont été gagnés sur tous les champs de batailles où les canadiens de langue Anglaise ont lutté. Si pour cette raison il est permi à Mr. Smith de parler et faire respecter la langue anglaise dans la ville de Québec, pourquoi n'en serait-il pas de même pour m. Gagnon dans la ville de Toronto?

18) Encore une fois chers Messieurs, c'est avec plaisir et grand honneur que nous vous soumettons ce mémoire et nous espérons très humblement que si nous avons pu alléger votre fardeau du tant soit peu que possible, nous vous en serons

respectueusement reconnaissant, car nous savons que vous travaillez à une cause qui nous est la plus chère au coeur après celle du maintien de notre religion.

RESPECTUEUSEMENT VOTRES,

LE CLUB CANADIEN FRANCAIS D'OSHAWA

PRESIDENT: Sauveur Nadeau

par: Lucien Chamberland
253 Québec,
Oshawa.

NO: 750-407

TITRE:

AUTEUR: Le Club canadien français d'Oshawa

Mémoire de 6 pages; aucune recommandation(s)

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le présent mémoire retrace l'histoire de la communauté francophone d'Oshawa et fait le bilan du travail accompli par le Club.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Rien à signaler

TABLE DES MATIERES: PAGES

RECOMMANDATIONS:

MEMOIRE:

Historique de la communauté francophone d'Oshawa..... 1

Action du Club dans d'autres secteurs..... 4

Conclusion..... 5

750-407

Le Club Canadien français d'Oshawa,
345, rue Gibb, app. 209
Oshawa, Ont.
le 10 janvier 1964

Mémoire: 6 pages, aucune recommandation -

But du mémoire:

expliquer 1) la raison de la survivance du groupe Canadiens français à Oshawa;

2) le procédé suivi;

3) le résultat obtenu.

Historique de la communauté francophone d'Oshawa:

1950 - arrivée du 1er groupe de Canadiens français, employés à General Motors

1954 - population francophone de 300 personnes.
Sentiment de dépaysement; volonté de conserver les coutumes canadiennes françaises.

1955 - Fondation du Club canadien français (250 familles).

1957 - (mai) Refus du cardinal McGuigan de fonder une paroisse française.

1957 - (octobre) Fondation d'une paroisse bilingue

1958 - Projet d'école bilingue; refus de la Commission scolaire séparée catholique.
Aujourd'hui, cette école bilingue de 12 classes existe, où sont enseignées les deux langues, du jardin d'enfants à la 8e année.

Action du club dans d'autres secteurs:

Lutte avec les autres villes de la péninsule pour l'obtention d'un poste de radio française à Toronto.

1955 - "Fondation d'une entreprise basée sur les directives de La Compagnie de Gestion discutée à Québec en 1955".

Fondation d'une section de la Fédération des femmes Canadiennes françaises.

Fondation de la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens.

But de la Fédération: propagation de la langue française à tous les petits milieux isolés.

Peu de réalisations dans le domaine législatif, si ce n'est l'élection d'un membre au bureau de direction de la Commission scolaire catholique.

Conclusion:

Les Canadiens français d'Oshawa, si petit qu'en soit le nombre, ont su travailler à conserver leur héritage français.

Le chemin parcouru dans la voie du bilinguisme et du biculturalisme aurait pu être plus long n'eut été certaines manifestations de chauvinisme et d'impérialisme.

Les adversaires les plus acharnés ont presque toujours été des néo-canadiens.

Invitation à la Commission à orienter son travail vers cet élément de la population qui semble croire qu'un Canadien français hors du Québec est un immigré. "S'il est permis à Mr. Smith de parler et de faire respecter la langue anglaise dans la ville de Québec, pourquoi n'en serait-il pas de même pour M. Gagnon dans la ville de Toronto". p. 6

Le travail de la présente Commission porte sur une cause "qui nous est la plus chère au coeur après celle du maintien de notre religion". p. 7

CONFIDENTIAL

-12822

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 750-407
Le Club Canadien-Français d'Oshawa
TORONTO

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERS

In 1950 a group of French Canadians from Southern Quebec came to Oshawa to work in the G.M. plant. In 1957 they formed the club. There are approximately 400 members now.

2. PURPOSES

to preserve the French language, religion, habits and customs.

3. PREPARATION OF THE BRIEF

Prepared by Lucien Chamberland. The brief is a history of the club.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAMME & LIAISON SECTION

p.2 para.7 — Référence au refus du cardinal McGuigan d'accorder une paroisse française en raïson du manque de maturité de la population canadienne-française.

1. Que faut-il entendre par l'expression "la population canadienne-française n'était pas assez mûre pour obtenir sa paroisse française."

p.4 para.II — Parlant de l'établissement de classes bilingues à Oshawa, il est dit:
"Enfin, par toutes les ruses possibles et impossibles y compris les menaces de scandales de la part des Canadiens français, la Commission scolaire finit par plier l'échine..."

2. Des explications .

p.5 para.13 — re: Le fleurdelisé hissé au mât de l'hôtel de ville d'Oshawa.

3. Ont-ils réussi?

p.5 para.14 — re: Leur intention de se lancer dans la politique locale

4. Quelles formes prendra cette action politique?

p.6 para.16 — re: Les adversaires les plus acharnés des droits des Canadiens français sont presque toujours des nouveaux Canadiens.

5. Cette opposition est-elle organisée?
Quelles sont les réactions des Canadiens anglais?

Impression générale 6. Sont-ils d'avis que dans leur cas la langue est gardienne de la foi ou la foi gardienne de la langue?

3-16-65

740-294

CA1 E1
-63B22



740-294

Sec. IV - Field Div. Matters

Mémoire du : Club des anciens
du CMR Ex-Cadet Club
de Saint-Jean

présenté : en avril 1965

à la : Commission royale d'enquête sur le
bilinguisme et le biculturalisme
au Canada.

PREMIERE PARTIE

Présentation

LE CLUB DES ANCIENS DU CMR

EX-CADET CLUB DE SAINT-JEAN

soumet respectueusement à

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

le mémoire qui suit.

Pierre Fortier, prés.

LE GRAND CONSEIL

Saint-Jean, le 16 avril 1965.

TABLE DES MATIERES

Première partie — Pages

Présentation du mémoire. iii

Sommaire v

Deuxième partie

Chapitre	Titre	
I	Introduction	2
II	Préparation du mémoire	3
III	Le contexte	5
IV	Résultats et interprétation	12
V	Conclusions 1. Constatations générales. . .	19
	2. Recommandations	19

Appendice

1	Tableaux complets des résultats	22
2	Commentaires typiques des anciens	37
3	Différents extraits de l'annuaire du Collège 1963/64	51
4	Le questionnaire soumis aux anciens	

Le mémoire du Club des anciens du CMR

SOMMAIRE

Ce mémoire fait suite à un sondage-questionnaire auquel ont répondu quelque deux cent cinquante anciens élèves-officiers du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) - qui est une institution fédérale officiellement bilingue et biculturelle. Les répondants, dont 65% sont de langue française et 35% de langue anglaise, se répartissent sur huit promotions du CMR, à partir de la première en 1955.

Le sondage portait essentiellement sur le degré et la qualité du bilinguisme du biculturalisme et des rapports ethniques au CMR en particulier et dans les forces armées en général.

Le mémoire a pour but de communiquer à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme l'expérience unique des anciens du CMR en même temps que leurs recommandations précises visant à définir le cadre et les conditions nécessaires à l'EGALITE, à la DIGNITE et à l'HARMONIE dans le monde des élèves-officiers canadiens et, par prolongement, dans les forces armées.

Les constatations les plus marquantes sont les suivantes:

(1) Il existe un désir majoritaire de changements profonds dans l'esprit comme dans le fonctionnement du CMR en particulier et des forces armées en général;

(2) L'image officielle bilingue et biculturelle du CMR est infirmée par l'opinion de ses anciens;

(3) L'acquisition de la langue seconde se fait davantage chez les élèves de langue française que chez ceux de langue anglaise;

(4) La poursuite, en anglais, au Royal Military College de Kingston, du cours commencé en français au CMR indispose et handicappe l'élément de langue française;

(5) La grande majorité des anciens préconisent le cours universitaire complet dans leur langue respective;

(6) Il semble exister un rapport direct entre la situation faite au français dans les forces armées et le petit nombre de Canadiens de langue française qui embrassent la carrière militaire.

L'analyse des résultats du sondage en cause appelle, entre autres, les recommandations majeures suivantes - qui invitent les autorités compétentes à:

(1) clairement définir le but premier du CMR comme étant la formation d'officiers en majorité de langue française dans un cadre adapté à la mentalité des Canadiens de langue française;

(2) définir le deuxième but du CMR comme étant la formation d officiers bilingues et, pour arriver à ce but, limiter le recrutement des élèves-officiers de langue anglaise à 25%;

(3) instaurer le cours complet - dont une légère fraction donnée dans la langue seconde - au CMR à partir de septembre 1966, avec possibilité de passage au RMC ou vice-versa advenant des préférences ou difficultés linguistiques majeures;

(4) revoir et rehausser les critères de sélection du personnel militaire du CMR afin d'éliminer les éléments unilingues ou franglais et d'assurer la pratique d'un bilinguisme de bon aloi;

(5) faire du français la langue de travail au sein des établissements militaires situés au Québec;

(6) créer d'autres unités francophones;

(7) offrir des avantages pécuniaires et autres aux militaires vraiment bilingues, et leur réserver, à compétence égale, les postes les plus élevés.

Le Club des anciens souhaitent que l'expérience, les constatations et les recommandations consignées dans ce mémoire servent à créer des conditions équitables pour tous les militaires canadiens et pour les élèves-officiers en particulier.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

INTRODUCTION

1. LE MEMOIRE

a. Ce mémoire reflète l'opinion des anciens élèves-officiers du Collège militaire royal de Saint-Jean (ci-après appelés: les anciens du CMR) sur le bilinguisme et le biculturalisme au CMR en particulier et dans les forces armées canadiennes en général.

b. Il s'appuie sur un sondage-questionnaire auquel se sont prêtés quelque 250 anciens des quatre coins du pays. Ce nombre représente 26% de ceux-là, aux adresses présumément connues, qui reçurent le questionnaire.

c. La valeur particulière, et peut-être unique, de ce mémoire se fonde sur l'expérience de une, deux ou trois années, vécue par les anciens du CMR en milieu officiellement bilingue et biculturel.

d. Le présent mémoire fut rédigé par un comité de six membres mandaté à cet effet par le Club des anciens du CMR*. La préparation du mémoire y est d'abord expliquée pour permettre de juger de la validité du sondage ci-haut mentionné et de son interprétation. Le contexte particulier au CMR - encadrement, régime de vie, bilinguisme, etc. - y est décrit. Les résultats importants consignés et leur interprétation précèdent des conclusions générales - qui appellent des recommandations précises relatives au bilinguisme et au biculturalisme au CMR et dans les forces armées. En appendice sont reproduits les tableaux statistiques complets des résultats et un grand nombre de commentaires typiques recueillis chez les anciens, afin d'illustrer toute la gamme des opinions émises. Sont ajoutés quelques extraits pertinents de l'annuaire du CMR et une copie du questionnaire en cause.

2. LES COLLEGES MILITAIRES CANADIENS

a. Le CMR fut fondé en septembre 1952. Il avait, d'après son premier commandant, la mission d'amorcer la formation "d'officiers bilingues, en majorité de langue française, pour la Marine, l'Armée et l'Aviation."**

b. Le CMR, le Royal Military College de Kingston (RMC) et le Collège Royal Roads de Victoria (RR) visent tous à former des officiers de carrière appelés à constituer les cadres supérieurs des forces armées.

c. Le RMC est l'institution-mère; elle remonte à 1876. Vu son ancienneté et de solides traditions, elle a formé le plus grand nombre des chefs militaires canadiens. Elle donne, parallèlement à la formation militaire, un cours universitaire complet. Le RMC s'inspire d'une tradition unilingue anglo-saxonne. Très peu de Canadiens-français y furent admis avant 1955, année où le RMC recevait le premier contingent d'élèves-officiers du CMR.

d. La représentation canadienne-française au niveau des cadres supérieurs des forces armées fut toujours minime sinon inexistante. Corriger cette anomalie constitue présumément la raison sous-jacente d'exister du CMR.

e. Le CMR dispense trois années de cours, dont une préparatoire équivalant, peut-être en mieux, à l'immatriculation supérieure, suivie d'une première de formation générale axée sur les sciences et d'une deuxième vouée aux humanités ou au génie selon le choix de l'élève. L'enseignement, sauf pour la langue seconde, est donné dans la langue maternelle - française ou anglaise. Le CMR est le seul collège militaire bilingue au Canada. Théoriquement, les élèves, au sortir du CMR, sont suffisamment bilingues pour frayer à l'aise dans les forces armées.

f. Le RR, établi en 1942, dispense, en anglais seulement, le même cours qu'au CMR, l'année préparatoire en moins.

g. Le CMR et le RR envoient leurs promotions au RMC compléter, en anglais seulement - sauf pour quelques rares matières- le cours universitaire que couronnent un diplôme approprié et le brevet d'officier.

* raison sociale complète: Le Club des anciens du CMR Ex-Cadet Club

** tiré d'un texte du colonel Marcellin Lahaie paru dans la revue annuelle (1952-53) du CMR: Le Défilé. L'annuaire du Collège dit, en d'autres mots, la même chose (voir appendice 3).

PREPARATION DU MEMOIRE

1. A L'ORIGINE

a. Le Club des anciens du CMR

(1) Le dit club existe depuis octobre 1961. Il se veut une source ou occasion de contacts, de rencontres, d'entr'aide et de renseignements pour les anciens. Il vise ainsi à entretenir des amitiés précieuses et à promouvoir les intérêts du CMR.

(2) En octobre 1964, le Club comptait 225 membres actifs sur quelque 1250* adhésions possibles, soit 18% des anciens. Il ressort d'un tel pourcentage, compte tenu des facteurs géographiques (dispersion, répartition, etc.) et ethniques, que le Club possède la confiance des anciens.

b. La décision de présenter le mémoire

Plusieurs organismes peuvent énoncer des principes, émettre des opinions sur le bilinguisme et le biculturalisme sans pour autant y être soumis. Ce n'est pas le cas du CMR où les élèves-officiers vivent trois ans, presque en vase clos, en milieu officiellement bilingue et biculturel. Cette expérience valait d'être dite à la Commission royale d'enquete sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ainsi le Club des anciens le jugea-t-il et, lors de la réunion annuelle en octobre 1963, la proposition suivante fut adoptée à l'unanimité:

"M. R Béchand propose que le Conseil d'administration du Club des anciens prenne les mesures nécessaires dans le but de présenter un mémoire à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce mémoire devra se baser sur l'expérience vécue des anciens du CMR et être approuvé par le Conseil d'administration du Club. Il suggère M. P Lavallée comme président du comité du mémoire. M. R Lalancette seconde la proposition de M. Béchand."

2. LES ETAPES

a. Le mémoire du Club se devait de refleter l'opinion d'un nombre maximum d'anciens, qu'ils soient membres ou non du Club. A cette fin, un comité fut chargé de la préparation d'un questionnaire dont la version finale et approuvée fut soumise aux anciens en septembre 1964. (Voir copie à l'appendice 4.)

b. Le Club posta 950** questionnaires dont 254 revinrent complétés, soit 26%. Ce pourcentage s'élève à 38% si l'on exclut ces questionnaires acheminés sur des adresses incertaines. Le Club s'estime satisfait d'une telle réponse.

c. Mais la répartition des répondants allait-elle nuire à la validité du sondage? En fait, la répartition selon la langue, la région et la promotion fut très représentative de l'ensemble des anciens, à en juger par les tableaux à la partie 3 de ce chapitre.

d. Un comité de six membres (dont quatre Canadiens de langue française et deux de langue anglaise - ci-après abrégés en CLF et CLA respectivement) compila statistiquement les réponses au questionnaire, s'aidant même d'un calculateur électronique, et rédigea ensuite le texte du mémoire. Le texte final fut approuvé par le Grand Conseil du Club en avril 1965 pour présentation à la Commission royale d'enquete sur le bilinguisme et le biculturalisme le même mois.

---

* Ce chiffre (1250) englobe huit promotions (dont la 8e sortait du CMR en 1962 et du RMC en 1964).

** 950 au lieu de 1250 car le Club ne connaît pas l'adresse de 300 anciens. De plus, sur 950 adresses (dont 280 d'ailleurs incertaines), 60% ou 40% respectivement visent des anciens d'expression française ou anglaise. Fait notable: ces proportions se retrouvent chez les recrues du CMR.

CHAPITRE II

3. NOMBRE ET REPARTITION DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

a. Répartition selon la région

	Totaux	Ouest	Ont.	Qué.	Marit.	% des répondants	% approx. des anciens
CLF* :	167	3	8	154	2	65	60
CLA* :	87	26	26	26	9	35	40
TOTAUX:	254	29	34	180	11	100	100

b. Répartition selon l'année d'entrée au CMR

	Totaux	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62
CLF :	167	21	24	18	17	18	18	20	15	13	2	1
CLA :	87	12	9	11	11	11	9	8	8	5	2	1
TOTAUX:	254	33	33	29	28	29	27	28	23	18	4	2

---

* N.B.: Les abréviations CLF et CLA, usitées souvent dans ce mémoire, désignent les Canadiens de langue française et de langue anglaise respectivement - qui sont des anciens du CMR.

CHAPITRE III

LE CONTEXTE

1. PREAMBULE

a. Le contexte décrit dans ce chapitre est tel qu'il existait en 1964. Le Club a jugé que les changements apportés dans le domaine du bilinguisme au CMR au cours des dernières années ne pourraient pas avoir modifié de façon notable les réponses des anciens au questionnaire.

b. Le contexte est ci-décrit sous les chefs suivants:

(1) Le personnel du CMR

(a) Introduction
(b) L'escadre administrative
(c) L'escadre militaire
(d) L'escadre des études

(2) Les élèves-officiers

(a) Introduction
(b) Cadres
(c) Activités

(3) Bilinguisme et biculturalisme

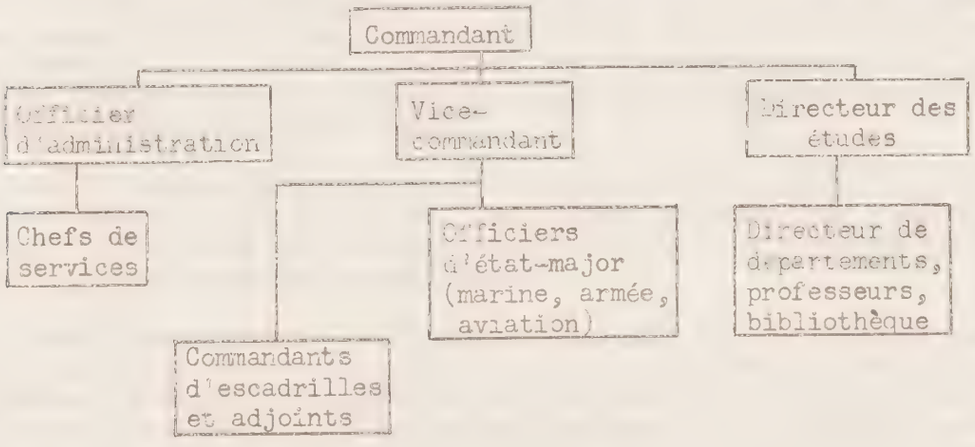
(a) L'ambiance générale
(b) Les cours de langue seconde
(c) Les règles officielles
(d) Conclusion

2. LE PERSONNEL DU CMR

a. Introduction

(1) Le Commandant du Collège militaire royal de Saint-Jean est un officier du grade de colonel ou l'équivalent. Il est choisi alternativement de chacune des trois armes pour un mandat de trois ans.

(2) Le Commandant agit par l'entremise d'un état-major dont l'organigramme est illustré ci-dessous:



(3) Les problèmes d'administration matérielle relèvent de l'officier d'administration et de ses chefs de services qui sont tous des officiers d'aviation.

(4) Tous les problèmes relatifs à la direction, à la discipline et à l'instruction non académique des élèves-officiers relèvent du vice-commandant (appelé aussi officier commandant l'escadre militaire) et de son état-major. Tous sont choisis alternativement et également parmi les trois armes.

2. LE PERSONNEL DU CMR (suite)

a. Introduction (suite)

(5) Enfin le secteur académique relève du directeur des études et de son personnel, en grande majorité civil. Ce sont des professeurs de calibre universitaire. Leur fonction diffère peu de celle d'un professeur d'université si ce n'est qu'elle s'accomplit dans un milieu plus bilingue - car chaque élève reçoit ses cours dans sa langue maternelle.

(6) Les paragraphes qui suivent expliquent en détail le fonctionnement de ces secteurs et éclairent davantage tout ce qui a rapport aux questions de bilinguisme.

b. L'escadre administrative

(1) Ce secteur comprend l'administration générale, les divers services du personnel, du génie, de l'entretien, de la sécurité, du courrier, de la comptabilité, du matériel, des cuisines et des cantines, des aumôneries, des soins médicaux et dentaires ainsi que du transport.

(2) Tous les responsables sont des officiers d'aviation et presque tous sont de langue française. Naturellement les méthodes de travail sont standardisées selon les normes de l'aviation et généralement l'anglais est utilisé pour tout écrit officiel. Il en découle que la plupart des préposés préfèrent l'anglais comme langue de travail et utilisent souvent un français parlé entremêlé d'anglicismes.

(3) L'escadre administrative comprend 8 officiers de langue française et 3 de langue anglaise.

c. L'escadre militaire

(1) Cette escadre, dont l'officier commandant est aussi le vice-commandant du Collège contrôle tous les aspects de la vie de l'élève-officier dès que celui-ci quitte la salle de cours.

(2) Elle comprend trois officiers d'état-major qui représentent chacune des trois armes et qui détiennent le grade de major (commandant de compagnie) ou l'équivalent. Ceux-ci sont chargés de diverses tâches particulières, par exemple: la direction des activités récréatives, et donnent en plus des cours d'études militaires.

(3) Les élèves-officiers sont répartis en trois escadrilles, et à chacune sont attachés un commandant et un commandant adjoint d'escadrille. Ces officiers voient à connaître, à surveiller et à conseiller les membres de leur escadrille et à prendre à l'occasion les mesures disciplinaires qui s'imposent. Ils n'exercent cependant pas un commandement direct, ce qui est réservé aux élèves officiers eux-mêmes qui possèdent leurs propres cadres désignés par les autorités.

(4) En plus, l'escadre militaire comprend la section de l'athlétisme et la section de l'exercice militaire. Les élèves officiers font environ six heures d'athlétisme (qui comprend tous les sports) et au moins quatre heures d'exercice militaire par semaine.

(5) La plupart des officiers de l'escadre militaire sont de langue française. En présence des élèves officiers ils suivent en général la règle du bilinguisme, c'est-à-dire qu'ils parlent anglais les quinze premiers jours de chaque mois et français les quinze derniers. Cette pratique sera discutée en détail un peu plus loin. Cependant, comme ils ont vécu de nombreuses années en milieu anglais plusieurs de ces officiers se sentent évidemment plus à l'aise en anglais et y reviennent dès qu'ils le peuvent.

(6) Fait exception à ceci la section de l'athlétisme où pratiquement tout se fait exclusivement en anglais pour la simple raison qu'on n'a pu apparemment trouver un seul officier bilingue qui soit compétent dans ce domaine.

(7) L'escadre des cadets comprend 9 officiers de langue française et 3 de langue anglaise.

2. LE PERSONNEL DU CMR (suite)

d. L'escadre des études

(1) Le but de l'escadre des études est de donner aux élèves-officiers un cours purement académique de trois ans. En préparatoire et en première année le cours est uniforme et il correspond à un ensemble particulier d'options équivalentes à celles qui seront disponibles dans les instituts préconisés par le rapport Parent sur l'enseignement au Québec. La deuxième année amène la spécialisation universitaire en humanités, sciences ou génie. En plus, l'étude de la langue seconde jusqu'à un niveau assez avancé est obligatoire pour tous. Les autres cours sont cependant donnés en langue maternelle.

(2) Le Directeur des études est assisté d'un secrétaire général et de son adjoint. Viennent ensuite les directeurs des départements: Français, Anglais, Histoire, Physique, Chimie et Mathématiques.

(3) La plupart des professeurs sont des civils qui ont à leur crédit plusieurs années d'expérience dans l'enseignement et bon nombre d'entre eux détiennent un doctorat. Un petit nombre d'officiers militaires font aussi partie du personnel enseignant, mais règle générale ils n'y restent que trois ans.

(4) Le tableau qui suit donne un aperçu de l'origine ethnique des préposés aux divers postes enseignants:

Tableau 1

Département	Directeur		Titulaire		Agrégé		Adjoint		Chargé de cours		TOTAL		
	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	T.
Français	1						4		6		11		11
Anglais		1				4		2		4		11	11
Histoire	1						2	1		2	3	3	6
Physique		1		1	1	1	4	2	2	1	7	6	13
Chimie	1		2		3		2	2		1	8	3	11
Mathématiques	1			1	1	1	6		3	1	11	3	14
TOTAL	4	2	2	2	5	6	18	7	11	9	40	26	66

Fr. professeurs dont la langue maternelle ou la langue d'adoption est le français

Ang. professeurs dont la langue maternelle ou la langue d'adoption est l'anglais.

T: Total

3. LES ELEVES-OFFICIERS

a. Introduction

(1) Les élèves-officiers du CMR viennent de toutes les provinces du Canada. Environ 55% d'entre eux sont de langue française et 45%, de langue anglaise. Le tableau 2 en indique la répartition détaillée pour l'année 1963/64.

(2) En général le Collège admet ceux-là qui ont fait une 11^{e} année scientifique, ou l'équivalent. Environ 40% d'entre eux se destinent à l'aviation, 20% à la marine et 40% à l'armée.

(3) Les élèves-officiers sont répartis en trois escadrilles ayant chacune un dortoir séparé qui est la véritable résidence de l'élève. Au sein de l'escadrille les élèves-officiers d'une année forme une caste, un groupe fermé ayant droits, privilèges et obligations bien définis et inaltérables. Chaque promotion domine celles qui la suivent et une discipline extrêmement rigoureuse interdit toute familiarité entre les groupes. La vie quotidienne de l'élève est donc sous le joug continuel de ses aînés. En fait, le commandement direct des escadrilles et de l'ensemble de l'escadre relève de cadres formés d'élèves de 2^{e} année. Ces cadres représentent donc l'autorité immédiate pour l'élève-officier et jouent pour lui un rôle très important.

3. LES ELEVES-OFFICIERS (suite)

a. Introduction (suite)

Tableau 2

Origine ethnique et géographique des élèves-officiers pour l'année académique 1963/64.

Année	Préparatoire		première		deuxième		Total		
Origine	A	F	A	F	A	F	A	F	Total
Colombie Brit.	18		16		6		40		40
Ouest	5		3		1		9		9
Ontario	11	2	18	2	12	[illegible]	[illegible]	8	49
Québec	23	97	[illegible]	[illegible]	[illegible]	38	[illegible]	198	247
Maritimes	13		7	1	3	[illegible]	23	2	25
Etranger	4		4		1		9		9
TOTAL	74	99	63	66	34	43	171	208	379

A: de langue anglaise 45% F: de langue française 55%

b. Les cadres

(1) Sous l'autorité directe du vice-commandant un élève commandant d'escadre règne en véritable maître sur l'ensemble des élèves-officiers. Assisté d'un état-major il commande les trois élèves chefs d'escadrille. Et la même structure continue, chaque escadrille étant divisée en escadrons, chaque escadron en sections. Dans tous les menus détails de la vie quotidienne (discipline, tenue, propreté, exercices militaire, vie sociale, sports, administration et loisirs) des élèves-officiers voient donc à surveiller et à diriger leurs confrères.

(2) Il est à noter que ce système a été copié sur celui du Royal Military College de Kingston. Encore aujourd'hui les grades et fonctions sont désignés par leur abréviation anglaise et la terminologie militaire en général y est nettement anglaise ou franglaise, quoique tout soit officiellement traduit.

c. Les activités

(1) La journée au CMR commence vers 6 h 30. Après une toilette en vitesse, l'élève-officier subit des inspections par ses confrères en autorité puis sous leurs ordres il effectue une période d'exercices militaires avant d'aller prendre son petit déjeuner vers 7 h 20. Jusqu'ici tout doit se passer dans la langue du jour, du moins officiellement.

(2) A 8 h. il se retrouve en classe où on lui enseigne dans sa propre langue, sauf pour les cours de langue seconde. De 11 h 45 à 12 h 10: encore de l'exercice militaire suivi du repas. De retour en classe à 13 h. jusqu'à 16 h. Ensuite: sports obligatoires où tout se passe généralement en anglais. Le repas du soir est suivi d'une période d'étude obligatoire qui commence à 19 h 15.

(3) L'élève-officier peut s'absenter du Collège en moyenne une soirée par semaine. Plusieurs activités sociales et culturelles sont préparées à son intention. Il peut participer à des débats oratoires, préparer des pièces de théâtre, faire partie d'un ciné-club, etc. Même ces activités suivent si possible la langue du jour et, où qu'il aille, il retrouve toujours autour de lui des élèves de l'autre langue.

(4) L'année académique au CMR va de septembre à juin. Les élèves passe ensuite un stage d'été au sein de l'arme qu'ils ont choisie. Dans presque la totalité des cas ce stage a lieu hors du Québec et se déroule dans un milieu unilingue anglais.

(5) Après la deuxième année académique (donc la troisième année du CMR) les élèves-officiers doivent aller terminer leurs études au Royal Military College à Kingston

3. LES ELEVES-OFFICIERS (suite)

c. Les activités (suite)

(6) A la fin de leurs études, les diplômés deviennent officiers dans l'arme de leur choix et doivent y servir au moins trois ans. (Bientôt quatre). Là encore, sauf pour les membres du Royal 22e Régiment ou pour quelques-uns qui pourraient, par exemple, revenir au CMR, la langue de travail et même la langue du milieu sera l'anglais seulement.

4. BILINGUISME ET BICULTURALISME

a. L'ambiance générale

(1) Par sa nature même, le CMR est destiné à stimuler chez ses élèves-officiers et aussi chez son personnel le progrès du bilinguisme, c'est-à-dire la maîtrise aussi parfaite que possible du français et de l'anglais. Pour ce qui est du biculturalisme, si on entend par là la coexistence bienveillante de deux cultures qui se comprennent sans s'absorber, il est difficile d'en discuter au sein d'un cadre aussi restreint qu'un Collège. On pourra néanmoins en regarder certaines manifestations particulières.

(2) Le but du CMR étant de former des officiers pour les forces armées où l'anglais est la seule langue officielle, il va de soi que tous les Canadiens-français qui en sortent ont acquis une connaissance pratique et avancée de l'anglais. Le fait même d'avoir non seulement à subir l'instruction d'été en anglais mais surtout à poursuivre deux années d'études universitaires en cette langue au RMC, constitue un stimulant auquel nul ne résiste impunément. Il faut apprendre l'anglais ou bien "on se débrouille mal".

(3) Pour le Canadien-anglais, l'acquisition du français fait davantage appel à la bonne volonté de l'individu. Il sait très bien qu'une fois les cours obligatoires de langue seconde terminés il pourra, s'il le veut, éviter toute nouvelle obligation de parler cette langue. Il importe donc de créer au sein même du Collège une émulation suffisamment forte.

(4) Le facteur primordial qui peut favoriser le bilinguisme réside dans le mélange très poussé des deux groupes. Les élèves-officiers partagent à deux la même chambre et, dans presque chaque cas, ils sont de langue différente. Ainsi deux langues, deux cultures se côtoient quotidiennement. Cependant, sans contrôle extérieur ce système mène très souvent à l'usage de l'anglais et c'est pourquoi il faut insister sans cesse sur l'usage de la langue du jour, la langue officielle du Collège, c'est-à-dire l'anglais les 15 premiers jours du mois et le français les 15 derniers. Combiens d'élèves respectent cette règle à la lettre ? C'est fort difficile à évaluer.

(5) Il ne faut cependant pas oublier que l'élève passe la plus grande partie de sa journée en classe avec un groupe de sa propre langue. Il en découle que les vraies amitiés semblent éclore plus facilement à l'intérieur de ces groupes. Les sports et les activités récréatives réunissent les deux groupes mais pour des périodes moins longues.

(6) La recherche du bilinguisme est certainement mise en évidence, d'autre part, par l'usage de la langue du jour dans tous les communiqués officiels, les ordres, les réunions, les conférences et même dans le choix des films du ciné-club. Ceci constitue un stimulant pour l'élève officier qui, pour la première fois de sa vie, doit pouvoir comprendre une directive donnée en langue seconde ou avoir à en subir des conséquences désagréables.

(7) Un effet secondaire du système apparaît chez les officiers de langue française, membres du personnel. Nombre d'entre eux qui ont vécu depuis longtemps en milieu anglais se retrouvent subitement dans une fonction qui les oblige à utiliser au moins de temps en temps le français. Cet aspect assez paradoxal du bilinguiseme au CMR consiste donc à réapprendre un peu de français pratique à ces Canadiens-français qui se sont plus ou moins anglicisés. En termes exacts l'anglicisation se mesure assez mal mais un de ses à-côtés, la langue de l'épouse et des enfants, se prête mieux aux études statistiques. Par exemple, le tableau 3 indique chez les officiers du CMR de l'année 1963/64 le nombre de ceux qui présentent ces signes d'anglicisation.

4. BILINGUISME ET BICULTURALISME (suite)

a. L'ambiance générale (suite)

Tableau 3

Officiers de langue française au CMR en 1963/64

Célibataires	1
Mariés à une CLF: (14)	
- sans enfants aux études	5
- enfants aux études en français	2
- enfants aux études en anglais	6
Mariés à une CLA: (9)	
- enfants aux études en français	0
- enfants aux études en anglais	9
	24

N.B. CLF (A): Canadienne de langue française (anglaise)

Il ressort que sur 24 officiers de langue française, 15 ont des enfants aux études en anglais et seulement 2 en français. (Il serait intéressant de faire une étude semblable pour l'ensemble des forces armées).

b. Les cours de langue seconde

(1) Si le bilinguisme se définit comme une possession aussi parfaite que possible de deux langues, il est indéniable que le CMR y tend beaucoup plus que certaines autres écoles des forces armées destinées aux Canadiens-français. Il est bien évident par exemple que l'école d'anglais de l'Aviation à St-Jean et celle de la Marine à Québec n'ont qu'un but: enseigner l'anglais le plus efficacement possible. Il s'agit de remplacer le français par l'anglais chez les étudiants, pas du tout de les juxtaposer.

(2) Au CMR donc, pas de concentration intensive en langue seconde, pas d'interdiction de tout ce qui se rapporte à la langue maternelle, pas de lavage de cerveau. La langue seconde, pour les deux groupes ethniques, est enseignée de 3 à 5 heures par semaine pendant les 3 années du cours. S'y ajoutent deux ou trois heures de langue maternelle, linguistique ou littérature. Ce jumelage offre donc toutes les chances d'un développement égal des deux langues.

(3) Il va de soi qu'en pratique apparaissent plusieurs lacunes. La langue seconde s'y acquiert d'une façon assez lente et peu spectaculaire. La langue maternelle, du moins le français, ne s'améliore pas et s'en trouve, en certains cas, plus mal.

(4) D'autre part, ce procédé s'accompagne d'une ségrégation entre les niveaux qui permet un travail de base plus intense aux plus lents et des études plus poussées et plus intéressantes aux plus avancés.

(5) Un laboratoire de langues, bien équipé en appareils enrégistreurs rend d'inestimables services dans l'étude de la langue seconde.

(6) Jusqu'ici au CMR, et c'est sans doute très révélateur, il n'y a pas eu, sauf erreur, un seul cas d'élève-officier qui ait échoué une année exclusivement à cause de sa faiblesse en langue seconde.
Pourtant plusieurs élèves officiers n'ont certainement pas acquis un degré de connaissance pratique de l'autre langue. Il est bien évident que l'enseignement des langues a toujours joui au CMR d'un statut bien inférieur à celui des sciences.

c. Les règles officielles

(1) La première règle officielle du bilinguisme au CMR, c'est la langue du jour dont quelques effets ont été expliqués dans les sections précédentes. Elle se résume ainsi: pour tout ce qui a trait aux élèves-officiers, sauf les études, la langue officielle (intérieure) du CMR est l'anglais pendant les 15 premiers jours de chaque mois et le français pendant les 15 derniers.

(2) Ceci s'applique en fait aux ordres écrits, à la correspondance interne, aux avis, discours, communiqués oraux, entrevues, conversations en groupes mixtes et aux événements sociaux. Cela ne s'applique à peu près pas aux activités sportives où presque tout est en anglais, aux conversations en groupes d'une même langue, aux membres du personnel en l'absence des élèves-officiers.

4. BILINGUISME ET BICULTURALISME (suite)

c. Les règles officielles (suite)

(3) Une autre règle officielle réserve les postes de commande aux élèves officiers dont le niveau de bilinguisme a été officiellement reconnu par l'attribution d'une cote de bilinguisme. Chaque élève est jugé à cet effet par un groupe de professeurs et d'officiers, et passe des examens divers. De plus, l'ensemble de ses confrères doivent reconnaître sa volonté d'utiliser la langue seconde. Le système est relativement nouveau et il semble que l'on puisse, pour l'avenir, en attendre du bien. Une fois son bilinguisme reconnu, l'élève porte un cordon distinctif destiné à lui conférer un prestige particulier.

d. Conclusion

En conclusion, il ressort qu'aucune règle ne peut forcer des gens à parler continuellement entre eux une langue qui n'est pas la leur. Le CMR enseigne l'anglais aux Canadiens-français parce que c'est indispensable à leurs études et carrière futures et le français aux Canadiens-anglais pour qui les raisons de l'apprendre sont moins évidentes.

CHAPITRE IV

RESULTATS ET INTERPRETATION

1. PREAMBULE

a. Généralités

(1) Sont consignés dans ce chapitre les résultats saillants tirés des réponses des anciens du CMR au sondage-questionnaire en cause; l'interprétation forcément incomplète de ces résultats; les recommandations jugées appropriées et les références à l'appui. La présentation tabulaire des résultats complets et classifiés est reportée à l'appendice No. 1.

(2) Les résultats concernent le degré, la qualité ou la pratique du bilinguisme et, s'il y a lieu, du biculturalisme:

(a) chez le personnel du CMR;
(b) chez les élèves-officiers;
(c) au CMR en général;
(d) dans le milieu actuel des anciens du CMR.

(3) Par opinion "sur le bilinguisme" il faudra généralement sous-entendre "sur le degré, la qualité et/ou la pratique du bilinguisme". "Quelque...%" signifiera que le pourcentage a été arrondi, souvent après calcul d'une moyenne. CLF(A) désignera les Canadiens de langue française (anglaise).

(4) Les interprétations et recommandations consignées ci-dessous seront reprises et condensées au chapitre V: "CONCLUSION".

b. Critères d'interprétation

Les résultats du sondage en cause sont nombreux, variés et susceptibles de mille interprétations. Il s'agira de dégager ici les tendances les plus marquées en retenant à l'esprit les intentions, faits et principes suivants:

(1) ce mémoire se veut impartial et constructif;

(2) ce mémoire est légal et représentatif: légal, parce qu'autorisé par la direction du Club des anciens, représentatif, parce qu'il est statistiquement valide et vérifiable et qu'il reflète l'opinion de toutes les promotions du CMR à venir jusqu'en 1964;

(3) toute pratique dans une école de formation doit profiter aux élèves;

(4) toute institution fédérale doit théoriquement implanter au même degré le bilinguisme et le biculturalisme dans ses murs; encore faut-il que prime le droit fondamental du CLF et du CLA de pouvoir s'affirmer dans sa propre langue;

(5) une politique de bilinguisme et de biculturalisme appliquée dans un milieu averti et réceptif ajoute à la formation et à la valeur, au moins humaine, de l'individu;

(6) la saine marche d'une institution fédérale repose nécessairement sur des compromis d'envergure similaire pour les CLF et les CLA; de façon plus restrictive: l'égalité dans les droits doit être respectée, sauf en cas d'aliénation volontaire;

(7) le principe de l'efficacité administrative vient en second lieu quand les droits égaux des CLF et des CLA sont en cause;

(8) les principes, les buts même d'une institution peuvent, et doivent, être changés pour le mieux s'il s'avère que des expériences concluantes appellent des changements;

(9) les changements préconisés doivent aller dans le sens de l'égalité de privilèges et de moyens pour les CLF et les CLA, à laquelle souscrit le gouvernement fédéral canadien.

CHAPITRE IV

2. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME DU PERSONNEL AU CMR

a. Le personnel militaire en général

(1) Résultats

(a) 41% des CLF l'estiment pauvre et 59% s'en satisfont ou le trouvent très bon.

(b) Par contraste, seulement 8% des CLA le trouvent pauvre.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

(a) Une majorité se satisfait du bilinguisme du personnel militaire, encore que les critères des élèves CLF diffèrent fortement de ceux de leurs confrères CLA.

(b) Si l'aptitude à juger du bilinguisme va de pair avec le degré de bilinguisme des "juges"; si les élèves CLF - reconnus plus bilingues que leurs confrères CLA - sont, à fortiori, meilleurs juges de la qualité du français parlé chez le personnel militaire du CMR; si les élèves CLA, par contre, meilleurs juges de la qualité de l'anglais parlé chez ce personnel, s'en trouvent visiblement fort satisfaits, il y a lieu de soupçonner d'après les résultats ci-haut que le degré d'emploi et la qualité du français laissent beaucoup à désirer chez ce personnel - ironiquement en majorité de langue française - et semblent indiquer un bilinguisme douteux à sens unique, sinon une certaine anglicisation.

(3) Recommandations

(a) Les autorités compétentes devraient s'assurer que le personnel militaire du CMR personnifie et pratique un bilinguisme de qualité et "dans les deux sens".

(b) Les critères de bilinguisme dans le choix de ce personnel devraient être revus et rehaussés pour englober la qualité et la motivation, surtout en regard de la langue française.

(4) Références

Voir tableaux Nos. 1,2,3 et 4 à l'appendice No 1.

b. Le personnel enseignant

(1) Résultats

(a) 79% des CLF le trouvent satisfaisant ou très bon.

(b) 81% des CLA abondent dans le même sens.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

Le bilinguisme de ce personnel est louable dans l'ensemble.

(3) Références

Voir tableaux Nos 5,6,7 et 8 à l'appendice No 1.

c. Le personnel des sports

(1) Résultats

(a) 71% des CLF l'estiment pauvre.

(b) 39% des CLA sont du même avis.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

(a) Le bilinguisme de ce personnel est nettement déficient.

(b) Les quelque six heures du programme hebdomadaire réservées aux sports sont une occasion ratée en matière de bilinguisme.

(c) Il semble impossible de recruter au sein des trois armes suffisamment d'instructeurs sportifs qui soient bilingues.

(3) Recommandations

(a) Les autorités compétentes devraient étendre aux sports la pratique du bilinguisme afin de profiter d'une occasion jusqu'ici ratée.

(b) Des instructeurs bilingues civils (préférablement diplômés en éducation physique) devraient être engagés au besoin.

(4) Références

Voir tableaux Nos 9, 10, 11 et 12 à l'appendice No 1.

CHAPITRE IV

3. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME DES ELEVES-OFFICIERS

a. Antécédents

(1) Scolaires

(a) Résultats

(i) 13% des CLF avaient suivi le cours secondaire dans des écoles anglaises ou bilingues.

(ii) 2% des CLA avaient fréquenté l'école secondaire bilingue.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) La prédisposition au bilinguisme semble plus forte chez les CLF, même avant qu'ils ne viennent au CMR.

(ii) Globalement, cependant, les CLF et les CLA ont fréquenté des écoles (unilingues) de leur langue avant leur venue au CMR.

(c) Références

Voir tableaux Nos 13 et 14 à l'appendice No 1.

(2) Sociaux

(a) Résultats

(i) 59% des CLF estiment que leurs contacts antérieurs avec le groupe linguistique opposé furent superficiels.

(ii) 70% des CLA sont du même avis. Le pourcentage ne tombe qu'à 62% pour les seuls CLA du Québec.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) L'existence des "deux solitudes" est ici confirmée.

(ii) Il n'est pas étonnant que toute politique de bilinguisme se heurte à beaucoup d'indifférence ou d'hostilité.

(c) Références

Voir tableaux Nos 15 et 16 à l'appendice No 1.

b. A l'arrivée au CMR

(1) Langue des études

(a) Résultats

(i) 97.5% des CLF continuent leurs études en français au CMR.

(ii) 100% des CLA continuent dans leur langue.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

Les deux groupes ne veulent pas s'handicapper "académiquement" en suivant le cours dans la langue seconde.

(c) Références

Voir tableau No 17 à l'appendice No 1.

(2) Choix d'armes

(a) Résultats

(i) 51%, 35% et 14% des CLF avaient opté pour l'armée, l'aviation et la marine, respectivement.

(ii) Les pourcentages correspondants chez les CLA sont de 37, 37 et 26%.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) La cote de faveur de l'armée chez les CLF peut s'expliquer par des contacts antérieurs plus nombreux avec cette arme (ex.: les cadets de l'armée sont mieux connus que les autres).

(ii) La tradition réputée "britannique" de la marine lui attire peu de candidats CLF et plus de CLA.

(iii) Seule l'armée a la réputation de faire une certaine part au français. Ce facteur semble jouer ici.

(c) Références

Voir tableau No 18 à l'appendice No 1.

c. Dans la vie sociale

(1) Résultats

(a) Quelque 65% des CLF le trouvent satisfaisant ou très bon, dont 17% seulement dans la deuxième catégorie.

(b) Quelque 50% des CLA en sont satisfaits; quelque 25% le trouvent très bon.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

(a) Le bilinguisme dans la vie sociale des élèves-officiers semble satisfaisant.

(b) Des efforts constants, une attention plus grande, s'imposent pour que ce bilinguisme devienne très bon.

CHAPITRE IV

3. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME DES ELEVES-OFFICIERS (suite)

c. Dans la vie sociale (suite)

(3) Références
Voir tableaux Nos 19, 20, 21 et 22 à l'appendice No 1.

d. La pratique individuelle

(1) Résultats
(a) Quelque 50% des CLF estiment que le bilinguisme pratiqué entre les élèves-officiers se fait à sens unique.
(b) Quelque 45% des CLA corroborent cet opinion.
(c) Quelque 7% des CLF l'estiment nul.

(2) Interprétation, commentaires, etc.
(a) Les méthodes employées n'ont pas réussi a instaurer un bilinguisme "équilibré", c.a.d. pratiqué également par les deux groupes d'élèves.
(b) Il appert que le système dit "de cotes" en vigueur depuis 1962, est plus efficace.

(3) Recommandations
Le CMR devrait améliorer le système actuel des cotes de bilinguisme et adopter d'autres mesures radicales propres à rétablir l'équilibre linguistique souhaitable.

(4) Références
(i) Voir tableaux Nos 23 et 24 à l'appendice No 1.
(ii) Voir chap.III, paragraphe 4.c.(3) cf: système de cotes.

4. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME EN GENERAL

a. Ambiance au CMR

(1) Résultats
(a) Quelque 44% des CLF l'estiment pauvre tandis que 45% s'en satisfont.
(b) Quelque 22% des CLA la trouvent pauvre et 57% satisfaisante.
(c) Les premières impressions des CLF (à l'entrée au CMR) et les dernières (à la sortie du CMR) sont les mêmes à 1% près; le pourcentage des CLA qui déploraient la pauvreté de l'ambiance "bilingue" est passé de 17 à 22% durant leur séjour au CMR.

(2) Interprétation, commentaires, etc.
(a) Au total, la tendance d'opinion se situe entre satisfaisant et pauvre, c.à.d. loin d'une situation idéale.
(b) Il se dégage que "l'image officielle"* du CMR en matière de bilinguisme est infirmée par l'opinion de ses anciens.

(3) Recommandations
Les autorités compétentes devraient reconsidérer leur politique globale de bilinguisme au CMR et faire porter leurs efforts dans les secteurs déficients relevés dans le présent mémoire.

(4) Références
(a) Voir tableaux Nos 27, 28, 29 et 30 à l'appendice No 1.
(b) * Voir annuaire du Collège (dont quelques extraits à l'appendice 3 à ce mémoire) dépliants du CMR, déclarations pertinentes dans les journaux depuis 1952, etc.

b. Incidences de la langue dans les études

(1) Après un échec au CMR

(a) Résultats
(i) Parmi les 47 CLF qui ont continué leurs études, 72% l'ont fait en français et 28% en anglais.
(ii) Parmi les 16 CLA qui ont persévéré, 100% ont poursuivi leurs études dans des universités de langue anglaise.

(b) Interprétation, commentaires, etc..
(i) Les CLA préfèrent les institutions de langue anglaise.
(ii) Les CLA ne sont pas assez bilingues pour suivre leur cours universitaire en français après le passage au CMR.
(iii) Les CLF sont plus bilingues que leurs confrères CLA.

(c) Références
Voir tableaux Nos 31 et 32 à l'appendice No 1.

CHAPITRE IV

4. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME EN GENERAL (suite)

b. Incidences de la langue dans les études (suite)

(2) Au RMC

(a) Résultats

(i) 15.5% des CLF ont connu l'échec au RMC à comparer avec 4.5% de CLA.

(ii) 9% des CLF du RMC étaient reconnus faibles en anglais.

(iii) 30% des échecs parmi les CLF du RMC frappent ceux-là qui sont faibles en anglais.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) Le passage du CMR au RMC augmente les chances d'échec du CLF.

(ii) Le CLF faible en anglais est nettement handicappé dans ses études au RMC.

(iii) Il n'existe aucune raison valable de perpétuer ce handicap.

(c) Recommandation

Les autorités compétentes devraient logiquement permettre aux CLF des collèges militaires canadiens la poursuite de leur cours complet en français.

(d) Références

Voir tableau No 33 à l'appendice No 1.

(3) Question: Etudes complètes dans la langue maternelle ?

(a) Résultats

(i) 82% des CLF favorisent des études complètes dans la langue maternelle; 18% sont contre.

(ii) 72% des CLA sont en faveur; 28% sont contre.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) Les éléments les plus directement visés par la politique suivie jusqu'ici par les collèges militaires canadiens n'approuvent pas le passage d'une langue à l'autre au milieu d'un cours universitaire.

(ii) L'uniformité linguistique ne saurait qu'être acceptée volontairement et ne doit pas être imposée sous prétexte d'efficacité administrative ou autres prétextes.

(iii) Le respect des droits du français dans les institutions fédérales doit être généralisé.

(c) Recommandation

Les collèges militaires canadiens devraient donner le cours complet en français aux CLF qui le désirent. Par sa situation géographique et historique le CMR est l'endroit logique où un tel cours pourrait se donner.

(d) Références

Voir tableaux Nos 34 et 35 à l'appendice No 1.

(4) Question: degré de connaissance de la langue seconde?

(a) Résultats

(i) 80% des CLF estiment qu'au moment d'entrer au CMR ils avaient une connaissance bonne ou excellente de la langue seconde; 49% des CLA en disent autant.

(ii) 95% des CLF estiment qu'au moment de leur sortie du CMR ils possédaient une connaissance bonne ou excellente de la langue seconde; 75% des CLA affirment de même.

(iii) 1.2% des CLF estiment nulle leur connaissance de la langue seconde à leur entrée au CMR; 0.6% ne la connaissent pas plus à leur sortie. Les pourcentages correspondants chez les CLA sont de 10.5 et 8%.

(b) Interprétation, commentaires, etc.

(i) Les CLF et CLA améliorent sensiblement leur connaissance de la langue seconde au CMR.

(ii) Les CLF sont beaucoup plus bilingues que leurs confrères CLA.

(iii) Le bilinguisme est compromis au départ par l'écart trop grand dans le degré de connaissance respectif de la langue seconde entre les CLF et les CLA. Il en résulte une tendance générale à utiliser l'anglais, compris par le plus grand nombre.

CHAPITRE IV

4. OPINIONS DES ANCIENS SUR LE BILINGUISME EN GENERAL (suite)

b. Incidences de la langue dans les études (suite)

(4) Question: degré de connaissance de la langue seconde ? (suite)

(c) Recommandation

Si le principe du bilinguisme doit être maintenu au CMR, le recrutement devrait se faire dans des proportions telles que "la pression linguistique" sur les CLA soit plus forte. 75% de CLF et 25% de CLA sont les pourcentages recommandés.

(d) Références

Voir tableaux Nos 36, 37, 38 et 39 à l'appendice No 1.

c. Au CMR - Jugement d'ensemble

(1) Résultats

(a) 79% des CLF opinent que leur expérience vécue en matière de bilinguisme au CMR a été un demi-succès; 80% des CLA pensent de même; 5 et 4% respectivement la considèrent un échec.

(b) 67% des CLF croient que leur expérience "biculturelle" vécue au CMR a été un demi-succès; 60% des CLA abondent dans le même sens; 19% et 15% respectivement la considèrent un échec.

(c) Quelque 82% de l'ensemble des CLF et CLA estiment que leur expérience en matière de bilinguisme et de biculturalisme n'a pas été un succès.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

(a) L'expérience vécue des anciens du CMR en matière de bilinguisme et de biculturalisme va à l'encontre de "l'image officielle" (voir appendice No 3) du CMR.

(b) Pour en faire un succès, des changements d'envergure s'imposent.

(3) Recommandation

Si le principe du bilinguisme doit être maintenu au CMR, les autorités compétentes devraient s'inspirer des recommandations contenues dans ce mémoire pour établir une nouvelle politique de bilinguisme et de biculturalisme qui amène le succès jusqu'ici refusé.

(4) Références

Voir tableaux Nos 44, 45, 46 et 47 à l'appendice No 1.

d. Au Canada - Jugement d'ensemble

(1) Résultats

(a) Les CLF sortis du CMR estiment que 54% de leurs parents favorisent un Canada bilingue alors qu'eux-mêmes y sont favorables à quelque 60% (63% à l'entrée, 59% à la sortie).

(b) D'autre part, 8% des CLF se souviennent d'avoir souhaité un Québec unilingue avant leur entrée au CMR alors que 25% souhaitent la même chose après leur sortie.

(c) Les CLA sortis du CMR estiment que 24% de leurs parents favorisent un Canada bilingue alors qu'eux-mêmes y sont favorables à quelque 30% à l'entrée et 49% à la sortie du CMR. De ces anciens quelque 10% souhaitaient un Canada unilingue avant d'arriver au CMR alors que ce pourcentage était à peu près le même à la sortie.

(2) Interprétation, commentaires, etc.

(a) Les anciens du CMR, tous âgés de moins de 35 ans, sont nettement plus favorables à un Canada bilingue que leurs parents.

(b) L'influence du CMR sur l'avènement d'un bilinguisme pan-canadien est sensiblement négative chez les CLF et plutôt positive chez les CLA.

(c) La force assimilatrice en faveur de l'anglais dans les services armés provoque une réaction en faveur de l'unilinguisme québécois chez les CLF sortis du CMR.

(3) Références

Voir tableaux Nos 48,49,50,51,52,53,54 et 55 à l'appendice No 1.

CHAPITRE IV

5. CONDITION ACTUELLE DES ANCIENS

a. Question: Militaire ou civil ?

(1) Résultats

(a) 25% seulement des CLF sont militaires; 47% chez les CLA.

(b) Chez les militaires actuels CLF, 34% veulent faire carrière dans les armes; le pourcentage correspondant chez les CLA est de 65%.

(c) Sur l'ensemble des anciens, 8.5% seulement des CLF entendent faire carrière militaire; 34.5% chez les CLA.

(2) Interprétation, commentaires, etc..

(a) Le CMR ne remplit pas une de ses fonctions principales: celle de former des officiers de carrière CLF pour le Canada.

(b) Les sommes considérables consacrées jusqu'ici à la formation d'officiers CLF au moyen du CMR ont constitué un investissement douteux.

(c) L'amélioration des conditions en matière linguistique dans les services armés inciteraient peut-être plus de CLF à y demeurer. Le cours complet en français au CMR, la formation de plus d'unités de langue française, une reconnaissance spéciale, voire un supplément de solde versé à l'officier vraiment bilingue, sont des mesures qui motiveraient davantage le CLF à faire carrière dans les services armés.

(d) Il est possible que l'absence d'une forte tradition militaire chez les CLF soit un facteur tout aussi important que le malaise général, à base linguistique, qui incite les CLF à quitter les services armés.

(3) Recommandations

(a) Les autorités devraient donner le cours complet en français au CMR.

(b) Le gouvernement devrait créer plus d'unités francophones dans les forces armées.

(c) Les forces armées devraient offrir des avantages financiers ou autres à leurs officiers vraiment bilingues. (Un officier "vraiment bilingue" serait celui qui passerait avec succès des épreuves orales et écrites dans les deux langues. Ces épreuves seraient ardues. Elles éliminerait les pseudo-bilingues - qui foisonnent.)

(4) Références

Voir tableau No 59 à l'appendice No 1.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS

1. CONSTATATIONS GENERALES

a. A la lumière des faits et opinions présentés aux chapitres précédents, il ressort clairement qu'il existe chez les anciens du CMR un désir majoritaire de changements profonds dans l'esprit comme dans le fonctionnement du CMR en particulier, et des forces armées en général.

b. D'une part, il est clair d'abord que "l'image officielle" bilingue et biculturelle du CMR est infirmée par l'opinion de ses anciens. L'élément CLF surtout semble nettement insatisfait du sort fait à la culture française au CMR.

c. Les résultats, de plus, indiquent clairement que l'acquisition de la langue seconde au CMR se fait davantage chez les CLF que chez les CLA.

d. Il se dégage également que la perspective et le fait de poursuivre en anglais, au RMC, un cours commencé en français au CMR:

(1) indisposent le groupe CLF vis-à-vis la vie militaire et l'incitent à retourner à la vie civile;
(2) nuisent à son rendement et augmentent par là ses chances d'échec;
(3) apparaissent aux yeux d'un grand nombre de CLF comme une violation du principe d'égalité de privilèges et de moyens auquel souscrit le gouvernement fédéral canadien.

e. La très grande majorité des anciens, CLA aussi bien que CLF, préconisent d'ailleurs le cours universitaire complet dans leur langue respective.

f. Devant cet état de choses, et après analyse des données du présent mémoire, certaines solutions paraissent s'imposer: notamment, une définition précise de la nature primordialement francophone du CMR, un choix judicieux du personnel militaire affecte au CMR afin d'éliminer les "éléments" "franglais", etc., tout ceci associé à une poursuite du bilinguisme véritable.

g. D'autre part, il semble exister un rapport direct entre la situation faite au français dans les forces armées et le petit nombre (quelque 8%) de CLF - comparativement a quelque 35% chez les CLA - qui font ou veulent faire carrière militaire.

h. Il ressort des données du mémoire que la solution la plus logique à ce problème serait d'établir au Québec une plus grande partie des effectifs militaires canadiens et d'instituer le français comme langue de travail (commandement, administration, etc.).

2. RECOMMANDATIONS

a. Recommandations de grande portée qui pourraient représenter pour le CMR des solutions majeures aux problèmes mis en lumière dans ce mémoire.

Les autorités compétentes devraient:

(1) clairement définir le but premier du CMR comme étant la formation d'officiers, en majorité de langue française, dans un cadre adapté à la mentalité des Canadiens de langue française;

(2) définir le deuxième but du CMR comme étant la formation d'officiers bilingues et, pour arriver à ce but, limiter le recrutement des élèves-officiers de langue anglaise à 25%;

(3) instaurer le cours complet au CMR à partir de septembre 1966, lequel serait donné en français ou en anglais, au choix de l'élève, durant les premières années, et en partie dans la langue seconde durant les deux dernières années;

(4) étudier la possibilité pour les élèves-officiers de passer du CMR (ou le cours complet serait donné) au RMC, ou vice-versa, advenant des préférences ou difficultés linguistiques majeures;

(5) revoir et rehausser les critères de sélection du personnel militaire du CMR, exiger notamment que tout officier possède à fond sa langue maternelle tout en pouvant personnifier et pratiquer un bilinguisme de bon aloi;

2. RECOMMANDATIONS (suite)

b. Recommandations de moindre portée mais qui appellent, au CMR, une action tout aussi nécessaire.

(6) éliminer, dès que possible, l'anachronisme que représente le quasi-unilinguisme anglais dans les sports au CMR, en s'assurant les services d'instructeurs militaires vraiment bilingues ou, à défaut de ceux-ci, de diplômés - bilingues - en éducation physique;

(7) généraliser la pratique d'un bilinguisme dans les deux sens - et qui soit de qualité - au CMR, par des mesures énergiques; entre autres:

(a) perfectionner le système actuel dit "de cotes";
(b) faire du bilinguisme une condition de réussite scolaire;
(c) éliminer les "franglais" du personnel etc.

c. Recommandations sur un plan plus vaste

(8) rendre le français la langue de travail au sein des établissements militaires situés au Québec, dans l'espoir qu'une proportion normale (40% au moins) des promus du CMR demeurent dans les forces armées;

(9) créer d'autres unités francophones;

(10) permettre aux militaires canadiens, s'ils le désirent, de servir leur pays durant au moins la moitié de leur carrière dans un milieu de leur langue; garantir, en toutes circonstances, que l'enseignement aux enfants de ces militaires soit donné dans leur langue;

(11) offrir des avantages pécuniaires et autres aux officiers vraiment bilingues, et leur réserver, à compétence égale, les postes les plus élevés;

(12) étudier la possibilité de faire du CMR une grande et véritable école de formation de cadres supérieurs canadiens-français et bilingues pour non seulement les trois armes mais aussi pour la fonction publique et l'industrie, combinant a des degrés divers ce qui se fait en France à Polytechnique et à l'Ecole nationale d'administration.

d. Recommandations globales

(13) Les réformes préconisées ci-haut devraient être considérées comme urgentes et essentielles à la participation harmonieuse du groupe de langue française à la vie militaire au Canada.

(14) En conséquence, le Club des Anciens du CMR souhaite ardemment que les recommandations faites ci-dessus soient endossées par la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme au Canada, qu'elles puissent éventuellement contribuer à l'établissement au Canada de relations aussi équitables que possible entre les deux principaux groupes ethniques du pays.

. . . .

APPENDICES

PRESENTATION TABULAIRE COMPLETE DES RÉSULTATS

Sondage-questionnaire adressé aux anciens du CMR à l'automne de 1964.

Note préliminaire

Cet appendice contient quelque 60 tableaux de résultats. Ils sont disposés approximativement dans le même ordre qu'analysés au chapitre IV.

1. Opinions sur le bilinguisme du personnel

a. Le bilinguisme du personnel militaire

(1) Opinions des anciens de langue française

(a) Premières impressions

TABLEAU 1

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	-	3	74	-	77	47
Satisfaisant	1	2	42	2	47	29
Très bon	2	3	34	-	39	24

(b) Dernières impressions

TABLEAU 2

Pauvre	-	2	64	1	67	41
Satisfaisant	1	2	57	1	61	37
Très bon	2	4	29	-	35	22

(2) Opinions des anciens de langue anglaise

(a) Premières impressions

TABLEAU 3

Pauvre	1	1	4	1	7	8
Satisfaisant	9	13	12	1	35	40
Très bon	16	12	10	7	45	52

(b) Dernières impressions

TABLEAU 4

Pauvre	3	1	2	1	7	8
Satisfaisant	8	12	12	1	33	37
Très bon	15	13	11	7	46	55

1. Opinions sur le bilinguisme du personnel (suite)

b. Le bilinguisme du personnel enseignant

(1) Opinions des anciens de langue française

(a) Premières impressions

TABLEAU 5

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	-	1	37	-	38	24
Satisfaisant	1	4	79	2	86	53
Très bon	2	3	32	-	37	23

(b) Dernières impressions

TABLEAU 6

Pauvre	-	-	33	-	33	21
Satisfaisant	1	6	83	2	92	56
Très bon	2	2	32	-	36	23

(2) Opinions des anciens de langue anglaise

(a) Premières impressions

TABLEAU 7

Pauvre	6	1	10	1	18	21
Satisfaisant	11	19	11	6	47	53
Très bon	9	6	5	1	21	26

(b) Dernières impressions

TABLEAU 8

Pauvre	4	4	8	-	16	19
Satisfaisant	13	19	13	7	52	60
Très bon	9	3	5	1	18	21

1. Opinions sur le bilinguisme du personnel (suite)

c. Le bilinguisme dans les sports

(1) Opinions des anciens de langue française

(a) Premières impressions

TABLEAU 9

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	2	7	114	-	123	75
Satisfaisant	-	1	26	2	29	18
Très bon	1	-	11	-	12	7

(b) Dernières impressions

TABLEAU 10

Pauvre	2	4	109	1	116	71
Satisfaisant	-	4	26	1	31	20
Très bon	1	-	14	-	15	9

(2) Opinions des anciens de langue anglaise

(a) Premières impressions

TABLEAU 11

Pauvre	11	8	8	4	31	36
Satisfaisant	11	14	15	5	45	51
Très bon	4	4	3	-	11	13

(b) Dernières impressions

TABLEAU 12

Pauvre	9	9	10	6	34	39
Satisfaisant	12	15	13	2	42	48
Très bon	5	2	3	1	11	13

2. Statistiques et opinions sur les élèves officiers

a. A l'arrivée au CMR

(1) Antécédents scolaires

(a) Anciens de langue française

TABLEAU 13

		Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Ecole primaire	française	2	7	151	1	161	97
	anglaise	-	-	3	1	4	2
	bilingue	1	1	-	-	2	1
Ecole secondaire	française	2	4	128	1	145	87
	anglaise	-	1	12	-	13	8
	bilingue	1	3	4	1	9	5

(b) Anciens de langue française

TABLEAU 14

Ecole primaire	française	-	1	-	-	1	1
	anglaise	26	24	26	8	84	97
	bilingue	-	1	-	1	2	2
Ecole secondaire	française	-	-	-	-	-	-
	anglaise	26	25	25	9	85	98
	bilingue	-	1	1	-	2	2

(2) Contacts antérieurs avec le groupe linguistique opposé

(a) Opinions des anciens de langue française

TABLEAU 15

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Occasionnels et superficiels	1	1	37	-	39	25
Réguliers mais superficiels	1	1	50	-	52	34
Réguliers et intimes	1	6	66	2	75	41
Sans réponse	-	-	1	-	1	-

(b) Opinions des anciens de langue anglaise

TABLEAU 16

Occasionnels et superficiels	10	8	5	4	27	35
Réguliers mais superficiels	5	9	11	2	27	35
Réguliers et intimes	6	6	10	1	23	30
Sans réponse	5	3	-	2	10	-

2. Statistiques et opinions sur les élèves officiers (suite)

a. A l'arrivée au CMR (suite)

(3) Langue choisie pour les études

TABLEAU 17

	Anglais		Français	
	Nombre	%	Nombre	%
Anciens de langue française	4	2.5	163	97.5
Anciens de langue anglaise	87	100	-	-

(4) Choix du Service

TABLEAU 18

	Marine		Armée		Aviation	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anciens de langue française	22	14	75	51	51	35
Anciens de langue anglaise	20	26	28	37	28	37
Total	42	19	103	46	79	35

b. Pendant le stage au CMR

(1) Le bilinguisme dans la vie sociale

(a) Opinions des anciens de langue française

(i) Premières impressions

TABLEAU 19

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	1	1	53	-	55	34
Satisfaisant	2	4	74	2	82	51
Très bon	-	3	22	-	25	15

(ii) Dernières impressions

TABLEAU 20

Pauvre	-	2	61	-	63	39
Satisfaisant	-	4	66	2	72	44
Très bon	3	2	22	-	27	17

2. Statistiques et opinions sur les élèves officiers (suite)

b. Pendant le stage au CMR (suite)

(1) Le bilinguisme dans la vie sociale (suite)

(b) Opinions des anciens de langue anglaise

(i) Premières impressions

TABLEAU 21

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	4	7	8	2	21	24
Satisfaisant	14	12	13	1	40	46
Très bon	8	7	5	6	26	30

(ii) Dernières impressions

TABLEAU 22

Pauvre	5	9	7	2	23	26
Satisfaisant	13	13	14	1	41	48
Très bon	8	4	5	6	23	26

(2) Pratique individuelle du bilinguisme

(a) Opinions des anciens de langue française

TABLEAU 23

	Nul		A sens unique		Bon		Très bon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A l'arrivée	14	8	91	55	58	35	3	2
Au départ	9	6	83	52	52	33	16	10

(b) Opinions des anciens de langue anglaise

TABLEAU 24

	Nul		A sens unique		Bon		Très bon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A l'arrivée	6	7	46	53	30	35	4	5
Au départ	2	2	35	42	38	46	8	10

2. Statistiques et opinions sur les élèves officiers (suite)

c. Au départ du CMR

(1) Raison du départ (CMR)

TABLEAU 25

	Cours complété		Echec		Décision personnelle		Autres raisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anciens de langue française	74 *	44	61	36	21	13	11	7	167	100
Anciens de langue anglaise	51 **	59	21	24	12	14	3	3	87	100
Total	131	49	82	33	33	13	14	5	254	100

* 8 ne sont pas allés au RMC
** 8 ne sont pas allés au RMC

(2) Raison du départ (RMC)

TABLEAU 26

	Cours complété		Echec		Décision personnelle		Autres raisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anciens de langue française	52 *	79	10	15	4	6	-	-	66	100
Anciens de langue anglaise	40	93	2	5	1	2	-	-	43	100
Total	92	85	12	11	5	4	-	-	109	100

* 13 d'entre eux continuèrent leurs études dans les universités de langue française.

3. Le bilinguisme au CMR

a. Le bilinguisme en général

(1) Opinions des anciens de langue française

(a) Premières impressions

TABLEAU 27

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Pauvre	1	3	70	-	74	45
Satisfaisant	2	5	66	2	75	45
Très bon	-	-	17	-	17	10

(b) Dernières impressions

TABLEAU 28

Pauvre	1	1	68	1	71	43
Satisfaisant	1	7	66	1	75	45
Très bon	1	-	19	-	20	12

(2) Opinions des anciens de langue anglaise

(a) Premières impressions

TABLEAU 29

Pauvre	4	3	7	1	15	17
Satisfaisant	14	14	15	8	51	59
Très bon	8	9	4	-	21	24

(b) Dernières impressions

TABLEAU 30

Pauvre	6	7	8	3	24	28
Satisfaisant	14	13	16	5	48	55
Très bon	6	6	2	1	15	17

3. Le bilinguisme au CMR (suite)

b. Incidences de la langue dans les études

(1) Continuation des études à la suite d'un échec au CMR

TABLEAU 31

	Echec au CMR	Poursuite des études		Universités de langue française		Universités de langue anglaise		Etudes complétées	
	Nombre	Nombre	% *	Nombre	% **	Nombre	% **	Nombre	% **
Anciens de langue française	61	47	77	34	72	13	28	24	51
Anciens de langue anglaise	21	16	76	-	-	16	100	11	69

* % sur le nombre d'échecs
** % sur le nombre de ceux qui ont poursuivi leur études

(2) Continuation des études à la suite d'un échec au RMC

TABLEAU 32

	Echec au RMC	Poursuite des études		Universités de langue française		Universités de langue anglaise		Etudes complétées	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anciens de langue française	10	10	100	7	70	3	30	8	80
Anciens de langue anglaise	2	1	-	-	-	1	-	1	-

(3) Relation entre matière faible (l'anglais) et échec au RMC

TABLEAU 33

	Poursuite des études au RMC	Faiblesse en anglais au RMC		Faiblesse en anglais au RMC et au CMR		Echec au RMC	Echec au RMC avec faiblesse en anglais au CMR et au RMC	
	Nombre	Nombre	% *	Nombre	% *	Nombre	Nombre	% **
Anciens de langue française	64	19	30	6	9	10	3	30
Anciens de langue anglaise	44	16	36	1	2	2	-	-

* % par rapport au nombre de ceux qui ont poursuivi leurs études au RMC.

** % par rapport à ceux qui ont raté leurs études au RMC.

3. Le bilinguisme au CMR (suite)

b. Incidences de la langue dans les études (suite)

(4) Etudes complètes dans la langue maternelle

(a) Opinions des anciens de langue française

TABLEAU 34

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
En faveur	-	6	124	2	132	82
Contre	3	2	24	-	29	18
Total	3	8	148	2	161	100

(b) Opinions des anciens de langue anglaise

TABLEAU 35

En faveur	15	19	19	7	60	72
Contre	10	5	6	2	23	28
Total	25	24	25	10	83	100

(5) Connaissance de la langue seconde

(a) Chez les anciens de langue française

TABLEAU 36

		Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Avant CMR	Nulle	-	-	2	-	2	1
	Médiocre	1	-	30	-	31	19
	Bonne	1	2	62	-	64	39
	Excellente	1	5	59	2	67	41

TABLEAU 37

Après CMR	Nulle	-	-	1	-	1	-
	Médiocre	-	-	5	-	5	3
	Bonne	2	2	74	-	78	49
	Excellente	1	5	69	2	77	48

(b) Chez les anciens de langue anglaise

TABLEAU 38

Avant CMR	Nulle	4	3	1	1	9	10
	Médiocre	13	11	6	5	35	41
	Bonne	8	10	15	3	36	42
	Excellente	1	1	4	-	6	7

TABLEAU 39

Après CMR	Nulle	4	1	1	1	7	8
	Médiocre	4	7	1	3	15	17
	Bonne	14	12	18	5	49	57
	Excellente	4	6	6	-	16	18

3. Le bilinguisme au CMR (suite)

c. Règles officielles

Q. - Les journées dites de français et d'anglais étaient-elles profitables?

TABLEAU 40

	Réponses			
	oui	%	non	%
Anciens de langue française	134	82	29	18
Anciens de langue anglaise	74	87	11	13

d. Jugement d'ensemble

(1) En ce qui a trait au bilinguisme au CMR

(a) Réponses des anciens de langue française

TABLEAU 41

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Succès	1	-	25	-	26	16
Demi-succès	2	7	120	2	131	79
Echec	-	1	7	-	8	5

(b) Réponses des anciens de langue anglaise

TABLEAU 42

Succès	5	2	5	1	13	16
Demi-succès	21	22	16	8	67	80
Echec	-	1	2	-	3	4

(2) En ce qui a trait au biculturalisme au CMR

(a) Réponses des anciens de langue française

TABLEAU 43

Succès	1	-	19	-	20	14
Demi-succès	2	6	87	1	96	67
Echec	-	2	26	-	28	19

(b) Réponses des anciens de langue anglaise

TABLEAU 44

Succès	7	6	5	3	21	25
Demi-succès	14	15	16	5	50	60
Echec	5	4	2	1	12	15

4. Opinions sur le problème linguistique canadien

a) Ignorance ou indifférence (Indif.)
b) En faveur du bilinguisme par tout le Canada (Bil. Can.)
c) En faveur du bilinguisme au Québec seulement (Bil. Qué.)
d) En faveur de l'anglais seulement dans tout le pays (Ang. Can.)
e) En faveur de l'unilinguisme français au Québec (Fr. Qué.)

a. Chez les anciens de langue française

(1) Opinions des parents

TABLEAU 45

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Indif.	2	2	50	1	55	34
Bil. Can.	3	4	75	1	83	54
Bil. Qué.	-	-	9	-	9	5
Ang. Can.	-	-	1	-	1	-
Fr. Qué.	-	1	15	-	16	7

(2) Opinions des anciens avant de venir au CMR

TABLEAU 46

Indif.	3	2	30	-	35	21
Bil. Can.	1	3	96	2	102	63
Bil. Qué.	-	2	16	-	18	8
Ang. Can.	-	-	-	-	-	-
Fr. Qué.	-	-	19	-	19	8
					174 ★	

(3) Opinions des anciens après leur stage au CMR

TABLEAU 47

Indif.	-	-	4	-	4	2
Bil. Can.	3	3	88	2	96	59
Bil. Qué.	-	2	20	-	22	14
Ang. Can.	-	-	1	-	1	-
Fr. Qué.	-	2	37	-	39	24

(4) Influence du CMR sur les opinions des anciens au tableau 47

TABLEAU 48

Totale	-	-	4	-	4	3
Partielle	2	5	101	1	109	67
Nulle	1	2	42	1	46	29

★ Le total de 174 comporte ici quelques doubles réponses à la même question.

4. Opinions sur le problème linguistique canadien (suite)

a) Ignorance ou indifférence (Indif.)
b) En faveur du bilinguisme par tout le Canada (Bil. Can.)
c) En faveur du bilinguisme au Québec seulement (Bil. Qué.)
d) En faveur de l'anglais seulement dans tout le pays (Ang. Can.)
e) En faveur de l'unilinguisme français au Québec (Fr. Qué.)

b. Chez les anciens de langue anglaise

(1) Opinions des parents

TABLEAU 49

	Ouest	Ontario	Québec	Maritimes	Total	%
Indif.	16	16	10	5	47	57
Bil. Can.	4	5	9	2	20	24
Bil. Qué.	2	2	6	1	11	13
Ang. Can.	1	2	2	-	5	6
Fr. Qué.	-	-	-	-	-	-

(2) Opinions des anciens avant de venir au CMR

TABLEAU 50

Indif.	16	11	7	5	39	41
Bil. Can.	5	8	11	3	27	30
Bil. Qué.	3	3	9	2	17	18
Ang. Can.	2	4	4	-	10	10
Fr. Qué.	-	-	1	1	2	2
					95 *	

(3) Opinions des anciens après leur stage au CMR

TABLEAU 51

Indif.	-	1	1	-	2	2
Bil. Can.	11	15	12	4	42	49
Bil. Qué.	10	6	10	4	30	35
Ang. Can.	3	4	3	-	10	12
Fr. Qué.	1	-	-	1	2	2

(4) Influence du CMR sur les opinions des anciens au tableau 51

TABLEAU 52

Totale	2	2	1	1	6	7
Partielle	19	20	16	6	61	72
Nulle	5	3	9	1	18	21

* Le total de 95 comporte ici quelques doubles réponses à la même question.

5. Les anciens du CMR aujourd'hui

a. Attitude vis-à-vis le bilinguisme

(1) Connaissance actuelle de la langue seconde

Q. - Quelle est votre connaissance actuelle de la langue seconde comparée à ce qu'elle était au départ du CMR?

TABLEAU 53

	Réponses					
	la même	%	meilleure	%	moins bonne	%
Anciens de langue française	30	18	123	75	11	7
Anciens de langue anglaise	10	11	51	59	26	30

(2) Le milieu

Q. - Aimeriez-vous vivre dans un milieu bilingue?

TABLEAU 54

	Réponses			
	oui	%	non	%
Anciens de langue française	139	88	19	12
Anciens de langue anglaise	77	94	5	6

(3) La famille

Q. - Aimeriez-vous que votre femme et vos enfants soient bilingues?

TABLEAU 55

	Réponses			
	oui	%	non	%
Anciens de langue française	155	97	5	3
Anciens de langue anglaise	81	98	2	2

5. Les anciens du CMR aujourd'hui (suite)

b. Condition actuelle des anciens

(1) Occupation

TABLEAU 56

	Civil	Militaire			
			Carrière militaire		
	Nombre	Nombre	oui	% *	non
Anciens de langue française	126	41	14	8	27
Anciens de langue anglaise	46	41	30	35	11

* % pris sur le nombre total d'anciens soit de langue française ou de langue anglaise qui ont répondu au questionnaire.

(2) Etat civil

TABLEAU 57

	Non mariés	Mariés	Langue de l'épouse			
			Fr.	%	Ang.	%
Anciens de langue française	59	108	93	84	15	16
Anciens de langue anglaise	30	57	5	10	49	90

(3) Le milieu

Q. - Vivez-vous actuellement dans un milieu bilingue?

TABLEAU 58

		Au travail		Hors du travail	
		oui	non	oui	non
Anciens de langue française	Militaire	20	21	18	23
	Civil	77	49	53	73
Anciens de langue anglaise	Militaire	13	30	9	34
	Civil	15	31	15	31

Appendice 2

COMMENTAIRES TYPIQUES

La troisième partie du questionnaire (voir appendice 4) était destinée à recevoir l'explication des réponses à la deuxième partie ou des opinions en marge des questions soulevées. Les commentaires présentant un certain intérêt ont tout d'abord été groupés selon la langue maternelle des auteurs. Ils ont ensuite été rassemblés selon le sujet visé (CMR, RMC, forces armées, Québec, Canada) dans la mesure où il a été possible de le faire sans en altérer le sens. Fut inclus, à la fin des commentaires des Canadiens-français, le texte intégral des opinions émises par un des anciens.

Dans les cas où une idée a été exprimée plus d'une fois, en des termes à peu près identiques, la citation en est suivie d'un chiffre entre parenthèses qui indique le nombre de répétitions.

A noter: les anciens d'expression française utilisent souvent l'appellation "cadet" pour désigner élève-officier (appellation officielle depuis 1964).

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE

CMR

Le CMR devrait donner le cours complet de 5 ans; sinon, les diplômés du CMR devraient pouvoir, à leur sortie du CMR, poursuivre leurs études en français à l'université de leur choix, toujours dans le cadre du plan d'études pour élèves-officiers, dit plan ROTP.

...

Le cours devrait se donner au complet dans la langue maternelle, mais le reste de la formation des cadets devrait se faire dans une atmosphère bilingue.(2)

...

Je favorise l'unilinguisme français au Québec, donc au CMR aussi, où le cours COMPLET y serait donné. Les diplômés du CMR seraient versés principalement à des unités - plus nombreuses - québecoises. Il faut cesser de former des "franglais", ces êtres incomplets. Le bilinguisme aurait toujours son prix dans les rencontres sociales, au niveau de l'élite universitaire et dans un district fédéral (éventuel, on le souhaite). L'EGALITE DANS LA DIGNITE EST ESSENTIELLE A L'UNITE VERITABLE.

...

Je pense qu'il serait équitable pour les Canadiens-français que le Collège de Saint-Jean devienne unilingue français sauf pour ce qui est de l'enseignement des matières scolaires. Sans cela, l'institution du point de vue bilinguisme et biculturalisme sera toujours la farce qu'elle a été jusqu'ici. Evidemment, il faudra que le cours complet y soit donné.

...

Le CMR est une institution d'anglicisation par excellence. (2)

...

Il ne faut pas oublier que la plupart des manuels scientifiques étaient de langue anglaise. Nous étions plus ou moins forcés d'apprendre l'anglais parce que l'instruction militaire de l'été se donnait en cette langue.

...

Il existe au CMR un bilinguisme à sens unique ou à peu près, c'est-à-dire que les Canadiens-français apprennent l'anglais tandis que les Canadiens-anglais restent presque tous indifférents au français. (16)

...

Le système bilingue du Collège est très profitable aux Canadiens-français, mais au désavantage des Anglais, en général, car une pression trop faible de la part des autorités rend ces derniers indifférents à l'étude du français et des problèmes actuels. (6)

...

Durant mon séjour au CMR, l'attitude de l'Anglais moyen a été celle du type qui apprend pour se cultiver seulement tandis que le Français apprenait l'anglais parce qu'il sentait que pour lui la connaissance de cette langue n'était pas un luxe mais quelque chose de nécessaire. (3)

...

L'effort inverse (celui des Canadiens-anglais pour apprendre le français) était encourageant mais très rare.

...

Bon nombre d'élèves-officiers de langue anglaise se sont intéressés à la langue française pendant leur stage au CMR. (2)

...

Si l'on poussait l'idée des journées françaises et anglaises jusqu'au RMC, les cadets de langue anglaise seraient plus encouragés à apprendre le français. Ceux-ci donnent pour excuse qu'en quittant le CMR il n'y a plus de place pour le français.

...

Le CMR est une réussite du point de vue de l'enseignement de l'anglais. Donc, le bilinguisme de la maison profite (?) aux Canadiens-français qui peuvent facilement s'intégrer au milieu entièrement anglo-saxon des forces armées. Mais il est un échec en ce qu'il accentue le batardisme culturel des Canadiens-français plutôt que d'assurer le plein développement sur le plan culturel. Le bilinguisme de la maison ne profite chaque année qu'à un petit groupe (3 ou 4) de Canadiens-anglais de bonne volonté. Ceux qui ne veulent pas de français peuvent ignorer impunément l'existence d'une langue seconde, s'inspirant en cela de l'attitude du RMC et des forces armées.

...

Le Collège offre le mécanisme nécessaire pour apprendre la langue seconde ou en approfondir la connaissance, chacun réussit en proportion de l'effort qu'il fait. (2)

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE (suite)

CMR (suite)

On se moque des Canadiens-français en prétendant qu'on fait un effort réel vers le bilinguisme dans les forces armées et au CMR en particulier. Exemple: les sports au Collège.

...

Le CMR est le collège militaire des Canadiens-français. Le français doit être la langue maîtresse au CMR. Tout le personnel militaire, y compris les instructeurs de sports, devrait être parfaitement bilingues. Au CMR, on doit mettre au point un système d'abréviations françaises qui remplaceraient les CSL, CWC, OCCW, etc. Le Club des anciens devrait présenter un mémoire (CONFIDENTIEL) aux autorités du Collège sur tous les aspects qui ne sont pas bilingues, se basant sur les statistiques compilées et les faits.

...

Je crois que les journées françaises et anglaises n'étaient pas profitables pendant mon séjour au Collège parce qu'elles n'étaient pas assez rigoureusement observées.

...

English days were profitable to 90% of French cadets. French days were profitable to 10% of English cadets.

...

Je crois que la situation du bilinguisme au CMR s'est beaucoup améliorée depuis mon départ (1962) et que les cadets de langue anglaise font de plus grands efforts pour apprendre le français.

...

If all Canadians went to CMR (not RMC), this present survey would not be needed today. Si aussi les Anglais mettaient de l'eau dans leur vin, vous auriez une situation idéale. Et je dis: vous ne pouvez pas savoir ce que c'est que d'être Canadien-français et d'être traité de race inférieure tant que vous n'avez pas vécu en Ontario, ou si vous aimez mieux, hors du Québec.

...

Je suis bilingue grâce au CMR où je me suis débarrassé de mon attitude de haine envers les Anglais.

...

Il est souhaitable que l'attitude des Canadiens-français devant les "maudits Anglais" change.

...

Nous vivions au Collège dans une harmonie presque parfaite parce que nous avions l'esprit large et que nous nous donnions la peine de nous comprendre. Que les Canadiens fassent de même et nous verrons certainement une amélioration.

...

Je suis en faveur du bilinguisme à travers le Canada, non pas pour préserver les droits du Québec ou forcer le bilinguisme au fédéral mais pour la raison académique qu'il vaut mieux connaître deux langues qu'une seule. Cette attitude est le secret, à mon avis, de la réussite du CMR.

...

Le bilinguisme doit dépasser le niveau inférieur du langage pour atteindre celui de l'esprit, ce qui n'existe pas au CMR.

...

Le CMR constitue un premier pas vers le biculturalisme et quoique l'initiative n'ait pas été jusqu'ici couronnée de succès, l'idée était bonne.

...

Le CMR est une plus grande réussite au point de vue biculturalisme qu'au point de vue bilinguisme.

...

La séparation sur le plan académique rend difficiles les échanges culturels.

...

Je crois qu'un cadet d'intelligence moyenne n'a pas, au CMR, après toutes les activités militaires d'une journée, le temps d'absorber ses études d'ingénieur, ses dissertations, ses études militaires ET la connaissance d'une CULTURE qui lui est presque totalement étrangère.

...

A des élèves de formation latine, il est ridicule d'imposer une philosophie militaire, sociale, disciplinaire, sportive, humaine, etc., d'inspiration anglo-saxonne. Croire au bilinguisme et au biculturalisme c'est tuer la culture et la formation des candidat

...

Il est préférable d'avoir une seule, unique, solide culture que deux cultures à l'emporte-pièce. Pendant mon séjour à Saint-Jean, j'ai constaté que les Français parlant le mieux l'anglais étaient ceux qui massacraient le plus leur propre langue...

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE (suite)

CMR (suite)

La seule objection au bilinguisme et au biculturalisme vient du fait qu'on nous fait croire qu'il est impossible d'accepter ces façons de vivre ailleurs que dans le Québec. Pourtant les collèges militaires, du moins celui de Saint-Jean, font la preuve du contraire. C'est pourquoi je crois à cette façon de vivre pour le Canada entier.

...

Plusieurs cadets n'étaient pas conscients d'une seconde "culture". Ils apprenaient tout simplement une deuxième langue par l'entremise de textes écrits dans cette langue.

...

Au CMR, plusieurs officiers faisaient fi du français.

...

Le mal ou le cancer du bilinguisme au CMR n'est pas précisement né au CMR. Il a sa racine au coeur même du militarisme canadien qui est traditionnellement anglo-saxon. Les officiers canadiens-français que j'ai connus au CMR et au RMC m'ont souvent fait honte. Il leur manque beaucoup de fierté. Cette fierté est difficile à vivre parce que les Canadiens d'expression anglaise l'interprètent comme du séparatisme. Très belle et riche expérience toutefois.

...

Même si la quasi-totalité des militaires (au CMR) pouvaient s'exprimer en français de plus ou moins bonne qualité, une bonne proportion ne s'exprimaient qu'en anglais durant les cours ou autres activités. De plus, très souvent le français qu'ils parlaient n'était qu'une traduction littérale (de mauvais goût) de leur pensée anglaise. Je considère que ces officiers étaient souvent les victimes du système en vigueur dans l'armée et qui est fait essentiellement pour les Anglais. L'armée devrait aussi affecter au Collège des officiers de plus grande valeur intellectuelle.

...

On devrait utiliser le français dans l'enseignement et la pratique des sports au CMR. (2)

...

RMC

Pourquoi les Canadiens-français n'ont-ils pas eu la chance de terminer leurs études dans la langue maternelle au RMC? Les Canadiens-anglais n'ont certainement pas eu, au CMR, le problème d'étudier dans une autre langue. Mille raisons, j'en doute! - Injustice pour les pauvres ignorants de la langue anglaise, sans aucun doute!

...

L'esprit du bilinguisme devrait atteindre les professeurs d'anglais du RMC. Après trois ans de franc succès, on me "bloque" au RMC à cause de deux matières d'anglais (options), alors que je visais le diplôme d'ingénieur électricien. J'ai été assez innocent pour croire à une promesse comme: "Prenez deux matières d'anglais pour options; on veut vous aider, on ne vous"bloquera"pas à la fin de l'année." Le RMC a beaucoup à apprendre du CMR en ce qui concerne le bilinguisme.

...

Même si je considère comme souhaitable que les cadets des collèges militaires complètent leurs études dans leur langue maternelle, je considère l'expérience du RMC comme de grande valeur personnelle et sociale.

...

Les Canadiens-français qui partent du CMR pour continuer (leur cours) au RMC voient leurs notes académiques baisser considérablement à cause du changement de langue d'étude. (3).

Il est difficile ensuite d'être accepté pour les études post-universitaires car les notes obtenues sont celles qui comptent, non celles que l'on aurait pu obtenir.

...

En troisième année au RMC, les cadets de langue anglaise du RMC et de Roads sont très impressionnés par la qualité du français des cadets de langue anglaise venant du CMR.

...

Forces armées

Les bonnes positions dans les forces armées devraient être réservées aux officiers bilingues. Dans ces conditions, nos compatriotes d'expression anglaise comprendraient peut-être mieux la situation actuelle des Canadiens-français.

...

Tous les militaires canadiens sans exception devraient être bilingues.

...

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE (suite)

Forces armées (suite)

Sur une base d'aviation (Centralia) je fus mis en ~~garde~~ demeure de parler français dans la salle des pilotes.

...

Je crois qu'il devrait y avoir une meilleure répartition des promotions pour le personnel de langue française, surtout dans la marine aux échelons plus élevés. C'est un fait à remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de commandants de vaisseaux de langue française!

...

Le manque de biculturalisme et de bilinguisme dans les forces armées a été la principale raison de mon départ du Collège.

...

Tant que le Canadien-français ne se sentira pas chez lui dans les forces armées, tant qu'on ne respectera pas entièrement ses droits dans toutes les provinces, tant qu'on adoptera envers lui une attitude de mépris ou de simple tolérance; tant que l'anglicisation sera un important facteur de promotion, tant que les forces armées seront les défenseurs des traditions britanniques, le Canadien-français choisira autre chose que la profession militaire.

...

Dans les services, on fait très peu d'efforts pour améliorer le côté bilinguisme. Le militaire de langue française se doit d'apprendre l'anglais; autrement il ne peut assister aux cours donnés dans les services parce qu'ils sont en anglais, bien qu'un léger effort soit fait de la part des instructeurs.

...

Dans les forces armées, mon expérience personnelle lors des exercices avec les navires français et hollandais m'a convaincu qu'il serait possible d'avoir des unités de langue française qui seraient faciles à intégrer dans le reste de la MRC un peu comme les régiments de langue française s'intègrent dans l'armée. A l'heure actuelle la langue et les habitudes du milieu anglais à Halifax sont un handicap pour les jeunes marins et pour les officiers de langue française, d'où la pénurie d'hommes de calibre dans ce service.

Québec

Dans le Québec, où la langue de la majorité est le français, les gens devraient pouvoir travailler et s'entretenir avec les patrons dans leur langue.

...

Je crois sincèrement qu'on devrait pouvoir vivre en français dans la province de Québec. Vivre, c'est: 1) travailler en français; 2) acheter et vendre en français; 3) se récréer en français. A l'heure actuelle, les Canadiens-français qui ne parlent pas anglais sont handicappés.

...

Je suis pour l'unilinguisme au Québec, car c'est la seule solution logique. Le bilinguisme au Québec signifie l'anglicisation lente des Canadiens-français. D'autre part, les Canadiens-anglais du reste du pays n'ont aucun intérêt à savoir le français. Conclusion: Québec indépendant français et le reste du pays anglais. (2)

...

Je crois que les Canadiens-français ont l'esprit ouvert vis-à-vis l'anglais mais que les Canadiens-anglais l'ont fermé vis-a-vis du français et que c'est pourquoi les uns et les autres n'ont pas la même facilité à apprendre l'autre langue. Conséquemment, par mesure de PROTECTION, je crois que le Québec devrait être officiellement UNILINGUE FRANCAIS; il serait ainsi un foyer fort de culture française qui pourrait rayonner et attaquer plutôt que d'avoir toujours à se défendre.

...

Je crois que le bilinguisme et le biculturalisme au Canada et au Québec sont une illusion. Au CMR, cela a été assez bien, mais on ne peut imposer aux civils d'apprendre une autre langue. Le Canada deviendra anglais, Québec y compris, à moins qu'il ne se sépare. Le bilinguisme ne sera accessible qu'à une classe.

...

Il serait futile, selon moi, d'exiger le bilinguisme dans tout le Canada, et des facteurs autres que culturels s'opposent à l'unilinguisme français au Québec. Puisque l'homme d'Amérique du Nord doit connaître l'anglais, je crois que le Québec doit être bilingue.

...

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE (suite)

Québec (suite)

Le seul remède au problème est de considérer le Québec comme province de langue française et de prendre envers l'élément anglais la même attitude que l'élément anglais des autres provinces prend à l'égard des minorités françaises des autres provinces. Si la minorité anglaise du Québec se trouve non satisfaite de sa nouvelle condition, des concessions de la part du Québec et des autres provinces pourront apporter un équilibre nouveau rendant justice aux minorités d'un peu partout. A l'heure actuelle, le seul espoir d'en arriver à une solution sans heurts est d'accepter l'existence de l'élément français au Québec du moins, et de donner à cet élément la liberté d'apporter sans interférence aucune sa part dans le développement du pays tout entier.

Canada

Je ne voudrais pas imposer la langue française aux millions de Canadiens-anglais qui ne sont pas en contact continuel avec des Canadiens-français et qui ne sont pas intéressés à cet exercice intellectuel. Pourtant, j'exigerais qu'un Canadien-français à n'importe quel endroit au pays puisse obtenir des renseignements oraux ou écrits lorsqu'il s'adresse à des organismes fédéraux ou provinciaux et aussi aux grandes sociétés commerciales et aux sociétés de la Couronne. Je voudrais qu'un Canadien-français puisse à l'intérieur de de sa culture vivre une vie normale.

...

La fonction publique fédérale devrait être bilingue. (4)

...

Bilinguisme à travers le Canada : une utopie. (7)

...

Bilinguisme: un mal nécessaire pour certains, impossible pour tous.

...

Le biculturalisme est un mythe (Made in Canada).

...

Qu'est-ce que le biculturalisme ?

...

Le respect mutuel améliorera l'état actuel du bilinguisme dans tout le Canada.

...

Le bilinguisme à l'échelle nationale serait souhaitable, mais ne doit pas être imposé par la loi. (2)

...

Sur le plan national, ceux qui connaissent les deux langues devraient être récompensés de quelque façon.

...

Le bilinguisme en dehors de la Belle Province est impossible, inutile et injuste.

...

Quant au biculturalisme, une connaissance approfondie des deux cultures serait nécessaire, mais les gens s'y intéressent beaucoup moins.

...

Sans demander le bilinguisme complet dans les autres provinces, on peut suggérer une meilleure connaissance du français et une acceptation plus franche de la langue française.

...

Ayant été à l'emploi du gouvernement fédéral à Ottawa à ma sortie de l'université, je puis affirmer en toute sincérité et en toute justice qu'il existe une certaine discrimination dans certains bureaux. Il n'y a aucun doute que la préparation d'un rapport sur un point aussi discuté par des anciens du CMR peut être très fructueux.

...

C'est un atout pour n'importe qui de connaître deux langues et deux cultures. Soyons nationalistes canadiens plutôt que nationalistes français ou anglais.

...

Je suggère l'étude de la langue seconde dans les moments de loisirs pour resserrer les liens entre les canadiens des deux groupes.

...

Je crois que chaque individu a le devoir d'être bilingue.

...

I - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION FRANCAISE (suite)

Canada (suite)

Je considère le bilinguisme un outil très utile. Pour bien connaître les gens, il faut connaître leur langue.

...

The important thing for me in biculturalism or bilingualism (the two cannot be apart) is that it is highly profitable for anybody, in any country. You get to know and understand another culture, another way of thinking. This makes a much more "complete" person and enables you to be interested by many more events and to be much more open-minded about them.

...

Le bilinguisme sera possible le jour où l'Anglais aura compris que le Canadien-français n'est pas un immigré lent à s'adapter mais bien un Canadien à 100% qui a le droit de s'exprimer "officiellement" en sa langue.

...

Le bilinguisme ne peut que faire du bien, mais je trouve que le problème est trop exagéré.

...

Il est impossible de vivre en harmonie avec les Canadiens-anglais tant que ceux-ci conservent leur complexe de supériorité à notre égard.

...

J'aurais aimé voir ce questionnaire bilingue, c'est-à-dire une partie en français et l'autre en anglais. On aurait ainsi éliminé ceux qui n'ont rien retenu de l'autre langue au pays.

...

French-speaking Canadians should not forget that they live amongst 200,000,000 English-speaking North Americans.

...

Texte intégral des opinions et suggestions émises par l'un des anciens du CMR

1. On a voulu donner une image française au CMR et on a réussi. Mais on n'a pas du tout réussi à lui donner une âme française. Le français s'y remarque peut-être par la quantité, (comparativement aux autres institutions fédérales), mais non par la qualité.

2. Comme ailleurs dans les forces armées canadiennes, tout y est d'inspiration anglo-saxonne: la structure, la terminologie, la mentalité, D'ailleurs, le service des relations extérieures du collège, qui aurait avantage à être d'inspiration française, pèche beaucoup sur ce point.

3. L'expression "il parle comme il marche" ne vaut pas. On y marche beaucoup mieux qu'on y parle. Quoique la majorité du personnel militaire soit d'expression française, au moins nominalement, la qualité du français parlé y est pitoyable, surtout chez les officiers, là où on serait pourtant en droit de s'attendre à mieux. De plus, les activités culturelles, (telles le Rempart, le Défilé,les débats oratoires, la présentation de bons films ou de pièces de théâtre au collège) ne sont pas encouragées par les autorités. On ne semble pas se soucier du développement culturel des élèves officiers.

4. C'est ce qui me fait dire que le CMR encourage le bilinguisme, mais un mauvais bilinguisme. Quant au biculturalisme, il passe complètement inaperçu.

5. Pour ce qui est du problème posé à l'échelle canadienne, mon expérience passée et présente me laisse pessimiste. Evidemment, il n'est pas question d'en arriver à un bilinguisme intégral pour l'ensemble du pays; c'est une utopie. Mais même le minimum vital, c'est-à-dire la possibilité pour les fonctionnaires canadiens-français du gouvernement fédéral de travailler dans leur langue ne paraît pas devoir se réaliser bientôt (sauf dans c certains cas particuliers).

6. Voici comment j'envisage la solution prolitique aux problèmes ethniques du Canada (sans entrer dans les détails et sans décrire tout le mécanisme requis pour assurer cette évolution).

Texte intégral des opinions et suggestions émises par l'un des anciens du CMR (suite)

a. La Confédération se rénove de fond en comble: autant dans les institutions "statiques" que dans le système "dynamique" des relations inter-groupes. (Il en coûte souvent moins cher de construire à neuf que de rafistoler continuellement un édifice croulant.)

b. Le Québec devient un état associé, avec le français comme langue prioritaire, sinon officielle.

c. L'anglais demeure la langue officielle des autres provinces (bilinguisme au Nouveau-Brunswick ?)

d. L'enseignement de la langue seconde (et de la culture seconde) se répand de plus en plus partout au Canada, comme cela se fait en Europe depuis longtemps, même dans les pays unilingues.

e. Le bilinguisme devient une condition "sine qua non" pour l'accès aux échelons supérieurs et intermédiaires de la fonction publique fédérale, en tout ce qui touche l'administration (mais non la recherche scientifique, par exemple); conséquemment, les employés des échelons inférieurs sont affectés là où ils pourront utiliser leur langue maternelle. Tout ceci ne vaudrait que pour les fonctionnaires de la région de la capitale, et non pour le maître de poste de Victoria ou pour le percepteur de taxes de Hamilton).

f. Ottawa, Hull et les environs deviennent un district fédéral.

7. Cela représente une solution à long terme, qui nécessitera, pendant au moins une génération, les efforts de responsabilité. Il ne s'agit pas de consacrer à cette cause des énergies qui pourraient être mieux utilisées dans d'autres domaines, mais au contraire, de tirer un plus grand profit de tout l'engrenage socio-économico-culturel pour mieux appliquer à la "chose politique" les résultats obtenus ailleurs.

8. Dans le passé, les Canadiens-français faisaient piètre figure avec leurs revendications à la table des négociations, à cause de leur faiblesse économique. Or ceci est en train de changer rapidement, grâce, en partie, au renouveau du système d'enseignement dans le Québec et aux efforts du gouvernement du Québec sur le plan économique.

9. Je crois que le Club des anciens du CMR occupe une position privilégiée pour faire quelque chose dans ce domaine. Le comité du "b. & b." est un pas dans ce sens, mais on ne doit pas s'arrêter là. Il faudrait convaincre de l'urgence du problème ceux qui sont en position pour agir et voir à ce que les recommandations fusant de toute part sur ce point ne demeurent pas lettre morte (comme au ministère de la défense nationale, par exemple).

L'auteur est diplômé du CMR (1960) et du RMC (1962).

II - COMMENTAIRES DES ANCIENS DU CMR D'EXPRESSION ANGLAISE

CMR

Bilingualism was a one-way practice for some of the French cadets only. Reasons. 1) Better initial knowledge (or use) of other language; 2) Little encouragement by French for English to speak French; 3) No enforcement of bilingual practice; 4) For me - did not realize how valuable bilingualism could be in civilian life in Quebec, a factor much more evident to the Frenchman living in a largely English country.

.....

CMR provides the situation whereby someone who really wants to learn French can do so with relative ease ... but it does not try to awaken this desire to become bilingual in its personnel.

.....

The problem at CMR is evident. There was not a sufficient incentive for cadets of the English language group to learn French. On my arrival, I thought that in the final years at CMR instruction would be given ~~in~~ in French. I still think that it should.

.....

Bilingualism and biculturalism could be more ardently promoted at CMR.

.....

To learn a second language in a bilingual milieu requires individual desire. Thus CMR has produced some spectacular successes and some dismal failures, but in general the process is a fair success. It must be remembered that if CMR did not exist, most of the people who have learned a second language there, whether well or poorly, would not have done so at all.

.....

I regret that I did not make the most of my opportunities to become completely bilingual. I learned to read and write French well, but was shy in speaking French. Unfortunately, my Army career has never taken me to a bilingual community and I have forgotten much of the French I had learned. However, I am very proud of CMR and in favour of bilingualism. I hope CMR continues its high standards and continues to promote harmony and understanding between French and English Canadians.

.....

CMR broadened my mind a great deal and gave me a good understanding of fellow Canadians both French and English. I can state without reservation that CMR did more to mould my character and mind than any other institution that I have attended.(5)

.....

I think cadets leaving CMR now are much more bilingual than they were when I attended. (2)

.....

Although bilingualism and biculturalism were only"1/2 successful" at CMR itself, I think that many of us English-speaking persons became aware, for the first time of the true nature of the Canadian "culture". Later experience and contacts, further maturing and reflection, combined with the CMR "experience" have made us understand and appreciate a bi-Canada. CMR, therefore, was the first, the most valuable step, in our progression towards being true Canadians. It must continue.

.....

To me, the great failure at CMR was the great contempt felt by most of the English for the French cadets. To my present disgust I felt this way too. Frankly, it was only the current scare over separatism which made me realize that I was a damn fool. I only wish I could live over the three years I spent at CMR.

.....

Biculturalism is a complete failure because very few cadets learn to live with those of the other tongue with complete assuredness, and even among those who do seem to be the best of friends there is still a reservedness of feeling and thought. More contact academically might aid the situation.

.....

The preponderance of western English-speaking students (whose prime desire was only to pass the French courses), without the necessary desire to become bilingual, slowed the bilingual atmosphere considerably, and made the bilingualism feature of CMR more one-sided than was intended ever to occur.

.....

The French were obliged to learn English, whereas it was not so important for English to learn French. (3)

.....

CMR was not entirely successful in that all of the French-Canadians became bilingual (though not necessarily bicultural) whereas only part of the English-Canadians became bilingual. This may be due to the social situation as a whole rather than to anything specific at CMR. Since the social life in Canada as a whole stresses the English language, CMR needs to stress the French.

.....

At CMR, it appeared that the opinion amongst some of the English-speaking cadets was that they needn't bother to apply themselves too much toward learning French since they felt they wouldn't use this knowledge after departure from CMR.

.....

More success might be shown if cadets took half their subjects in each language. It was well known that French-speaking cadets learned English better than we learned French and, whether true or not, it was held as common knowledge that this was because they would have to take their studies in English at RMC. CMR could be a complete success from a bilingual point of view if, during the first year at the College, the cadets could take only two or three courses in the other language, preferably the easier subjects, and spread half-courses over the full year, making it two subjects in one and necessarily requiring a versatile professor. Knowing that they had to learn the other language, cadets would take full advantage of the many means available to learn the other language.

.....

I do not believe that French-Canadian students should be dismayed at not being able to complete their degree in their mother tongue. The duplication of the courses given in the final two years at RMC would not in my opinion be warranted for the benefit it would bring. As an English bilingual student, I would have felt quite at ease taking my degree in French.

.....

A five-year course in French should be part of CMR to eliminate any difference in marks between French and English Canadians at RMC due to use of English there.

.....

It is my opinion that force of law is not sufficient motivation to learn another language or to appreciate a different culture. Hence, I strongly feel it is wrong to attempt to ram a language or a culture down the throat of an unwilling recipient. For my part, I am continually appreciative of the opportunity I had at CMR to mix with those of French -Canadian origin, and I will continue to try to increase my own and my family's knowledge and understanding of the French-Canadian culture.

.....

I believe that CMR's primary purpose is to help turn out officers for the Armed Services - not to be treated as a pawn in any efforts of the Federal Government to appease French Canada. English is the language de facto in the Services, with few exceptions. This is as it must be, since a bilingual defence force is an unattainable goal, since English is the only tongue of a majority of servicemen and because of the close ties with the United States whose only language is English. The special purpose of CMR, as far as I am concerned, is to allow French Canadians to take their share of commissions, by teaching them fluent English.

°°°°°

During my stay at CMR, it was hard for me to pick up French as the French chaps would rather learn English as they knew that if they were to do well outside Quebec they would need their English. If any English chap wanted to become bilingual he would have to be thrown in where nothing but French was understood, then he would have to pick it up or starve! But being a lazy lot, we won't unless forced.

°°°°°

At CMR, all professors should be bilingual and more training should be given in the second language.

°°°°°

It seemed that the better English a French cadet could speak, the more nearly English he became in his manner. Those French cadets who spoke perfect English tried very hard to be recognized and accepted as English rather than as French. e.g. they would spell their names "Jack" rather than "Jacques" and worm their way into distinctly English cliques while pointedly avoiding the French ones.

°°°°°

I believe our CMR class was a representative cross section of Canadian youth and it is remarkable how certain of the English cadets (a goodly number) felt put upon when they were forced to learn French. Perhaps the approach was wrong. To counter this, my First Year room mate absolutely refused to say one word in English any time. He flunked.

°°°°°

I found my association with French-speaking cadets at CMR very rewarding. Some of my best friends are French-speaking and I appreciate talking to them in the French language.

°°°°°

A cadet who lives in the bicultural atmosphere of CMR will develop a mutual respect for the cultural, social and linguistic aspirations of his fellow Canadians and will also learn to appreciate those many things all of us have in common that are Canadian, without being alarmed or frightened of losing one's own identity.

°°°°°

The standard of bilingualism at CMR was poor generally, except among the military. The reason that the military (scuadron officers, etc) were good was that they were all French-Canadians, with one exception. Because their service intercourse demanded a high competence in English and because their upbringing demanded a high competence in French, they were truly bilingual. Few professors were bilingual. In fact several, many English-speaking professors could not speak French at all.

°°°°°

The present use of English only in the Armed Services has the result of forcing the French-Canadian to become bilingual or become a failure, whereas the English-Canadian learns French only if he wishes to.

°°°°°

Quebec

There should be two official languages in the Province (La Belle Province) but use of a second should not be compulsory. If it is to one's advantage, be it enjoyment or economic, a wise choice of learning a second language will be made.

°°°°°

Quebec as a separate state would be disastrous for all concerned.

°°°°°

The meeting of two cultures in Quebec makes it rich by its diversity. It has been demonstrated several times through history that in areas in which there is a blending of cultures, both are stimulated to advance or change. The other culture represents both a challenge and a source of different viewpoints, which are lacking in areas dominated by one culture. Under one culture, everyone seems to hold common beliefs and ideals, and thinking is not stimulated. This in part accounts for the different atmospheres which prevail in drab Toronto and lively creative Montreal. However, while each culture stimulates the thought of the other, it also produces a challenge and a rivalry. This rivalry may be expressed as a wish to get rid of the opposing culture. To eliminate one, however, would be to reduce the other to a non-creative mediocrity. In Montreal, there is a cosmopolitan air and a realization that the prejudices and beliefs peculiar to those of English culture are not necessarily absolutely justified, but that the French and similarly other cultures of the world may also be good. The French-English cultures in Quebec tend to give a lesson in world living in a world where broader cultural patterns, East and West, are in rivalry.

°°°°°

Even considering the large number of French communities outside Quebec, I think it best for Canada's future progress that English be the predominant and official language, except in the Province of Quebec where a sincere and thorough attempt ought to be made in all schools and public business to promote official bilingualism. In such an atmosphere, mutual respect would grow and the French culture could be preserved and permitted to grow. English economic domination would probably decrease if education were more standardized and parochial schools decreased in number. I feel that the domination of the Church over schools is closely associated with the final attitude of the students toward business competition and their awareness of the outer world.

°°°°°

Canada

There is no requirement for bilingualism in areas where only one language is spoken.

°°°°°

I see a need for bilingualism and biculturalism throughout the country, but feel the English language should be the OFFICIAL tongue. (2)

°°°°°

I feel that every citizen should make an effort to learn and master the second language.

°°°°°

The federal government should reward bilingualism by better promotions, higher pay and more responsibility. Politicians should be bilingual.

°°°°°

I feel that Confederation would be given its best chance to survive if French and English were made to feel quite at home anywhere in the country.

°°°°°

Schools for each language group are essential to this sentiment (with reference to comment immediately above), I believe. The most efficient solution would be to federalize education on the basis of separate schools by language and religion with constitutional guarantees for the French minority. As this is unlikely to be acceptable to Quebec, I think the English provinces should establish French schools, in the same way as Quebec has English schools, as a measure to unite Canadians.

°°°°°

It could be suggested that the Federal Government increase the Canada Council Fund to 1 billion dollars to provide grants to Law, Sociology, Economics, Education and Language faculties across the nation to do basic research into the many myths that exist in both English and French Canada.

°°°°°

My opinion is that Canada's present "problem" is entirely a natural result of ignorance, and that the best solution would be a large scale exchange of students and teachers at all levels, between all provinces (students for summer tours or sessions, teachers for one or more academic terms). A natural enrichment rather than forced integration would result.

°°°°°

Conversational rather than, or as well as, grammatical French should be stressed in schools throughout the country, preferably starting in grade 1 and through to University level (3).

°°°°°

It seems to be somewhat overhopeful to expect all of Canada to be bilingual, particularly in the case of the Western provinces where French would only benefit a few scholars and businessmen.

°°°°°

I feel that being fluent in a second language is a great asset to anyone; however French is certainly not an essential language in Canada. Trying to make Canada a bilingual country is probably the most harmful and costly project which we could undertake. This is an English-speaking continent: only a very small minority speaks French, and within a few generations I am sure it will disappear. Why fight it?

°°°°°

One cannot force culture and/or language on others; nor can one force another to use his culture and language. This applies equally to all ethnic groups. Historic precedence is not a necessary condition of acceptance, nor a sufficient one. A lingua franca is always necessary, though. Let us be bilingual, trilingual, polylingual, but let us always be sensible. French is a worthwhile language, but it is not its own justification.

°°°°°

There is far too much publicity given this problem. Anyone who travels or hopes to travel will certainly want to learn both languages, but to come out and say that one must know both languages is dictatorial. Let's forget our different backgrounds and become Canadians.

°°°°°

I believe that biculturalism is far more important than bilingualism; no one can be a good Canadian unless he is aware of the whole country, can see it from a relatively unbiased point of view and can be tolerant of the opinions problems and needs of others.

°°°°°

Bilingualism as an ideal is most worthy. Bigoted attitude on either side to be deplored. Goodwill is essential on both sides. Where the ideal can be attained without compulsion it is a great step forward in"international" (interprovincial) understanding.

°°°°°

Bilingualism and biculturalism should not be forced on anyone (English or French) but should be taught and instilled in Canadians.

°°°°°

I am of the opinion that bilingualism and biculturalism throughout Canada should be encouraged by all provincial and federal authorities but that French as an official language need only be guaranteed by law for federal and Quebec affairs.

°°°°°

A language cannot be legislated into common usage. While I can get along in French and enjoy certain aspects of French Canadian culture, we in Canada must be practical (not always a Latin characteristic) and realize that official bilingualism is a vast administrative burden in an already bureautic and "Parkinson's Law" - oriented Federal Civil Service.

°°°°°

This large country of ours is not made up of only English and French speaking peoples; some communities are almost entirely composed of Canadians of Hungarians, Chinese, Indian, Jewish, etc. descent. It would be inconsiderate of any group of people to dictate or request other Canadians of different racial origin to put aside their various customs and cultures in favour of a mixture of strictly English and French languages and cultures. It would be foolish to enforce bilingualism and biculturalism in all of Canada, and the only possible solution to this problem may be answered through the old saying: "When in Rome, do as Romans do"!

°°°°°

It would be unfair to make English the only language in Quebec where it would be inconvenient for the majority. North America, however, is English-speaking, and the U.S., the major power today, leads the world in communication media, publishing, etc., so it would be in the best interests of everyone to speak English. (2).

°°°°°

English-speaking Canadians are mental laggards. If they weren't, more English cadets would have learned French at CMR, and more civilians would also learn. I do not advocate two languages because they will be used, i.e. the Alberta farmer will never have the opportunity to speak much French. But I do feel that a person who has command of two languages is a better rounded, better educated, and a more understanding type of person, and a better citizen.

°°°°°

Biculturalism should be allowed to develop on its own. The best of both worlds will prevail and eventually unite into a common Canadian culture. The advance of bilingualism will further the progress of a distinctive Canadian culture faster than any other means.

°°°°°

QUELQUES EXTRAITS DE L'ANNUAIRE DU CMR 1963-64

(p.14) BUTS GENERAUX (des collèges des forces armées du Canada).

(...) En 1952, afin de répondre plus particulièrement aux besoins des élèves-officiers de langue française, un troisième collège a été ouvert: le Collège militaire royal de Saint-Jean, administré par l'Aviation.

(p.15-16) PROGRAMME D'INSTRUCTION POUR LA FORMATION DES OFFICIERS DES FORCES REGULIERES (ROTP)

(...) on a créé en 1952 le programme d'instruction pour la formation des officiers des forces régulières (ROTP).

(...)

Ce plan permet à ceux qui veulent en bénéficier d'être reçus aux Collèges militaires canadiens à titre d'élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, d'élèves-officiers dans l'Armée canadienne, ou d'élèves-officiers dans l'Aviation royale du Canada. Les élèves-officiers qui auront réussi les épreuves d'instruction générale et militaire se verront promus au rang d'officiers brevetés de la force régulière.

(...)

Les élèves-officiers qui étudient sous le régime du ROTP sont enrôlés dans les forces armées pour une période de service indéfinie, selon le bon plaisir de Sa Majesté. Toutefois, une demande de libération de la part d'un officier breveté qui compte trois années de service sera accueillie favorablement, pourvu qu'il n'existe pas d'état d'urgence au moment de cette demande.

(p.34) ACCENT SUR LE BILINGUISME

Le Collège militaire royal de Saint-Jean possède la distinction unique d'être une institution essentiellement bilingue. Apprendre aux élèves-officiers à s'exprimer avec facilité dans les deux langues officielles du Canada est un des buts principaux du Collège, et l'on a recours à tous les moyens afin de créer une ambiance favorable au bilinguisme.

(...)

L'importance que l'on attribue au Collège à l'aspect bilingue de l'instruction prépare les assises d'une compréhension et d'une estime mutuelles entre les élèves-officiers de langue anglaise et ceux de langue française, nos chefs militaires de demain.

(...)

QUESTIONNAIRE

SUR — ON

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME — BILINGUALISM AND BICULTURALISM

CLUB DES ANCIENS DU CMR EX-CADET CLUB

le 11 septembre 1964
Collège Militaire Royal
St-Jean, Québec

A tous les anciens,

Pour faire suite aux décisions de la dernière assemblée générale, le questionnaire ci-joint sur le bilinguisme et le biculturalisme a été préparé par un comité formé de membres du conseil du Club des anciens. Eventuellement, il permettra à ce comité de présenter un mémoire, fondé essentiellement sur vos opinions, à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Le bilinguisme et le biculturalisme est un problème qui, à l'heure actuelle, préoccupe les milieux les plus divers d'un océan à l'autre. Problème aigu, s'il en est un, auquel personne n'a pu apporter jusqu'à ce jour de solution durable et qui permettrait aux deux grandes communautés linguistiques du Canada de vivre dans une harmonie relative, garante de l'avenir du pays.

Il est évident que vous, les anciens, à cause de l'expérience unique dont vous avez été à la fois les témoins et les participants, vous êtes en mesure de présenter le problème sous un éclairage nouveau, susceptible de faire progresser la Commission d'enquête dans ses recherches.

C'est pourquoi nous vous demandons, que vous soyez membres ou non du Club, de répondre et d'apporter aux questions toute l'attention qui leur est due. Evidemment, l'anonymat de chacun sera respecté et seuls les résultats d'ensemble seront présentés à la Commission.

Bien à vous,

Les membres du Comité

11 September 1964
Collège Militaire Royal
St-Jean, Quebec

To all ex-cadets,

As a result of a vote taken at the last general meeting, this questionnaire on bilingualism and biculturalism has been prepared by a committee composed of members of the Club's Council. It will eventually allow the same committee to present to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism a brief based essentially on your opinions.

As you know, bilingualism and biculturalism is a matter which, at the present time, is beeing discussed in many circles all across the country. It is a serious problem for which no general and durable solution has yet been found to provide relative harmony between the two major linguistic entities of Canada.

Obviously, as ex-cadets you have acquired a unique experience in which you were both witnesses and participants. Thus you are in a privileged position to bring new light on the problem and so help the work of the Royal Commission.

Therefore, we ask you, members and non-members of the Club, to answer promptly and give all questions your full consideration. Of course, each individual answer will remain anonymous and only the various predominant tendencies will be considered for the brief.

Yours truly,

The Members of the Committee

INSTRUCTIONS:

Veuillez écrire les informations désirées à la suite des questions ou indiquer d'un crochet les réponses appropriées.

Please write the information requested and indicate in the squares the appropriate answers to the questions.

Première partie — Classification
First Part — Classification

SECTION I — Antécédents – Antecedents

1. Villes et provinces où vous avez vécu:
   Towns and provinces where you lived:

   .....

   .....

2. Langue maternelle:
   Mother tongue:

   .....

3. Langue maternelle de votre père:
   Father's mother tongue:

   .....

4. Langue maternelle de votre mère:
   Mother's mother tongue:

   .....

5. Fréquentation scolaire:
   Schooling:
   a. école primaire: primary school: française ☐ French; anglaise ☐ English; bilingue ☐ bilingual
   b. école secondaire: secondary school: française ☐ French; anglaise ☐ English; bilingue ☐ bilingual

6. Connaissance d'une langue seconde:
   Knowledge of a second language:
   a. l'anglais: nulle ☐ none; médiocre ☐ poor; bonne ☐ good; excellente ☐ very good
   b. French: nulle ☐ none; médiocre ☐ poor; bonne ☐ good; excellente ☐ very good

7. Contacts avec le groupe de langue anglaise:
   Relations with the French-speaking group:
   a. lieux des contacts:
      meeting places:
      à l'école ☐ at school; au travail ☐ at work; dans la vie sociale ☐ in social life; au jeu ☐ at sports
   b. nature des contacts:
      types of relations:
      occasionnels et superficiels ☐ rare and superficial
      réguliers mais superficiels ☐ regular but superficial
      réguliers et intimes ☐ regular and close

8. Service militaire: oui ☐ yes; non ☐ no
   Military experience:

SECTION II — Au CMR et au RMC – At CMR and RMC

1. Stage au CMR:
   Stay at CMR:
   a. date d'entrée:
      date of entry: .....
   b. cours choisi:
      course taken: .....
   c. langue des études:
      language used in studies: .....
   d. matières faibles:
      weak subjects: .....
   e. date du départ:
      date of departure: .....
   f. raison du départ:
      reason for departure:
      cours complété ☐ graduation; échec scolaire ☐ failure
      décision personnelle ☐ own choice; autres raisons ☐ other reasons

2. Stage au RMC:
   Stay at RMC:
   a. cours choisi:
      course taken: .....
   b. matières faibles:
      weak subjects: .....
   c. date du départ:
      date of departure: .....
   d. raison du départ:
      reason for departure:
      cours complété ☐ graduation; échec scolaire ☐ failure
      décision personnelle ☐ own choice; autre raison ☐ other reason

3. Choix du service: Marine ☐ Navy; Armée ☐ Army; Aviation ☐ Air Force
   Service chosen:

SECTION III — A la sortie du CMR et/ou du RMC – After CMR and/or RMC

1. Continuation de vos études: oui ☐ yes; non ☐ no
   Furthering of your studies:
   a. nom de l'institution:
      Institution: .....
   b. nom de la faculté:
      Faculty: .....
   c. diplômes obtenus:
      degrees obtained: .....

2. Financement des études:
   Financing of your studies:
   subsides des forces armées ☐ subsidies from the armed forces
   bourse ☐ schoolarship
   aux frais de vos parents ☐ at your parents' expense
   à vos frais ☐ at your own expense

3. Occupation actuelle:
   Present occupation:
   a. militaire ☐ military
      service: Marine ☐ Navy; Armée ☐ Army; Aviation ☐ Air Force
      Avez-vous l'intention d'y faire une carrière?
      Do you intend to make it your career? oui ☐ yes; non ☐ no

Vivez-vous dans un milieu bilingue?
Do you live in a bilingual environment?

oui ☐ non ☐
yes no

au travail: oui ☐ non ☐
at work: yes no

hors du travail: oui ☐ non ☐
after work: yes no

b. civil: ☐
civilian:

Avez-vous fait un stage dans les forces armées en quittant l'un ou l'autre de ces deux collèges?
Did you go into the armed forces after leaving CMR or RMC?

oui ☐ non ☐
yes no

Combien de temps?
For how long? .....

A quels endroits avez-vous été affecté?

Where were you posted? .....

.....

.....

Pourquoi avez-vous quitté les forces armées?
Why did you leave the armed forces?

.....

.....

Que faites-vous maintenant?

What is your present occupation? .....

.....

Quel est votre lieu de résidence?

Where do you live? .....

.....

Vivez-vous dans un milieu bilingue?
Do you live in a bilingual environment?

au travail: oui ☐ non ☐
at work: yes no

hors du travail: oui ☐ non ☐
after work: yes no

Quelles furent vos occupations antérieures autres qu'à titre de militaire?

What other previous occupations did you hold besides your military service?

.....

.....

4. Etat matrimonial: célibataire ☐ marié ☐
Marital status: single maried

Quand avez-vous rencontré votre épouse?

When did you first meet your wife?.....

.....

Quelle était alors sa ville de résidence?

In what town did she live then?.....

.....

Quelle est sa langue maternelle?

What is her mother tongue?.....

Avez-vous des enfants? oui ☐ non ☐
Do you have any children? yes no

Deuxième partie — Opinions
Second Part — Opinions

SECTION I — Avant de venir au CMR – Before coming to CMR

1. Opinions sur le bilinguisme: Opinions on bilingualism:	(vos parents) (Parents' opinions)	(Vous-même) (Own opinions)
ignorance du problème ignorance of the problem	☐	☐
indifférence indifference	☐	☐
favorable au bilinguisme dans tout le Canada in favor of bilingualism throughout Canada	☐	☐
favorable au bilinguisme au Québec seulement in favor of bilingualism in Quebec only	☐	☐
favorable à une seule langue officielle (l'anglais) au pays in favor of one official language (English) throughout the country	☐	☐
favorable à une seule langue officielle (le français) au Québec in favor of one official language (French) in Quebec	☐	☐

2. Saviez-vous que le CMR était bilingue? oui ☐ non ☐
Did you know CMR was bilingual? yes no

3. Aviez-vous l'intention de devenir bilingue? oui ☐ non ☐
Was it your intention to become bilingual? yes no

SECTION II — Au CMR – At CMR

1. Etat du bilinguisme:
Bilingualism standards:

a. premières impressions:
first impressions:

bilinguisme: bilingualism:	pauvre poor	satisfaisant good	très bon very good
en général in general	☐	☐	☐
des professeurs of the professors	☐	☐	☐
des militaires of the military	☐	☐	☐
dans la vie sociale in social life	☐	☐	☐
dans les sports in sports	☐	☐	☐

parmi les cadets:
among cadets:

presqu'inexistant ☐ bon ☐
almost inexistent good

à sens unique ☐ très bon ☐
one way very good

b. dernières impressions:
last impressions:

bilinguisme: bilingualism:	pauvre poor	satisfaisant good	très bon very good
en général in general	☐	☐	☐
des professeurs of the professors	☐	☐	☐
des militaires of the military	☐	☐	☐
dans la vie sociale in social life	☐	☐	☐
dans les sports in sports	☐	☐	☐

parmi les cadets:
among cadets:

presqu'inexistant ☐ bon ☐
almost inexistent good
à sens unique ☐ très bon ☐
one way very good

2. Les journées « françaises » et « anglaises » étaient-elles profitables aux cadets? oui ☐ non ☐
Were French and English days profitable to cadets? yes ☐ no ☐

3. Vous êtes-vous fait des amis parmi les cadets de langue anglaise? oui ☐ non ☐
Did you make friends among French-speaking cadets? yes ☐ no ☐

4. Quelle connaissance de l'anglais avez-vous acquise?
What knowledge of French did you acquire?

très limitée ☐ médiocre ☐
very limited poor
bonne ☐ très bonne ☐
good very good

5. Du point de vue du bilinguisme, croyez-vous que votre séjour au CMR ait été une expérience valable? oui ☐ non ☐
Do you think that your stay at CMR was a worthwhile experience as far as bilingualism is concerned? yes ☐ no ☐

SECTION III — Après votre sortie du CMR ou du RMC – After CMR and/or RMC

1. Votre connaissance de l'anglais est-elle restée la même? ☐
a-t-elle augmenté? ☐ a-t-elle diminué? ☐
Did your knowledge of French remain the same? ☐
increase? ☐ decreased? ☐

2. Attitude vis-à-vis le bilinguisme:
Opinions on bilingualism:
indifférence ☐
indifference
favorable à l'unilinguisme anglais au pays ☐
in favor of one official language (English) only throughout the country
favorable à l'unilinguisme français au Québec ☐
in favor of one official language (French) only in Quebec
favorable au bilinguisme au Québec seulement ☐
in favor of bilingualism in Quebec only
favorable au bilinguisme dans tout le Canada ☐
in favor of bilingualism throughout Canada

3. Ces opinions sont-elles le résultat de votre séjour au CMR?
Are those opinions the result of your stay at CMR?

non ☐ en partie ☐ en entier ☐
no partially entirely

4. Aimeriez-vous vivre dans un milieu bilingue? oui ☐ non ☐
Would you like to live in a bilingual surrounding? yes ☐ no ☐

5. Aimeriez-vous que votre femme et vos enfants soient bilingues? oui ☐ non ☐
Would you like your wife and your children to be bilingual? yes ☐ no ☐

6. Croyez-vous qu'il serait souhaitable que les cadets des collèges militaires complètent leurs études dans leur langue maternelle? oui ☐ non ☐
Do you believe it would be preferable that all cadets complete their studies in their mother tongue? yes ☐ no ☐

7. Jugement d'ensemble sur l'expérience vécue du CMR en ce qui a trait:
Final appreciation on:

a. au bilinguisme: échec complet ☐
bilingualism at CMR: complete failure
demi-réussite ☐ réussite complète ☐
half-success complete success

b. au biculturalisme: échec complet ☐
biculturalism at CMR: complete failure
demi-réussite ☐ réussite complète ☐
half-success complete success

Troisième partie — Third Part

Vous pouvez, s'il y a lieu, vous servir de l'espace ci-après pour expliquer quelques-unes de vos réponses ou émettre des opinions en marge des questions soulevées.

You may, if you wish, use the space left to elaborate some of your answers or give opinions which the questionnaire did not cover.

.....

.....

.....

.....

.....

752-418

the Canadian Salesman

Le Voyageur

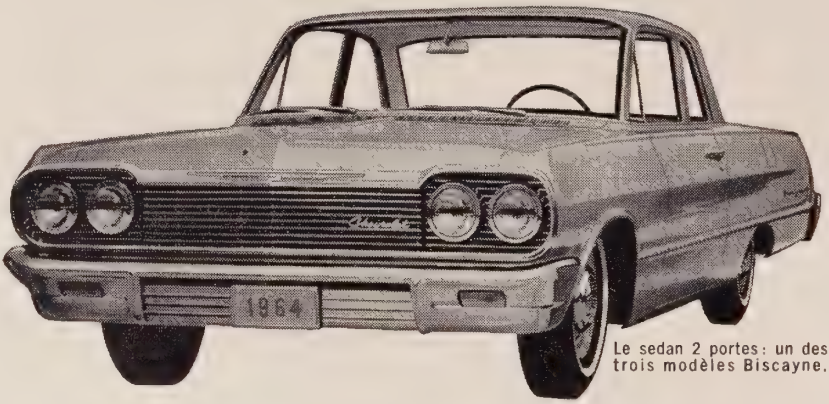
MAY/JUNE
1964
MAI/JUIN

CA1 Z1
-63B22

A WORD WITH YOU:	page 4
Marketing Trends / Tendances du Marché:	page 5, 6
Market Report on Timmins, Ontario	*page 9*
How to win an argument . . . and make a sale	page 7
Chart pads will speed your sales meetings	page 10
NEW POOL TRAIN SAVINGS ANNOUNCED	page 13
La Publicité et Le Vendeur	*page 14*
WHY DOESN'T ROBERT WORRY?	page 17

Published by: The Commercial Travellers' Association of Canada
and: Dominion Commercial Travellers' Association

La Chevrolet...



Le sedan 2 portes: un des trois modèles Biscayne.

idéale pour l'homme d'affaires

L'ÉCONOMIE QUE VOUS EXIGEZ

La série Biscayne fournit un magnifique exemple de l'économie traditionnelle de Chevrolet. Son prix d'achat modique, sa résistance, ses frais d'utilisation et d'entretien réduits en font le placement le plus judicieux du particulier ou de l'entreprise.

LE CONFORT ET LA SPACIOSITÉ QUE VOUS DÉSIREZ

Le spacieux intérieur de la Biscayne et son coffre de grande capacité assurent tout le confort nécessaire. Les sièges rembourrés de mousse, les accoudoirs, les somptueux tapis à l'avant et à l'arrière font partie de son équipement standard. Et cette fameuse suspension qui donne à la Chevrolet la douceur de marche d'un jet.

PLUS LA SÛRETÉ DE MARCHE QU'IL VOUS FAUT

Par sa sûreté de marche éprouvée, la Biscayne est la voiture qui convient le mieux à l'homme d'affaires. Les transmissions et les moteurs Chevrolet perfectionnés ont un rendement sûr dans toutes les conditions d'utilisation. L'achat d'une Chevrolet Biscayne 64 est une bonne affaire à tous points de vue. Le choix de modèles Chevrolet est étendu, il comprend également quatre Bel Air huit magnifiques Impala.

Une valeur General Motors

VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET

MAY/JUNE, 1964

the
Canadian Salesman
Le Voyageur

Volume 15 No. 3

The Magazine for Professional Salesmen

GENERAL MANAGER
C. H. Barnes

ASSISTANT GENERAL MANAGER
G. W. Pearson

MANAGING EDITOR
Rowland Cuthill

ADVERTISING MANAGER
Norman Bonsor

ADVERTISING PRODUCTION
O. Cuthill

EDITORIAL BOARD
J. Lloyd Braidwood, Montreal, P.Q.
J. S. Fullerton, Toronto, Ont.
Jean-M. Lachance, Montreal, P.Q.
Bruce V. Minns, Toronto, Ont.

The Canadian Salesman/Le Voyageur is mailed free of charge to all members of CTA and DCTA six times a year.

Non-member subscription rates:

1 year — $4.50 **2 years — $8.00**

CONTENTS

A word with you 4
Marketing Trends 5
Tendances du Marché 6
How to win an argument 7
Market Report — Timmins, Ontario 9
Chart pads will speed your meetings 10
New pool savings are announced 13
La Publicité et Le Vendeur 14
Invest for income 16
Why doesn't Robert worry? 17
Pourquoi Robert n'a-t-il pas de soucis? 19
What to expect from your mutual fund 22
CTA - DCTA investment/retirement remittance form 25
Canadian centers report rise in cost of living 27
CTA banquet reservations going fast 28
New, fast pool train is announced 29
Put dollars back into selling says Kay 30
In Memoriam 34
Opportunities 35
Advertising index 38
Holidays and religious days 38

Published in January, March, May, July, September and November by The Commercial Travellers' Association of Canada, 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario, 924-7725 and the Dominion Commercial Travellers' Association, 1155 Dorchester Blvd. West, Montreal 2, Quebec, 866-1893. All editorial and advertising material should be addressed to Byron Publishing Co., 2171 Queen St. E., Toronto 13, Ontario, 691-2689. Authorized as second class mail by the Post Office Department, Ottawa and for payment of postage in cash.
No articles may be reprinted in whole or in part without written permission from the publisher.

A WORD WITH YOU . . .

CHALLENGE OF TOMORROW

There is no question but that profound changes are taking place in our society, our economy, our world. However, I know that today's professional salesman, as he has in the past, will continue to meet the challenge of our tomorrows. He has the dedication, the knowledge, and the willingness to grow and improve — the marks of the professional.

The professional salesman has no fear of tomorrow, because he is responsible, and buyers prefer him. He personally stands behind what he sells. If he promises delivery within two weeks, the goods are there in two weeks.

The professional salesman is concerned. A knowledge of practical psychology helps him towards a better understanding of people. He knows how to reassure the insecure prospect and bolster his self-confidence. The professional salesman has a real concern for the welfare of his prospect. He sells him what he really needs, and what will benefit him.

The professional salesman knows his product so well that he can help any customer get the most out of it. He knows his market and he knows his company.

The professional salesman is constantly improving himself, by study, by analysis of his performance, and by planning his sales day. In this way he is prepared to meet and cope with the challenges of the future ■



President, The Commercial Travellers' Association of Canada

DISCOUNT DEPARTMENT STORES IN CANADA RECORDED A 38.8 per cent gain in sales for the first 11 months of 1963 representing $117,370,946 compared with $84,550,368 for the corresponding period in 1962, the newsletter Financial Counsel reports. This represents 0.7 per cent of all retail sales in Canada, up 0.2 per cent over the year earlier figure. Department stores accounted for 8.6 per cent of retail sales by comparison.

RETAIL SALES OF CIGARS WILL CONTINUE TO ZOOM FOLLOWING an 8 per cent sales increase in 1963 over 1962. Canadians bought 386,000,000 cigars last year--a record. In January of this year 33,733,750 cigars were released from bond, 25 per cent over last year. In February 37,513,400 were released, 32 per cent over last year. Released from bond means the manufacturers have paid the excise tax. Many cigar makers in North America are producing at capacity.

WATCH FOR THE VENDING INDUSTRY TO SOON OPEN A WHOLE new concept of food marketing both in and out of the home. So says an official of Vendomatic Services Limited, Toronto. In New York right now frozen food is prepared in 30 seconds for restaurant service. An upswing in automatic vending of food in supermarkets is seen along with the automatic vending of food in apartment buildings.

HOUSING STARTS ACROSS CANADA WILL JUMP TO 145,000 in 1964 compared to 140,000 in 1963 reports the Canadian Association of Real Estate Boards. Indication--increased sales of lumber and building materials. Construction volume for Canada will go up to $8 billion in 1964 against $7.7 billion for 1963. All real estate sales across Canada will be $5.5 billion for 1964--up $.5 billion over last year.

— TENDANCES DU MARCHÉ —

LE BULLETIN DE NOUVELLES DU FINANCIAL COUNSEL ANNONCE que les magasins à rayons vendant au rabais au Canada, rapportent une hausse de 38.8% des ventes durant les 11 premiers mois de l'année 1963, ce qui représente la somme de $117,370,946. par rapport à $84,550,368. pour la même période de 1962.

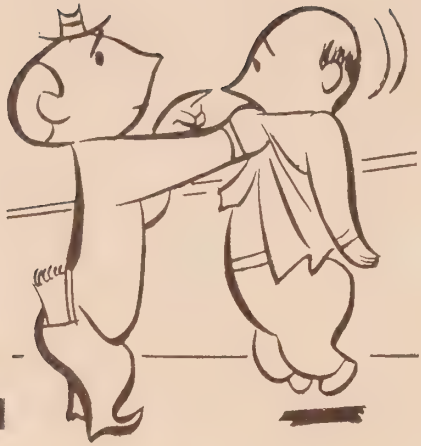
Ceci représente 0.7% de toutes les ventes au détail au Canada, une hausse de 0.2% sur les chiffres antérieurs. En comparaison, les magasins à rayons totalisent 8.6% des ventes au détail.

LA VENTE DES CIGARES AU DETAIL CONTINUERA DE MONTER EN flèche à la suite d'une hausse de 8% des ventes en 1963. Les canadiens ont acheté 386,000,000 de cigares l'an dernier, ce qui constitue un record. En janvier 1964, 33,733,750 cigares furent dédouanés, une augmentation de 25% sur l'an dernier. En fevrier, 37,513,400 furent mis en circulation, une hausse de 32% sur l'an dernier.

SURVEILLEZ L'INDUSTRIE DES MACHINES AUTOMATIQUES QUI adoptera bientôt une nouvelle formule dans le domaine des produits alimentaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, nous dit un dirigeant de la compagnie Vendomatic Services de Toronto. A New-York, en ce moment, les aliments congelés se préparent en 30 secondes pour le compte des restaurants.
Dans les magasins, on prévoit une augmentation dans la vente d'aliments préparés.

LES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENCES d'Immeubles rapportent que la construction de nouveaux logements passera de 140,000 en 1963 à 145,000 en 1964. L'indication: la hausse des ventes de bois et de matériaux de construction. Le volume de la construction au Canada sera porté à $8 billions en 1964 contre $7.7 billions pour l'année 1963. Les ventes d'immeuble à travers tout le Canada seront de $5.5 billions en 1964, une hausse de $0.5 billion sur l'an dernier.

How to Win an argument . . .



AND MAKE A SALE!

Whether or not the customer is always right, he thinks he is. Any attempt to convince him he is wrong is usually courting disaster.

The old adage that you never win an argument is more truth than fiction. Once you try to vanquish the other person and regard him as your "opponent", you intensify the difference between you: and he is going to make the same attempt to vanquish you. **The best way to win an argument is to avoid it.**

This is not to say that the professional salesman should avoid all differences of opinion with other people. It's the way you do it that counts. People are bound to have different points of view. In a sales situation it is better to have such differences come out in the open so that you as a salesman can resolve them.

The key word is "resolve" them, not win them.

Let's see what it takes to do this. You might start by elminating the word "disagree" from your vocabulary. There are other ways of saying you have another point of view. Here are some suggestions.

- Avoid words of disagreement. As soon as you say "I don't agree with you," or "I take issue with that," your prospect stiffens and is ready to fight back. It's much better to give him credit for what he has said, then point out your position. After that it's time to explain and back up your position. Avoid dogmatic statements; use questions where appropriate.

- **Recognize and resolve barriers:** The biggest barrier is the simple fact that people are different. When the professional salesman mixes interests, prejudices, and opinions, he strikes

the basic barriers in talking with people. Probably the chief key to resolving these barriers is the development of a "you" attitude. Think constantly of the other person and his frames of reference rather than your own self-interest.

● **Be pleasant:** This doesn't mean an artificial smile and insincere pretense. A pleasant and congenial manner starts inside. Successful salesmen realize that a genuine liking and appreciation of others requires an honest effort to understand them and their ideas. With this attitude, your manner will be alive, sincere and properly animated. Your voice will be calm and modulated, yet you will have a right to express your reply with enthusiasm and conviction.

● **Conciliate:** This is the essence of replying to your customer's point, without argument. Look for areas of agreement and minimize differences rather than exaggerate them. As a professional salesman you should give him some credit for what he has said; don't regard him as an "opponent", and don't take issue immediately. Conciliation replaces argument with the following steps:

1. Listen and hear your prospect out. Listening is the key to understanding what is said. "Too frequently we listen in order to plan our reply rather than to understand," Harold Zelko writes in the Sales Review magazine. You should know whether the point being made is a statement of fact or an opinion.

Your prospect has certain basic emotional drives and desires such as money, profit, material things, comfort, pride, safety, family security, etc. If you can make your point while talking in the direction of some of these, he will be more readily won over to your point of view.

● **Listen:** You might ask what this has to do with the way you reply to another person. The fact is that how you hear him will greatly influence your reply. Half-listening, which is what most of us do, causes us to lose the real meaning. The reply frequently wrongly accuses him or fails to indicate a real understanding of his point. Listening must be active, sympathetic and sincere.

It is obvious that avoiding arguments takes more than a firm resolve to refuse to argue with your prospects. It takes practice to automatically apply these suggestions whenever an argument seems imminent, but the results are worth while.

Persuasion is part of a salesman's stock-in-trade. Constant use of the checklist presented here can help the professional salesman hone his persuasive powers to a fine edge. ■

The best way to win an argument is to avoid it. This is not to say that the professional salesman should avoid all differences of opinion with other people. It's the way you do it that counts.

MARKET REPORT . . . Timmins, Ont.

If there is any specific information not covered in this report that you feel would be of value from a marketing point of view let us hear from you. A comprehensive study was made of Timmins in the course of preparing this article and the information you particularly desire is probably already on hand or can be obtained for you. Editor.

The Corporation of the Town of Timmins, with a population of 30,000, is the fifth largest community in Northern Ontario. It is the key trading center in the marketing district of Cochrane which has a total population of 40,000. Located within the marketing district is Kirkland Lake, 80 miles from Timmins; Cochrane, 67 miles, Matheson, 44 miles.

Ethnic groups:
Bi-lingual residents ..... *14,000* *English speaking only* *13,500*
Italian speaking ..... *2,000* *Others* *500*
Places of worship:
Roman Catholic ..... *6* *Protestant* ..... *13* *Jewish* *1*

COMMUNICATION —
Newspapers (daily) *1 English* *Radio stations* *2 (1 English and 1 French)*
Television stations ..... *1 English*
Transportation: (into Timmins)
1. Trans-Canada airlines
2. Ontario Northland Railway
3. Bus service operated by Ontario Northland Railway
4. Highway 101 leads into Timmins
(within Timmins)
1. A municipal bus service operates within the town.

RETAIL SALES AREA:
There are 265 retail and 41 wholesale establishments in Timmins. These serve the suburban mining communities of Schumacher and South Porcupine. There are no suburban shopping centers or other retail sales areas.
Retail sales —
Yearly retail merchandise sales for 1961 (last figures available) was $32,800,000. Current sales are reported to be down 4% while bank savings are up 4%.

HOTEL/MOTEL ACCOMMODATION:
Empire Hotel* . . . 120 rooms, 8 sample rooms. Goldfields Hotel . . . 50 rooms. Bon Air Motel— 77 rooms; Flamingo Motel* — 40 rooms. All hotel/Motel accommodation is in the downtown area within walking distance of retail outlets. *Recognized and recommended by CTA.

INDUSTRY AND EMPLOYMENT:
Approximately 10,000 persons are employed in Timmins, with mining accounting for 6,038 of these. As the base metal mining operations of the Texas Gulf Sulphur Co. swing into full production, the labour force is expected to increase by 15,000. The average wage will increase from $80 to $120 per week.

EDUCATIONAL AND HEALTH FACILITIES:
Separate Schools ..... *10* *Public Schools* ..... *6* *High Schools* *3*
Technical Schools ..... *1* *Hospitals* *3*

RECREATIONAL FACILITIES:
Golf courses ..... *2* *Arenas* ..... *1* *Bowlling Alleys* ..... *3* *Curling Rinks* *1*

(continued on page 20)

CHART PADS WILL SPEED YOUR SALES MEETINGS

Do you recall the last time you sat through a badly run sales conference? If so, you may recognize these five symptoms of a sick conference and understand why marketing management often misses the mark when communicating with salesmen.

1. Meeting objectives are not clearly stated or thoroughly understood.
2. Participants change the subjects frequently or wander off on unrelated tangents.
3. Discussion is monopolized by a few and many do not participate.
4. Some don't appear to understand the point under discussion; others aren't even listening.
5. Participants are only vaguely aware of what conclusions, if any, were reached in the meeting.

Such conferences are common—and can be expensive. One company conducted a time study which indicated that approximately 30% of all the time its executives spent in conferences was purely waste motion! Estimated loss in man hours alone was staggering, totalling many thousands of dollars annually. Worse, the study showed that nearly half of all meetings evaluated failed to accomplish desired objectives.

Many marketing executives who have had much experience in conducting sales seminars feel that the chart pad easel is the one tool best equipped to help generate ideas and reach conclusions in the shortest possible time.

These marketing managers have found that the chart pad, properly used, can:

- **Stimulate group discussion:** the chart pad enables participants to make use of their eyes as well as their ears. Many tests have shown that seeing words, as well as hearing them, helps the thinking process.

- **Help organize discussion:** the chart pad keeps the group's attention on the purpose and objectives of the meeting. It also assists the salesman to keep track of the point under discussion at the moment, eliminating doubts, misconceptions and much wasteful chatter.

- **Help explain or clarify:** many

Badly run sales conferences are common and can be expensive. One company conducted a time study which indicated that approximately 30% of all the time its executives spent in conferences was purely wasted motion.

ideas cannot be adequately explained or understood without visual assistance. Often a simple diagram, picture or series of phrases jotted down on a chart pad will enable conference participants to grasp a difficult marketing problem.

• **Help summarize and review:** unlike the old-fashioned chalkboard, the chart pad provides a condensed, permanent record of every meeting. You can refer to key points discussed earlier in the meeting by flipping back the pages. You can easily summarize the entire discussion at the close of the session—or accurately review it days later.

It's a simple matter to learn to use the chart pad effectively for any type of conference. We outline four basic rules:

1. Write the objective of the sales meeting on the chart pad. With this statement in view, participants are much more likely to keep the discussion on target.

2. Write down all pertinent facts, ideas and opinions of participants. Be brief, but make sure that each phrase you write down conveys the meaning intended. Get the group to help in this by asking, "how can we phrase that?" or, "how can that be put in a few words?"

3. Don't write down everything that's said. Evaluate each fact, idea or opinion beforehand and put down only those thoughts that are really important.

4. Practice writing while you talk. Take your time and make certain what you write is large enough and legible enough to be read. We recommend ruled paper pads to help keep lettering reasonably neat.

While many marketing executives have yet to learn the value of the chart pad, even more fail to realize



Even a poor speaker using charts can get his points across. When you visualize your story on a chart pad you won't overlook any important sales points. All key facts will be sorted into logical sequence to give your message continuity.

what a real help it can be in the day-to-day business of persuading, selling and educating people.

When you take the time to visualize your story on a chart pad you won't overlook any important sales points. All key facts will be sorted into logical sequence to give your message continuity and to help you avoid needless repetition.

Even a poor speaker, armed with a carefully prepared set of charts, can do an effective job in getting his message across. Conversely, the best speaker can make a thorough botch of the proceedings if he fails to observe the simple rules of making a prepared chart presentation.

We list a few do's and don'ts to keep in mind for best results:

Do keep it simple. Prepare each chart pad page as if it were a billboard; illustrate just one major point of your message. If you try to illustrate two or more points per chart you run the risk of confusing your group.

Don't clutter your charts with too many facts and figures, or try to put your entire speech on paper. Remember, chart visuals are supposed to strengthen and clarify your spoken words—not compete with them.

Do make all your charts visible. Nothing is quite so frustrating and annoying to an audience as letters and numbers so small that only the speaker can read them. Here's a simple rule: one-inch letters can be comfortably read up to 35 feet; one-and-a-half-inch letters up to 45 feet; two-inch letters up to 55 feet. For larger audiences use a giant 45" by 35" chart pad on a giant easel and make your letters just as large as practicable.

Do get your charts up high for easy back row visibility. If your audience numbers four or more rows, use an 18" platform to get your chart pad up where back row viewers can see it. Often the seat of a chair on the conference table will make a good chart and easel.

Do use a little showmanship. Keep your charts covered until it's time for the show to begin. Then flip them over as soon as you are through with them. If a portion of your presentation requires no visuals, leave a blank page between the charts.

The chart pad has become an indispensable tool in technical discussions—replacing the blackboard in hundreds of discussions each day in government and industry. Sales Management magazine reports that one firm takes the chart pad right into the plant. There the engineer sketches out the product story on paper. He then fills in the new model advantages as he goes along. Weeks later these same charts are used when planing advertising and sales promotion campaigns ■

New Pool Savings Are Announced

On May 20, 1964, Canadian National and Canadian Pacific will extend to the CN-CP Pool Territory their respective Red, White and Blue and Faresaver plans which at present apply elsewhere in Canada. This territory includes the railway lines between Toronto-Montreal, Toronto-Ottawa and Montreal-Quebec.

In the Toronto-Montreal and Toronto-Ottawa pool territory, Commercial Travellers will get all the advantages of the Red, White and Blue and the Faresaver plans. These will include complimentary meals with the purchase of parlor car accommodation, and there will be the option of a steak dinner for an extra charge. The days on which the various scales of prices will apply will be in accordance with the CN Red, White and Blue calendar.

As one example of the savings to be found in this pool territory, the existing one-way prices and the new fares for Commercial Travellers between Montreal and Toronto are compared in the following table:

		In Coaches	With Lower Berth	With Roomette
Present:				
	Coach Class	$10.05	—	—
	First Class	$11.60	$16.10	$17.60
New:				
	Red Days	$ 5.95	$10.75	$12.35
	White Days	$ 7.45	$12.25	$13.85
	Blue Days	$ 9.45	$14.25	$15.85

In addition to the lower fares which will prevail in the Toronto-Montreal, Toronto-Ottawa territory, there will be greater convenience in purchasing tickets. Through tickets will be issued, with prices for through journeys based on initial day of departure. This will eliminate the issuance of separate tickets for travel in this territory as at present.

The popular system of dining car reserved meal sittings will be offered to parlor car passengers.

In the Montreal-Quebec City territory, there also will be three levels of fares. The days on which these new fares apply will be in accordance with the CP Faresaver plan. The following table indicates the new one-way fares for Commercial Travellers which will apply according to the days of the week and different periods of the year:

	SUN.	MON.	TUE.	WED.	THUR.	FRI.	SAT.
May 20 — June 30, 1964	$3.80	$2.90	$2.90	$2.90	$2.90	$3.80	$2.90
July 1 — Sept. 7, 1964	5.00	3.80	3.80	3.80	3.80	5.00	3.80
Sept. 8 — Dec. 17, 1964	3.80	2.90	2.90	2.90	2.90	3.80	2.90
Dec. 18 — Jan. 7, 1965	5.00	3.80	3.80	3.80	3.80	5.00	3.80
Jan. 8 — Feb. 9, 1965	3.80	2.90	2.90	2.90	2.90	3.80	2.90
Feb. 10 — Mar. 3, 1965	5.00	3.80	3.80	3.80	3.80	5.00	3.80
Mar. 4 — June 15, 1965	3.80	2.90	2.90	2.90	2.90	3.80	2.90

Parlor Car seat $1.50 extra.

Between Montreal and Quebec City, meals will be available at popular prices. There will be no coach reservations in this territory, except on the all-reserved "Champlain" which will commence service June 14, 1964.

La Publicité et Le Vendeur

Par: ROMEO DESJARDINS, vice-président, Administration, Les Produits Alimentaires Catelli Ltée:

N'ayez crainte! Cet article n'est une fable que dans son titre. Une relation très étroite existe entre le représentant des ventes et la publicité. Tous deux poursuivent un but commun: vendre.

Le rôle de la publicité

La publicité est le complément des efforts fournis chaque jour par le vendeur, qui sans elle aurait peine à vaincre la résistance de tout acheteur —qu'il soit consommateur ou non— vis-à-vis d'un nouveau produit ou d'un produit qui lui est inconnu. Nous croyons ainsi que la publicité instruit, conditionne et prédispose l'acheteur. Il est rare que la publicité seule puisse vendre un produit sans le contact personnel du représentant des ventes. Il est aussi de moins en moins fréquent qu'un vendeur parvienne à vendre beaucoup sans l'aide de la publicité.

Vente et publicité—communication totale

Il est donc important que le programme publicitaire soit bien adapté au programme et à la politique des ventes de la compagnie afin que la communication entre le **vendeur** et **l'acheteur** soit totale. Mais avant que cette communication totale se fasse entre vendeur et client il faut qu'elle ait été solidement établie au sein même de la compagnie. De nos jours, en matière de publicité, les dirigeants d'entreprises commerciales ne se fient pas à leur seul jugement.

Ils ont recours à des experts. Le gérant de publicité, soit seul soit aidé d'une agence, devra établir son programme selon un plan de marketing qui tiendra compte de plusieurs choses mais surtout des problèmes de vente. Le mariage publicité/vente sera alors réalisé. Cependant, à ce stade de la planification, le vendeur n'aura probablement rien eu à dire encore et s'il n'est jamais informé du programme qui a été conçu pour l'aider dans son travail, il ne pourra pas en tirer profit et établir à son tour une communication totale avec son client. De plus, n'étant guidé par rien de concret, il sera porté naturellement à juger lui-même la publicité faite par sa compagnie sans la comprendre pleinement et sans savoir jusqu'à quel point il peut en tirer parti. S'il n'est pas renseigné, c'est parce que les communications font défaut dans sa propre entreprise. Par contre, s'il sait que le programme de publicité a été conçu par des experts et se base sur des études approfondies du marché, s'il sait exactement le pourquoi de chaque annonce, il pourra personnel-

lement profiter de chacune d'elles et s'en servir comme d'un instrument de vente.

Les "média"

Le vendeur qui étudie le programme de publicité qu'on lui offre, comprend vite la difficulté de choisir un médium publicitaire. A prime abord il sera souvent porté à dire, par exemple: "Eh bien moi j'aurais annoncé dans tel médium plutôt que dans . . . " Peut-être a-t'il raison en principe, mais en principe seulement.

Plusieurs facteurs auront déterminé le choix d'un autre médium. En voici deux:

1) Après avoir fixé ses objectifs, l'annonceur décide du médium le plus apte à rejoindre les personnes qu'il vise.
2) Il choisit le médium qui pourra faire son affaire tout en demeurant dans les limites de son budget. Trop de gens mal avisés, ont eu recours à des média trop côuteux pour le budget dont ils disposaient. Ils s'aperçurent qu'ils ne pouvaient conditionner leur marché avec la faible fréquence d'annonce qui leur avait été offerte, en raison du manque d'argent nécessaire à la répétition des messages publicitaires. Il est difficile de comparer la valeur compétitive des différents média, chacun ayant des qualités que les autres n'ont pas. Par exemple, si l'on voulait s'adresser aux femmes en ne disposant que d'un budget relativement restreint, on ferait bien d'employer les média spécialisés qui s'adressent aux femmes, même si le médium choisi ne touche pas **toutes** les femmes. C'est beaucoup plus logique de concentrer ses efforts publicitaires dans les média qui n'offrent qu'un potentiel limité mais où l'on peut bien couvrir cette partie du marché, que de s'aventurer dans des média qui atteindront plus de femmes mais, à cause du manque d'argent, pas assez souvent.

La publicité: un outil formidable

Le vendeur, ayant donc compris le programme publicitaire qu'on lui offre doit savoir s'en servir. Constamment, il devra le faire valoir auprès de ses clients. Le programme publicitaire est un puissant instrument que le vendeur doit utiliser; il est un argument auquel peu d'acheteurs peuvent demeurer insensibles parce qu'ils savent qu'un bon programme de publicité aide à écouler les produits qu'ils achètent. Si le vendeur ignore les efforts publicitaires de sa compagnie, ou s'il les prend pour acquis et ne s'en sert pas, il laisse le champ libre à son concurrent qui lui, bien que n'ayant peut-être pas un aussi gros budget, le fera miroiter et le rendra beaucoup plus imposant que l'autre aux yeux de son client.

La publicité: essentielle à la distribution

La publicité est devenue une phase importante du marketing. La concurrence est serrée dans ce domaine. Un des problèmes majeurs que les compagnies, aujourd'hui, ont à résoudre, c'est la distribution. Au point de vue économique, la distribution est ce qui fait qu'un produit manufacturé par des gens qui dépendent de lui pour vivre, est vendu ou ne l'est pas. La publicité, sauf de rares exceptions, est l'atout dont se servent les compagnies pour obtenir ou conserver la distribution. Elle est donc d'importance vitale.

Conclusion: la publicité est l'alliée du "vendeur"

Au lieu de critiquer ou d'ignorer les campagnes de publicité et le choix des média, le vendeur doit avec enthousiasme profiter de ces aides qu'on lui donne auprès de ses clients. Le vendeur, expert dans son domaine, doit faire confiance aux gérants de publicité et aux agences qui eux sont aussi des experts dans leur domaine. Soyez-en convaincus: la publicité est l'alliée du représentant des ventes. Par son "charme" elle lui ouvre bien des portes, elle l'aide à se faire écouter, elle supporte ses arguments, elle rajeunit sa présentation, elle renouvelle ses idées, elle le rend fier de son produit . . . et elle le comble de commandes!

CTA-DCTA MEMBERS:

Invest For Income

Now—you may also invest for regular dividend income from Mutual Income Fund (M.I.F.) and/or Mutual Bond Income Fund (M.B.I.F.).

WE are happy to announce that arrangements have been completed to enable members to purchase shares in M.I.F. and/or M.B.I.F. at any time. Shares in these Funds CANNOT be purchased on a monthly basis through the savings and investment plan BUT can be purchased, at any time through the C.T.A. office, in minimum amounts of $1,000.00.

Shares in these funds are of particular interest to those who require regular income from their investments. Dividends paid in 1964 and previous years on M.I.F. shares, are at the rate of 5% per annum, payable quarterly. The dividend rate on M.B.I.F. shares varies from year to year, but is calculated at average rate to maturity of the current issue of Canada Savings Bonds, which in 1964 is 5.03% per annum, payable quarterly.

Of particular interest to shareholders of these shares is the advantageous tax treatment of the dividends paid.

In 1963, only 56.5% of the distribution made to M.I.F. shareholders was taxable, of which 71¼% was income from Canadian Corporations entitled to a tax credit of 20%. The taxable portion of M.B.I.F. distributions was only 86%. In addition to the cash distribution in 1962, M.I.F. shares increased in value from $5.09 to $5.64 or 55c on $5.09, (a capital gain during the year of more than 10%) and at the time of writing April 9/64 to $5.79 per share. During this period, the value of M.B.I.F. shares after dividends of 5.11%, increased from $5.72 to $5.79 or .09% after one of the most difficult years in the Bond market. Write C.T.A., Toronto for application ■

CHANGING YOUR ADDRESS?

Be sure to send us your new address **along with the address portion of your CS/LV mailing envelope.**

Why doesn't Robert worry?

Only Robert of his circle of twelve friends will have accumulated sufficient resources to provide for dignified retirement. That's right! Twelve out of thirteen are at least partially dependent on someone or something else, sometime during their retirement. Only one will be a retired gentleman, the other twelve, poor and perhaps tired, old men.

To be one of the twelve is simple, and chances are **you** will be one of them, because to be included requires no action, no thought, no effort and no plan—just worry! However, to be like Robert does take two things — **A PLAN** and a resolve to adhere to it.

Everyone recognizes that he must save something for his old age, but twelve out of thirteen just don't get around to doing anything until it is too late, or save too little by not taking into account the probability of the reduced purchasing power of future dollars.

Saving money has always been a problem for most people and even for those who do, putting these regular savings to work effectively is even a greater problem.

How then is Robert solving his problem? It's quite simple—when he was 30 years old, he was earning $100.00 per week and he decided he wasn't going to be one of the twelve.

He decided on a plan. A plan to save $40.00 per month—$480.00 per year. He learned from compound interest tables that at 6% compound growth, these annual savings would amount to more than $56,000 at age 65, enough to purchase a pension, if he desired it, of approximately $400 per month—virtually equal to his present earnings.

He also noted from these tables that at this rate—in the twelfth year of his program, the earnings on what he had saved in the previous 11 years, would now provide **more** annually to his saving fund than his $40.00 monthly savings and in the nineteenth year, **more than twice as much each year!**

Shortly after he started, Robert recognized that to have the equal of his present salary at retirement, may not be nearly enough to take care of even his simpler needs at that time. He could already feel the effect of inflation, which if continued over the next 35 years, would reduce the purchasing power of his pension to something like one half to one third.

He realized that he must invest in something which could keep pace with the depreciation of the dollar, and recognized that this would have to be the ownership of real estate or business. How effective would $40.00

BY: H. S. Leybourne, Regional Manager, Investment Planning Department, Bongard & Company, Toronto, Ontario

per month be in this objective? Fortunately for him, he learned that he could, by pooling his resources, purchase shares in a professionally managed mutual fund, which on the historical record of blue chip common stocks, if the future results only equalled the experience of the past 90 years, could be expected to grow at a compound rate of between 8% and 9% per annum. If he used a compound rate of 8½% in his calculations, he would have an accumulation of $92,320 at age 65, enough to purchase a pension of $660 per month at present rates.

You will notice that Robert decided on a program early and at the outset decided that he should never **have** to save more to reach his minimum objectives. Actually, Robert is now 38 and his earnings are now over $10,000 per annum and the only change he has made is to alter his savings plan by $10.00 per month, saving now $600 per year, but by registering his annual savings, he obtains a tax credit of $156.00 per year, now reducing the net cost of his savings to $444.00 instead of $480.00 and **all** the balance of his present earnings **can be enjoyed now.**

It now appears certain that a minimum, guaranteed pension plan will be instituted either on a Federal or Provincial basis. While the future purchasing power of this basic pension is unknown, it can be an important anchor, as a guaranteed, minimum benefit. Then, who knows? If a sufficient number decide to 'be like Robert' we may increase the future number of independent gentlemen to more than one in thirteen, perhaps **to two, or three, or even more!**

The C. T. A. has proudly provided a means for its members 'to be like Robert'. **Do you know that in a savings plan, time does more for you than money?** For example, savings of $100 per annum for 30 years @ 8.5% = $11,558.00. To accumulate this sum in **half the time requires annual savings of nearly three and one-half times as much,** e.g., savings of $340 per annum for 15 years @ 8.5% = $11,500.00. WHAT ARE YOU GOING TO DO? BE LIKE ROBERT OR ONE OF THE OTHER TWELVE?

Act now—if you have not already done so—fill out the form on Page 25. Start and maintain your plan **now** and never look back—you will know where you are going!

CTA/DCTA members may obtain further information on the Investment/Retirement Plans by contacting the Montreal office, telephone 866-1893, or the Toronto office, telephone 924-7725.

When In Brantford
"Be Our Guest" at
TWIN GATES MOTEL
950 COLBORNE ST. E.
Phone 752-6554
Telephones - TV - Radio
Free Continental Breakfast
CTA/DCTA Members
Top Priority

Pourquoi Robert n'a-t-il pas de soucis?

Seul Robert, parmi son cercle de douze amis, aura accumulé suffisamment de ressources pour s'assurer une retraite digne. C'est vrai! Tôt ou tard, au cours de leur retraite, 12 personnes sur 13 dépendent tout au moins partiellement de quelqu'un ou de quelque chose. Un seul deviendra rentier. Les autres feront des vieillards pauvres et fatigués.

Il est simple de devenir l'un des 12 et vous risquez de compter parmi ces 12 car pour en faire partie il suffit de ne pas agir, pas penser, pas faire d'effort et pas prévoir; seulement se faire du souci! Toutefois, pour entrer dans la même catégorie que Robert, deux choses sont nécessaires. Se choisir un plan et y adhérer.

Tous admettent qu'ils doivent économiser pour leurs vieux jours mais 12 personnes sur 13 ne s'en soucient pas assez tôt ou économisent trop peu en ne considérant pas le fait que le pouvoir d'achat de leurs dollars diminuera tout probablement.

Economiser a toujours constitué un problème majeur pour la majorité des gens. Ceux qui y parviennent font face à un problème plus grave encore; celui de faire rapporter leurs dollars.

Comment alors, notre ami Robert a-t-il solutionné son problème? C'est bien simple. Lorsqu'il avait 30 ans et qu'il gagnait $100 par semaine, il décida de ne pas figurer parmi les 12.

Il opta pour un plan. Un plan qui l'aiderait à économiser $40 par mois, soit $480 par an. Il apprit, d'après les tables d'interêt composé, qu'à 6%, ses économies annuelles s'élèveraient à plus de $56,000 à 65 ans, donc suffisamment pour retirer—s'il la désire—une allocation d'environ $400 par mois, c'est-à-dire, autant que son présent salaire.

Il nota également d'après ces tables, qu'à ce taux, au bout de 12 ans, l'intérêt sur ses économies des 11 premières années fournirait plus à sa caisse d'épargne, chaque année, que ses $40 d'économie mensuelle et qu'après 19 ans, les intérêts souscriraient plus de deux fois cette somme!

Peu après s'être inscrit, Robert réalisa qu'à sa retraite son présent salaire ne suffirait peut-être pas à prendre soin de ses besoins même les plus élémentaires. Il sentait déjà le poids de l'inflation qui, se poursuivant au rythme actuel pendant 35 ans, réduirait son pouvoir d'achat à la moitié ou au tiers.

Il se rendit compte qu'il devait effectuer des placements dans quelque chose qui soit au pair avec la dépréciation du dollar et il conclut qu'il lui faudrait posséder de l'immeuble ou entrer dans les affaires. Quel rôle jouerait alors son $40 par mois? Heureusement pour lui, il apprit qu'en mettant ses capitaux en com-

---

PAR: H. S. LEYBOURNE, section des plans d'investissements
Bongard et compagnie

mun, il pourrait acheter des parts d'un fonds mutuel professionnellement administré. D'après les résultats obtenus avec les actions communes de qualité, ses actions devraient se composer à un taux d'intérêt variant de 8% à 9% par année, pourvu évidemment, que les résultats futurs rencontrent au moins ceux des derniers 90 ans. S'il calcule avec un taux de 8½%, il aura accumulé à l'âge de 65 ans, la somme de $92,320, donc suffisamment pour lui fournir une rente mensuelle de $660 aux taux actuels.

Vous vous rendrez compte que Robert se décida tôt à suivre un programme et s'aperçut dès le début qu'il ne serait jamais **obligé** d'économiser davantage pour atteindre son objectif minimum. Robert a maintenant 38 ans et gagne plus de $10,000 par an. Le seul changement effectué consista à modifier sa souscription de $10 par mois de façon à économiser $600 par année. Toutefois, ayant enregistré son salaire annuel, il obtient une épargne d'impôt de $156 par an, réduisant ainsi ses économies à $444 au lieu de $480 et il peut profiter tout de suite du reste de son salaire.

Il paraît maintenant certain que moyennant un taux minimum, le gouvernement soit fédéral ou provincial, instituera une caisse de retraite sûre. Quoique le pouvoir d'achat de cette caisse de base demeure encore inconnu, il peut assurer un bénéfice minimum intéressant.

Après quoi qui sait? Si un nombre suffisant de gens décident de suivre Robert, peut-être les rentiers indépendants augmenteront-ils **à 2 ou 3 sur 13 et davantage!**

La CTA est fière de procurer à ses membres la chance de faire comme Robert. **Saviez-vous que dans une caisse d'épargne, le temps fait plus que l'argent?** Exemple: Une économie de $100 par an pendant 30 ans à 8.5% = $11,558. Pour accumuler cette somme en la moitié moins de temps, il faut investir plus de 3 fois et demi cette somme. Exemple: Une économie de $340 par an pendant 15 ans à 8.5% = $11,500. Qu'allez-vous faire? Vous joindre à Robert ou compter parmi les 12?

Agissez dès maintenant, si vous ne l'avez déjà fait. Remplissez la formule en page 25. Commencez et adhérez à votre plan aujourd'hui même. Il ne faut pas regarder en arrière. Vous saurez où vous allez! ■

MARKET REPORT . . . Timmins, Ont.

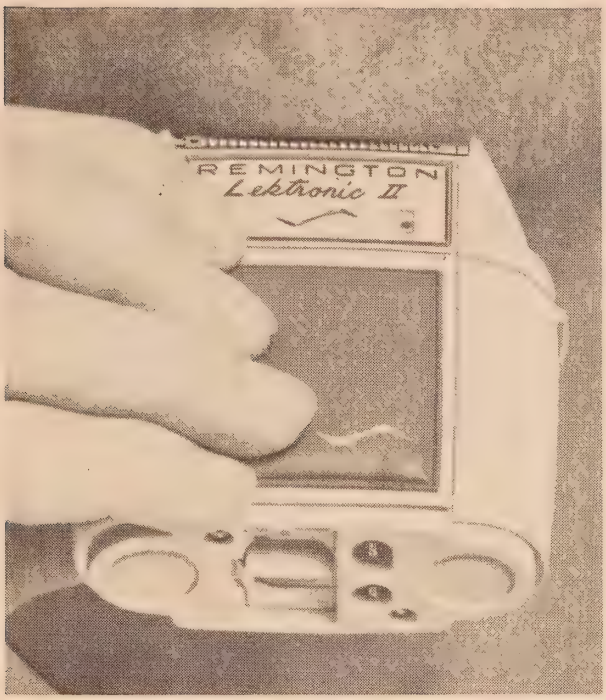
(continued from page 9)

CONSTRUCTION:

Nearly 650 new homes in the $17,000 bracket have been built in Timmins since 1960. Construction has slowed with the gradual closing of the Hollinger and McIntyre gold mines. Officials report that construction activity is expected to jump sharply with the opening of new base mines. The CS/LV Market reporter observed that all 'for sale' signs have disappeared from homes as sellers anticipate a boom in land values.

MARKET CAPSULE:

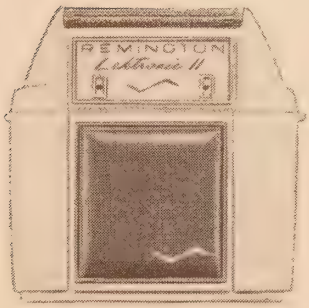
"There has never been a mining boom like this one" is the general opinion of mining promoters, prospectors, business men and Timmins consumers alike gathered by the CS/LV Markets reporter on the scene. Timmins is expected to receive millions of dollars in sales as equipment is purchased to explore the area and establish mine sites. Sales are expected to be heavy in lumber, food and clothing.





❶ The Remington Lektronic II is a cordless shaver: You shave without a cord. It packs its own power. Rechargeable energy cells store up all the power you need. All you supply is the whiskers. Shave anywhere.

❷ Comes with a Cord: You use the cord for recharging the energy cells every week or so. Should you forget to recharge—just plug in the cord—and shave.



❸ A Note on Comfort: Remington's exclusive roller combs are all comfort. The Lektronic II has four of them—adjustable to suit your beard and skin. They roll the skin down, comb whiskers up. Six rows of superhoned cutters separate the men from the whiskers. Try a Remington Lektronic II.

REMINGTON LEKTRONIC II SHAVER

What to expect from your Mutual Fund

H. S. Leybourne,
Regional Manager,
Investment Planning Dept.
BONGARD & COMPANY

If you are a participant in, or are contemplating participating in The Commercial Travellers' Association Savings and Investment Plans in Mutual Accumulating Fund and/or Mutual Bond Fund, this is what you may expect.

Management of Your Savings—Bolton, Tremblay & Company, nationally and internationally known investment counsel, will be continuously studying, charting and appraising, not only the stocks owned by the Fund, but all others in which they may invest in the future. They will be calling on the top management of many of the companies in which investments are or might be made, so that they are fully informed to assist them in making decisions on purchases or sales of securities from time to time, in the interests of you and all the other shareholders.

Fluctuation in the Value of Your Shares—As the value per share of individual stocks varies from day to day (and frequently from hour to hour), so also will the value of your Mutual Accumulating Fund shares fluctuate. However, since there is a wide diversity in the securities held by the Fund, the Fund share value fluctuation is generally not as wide as may be experienced by many individual stocks. Your shares in Mutual Bond Fund will vary also, but this variation is comparatively narrow.

While these daily variations in price do occur, they always occurred on a long-term upward curve, as has for example—real estate. Daily fluctuations are meaningless to the investor, over any lengthy period.

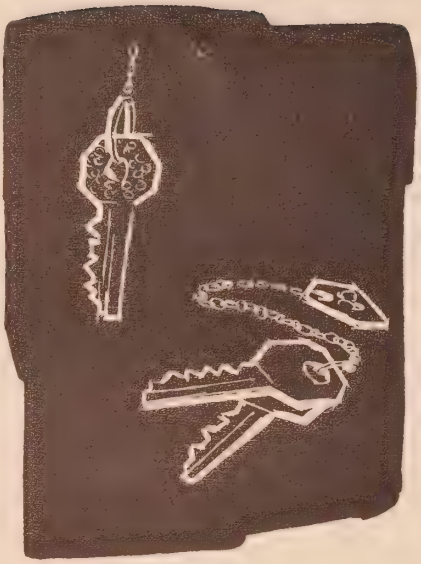
In fact, those people who purchase on a regular monthly basis should welcome these variations, because this

means that during down-turns in the value of the Fund shares, one's monthly investment purchases more shares for the same amount and over the life of the purchase plan **always results** in an advantage to the purchaser. This is referred to as "dollar cost averaging", an economic law which proves that regular purchases of a fixed dollar amount at variable prices, always results in a lower cost to the investor, than the average of the prices paid by him. (Dollar cost averaging will be explained in a later article.)

As an investor, do not be concerned or unduly elated by day to day and even month to month variations. Remember, they are the result not of changes in the true value of the blue chip stocks, but, since these stocks are bought and sold only at public auction on the floor of the various stock exchanges, they vary in price only as a result of public sentiment and emotion—which changes from day to day. However, the long-term trend in price is governed by the **earnings** and **dividends** of the corporations themselves and has resulted in compound growth in stock value of over 8% since 1870. A recent study by the University of Chicago covering all stocks listed on the New York Stock Exchange from 1926 to 1960, including the 1929-30 crash, has shown a compound rate of all these stocks of over 9% compounded annually ■

NOTICE!

The CTA Luncheon Club at 17 Dundonald Street, Toronto, will be closed for staff holidays from July 13th through August 7th. Regular service will resume on August 10th.



"We always stay at Valhalla Inn in Toronto."

"The rooms have continual fresh air with individual wall control and complete soundproofing."

"Sure thing. And that Mermaid Lounge where you look into the swimming pool underwater is the only one in Canada!"

"You meet all the fun people there too!"

Phone 239-2391 — Area code 416
Or Telex . . . Tor 02-2222

Hospitality under the triple roof

Valhalla Inn

East side of Hwy. 27 at the Burnhamthorpe Rd. cut-off, Toronto, Canada

6409 -2R

"Deux nuits à Halifax, quatre à Vancouver."

Il réclamait la confirmation immédiate de ces deux réservations.
Nous la lui avons donnée, grâce à notre service de réservation sur-le-champ.
Nous avons satisfait à toutes ses exigences: réservation désirée,
service courtois, repas de gourmet.
Les hôtels CN sont situés au centre des villes suivantes:
St.-Jean, Terre-Neuve (hôtel Newfoundland), **Charlottetown** (Le Charlottetown), **Halifax** (Le Nova Scotian), **Montréal** (Le Reine Elizabeth*), **Ottawa** (Le Château Laurier), **Winnipeg** (Le Fort Garry), **Saskatoon** (Le Bessborough), **Edmonton** (Le Macdonald) et **Vancouver** (hôtel Vancouver*). *Administration Hilton.
Si vous êtes à Montréal, **composez** 877-5880; à Québec: 524-5161; à Ottawa: 232-6411.

hôtels CN

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario

INVESTMENT/RETIREMENT REMITTANCE FORM
FORMULE D'ENVOI DE FONDS POUR PLACEMENT/RETRAITE

☐ Please invest my remittance(s) as indicated below in my Investment/Retirement Plan number. _____

☐ *Tel qu'indiqué ci-dessous, veuillez placer mon envoi de fonds dans mon Compte de Placement/Retraite numéro.* _____

☐ Please open a new Savings and Investment Plan account in my name and invest my remittance(s) as indicated below.

☐ *Veuillez ouvrir à mon nom un nouveau Compte de Fonds d'Epargne et de Caisse de Retraite et placer mon envoi de fonds tel qu'indiqué ci-dessous.*

☐ MUTUAL ACCUMULATING FUND — M.A.F. (Mostly Common Stocks)
FONDS MUTUEL D'ACCUMULATION — M.A.F. (Actions Communes)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint..... chèque(s) au montant de $..... chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite)

☐ MUTUAL BOND FUND — M.B.F. (Bonds Only)
FONDS MUTUEL D'OBLIGATIONS — M.B.F. (Obligations Seulement)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint..... chèque(s) au montant de $..... chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite)

☐ M.A.F. AND M.B.F. (Both Common Stocks and Bonds)
M.A.F. ET M.B.F. (Actions Communes et Obligations)

I enclose cheque(s) for each (each cheque to be $20 or more in $10 increments, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)
Ci-joint..... chèque(s) au montant de $..... chacun (chaque chèque doit être de $20 ou plus augmentant par tranches de $10 par la suite, i.e., $20, $30, $40, $50, etc.)

OF THIS, invest in M.A.F. ($10 minimum and $5 increments)
DE CE MONTANT, placer $..... en M.A.F. (minimum $10 augmentant par tranches de $5)
and in M.B.F. ($10 minimum and $5 increments)
et placer $..... en M.B.F. (minimum $10 augmentant par tranches de $5)

NAME IN FULL (print)
NOM ET PRENOM (en lettres moulées) _____

Address
Adresse _____

City
Ville _____ Zone _____ Province _____

CTA/DCTA Certificate Number
CTA/DCTA Certificat Numéro _____

DATE _____ SIGNATURE _____

D.C.T.A. MEMBERS

The Savings and Investment Programme in Mutual Funds established for C.T.A. members has been an outstanding success. This programme was outlined in a brochure called "A Full Retirement and Savings Portfolio for Salesmen" which was mailed to all C.T.A. members in January 1964. In co-operation with D.C.T.A. this brochure is available in both English and French and will be sent to any D.C.T.A. member upon request. Simply fill out and mail the form below.

MEMBRES DE LA D.C.T.A.

Le programme d'épargne et de placement dans des Fonds Mutuels, établi pour les membres de la C.T.A., a connu un succès retentissant. Ce programme fut expliqué dans une brochure intitulée "Un porte-feuille complet de Fonds de Placement et Caisse de Retraite pour les voyageurs", brochure qui fut envoyée à tous nos membres en janvier 1964. Grâce à la collaboration de la D.C.T.A., cette brochure est disponible en français et en anglais et sera envoyée sur demande à n'importe quel membre de la D.C.T.A. Il suffit de remplir et de retourner la formule ci-dessous.

C.T.A. MEMBERS

If your copy has gone astray and you desire another, fill in below and mail.

To THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA
à 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario

Please rush me a copy of "A Full Retirement and Savings Portfolio for Salesmen".

Faites-moi immédiatement parvenir un exemplaire de "Un porte-feuille complet de Fonds de Placement et Caisse de Retraite pour les voyageurs".

NAME IN FULL (print)
NOM ET PRENOM (en lettres moulées) _____

Address
Adresse _____

City
Ville _____ Zone _____ Province _____

CTA/DCTA Certificate Number
CTA/DCTA Certificat Numéro _____

☐ **IN ENGLISH, PLEASE** ☐ EN FRANCAIS, S.V.P.

CTA LIFE MEMBERS!

A wallet-size Life Membership Certificate is now available for any CTA Life Member who desires a pocket identification card. These cards are attractively designed and identify you as a paid-up Life Member of The Commercial Travellers' Association of Canada.

If you have received your full-size Life Membership Certificate and wish a corresponding wallet-size identification card, call or write The Commercial Travellers' Association of Canada, 17 Dundonald St., Toronto 5, Ontario.

The cost of living has risen in half of Canadian centers

The cost of living rose during February in half of the 10 representative urban centres across Canada canvassed monthly by the Dominion Bureau of Statistics.

Consumer price indexes rose in five of the centres, fell in three and were unchanged in two compared with the previous month. Food prices rose in four of the centres, housing in eight and clothing in nine.

The indexes at March 1, with the Feb. 1 indexes in brackets, were:

St. John's 120.4 (120.8), Halifax 131.6 (131.6), Saint John 134.3 (134.3), Montreal 134.5 (134.7), Ottawa 135.5 (135.0), Toronto 136.4 (136.0), Winnipeg 131.7 (131.4), Saskatoon-Regina 128.9 (129.0), Edmonton-Calgary 127.8 (127.7), Vancouver 132.1 (131.7).

EMPLOYERS — Top Calibre Sales Personnel from coast to coast read The Canadian Salesman/Le Voyageur. Advertise your requirements in the 'Opportunities' section for best results.

Buying a new car?

	12 months	18 months	24 months	30 months
$ 500....	$ 43.96	$ 30.04	$ 23.09	$ 18.92
$1,000....	$ 87.91	$ 60.07	$ 46.17	$ 37.83
$2,000....	$175.81	$120.14	$ 92.34	$ 75.65
$3,000....	$263.72	$180.21	$138.51	$113.48

*Monthly instalment includes interest at 6% per annum plus service charge and cost of life insurance on the unpaid balance.

Choose your own repayment plan . . . then see "The Bank"

. . . about the low-cost Personal Loan that can put you behind the wheel of the new car of your choice.

THE TORONTO-DOMINION BANK

Where people make the difference

Reservations for C.T.A. Banquet December 18 are going fast

CTA's 92nd All-Male Annual Banquet will be held on Friday, December 18th, in the Canadian Room of the Royal York Hotel, Toronto.

About half of the 1,200 reservations available have already been taken. As in previous years, seating arrangements are planned in accordance with the order of reservations received.

Don't be disappointed! Write or phone today to CTA for your ticket to this memorable event.

Lou Georgas'

"FAMOUS" BAY MOTOR HOTEL

***"The place the travellers stay"* in Owen Sound**

Special commercial rates include:

- use of heated year-round swimming pool
- steam baths
- sun lamps
- 9-hole iron golf course
- 100% air-conditioned
- excellent food

Join our Traveller's Club and get an 'Executive Suite' free!

CTA/DCTA recognized

Owen Sound FR 6-2700

the Canadian Salesman / *Le Voyageur*

SUBSCRIPTION ORDER FORM

(Mailed free of charge to all members of CTA and DCTA six times a year.)

17 Dundonald Street, Toronto 5, Ont.

As a non-member of CTA or DCTA, Please enter my subscription to The Canadian Salesman/Le Voyageur for

☐ ONE YEAR at $4.50 ☐ TWO YEARS at $8.00

NAME _____

ADDRESS _____

CITY _____ ZONE _____ PROVINCE _____

COMPANY _____ TITLE _____

PRODUCT SOLD _____

For Additional Subscriptions, Attach List

New, fast pool train is announced

A new Montreal-Quebec city pool service passenger train, the Champlain, will go into operation June 14. Canadian National and Canadian Pacific Railways said it will be the fastest passenger train scheduled between the two cities.

The new train will operate via Ste-Foy and will make a non-stop run from Central Station to Ste-Foy in two hours and 45 minutes. It will reach Quebec Palais Station in three hours and 15 minutes.

The CN-operated Champlain will consist of all stainless steel equipment. It will have five cars: two coaches, one diner-lounge, and two parlor cars. All seats will be on a reserved basis.

Out of Quebec on week days the train will leave Palais Station at 7:00 a.m., Ste-Foy at 7:30 a.m. arriving Central Station, Montreal at 10:15 a.m.—in time for connection with Ottawa-bound and transcontinental trains. To Quebec, the Champlain will leave Montreal Central Station at 5:00 p.m., arrive Ste-Foy at 7:45 p.m. and Palais Station at 8:15 p.m.

On Saturday and Sunday the Champlain will operate on a slightly different schedule, in line with the weekend pattern of travel. It will leave Quebec at 9:00 a.m. Saturdays and arrive Montreal at 12:15 p.m. There will be no return trip on Saturdays, or Sunday morning runs from Quebec to Montreal. On the Sunday schedule the Champlain will leave Montreal at 5:00 p.m. arriving Quebec at 8:15 p.m.



SHERATON
-BROCK HOTEL

Niagara Falls' prestige hotel

offers

Special Travellers' Rates

MINIMUM RATES
FOR COMMERCIAL TRAVELLERS ONLY

Oct. 1 - Apr. 30

Single	$ 5.00
Double	$ 7.50
Twin	$14.00

May 1 - Sept. 30

Single	$ 8.00
Double	$13.00
Twin	$16.00

- Fine restaurants and licensed lounges.
- City centre convenience.
- Free parking for registered guests.

For confirmed reservations call the following numbers:

TORONTO: EMpire 8-7474
MONTREAL: VI. 2-7777 or UN. 6-4571
HAMILTON: JA. 7-5071
NIAGARA FALLS: ELgin 4-7441
OTTAWA: CE. 6-2270
VANCOUVER: MU. 1-4321

Put dollars back into selling – Kay

Sales managers in Ontario and the U.S. were urged to put the dollars back in selling, at an international meeting of Sales and Marketing Executives Clubs.

W. G. Kay, sales manager of Coutts Greeting Cards, of Toronto, told 150 members that a salesman's major motive is money.

"But his income only increased by 20 per cent from 1951 to 1961," he said, "while other occupations took a 50 per cent jump."

He said a salesman should devote 80 per cent of his time to selling and leave the clerical work to his office staff. A salesman is more than an order-taker.

In a talk on selecting and hiring salesmen, Dr. Edward Eagan said "salesmanship is just as much a science as medicine."

A New York personnel consultant, Dr. Eagan said the standard of living depends on good salesmen.

"Just a five per cent sales increase would wipe out 50 per cent of the unemployment," he said.

Speakers urged members to upgrade the job of selling so it attracts the best young talent.



OF SPECIAL INTEREST TO COMMERCIAL TRAVELLERS

Commercial Travellers from all parts of Eastern Canada have found that Skyline Hotels offer the solution to quiet, comfort, and convenience. Easy access to train, plane or car, hotels are located in the centre of the selling industry of each city. C.T.A certificates honoured.

Excellent dining, supper dancing, fully licensed. Free Parking. For Reservations call:

Toronto 244-1151
Telex — 02-2266

Montreal 747-9861
Telex — 01-2652

Brockville 345-1405
Telex — 026-210

TWX 610-492-2104

SKYLINE HOTELS

TORONTO — BROCKVILLE — MONTREAL

The Canadian Chain

TRAVELLER'S CHOICE!
Only hotel ever selected C.T.A.
Hotel of the Year three times in a row



FREE PARKING
FULLY AIR-CONDITIONED
MONTREAL'S FINEST LOUNGES
AND RESTAURANTS

The
QUEEN ELIZABETH

MONTREAL'S NEWEST AND FINEST HOTEL

Single from $10.00
Double from $14.00

Regular discounts
to holders
of C.T.A. Certificates

A CN Hotel - Hilton operated

We're swamped!

Many salesmen advertising under "Sales Personnel Available" in the Opportunities section of The Canadian Salesman/Le Voyageur tell us they are swamped with replies offering a wide variety of salaried positions and commission lines. One CTA member set up his own sales agency utilizing a number of Commission Lines as a result of a single advertisement. Members of DCTA are particularly encouraged to use this service. Advertising is accepted in English and French as a service to firms wishing to obtain bilingual representatives. If you're in the market for a better position, or additional lines, advertise your requirements under 'Sales Personnel Available'. You'll be pleased with the results!

Purchasers and Distributors

of Government, Municipal and

Corporation Securities

•

A. E. Ames & Co.

Limited

Business Established 1889

Offices in principal Canadian Cities, New York, London and Paris

C.T.A. MEMBERSHIP FACT:

NO. 1

Reduced Rail Fares: When you travel in Canada your C.T.A. membership entitles you to fare reductions of up to 25% as well as reductions on sleeping car accommodation and meals. A baggage allowance of 300 pounds is checked free of charge. Helpful, friendly service is yours from experienced railway personnel.

Did you enjoy this benefit today?

THE FOUR SEASONS

Toronto's downtown oasis

the Inn on the Park

Toronto's uptown showplace

C.T.A. Certificates honored. For reservations, write, wire or phone:
Ian F. Munro, General Manager, The Inn On The Park
1100 Eglinton Avenue East/Don Mills, Ontario/Phone 444-2561



"... hello, Bank of Nova Scotia?
A Scotia Plan Loan please—quickly!"

In Memoriam

THE COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION OF CANADA

End-of-Life Benefits Paid to the Amount of $29,770.00 from February 15th to April 11th

Bark, Robert John—Toronto
Baumann, John Theodore—Toronto
Bell, Walter William—Saint John, N.B.
Billings, Joseph Harry—London, Ont.
Blackburn, Charles Victor—Toronto
Blain, Oral Garfield—Toronto
Borlase, William Carrill—Winnipeg, Man.
Brittain, Robert Henry—Toronto
Browne, Lionel—Peterborough, Ont.
Burley, Harold Giles—Toronto
Butson, William Alfred—Toronto
Campbell, Carland—London, Ont.
Chapman, Charles Thomas—Toronto
Cook, Cecil Durward—Toronto
Copeland, Charles Ernest—Toronto
Cumming, George Duncan—Windsor, Ont.
Daly, James Arthur—Whitby, Ont.
Doherty, Norman Ernest—Toronto
Duggan, Gerald James—Toronto
Duke, Arthur E.—Toronto
Goring, Chester C.—Dundas, Ont.
Gottschalk, Charles—Toronto
Hay, Ackland Burton—North Vancouver, B.C.
Herron, Cornelius Stainton—Toronto
Johnston, James William—Edmonton, Alta.
Leckey, James—Kingston, Ont.
Lincoln, Harry Newman—Kitchener, Ont.
Manuel, William Parsons—Don Mills, Ont.
Marshall, Harry Russell—Toronto
McAlpine, Dougald Duncan—Toronto
McCarthy, William Henry—Brampton, Ont.
Moggridge, George Arthur—St. Catharines, Ont.
Pouliot, Roger—Moncton, N.B.
Reed, Arthur Philip—Toronto
Ritchey, James Ross—Toronto
Robinson, George Henry—Milton West, Ont.
Roy, Marcel—Montmagny, Que.
Shortt, Robert James—Niagara Falls, Ont.
Skinner, Thomas Harold—Toronto
Williams, Robert Craig—Port Credit, Ont.

DOMINION COMMERCIAL TRAVELLERS' ASSOCIATION

End-of-Life Benefits Paid to the amount of $45,532.00 from February 19th to April 17th

Adams, Charles—Montreal, Que.
Aird, Wm. G. E.—Montreal, Que.
Beaulieu, Paul E.—Brossard, Que.
Bishop, Charles P.—Town of Mount Royal, Que.
Coales, George O.—Toronto, Ont.
Deslauriers, J. Wilbrod—Quebec, Que.
Fortier, Edgar—Montreal, Que.
Gallin, Albert—Laval Islands, Que.
Goodfellow, B. C.—Toronto, Ont.
Gratton, Charles H.—St. Lambert, Que.
Gray, W. Wallace—Toronto, Ont.
Grenier, J. Arthur—Beauceville, Que.
Hitzig, Max—Montreal, Que.
Lake, Isaac—Montreal, Que.
Martineau, Toussaint—Montreal, Que.
Millen, J. Ernest—Dorval, Que.
Moisan, Joseph—Montreal, Que.
Noble, F. A.—Cookshire, Que.
Pitt, Allan W.—Town of Mount Royal, Que.
Plante, G. Alfred—Quebec, Que.
Rabinovitch, Abraham—Montreal, Que.
Robb, W. Clifton—Montreal, Que.
St.-Onge, N.-Albert, Lanoraie, Que.
Simpson, George T.—Montreal, Que.
Stovel, E. B.—Sudbury, Ont.
Tewes, Karl—Oakville, Ont.
Warren, William H.—Calumet, Que.
Yonson, Thomas E.—Simcoe, Ont.

Opportunities:

Minimum Classified Advertising charge is for 50 words. **'Sales Personnel Available'**: 10c per word. (Advertisements accepted only from CTA/DCTA members and CS/LV subscribers for publication under this heading.) **'Commission Lines'** and **'Salaried Positions'**: 20c per word. Advertisements will be accepted up to and including the 25th day of the month preceding publication. Cancellations will not be accepted after that date. Rights reserved to classify, censor, revise and reject any advertisement. Replies to advertisements **must** contain the box number and will be forwarded to advertisers immediately upon receipt in the offices of The Canadian Salesman/Le Voyageur, 17 Dundonald Street, Toronto 5, Ontario. For further information contact C. P. Lloyd, Classified Advertising Department.

SALES PERSONNEL AVAILABLE

Top Salesman in Western Ontario area will relocate in either Vancouver, Calgary or Edmonton if opportunity warrants move. Age 32, Married, One child, Own late model car, High School Graduate. Twelve years' experience in the retail field of Men's, Children's and Ladies' Wearing Apparel. Very successful in this field. Have excellent references. Will consider other lines. **Box D-7**

Enthusiastic, irrepressible, imaginative, resourceful, successful territory builder seeks more challenge and responsibility—Sales Supervision or Sales and Management. Eight years' Industrial Textile and Industrial Supplies. Good organizer, extensive connections Western Ontario. High School and subsequent education. Secondary training, photography, music, fire fighting and prevention. Some French, 44, Married. Hamilton area. **Box W-10**

University Graduate. Twelve years' advertising experience at both agency and client level. Two years selling experience in England, Continental Europe and Canada. Presently selling Building Maintenance Products to schools, hospitals, building owners, hotels and industry. Open to any worthwhile offer, preferably in Toronto area. Complete résumé on request. **Box C-14**

Manufacturers' Representative, twenty years experience, calling on Hardware, Department Stores and Jobbers. Exceptionally good connections in the trade. Toronto and Hamilton district. Open to any reasonable offers. **Box M-21**

Living in Toronto area—willing to travel world wide—young man 49 years of age wants responsible position. Over 20 years with large corporation. Capable of Sales Management; top volume salesman, figures to prove. Capable of talking to Presidents or office boys, Churches to Distributors accounts. No triflers please. Salary open to discussion. **Box C-13**

Your company can capitalize on successful experience as General Manager, Sales Manager, Sales. Physically fit man in sixties—should retire, but enjoys the challenge of business. Hard driving individual who can assume full responsibility. Does not want to look forward to a life of golf, fishing, etc. Free to travel. Best of recommendations submitted. Salary or Commission around $7,000. **Box L-5**

Toronto area, Age 42, Married, High School Education, Sales Courses. 18 years sales experience in Drug Lines and Industrial Equipment. Managerial Experience. Bondable. **Box F-5**

Ten years representing Millinery, Textile and Food Manufacturers across Canada. Senior Matriculation. I.B.M. Data Processing experience. Age 31, Married, Bondable, Own late model car. **Box P-3**

Montreal based, College Educated and Technical training. 11 years in sales of Furnaces and Burners, Plumbing Specialties, Power Lawn Mowers and Snow Throwers in the Province of Quebec. **Box A-3**

Willing to relocate from Toronto area, Married, High School Education. 22 years sales experience, 10 years calling on Industrial and Manufacturing accounts in Ontario. Knowledge of Coated and Bonded Abrasives and Adhesives. **Box C-12**

Age 32 with High School Education, Toronto area salesman has nine years experience in sales of Hardware, Housewares and Paint in Eastern Ontario and six years in purchasing. Bondable, Own late model car. **Box Mc-7**

University Education in Commerce and Finance, willing to relocate. Special courses in Power Transmission Engineering and Materials Handling. Twenty years experience in Industrial Equipment and Supplies calling on General Industry, Contractors, Engineering Companies, Paper & Saw Mills, Mining Companies, Jobbers and Dealers in various territories across Canada, particularly in Ontario and Quebec. Background includes Advertising, Sales Promotion, Forecasting, Budgeting, Market Analysis, etc. **Box B-14**

Toronto area, Age 32, Married, Senior Matriculation and Business College Education. 12 years

experience in sales, 4 years in Restaurant Equipment and Frozen Foods calling on Institutions, Restaurant Supply Wholesalers, Retailers in Ontario. Willing to relocate, Own late model car. **Box T-5**

Twenty-five year old married salesman with Marketing and Advertising background. Selling experience in Rubber goods calling on Wholesalers and Department Stores in Ontario and Maritime Provinces. Will relocate if necessary. **Box R-1**

Eighteen years sales experience in various territories across Canada. Senior Matriculation, University Advertising Course and Diploma in Field Sales Management. 15 years in Building Materials, Hardware and Housewares covering all of Canada; Sales Supervision and Management background. Toronto area. **Box H-16**

Sales Supervisory experience, 13 years in sales, Age 31. Will consider relocating. Ten years in Confectionery sales in Ontario, previously in Domestic Electrical Appliances and Television. **Box P-8**

Experienced salesman with Technical Certificate in Structural Design. Toronto area but could relocate, Married. 25 years experience in sales of Building Products to the Construction Industry in Ontario, District Sales Managerial background. **Box J-5**

Age 44. Married. Senior Matriculation, Electronics Course. Sales Managerial background. Fourteen years in sales in Ontario of Industrial Electronics, School and Office Equipment. Own late model car. **Box S-16**

B.A. Degree, Sales Training course. Experienced in sales of Food Products to Independent Food Stores, Chain Stores and Jobbers in Toronto and Ontario. Married, Age 27. **Box S-13**

TOY LINE WANTED—Salesman covering Toronto and Ontario can offer finest references. Well established with Jobber and Chain Store trade. Now carrying leading, nationally-known line. **Box Y-1**

Montreal area, Quebec City. Experienced bilingual, mature Salesman, good connections with leading Departmental Chain-Stores, Retail Stores, requires additional line sweaters, skirts, blouses, sportswear for volume business. Own car. Company with introduced line preferred. **Box S-17.**

COMMISSION LINES

Manufacturers' Agents to cover Canada for a well known Humidifier. This humidifier is in a class by itself in design, workmanship, performance and operating economy. Thousands now in use. Commissions 10% of invoice, Leading firms in Canada, U.S. and homes now using this product. State territory that you cover. **Box CM486**

Manufacturer of Men's Dress and Casual Shoes & Boots, Slippers and Snow Boots requires representatives for Province of Ontario Territories to call on Wholesale, Retail and Department Store Trade. Basic Commission of 3% and 6%. Direct Experience necessary. No objection to non-conflicting lines of shoes. **Box PCM430**

Salesmen presently calling on Dry Goods, Departmental and Variety Stores will find handling a complete line of buttons an excellent addition to their present lines. This is an old, well-established firm. Territories open in Saskatchewan. Manitoba and the Maritimes. Commission 15%. **Box CM485**

Manufacturer/Wholesaler of Industrial Electrical Fixtures requires salesmen to call on Electrical Equipment Supply outlets in Toronto and Ontario. No objection to man handling allied lines such as residential electrical fixtures. Commission of 10% of business acquired by representative personally. **Box PCM432**

Aggressive, Energetic, Pleasant Salesman. Calling on Gift, Jewellery, Department Stores and Gift Departments, to sell well established line of popular priced merchandise. Re-allocation of territory leaves Western Ontario and the Maritimes open for right man. Would not object to carrying non-conflicting line. Applications held in strict confidence. **Box CM488.**

Marproof Table Pad Company seeks experienced salesman calling on smaller Canadian towns to carry additional line of patented, aluminum-insulated table padding. Product has been established ten years and is well-known in larger department stores, but business is desired with smaller department stores in smaller towns. Commission 10%. **Box CM489.**

Optical Wholesale Supply has opening for Salesman or Saleslady to call on Optometrists and Opticians. Preferably with past experience in this field. Territories available: Metropolitan Toronto, and the Provinces of Ontario, Maritimes and Quebec (Quebec Bilingualism a necessity). No objection to non-conflicting lines. Commission 15%. **Box C484**

Manufacturer of Tags and Tickets of all kinds requires representative in Calgary, Edmonton and Regina to call on all Manufacturers. No House Accounts. Knowledge of printing helpful but not essential. Prefer man over 40 years of age, no maximum. Commission 15%. **Box PCM434**

Wanted — Experienced salesman for Maritime provinces, to carry moderate priced line of costume jewellery and novelties. As a supplement to present non-competitive line. To call on retail and department stores and jobbers. Write giving details to **Box CM483**

Fully equipped Machine Shop desires full or part time Representative to call on Industry

to obtain business in the broad field of machining and tooling and metal fabrication. Should have knowledge of equipment and drawings. Commission 5% on new and repeat business; Bonus on annual volume. No objection to Representative already calling upon industrial accounts. **Box PCM438**

Canadian Importer and Distributor of amateur photographic equipment needs a representative to call on camera stores in the Maritimes. Commission 10% on all written business and repeats. **Box C482**

Agency for Calendars, Advertising Specialties, Decals of all kinds and Business Gifts requires representatives calling on Manufacturers and Retailers in Alberta, Saskatchewan and Ontario (except Galt area). This would be excellent additional line for men already calling on these outlets. Twice-monthly advanced draw can be arranged of 4/5 of Commission from 15% to 25%. **Box PCM439**

Sales appealing and tremendous mover offered by Toronto Importer/Wholesaler/Manufacturer requiring sales representation all across Canada for comprehensive line of exceptionally priced Plastic Artificial Flowers, Foliages, Xmas Items, Floral Arrangements, Trees, Planter Boxes, etc., for sale to Variety, Florist, Furniture, Drug, Jewellery and Hardware Stores. Non-conflicting lines may be carried. Commission from 10% to 15%. Reply with complete résumé of lines presently carried and territories covered. **Box CM481**

Manufacturer requires representatives for various territories across Canada to call on Hardware, Electrical Appliance and Grocery Stores with line of Wax Applicators and Reversible Buffing Pads adaptable to all well-known two-brush polishers. Excellent additional line for men already calling on these outlets with other household products. **Box PCM441**

WANTED—Commission Salesman for Northern Ontario and one for Southern Ontario, excluding Ottawa and Toronto—Hamilton-Niagara Peninsula areas to carry two excellent high quality well-priced lines; (a) range of luggage and attaché cases, (b) portable Transistor Radios and Radio-Record Players, as supplement to present non-competitive lines. **Box CM480**

Importer of Handbags, Billfolds, Fishing Rods, Hunting & Pocket Knives and a variety of souvenir items seeks representatives to call on Retail Stores in various territories. House Accounts accredited to salesman. This is a profitable line for men having contacts with leather goods and sporting goods stores. Commission 10%. **Box PCM449**

Canadian Manufacturer of Exclusive Patented Line requires Agents in Western Canada and the Maritimes who currently call on Jobbers and Distributors of Housewares, Giftwares, Chainstores, Small Wares, Shoe Findings, Notions, Men's Haberdashery, Coin Launderies, Textile Houses, Rack Jobbers and Pet Supplies. Please send full details as to area covered, items currently handled, and personal background to **Box CM478**

Importer/Agency for finest lines of Advertising Specialties and Gift items requires representatives for Ontario and Quebec territories to call on Industrial Construction, Heavy Industry, Retail, etc. Line may be carried in conjunction with existing lines. Commission 10% to 22½% (Average 20%). **Box PCM452**

Established, 'A' Rated Manufacturer and national Distributor of Aluminum Mouldings, Drapery Hardware and allied products, requires sales coverage—commission basis. No objection to non-conflicting hardware, building products or floor covering products lines. Territories open: Toronto, Northern and South-Western Ontario and Manitoba. **Box CM487**

SALARIED POSITIONS

FLAVOUR SALESMAN — Canadian company requires experienced man with working knowledge of French for Montreal and Ontario. Created by business expansion, this salaried position offers excellent opportunity for serious minded man. State age and experience by letter only to: Florasynth Laboratories (Canada) Ltd., 29 St. Paul St. East, Montreal 1, P.Q. **Box S282**

SALESMAN WANTED — A well established hotel and restaurant supplier in Montreal, Canada, requires an experienced salesman for glassware, chinaware, kitchen utensils, equipment and furniture. Apply in writing to **Box S281,** The Canadian Salesman/Le Voyageur, giving experience, age, references. Our staff is aware of this ad.

Manufacturer of well-known ethical Pharmaceuticals seeks full-time representative for Toronto to call on Physicians, Pharmacists and Hospitals. Age 25 to 40 with minimum of 2 years university education required. Direct experience desirable. Initial salary of $4,200 to $6,000 reviewed annually, all expenses covered and car supplied with no restrictions for personal use. Group Insurance and Pension Plan. **Box PS273**

Sales Agency which has grown from two to ten people in less than five years requires representative with engineering degree or good mechanical knowledge. Products handled are high quality mechanical components and fasteners sold mostly to OEM accounts. Applicants should be under 30 and preferably bilingual. Car supplied, location Montreal. Salary plus profit-sharing plus usual benefits. **Box S280**

Well-established firm handling lines of Surgical/Hospital Supplies requires representatives for various territories across Canada, to call on Hospitals, Clinics and Nursing Homes. Age 25 to 30 preferred with College Degree (Arts/Science/Commerce). Attractive initial salary plus expense allowance, then on draw-commission arrangement when justified by volume generated. Excellent position for a young, intelligent man to establish himself with a progressive company. **Box PS274**

OUR ADVERTISERS-

A. E. Ames & Co. ..... page 32
Bank of Nova Scotia ..... page 33
Bay Motor Hotel ..... page 28
Canadian National Railways ..... IBC
Canadian National Railways (French) ..... page 24
Four Seasons Motor Hotel ..... page 33
General Motors (Chevrolet) ..... IFC
Inn on the Park ..... page 33
Queen Elizabeth Hotel ..... page 31
Remington Electric Shaver Division of Remington Rand ..... page 21
Sheraton Brock Hotel ..... page 29
Skyline Hotel ..... page 30
Tilden rent-a-car System ..... OBC
Toronto Dominion Bank ..... page 27
Twin Gates Motel ..... page 18
Valhalla Inn ..... page 23

FRIENDSHIP WITH PROFIT

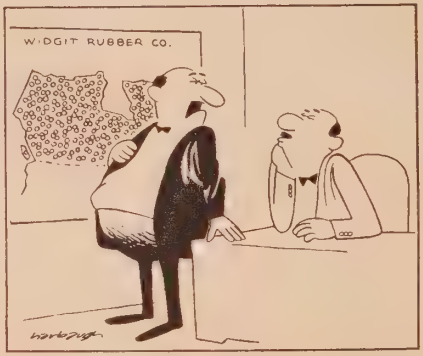
One of our advertisers in the Toronto area requires the services of a retired gentleman who could act in the capacity of Manager of a Club.

If you think you or any of your friends in CTA have these capabilities, write Box SC-1, c/o The Canadian Salesman/Le Voyageur, 17 Dundonald St., Toronto 5.

FORTHCOMING HOLIDAYS AND RELIGIOUS DAYS

Victoria Day	Monday, May 18, 1964
St. Jean Baptiste Day (Que.) (now a regular holiday in Quebec Province)	Wed., June 24, 1964
Dominion Day	Wednesday, July 1, 1964
Civic Holiday	Monday, Aug. 3, 1964
Labour Day	Monday, Sept. 7, 1964
Thanksgiving	Monday, Oct. 12, 1964
Grey Cup	Saturday, Dec. 5, 1964 (Uncertain)
Christmas	Friday, Dec. 25, 1964
New Year's	Friday, Jan. 1, 1965

* * *



What do you mean — start manufacturing pinheads?

We help close the deal!

You're an important customer to us . . .
and other businessmen like you.
And your customers, too. They expect the best.
That's why we go to such ends to see they get it.
We provide the little things
that help close your sale. Like displaying
your product to its best advantage.
Rooms for your meetings. Space for your samples.
You can't please everyone, they say.
But we sure try. Businessmen and buyers appreciate
our convenient locations . . . and the efficient
unobtrusive service for all occasions.
You will enjoy the regular discounts of your
commercial travellers certificate, too! You can conduct
your business with confidence, knowing that
we'll support you all the way. Commercial
travellers stay at CN Hotels because it's a better
business address — at all ten hotels across Canada.

CN hotels

Newfoundland Hotel, St. John's; The Charlottetown, Charlottetown;
The Macdonald, Edmonton; The Bessborough, Saskatoon; The Fort Garry, Winnipeg;
Jasper Park Lodge, Jasper; Chateau Laurier, Ottawa; The Nova Scotian, Halifax.
Hotel Vancouver, Vancouver, and The Queen Elizabeth, Montreal, are Hilton operated.



TOUCH DOWN... **STEP DOWN...** ***GO!***

For men who hate to wait, Tilden's "Girl in Bright Blue" is your eager ally in your race against the clock. Trust her to get you out of the airport and onto the road — *fast.* Watch her in action: you're seeing one big reason why Tilden is No. 1 in car rentals. Some others: Tilden offers *more cars* — deluxe, debonair Pontiacs and Chevrolets . . . more airport locations and nearly 200 stations across Canada . . . can book you ahead in the U.S.A. (National Car Rentals) or practically anywhere abroad (affiliates in 28 European and foreign countries). Pressed for time? Page Tilden!

TILDEN



THE ONLY CANADIAN NAME IN ***WORLD-WIDE*** *CAR RENTALS*

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-294

Le Club des Anciens
du Collège Militaire
Royal (Saint-Jean)

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Date de fondation: 1961

1. MEMBRES

En octobre 1964, le Club comptait 225 membres actifs sur quelque 1250 adhésions possibles, soit 18% des anciens.

2. BUTS

Le Club se veut une source ou occasion de contacts, de rencontres, d'entr'aide et de renseignements pour les anciens. Il vise ainsi à entretenir des amitiés précieuses et à promouvoir les intérêts du CMR.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

1) "Le mémoire du Club se devait de refléter l'opinion d'un nombre maximum d'anciens, qu'ils soient membres du Club ou non. Il a pour but de communiquer à la Commission l'expérience unique des anciens du CMR en même temps que leurs recommandations précises visant à définir le cadre et les conditions nécessaires à l'égalité, à la dignité et à l'harmonie dans le monde des élèves-officiers canadiens et, par prolongement, dans les forces armées."

2) Un comité fut chargé de la préparation d'un questionnaire. Le Club posta 950 questionnaires (l'adresse de 300 anciens étant inconnue) dont 254 revinrent complétés, soit 26%. La répartition linguistique des répondants fut la suivante: 65% de langue française et 35% de langue anglaise. Un comité de six membres (4 de langue française et 2 de langue anglaise) compila statistiquement les réponses et rédigea ensuite le texte du mémoire. Le texte final fut approuvé par le Grand Conseil du Club en avril 1965.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

question générale

Q. 1 Quelle est l'occupation présente des anciens élèves-officiers du Collège qui ont répondu au questionnaire: une majorité d'entre eux sont-ils à l'emploi des forces armées ou sont-ils retournés dans la vie civile?

p. 2
para. 2 g

Q. 2 Quelles sont ces rares matières que l'on enseigne en français au RMC (Kingston) et depuis quand le fait-on? Le nombre de celles-ci s'accroît-il chaque année et peut-on envisager qu'un jour les élèves-officiers d'expression française se verront enseigner la majorité des matières dans leur langue maternelle?

p. 7
para. 3

re Les élèves-officiers

Q. 3 Pour quelle(s) raison(s) les Canadiens d'expression anglaise des autres provinces que le Québec choisissent-ils de venir au CMR de préférence au RMC ou à Royal Roads?

p. 8
para. 3 b(2)

"...la terminologie militaire en général y est nettement anglaise ou franglaise..."

Q. 4 Pourraient-ils nous donner des exemples de terminologie franglaise..."

Q. 5 Quelles sont les raisons qui poussent les Canadiens d'expression française à entreprendre leurs études supérieures au CMR?
Quelle proportion de ceux qui terminent leurs études embrasse la carrière militaire?

p. 9
para. 4

Q. 6 Y-a-t-il des mesures disciplinaires prises contre les élèves-officiers qui n'observent pas la règle des jours français et des jours anglais?

p. 9
para. 4(6)

re Les réunions, les conférences, le ciné-club, etc.

Q. 7 L'assistance est-elle obligatoire à ces diverses manifestations de la vie du collège où le bilinguisme collectif est à l'honneur?

p. 10
para. 4(a)

cf. le tableau 3

Q. 8 Quelle est l'influence du milieu dans l'orientation linguistique des enfants? (les officiers qui, avant de venir au RMC, étaient en devoir en dehors du Québec où les écoles françaises sont pratiquement inexistantes).

Comment s'expliquer le phénomène de l'anglicisation dans le cas ou le père et la mère sont tous deux d'expression française?

p. 11 para. 4 c

Q. 9 Pourraient-ils nous donner plus de détails sur cette attribution d'une cote de bilinguisme?
Quels sont les critères pris en considération?

p. 12 b(4)

"toute institution fédérale doit théoriquement implanter au même degré le bilinguisme et le biculturalisme dans ses murs..."

Q. 10 Mais qu'arrivera-t-il en pratique?

p. 12 b(7)

"le principe de l'efficacité administrative vaut en second lieu quand les droits égaux des CLF et des CLA sont en cause."

Q. 11 L'efficacité administrative serait-elle compromise par le jeu du bilinguisme et du biculturalisme?
Est-ce là un argument auquel on recourt souvent (au CMR par exemple, ou dans les forces armées en général) pour justifier l'impossibilité de placer les deux langues sur un pied d'égalité?

p. 17 para. 4 b(4) (c) recomm.

re 75% de CLF et 25% de CLA

Q. 12 Comment en sont-ils arrivés à ce pourcentage?

p. 18 para. 5 a(3) (b) recomm.

re La création de plus d'unités francophones.

Q. 13 Ces nouvelles unités seraient-elles toutes cantonnées au Québec?

p. 18 para. 5 a (3) (c) recomm.

Q. 14 Comment voient-ils ces "avantages financiers ou autres" pour les officiers vraiment bilingues?

p. 19 para. 2 a (3)

Q. 15 Pourquoi ne pas donner le cours complet (4 ans) en français uniquement ou en anglais selon le cas?
Serait-il possible que le CMR devienne une institution unilingue française?

No 15 File 740-214
CA1 E1

MEMOIRE SOUMIS A LA

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Dr. Jean-Charles Claveau
Hotel-Dieu St-Vallier,
Chicoutimi, P. Q.
le 17 avril 1964.

"M E M O I R E"

Sujet Traité: Pour la Création de Zones Linguistiques au Canada.

1) Un des griefs majeurs des Canadiens Français après cent ans de Confédération concerne le statut de la langue française au pays. A l'exception du Québec, toutes les provinces sont officiellement unilingues et dans aucune de celles-ci les droits scolaires des Canadiens de langue française ont été reconnus avec justice.

2) Une des conséquences est l'assimilation de plus en plus marquée de nos minorités. Ainsi, en 1961, plus de 50% des Canadiens d'origine française ne parlent plus français dans cinq provinces du pays, soit Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, l'Alberta et la Colombie. Quant au Québec où les deux langues sont officielles, la situation de l'anglais est telle par suite particulièrement de la prépondérance économique des anglophones, que ceux-ci sont demeurés uninlingues alors que les Canadiens français forment la grande majorité des bilingues, dans une province où ils sont plus de 80% de la population.

3) Dans l'Ile de Montréal par exemple, presque tous les néo-Canadiens ont opté pour la langue anglaise alors que l'élément d'origine britannique représente 18.1% de la population comparativement à 62% pour le groupe francophone selon le recensement de 1961. Au Québec, la langue anglaise jouit donc d'une position très forte constamment

renforcie par l'apport des immigrants qui grossissent les effectifs des Québécois de langue anglaise. En fait, il faut bien le constater, les Canadiens français du Québec eux-mêmes se sont vus "obligés" d'apprendre l'anglais pour travailler avec leurs compatriotes anglophones unilingues que controlent les affaires et l'économie chez-nous.

Le Problème du Bilinguisme en 1963

4) Au moment où l'on parle d'étudier attentivement le problème du bilinguisme au pays, on ne saurait aborder sérieusement cette question sans connaître les difficultés réelles qui sont celles de nos minorités françaises et la situation particulière du Québec, qui, malgré ses 4,500,000 francophones, demeure une petite minorité dans cette Amérique du Nord anglosaxonne qui l'entoure et qui domine son économie.

5) La fièvre du nationalisme et du renouveau qui secoue le Québec depuis quelques années ne saurait se satisfaire encore longtemps de mots et de demi-mesures. Après cent ans de Confédération, le peuple Canadien français s'interroge de plus en plus sur son destin. Si certains ont déjà choisi la voie de l'indépendance, car ils ont perdu confiance dans l'esprit de justice et de compréhension de leurs compatriotes de langue anglaise, d'autres, par ailleurs, préfèrent poursuivre encore le dialogue et chercher une nouvelle formule de coexistence acceptable des deux peuples qui constituent la base de la nation canadienne.

6) C'est dans cet esprit, semble-t-il, que s'est constituée une commission d'enquête pour étudier le problème de la dualité linguistique et culturelle au Canada. Avant toute chose, il faut penser qu'aucune nouvelle entente, qu'aucun nouveau pacte ne saurait être valable sans une acceptation réelle de la dualité ethnique du pays. Le caractère officiel des langues anglaise et française doit

être reconnu par la constitution du pays. Cette reconnaissance doit entrainer l'établissement de mesures visant à l'usage des deux langues dans tous les services de l'administration fédérale.

7) Le statut bilingue du pays doit permettre aux deux communautés ethniques de se développer dans le sens de leur culture et de leur génie propres. Cela veut dire, que les divers gouvernements dans les domaines de leur juridiction doivent fournir à chaque groupe ethnique, les moyens de parvenir à ce développement.

8) Ainsi, le gouvernement fédéral devra voir à l'établissement de la radio et de la télévision pour les deux communautés linguistiques; de même, le gouvernement provincial du Québec par exemple, verra à l'organisation de l'enseignement de langue anglaise pour les gens qui parlent cette langue. Mais, pour aller plus loin, comment arriver à l'application concrète d'un bilinguisme acceptable? Un des moyens nécessaires m'apparaît être la CREATION DE ZONES LINGUISTIQUES.

La Situation des Canadiens Français

9) Quant on regarde la répartition des Canadiens français au pays, on constate qu'il existe le château fort québecois avec extension au Nouveau-Brunswick et en Ontario, ainsi que divers îlôts plus ou moins importants dans toutes les provinces du pays. Par ailleurs, on constate aussi que là où les nôtres sont peu nombreux et mal organisés sur le plan culturel et linguistique, ils sont assimilés ou en voie de l'être. Ce phénomène n'est pas strictement canadien il est simplement humain, car là où une minorité n'est pas assez forte pour s'organiser et survivre, elle devient absorbée par la majorité.

10) Pour réaliser le caractère bilingue du pays, certains préconisent l'instauration d'un bilinguisme intégral d'un

océan à l'autre. Sans doute, vouloir rendre les Canadiens bilingues d'un océan à l'autre est peut-être théoriquement très désirable, mais en pratique cet objectif n'est ni réaliste ni réalisable.

11) Il faut bien reconnaître que l'ensemble des gens ne sont pas bilingues par plaisir mais par nécessité et, à part une petite minorité de commerçants, d'hommes publics, de fonctionnaires ou d'intellectuels, les Canadiens de langue anglaise pour leur part, continueront à être unilingues comme le sont les Suisses français ou allemands ainsi que les Belges wallons.

12) Quant aux Canadiens français, le bilinguisme auquel le système actuel les a contraints achève d'assimiler la première moitié de nos minorités extra-québecoises et tend à "joualiser" le français de notre province. L'extension du bilinguisme au Québec va mettre en danger l'usage même du français chez les générations futures, car la masse d'un peuple ne peut se permettre le luxe d'être bilingue sans courir en même temps le risque de l'assimilation à la langue dominante.

13) Les Ecossais et les Irlandais sont un bel exemple de ce phénomène. Non, il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet: le bilinguisme intégral est impensable au Canada comme ailleurs et je vois mal que l'on persuade le pêcheur de Terre-Neuve, le cultivateur du Québec ou le fermier des Prairies d'apprendre une deuxième langue pour favoriser l'unité nationale ou permettre son enrichissement culturel. D'ailleurs, s'il arrivait, par impossible, que tous les Canadiens deviennent bilingues, l'on assisterait bientôt à la disparition graduelle du français qui sera devenu inutile dans cette Amérique du Nord de langue anglaise.

14) Dans un pays comme le nôtre sans frontière linguistique assez nette comme en Belgique ou en Suisse, l'application du bilinguisme est plus complexe par suite de la

de la présence de groupements minoritaires disséminés à travers le pays tout entier.

La Création de Zones Linguistiques

15) C'est ici que la création de zones linguistiques peut présenter de l'intérêt. Sa raison d'être est de permettre à une collectivité ethnique suffisemment nombreuse et homogène de vivre et de se développer dans un territoire donné.

16) S'il apparaît illusoire de rendre tous les Canadiens bilingues, il est tout aussi invraisemblable de penser que chaque citoyen de langue française puisse rester lui-même à travers le pays tout entier et transmettre sa langue à ses descendants.

17) Les faits le démontrent partout; quelques individus ou de petites minorités isolées ne forment pas de collectivités nationales suffisemmant fortes pour assurer leur survivance à travers les siècles; l'assimilation les guette à la deuxième ou troisième génération. C'est en partant de cette notion que l'on peut déterminer un barême pour fixer des zones où l'usage de l'anglais ou du français ou même des deux langues puissent être légales et officielles. Ce barême pourrait être la règle des 30% qui correspond à peu près au pourcentage des francophones au pays.

18) Cette règle sera applicable à l'échelle nationale ou provinciale, à l'échelle des comtés comme à celle des municipalités. Son application pourra être réalisée de la façon suivante.

"Le District Fédéral"

19) Tout d'abord, le pays étant officiellement bilingue, il apparaît souhaitable que la capitale de ce pays soit à l'image du pays même. On parle depuis un certain temps de créer un "district fédéral" englobant la région d'Ottawa et de Hull.

20) La composition déjà bi-ethnique de cette région permettrait on ne peut mieux la création d'une capitale fédérale vraiment bilingue dans tous les domaines de l'administration fédérale, municipale, scolaire et autres. Naturellement, une école d'administration fédérale bilingue serait tout indiquée pour la formation du personnel bilingue nécessaire.

21) Sur le plan provincial, si l'on accepte la division actuelle des provinces, la règle des 30% imposera que toute province qui a au moins 30% de sa population qui parle l'autre langue nationale du pays soit officiellement bilingue. Dans le cas présent, il n'y aurait que le Nouveau-Brunswick qui satisfasse à cette condition, car cette province possède 64% d'anglophones et 36% de francophones.

Au Québec

22) Au Québec, par exemple, la seule langue officielle du gouvernement et de l'administration provinciale sera le français, car il ne s'y trouve que 20% de citoyens de langue maternelle anglaise. Toutes les autres provinces seraient officiellement unilingues anglaises, car elles ont moins de 30% de francophones.

23) Cependant, à l'échelle des comtés, l'application de la même règle des 30% permettra un respect satisfaisant de la langue et des droits des minorités et la possibilité de survivre et de s'épanouir.

24) Ainsi, au Québec, le comté de Brome dont 50% de la population est anglophone, obtiendra à l'intérieur de ses limites un statut bilingue. L'enseignement public sera permis dans l'une ou l'autre des deux langues nationales à tous les niveaux, mais une étude suffisante de la langue officielle de l'état provincial sera obligatoire pour obtenir une connaissance adéquate de celle-ci.

25) Cela favorisera une meilleure compréhension entre les deux groupes ethniques et préviendra également l'isolement linguistique comme celui de la minorité anglaise du Québec vis-à-vis de la majorité française de notre province.

En Nouvelle Ecosse

26) Dans une province anglophone comme la Nouvelle Ecosse, le comté de Yarmouth qui a plus de 40% d'Acadiens francophones aura un statut bilingue semblable à celui du comté de Brome au Québec. Ici le nouveau régime tout en permettant à cette minorité acadienne de parler anglais, (ce qu'elle fait déjà), lui donnera la chance de demeurer francophone au lieu de voir sa langue et sa culture originales s'anémier faute de moyens de soutien nécessaires.

27) Le statut bilingue conféré à un comté comme celui de Yarmouth En Nouvelle Ecosse, signifiera en plus que tout organisme fédéral, provincial ou municipal, dans les limites de cette circonscription, devra utiliser obligatoirement les deux langues officielles.

28) Certes, la population anglophone de Yarmouth ne sera pas tenue de parler français, mais la connaissance des deux langues sera obligatoire pour tout fonctionnaire fédéral ou autre qui demeurera dans les limites de ce comté. La population francophone verra sa langue obtenir un statut officiel et pourra ainsi profiter de tous les avantages (école, radio, télévision, bibliothèque, cinéma etc.,) lui permettant de conserver ses caractères ethniques et maintenir son particularisme régional en Nouvelle Ecosse. Par ailleurs, à Halifax ou dans les autres comtés néo-écossais où les Acadiens ne sont suffisamment nombreux, l'unilinguisme anglais continuera d'être la règle.

Au Nouveau Brunswick

29) Au Nouveau Brunswick où l'état provincial sera officiellement bilingue, l'usage des deux langues sera

obligatoire à tous les niveaux de l'administration provinciale.

30) Mais ce bilinguisme officiel de l'état provincial ne sera pas étendu à toute la province. Ici aussi il y aura l'application de la règle des 30%; des comtés unilingues français comme Madawaska, Gloucester et Kent (plus de 80% de francophones), des comtés unilingues anglais comme King ou Charlotte (plus de 90% d'anglophones) et des comtés bilingues comme West Moreland ou Restigouche où la minorité linguistique est au moins de 30%.

31) Dans un comté unilingue français comme Madawaska, seul l'usage du français sera officiel et ceci dans tous les services administratifs tant municipal que provincial ou fédéral. La langue de l'enseignement public sera la langue officielle du comté c'est-à-dire le français. De même dans les comtés unilingues anglais, seul l'anglais sera officiel à tous les niveaux.

32) Dans les comtés ayant un statut de bilinguisme officiel comme celui de West Moreland, chaque groupe ethnique pourra se développer selon ses caractéristiques linguistiques et culturelles propres, mais ici aussi les fonctionnaires publics devront être bilingues et l'usage des deux langues sera obligatoire dans tous les services administratifs et pour tous les documents ou avis émanants de ces services.

33) Vu le statut bilingue de l'état provincial au Nouveau-Brunswick, l'anglophone de Woodstock comme le francophone de Shipagan n'aura aucune obligation de parler l'autre langue officielle et chacun pourra s'en tenir à l'unilinguisme de son comté respectif. Sans doute, l'étude de la langue seconde sera conseillée, mais elle ne sera nullement obligatoire.

34) Pour sa part, Fredericton, siège d'un état provincial officiellement bilingue, devra créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un service administratif bilingue qui réponde au besoin de la population néobrunswickoise. Cela

n'ira pas sans difficulté par suite du caractère très anglophone de la capitale du Nouveau-Brunswick, mais une solution est possible. A la rigueur, on pourrait peut-être envisager le transfert de la capitale dans une région plus représentative comme la région bilingue de Moncton.

35) Dans le Québec où la seule langue officielle sera le français, l'usage de l'anglais deviendra limité en quelque sorte à certaines zones bilingues comme celle de Montréal, Brome et Pontiac.

A Chicoutimi

36) Dans le comté de Chicoutimi par exemple où 3% de la population est d'origine britannique, la connaissance du français deviendra nécessaire parce que ce sera la seule langue officielle pour tous les services administratifs à tous les échelons. Aucun fonctionnaire fédéral ou autre ne sera tenu d'être bilingue et l'utilisation de leur langue maternelle ne sera nullement limitée par suite du caractère complètement bilingue du district fédéral.

37) Egalement, tous les écrits, décrets, documents officiels etc... émanants de l'un ou de l'autre des gouvernements fédéral, provincial ou municipal seront rédigés exclusivement en français dans un comté unilingue français comme celui de Chicoutimi.

38) Dans ces conditions, il est plus que probable que dans les affaires et dans l'industrie la même évolution soit suivie dans le domaine de la langue. Quant à la minorité anglophone, elle sera soumise au statut d'unilinguisme français du comté comme le seront d'ailleurs toutes les petites minorités canadiennes françaises à travers le pays.

39) Dans ce nouveau contexte éventuel du bilinguisme canadien, il est entendu que les forces armées devront s'adapter et réorganiser leurs cadres pour rendre ceux-ci bilingues et respecter le caractère linguistique régional

où elles sont établies. Ainsi, la base de l'Aviation canadienne à Bagotville étant située dans un comté unilingue français devra par la force des choses devenir une base de langue française où seul l'usage du français sera permis comme à Borden ou à Greenwood, l'Aviation continuera à être unilingue anglaise.

40) Il serait sans doute long de faire le détail de toutes les applications possibles résultant de la création de zones linguistiques au pays, mais considérons un peu en terminant la situation des petites minorités disséminées à travers le Canada.

Les Ilots Minoritaires

41) Il faut penser ici à ces îlots minoritaires formant moins de 30% de la population d'un comté donné mais pouvant représenter 50% ou parfois davantage d'une partie du territoire ou d'une municipalité à l'intérieur de ce comté.

42) Le comté de Simcoe en Ontario permet de bien illustrer cette situation. Ce comté compte 141,000 habitants dont 15,000 sont d'origine française ce qui représente un peu plus de 10%. En vertu de la règle des 30%, le comté de Simcoe a un statut unilingue anglais. Mais il existe le long de la Baie Georgienne les agglomérations en majorité d'origine française de Penetanguishene et de Lafontaine qui peuvent se prévaloir d'un statut de municipalité bilingue avec tous les privilèges linguistiques sur le plan administratif, scolaire et culturel. De cette façon, ce petit îlot de quelque 10,000 francophones éloignés, mais assez homogènes, pourra survivre.

43) Il N'est pas certain, cependant, que la création d'une zone linguistique bilingue municipale prévienne l'assimilation à long terme de cette poignée de Franco-ontariens, mais leurs chances seront sûrement meilleures qu'elles ne le sont actuellement.

44) En vertu du même principe, des municipalités bilingues pourront exister dans les provinces de l'Ouest où les nôtres sont peu nombreux et très disséminés. D'après notre barême de 30%, toutes ces provinces seront unilingues anglaises et il y aura peut-être un ou deux comtés autour de St-Boniface au Manitoba à pouvoir profiter d'un statut bilingue à l'échelle du comté. La création de zones municipales bilingues constituera certainement un progrès sur ce qui existe actuellement, mais il ne faudra pas trop en attendre.

45) De toutes les zones linguistiques, les zones à l'échelle municipale seront naturellement les plus fragiles et les plus difficiles à maintenir. Leur faible population, leur isolement et leur éloignement de la province-mère du Québec, les rendront vulnérables à l'assimilation par le milieu anglophones environnant qui leur a déjà fait subir de très lourdes pertes.

46) Sur une longue période, il faut prévoir que la création de zones linguistiques finira par engendrer une sorte de frontière linguistique semblable à celle qui existe en Suisse et en Belgique. Les minorités trop faibles seront absorbées de part et d'autre de cette frontière et celle-ci sera parsemée de zones tampons bilingues entre Moncton au Nouveau-Brunswick et Hearst en Ontario.

47) Il est probable que les flots francophones de la Baie Ste-Marie, de la région de Chéticanp au Cap Breton, de la Rivière Rouge et quelques autres affermissent leur position et forment des enclaves dans le Canada anglophone.

EN CONCLUSION

En conclusion, la création de zones linguistiques devrait permettre d'obtenir les résultats suivants:

1) Réaliser le caractère officiellement bilingue de l'état canadien et favoriser ainsi son orientation sur des bases nouvelles.

2) Déterminer des régions unilingues anglophones et francophones.

3) Créer des zones bilingues pour la sauvegarde des minorités là où elles sont assez fortes et homogènes pour vivre et grandir.

Devant les malaises sérieux qui divisent les Canadiens particulièrement dans le domaine des relations ethniques, des solutions doivent être apportées au plus tôt pour assurer l'égalité ethnique ainsi que le caractère bilingue de la nation canadienne.

La création de zones linguistiques est, selon nous, une solution en ce sens.

A la lumière des évènements actuels, il semble bien que les nouvelles générations du Québec n'accepteront plus de supporter seules le poids du bilinguisme pour la sauvegarde d'un pays qui continue de pratiquer l'unilinguisme assimilateur en dehors de l'Etat national des Canadiens français.

Dr. Jean-Charles Claveau.
avril 1964.

NO: 740-214.

TITRE: Pour la création de zones linguistiques au Canada.

AUTEUR. Dr. Jean-Charles Claveau,
Hôtel-Dieu St-Vallier, Chicoutimi, P.Q.

Mémoire de 12 pages; recommandation (s)

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

La solution du bilinguisme et du biculturalisme, réside dans la création de zones linguistiques partout, où un groupe francophone ou anglophone réunit 30% de la population, tant sur le plan provincial, sur le plan des comtés que sur le plan municipal.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Plusieurs statistiques sur la démographie:
pages 6, 7, 8, 9, 10.
Statistique sur l'assimilation des minorités:
page 1.

TABLE DES MATIERES: PAGES

RECOMMANDATIONS:
MEMOIRE:
Le problème du bilinguisme en 1963..... 2
La situation des C.F..... 3
La création de zones linguistiques..... 5
[illegible] 5
Au Québec 6
En Nouvelle Ecosse..... 7
[illegible] 7
A Chicoutimi..... 9
Les îlots minoritaires..... 10
En conclusion..... 12

No. 740-214
Par: Dr. Jean-Charles Claveau
Hôtel-Dieu St-Vallier
Chicoutimi, P. Q.

le 17 avril 1964.

"LA CREATION DE ZONES LINGUISTIQUES AU CANADA"

I. SITUATION LINGUISTIQUE (pages 1, 2, 3.)

- unilinguisme officiel des provinces, sauf Québec
- assimilation de plus en plus marquée de nos minorités (statistiques)
- au Québec: bilinguisme officiel
  - les anglais sont demeurés unilingues
  - les Néo-Canadiens sont anglicisés
  - les can.-français sont obligés d'apprendre l'anglais pour travailler
- le Québec demeure une minorité en Amérique du Nord
- attitude des Québecois
  - certains sont indépendantistes
  - d'autres veulent un autre pacte reconnaissant la dualité ethnique
  - mais avant tout, il faut accepter la dualité ethnique du pays.
- le fédéral devra voir:
  - à l'établissement de la télévision, radio, pour les ~~groupes ethniques~~ deux communautés linguistiques.
  - à l'organisation de l'enseignement des langues
- répartition des canadiens français
  - château fort: Québec
  - avec extension: au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario
  - états minoritaires: les autres provinces

II. IRREALISME DU BILINGUISME INTEGRAL (page 4)

- l'ensemble des gens ne sont pas bilingues par plaisir mais par nécessité
- le bilinguisme des canadiens-français achève d'assimiler nos minorités, et tend à "joualiser" le français de notre province

...2

- "je vois mal que l'on persuade le pêcheur de Terre-Neuve, le cultivateur de Québec, ou le fermier des Prairies, d'apprendre une dernière langue pour favoriser l'unité nationale"

III SOLUTION: CREATION DE ZONES LINGUISTIQUES (pp. 5 à 11)

A But: "pour permettre à une collectivité ethnique, suffisamment nombreuse et homogène, de vivre et de se développer dans un territoire donné."

B Règle: rendre bilingue. Toute zone où il se trouve 30% de français ou d'anglais.

C Application:

1) à l'échelle nationale

Créer un district fédéral bilingue (OTTAWA- HULL) avec administration bilingue dans tous les domaines.

2) à l'échelle provinciale

- Nouveau-Brunswick sera officiellement bilingue car il s'y trouve 36% de francophones;
- Québec sera unilingue car 20% d'anglophones;
- Autres provinces seront unilingues.

3) à l'échelle des comtés

- application de la même règle de 30%
- exemples:
  - Comté de Brome (Qué.) 50% anglophone, sera bilingue
  - Comté de Yarmouth (N.-E.) 40% francophone, sera bilingue
- tout organisme fédéral, provincial ou municipal devra utiliser les deux langues officielles, dans les limites de cette circonscription
- au Nouveau-Brunswick, province bilingue, il y aura des comtés unilingues:
  - Madawaska, Gloucester, Kent - sont

...3

francophones à plus de 80%.

- King, Charlotte: anglophones à plus de 90%
- la capitale Fredericton, très anglaise pourrait être transférée à Moncton.

- au Québec, province unilingue, avec des zones bilingues comme celle de Brome et Pontiac
- à Chicoutimi (3% anglophone): unilinguisme des décrets, écrits, documents officiels, tant fédéraux, provinciaux que municipaux.

Parenthèse

- il est probable que les affaires et l'industrie suivraient la même évolution
- réorganiser les forces armées:
  - à Bagotville: base française
  - à Borden ou Greenwood: bases anglaises

4) à l'échelle des municipalités

- pour les ilots minoritaires formant moins de 30% dans un comté mais représentant davantage dans une municipalité.
  (Exemple: municipalités de Penetanguishene et de Lafontaine, francophones, dans le comté de Simcoe à 10% francophone).
- il y aurait alors bilinguisme municipal sur le plan administratif, scolaire et culturel.

D Conclusion

- fragilité des zones linguistiques municipales
- la création de ces zones finira par engendrer une sorte de frontière linguistique comme en Suisse et en Belgique.

IV "CONCLUSION" (page 12)

La création de telles zones pourra:

- réaliser le caractère bilingue du Canada
- déterminer des régions unilingues
- créer des zones bilingues pour la sauvegarde des minorités.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-214

Dr. Jean-Charles Claveau
Chicoutimi

QUEBEC

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'INDIVIDU

Non disponibles

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

Questions Préliminaires

p. 2	1.	Est-ce que les Néo-Canadiens sont anglicisés? (e. les Ukrainiens, certains groupes allemands mennonites)
p.2	2.	Est-ce que l'anglais est vraiment la seule influence "joualisant" sur le Français?
p. 3	III	Pouvez-vous expliquer pourquoi vousavez pris le chiffre de 30% pour "une collectivité ethnique, suffisament nombreuse et homogène?"
p. 3	III	Dans les zones où il se trouve 30% de Français ou Anglais, prévoyez-vous quelque objection chez les habitants d'être obligés d'être catholiques?
p. 3	3)	Dans les organismes Fédéraux, croyez-vous que le bilinguisme à tous les niveaux soit souhaitable et nécessaire?
p. 3	3)	Comment pensez-vous que la population des 'zones bilingues' puisse le devenir? Quelle sorte d'enseignement devrait être donné?
p. 5 - 17)		Est-ce que ce système de zones linguistiques est aussi applicable aux autres minorités ethniques du Canada?
p. 6 - 20)		A quel degré, à votre avis une telle école d'administration Fédéral bilingue aurait du succès à rendre le personnel bilingue?
p. 6 - 20)		Pour quelles raisons le "district Fédéral" proposé devrait-il être bilingue au niveau scolaire?
p. 7 - 28)		Prévoyez-vous des difficultés, si à Yarmouth la population francophone voit sa langue obtenir un statut officiel, tandis qu'à Halifax l'unilinguisme continuera d'être la règle? Est-ce qu'un statut de municipalité bilingue resoudrait la situation?

p.9 - 35) Au Québec, à Montréal par exemple, est-ce que les deux langues seront utilisées dans le commerce?

p.9 - 3a) Peut-on espérer que les forces armées sauront s'adapter et réorganiser leurs cadres?

N'y aura-t-il pas des difficultés dans les communications internes? si l'Aviation continue d'être unilingue anglaise, alors que la base de l'Aviation à Bagotville est unilingue française?

p.12 - 1) Pouvez-vous expliquer "le caractère officiellement bilingue de l'État canadien"?

C. SECTION DE LA RECHERCHE

1. QUESTIONS DU SERVICE DES AUDIENCES A LA RECHERCHE

1. The comment on military affairs at page 9, para. 39 is typical of submissions made by persons who have little or no understanding of the subject. The suggestion that RCAF Station Bagotville, being situated in a French-speaking part of our country, should be a French-speaking unit where only the French language would be permitted is hardly realistic.

2. An Air Force base, unlike let us say, a local branch of the Dept. of Agriculture, does not exist for the purpose of providing a local service but rather it is one of a great many units situated so as to provide the best possible defence for North America, not only Canada, not only Quebec, not only Chicoutimi nor Arvida.

3. Is it implicit in Dr. Claveau's recommendation that training in the one hundred (approximate) trades represented at Bagotville, but accomplished at units across Canada, be effected in the French language? Bagotville receives direction from Canadian Forces HQ, Air Defence Command and NORAD HQ. Time does not permit translations. What happens when unilingual English speaking squadrons of North America are sent in to Bagotville during emergency or even normal conditions? The fact is that English is the operational language of NORAD and NATO, ICAO and Canada and it is not likely to be changed.

4. 25.25% of the RCAF personnel at Bagotville speak English and French, the overwhelming majority of these are French Canadian.

Division IV

21-5-65

B R I E F

submitted to the

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM

by H. George Classen

Ottawa

The Commission's Interim Report says of the views expressed by non-French ethnic minorities: "We could not say that the other ethnic groups proposed a clear, consistent and definite formula." The Commission was thus, in effect, expressing the same annoyance with the demands of ethnic minorities which English-Canadians express in respect of French-Canadian demands when they say: "What does Quebec want?"

Although I cannot claim to speak for anyone but my family and myself, I, as a member of an ethnic minority, know what I want. I want my children to be free to choose what second language they are taught in a Canadian school.

I speak four languages myself, and I can therefore claim to know something of the effort, the time, and the expense needed to acquire and maintain fluency in a second language. Most persons learn to speak only one language. To learn a second language is a creditable achievement. To learn a third language requires a rare effort indeed, of which few children are capable.

If English-language schools make the learning of French compulsory, this comes perilously close to depriving most children of non-French minorities of an opportunity to learn the language and culture of their ancestors. How many children will be anxious to take on the burden of an optional third language?

To say that pupils must pass in two languages is one thing; to say that the languages must be English and French is another. For British-Canadians the choice of a second language is a relatively unimportant matter; if they have to learn another language it might as well be French. For other Canadians it is a very important matter.

It is, of course, impractical to teach more than a few of the languages of Canadian minorities at any school. However, it should be possible to offer German in all high schools, and Ukrainian, Italian, Dutch, etc., in those school districts which contain large numbers of these minorities — in addition to optional French.

I am an immigrant to Canada. Like all non-British immigrants, I knew that I would have to learn a new language and conform to a new culture. I did not mind this at all; on the contrary, I have made a great and, I believe, successful effort to learn English and to make myself at home in English-Canadian culture. I knew that henceforward my ancestral language and my ancestral culture would have to take second place for me and my children; and I am content that it shall be so.

I am not, however, prepared to relegate my ancestral culture to third place.

The French-Canadian minority cherishes its ancient language and culture; so do other minorities. Is it fair, is it just that immigrants to this country, and the children of immigrants, should be under compulsion not only in respect of their first culture, but also in respect of their second culture?

I therefore request that the Commission do not encourage, directly or indirectly, the imposition of French as a compulsory subject in English-language schools.

Danke schön.

Spasibo.

Gracias.

MEMOIRE DU CLAN JEAN NICOLET
A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE
SUR LE BILINGUISME & BICULTURALISME

L'INTERCULTURISME

A- Introduction

La Confederation a ete un mariage blanc, un mariage de raison. Le cas n'est d'ailleurs pas unique dans l'histoire des constitutions. Il y a cent ans, les circonstances n'offraient pas aux conjoints d'autres choix que celui-là même qui a ete fait.

Mais les choses ont bien change.Maintenant, d'autres possibilites se presentent, telle une alliance avec separation de biens, par exemple.Et, par ailleurs le contrat de mariage ne nous apparaît plus comme raisonnable, et son interpretation nous l'a rendu onereux, à nous Canadiens-Français.

De puis qu'ils sont confederes, Jamais les Canadiens ne se sont interroges avec autant d'inquietude sur le partenaire:son droit, son utilite, sa bonne volonte même.

Les promesses d'un mariage continué se heurtent donc aux détresses d'un mariage forcé.

Le Clan Jean Nicolet a interrogé 750 personnes de sa region, c'est à dire de Nicolet. Restreinte et depourvue de caractère rigoureusement scientifique, l'enquête revèle pourtant d'une façon certaine quelques tendances du milieu en ce qui concerne le bilinguisme et le biculturalisme.-Tout au long du memoire, nous rappellerons des faits et tenterons d'en degager certaines interpretations.

Ici nous precisons. Nicolet est un milieu à tendances conservatrices. Il se contente de sa situation: peu de contacts avec les Canadiens-Anglais, peu de frictions. Dans les milieux intellectuels, où les rencontres avec le Canadien-Anglais sont plus frequentes, on y decèle une incomprehension reciproque, source de mesotente; celle-ci favorise une agressivite qui donne dans le separatisme.

La question qui retient ici notre attention est celle qui concerne la culture.Nous n'ignorons pas l'importance de l'economique, de la technique, du juridique. Mais force nous est de les negliger pour le moment. Notre jugement e t donc partiel.

B- Ce qu'est la culture

La culture se definit ordinairement comme quelque chose de désintéressé et de personnel. Ainsi nous dirons d'elle:"ce qui reste quand on a tout oublié " (Henriot); "ce que l'on fait quand on a rien à faire ". Lalande, dans son dictionnaire de philosophie, donne comme etant le premier, ce sens à la culture.

Mais cette definition de la culture-desintéressement laisse de côte, pour ne pas dire qu'elle la reprise, la valeur de la formation donnée par la technique. Elle nous semble restrictive et vieillie.

Pour nous, la culture se présente à la fois comme savoir et comme savoir-faire. Fruit de l'éducation complète, intégrale, elle embrasse tous les développements de l'esprit spéculatif et pratique. En cela, nous nous inspirons particulièrement de Jean XXIII, dans "Pacem in terris".

La culture ainsi entendue déborde même la simple intelligence pour toucher au corps lui-même, en quelque sorte. Pie XII nous le rappelle quand il répond à ceux qui s'étonnent de l'existence de "l'Union médicale latine". Certes " une pneumonie est une pneumonie dans les pays latins comme dans ceux de la culture anglo-américaine... Cependant cette uniformité n'est pas absolue...S'il existe, en effet, dans les nations de culture latine des maladies d'un type particulier; si l'on y trouve avec une certaine régularité des complications plus rares ailleurs; si les réactions à certains médicaments d'usage assez généralement répandu s'écartent plus ou moins constamment des réactions typiques; il est évident que les connaissances acquises par le contact de médecins et de patients d'une nation appartenant au même territoire culturel... profite au malade" (discours du 7 avril 1956, au Congrès de l'Union médicale latine).

Allons plus loin. La culture n'est pas qu'une qualité personnelle, elle est aussi un fait social. Même à nos yeux, elle caractérise avant tout un groupe, un peuple, dans sa manière "de penser, de juger, de sentir, d'agir".Pie VII rappelle que " nous pouvons ainsi définir une ère culturelle latine, anglo-américaine, allemande, slave, sans parler des civilisations des grands peuples de l'Asie" (discours cité). Lalande reconnaît cette signification à la culture qui devient

synonime de civilisation.

Si la culture entendue dans cette acceptation couvre un champ très vaste de la vie d'un peuple, elle ne touche pas cependant directement à l'economie et à la religion. Ainsi, comme chez les Grecs, son developpement peut être prodigieux, alors que la pauvrete et le polytheisme sont repandus. Par contre, la culture peut connaître une primitivite etonnante dans un peuple profondement religieux et très avance dans la connaissance du vrai Dieu: chez les Hebreux.

La culture d'un individu comme celle d'un peuple ont ceci de commun : elle engendre l'unite organique. Un homme erudit, encyclopedique, n'est pas cultive, parce que ses diverses connaissances ne sont pas organisees, hierarchisees sous un principe. Il n'a pas une manière caracteristique, typique de penser et d'agir. Il en va de même d'un peuple qui doit trouver son unite dans sa culture.

La sociologie reconnaît même à la culture la plus grande force unificatrice qui soit, mise à part la religion. "Le Comité international pour l'unite et l'universalite de la culture" est une illustration concrète de ce fruit de la culture.

De tous les aspects de la culture, histoire, extension, etc.. c'est precisément celui de sa "vis unitiva", de sa puissance d'unite entre Canadiens-Français et Canadiens-Anglais qui nous interesse par dessus tout. Par dessus l'homme (canadien-Anglais) que nous n'aimons pas: il n'a pas sa place chez nous et il ne l'a guère prise. Or l'intérêt que nous portons à sa langue reste le seul facteur possible pour atteindre à cette puissance d'unite qui reside dans la culture.

C- Solutions qui nous semblent incomplètes:

1- Le Separatisme.

Du separatisme, il faut parler avec serieux. En quelques annees, il a contribue à secouer vigoureusement l'opinion publique. Il compte donc parmi les tournants de notre histoire.

Il faut aussi en parler avec sympathie puisqu'il veut notre promotion humaine avec une ardeur qui va jusqu'au sacrifice le plus complet, avec un entêtement qui touche au fanatisme. Il a déjà bien merite de nous.Le separatisme a passé le stage de la simple intuition. Il s'organise en systèmes politiques et philosophiques.

Laissant de côte ses methodes pratiques, nous nous y interessons uniquement dans son but : la separation d'avec le reste du Canada.- Ce but n'est d'ailleurs qu'une etape.- Ce mouvement veut la distinction par la division. Il choisit la verticale, l'approfondissement, par la coupure de l'horizontale, par l'etablissement de frontières, plus ou moins hermetiques. Il projette pour la maison canadienne une separation de part en part; il veut que Canadiens-Français et Canadiens-Anglais vivent sous deux toits differents.

Malgre la seduction que cette architecture exerce sur nous, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas l'accepter. Mais c'est en somme une victoire de la tête sur le coeur.

Le separatisme nous apparaît aujourd'hui,- demain il s'inquiètera de lui-même-, comme un appauvrissement de notre propre culture. Nous ne serons pas plus nous-mêmes en etant moins ouverts aux autres. Au contraire, comme nous le verrons, nous allons nous moins distinguer.

Pour tout de suite, deux raisons nous eloignent du séparatisme. La division coupera la diffusion de notre culture. Et contrairement aux biens materiels qui diminuent par le partage, les biens spirituels, la culture en est un, s'enrichissent plutôt en se répandant. Et c'est dans leur nature de s'étendre:"bonum diffusivum sui". Avant-garde de la civilisation latine et française sur cette rive du monde, nous n'avons pas le droit de nous constituer en île.

La deuxième raison de notre refus vient d'une consideration plus generale. Le separatisme contredit le mouvement de l'histoire: celui de la socialisation des grands ensembles, par blocs, Etats-Unis, O.N.U. Certes, le respect des personnes et des minorites,- autre mouvement egalement de l'histoire,- avec le pluralisme, se developpera-t-il sans cesse. Mais il tend à une meilleure integration dans les vastes societes.

Jean XXIII, dans son "Pacem in terris", reconnaissait comme signe des temps cette unification du monde. Plus et mieux que quiconque, il nous criait de travailler à cette réalisation avec une joyeuse générosite.L'Eglise a toujours oeuvré, inconsciemment parfois, contre tout séparatisme radical. Elle a constamment favorisé les

unions de l'Europe et celle du monde. Aucune institution n'est plus engagée ni plus avancée sur les voies de l'O.N.U.

Travaillant à l'oeuvre de la paix et de l'union entre les hommes, nous ne pouvons pas nous unir au séparatisme. Et d'ailleurs, quand celui-ci aura accompli son programme, il faudra mettre en oeuvre à nouveau, les éléments d'unité. N'est-il pas plus expédient d'aménager tout de suite une meilleure unité?

2- La centralisation (ou fusion)

Ce mouvement, au contraire du précédent, tend à construire pour la maison canadienne, un seul toit, plat, uniforme. Il choisit, dans une autre image, l'horizontale contre la verticale, l'ouverture aux autres au détriment de l'intimité et de la distinction personnelle. Il favorise l'union par l'identification, ou mieux, par l'uniformisation.

Les Canadiens-Anglais évoluent dans leur attitude à notre égard. Ils semblent se rendre compte que celle-ci, cette centralisation, déshonnore le groupe ethnique le plus nombreux au pays.-(Les canadiens d'origine française sont en effet un million et demi plus nombreux que ceux d'origine anglaise)-. Ils peuvent se rendre compte nettement que nous n'accepterons jamais cette union uniformisante. Enfin, ils réalisent que la disparition de la culture française les conduirait à l'engloutissement par les américains.

D- Solution qui nous tente

1- Voici les formes d'union possibles entre groupes.

a) L'union subjective, celle du coeur, qui souhaite l'unité entre les parties bien avant sa réalisation concrète. Elle s'établit dans les individus.

b) L'union par échanges et rencontres.

c) L'union par coopération. Un exemple nous éclaire: les Chrétiens, aujourd'hui, se prêtent mutuelle coopération dans la construction de leur église matérielle.

d) L'union par fédération: la nôtre au Canada.

e) L'union par communion, l'intercommunion entre les groupes comme tels.

f) L'union organique, l'union corporative ou le fédéra-

ralisme corporatif, où les groupes vivent la même vie (1).

2- La forme que nous préférons

La quatrième forme d'unité, celle de notre Confédération, ne donne plus satisfaction. Quelques-uns se proposent de revenir à quelque chose d'inférieur qui prend l'allure de la séparation.

Mais, de plus en plus, nous nous orientons vers le fédéralisme corporatif, la dernière et la plus parfaite union entre groupes différents.

La solution est en avant.

Mais nous regrettons beaucoup cette dangereuse précipitation qui ne tient pas un compte rigoureux de l'étape intermédiaire entre les quatrième et sixième formes d'union, entre la situation actuelle et la situation à venir. Nous allons tomber pour avoir voulu marcher trop vite: ce qui est une façon peu élégante mais sûre, de rester à la même place.

Nous proposons de respecter davantage l'importance de l'intercommunion qui signifie pour nous l'interculturalisme ou interculturisme. Seul cet état nous permettra d'accéder à la dernière étape. De plus l'intérêt que nous portons à la langue ~~et à la~~ anglaise justifie ce choix. Il est juste et non moins malheureux de le dire, nos partenaires ne nous intéressent qu'en autant qu'ils peuvent nous rapporter et pour peu de frais.

Que veut dire ce mot? Nous le préférons à l'expression biculturalisme qui lui est équivoque. En effet, entendre par biculture la coexistence de deux cultures et appliquer la chose à tout un pays, voilà une interprétation que nous jugeons inacceptable. La culture se définit comme principe d'unité, comme la tête pour le corps. La ~~culture~~ bi-culture n'a pas plus de sens alors que la bi-unité, la quadrature du cercle. La biculture conduirait au même chaos que la bicéphalie. Si, au contraire, la culture était, non pas source d'unité mais de multiplicité, il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'un pays se donne plusieurs cultures, comme un homme qui a deux jambes: il ne pourrait que mieux s'en porter.

(1) Cfr B. LAMBERT, Le problème oecuménique, to. I, p.141-147.

Toutefois, "biculture" peut s'entendre dans un sens acceptable: celui de double unité, d'unité renforcée. Pour reprendre une comparaison déjà esquissée, disons que notre maison canadienne, nous ne l'aimerions pas à deux toits, ni non plus à toit plat, uniforme, mais bien pointu, à lignon, chaque versant étant original, et cependant uni à l'autre, au sommet.

Ou, si l'on veut encore, nous rejettons la distinction par la séparation comme l'union par l'identification, pour retenir l'union par la distinction et la distinction par l'union.

Ou encore, nous voulons prolonger la verticalité et l'horizontalité tout à la fois. Selon nous, les séparatistes ont une vue trop courte du problème, les centralisateurs, une vue trop "plate" sans profondeur. Nous, nous souhaitons une vue multi-dimentionnelle.

A unité supérieure, distinction supérieure et vice-versa. Teilhard de Chardin s'est plû à montrer que l'unité croissante distinguait de mieux en mieux les parties. Ainsi, la tête se distingue plus de l'épaule que l'essieu de la roue. Son unité est pourtant substancielle, organique, supérieure, avec l'épaule. Les deux versants d'un toit se distinguent beaucoup plus s'ils sont rapprochés que s'ils sont séparés.

L'interculturalisme nous apparaît donc comme une réalité plus riche et plus précise que le biculturalisme. Certes, L'interculturalisme ne tranchera pas toutes les questions. Des discussions parfois pénibles s'élèveront sur l'orientation de la maison. Il faut avoir le moins d'illusions possible, c'est de règle. Les relations entre les latins-français et les saxons-anglais ne sont que très rarement amicales. "L'entente cordiale" n'a pas rapproché les deux peuples après 1905. L'exemple du marché commun est l'exemple le plus récent.

Or les Canadiens des deux races ont conservé quelque chose de l'antagonisme des mères patries. Cela laisse entendre,- si l'histoire ne nous l'avait pas déjà assez démontré, chez nous,- toutes les difficultés que nous aurons à partager la même maison, même si nous occupons des pièces différentes.

Mais possible ou non, l'unité doit se faire. Nous sommes indispensables les uns aux autres. C'est le cas, par conséquent,

où "lavolonté doit faire la relève de l'amour", dirait Gustave Thibon.

La Confédération a échoué pour avoir trop navigué à l'intérieur du pays, pour s'être trop avancée dans les droits des provinces. Mais est-ce qu'une canalisation, une transformation apportée par l'interculturalisme ne permettrait pas au navire une heureuse pénétration?

E- En pratique

1- Que signifie en pratique l'interculturalisme? Il veut dire que chaque culture descend plus bas, se repand davantage, couvre une plus grande surface, tout en communiant par le haut. C'est ainsi que s'aggrandit la maison canadienne. Les parties du toit doivent s'élargir, tout en ne se disloquant pas.

La mono-culture, l'uni-culture se démocratise, alors que la biculture reste le fait d'une élite. C'est inevitable: seul un petit nombre participera directement à l'interculturalisme.

Et encore, cette échange ne sera jamais parfaite. Il y a deux manières, en effet, de communier à une culture: intégralement ou partiellement. Dans le premier cas, la participation dépasse l'intelligence comme telle pour aller jusqu'au biologique. Qu'on se souvienne de ce que disait Pie XII (p.2). C'est ainsi que nous participons à la culture latine: par l'étude de la langue et de l'histoire et surtout par évolution vitale, organique. Nous ne sommes pas seulement des latinistes, mais encore des latins.

Les Canadiens-Anglais, au contraire, ne seront jamais que des latinistes. Ce n'est donc que partiellement qu'ils communieront à la culture latine.

Au Canada, les élites des deux nations ne communieront à leur culture réciproque que de cette manière imparfaite.

2- Malgre les dimensions généreuses, confinant au biologique et au social, que nous avons reconnues à la culture, nous devons bien admettre ses limites très certaines : limites en étendue, puis limites en profondeur.

La culture participée n'est réalisable que chez une élite. Par ailleurs, elle ne va plus pas plus loin que l'intelligence.Or, cette faculté, si noble soit-elle, ne suffit pas à créer la sympathie et la

bonne entente. Seuls les intellectuels de type rationalistes ont encore quelques illusions sur la toute-puissance de la culture.

Les moyens rationnels n'ont jamais apporté par eux-mêmes et seuls la paix. L'exemple des Grecs est fameux. Peuple par excellence de la raison, il n'a jamais réussi à faire l'unite politique du pays.

La paix est le fruit de la volonté, et non pas de l'intelligence. Elle decoule de la justice et de la charite. La parole classique traduit cette pensée: "Paix aux hommes de bonne volonté." Il n'est donc pas raisonnable de faire appel exclusivement, ni principalement, aux moyens rationnels pour etablir la confiance et la bonne coexistence entre les deux nations du Canada.

La source de notre malaise actuel ne vient pas des langues, mais des personnes. Les Canadiens-Français ne meprisent pas l'anglais qu'ils désirent connaître, mais les Anglais. Le phénomène se répète pour les parténaires. Ce qui est en cause, ce ne sont pas les cultures.

Au vrai, notre indisposition n'est pas un mal de tête: elle est un haut-le-coeur. Ce qui manque à la maison canadienne, ce n'est pas la largeur du toit, mais le rayonnement du foyer.

De toute évidence, les Canadiens ne pourront vivre collectivement que par la rencontre des personnes, au-delà des cultures. Il faut depasser le language conventionnel, arbitraire, des mots pour se rejoindre dans celui, si naturel, des gestes et de l'art. Il ne faut pas s'arrêter aux signes de l'écriture, chétive, mais aller se lire dans ceux de la nature, d'un feu, d'un"moot".

Ce qui manque à ce mariage blanc, c'est, pour sûr, l'amour. Ici, les jeunes sont appeles à jouer un rôle irremplacable. Si la nouvelle Constitution sera écrite par les juristes, elle sera inspirée par les jeunes.

Sans mérite de leur part, les jeunes ont plus que quiconque le sens de l'unité, au-dessus des disputes et des rivalites. Mieux que quiconque, ils savent ignorer ce qui divise. Aussi depuis quelques années, voyons-nous fleurir un grand nombre de nouvements de jeunesse qui ont comme but de faire plus beau notre monde, dans la paix et l'harmonie. Ayant cesse d'être des citoyens de réserve, ils sont

devenus les membres responsables et efficaces de la societé.

Avant d'aborder notre proposition, nous voulons signaler nettement l'atmosphère necessaire aux rencontres de personnes. En effet, l'enquête nous revèle clairement l'infecondité des rencontres passees. Celles-ci n'ont servi qu'à nous eloigner. N'est-ce pas chez les intellectuels, plus facilement bilingues et les plus exposes aux rencontres, que nous retrouvons le plus de séparatistes? Les seuls rencontres, jusqu'ici, qui se sont avérés fructueuses, furent les echanges d'étudiants.Or celles-ci, jouissent d'un climat special, d'une atmosphère qui permet la fecondité de telles rencontres.

3- Ce que nous proposons

COMMISSION PERMANENTE DE JEUNES

La formation de cette Commission nous semble répondre à un besoin urgent, et y répondre rapidement est nécessaire.

Ses membres, dont l'âge varierait entre 18 et 25 ans, reconnaîtront par leur nombre, leur responsabilité et leur culture, l'égalité absolue des deux races. Ils seront désignés par les Associations de jeunes qui sont de caractère bilingue ou qui s'etendent à tout le Canada.

Cette Commission de bonne entente recevrait les doléances des individus et des groupes, enquêterait sur le racisme et l'intolérance, chercherait les moyens à mettre de l'avant pour promouvoir l'interculturalisme et la paix intérieure du pays.

Elle ferait des recommandations chaque annee aux Communes, et aux Législatures et aux Associations qui le souhaiteront.

Elle coordonnerait et stimulerait l'effort de tout mouvement de jeunesse qui poursuivent un but pacifique d'une manière ou d'une autre.

Elle organiserait elle-même des échanges d'étudiants, des camps de formation internationaux, comprenant la participation des candidats de toutes les races, etc.....

CA1 E 1
-65R22

Activité du clan Jean Nicolet au cours de l'été 65 en vue de réaliser une partie de ses propres suggestions et de proposer une expérience pilote à l'échelle canadienne.

... 3 octobre 1965.

Présentation du rapport

Un rapport comme celui-ci [illegible] une présentation assez longue si on sait que le voyage, que nous voulons vous résumer, dura deux mois, fut exécuté par quatorze garçons et leur aumônier, et les conduisit à travers l'ouest canadien et le midwest américain sur une distance de dix mille miles.

Le clan Jean Nicolet, dès sa formation, en 1958, avait voulu donner à ses membres une formation particulière, laquelle formation devait se faire à partir de l'ouverture au monde. On ne s'est pas démenti depuis et le programme fut assez bien suivi.

Les routiers de Nicolet avaient d'abord étudié le problème de la paix mondiale, appuyant leur théorie sur ce point par la participation active à l'une des marches sur Québec pour le désarmement nucléaire. Ramenant leurs horizons aux frontières de l'Amérique, ils étudièrent plus profondément la condition des pêcheurs des Maritimes, visitèrent les frères de St-Pierre et Miquelon. L'année suivante, cette chaîne d'amitié et de compréhension mutuelle s'étendit jusque chez les Noirs de Washington et nos voisins new-yorquais. Ces activités avaient formé le clan nicolétain et y avaient établi des traditions, des désirs encore plus grands d'amitié universelle mais canadienne d'abord.

Voici donc [illegible] l'Atlantique au Pacifique par une immense chaîne que nous devions former pendant les vacances 65. Il fallait prouver que les nations mères au Canada pouvaient éviter le divorce, en leur aidant d'abord à se connaître. Nous partions [illegible] faire connaître à travers nous la jeunesse québecquoise et rencontrer là-bas des jeunes canadiens-anglais. Toute l'année scolaire 64-65 fut employée à la préparation individuelle et de groupe en vue de réaliser ce projet.

Tous les gars du clan devaient se préparer et travailler [illegible] pour le [illegible]. Cependant, tout le clan ne pouvait faire la route. Il y eut sélection; ce fut tour à tour le groupe des dix, le groupe des douze, enfin le groupe des quinze routiers qui devaient participer à l'expédition. Tous ont une formation scoute d'au moins deux ans, ils sont tous étudiants, ayant terminé le Collège I ou le Collège II:

René Kirouac, chef du clan, 18 ans, de Warwick
[illegible], assistant au clan, 20 ans, de St-François du Lac
Georges Lavoie, assistant au clan, 22 ans, de Drummondville
Eloi Arsenault, chef commando, 22 ans, de Wellington, I.P.E.
Lauréat Parenteau, chef de troupe, 19 ans, de Drummondville.
Yves Gaulin, assistant de troupe, 19 ans, de Princeville
Denis Proulx, assistant commando, 17 ans, de Manseau
Florent Pariseau, assistant commando, 18 ans, de Victoriaville
Michel Gauvreau, assistant de troupe, 19 ans de Victoriaville
Laurent Marcoux, routier, 20 ans, de Victoriaville
J.J. Pelletier, 18 ans, de Drummondville
Simon Lemaire, routier, 18 ans, de St-Zéphirin
Yvon Parenteau, routier, 19 ans, de St-Angèle
Léandre Bibeau, routier, 18 ans, de Yamaska
L'abbé Gérard Marier, aumônier et docteur en philosophie, professeur au Séminaire.

Dès la décision du projet, tous entreprirent un long travail qui allait les conduire à une meilleure connaissance géographique, [illegible] différents journeaux anglais et français de l'est. Vinrent ensuite les cours d'anglais au laboratoire [illegible], au rythme d'une heure par semaine sous la direction de M. Brunet, professeur d'anglais au Séminaire. La formule scoute proprement dite se chargeait ensuite de donner aux gars le dévouement, l'ouverture aux autres et la sociabilité qui allaient s'avérer des atouts importants au cours du voyage.

Jusqu'à Noël, les chefs du groupe se chargèrent d'établir les exigences et les grandes lignes du voyge ainsi que l'organisation du travail intense qui devait se faire dès janvier en vue de la préparation immédiate du voyage. Dès janvier, une réunion hebdomadaire rassemblait les garçons afin de partager les charges, échanges des idées et vérifier ce qui se faisait. Ainsi, des équipes furent chargées de fixer l'itinéraire, de rassembler le matériel, de préparer les menus et les services de la table, de présenter au public le projet par une publicité appropriée, de ramasser l'argent nécessaire, de préparer des veillées, des rencontres et des techniques d'enquêtes, d'orienter la pensée d'un tel voyage. Enfin, tout s'organisait en vue d'un succès qui fusse le plus économique possible, mais aussi le plus enrichissant et le plus fructueux possible. L'expédition prenait forme et on lui donna son nom:

Route d'Amitié
Friend ship Lines.

La préparation la plus longue fut sans doute l'information sur chaque ville que nous devions visiter. Il fallait à l'avance, préparer des rencontres, se mettre en contact avec les chefs français des minorités et les meneurs anglais, organiser un programme de visites qui nous épargneraient du temps et nous donneraient une idée, la plus juste possible, de chaque région. Enfin, les débats s'étendirent sur la question du genre de travail que nous allions adopter. On étudia d'abord le genre d'enquête qui s'était déjà fait dans l'Ouest. Tous les scouts de l'équipe qui [illegible] du rapport préliminaire de l'enquête [illegible], pour éviter le déjà fait, nous avons choisi comme objectifs trois points déjà soulignés, mais non approfondis par l'enquête Laurendeau-Dunton; à savoir: la jeunesse, la religion et les écoles [illegible] d'unité canadienne. A la question où, quand et comment enquêter, on répondit: " Partout, en tout temps, par la rencontre [illegible]."

Après avoir envoyé un millier de lettres, visité et rencontré quelques [illegible] personnes pour les intéresser au projet, après avoir [illegible] les parents et avoir établi un système de communication qui leur permettait de nous rejoindre partout, nous étions prêts à partir.

Lauréat Parenteau.

TRAVAIL

Notre " voyage d'échanges bilingues et biculturels entre jeunes de diverses provinces ", ainsi que l'a nommé la Commission du Centenaire, dans le " mémoire d'entente " que les deux parties ont consenti à signer, voulait connaître la situation nationale le plus exactement possible, et se devait de recourir à toutes les sources disponibles. - Rappelons que nous ne nous situons pas au niveau économique; ce n'est pas au fond du problème: l'argent n'a pas de culture. Par exemple, Québec emprunte de Victoria et Victoria n'aime pas le monopole de Toronto. Nous ne nous situons pas non plus au niveau politique; v.g. Victoria est parfois plus près de Québec (autonomie) que toute autre capitale canadienne. Nous nous situons au niveau de l'humanisme: le problème est dans l'image profonde que chacun se fait de l'autre; la réalité est indifférente; l'image, au contraire, passionne et suscite les interprétations. -

1 Des personnes et des techniques d'approche.

Les chefs. La tactique la plus efficace pour sonder un milieu était d'en connaître l'opinion des chefs. C'est pourquoi nous avons rencontré Son Excellence le gouverneur-général Georges Vanier et sa digne épouse. C'est pourquoi aussi, nous avons rencontré M. le ministre Lamontagne, quelques-uns de nos députés; nombre de secrétaires, de maires, de tous ceux qui surveillent et guident les mouvements de l'opinion publique.

En plus des chefs politiques, nous avons approché les chefs religieux, dont deux archevêques catholiques, Leurs Excellences Mgr [illegible] de Nouvelle, de Victoria, de Montréal, de [illegible], un grand nombre de prêtres et pasteurs de différentes confessions chrétiennes, orientales; allemandes (utérites et mélanites), américaines (Mormons), et un accueil cordial nous était partout accordé, avec des facilités nouvelles de dialogue.

Nous avons également été les hôtes de nombreux chefs sociaux, d'hommes qui exercent une influence sur leur entourage, soit en éducation (professeurs, commissaires d'école; écrivains, journalistes...), soit en information (directeurs de journaux et de postes de radio), soit dans les loisirs (présidents de clubs et d'associations à caractère culturel, scoutisme, YMCA, clubs français...), soit dans tout autre secteur de la vie professionnelle (juges, avocats; médecins; ingénieurs et autres); etc...

La plupart du temps, nous rejoignions ces précieux informateurs dans l'intimité de leurs bureaux, et notre groupe était souvent dispersé chacun suivant sa spécialité. S'agissait-il de la cause canadienne, de la cause du français, de l'oecuménisme, ou de détails particuliers, très tôt, nos détectives avaient flairé l'endroit à [illegible] une matière abondante qui risquait fort, cependant; rester officielle et incomplète. Aussi avons-nous utilisé d'autres méthodes plus originales.

La masse. Comme l'a dit l'un d'entre nous, il fallait rencontrer "l'homme de la masse". Nous avons donc compté sur un hasard calculé généreux, qui dispensait à quinze personnes, divisées en petits groupes [illegible] heureuses à effectuer, des faits et gestes d'intérêt national à observer.

Nous avons donc marché par les rues, et à travers la spontanéité nerveuse d'une cliente de magasin, la mâle assurance d'un constable, la dignité sénile d'un promeneur dans un parc, la bravoure frondeuse d'un nouveau Beattle de 15 ans, nous avons remarqué des inquiétudes, des espoirs et des attitudes canadiennes.

Chaque fois que c'était possible, nous avons mangé chez des canadiens, soit avec les automobilistes magnanimes qui favorisent l'auto-stop, soit dans des familles très sympathiques qui vous acceptent en moins d'une heure et vous font voir comment ils vivent, comment ils pensent.

Nous fréquentions avec grand plaisir les campus universitaires où fleurissent les slogans des générations à venir et où mûrissent les cerveaux et les coeurs qui les défendront ou les rejèteront.

Un contact moins humain, mais également important, que nous tenions à entretenir, était la visite et inspection des bibliothèques, librairies, discothèques universitaires et publiques, les services fédéraux de transports, de communications, d'information. Plus d'une surprise nous fut accordée au cours de nos recherches.

Les jeunes. Nous les avons connus partout, les jeunes: dans les cours d'écoles, sur les terrains de jeux (tennis ou natation), dans des camps de formation ou des camps de vacances. Malheureusement, beaucoup d'entre eux, comme nous, avaient quitté leurs coins pour la forêt, ou... le Québec. Et c'est avec eux que le contact fut le plus fraternel, le plus sympathique, sans préjugé ni méfiance, l'âme ouverte et audacieuse.

Dans l'atmosphère détendu d'une soirée récréative, improvisée d'apparence, dont chaque étape se prévoyait par les habitués que nous devenions, les "échanges bilingues et biculturels" se réalisaient. Il arrivait parfois qu'un programme ait été organisé, comme à la Broquerie, Manitoba, où il y eut plus de garçons que de filles pour les danses, parce qu'on avait cru notre groupe mixte... Et il y en eut d'inoubliables: à Ottawa, à Toronto, à Edmonton, même à Seattle. Dans le reste des cas, l'un d'entre nous prenait l'affaire en main en guidant les esprits et les corps dans des mouvements simples, agréables et profitables.

Voici le rituel de l'une de ces entreprises scientifiques. Il s'agissait de prendre possession du local par une ronde d'ouverture ou un chant à l'emporte-pièce. Après quoi l'on se présente, avec son âge et ses titres. Puis, des pièces qu'on nous fait chanter, des pièces que nous voulons présenter, des pièces que nous aimons entendre; des danses; des jeux de société. Enfin abreuvés de café, les invités échangent des confidences, discutent avec plus ou moins d'animation, et c'est là que le travail porte fruit...

Des questions. Mentionnons d'abord que les réponses nous serviront de matériel pour le volume du début de 1966, et qu'elles nourriront nos réflexions et nos conversations au long des prochains mois, des prochaines années. Il a fallu user de souplesse, de finesse, d'objectivité, d'esprit d'invention et de renouvellement, afin de tirer le maximum de ce qui était possible, dans des entrevues pas toujours

aussi complètes que nous l'eussions souhaité.

Trois types de questions: les questions générales d'introduction, les questions concernant [illegible], puis la personne, le tout variant au gré de la conversation, suivant les connaissances, la langue et les affinités de l'interlocuteur,..

1. Que pensez-vous du Québec?

Cette question nous amenait à nous présenter. En même temps, elle nous apprenait l'intérêt porté à la Belle Province, tant par les mediums d'information que par le public lui-même, le visage -souvent déformé- qu'on lui prêtait. Paternalisme, idéalisme, réveil, promesses, craintes...

2. Que pensez-vous du référendum?

Une autre qui donnait lieu à de curieuses impressions, à des prévisions, et de notre part, à une foule de correction.

3. Selon vous, qu'est le Canada et quel est son avenir?

Précisons à ce sujet que le "selon vous" était souvent remplacé par un "qu'est-ce que les gens pensent de..." qui dégageait le sujet d'une inquiétante compromission. La formule "As far as I am concerned" semblait la plus populaire, et manifestait souvent que l'on ne se sentait pas politiques, de ressources naturelles, de libertés économiques, d'[illegible], de biculturalisme ou de minorités de toutes sortes... Les uns avec tendresse, les autres avec passion ou apathie. Certains ne disaient rien du tout: c'était un risque.

4. Que pensez-vous du nouveau drapeau?

Objet de dispute, apparente concession aux Canadiens-Français, le drapeau fournit un excellent moyen d'évaluer.

5. Comment considérez-vous la reine?

Que de nuances!

6. Quelle place l'oecuménisme tient-il dans l'unité nationale?

7. Quel rôle les jeunes occupent-ils dans la reconstitution de l'unité nationale?

Il y avait également les renseignements sur le plan provincial: les aspects particuliers des affaires intérieures, comme des relations avec Ottawa, avec les autres provinces, les autres pays; avec les compatriotes d'expression française ou anglaise, selon le cas...

Il y avait les réactions aux exigences de l'actualité: Rapport Dorion, annonce du voyage de Lesage dans l'Ouest, la grève des postes...

Il y avait enfin les problèmes personnels, les inquiétudes et les joies de l'homme, du professionnel, du citoyen, qui enrichissaient et expliquaient en partie les témoignages.

Ajoutons quelques apologies, établissements de faits, [illegible] d'exemples et de preuves personnels, qui nous servaient de stimulants dans les discussions et arrachaient à l'autre partie quelques détails utiles: griefs ou, au contraire, heureuses expériences...

(1) beaucoup engagés. Mais enfin! On parlait de constitution, de chefs.

Des compilations.

Une équipe avait rassemblé la documentation disponible dans les bureaux touristiques des provinces et des villes, dans les bibliothèques publiques et personnelles, dans les journeaux du Québec et de l'Ontario, elle réunit ainsi une précieuse collection de notes historiques, géographiques et industrielles, qui préparait chacun des responsables des différentes villes à une direction clairvoyante et efficace.

Une des prmières démarches à faire en entrant dans une ville consistait à acheter les publications locales, à les inspecter et à les tailler en pièces...

Le principal travail se réalisait dans le programme de rencontres, qui appelait un autre travail, celui de la rédaction des rapports. Il y avait un rapport officiel, pour enregistrer les faits et gestes du groupe entier. Il y avait le rapport personnel de chacun, précisant dans chaque ville la nature des rencontres faites, décrivant les personnes, classant les idées en conservant le plus de spontanéité aux expressions de l'interlocuteur, et livrant les impressions et commentaires personnels de chaque travailleur. Le tout était contrôlé par le chef, classé par région, les dossiers demeurant ouverts en attendant les plénières.

La plénière hebdomadaire groupait les quinze travailleurs, qui avaient en main tous les rapports rédigés par eux concernant une même ville ou une même province. A tour de rôle, chacun y faisait état de ses découvertes et de ses impressions, après quoi les comparaisons, les rapprochements, les contradictions permettaient un premier jugement d'ensemble sur la question.

A chaque jour, à table ou autrement, des discussinns s'élevaient, qui faisaient progresser les thèmes de recherche et les jugements déjà formulés.

Chaque travailleur a rédigé de 40 à 100 pages de rapports, mais il ne faut pas en déduire par là que certains ont travaillé beaucoup plus que d'autres. Car il y a deux bonnes explications: les rencontres de groupe - 2 à 15 - ne ne nécessitaient pas de répétitions de la part de tous les auditeurs. Et ensuite, il y avait les autres travaux.

Les autres travaux.

- Assurer la publicité officielle.
- Préparer et enseigner les chants.
- Animer les soirées.
- Entretenir le lien avec les amis de l'Est (lettres, rapports, articles).
- Prévenir les rencontres de l'Ouest.
- Prendre des photographies et des films.
- Monter l'autel, choisir les textes et les chants pour la messe libre quotidienne.
- Dispenser les soins aux malades (forte utilisation d'aspirines).
- Distribuer les salaires.
- Contrôler la caisse pour les dépenses du groupe.
- Acheter et cuire la nourriture.
- Laver la vaisselle, les vêtements et l'automobile.
- Porter et placer les bagages.
- Conduire et entretenir l'automobile. Etc...

Il faut également compter près de 200 heures de voyage que chaque travailleur a passées à observer le paysage, à le commenter.

Et les imprévus, et les moments creux...

Nous avons tenté d'accomplir un travail consciencieux. Nous reconnaissons

que le fait d'être son propre patron comporte des difficultés, mais le risque en [illegible] des détails particuliers sur notre projet [illegible] la reprise et le développement d'expériences [illegible].

Les journeaux suivants, de la région de l'Ouest, nous ont accordé quelques colonnes, au cours de notre passage, dont la Commission du Centenaire trouvera ci-jointes la plupart des copies, sauf quelques exceptions, que nous n'avons pu contrôler à cause de la grève des postes.

1. Le Droit, Ottawa, (avec photo), article non conservé.
2. (Le journal de Sault Ste. Marie),(avec photo)
3. The Globe and Mail, July 6, (avec photo).
4. The News-Chronicle, Port Arthur, July 10, (avec photo).
5. Winnipeg Free Press, July 15, (avec photo).
6. The Calgary Herald, article non conservé.
7. The Edmonton Journal, July 24.
8. The Penticton Herald, August 3, (avec photo).
9. The Sun, Vancouver, August ?, (avec photo), article non conservé.
10. The Daily Colonist, Victoria, August 8, (avec photo).
11. The Progress, Seattle, August 13, (avec photo).
12. (Le journal de la cathédrale épiscopalienne de Chicago),(avec photo), article non conservé.

La Commsion du Centenaire, qui examinera les articles, pourra y lire qu'elle a reçu " tout le crédit voulu pour son aide financière". Nous disposons également d'une bobine enregistrée de la radio française de Toronto, que nous serons heureux [illegible] d'une entrevue d'une demi-heure accordée à deux de nos publicistes.

Les journeaux suivants, de la région de l'Est, ont rapporté les nouvelles de nos péripéties, fournies par la presse canadienne. De plus, ils ont publié et continuent à publier nos articles et nos commentaires. - Il est évident que n'étant pas sur les lieux lors de leur parution, nous n'avons pu mettre la main sur tous les articles. En voici pourtant quelques spécimens intéressants, qui montreront le crédit accordé à la Commission, ainsi qu'aux bienfaiteurs régionaux, et elle verra le sérieux par lequel nous croyons faire connaître nos [illegible].

1. La Tribune, Sherbrooke, 29 juin, " 15 scouts à la découverte de l'unité canadienne." (avec photo).
   7 juillet, " Les 12 routiers de Nicolet quittent Toronto."
   12 juillet, " Les scouts routiers se heurtent à des murs d'incompréhension en Ontario." (avec photo).
   10 août, " Les scouts-routiers dans l'Ouest Canadien", (avec photo).
   11 août, " Les jeunent croient davantage en un Canada bilingue".
2. La Parole, Drummondville, 30 juin, " Groupe de scouts-routiers en voyage d'études dans l'Ouest ", (avec photo).
   [illegible]uillet, " Ils ont visité ", (avec photo).
   11 août, " Les Canadiens Français de l'Ouest vont-ils survivre? ".

3. Le Nouvelliste, Trois-Rivières, 17 juillet, " Vers l'Ouest, le problème de l'unité prend des proportions quasi-infinies", (avec photo).
juillet, " Le Clan Jean Nicolet soumettra un mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton ".
août, " Nos scouts interrogent les minorités de l'Ouest ", (avec photo).

4. L'Action, Québec, 20 août, " Des scouts ont fait enquête...", (avec photo).

5. L'Union des Cantons de l'Est, Victoriaville, 8 septembre, " Nicolet-Victoria", (avec photo).

Nombre d'autres articles sont parus dans les journaux ci-haut mentionnés, et dans d'autres: Le Devoir, Montréal; La Nouvelle, Victoriaville, ect...

Les postes régionaux de radio et de télévision ont également fait état de nos faits et gestes, mais rien n'a pu en être conservé que des témoignages oraux.

René Kirouac, chef.

1- CANADA.

Nicolet:... 27 juin 1965

La veille du départ, les membres de la Route et leurs parents, plusieurs prêtres du Séminaire et quelques bienfaiteurs qui ont pu répondre à l'appel se réunissent à l'occasion d'une petite soirée intime. Plusieurs invités prennent la parole. Vient ensuite un genre d'explication panoramique de tout le projet; on y explique d'une façon plus détaillée les buts et la préparation de notre voyage, en quoi consiste le travail qui sera fait pendant ces huit semaines et ce qui devra être fait au retour.

Nicolet... Ottawa:... 28 juin 1965

Départ de Nicolet vers 8,30 hres après une brève entrevue avec le journaliste du Nouvelliste. Une heure plus tard, c'est un arrêt à Drummondville pour effectuer les dernières mises au point sur l'automobile. Pendant ce temps, les garçons en profitent pour rencontrer les journalistes de La Tribune et de La Parole afin de souligner le départ officiel du groupe.

L'arrivée à Ottawa a lieu assez tard dans l'après-midi. Installés dans les baraques de l'Université d'Ottawa, nous décidons de commencer nos enquêtes sur le champ. A la fin de la soirée, nous échangeons nos impressions sur nos premières rencontres; à première vue, il semble que les Canadiens-Français d'Ottawa ne se rendent pas compte des problèmes qu'il y a dans leur ville. Pour eux, tout va bien. De plus, bilingues par naissance, ceux-ci semblent éprouver autant de difficultés à parler le français que l'anglais. Le bilinguisme congénital serait-il impossible? Nous nous endormons sur cette " profonde " réflexion.

Ottawa:... 29 juin 1965

La matinée, des enquêtes. Certains obtiennent une foule de renseignements sur le système éducationnel en Ontario, tandis que d'autres, joignant l'agréable à l'utile, vont interroger les touristes qui visitent le Musée National. Au dîner, M. Alban Garon, directeur des services au Ministère de la Justice, nous fait ses commentaires sur le fonctionnarisme, sur l'attitude officielle et officieuse des Canadiens-Anglais face au séparatisme. Le début de l'après-midi se passe à visiter les édifices de la Cour Suprême et du Ministère de la Justice sous sa direction. Remarque: "La justice est bien logée au Canada".

Au Parlement, ce sont d'abord de longues recherches pour trouver un réceptionniste qui parle français. Après avoir fait antichambre un certain temps, nous rencontrons l'Honorable Lamontagne; le photographe du Droit prend une photo

du groupe en sa compagnie. Quelques instants plus tard, ce sont deux députés, MM. Côté et Prud'homme, qui viennent nous entretenir. Tous deux affirment se sentir parfaitement chez eux à Ottawa et nous incitent à faire de même partout à travers le Canada. Selon eux, l'intérêt d'être Canadiens, c'est que le Canada est un défi à la géographie; ce thème de la distance-facteur-négatif pour l'unité canadienne, nous le retrouvons partout au long de notre voyage. A la fin, ce sont les encouragements d'usage; on espère pouvoir se servir de nos rapports pour améliorer les voyages d'étudiants que la Commission du Centenaire patronnera dans l'avenir. Viennent ensuite les éloges de M. Pearson, de sa politique compréhensive à l'égard des Canadiens-français et de sa grande diplomatie à l'égard des Canadiens de l'Ouest.

Après le souper, rencontres avec des scouts de l'endroit qui en profitent pour nous faire visiter quelque peu la ville. Lors d'un bref arrêt à Kings-mere, quelqu'un nous affirme préférer Tintin à James Bond: on voit ici l'étendue de sa connaissance du problème culturel. Au retour, ce sont les rapports sur cette journée remplie de rencontres officielles, de déclarations officielles, de confidences à ne pas écrire dans le rapport et d'enquêtes sans intérêt extraordinaire effectuées sur la rue... Le sommeil ne tarda pas à venir.

... 30 juin

Pendant l'avant-midi, des enquêtes. L'habitude s'acquiert lentement, ça devient plus facile même en anglais. Résultat, une foule de rencontres de plus en plus intéressantes. La conclusion générale qui se dégage de ces nouvelles enquêtes, c'est que la majorité des Canadiens sont d'accord pour affirmer une profonde évolution sur le plan bilinguisme depuis 1961.

Une autre visite au Parlement marque le début de l'après-midi: nous rencontrons M. Vincent. Ensuite, une heure de temps libre vient permettre à plusieurs de s'instruire au Musée de Guerre, tandis que les autres continuent de perfectionner leurs techniques d'enquête dans les rues d'Ottawa. C'est alors le départ en groupe pour Rideau Hall. Là, après avoir assisté à une relève de la garde par les "British Grenadiers", nous avons l'occasion de discuter avec quelques membres de la "R.C.M.P.". L'aide de camp du général Vanier nous introduit dans une salle d'attente avant de nous raccompagner jusqu'au salon où Son Excellence nous rejoint quelques instants plus tard. Tous sont frappés par l'étonnante simplicité du général et de son épouse; on dirait les grands-parents du Canada.

Son Excellence nous entretient alors de l'importance qu'il y a pour les Canadiens de se connaître, de connaître leur pays. Faisant l'éloge des échanges de jeunes, il exprime le désir de les voir s'intensifier. Quant à l'unité du pays, c'est principalement sur les valeurs humaines qu'il faut compter pour la réaliser, c'est-à-dire 40% de Canadiens-français, 35% de Canadiens-anglais et 25% d'immigrants. Somme toute, notre problème est

plus facile à résoudre que celui des Etats-Unis, car il n'est pas racial, mais linguistique. Avant notre départ, Mme Vanier tient à nous faire visiter sa chapelle privée.

Après le souper, nous rencontrons un autre groupe de scouts d'Ottawa, tous anglais cette fois. En général, ils semblent moins bien informés que ceux rencontrés précédemment; par contre, ils sont mieux doués pour les choses officielles.

Ottawa... Kingston:... 1er juillet, Anniversaire de la Confédération.

Départ d'Ottawa tôt dans l'avant-midi. Arrivés à Kingston à trois heures, nous sommes reçus au Royal Military College par M.Adrien Thériault. Tout au long de la journée, l'aumônier s'entretiendra avec lui des divers problèmes canadiens. Le souper a lieu chez lui. Le soir, après nous être installés au sous-sol de l'église catholique, c'est la plénière. Chacun fait la somme de ses enquêtes pour le profit des autres, et on y discute des mises au point à faire. Le reste de la soirée étant libre, la plupart vont enquêter ou vont à la découverte de la ville. Kingston n'étant cependant qu'une étape, les enquêtes y sont rapides et manquent de profondeur parfois.

Kingston... Oshawa:... 2 juillet

Départ à bonne heure comme à l'accoutumée après les remerciements d'usage. A Oshawa, l'après-midi se passe à enquêter; ce sont alors les premiers contacts avec les Orangistes. Par ailleurs, nous nous rendons compte du fait que plus nous allons vers l'Ouest, moins les gens sont renseignés et moins ils sont intéressés à l'être; entre Oshawa et Ottawa, la différence est considérable.

Dans la soirée, rencontre avec les moniteurs des jeunes du camp Samac. C'est là que nous passerons la nuit. La première piscine du voyage est très appréciée. Après la veillée, quelqu'un fait la remarque suivante:"L'attention des gens dans les discussions ressemble beaucoup plus à de l'amabilité qu'à de l'intérêt".

Oshawa... Toronto:... 3 juillet

Partis du camp Samac tôt dans l'avant-midi, nous arrivons à Toronto pour le dîner. Après que chacun se soit installé dans les locaux à notre disposition au collège St-Michael's, tous sont invités à enquêter durant l'après-midi pendant que deux des garçons font la lessive communautaire dans une buanderie. Au Casa Loma, un groupe a l'occasion de discuter avec deux infirmières Canadiennes-françaises; l'abbé Marier, qui a quelques amis dans la ville, les aide même à se trouver un emploi. Après le souper, le docteur Pierre Forcier, ancien résident de Nicolet établi à Toronto, nous fait ses commentaires personnels sur diverses questions nationales tout en nous faisant connaître un peu la ville.

Plus tard dans la soirée, il y a temps libre pour permettre à tous de se mettre à date dans leur rapport. Premières impressions: Toronto ne ressemble pas à la ville "British" et anti-françaises que certains nous avaient décrite. Il semble cependant plus facile d'y rencontrer des Français de France que des Canadiens-français.

Toronto... 4 juillet

En ce jour du Seigneur, tous assistent à la messe dominicale, comme ce sera l'habitude tout au long du voyage. Après le dîner, des enquêtes pour le reste de la journée: la plupart se retrouvent à la plage sur Center Island. C'est là que nous ferons nos rencontres les plus intéressantes: Français, Canadiens-français et immigrés; ce sont également nos premiers contacts avec les Italiens de la place.

Il ne faut cependant pas croire que tous se sont rendus à la plage, car un certain nombre, en compagnie de l'abbé Marier, vont rencontrer les Canadiens-français sur les marches de l'église, au sortir de la messe française (cette église est bilingue). D'autres vont dans les familles. Vers la fin de l'après-midi, la commission sur l'éducation se réunit pour faire un rapport de groupe.

Le soir, plusieurs vont rencontrer les jeunes de l'endroit à l'occasion d'une soirée dansante au sous-sol d'une église catholique; d'autres vont voir les "Parapluies de Cherbourg", film français présenté en français dans une ville où il n'y a aucun cinéma français. Nous avons conclu à un effort involontaire pour le bilinguisme. Dans le tramway, une rencontre originale: un Canadien-anglais d'origine grecque nous affirme que ce serait mieux si le Canada appartenait à la France comme il se doit; il ne songe pas un seul instant à l'indépendance du pays. Il faut appartenir à quelqu'un ou mourir, semble-t-il.

Toronto... 5 juillet

Ce matin, la messe se déroule de la même façon que tous les autres matins. Pendant la matinée, les membres de la commission sur l'éducation, en compagnie de l'abbé Marier, vont se renseigner auprès des commissaires d'école et de quelques professeurs. Les autres enquêtent chacun de leur côté; les parcs semblent assez recherchés, car il est relativement facile d'y trouver des gens qui ont le temps de discuter, des gens de toutes les classes sociales, de tous les milieux, du simple journalier jusqu'au professeur d'université.

Après un dîner assez animé, où plusieurs font valoir des points de vue aussi différents qu'originaux, c'est le départ en groupe pour visiter le Parlement provincial de l'Ontario. Nous avons la surprise de constater que le guide parle un anglais si impeccable qu'il est plus facile à comprendre que certains guides du Parlement d'Ottawa lorsqu'ils parlent français.

C'est ensuite une entrevue au Globe and Mail qui nous accorde un article sur l'édition du lendemain.

Une constatation que nous sommes à même de faire, et qui nous sera confirmée par plusieurs personnes d'autres pays venus s'établir à Toronto: "Ici, tout est mort, tranquille. Il n'arrive jamais rien". Ceci explique sans doute le caractère réservé, discret, peu communicatif des gens que nous avons interrogés. Seule leur tranquilité semble les préoccuper.

Toronto... Sudbury:... 6 juillet

Dans la ville du nickel, l'opinion canadienne-française, très forte, a deux faces comme l'immense "cinq cents"; séparatiste, non séparatiste. Le soir, à la table, les deux côtés se rencontrent, dans une discussion bruyante et tenace.

Après souper, un groupe enquête, tandis qu'un autre demeure au local encore quelques instants pour y accorder une entrevue à un journaliste local. Ensuite, ce même groupe rencontre quelques jeunes universitaires séparatistes d'expression française: conversation aussi intéressante que passionnée. Selon eux, seul l'élément destructif du séparatisme pouvait être et avait été utile aux minorités; quant à ces minorités, "il faut qu'elles disparaissent puisqu'elles sont déjà mortes". Pour ce qui est de la faiblesse principale des Canadiens-français, ils sont incapables de se grouper ailleurs que sur la plan paroissial; toute initiative à l'échelle urbaine est vouée à l'indifférence générale. Il faut noter que d'autres universitaires rencontrés dans la journée ne partageaient aucunement leur avis.

Sudbury... Sault Ste-Marie:... 8 juillet

Le matin même, l'abbé Marier prononce une allocution d'environ une heure à la radio locale, aidé de René et de Lauréat. Par conséquent, le départ vers Sault Sainte-Marie a lieu assez tard dans l'avant-midi. Voyage sans incident ni accident. Le soir, tous vont enquêter dans la ville.

Sault Sainte-Marie:... 8 juillet

Pendant la matinée, visite de l'Algoma, complexe sidérurgique intéressant à visiter puisqu'il nous donne une bonne idée de ce que sera Sidbec. Après ce dîner, des enquêtes jusqu'à cinq heures, heure à laquelle la plénière est censée débuter. Cependant, plusieurs vont souper dans les familles, ce qui retarde la plénière. Après le souper, partie de ballon-volant; la pluie venant nous interrompre, nous enchaînons par une sorte de soirée intime. Ce genre de rencontres est très apprécié car il permet des discussions beaucoup plus naturelles; on y entend des opinions qu'on ne pourrait probablement recueillir lors d'interview ou de rencontres officielles. C'est le principal effort que nous sommes obligés de faire continuellement dans nos enquêtes. La meilleure façon, c'est encore d'interroger les gens que nous rencon-

trons en faisant de l'auto-stop.

Sault Ste-Marie... Fort-William:... 9 juillet

Il pleut et c'est frais. Les enquêtes se font néammoins. Les rencontres sont plus difficiles.

Fort-William... Winnipeg:... 10 juillet

Pour une deuxième journée consécutive, Denis et Michel doivent attendre cinq heures avant d'avoir une occasion pour quitter Fort-William. Les premiers arrivés sont reçus par l'abbé Côté qui leur trouve un local au Grand Séminaire de St-Boniface. Les autres arrivent dans la soirée à cause de la longueur du trajet; après le souper, Denis et Michel manquent encore à l'appel, et ce n'est qu'à deux heures trente du matin qu'ils rejoindron le groupe.

Winnipeg:... 11 juillet

Lever très tard en ce jour du Seigneur. Après un rapide déjeuner-dîner de consistance incertaine, temps libre pour enquêter jusqu'à quatre heures. Pendant l'après-midi, l'aumônier et quelques autres vont rendre visite à M. le Juge Lacerte, un des premiers membres de l'Association de l'Education du Manitoba pour les Canadiens-français. Il leur explique en détails l'histoire du français et des Canadiens-français au Manitoba, en plus de leur donner une foule de renseignements sur l'actuel système éducationnel au Manitoba. C'était en quelque sorte presque les mêmes opinions que celles de Mgr Baudoux lors de l'entrevue qu'il nous accorda à quatre heures.

Pendant près de deux heures, l'archevêque de St-Boniface nous a entretenu du problème canadien-français et a répondu à nos questions sur l'oecuménisme comme facteur possible d'unité. Après avoir fait un bref historique du diocèse, il nous renseigna sur la condition actuelle du français et des Canadiens-français à travers tout le Manitoba, spécialement à St-Boniface. En quelques mots, il explique ensuite les problèmes causés par la présence des Néo-Canadiens et des Canadiens d'origine Irlandaise; ce sont ensuite quelques suggestions pour améliorer l'aide du Québec aux minorités. Enfin, quelques considérations épiscopales sur l'oecuménisme.

Pendant la soirée, certains enquêtent, certains se reposent et d'autres se divertissent.

..... 12 juillet.

Aujourd'hui nous changeons de local, ce qui se fait dans une quelconque agitation, la nervosité commençant à s'emparer de tous et chacun, de certains plus particulièrement. Rendus à la salle d'école de la paroisse St-Eugène, nous apprenons que nous pourrons avoir un meilleur local, celui des scouts catholiques. Naturellement, nous nous y rendons dans le plus cout délai.

Cette fois, nous nous installerons pour de bon.

Pendant l'après-midi, visite des abattoirs Burns, question de savoir si les animaux sont abattus et mis en conserve dans les deux langues. Nous avons l'occasion de voir et même de discuter avec des hommes soumis au travail à la chaîne accélérée. Au retour, plénière pour les enquêtes effectuées entre Toronto et Sault-Ste-Marie, ce qui occupe le reste de l'après-midi. Pendant la soirée, rencontre d'un groupe de scouts anglais. Au retour, échange d'impressions et coucher puisqu'il le faut.

..... 13 juillet

Lever très tard en ce jour de lessive familiale. Déjeuner-dîner copieux pendant qu'un invité, l'abbé Deschênes nous accorde quelques opinions très personnelles. Pendant l'après midi, un certain nombre font des rapports, d'autres enquêtent sur la rue, d'autres enfin vont à l'Université avec l'aumônier pour rencontrer des universitaires. Au retour, c'est un véritable choc d'idées: la conversation du souper est aussi intéressante qu'explosive. Après le souper, enquêtes sur la rue et dans les parcs, question de se reposer des enquêtes de l'après-midi.

..... 14 juillet

Une visite au Parlement provincial nous permet une foule de rencontres intéressantes. Pour occuper le reste de la matinée, certains vont à la Galerie d'art, tandis que d'autres vont passer une entrevue au Winnipeg Free Press. Dans l'après-midi, des enquêtes et une visite pour rencontrer quelques instituteurs au Collège des Jésuites. Après le souper, rencontre de quelques hommes supposément jeunes au YMCA. A noter qu'un des routiers a passé une journée entière au sein d'une famille et qu'il y passe également la nuit.

..... 15 juillet

Une visite à la ferme des Utérites. Impressions générales: il semble impossible d'écraser l'individu d'une façon plus systématique, plus totale; l'individu au service entier de la communauté. Inutile de dire que l'information est nulle car le chef dit aux autres ce qu'il juge bon, que cela soit vrai ou pas. L'après-midi se passe agréablement, au Stampede de Morris, le troisième au Canada, qui amène une forte représentation américaine. Pendant la soirée, rencontre avec les jeunes du village français de La Broquerie; deux garçons, demeurés au local, ont l'occasion de causer avec son Honneur le Juge Monin, juge en chef de la Cour d'Appel du Manitoba et membre de la Commission du Centenaire. Coucher quelques instants après les échanges de commentaires traditionnels au retour d'une rencontre.

Winnipeg... Régina:... 16 juillet

Jour de voyage. Souper au Séminaire Régina Cléri où nous pouvons causer avec quelques Pères. Ensuite, nous établissons nos quartiers dans la salle paroissiale de l'église St-Jean Baptiste.

Régina:... 17 juillet

Une visite au baraquement de la RCMP ouvre le programme de la journée. Plusieurs s'indignent du fait qu'on demande aux Canadiens-français qui y sont de ne pas parler français entre eux. Au Musée, nous pouvons voir un bout de la corde qui a servi à pendre Louis Riel. Après le dîner, des enquêtes jusqu'à quatre heures, puis temps libre.

Pour bien terminer la journée, une rencontre préparée à l'avance nous permet de rencontrer les jeunes de la paroisse.

Régina:... 18 juillet

Après la messe, en compagnie de gens de la paroisse, nous avons l'occasion de discuter avec eux et plusieurs vont dîner dans les familles. Dans l'après-midi, un groupe visite la ferme modèle d'un quinquagénaire à l'esprit inventif, tandis que l'autre groupe utilise les adresses rassemblées le soir précédent pour se trouver un endroit pour souper, les repas n'étant pas pris en groupe, le dimanche midi et le dimanche soir.

A noter que pendant la journée, deux des garçons vont à Gravelbourg pour voir une tante à eux, mais c'est pour apprendre que celle-ci est en repos dans un couvent de Régina, juste de l'autre côté de la 25e avenue, où nous sommes. Rendus sur place, il ne leur reste plus qu'à enquêter: une speakerine au poste français de l'endroit leur dit: "Si vous voulez entendre du français, ce n'est pas à Gravelbourg qu'il faut venir". L'économe du collège des Oblats est aussi optimiste. Que penser alors de l'opinion presque générale selon laquelle Gravelbourg serait le château-fort du français en Saskatchewan? Nous nous endormons sur cette interrogation.

Régina... Calgary:... 19 juillet

Longue distance..., la journée entière se passe à voyager. Au lieu de rendez-vous, soit au Club français de Calgary, deux garçons manquent à l'appel; ils entreront dans la ville à quatre heures du matin. Par chance, un particulier leur offre l'hospitalité pour le reste de la nuit.

Calgary... 20 juillet

En matinée, plusieurs enquêtes, dont l'une sur l'oecuménisme. L'après-midi, tous se reposent des enquêtent précédentes en enquêtant à des endroits différents. Pendant la soirée,

d'autres enquêtes pour une partie du personnel; l'autre partie [illegible] chevaux m'intéressent plus que le séparatisme".

Calgary... 21 juillet

Plusieurs se rendent au zoo de l'endroit pour rencontrer des gens tout en se délassant; les autres demeurent au local pour compléter les rapports. Sitôt après le dîner, rencontre avec les Canadiens-français les plus importants de la place; c'est au docteur Bauchemin que nous sommes redevables de cette entrevue. le rapport de la discussion est long et ardu à cause de la diversité et de la multiplicité des opinions. Ensuite, visite en groupe de l'aquarium; quelques rencontres.

Pendant la soirée, certains tentent d'avoir l'opinion des jeunes "blousons noirs" sur la rue et même celle des habitués de la "Main". Le résultat fut décevant en général, mais certains étaient étonnamment renseignés.

Calgary... Edmonton:... 22 juillet

Quelques instants après notre arrivée à Edmonton, trois garçons et l'aumônier sont interviewés sur les ondes de la station française de radio. Plus tard, nous nous installons au Collège St-Jean. Pendant la soirée, visite de la capitale de l'Alberta, avec quelques résidents de la ville. Rencontre d'un Canadien d'origine londonienne; selon lui, les Canadiens-anglais sont plus "British" que les Anglais et leur loyauté envers la reine est plus grande.

Edmonton:... 23 juillet

Journée consacrée à des enquêtes de toutes sortes. En compagnie de quelques garçons, l'abbé Marier interroge plusieurs pasteurs de différentes confessions religieuses au sujet de l'oecuménisme. Les autres, par groupes de deux, enquêtent sur la rue, au Parlement et à l'université. Certains universitaires, séduits par le genre de nos enquêtes, nous promettent d'écrire un chapitre dans le livre que nous devons publier: ils y expliqueront ce qu'est leur province selon eux et résumeront leurs opinions sur l'unité canadienne. Au souper, échange d'impressions assez explosif. Pendant la soirée, rencontre avec de jeunes Québecois des échanges étudiants: partie de football avec des billets du gouverneur. D'autres interrogent des gens dans un parc où il y a un concert en plein air.

Edmonton:... 24 juillet

Au début de l'avant-midi, plusieurs ont l'occasion de discuter avec le Père Patoine, un des géants de la survivance française dans l'Ouest. Il semble difficile de trouver autant d'optimisme. Pendant ce temps, quelques-uns rencontrent de leurs parents et de leurs concitoyens qui sont en voyage.

L'après-midi, plusieurs se rendent à Legal, où il y avait "fête au village". Ce village supposé français nous déçoit par son caractère un peu simplice et renfermé. Quelques enquêtes ont tôt fait de nous revéler le caractère savoureux de la mentalité de ces campagnards. Programme de la soirée: rencontre avec des Canadiens-français au gymnase de collège. Discussions intéressantes pour certains, ennuyantes pour d'autres, selon les interlocuteurs. Une exception, un des garçons, que le travail et la fatigue ont rendu malade, repose en paix dans son lit.

Edmonton:... 25 juillet

Après le déjeuner, quatres garçons accompagnent l'aumônier qui rend visite à plusieurs pasteurs de diverses églises protestantes. Le même groupe rencontre ensuite le docteur Arès, cousin du Jésuite du même nom qui s'est intéressé de près au problème français dans l'Ouest; on y remarque chez lui le même pessimisme qui caractérisait son parent. Quelques-uns se renseignent auprès des religieuses qui suivent des cours d'été au collège, les autres interrogent les hommes de la rue.

La soirée se déroule autour d'un feu de camp en compagnie de scouts de l'endroit. Au retour, la discussion est animée. De l'avis général, Edmonton est la ville de l'Ouest où le français a le plus de chances de survivre, de vivre, car les Canadiens-français y sont mieux groupés, mieux organisés.

Edmonton... Banff:... 26 juillet

En cours de route, nous arrêtons à quelques endroits, car nous entrons dans les parcs nationaux, pour la première fois. A Jasper, c'est la salle de l'église anglicane qui nous abritera. Le soir même de notre arrivée, plusieurs partent pour enquêter; presque tous reviennent avec des souvenirs.

Jasper... 27 juillet

Journée magnifique pour le coup d'oeil et les visites, mais peu fructueuse pour les enquêtes. L'après-midi, tous, sauf un convalescent, parcourent les pistes d'équitation de Pyramid Mountain et de Maligne Lake; ceci nous aide cependant à comprendre le sentiment de ceux qui disent ne pas être séparatistes parce qu'ils ne peuvent se séparer de toutes ces splendeurs. Pendant la soirée, rencontre de plusieurs membres de la Liaison Française et de deux diététitiennes d'Ottawa et de Québec qui parcourent les routes de notre pays; leur intérêt est grand, reste à savoir s'il est intéressé.

Jasper... Banff:... 28 juillet

Le trajet Jasper-Banff étant reconnu comme un des plus beaux du Canada, ceux de l'automobile désirent le prendre le temps nécessaire et d'admirer. Quant à ceux qui font de l'auto-stop, leurs enquêtes ont lieu dans un cadre enchanteur. Tous se

retrouvent au Lac Louise pour le souper. Les quelques milles qui restent à faire sont rapidement parcourus dans la soirée. A Banff, nous nous installons dans la salle de l'église presbytérienne. Le pasteur qui nous offre l'hospitalité est l'un des hommes les mieux renseignés que l'on ait rencontré; toute la soirée, et de longues heures le lendemain, il discutera avec nous.

[illegible]:... 29 juillet

Tous partent à la recherche d'opinions originales sur l'unité canadienne, les résultats ne sont pas fameux. L'après-midi, amusement général au "Gondola Lift" de "Sulfur Mountain". Après le souper, plénière: certains opinions recueillies sont si [illegible], le tour-de-rôle d'emploi de plusieurs garçons. Dans les parcs, les enquêtes se font plus difficiles; on rencontre soit les habitants de Banff qui sont plus intéressés à faire de l'argent qu'à discuter, soit des touristes qui sont là pour se reposer, et non pas pour se forcer à réfléchir.

[illegible]:... 30 juillet

Vers midi, un certain groupe fait immédiatement route vers Penticton, tandis que les autres demeurent à Banff pour enquêter. Le pasteur avec qui nous nous sommes entretenus nous offre de résumer par écrit ses opinions sur l'unité canadienne et de nous les faire parvenir au Séminaire, ce que nous acceptons avec joie. Pendant la soirée, tous vont à un spectacle théâtral, question de parfaire notre compréhension de l'anglais.

Banff:... [illegible]:... 31 juillet

Pendant le trajet, les conseils impératifs de l'aumônier nous incitent à intensifier notre zèle dans nos enquêtes.

Penticton:... 1 août

A cause du lever tardif, de la messe dominicale et du déjeuner-dîner, les enquêtes ne débutent que dans l'après-midi. Après le souper, d'autres enquêtent. En un mot, les conseils de l'aumônier ont porté fruit et les enquêtes se sont intensifiées.

Penticton... Vancouver:... 2 août

Faisant de l'auto-stop, quatre garçons ont l'occasion de rencontrer le fils du dernier ambassadeur du tsar aux Etats-Unis avant la révolution de 1917. Quant à ceux de l'automobile, ils partent avec un certain retard car ils doivent d'abord arrêter au Penticton Herald pour une entrevue. A Vancouver, nous nous installons au sous-sol de l'église St-Sacrement.

Vancouver... 3 août

L'avant-midi, plusieurs se rendent à l'université de Colombie-Britannique pour y recueillir les opinions de profes-

seurs et d'élèves rencontrés au hasard. L'après-midi, certains vont à Maillardville, rencontrent quelques travailleurs acharnés de la cause française et discutent avec quelques mécontents. Une constatation: le milieu culturel n'y semble pas très élevé. Pendant ce temps, à Vancouver, quelques garçons rencontrent M. Roméo Paquette, secrétaire de l'Association Française. Après le souper, plénière.

Vancouver:... 4 août

Au début de la journée, une partie des garçons enquête tandis que l'autre visite Stanley Park. L'après-midi, les rôles sont inversés, sauf pour deux garçons qui vont passer une entrevue à l'édifice du Sun en vue d'un article.

Vancouver... Victoria:... 5 août

Le voyage occupe une bonne partie de la journée. Vers la fin de l'après-midi, nous avons l'occasion de discuter avec des religieuses Canadiennes-françaises à Loretta Hall, avant de nous installer à la salle paroissiale de l'église St-Jean-Baptiste. Le soir, des enquêtes précédées d'une réflexion communautaire sur le voyage qui tire maintenant à sa fin.

Victoria:... 6 août

Pendant l'avant-midi, des enquêtes entremêlées de visites. Après le dîner, visite du Parlement en groupe; nous remarquons que le guide s'adresse qu'aux Américains lorsqu'il parle, comme s'il eut été impossible qu'il y eut des visiteurs Canadiens. Ensuite, c'est une entrevue avec Mgr De Roo, Archevêque de Victoria. Il nous donne une opinion réservée sur la situation Canadienne-française et sur l'oecuménisme comme facteur d'unité. Avant le souper, l'aumônier et deux garçons rencontrent M. Morreau, président de l'Association Française. Dans la soirée, rien de spécial, sauf des enquêtes.

Victoria:... 7 août

Aujourd'hui, la ville de Victoria nous reçoit en compagnie de jeunes Canadiens-anglais,- que nous avons d'ailleurs le plaisir d'interroger-, nous visitons la ville en autobus. Le compte-rendu de ces visites n'étant d'aucune utilité pour la cause de l'unité, je passe donc outre. Vers la fin de l'après-midi, nous rencontrons M. Topping, président du Club Français de Victoria et Canadien-français lui-même, malgré son nom anglais. Le soir, en sa compagnie, nous nous rendons à Butchard Garden. Puis, nous allons chez lui prendre un goûter et rencontrer les Canadiens-français les plus importants de l'endroit.

De l'avis général, le caractère "British" de Victoria semble être conservé dans un but presque uniquement touristique... sauf pour le cas de ceux qui ont combattu deux guerres sous le Red Ensign. Par ailleurs, plusieurs gens se défendent de

ce caractère britannique qu'on leur octroie. "Dans l'Est, disent-ils, ils nous croient ainsi, mais ils ne savent pas; ils sont trop loin".

NOMBRE DE PAGES DE RAPPORT POUR CHAQUE REGION DU CANADA.....

Ottawa.....	25 pages	Régina.....	38 pages
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oshawa.....	15 "	Edmonton....	72 "
Toronto.....	30 "	Jasper.....	8 "
Sudbury.....	25 "	B anff.....	26 "
S. Ste-Marie	19 "	Penticton...	73 "
St-Boniface.	92 "	Vancouver...	118 "
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Total: 698 pages
Journal de voyage: [illegible]
Grand total: 791 pages.

2- ETATS-UNIS.

Réflexions préliminaires: ...

Lors de notre à travers les Etats-Unis, les rapports et les enquêtes diminuent très considérablement. La raison en est simple; le plus important du travail est terminé. De plus, nous n'avons presque plus le temps d'interroger les gens: nous ne faisons que voyager. Partis tôt le matin, nous arrivons souvent à destination tard dans la nuit. Or, comme il nous faut dormir quand même, les enquêtes se restreignent aux rencontres faites sur le "pouce" et dans les quatres grandes villes où nous passerons quelques jours.

Mais pourquoi revenir par les Etats-Unis? C'est que notre voyage ayant pour but de renseigner et de nous renseigner, nous avons voulu savoir ce que les Américains savaient du Canada. De plus, nous pouvions étudier les rapports des Canadiens de l'Ouest, non encore analysés en plénitude. Nous pouvions également établir une meilleure comparaison entre le problème racial des Etats-Unis et le problème linguistico-racial du Canada.

Dans le livre, nos réflexions sur les Etats-Unis se borneront à quelques considérations sur l'ignorance qu'ils ont du Canada, du danger d'assimilation qu'ils pourraient représenter pour notre pays et sur l'attitude des Américains face à cette assimilation éventuelle.

Journal: Seattle..... 8 août

Le voyage s'effectue sans trop d'incidents. Deux des garçons ont cependant quelque difficulté à traverser la frontière et se voient forcés de prendre l'autobus s'ils veulent se rendre à Seattle, l'auto-stop étant prohibé dans l'état de Washington. A Seattle, le rendez-vous se fait difficilement, et ce n'est qu'au début de la soirée que tous se retreuvent au camp Cabrini; c'est là que nous nous installerons. Pendant la soirée, rien de spécial, si ce n'est que le coucher a lieu pratiquement à la belle étoile; seul un abri tentait en vain d'arrêter la pluie.

Seattle:..... 9 août

La journée entière se passe à visiter la ville. Aux endroits les plus importants, là où nous prenons le temps d'arrêter, nous bavardons avec les gens. A l'Expo., aucune rencontre particulièrement intéressante. A l'université, nous constatons que leur documentation sur le Canada est très considérable, particulièrement en ce qui concerne Québec. Le soir, veillée avec les jeunes du camp.

[illegible]..... 10 août

Départ tôt le matin. Journée de voyage sans incidents particuliers. Seuls deux garçons se voient obligés de fournir quelques explications à la Police d'Etat parce que l'auto-stop est interdit dans le Washington. Deux autres manqueront à l'appel, le soir venu.

Boise... Salt Lake:..... 11 août

Au départ, les deux garçons n'ont toujours pas rejoint le groupe. Certaines inquiétudes commencent à se manifester. La journée se passe à parcourir le désert, désert de sable, désert d'idées, désert de rencontres valables. Une exception: l'aumônier se fait demander s'il est un Pied-Noir parce qu'il vient du Québec. Ce soir encore, les deux garçons n'ont pu nous rejoindre; demain, s'ils ne sont pas arrivés, nous alerterons la police.

Salt Lake:..... 12 août

Au milieu de l'avant-midi, les deux disparus arrivent enfin, Leur première préoccupation: dormir, ce qu'ils n'ont pas fait depuis deux jours. Pour les autres, la matinée est consacrée aux rapports et à l'hôpital, pour Michel qui doit subir une opération chirurgicale. L'après-midi, baignade au Grand Lac Salé. Le soir, nous assistons à un concert des Mormons et nous prenons connaissance de leurs idées par la suite.

Salt Lake... Cheyenne:....13 août

Pendant le trajet, ceux de l'automobile discutent du plan du livre. L'arrivée à Cheyenne se fait assez tard pour permettre de souper et de se coucher immédiatement après, dans la salle d'école gracieusement mise à notre disposition.

Cheyenne..... Omaha:..... 14 août

Départ tôt le matin. Autre opinion intéressante. Au Canada, il y aurait uniquement des Canadiens-français; le reste, ce sont des Esquimaux. Coucher à Boys Town.

Omaha.....Chicago:..... 15 août

La chanson thème est composée lors de ces quelques milles. A notre arrivée à Chicago, impossible de se trouver un local en raison de l'heure tardive. Nous nous installons du mieux que nous pouvons dans l'automobile, et nous devons attendre au lendemain matin pour retrouver ceux qui faisaient de l'auto-stop. Nuit très inconfortable.

Chicago:.....16 août

Après avoir retrouvé tous les autres, (quatres ont dormi paisiblement dans un parc du centre de la ville sous le regard attendri des passants matinaux), nous nous installons dans un camp scout que nous ne savions pas abandonné. Sans électricité, presque sans eau potable, infesté de punaises et situé à vingt milles de la ville, c'était un endroit charmant... J'allais oublier l'herbe à puce, les araignées et autres bestioles indésirables... Le même jour, nous repartons pour un autre local, soit à la salle de l'église épiscopale, local qui sera le plus confortable que nous ayons eu pendant le voyage. Le soir, exploration du " Chicago at Night " et coucher. Discussion intéressante sur l'oécuménisme avec le pasteur qui nous reçoit.

Chicago:..... 17 août

Pendant toute la journée, liberté entière pour chacun de visiter, d'enquêter et de terminer les rapports, Avant le dîner et avant le souper, il y a un certain temps de réservé pour la plénière. Le soir, quelques uns vont au cinéma, d'autres se contentent de visiter la ville, et un des garçons rencontre un groupe d'étudiants de Boston en visite à Chicago. ..." Le Canada, c'est le " vacation land" des U.S.A."

Chicago....Détroit:.... 18 août

A Détroit, certaine difficulté à trouver un local. Une école finit par nous héberger.

Détroit:..... 19 août

La visite des entreprises Ford occupe une bonne partie de la journée. Ensuite, temps-libre jusqu'au coucher. Une Canadienne naturalisée américaine nous affirme que les Américains, en général, ne connaissent presque rien du Canada, et moins que rien à ses problèmes internes tels que le séparatisme et les frictions entre Canadiens français et anglais.

Détroit....Niagara Falls:... 20 août

Tous se rendent au lieu de rendez-vous sans trop de difficulté, et deux des garçons trouvent même le temps de faire un détour de 300 milles par Kitchener et Toronto pour voir dex amis. Notre séjour en cet endroit fut presqu'essentiellement touristique.

Niagara Falls.....Cornwall:... 21 août

Pour ceux qui font de l'auto-stop, il s'agit de se rendre à Cornwall et, s'ils ont une occasion, à Montréal. A Cornwall, nous rencontrons une quasi-majorité française, ce qui nous découvre des opinions intéressantes. Coucher dans l'attente du lendemain.

Cornwall..... Nicolet:..... 22 août

Visite du complexe électrique canado-américain, Puis, à Nicolet, nous arrivons presque tous ensemble, à temps pour le souper. Dans la soirée, veillée intime avec les parents pour clore officiellement la partie itinérante; reste maintenant les écrits de toute sorte à faire.

Jean-Jacques Pelletier.

Nous sommes reconnaissants à:

M. LE LIEUTENANT GOUVERNEUR PAUL COMTOIS.

M. MAURICE SIGOUIN, DRUMMONDVILLE.

S.S.J.-B. DE NICOLET, NICOLET.

M. ROLAND BOULANGER, WARWICK.

M. LUNEAU AUTOMOBILE INC., DRUMMONDVILLE.

PINARD & PINARD LTEE., DRUMMONDVILLE.

DRUMMOND REDDY MIX, DRUMMONDVILLE-SUD.

DR. ROGER VEILLEUX, NICOLET.

ME. PAUL-EMILE ALLIE, SOREL.

M. A. BELHUMEUR & CIE, TROIS-RIVIÈRES.

M. ROBERT BIBEAU, ST-FRANCOIS DU LAC.

M. JEAN GODIN, SEMINAIRE, NICOLET.

CROYDON MANUFACTURING CO. LTD., MONTREAL.

CANADIAN GENERAL ELECTRIC, CO. LTD.,
MONTREAL 9.

MME. JEAN DEMERS, GENTILLY.

M. LOUIS DESROSIERS, YAMASKA-OUEST.

FRADET & FRADET, DRUMMONDVILLE-SUD.

M. LEMIRE FRECHETTE, NOTAIRE,
LA BAIE DU FEVRE, CTE. YAMASKA.

M. LEOPOLD & LEONARD GAULIN,
ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION,
PRINCEVILLE, CTE. ARTHABASKA.

M. GEORGE HAGGERTY, MARCHAND PETROLEUM,
CO. LTD., DRUMMONDVILLE.

M. L'HONORABLE BERNARD PINARD, DRUMMONDVILLE.

CONSEIL DE LA VIE FRANCAISE EN AMERIQUE, QUEBEC.

COMPAGNIE B.P., a/s M. FITZPATRICK, MONTREAL.

M. GILLES LAPOINTE AUTOMOBILE, ST-PIERRE DE
SOREL.

M. ROBERT NOEL, ARTHABASKA.

RADIO DRUMMOND LTEE., DRUMMONDVILLE.

MME. SURPRENANT, EASTER PAPER BOX, DRUMMONDVILLE

M. RENE THIBEAULT, PIERREVILLE.

M. LAWRENCE LYANS, CELANESE LTD.,DRUMMONDVILLE.

VIC METAL INC., VICTORIAVILLE.

PROGRESS BRAND CLOTHES INC., MONTREAL.

DR. HUGUES ROY, SOREL.

M. J. SALAMON & SON LTD., MONTREAL.

M. ARMAND SIMARD, NICOLET.

MLLE. SUZANNE SHOONER, PIERREVILLE.

DR. JEAN-LOUIS ST-HILAIRE, PRINCEVILLE.

DR. CHARLES-AUGUSTE LEVASSEUR, ST-ANGELE DE
LAVAL.

M.N. LAFRANCE, SEVEN-UP LTEE., VICTORIAVILLE.

THE J.B. GOODHUE COMPANY LTD., ROCK ISLAND,
QUEBEC.

L'UNION-VIE, COMPAGNIE, DRUMMONDVILLE.

RUBIN BROS. CLOTHIERS LTD., VICTORIAVILLE.

WISHING WELL GREETING CARDS CO. LTD., MONTREAL.

Pour des raisons particulières, les noms de quelques bienfaiteurs n'apparaissent pas ici.

René Kirouac, chef.

Voici un budget financier de la route " Nicolet-Victoria " 1965:

RECETTES:

La Commission du Centenaire:	$ 3, 500.
Bienfaiteurs:	$ 2, 242.
TOTAL:	$ 5, 742.

DEPENSES: Rétributions pour le travail réparties sur 12 semaines:

2 semaines de préparation

8 semaines de travail intensif

2 semaines de travail subséquent

Montant des rétributions:	$ 2, 927.
Nourriture:	$ 1, 400.
Automobile & remorque:	$ 800.
Gazoline & huile:	$ 313.
Papeterie: rapports & correspondance:	$ 80.
Traverse & ponts:	$ 75.
Echange d'argent & chèques de voyage:	$ 60.
Publicité:	$ 25.
Téléphone:	$ 20.
Timbres:	$ 12.
Divers:	$ 15.
TOTAL:	$ 5, 742.

Léandre Bibeau.

Il est toujours délicat d'apprécier son propre travail, surtout quand ce travail est vaste dans ses buts, subtil dans son exécution, lointain dans ses répercussions. S'il est relativement facile de dresser les bilans matériels, nombre de personnes interrogées, quantité d'articles dans les journaux, fréquence d'émissions à la radio et à la télévision, par contre il est plus laborieux de mesurer exactement les répercussions, fussent-elles modestes, d'un incessant dialogue.

Comme aumônier, conseiller technique et participant, je dois dire que le travail m'a satisfait dans son ensemble. J'eus souhaité une maîtrise plus grande de l'anglais, une connaissance plus approfondie du Canada, un entraînement d'interview plus technique. Cependant, ces déficiences furent largement compensées par une culture générale (les travailleurs avaient terminé la première ou la deuxième année du collégial), par un désir sincère de servir le pays et par des expériences variées d'enquêtes.

La conclusion générale qui s'impose à notre réflexion, c'est la difficulté, la nécessité et l'urgence d'une information pancanadienne. On dira peut-être: c'est banal, tout le monde le sait bien. Oui, certes, mais peu savent jusqu'à quel point il est difficile, nécessaire et urgent d'informer les deux groupes majoritaires de ce qu'ils sont l'un pour l'autre.

L'ignorance profonde, crasse, souvent désespérante mène au fanatisme. S'il y a des toqués, c'est parce qu'il y a des retardaires, embarassés dans des images vieillottes, ou encore des primitifs qui généralisent, à partir de quelques faits mal débrouillés.

Voici un exemple comme quoi une information bâtive ou une ignorance stable peut nous frustrer. A la suite d'une invitation lancée dans l'Edmonton Journal, un Canadien anglais ouvre ainsi le dialogue dans une longue lettre, - par certains passages fort sympathiques -.

" If Quebec secedes, it should be possible for the remainder of Canada to have a more stable and honest governement. There should be less graft and dishonesty in high areas of governement. The best men avaible could be placed in the cabinet without regard to their mother tongue...".

Par contre, chez celui qui a voyagé intelligemment ou qui est instruit par les dernières publications, nous trouvons toujours un esprit ouvert et positif. Autant le correspondant d'Edmonton ne favorise pas l'unité canadienne malgré son désir , autant les responsables de l'Union des étudiants à l'université de l'Alberta apportent une contribution sérieuse. Pourquoi? Parce qu'ils savent mieux, beaucoup mieux que l'autre Québec et les Canadiens français.

Dans des publications subséquentes, après un travail de synthèse, nous approfondirons cette première conclusion; nous en dégagerons d'autres, portant sur la place des jeunes et de l'oecuménisme dans l'unité canadienne, sur les minorités canadiennes-françaises de l'Ouest, etc. Bref, comment et à quel prix, selon notre estimé, le Canada peut-il trouver son identité?

Qu'il me soit permis de dire à la Commission du Centenaire, comme dernier mot à ce rapport, la vive reconnaissance des Scouts catholiques de Nicolet pour le travail très efficace qu'elle a fait pour eux et par eux.

NO: 740-228

TITRE:

AUTEUR: Clan routier Jean-Nicolet

Mémoire de 10 pages; 1 recommandation

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Ce mémoire essaie de définir le type d'union qui doit être réalisée au Canada. Cette union doit être organique et corporative, ce qui est la plus parfaite union entre groupes différents.
Les auteurs du mémoire rejettent "la distinction par la séparation comme l'union par l'identification pour retenir l'union par la distinction et la distinction par l'union." On aurait aimé connaître les implications politiques de cette formule abstraite.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

TABLE DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS:	10
MEMOIRE:	
Introduction	1
"Ce qu'est la culture"	2
"Solutions qui nous semblent incomplètes"	
A - le séparatisme,	3
B - la centralisation ou fusion	5
"Solution qui nous tente"	5
"Signification pratique de l'interculturalisme"	8
"Ce que nous proposons" (recommandation)	10

Introduction: p. 1

- La Confédération: mariage de raison; en 1867 on n'avait pas d'autre choix;
- aujourd'hui, d'autres possibilités s'offrent. Chacun des partenaires s'interroge sur les droits, l'utilité et la bonne volonté de l'autre.

Contacts anglo et franco-Canadiens dans la région de Nicolet:

- dans les milieux populaires, peu de contacts, donc peu de frictions;
- dans les milieux intellectuels: incompréhension réciproque, source de mésentente favorisant une agressivité qui donne dans le séparatisme.

I - "Qu'est-ce que la culture" p. 2

- savoir et savoir faire;
- caractéristique d'un peuple, de sa manière de penser, de juger, de sentir, d'agir.
- La culture engendre l'unité organique d'un peuple comme de l'individu;
- Elle doit engendrer l'unité entre C.F. et C.A.
- L'intérêt que nous portons à l'anglais reste le seul facteur possible de cette unité.

II - "Solutions qui nous semblent incomplètes."

A - le séparatisme: p. 3

- on doit en parler avec sérieux et sympathie: il a éveillé l'opinion publique et veut ardemment notre promotion humaine.
- Cependant, 2 raisons militent en faveur de son rejet:

1) la division entraînera un appauvrissement, en coupant la diffusion de notre culture;
2) le séparatisme contredit le mouvement de l'histoire qui est à la socialisation des grands ensembles.

- La division accomplie, il faudra refaire l'unité; pourquoi ne pas travailler à réaliser celle-ci immédiatement.

B - la centralisation: p. 5

- elle tend à l'uniformisation
- les C.A. qui évoluent dans leur attitude à notre égard comprennent que nous n'accepterons jamais cette forme d'union;
- elle condamne à la perte de l'identité canadienne par l'américanisation.

III - "Solution qui nous tente"; p. 5

- La fédération actuelle n'est pas satisfaisante;

- Le fédéralisme coopérati est la solution parfaite.
- Danger de passer de l'une à l'autre sans transition;
- Nécessité d'une étape transitoire: celle de l'interculturalisme, terme plus juste que celui de biculturalisme qui n'est pas facteur d'unité mais qui conduit plutôt au "bicéphalisme".
- Le terme biculturalisme serait seulement acceptable dans le sens d'unité renforcée

"...nous rejetons la distinction par la séparation comme l'union par l'identification, pour ne retenir que l'union par la distinction et la distinction par l'union." p. 7

- Les séparatistes ont une vue trop courte; les centralisateurs, une vue trop "plate"

- C.F. et C.A. ont hérité de l'antagonisme caractéristique de leur mère-patrie: difficulté d'avoir des relations amicales.
- Nous sommes indispensables l'un à l'autre comme groupe, d'où nécessité de faire l'unité.
- Echec de la Confédération dû à son empiètement dans les champs provinciaux.

IV - Signification pratique de l'interculturalisme: p. 8

- une démocratisation de la culture tout en maintenant "une communion par le haut"
- Caractère toujours imparfait de la participation à la culture de l'autre qui reste le fait d'une élite et se situe au seul niveau de l'intelligence et qui est, par conséquence, insuffisante pour créer un climat de bonne entente.
- Source du malaise actuel: les personnes et non les langues et les cultures.
- Nécessité que les personnes se rencontrent au-delà des cultures
- rôle irremplaçable des jeunes dans cette tâche d'unification;
- infécondité des rencontres passées entre les deux groupes: elles les ont éloignés au lieu de les rapprocher; seules les initiatives des jeunes en ce sens ont été fructueuses.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-228

Le Clan Routier de Nicolet

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Le Clan Routier représente la troisième étape dans le mouvement scout catholique. Il s'adresse aux jeunes hommes de 18 à 25 ans qui ont besoin de plus d'indépendance et moins de surveillance.

1. BUTS

i) le développement physique, moral et intellectuel des jeunes;

ii) inculquer un sens du patriotisme aux jeunes du groupe.

2. PREPARATION DU MEMOIRE

Le Clan a interrogé 750 personnes de la région de Nicolet et s'est servi en partie des réponses obtenues pour la rédaction de ce mémoire.

B. QUESTIONS...

...EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

page 1	Q. 1	Quelles sont quelques-unes des questions posées aux quelques 750 personnes interrogées? Quelle est la population de Canadiens d'expression anglaise de la région de Nicolet?
page 5 para. 3	Q. 2	"Les Canadiens d'origine française sont en effet un million et demi plus nombreux que ceux d'origine anglaise." Quelle est la source de cette statistique et quelle est son interprétation?
page 6 para. 4	Q. 3	Qu'entendez-vous par fédéralisme coopératif? Quelle méthode suggérez-vous pour parvenir au fédéralisme coopératif?
page 10 recommandation	Q. 4	Pouvez-vous élaborer sur le sujet de la "Commission permanente de jeunes" et en déterminer la formation, l'opération et d'autres aspects physiques?

le 13 août 1965